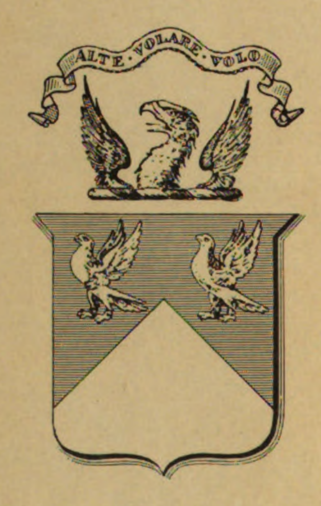
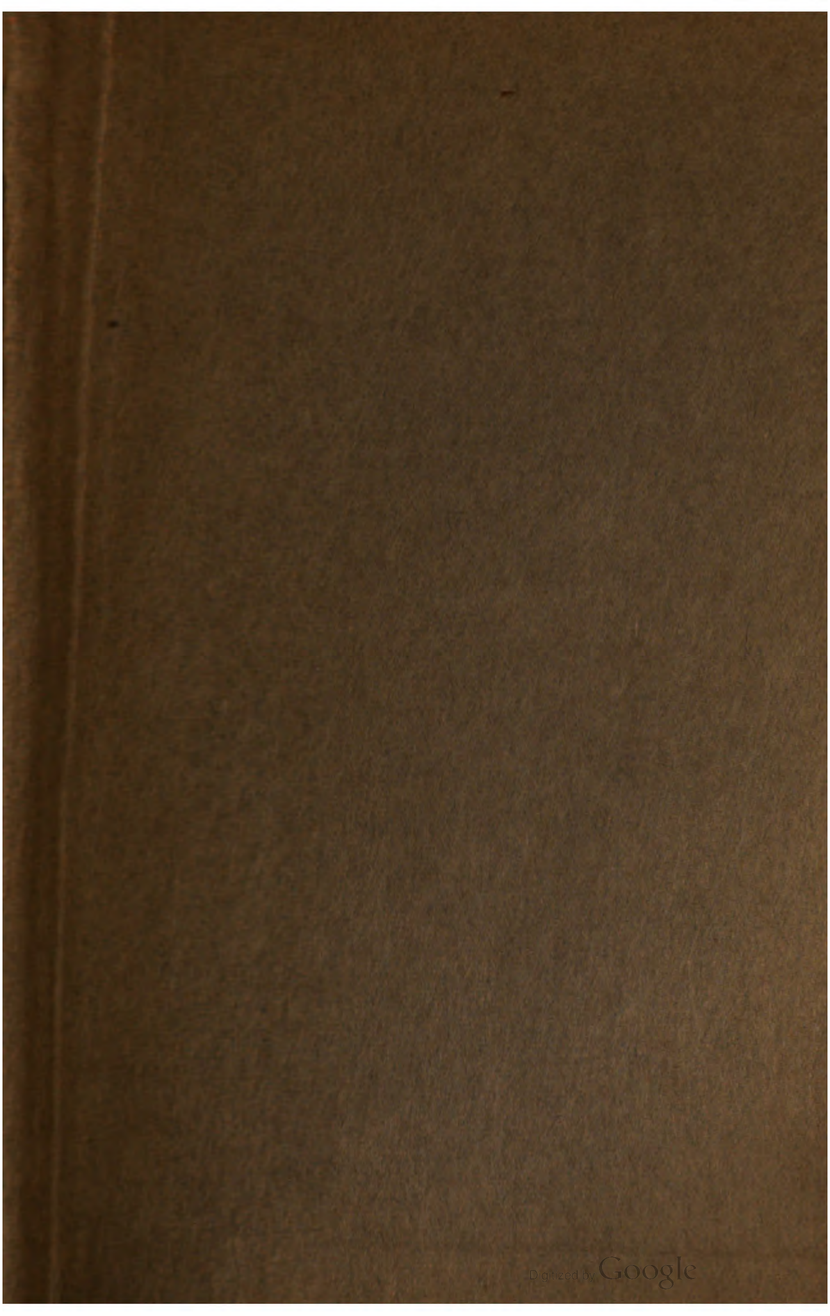



ALTE · VOLARE · VOLO



DU MÊME AUTEUR

Grandeur et décadence de Rome. Traduit de l'italien par M. Urbain MENGIN. I. *La Conquête.* 11[e] édition. Un volume in-16. . . . . 3 fr. 50

II. *Jules César.* 10[e] édition. Un volume in-16. . 3 fr. 50
(Couronné par l'Académie française, prix Langlois.)

III. *La Fin d'une aristocratie.* 9[e] édition. Un volume in-16. Prix. 3 fr. 50

IV. *Antoine et Cléopâtre.* 8[e] édition. Un volume in-16. Prix. . . . . 3 fr. 50

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET C[ie], 8, RUE GARANCIÈRE. — 10128.

G. FERRERO

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE ROME

V

LA RÉPUBLIQUE D'AUGUSTE

Traduit de l'italien par M. Urbain Mengin

Huitième édition



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e
1907

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE ROME

LA RÉPUBLIQUE D'AUGUSTE

I

LA SITUATION D'AUGUSTE APRÈS LES GUERRES CIVILES

On recommençait enfin à vivre. Les derniers nuages de la tempête disparaissaient à l'horizon; on revoyait dans le ciel de grands espaces bleus qui promettaient la paix et la joie. On en avait fini avec tous les tourments de la révolution : la tyrannie des triumvirs, l'anarchie militaire, les impôts écrasants. Le sénat recommençait à tenir régulièrement ses séances; les consuls, les préteurs, les édiles, les questeurs reprenaient leurs anciennes charges; de nouveau dans les provinces, des gouverneurs choisis ou tirés au sort, parmi les consuls et les préteurs sortants, entraient tour à tour en fonctions. Et après tant d'affreuses discordes, tant de haines, tant de destructions, l'Italie se retrouvait enfin d'accord, au moins dans son admiration pour Auguste et pour l'ancienne Rome.

La guerre d'Actium, la chute d'Antoine, la légende de Cléopâtre, la conquête de l'Égypte, le rétablisse-

ment de la république, les événements étranges et presque incroyables des dernières années, avaient ramené les esprits vers les sources lointaines de l'histoire nationale et les petits commencements du grand empire. Tout le monde maintenant était féru d'antiquité; et il suffisait qu'une chose fût ancienne pour qu'on la trouvât meilleure que les choses présentes. En politique on regrettait la grande aristocratie qui avait gouverné l'empire jusqu'à la guerre de Persée. Non seulement on pensait que les mœurs privées, la famille, l'armée, les institutions, les hommes, s'étaient amoindris et corrompus de siècle en siècle, mais on allait jusqu'à préférer les écrivains classiques, Livius Andronicus, Pacuvius, Ennius, Plaute et Térence, aux écrivains plus riches et plus vivants de la génération de César. C'est pour répondre à un sentiment universellement répandu, que le sénat avait, l'année précédente, ordonné de réparer les temples de Rome avant les routes d'Italie, bien qu'elles fussent dans un très mauvais état. Tout le monde pensait maintenant que si Rome avait atteint à une telle grandeur, c'était qu'avant de devenir la taverne et le lupanar du monde, elle avait été une ville sainte, où, invisibles et présents partout, d'innombrables dieux avaient pendant des siècles veillé sur la santé des corps et sur la droiture des intentions, sur la chasteté des familles et sur la discipline des armées, sur la probité des particuliers et sur la justice publique, sur la concorde civique et le succès des guerres. Des liens essentiellement religieux n'avaient-ils pas depuis des siècles uni l'épouse au mari, les fils au père, le patron au client, le soldat au général, le citoyen au magistrat, le magistrat à la république et tous les citoyens entre eux? Il était donc urgent de reconstituer, avec l'armée, la famille et les mœurs

d'autrefois, cette république pieuse qui avait conquis le monde en combattant et en priant. Sans doute l'œuvre était immense, mais la plupart des gens la jugeaient facile et d'une réussite certaine, maintenant qu'Auguste était à la tête de l'empire, avec les pouvoirs de *princeps*. Dans toute l'Italie des admirateurs exaltés lui attribuaient tout le mérite de la situation présente, et plaçaient en lui les plus grandes espérances pour l'avenir. N'était-ce pas lui, en effet, qui avait percé les desseins criminels et ténébreux d'Antoine et de Cléopâtre, alors qu'ils préparaient en silence pour Rome les chaînes du plus honteux esclavage? N'avait-il pas répandu en Italie les trésors des Ptolémées? N'avait-il pas mérité la reconnaissance des vétérans, qui peu à peu entraient en possession des terres qui leur avaient été promises; des municipes qui recevaient des sommes considérables en compensation des domaines aliénés; des créanciers de l'État à qui était enfin versé l'argent attendu depuis si longtemps? N'était-ce pas grâce à lui que les métiers, les arts, le commerce, la terre qui, dans toute l'Italie, avaient tant souffert du manque de capitaux, se reprenaient à vivre sous la pluie bienfaisante de l'or et de l'argent égyptiens? N'était-ce pas enfin grâce à lui et à lui seul que disparaissaient peu à peu tous les souvenirs de la guerre civile? Le public ne pouvait pas ne pas accorder pour l'avenir toute sa confiance à l'homme qui avait déjà accompli tant de choses admirables; et ce favori de la fortune, dont le hasard avait fait un vainqueur, était admiré comme jamais grand personnage de l'histoire de Rome ne l'avait été avant lui. Personne n'en doutait : Auguste ramènerait dans tout l'empire la paix et la prospérité, rétablirait la religion dans les temples et la justice dans les tribunaux, corrigerait les mœurs, vengerait les

défaites que Crassus et Antoine avaient essuyées en Perse. L'admiration que certaines gens lui témoignaient allait parfois jusqu'à la démence. C'est ainsi qu'un sénateur courait follement dans les rues de Rome, et exhortait tous les passants qu'il rencontrait à se consacrer à Auguste, selon l'usage espagnol, c'est-à-dire à s'engager à ne pas lui survivre (1).

Auguste avait réussi, et la légende du succès le grandissait, le transfigurait, le divinisait, comme elle grandit, transfigure et divinise tous les hommes et tous les peuples qui réussissent. L'ancien triumvir sanguinaire des proscriptions, le général incapable de Philippes, l'amiral poltron de Scilla, le neveu méprisé de l'usurier de Velletri, apparaissait maintenant à ses contemporains comme le sauveur depuis longtemps attendu, qui guérirait tous les maux dont souffrait l'Italie. Des aspirations mystiques et vagues vers un âge plus heureux et plus pur, vers une rénovation générale avaient préparé pendant la révolution les esprits à accueillir cette illusion et à s'en griser. Aux temps les plus sombres de la guerre civile, les aruspices avaient annoncé à Rome, d'après une obscure doctrine étrusque, le commencement du dixième siècle, et un peuple ne devait pas vivre plus de dix siècles (2). Les oracles sibyllins, recueillis et divulgués par le doux Virgile dans sa quatrième églogue devenue très populaire, avaient annoncé le règne imminent d'Apollon, en rapprochant cette doctrine étrusque de l'antique légende italienne du quatrième âge du monde (3). On avait étudié beaucoup à Rome, au milieu des orages révolutionnaires, la philosophie pythagori-

(1) Dion, LIII, 20.
(2) *Frag. Hist. Rom.* (Peter), p. 254 : Auguste, IV, 5.
(3) Servius, *ad Virg.* Egl., IV, 4.

cienne, et Varron (1) avait répandu à Rome la doctrine d'après laquelle les âmes revenaient périodiquement du séjour des Champs-Élysées sur la terre (2). Une autre doctrine s'était greffée sur celle-là, recueillie également par Varron et d'après laquelle, tous les quatre cent quarante ans, l'âme et le corps se retrouvent et le monde redevient ce qu'il était (3). On vivait en somme depuis trente ans dans l'attente assez vague d'un événement heureux et magnifique qui résoudrait toutes les difficultés; et justement, parce que les idées qu'on avait sur cet événement étaient vagues et disparates, tout le monde pouvait le reconnaître dans l'avènement d'Auguste, se convaincre que c'était bien lui l'homme attendu depuis si longtemps et appelé, comme le dira bientôt Virgile, à *condere aurea secula*, à réaliser toutes les espérances confuses qui captivaient alors les esprits. Il y avait pourtant dans l'empire un homme qui ne croyait pas au mythe d'Auguste, qui s'en défiait et en avait presque peur : c'était Auguste lui-même. Depuis cinquante ans les historiens répètent, à qui mieux mieux, qu'Auguste, sans en avoir l'air, travailla toute sa vie avec une persévérance qui ne se démentit jamais, à concentrer, comme César, tous les pouvoirs entre ses mains, à revêtir des vieilles formes républicaines auxquelles l'œil des contemporains était accoutumé, la nouvelle monarchie dont il façonnait secrètement, à l'insu de tous, la forte ossature. Mais cette légende n'a pas de sens, et elle n'est restée aussi longtemps en crédit que parce que personne

(1) Augustin, *De civitate Dei*, VII, 6.
(2) Virgile la reprendra dans l'*Énéide*, VI, 724 et suiv. Voy. Boissier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, I, Paris, 1892, p. 274 et suiv.
(3) Augustin, *De civitate Dei*, XXII, 28.

n'a encore étudié à fond l'œuvre et l'époque de celui que l'on a coutume d'appeler si improprement le premier empereur romain. Bien que ce soit chose difficile, après vingt siècles et quand on connaît les événements survenus dans la suite, de se représenter une situation telle que la voyaient les contemporains; bien que, à cause de cette difficulté, — c'est la seule qui se présente, mais elle est si grande que la plupart des historiens ne savent pas la surmonter — on ait si mal compris Auguste et son étrange gouvernement, il ne me paraît pas qu'il soit trop malaisé d'arriver à comprendre pourquoi Auguste devait être effrayé de la situation unique que la fortune lui avait assurée. Si les esprits ardents se laissent souvent éblouir par la légende que le succès crée autour d'eux, et finissent par y croire, comme tout le monde, cet intellectuel égoïste qui n'avait ni vanité ni ambition, ce valétudinaire qui redoutait les commotions subites, cet homme de trente-six ans précocement vieilli, ce calculateur avisé, froid et craintif, ne se faisait pas d'illusions. Il savait que l'âme de la légende, le fondement de sa grandeur, la raison de l'admiration universelle qu'on lui portait, n'étaient qu'un énorme malentendu; il savait que le public lui prodiguait des hommages, des honneurs, des pouvoirs constitutionnels et inconstitutionnels, parce qu'il attendait de lui avec une confiance naïve et invincible des miracles, que lui, au contraire, ne songeait même pas à tenter, car il les savait impossibles. La première de toutes ces merveilles eût été la conquête de la Perse. C'était bien la plus grande difficulté que la révolution, en bouleversant si profondément l'ordre de choses établi en Orient, lui eût transmise. Actium avait effrayé l'Italie en révélant soudain, même aux esprits les plus super-

ficiels, ce que les esprits clairvoyants avaient commencé à comprendre aussitôt après Philippes, c'est-à-dire que l'Italie était trop mal placée au milieu des provinces barbares, pauvres et peu sûres de l'Occident, trop déchirée par de terribles guerres civiles, et trop pauvre elle-même, trop petite, trop peu peuplée, pour dominer la partie orientale de l'empire, qui s'était tellement accrue pendant les cinquante dernières années, d'abord par la conquête du Pont faite par Lucullus, puis par la conquête de la Syrie faite par Pompée, et récemment enfin par la conquête de l'Égypte faite par Auguste. En prenant pour lui l'Orient, en s'alliant avec l'Égypte, en laissant à Octave l'Occident, Antoine n'avait-il pas contraint l'Italie pendant dix ans à se consumer dans l'inaction, spectatrice impuissante de sa rapide dissolution politique et économique, tandis qu'il avait pu, lui, agir sur un champ démesuré, depuis la Perse jusqu'à l'Égypte, et tenter la conquête du monde sur les routes déjà foulées par Alexandre? Antoine et Cléopâtre avaient ainsi révélé tout d'un coup à l'Italie que cet immense empire d'Orient qu'elle avait conquis en deux siècles, pouvait lui être arraché en un jour par un effort léger, et que, même sans se détacher, il menaçait par son étendue, par sa situation géographique, par sa richesse, par sa vieille civilisation, de l'emporter sur la partie occidentale qui était plus barbare et plus pauvre, et sur l'Italie elle-même, située à l'écart, aux frontières de l'empire et au seuil de l'Europe barbare. Le roman de Cléopâtre voulant conquérir l'Italie et dominer le Capitole, n'était au fond que l'explication populaire du danger oriental. De là était venue la formidable explosion du sentiment national qui, après la bataille d'Actium, avait précipité Antoine dans l'abîme et obligé Auguste à tirer par la conquête de

l'Égypte et la destruction de la dynastie des Ptolémées, une vengeance éclatante des humiliations que l'Orient avait infligées à Rome, pendant la guerre civile. De là aussi étaient venus les bruits qui circulaient continuellement sur un transfert possible de la capitale en Orient, les vives inquiétudes des patriotes romains, à cause de ce danger, les avertissements d'Horace qui, dans la troisième ode du troisième livre, fait symboliser par Junon la lutte entre l'Orient et Rome, dans le mythe de Troie. De là enfin était venue l'immense popularité dont jouissait à ce moment l'idée d'une revanche contre les Parthes. La conquête de l'Égypte n'avait pas encore satisfait le patriotisme romain. Grisée par la légende populaire d'Actium qui représentait la dernière guerre comme un grand triomphe de Rome, trompée par la légende d'Auguste qui était censé devoir réussir en tout, même dans les entreprises les plus difficiles, l'Italie voulait continuer en Orient, après la conquête de l'Égypte, ses représailles et ses vengeances; elle songeait surtout à la conquête de la Perse qui aurait entièrement rétabli le prestige romain dans toute l'Asie, et qui aurait fourni le grand butin et les trésors dont on avait besoin pour réorganiser les finances de l'empire. Par la voix des poètes qui annonçaient à chaque instant les départs de légions pour des conquêtes lointaines, même pour la conquête de l'Inde, l'Italie reprenait le grand projet de César et d'Antoine (1).

(1) Voy. HORACE, *Car.*, I, II, 22; I, II, 49; I, XII, 53; I, XXIX, 4; III, II, 3; III, V, 4; III, VIII, 19. — PROPERCE, II, VII, 13. (Si on accepte la correction *Parthis... triumphis*); III, I, 13 et suiv.; IV, I, 15 et suiv.; IV, 4; V, III, 7. Ces passages nous montrent qu'à cette époque tout le monde était persuadé qu'Auguste avait l'intention de faire une grande expédition dans le lointain Orient, comme Crassus, César et Antoine, et cela nous est con-

Malheureusement il était trop tard. Telle était, du moins, l'opinion d'Auguste. Auguste était bien d'avis qu'il était nécessaire de consolider en Orient la domination romaine qui chancelait, mais non en ayant recours aux représailles et aux guerres théâtrales que l'Italie désirait. Il connaissait le secret d'Actium; il savait qu'il n'avait osé se poser en champion du nationalisme italien que quand Antoine, par des fautes incroyables, avait déjà détruit lui-même sa propre puissance; il savait que c'était sans combattre qu'il avait triomphé dans la dernière guerre civile. Les événements au milieu desquels il s'était trouvé dans les dernières années l'avaient donc amené à une conviction qui, seule, peut expliquer la politique extérieure de ses dix premières années de présidence : c'était que Rome avait été trop épuisée par les guerres civiles pour pouvoir espérer continuer, même à la tête de l'Italie et des provinces d'Occident dans tout l'Orient, depuis le Pont jusqu'à l'Égypte, la politique brutale et autoritaire avec laquelle, dans sa féroce vigueur, elle avait dompté l'un après l'autre, séparément, les grands et les petits États de l'Orient. Vieillie à son tour, Rome serait en Orient impuissante contre une nouvelle coalition, comme celle qu'avait tentée Cléopâtre, si l'on ne retombait pas dans les fautes commises par Antoine.

Si Antoine eût suivi le conseil de Cléopâtre, si, après avoir fondé le nouvel empire, au lieu de porter la guerre

firmé par ce fait que, quand vers la fin de l'année Auguste partit pour l'Espagne, il laissa croire qu'il allait d'abord faire la conquête de la Bretagne et qu'il ferait ensuite celle de la Perse. Cette opinion que l'on avait entrait pour une part si grande dans sa popularité, qu'Auguste, si éloigné qu'il fût de tenter cette entreprise, n'osa pas démentir les bruits qui couraient dans le peuple à ce sujet, et qu'il laissa dire, en attendant qu'il pût préparer un accord diplomatique.

à Octave en Europe, il eût attendu que Rome vînt l'attaquer en Orient pour reconquérir les provinces perdues, qu'aurait pu faire Octave ? Aurait-il osé porter la guerre en Orient au nouvel et formidable empire ? Il fallait donc que Rome reconnût sa faiblesse en Orient, et que, comme tous les États et les partis qui vieillissent, elle cachât habilement cette faiblesse sous un beau voile de générosité et de bonté, en commençant à traiter avec plus d'humanité les provinces qu'elle ne pouvait plus dominer par la force seule (1). L'organisation de l'Égypte, qui fut certainement imaginée et proposée par lui et qui, bien que les historiens ne s'en soient pas rendu compte, fut la véritable innovation révolutionnaire introduite par les guerres civiles dans la république et sanctionnée définitivement par la restauration de l'an 28 et de l'an 27, avait été le premier essai de cette nouvelle politique orientale. Pour la première fois dans l'histoire de Rome, la nouvelle conquête n'avait été ni placée sous une dynastie vassale, parce que l'on craignait d'y voir apparaître quelque nouvelle Cléopâtre, ni non plus déclarée province romaine, parce qu'on n'était pas sûr que l'Égypte s'accommoderait du gouvernement d'un proconsul. La monarchie légitime avec son prestige séculaire, sa présence continuelle, son œuvre assidue et complexe de corruption et de répression, n'avait pu réussir, dans les cinquante dernières années, à maintenir l'ordre; les soulèvements populaires, les conjurations du palais, les guerres civiles n'avaient cessé de bouleverser l'Égypte. Comment croire qu'un obscur sénateur, choisi presque tous les

(1) Le voyage qu'Auguste fit en Asie en l'an 21-20, et dont nous parlerons dans le cinquième et dans le sixième chapitre, nous fera voir que telle fut bien la pensée qui inspira sa politique orientale.

ans et au hasard à Rome, y réussirait avec trois légions dont l'une était à peine suffisante pour la police d'Alexandrie (1)? Rome était trop haïe et trop discréditée en Orient, surtout en Égypte. Auguste, imitant la politique d'Antoine, avait donc imaginé d'élever en Égypte une espèce de grossier fantoche dynastique, derrière lequel le représentant républicain de Rome pourrait se cacher (2). Il voulait gouverner l'Égypte au moyen d'une magistrature à double face, qui présenterait à l'Italie un visage républicain et latin, à l'Égypte un visage oriental et monarchique, comme Antoine avait déjà tenté de le faire. Auguste et le *præfectus Ægypti* nommé par lui s'entendraient pour jouer ces deux rôles et remplir cette double magistrature : Auguste, qui n'était en Italie que le premier citoyen de la république, serait aux yeux des Égyptiens, pendant ses dix nouvelles années de présidence, le successeur des Ptolémées et le nouveau roi d'Égypte, vivant loin d'Alexandrie, parce qu'il était obligé de diriger de Rome un plus vaste empire, et gouvernant l'Égypte au moyen du *præfectus;* celui-ci serait pour les Égyptiens une sorte de vice-roi, tandis que les Italiens pourraient voir en lui l'ancien magistrat que Rome envoyait gouverner les villes soumises pendant les premiers siècles de la conquête de l'Italie. Comment l'homme qui n'osait même pas déclarer l'Égypte province romaine aurait-il donc osé tenter la conquête de la Perse après les deux grands

(1) Strabon, XVII, i, 12 (797).
(2) Tacite, *Hist.*, I, 11, dit nettement dans un passage important que ce fut là le but de la singulière organisation de l'Egypte : *equites romani obtinent loco regum : ita visum expedire, provinciam aditu difficilem, annonae fecundam, superstitione ac lascivia discordem et mobilem, insciam legum, ignaram magistratuum, domi retinere.* Voy. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, Paris, 1904, vol. II, p. 351.

échecs de Crassus et d'Antoine? D'ailleurs, pour conquérir la Perse, il fallait autre chose que les belles odes d'Horace; il fallait, selon les calculs de César, au moins seize légions et de très grosses sommes d'argent. Mais maintenant que l'armée était réduite à ses vingt-trois légions qui suffisaient à peine à tenir l'empire sur la défensive, il n'était plus possible d'en expédier seize vers ce pays dont Crassus n'était pas revenu.

Ce n'était donc que par une sorte d'illusion contagieuse que l'Italie voyait toutes ses aspirations personnifiées dans Auguste. L'accord entre la nation et le premier magistrat de la république n'était qu'apparent. Dans une question capitale comme la politique orientale, le désaccord était irréductible. L'Italie poussait Auguste sur la route déjà parcourue par Crassus et par Antoine, et Auguste, au contraire, voulait abandonner la Perse aux poètes pour qu'ils en fissent la conquête sur le papier aussi souvent qu'il leur plairait. Et ce désaccord suffirait à lui seul pour nous faire considérer comme tout autre chose qu'une « comédie politique » la modération constitutionnelle d'Auguste. Depuis Crassus, la conquête de la Perse avait été la justification de tous les coups d'État, projetés ou réalisés : c'est par elle que César avait espéré justifier la dictature et Antoine le triumvirat. Auguste au contraire, qui ne voulait point s'aventurer à aller chercher dans le lointain Orient les trophées promis par César et par Antoine, se proposait véritablement, par nécessité et par sagesse, et non par duperie ou par idéologie républicaine, d'exercer simplement et constitutionnellement le consulat à Rome et le proconsulat dans ses trois provinces; il dissimulerait du mieux qu'il pourrait ce cumul de ses deux pouvoirs, consulaire et proconsulaire, qui, avec la *præfectura Ægypti*, était la

plus grave innovation contenue dans les réformes de l'an 28 et de l'an 27. Il s'était donc hâté, aussitôt après le 16 janvier, de refuser tout honneur nouveau; il avait cherché à calmer ses admirateurs fanatiques (1); il s'appliquait à montrer par tous les moyens à sa disposition qu'il voulait gouverner avec le sénat (2); il s'efforçait enfin de ramener à des proportions raisonnables l'idée que l'on s'était faite de lui et de sa puissance, de persuader à ses concitoyens qu'il n'était qu'un sénateur et un magistrat romain. Depuis cinquante ans les historiens ne voient dans tous ces actes qu'une comédie. Il faut cependant réfléchir qu'Auguste, très probablement, connaissait la Rome et l'Italie de son temps aussi bien que les professeurs d'histoire d'aujourd'hui. Il savait donc que l'orgueil impérial et la fierté républicaine étaient les deux sentiments qui étaient en lutte dans l'âme de la nation, et qu'on pouvait, en donnant satisfaction à l'un, blesser l'autre, mais qu'on ne pouvait pas leur faire violence à tous les deux à la fois. Le conquérant de la Perse aurait peut-être pu détruire la république sans courir de trop grands dangers, mais Auguste ne voulait pas se risquer dans une pareille aventure. Et encore si le public ne lui avait réclamé que les trophées d'une éclatante victoire sur la Perse! Mais le malentendu entre Auguste et l'Italie ne se bornait pas à cette question. Le public ne cessait pas de lui réclamer mille autres choses, que la dictature elle-même n'aurait pas pu donner à la république. On lui demandait la paix intérieure, l'ordre à Rome, la tranquillité en Italie, le fonctionnement parfait de la nouvelle constitution. Il semblait naturel à tout le monde

(1) Dion, LIII, 20.
(2) *Ibid.*, 21.

que le nouveau magistrat, placé à la tête de la république, mît un frein à toutes les forces révolutionnaires qui, au siècle précédent, avaient si affreusement déchiré la constitution, obligeât l'aristocratie et l'ordre équestre, rentrés en possession de leurs anciens privilèges, à s'acquitter de leurs devoirs avec zèle, fît enfin fonctionner avec régularité tous les organes de la constitution, les comices, le sénat, les magistratures, les tribunaux. Mais Auguste n'avait aucun moyen pour faire toutes ces choses, et ce qui est plus grave, il ne pouvait pas en trouver un. A Rome et en Italie, il ne pouvait exercer que l'autorité consulaire. Établie à une époque où tout était plus simple, plus petit, plus facile, cette autorité était beaucoup trop faible pour les besoins présents; elle ne disposait même pas d'une force de police pour maintenir l'ordre dans les classes inférieures si turbulentes de la métropole. Désireux de remplir les fonctions de consul, en s'en tenant strictement à la constitution, Auguste avait envoyé loin de Rome les cohortes prétoriennes dont il avait, à titre de proconsul, le droit de s'entourer, quand il prenait le commandement des armées; et il était bien décidé à ne jamais appeler les soldats à Rome, comme on l'avait malheureusement fait si souvent pendant le triumvirat. Ainsi, pour maintenir l'ordre à Rome, dans une ville cosmopolite, pleine de misérables et de bandits, turbulente et émeutière par habitude, il ne pouvait compter que sur son prestige de sauveur de Rome, de vainqueur de Cléopâtre, et de pacificateur. Mais si sa tâche à Rome était si difficile, que dire de la paix publique, de la bonne marche de l'État, de la régularité constitutionnelle que tout le monde attendait de lui? Que dire surtout d'une autre aspiration très ancienne que la fin des guerres civiles ravivait maintenant dans toutes les classes : la réforme

des mœurs? Réclamée depuis plus d'un siècle tour à tour par tous les partis, tentée quelquefois sincèrement, d'autrefois par contrainte et d'autrefois par feinte, proposée, ajournée, proposée de nouveau, la réforme des mœurs apparaissait maintenant encore comme l'unique remède radical de la crise morale que l'on traversait, et comme le complément nécessaire de la restauration aristocratique. Tout le monde comprenait que la république étant rétablie, il était nécessaire de reconstituer aussi une noblesse sénatoriale et un ordre équestre qui sauraient employer les richesses au profit du public, au lieu de les engloutir dans un luxe insensé, ou dans de honteuses orgies; qui donneraient au peuple l'exemple de toutes les vertus qui conservent un empire conquis par les armes, c'est-à-dire la fécondité, l'esprit de famille, l'abnégation civique, la valeur militaire, les mœurs sévères, l'activité et la fermeté. Si une grande réforme morale ne venait pas régénérer l'aristocratie, comment pourrait-elle préparer dans son sein les officiers et les généraux qui devaient conduire les légions victorieuses jusqu'au cœur de la Perse? Comment les institutions de la république auraient-elles pu fonctionner? Horace avait déjà indiqué comme cause de la puissance de Rome la pureté des mœurs conjugales qui avait régné si longtemps dans les familles austères de jadis (1). Il avait dit bien haut à l'Italie que l'on ne pourrait vaincre les Parthes que quand les jeunes gens se soumettraient à une éducation nouvelle et plus sévère (2). Et il s'écriait maintenant :

Quid leges sine moribus
Vanae proficiunt (3)?...

(1) *Odes*, III, VI, 17 et suiv.
(2) *Ibid.*, II, 1 et suiv.
(3) *Ibid.*, XXIV, 35-36.

Leges signifie ici l'ordre rétabli, la république restaurée. « A quoi sert, veut dire le poète, d'avoir reconstitué la république, si l'on ne purifie pas les mœurs corrompues? Même les bonnes institutions ne donneront alors que de mauvais résultats (1). » Il est donc nécessaire avant tout d'arracher des cœurs ce désir ardent de la richesse qui est l'origine de tous les maux.

Campestres melius Scythae,
Quorum plaustra vagas rite trahunt domos,
Vivunt et rigidi Getae,
Inmetata quibus jugera liberas
Fruges et Cererem ferunt... (2).

Mais Horace ne croit pas les hommes capables de se corriger d'eux-mêmes, et de se rendre aux bonnes raisons et aux sages conseils : c'est à la force des lois qu'il faut recourir.

O quisquis volet impias
Caedes et rabiem tollere civicam,
Si quaeret Pater Urbium
Subscribi statuis, indomitam audeat
Refrenare licentiam,
Clarus postgenitis; quatenus, heu nefas!

(1) Horace ne veut pas dire, comme il pourrait sembler, que les lois sont inefficaces pour réformer les mœurs; si ces deux vers signifiaient cela, ils seraient en contradiction avec les vers précédents dans lesquels le poète réclame des lois et des châtiments pour réprimer les vices (v. 28-29... *indomitam audeat refrenare licentiam*; v. 33 : *Si non supplicio culpa reciditur.*) Horace croit si bien à l'utilité des lois pour la réforme morale, que l'ode tout entière est faite pour les réclamer; mais il veut dire que les meilleures lois politiques et sociales sont inutiles si les mœurs sont corrompues; il faut donc commencer par réformer les mœurs et par faire des lois spéciales pour cela.

(2) *Odes*, III, XXIV, 9 et suiv.

Virtutem incolumem odimus,
Sublatam ex oculis quaerimus invidi.
Quid tristes querimoniae,
Si non supplicio culpa reciditur... (1).

Et ce qu'Horace exprimait ainsi en des vers magnifiques, on le répétait partout sous une forme ou sous une autre en Italie, et l'on s'adressait à Auguste pour lui réclamer des lois contre le luxe, contre les mauvaises mœurs, contre le célibat, pour lui faire rétablir l'ancienne police des mœurs privées que l'aristocratie avait pendant tant de siècles confiée aux censeurs (2). La chose était facile à dire, mais malaisée à réaliser. Auguste, quant à lui, aurait été assez disposé à satisfaire les nouveaux puritains. Il était, comme nous dirions aujourd'hui, sincèrement traditionaliste, et cela par tempérament et par réflexion : il préférait la simplicité et la parcimonie au luxe et à la prodigalité; c'était un admirateur de Cicéron; enfin il était né dans une famille de bourgeoisie provinciale, et il avait fréquenté la partie de l'aristocratie romaine où l'on était le plus attaché à la tradition. Sa femme aussi, Livie, qui exerça toujours une si grande influence sur lui, appartenait à une de ces familles. Mais Auguste, comme tous les hommes intelligents de son époque, connaissait trop à fond la dissolution morale des classes supérieures, de celles surtout que l'on pourrait appeler avec un écrivain moderne (3), la classe politique, pour qu'il pût croire possible une réforme

(1) *Odes*, III, xxiv, 25 et suiv.

(2) En l'an 22, pour satisfaire l'opinion publique, on créa deux censeurs (Dion, LIV, 2), et il n'y en avait pas eu depuis longtemps; mais comme nous le verrons, cette tentative pour renouveler la censure ne réussit pas (Velléius Paterculus, II, 95).

(3) Gaetano Mosca.

radicale des mœurs. Si par la bouche d'Horace, tous les admirateurs du bon vieux temps réclamaient des mesures sévères et des lois contre la corruption, un autre poète, Properce, poussait alors un grand cri de joie, parce qu'on venait d'abolir, en même temps que tant d'autres lois faites pendant les guerres civiles, une loi promulguée, nous ne savons quand, par les triumvirs et qui tendait à obliger les citoyens à se marier :

Gavisa es certe sublatam, Cynthia, legem,
Qua quondam edicta, flemus uterque diu... (1).

(1) Properce, II, vi, 1 et suiv. Jörs (*Die Ehegesetze des Augustus*, Marburg, 1894, p. 5 et suiv.) me paraît avoir raison d'affirmer que ce passage se rapporte à cette époque-là, mais je crois qu'il a tort de supposer, en s'appuyant sur un passage de Tacite (*Ann.*, III, 28), qu'en l'an 28 avant J.-C., Auguste fit approuver une loi sur le mariage. Les termes employés par Tacite, *acriora ex eo vincla*, sont trop vagues ; ils signifient peut-être simplement qu'avec son sixième consulat, Auguste commença à rendre de la vigueur à la discipline des mœurs, mais sans faire allusion à une loi. En outre Properce dit que la loi, *quondam edicta*, avait été *sublata*. Est-il possible qu'en l'an 28 Auguste ait fait une loi, puis l'ait aussitôt abrogée? L'abrogation d'une loi n'était pas une médiocre affaire à Rome; à la fin des guerres civiles, Auguste se montra lent et prudent, quand il s'agissait de proposer des lois, mais il les maintenait fermement, quand elles avaient été approuvées; s'il avait en quelques mois fait et défait une loi, il aurait fallu pour cela des motifs graves et nous en aurions sans doute su quelque chose. Il me paraît plus probable que Properce fait allusion à quelque disposition prise par Auguste dans les derniers temps du triumvirat, alors qu'il était investi de la puissance triumvirale, disposition qui se trouva abrogée quand, en l'an 28, furent abolies toutes les dispositions qui n'étaient pas conformes à la constitution, c'est-à-dire les lois qui n'avaient pas été approuvées par les comices. Properce aurait ainsi raison de parler d'une *lex* qui fut *quondam edicta* (par le triumvir, en vertu des pouvoirs qu'il possédait), et qui fut ensuite *sublata* (par le grand acte réparateur). S'il s'agit d'une disposition triumvirale, on comprend qu'il n'en soit pas resté de trace : on avait dû en prendre beaucoup pour chercher à arrêter la dissolution sociale ; mais personne ne les observait.

Tandis que tout le monde voyait déjà en imagination les grandes victoires que les armes romaines devaient remporter sur les Parthes, ce poète confessait ingénument à son amante son égoïsme civique :

Unde mihi Parthis natos praebere triumphis?
Nullus de nostro sanguine miles erit (1);

Il l'avouait sans qu'on lui en fît honte, sans perdre la faveur de l'aristocratie qui l'admirait, sans s'attirer la colère de Mécène qui le protégeait. Si Horace cultivait la poésie civile et religieuse, Properce et un autre poète également cher à l'aristocratie, Tibulle, cultivaient avec non moins de succès la poésie érotique, qui, dans certaines conditions, peut devenir une force de dissolution, surtout dans des sociétés basées sur une forte organisation de la famille. Enfin, un autre écrivain, Tite-Live, vers cette même époque, posait, comme base de sa grande histoire de Rome, la conception traditionnelle de l'État et de la morale, qui était alors tant à la mode, mais sans croire qu'elle eût aucune chance de l'emporter, dans sa lutte contre l'invincible force de corruption qui agissait dans les choses. Il déclare qu'il s'est plongé dans l'étude du passé, pour oublier les malheurs des temps présents, pour ne pas voir, dans son époque, cette épouvantable confusion de désirs, d'aspirations, d'intérêts contradictoires, qui fait « qu'on ne sait plus supporter ni le mal dont on souffre, ni les remèdes qui seraient nécessaires pour en guérir. *Nec vitia nostra nec remedia pati possumus.* » Cette phrase définit si bien l'étrange situation morale et sociale de cette époque, elle jette un jour si lumineux sur toute la politique d'Auguste pendant les dix

(1) Properce, II, vi, 13.

premières années de sa présidence, que je suis tenté de la considérer non pas comme une réflexion personnelle de Tite-Live, mais comme un résumé des longues discussions qu'Auguste et ses amis avaient ensemble au sujet des conditions présentes de l'Italie. Tite-Live a pu parfois y assister.

Auguste ne songeait donc guère à la conquête de la Perse, et il ne voulait pas non plus assumer pour l'instant la tâche trop incertaine de réformer les mœurs, en les ramenant à l'antique simplicité. Sur ce point encore l'Italie et son héros semblaient d'accord, mais différaient en réalité. Ce n'étaient ni la revanche contre les Parthes, ni le retour à l'antique vertu qui étaient le souci le plus grave et le plus constant d'Auguste dans cette première accalmie qui suivait la guerre civile à peine terminée. Il voulait donner ses premiers soins à une chose plus urgente : la réorganisation des finances. Il estimait à juste titre que c'était là le prologue nécessaire de toutes les autres réformes (1). Il

(1) Les actes les plus importants accomplis par Auguste pendant ces premières années ne peuvent s'expliquer que si l'on admet qu'il voulut surtout réorganiser les finances. S'il va faire une expédition au pays des Astures et des Cantabres, c'est-à-dire dans les régions les plus reculées de l'Espagne, et dont l'indépendance n'avait aucune importance politique, alors qu'il avait de tous les côtés tant d'autres difficultés, c'est que, ainsi que Florus, IV, ii, 60 (II, 33) et Pline, XXXIII, iv, 78, nous le font savoir, ces régions étaient très riches en mines d'or. Cette hypothèse nous est confirmée par ce fait qu'Auguste, à ce moment-là, préparait la soumission des Salasses, peuple habitant la vallée qui passait pour être la plus riche en or de l'Italie. Il est vrai que l'on a voulu attribuer à cette entreprise un autre but, celui d'assurer les communications entre la Gaule et l'Italie; mais nous verrons qu'on ne s'occupa de ces communications que beaucoup plus tard et que la grande route du Petit et du Grand Saint-Bernard fut probablement construite plusieurs années plus tard. Vers cette époque se prépare aussi l'expédition en Arabie, dont l'un des buts est de s'emparer des

était évident qu'aucun gouvernement ne pourrait ni entreprendre des guerres, ni réorganiser les services publics, s'il ne reconstituait d'abord son trésor en lui assurant des recettes suffisantes et constantes, si on ne trouvait un remède à la disette inquiétante du numéraire en circulation. Malgré la fin des guerres civiles la situation financière de l'empire restait mauvaise; le trésor de l'État, ceux des temples et des villes étaient vides; les sommes énormes qui avaient été confisquées pendant la révolution et les trésors même de Cléopâtre, semblaient avoir disparu, tant était rare encore l'argent qui passait entre les mains des particuliers, tant les heureux pillards tenaient encore étroitement caché ce qu'ils avaient pris et dont ils craignaient d'être dépouillés à leur tour. Mais si la réforme des finances était nécessaire, elle était aussi très difficile. Par quels moyens faire sortir de leur cachette l'or et l'argent, alors que d'innombrables voleurs semblaient encore prêts à surgir de toute part? Le projet de faire la conquête de la Perse une fois abandonné, on n'avait plus, pour pourvoir l'Italie de numéraire,

trésors que l'on attribuait aux Arabes. La chose est vraisemblable en elle-même, et d'ailleurs elle nous est attestée avec beaucoup de précision par Strabon (XVI, iv, 22). Enfin cette même année Auguste va en Gaule; il réunit, comme nous le verrons, à Narbonne, un *conventus* de chefs gaulois; il ordonna que le cens fût fait en Gaule. Le motif de ce cens ne pouvait pas être une simple curiosité statistique, car nous verrons qu'il occasionna, quand on le fit, un mécontentement très vif dans toute la Gaule. Ce cens devait préparer une augmentation du tribut en Gaule : nous en trouverons la preuve dans l'histoire de Licinus et dans un texte de saint Jérôme. Nous nous trouvons donc en face de quatre actes importants dont le but est de procurer de l'argent et des métaux précieux au trésor, et qui prouvent que la question financière occupait ces années-là la première place dans les soucis d'Auguste. Cela d'ailleurs est naturel après une aussi grande révolution.

le moyen le plus usité autrefois, la guerre. Rome s'était emparé à Alexandrie du dernier de ces grands trésors d'or et d'argent, accumulés pendant les siècles précédents par les États méditerranéens; et elle l'avait encore jeté dans le gouffre sans fond de l'Italie, qui avait déjà englouti tous les autres, aussi bien ceux qui avaient été déposés dans les forteresses de Mithridate que ceux qui étaient gardés dans les temples druidiques de la Gaule. On ne pouvait plus guère trouver de trésors placés moins loin et moins bien défendus que ceux de la cour de Perse, à moins d'aller, dans l'intérieur de l'Arabie, faire la guerre à certaines populations qui, — on le disait du moins — vendant aux étrangers des aromes et des pierres précieuses, sans rien acheter, amoncelaient les monnaies d'or et d'argent (1). Mais Auguste, qui ne voulait pas courir à la légère le risque d'un échec, avait besoin d'un certain temps pour préparer à son aise une expédition en Arabie. En attendant il fallait de l'argent, et, pour s'en procurer, il n'y avait que trois moyens. On pouvait avant tout avoir recours au moyen qui semble être le plus naturel, mais qui réclamait alors plus de peine et de dépenses qu'il n'en fallait pour voler cet argent à ceux qui le possédaient déjà, c'était de reprendre l'exploitation des mines abandonnées. On pouvait en outre veiller mieux au recouvrement des impôts déjà établis et en créer de nouveaux. Mais s'il n'y avait pas d'autres moyens pour se procurer de l'argent, Auguste ne pouvait en user que dans une mesure très limitée. Assurément Auguste, comme proconsul, pouvait reprendre l'exploitation des mines et pressurer plus vigoureusement les sujets de ses trois provinces; il pouvait aussi,

(1) Strabon, XVI, xiv, 19; XVI, iv, 22.

à titre d'*imperator*, frapper pour ses soldats des pièces de monnaie de bon aloi, comme il avait commencé à le faire, au lieu des anciennes pièces à moitié fausses ; il pouvait enfin, à titre de consul, relever les abus et les fautes dans l'administration, et proposer au sénat et au peuple des impôts et des réformes. Mais il ne pouvait ni diriger, ni contrôler l'administration du trésor, placé de nouveau sous l'autorité suprême du sénat et, depuis la dernière réforme, confié plus spécialement aux *præfecti ærarii Saturni*, choisis par le sénat lui-même (1); et il ne pouvait non plus surveiller la perception du tribut et les dépenses dans les provinces des autres gouverneurs (2). En outre, ce n'était pas une chose aisée à cette époque-là que de proposer de nouveaux impôts ou des réformes financières. Le mécontentement aurait été terrible en Italie si, après la révolution, la paix, elle aussi, était venue lui réclamer de l'argent. Auguste ne pouvait donc penser à faire peser de nouveaux impôts sur la métropole, s'il ne voulait pas mettre en danger la popularité qu'il avait si péniblement acquise. Le sénat et le peuple, d'ailleurs, ne l'auraient pas approuvé. L'Orient était épuisé et après Actium Auguste pensait qu'il serait imprudent de trop le pressurer. Ainsi, puisqu'on ne pouvait rien demander à l'Italie, et qu'on ne pouvait pas non plus augmenter les tributs de l'Orient, puisque les nouveaux tributs de l'Égypte ne suffisaient pas pour remplir le trésor, il ne restait plus qu'à se tourner vers les provinces barbares de l'Europe, vers la Gaule conquise par César, vers la

(1) HIRSCHFELD, *Untersuchungen auf dem Gebiete der Röm. Verwaltung*, Berlin, 1876, I, p. 10.

(2) Cela est si vrai, que la faculté d'intervenir dans les provinces qui n'étaient pas les siennes, ne lui fut accordée qu'en l'an 23, comme nous le verrons. DION, LIII, 32.

Pannonie, vers la Dalmatie dont Auguste avait fait lui-même la conquête, et qui jusque-là n'avait presque rien donné. Depuis quelque temps déjà, Auguste songeait à soumettre ces barbares à un tribut; mais on ne pouvait pas espérer tirer beaucoup d'argent de nations si pauvres et si grossières (1). En somme la situation financière n'était pas moins difficile que la situation politique.

Très riche, très puissant, très admiré, comblé d'honneurs, presque adoré et divinisé, Auguste cependant ne se faisait pas illusion sur ce point; il comprenait que ses forces étaient petites en comparaison des difficultés avec lesquelles il avait à lutter. Ce fut la cause principale qui fit durer sa puissance et sa fortune. On ne peut expliquer les dix premières années de son gouvernement, et cette sorte de crainte continuelle de sa propre puissance qui le domine tout entier, si l'on n'admet pas qu'à cette époque Auguste devait être encore épouvanté par la destinée tragique des quatre personnages qui avaient successivement réussi à se mettre à la tête de la république : Crassus, Pompée, César, Antoine; celle d'Antoine surtout dont la chute si récente, si étrange, si invraisemblable, devait effrayer Auguste encore plus que les précédentes, parce qu'il était du petit nombre de ceux qui en connaissaient le secret. Combien fragile était la

(1) Je donne comme une hypothèse que vers cette époque on augmenta les tributs des provinces européennes; pour ce qui est de la Gaule, comme nous le verrons, cette hypothèse est confirmée par un texte de saint Jérôme; et pour les autres provinces, par le fait que, comme nous le verrons aussi, quelques années plus tard l'agitation allait être grande dans toutes ces provinces, à cause des impôts que l'on faisait peser sur elles. Cela donne à supposer que, quand la paix fut rétablie, les anciens tributs furent augmentés ou, ce qui revient au même, perçus avec plus de rigueur.

puissance à cette époque-là! Avec quelle rapidité l'admiration exagérée de la foule se tournait en haine, quand survenait l'inévitable désillusion dont les masses, au lieu d'accuser leur propre sottise, faisaient toujours un crime à l'homme qu'elles avaient trop admiré auparavant! Il suffisait d'une erreur, d'une imprudence, et le maître de l'empire, l'homme puissant entre tous, voyait toute sa puissance crouler sur lui et l'écraser sous ses ruines. Rien ne devait donc paraître plus dangereux à Auguste, en l'an 27 avant Jésus-Christ, que de jouer une nouvelle « comédie politique » devant le public irritable qui, au milieu du spectacle, avait déjà lapidé plusieurs acteurs. Quel avantage Antoine avait-il tiré de sa politique à double face, si ingénieuse qu'elle eût été, et de cette longue comédie où il avait joué tantôt le rôle de roi égyptien, tantôt celui de proconsul romain? Vouloir trop faire et trop briller, avoir recours, dans ce but, à des moyens trop ingénieux, c'était trop dangereux, quelles que fussent l'habileté, l'intelligence, la fortune d'un homme. Il était donc nécessaire de rentrer enfin dans la vérité par toutes les portes, même par les plus basses et les plus étroites, par la porte de la sagesse et par celle de la modestie; il fallait se tenir à l'écart, se faire petit, sans bruit, avec une activité prudente mais inlassable, — *festina lente* était un des mots favoris d'Auguste (1), — commencer une réconciliation universelle, avec un gouvernement bienveillant et souple, par des œuvres peu théâtrales et peu bruyantes, mais sages et utiles. « Rallier autant que possible les intérêts, sans froisser les convictions », ces termes par lesquels un historien moderne définit le but que Bona-

(1) SUÉTONE, *Aug.*, 25.

parte (1) se proposait dans son consulat, on peut les répéter à propos du principat d'Auguste. Quand l'Italie aurait la paix et la prospérité, elle souffrirait moins de n'avoir pu assouvir ses désirs de gloire; appréciant la complaisance, la modestie, la justice d'un président qui lui aurait apporté tant de bienfaits, elle ne songerait plus à lui reprocher de n'avoir pas amené à Rome le roi des Parthes couvert de chaînes. Il fallait réparer les routes d'Italie; le trésor était presque vide; avec l'argent de l'Égypte Auguste aurait pu se charger du travail, et rendre assez vite à l'Italie ses routes en bon état, attirer sur sa personne la gratitude de la nation tout entière pour une aussi belle munificence. Il ne le voulut pas. Il préféra se cacher derrière le sénat; il convoqua les sénateurs les plus influents; il leur déclara qu'il voulait réparer la voie flaminienne et tous les ponts depuis Rome jusqu'à Rimini; et il leur persuada, à chacun d'entre eux, de se charger de la réparation d'une route plus ou moins longue. Il ne s'agissait, bien entendu, de s'en charger que d'une façon nominale; car ce serait Auguste lui-même, en effet, qui payerait les frais de toutes les réparations (2). Aussi il prenait à son compte toutes les réparations et il en répartissait l'honneur entre les membres les plus éminents du sénat. Pour mieux veiller sur l'administration du trésor, sans rien faire qui ne fût d'accord avec la constitution, il imagina d'organiser chez lui, et pour son usage privé, une véritable comptabilité de l'État, choisissant parmi ses nombreux esclaves et affranchis les plus instruits et les plus intelligents. A titre de président du sénat, de consul, de proconsul de trois grandes provinces, il lui

(1) VANDAL, *l'Avènement de Bonaparte*, Paris, 1902, I, p. 415.
(2) DION, LIII, 22. — MON. ANC. *(Lat.)*, IV, 19-20; *C. I. L.*, XI, 365.

était facile de leur communiquer tous les chiffres des recettes et des dépenses : il les chargea donc d'établir pour lui les comptes de l'empire, afin qu'il pût à chaque instant savoir combien la république encaissait et combien elle dépensait, combien rapportaient les différents impôts, et combien coûtaient les différents services, quels étaient les *redevances* et les charges de l'État (1). Armé de ces comptes privés, plus exacts que ceux qui étaient tenus par les *præfecti ærarii Saturni*, il pourrait étudier les propositions à soumettre au sénat pour réorganiser les finances, avertir et blâmer, ou faire avertir et blâmer par le sénat, les magistrats qui feraient d'inutiles dépenses ou qui négligeraient de percevoir les impôts et de faire fructifier les propriétés de l'État, exercer enfin, sans en être investi et sans en avoir la responsabilité, l'autorité d'un véritable

(1) Ce renseignement très important nous est donné par Suétone, *Auguste*, 120 : ... *breviarium totius imperii, quantum militum sub signis ubique essent, quantum pecuniae in aerario et fiscis et vectigalorum residuis. Adiecit et libertorum servorumque nomina a quibus ratio exigi posset.* Ces esclaves et ces affranchis tenaient une comptabilité de l'Etat pour l'usage personnel d'Auguste, comptabilité qui était souvent plus détaillée et plus exacte que celle des magistrats de la République et qui devait évidemment servir à contrôler celle-ci. En d'autres termes, Auguste, ne se fiant plus au zèle et à la vigilance des magistrats, organisa chez lui des bureaux qui lui fournissaient les renseignements nécessaires pour bien gouverner. Cet artifice ne portait atteinte ni au principe constitutionnel, ni à la responsabilité du *princeps* et l'administration pouvait ainsi mieux fonctionner. Un passage de Dion (LIII, 30) et l'épisode de la maladie de l'an 23, nous montrent que c'est bien à cette époque qu'Auguste établit ce bureau de comptabilité et de statistique. Le « Livre des recettes et des milices » qu'Auguste confia à Pison est le même *breviarium totius imperii,* compilé par les esclaves et les affranchis qu'Auguste, au dire de Suétone, laissa en mourant. Voyez Suétone, *Auguste,* 28 : *rationarium imperii tradidit.* Ce bureau existait déjà en l'an 23 avant J.-C.; c'est donc à peu près à cette époque qu'il dut être créé.

ministre des finances. Il fallait cependant mettre sans tarder en circulation une plus grande quantité de numéraire, car il était devenu trop rare à la fois pour les besoins de l'État et pour les besoins des particuliers. Auguste se décida à reconquérir dans sa province d'Espagne les régions aurifères habitées par les Cantabres et les Astures, pour reprendre l'exploitation des mines qui, dans l'anarchie du dernier siècle, avaient été abandonnées après la révolte des indigènes contre l'autorité de Rome. Il résolut aussi de faire dans les Alpes la conquête de la vallée des Salasses. Il décida enfin, probablement en faisant approuver un décret par le sénat, d'augmenter les tributs payés par la Gaule, par les populations alpines, les Provinces illyriques et spécialement par la Dalmatie et la Pannonie. En même temps, pour dominer Rome et la république, sans employer la force et sans abuser de son prestige, il travailla patiemment à attacher au nouveau gouvernement et à unir entre elles les classes sociales, cela par des chaînes d'or subtiles, presque invisibles, mais solides. C'est dès ce moment qu'Auguste pose un des principes essentiels de la future politique de l'empire, consistant à dépenser beaucoup, à dépenser sans compter à Rome et de façon à ce que toutes les classes en profitent. S'il ne plaçait pas les intérêts de la métropole au-dessus de tous les autres intérêts de l'empire, il les mettait du moins sur les mêmes rangs que les intérêts les plus graves. A partir de ce moment et pendant des siècles, les fêtes publiques de Rome seront pour le gouvernement un souci non moins grave que l'équipement des légions. Le trésor était à moitié vide; tous les services publics, depuis la défense des frontières, jusqu'aux routes, étaient en désordre par suite du manque d'argent; l'empire était épuisé. Et cepen-

dant Auguste se hâtait, même avant de pourvoir à ces nécessités, de dépenser à Rome, et pour des œuvres publiques d'une utilité secondaire, des sommes énormes qu'il fournissait lui-même; et il engageait ses amis et ses parents à suivre son exemple, de façon à ne pas laisser manquer de travail et d'argent le petit peuple et la classe moyenne. Non seulement il continua la réparation des temples, mais il entreprit de restaurer avec un soin particulier le grand sanctuaire national de Jupiter sur le Capitole, et le théâtre de Pompée (1); de reconstruire le portique élevé par Cnéus Octavius presque un siècle auparavant et détruit par un incendie (2); de construire, au commencement de la voie sacrée, un temple aux dieux Lares, de rebâtir sur le Quirinal le très vieux temple de Quirinus, et aussi sur l'Aventin les temples très anciens également de Minerve et de Juno Regina (3). Si la religion diminuait à Rome, ce ne serait pas faute d'édifices religieux! Auguste nourrissait encore le projet de construire un nouveau forum. L'ancien forum et celui de César ne suffisaient pas aux besoins de la ville qui s'était tellement étendue; Auguste songeait donc à en construire un autre, autour de ce temple de Mars vengeur qu'il avait fait à Philippes le vœu d'élever et qui dans sa pensée devait être le grand sanctuaire de l'armée romaine. Il continua aussi la construction du grand théâtre commencé par César. Ses amis, Statilius Taurus et Cornélius Balbus, le neveu et l'héritier du richissime agent

(1) Mon. anc., IV, 9. Je donne comme une hypothèse assez vraisemblable, mais sans preuves certaines, que cette restauration, comme plusieurs des autres travaux du même genre, dont nous parlerons plus loin, fut entreprise à cette époque. Voy. Mommsen, *Res gestae Divi Augusti*, Berlin, 1865, p. 55.
(2) Mon. anc., IV, III, 4; *festus*, p. 178.
(3) Mon. anc., IV, 6.

de César, avaient consenti à construire chacun un autre théâtre. Agrippa avait presque terminé le Panthéon; il s'occupait aussi de faire achever l'autre grande construction entreprise par César, les *Saepta Julia*, qui étaient destinés aux comices (1); il avait résolu de transformer le modeste *laconicum* construit derrière le Panthéon en thermes immenses et somptueux, pareils à ceux dans lesquels on se baignait en Syrie, en construisant pour l'alimenter un nouvel aqueduc long de quatorze milles qui devait recevoir le nom d'*Aqua virgo* (1). Agrippa entreprit en outre de faire, pour le service des eaux, ce qu'Auguste avait fait pour les finances. Les magistrats qui, d'après la constitution, devaient s'occuper des aqueducs, étaient les censeurs et les édiles. Mais les censeurs n'étaient plus élus depuis longtemps, et les édiles ne s'en occupaient pas. Agrippa choisit donc parmi ses esclaves un personnel actif et intelligent qui veillerait sur les aqueducs de Rome et s'occuperait de les réparer et de bien les entretenir (2).

Une entreprise plus difficile pour le fils de César, pour le triumvir des proscriptions, c'était de se réconcilier avec la noblesse; mais Auguste s'y appliquait avec une patience inlassable, avec une perspicacité toujours en éveil, et des moyens très puissants. Non seulement dans les élections il appuierait de son influence les personnages les plus éminents pour les aider à s'emparer, comme jadis, des magistratures, non seulement il ne perdrait aucune occasion d'être agréable ou à la noblesse tout entière, ou à l'un de ses membres les plus en vue, mais il se proposait aussi — et ce serait

(1) Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, t. I, p. 995.
(2) Frontin, *De aq.*, 98.

là un gage de paix plus solide que tant d'hommages platoniques — de reconstituer les fortunes des grandes familles qui avaient été détruites. Rome possédait dans les provinces un immense patrimoine de terres, de forêts, de mines, que les guerres civiles avaient encore accru, et dont la république avait tiré profit en le louant à des sociétés de publicains. Mais maintenant que les grandes sociétés qui louaient ces domaines étaient dissoutes, que le nombre des gros capitaux avait diminué, que l'esprit de spéculation s'était affaibli en Italie, une grande partie de ces biens avait été abandonnée, et les bénéfices qu'ils rapportaient avaient été dispersés, détournés par mille canaux des caisses publiques. Le mal était ancien, et César avait fait ordonner par le sénat l'arpentage de tout l'empire, surtout pour faire l'inventaire de ce gigantesque patrimoine, et pour en tirer meilleur parti; mais les guerres civiles avaient ralenti et entravé le travail des commissions envoyées dans les différentes régions de l'empire, si bien qu'il semble qu'en l'an 27, aucune n'avait encore été entièrement mesurée (1). Auguste avait déjà pris des dispositions — et ce fut un de ses premiers soins, quand les guerres furent terminées — pour hâter la fin de ce grand travail, de façon à tirer, au moins dans ses provinces, de ce patrimoine, ce qu'il devait donner; il en affermait les différentes parties par des baux perpétuels ou annuels à des municipes ou à des particuliers. La république pourrait ainsi compter sur un revenu constant; ces biens, les terres surtout, au lieu d'être la proie de fermiers pressés de faire de l'argent et qui les

(1) Voy. Ritschl, « Die Vermessung des Römischen Reichs unter Augustus, die Welt-Karte des Agrippa, und die Cosmographie des sogennanten Aethicus », *Rhein. Mus.* Neue Folge I, p. 481 et suiv.

mettaient à sac, viendraient dans le domaine de propriétaires, disposés à en faire l'usage qu'un bon père de famille fait de son patrimoine ; beaucoup de gens pourraient tirer profit de ces grandes richesses. Auguste en destinait une partie à l'aristocratie appauvrie, en compensation des biens perdus dans les proscriptions et dans les guerres civiles.

Auguste se proposait donc d'instituer un gouvernement modeste, respectueux des traditions, désireux surtout de rétablir la fortune de l'Italie et de l'État, pour accoutumer peu à peu l'Italie à renoncer à la conquête de la Perse et à ne plus regretter le passé. La paix, le relèvement des finances, le respect de la constitution, c'étaient là les trois pivots de la politique d'Auguste, qui, pour donner une plus grande preuve de modestie, songeait à s'éloigner de Rome, en prenant pour prétexte la guerre contre les Cantabres et contre les Astures, bien qu'elle ne fût pas d'une importance à réclamer la présence d'un généralissime. Une longue absence présentait pour lui de considérables avantages, sous tous les points de vue. Auguste évitait ainsi de fatiguer, par une présence et un contact contiuuels, la trop fervente admiration dont il jouissait alors; il allait habituer peu à peu les magistrats et les citoyens à agir tout seuls, sans venir le consulter pour toutes choses ; il diminuait lui-même aussi les occasions de commettre des erreurs, de rebuter les gens, de se montrer au-dessous de l'opinion exagérée que tant de gens se faisaient de lui et de sa puissance. Il n'était pas possible d'effacer en quelques mois les souvenirs de vingt ans de guerre civile. Au sénat les restes de l'aristocratie, les survivants des proscriptions et de Philippes, les fils ou les neveux des victimes de la révolution, retrouvaient auprès d'eux, sur les mêmes bancs, ornés des mêmes

emblèmes, les centurions et les aventuriers qui étaient entrés au sénat après Philippes, qui s'étaient emparés des biens de leurs pères, avaient fait périr leurs parents les plus chers et ruiné la puissance séculaire de leur classe. Si la noblesse survivante consentait à considérer comme ses pairs les grands chefs de la révolution, les Mécène, les Agrippa, les Pollion, dont la gloire, la richesse et la culture intellectuelle faisaient oublier la naissance, ils s'obstinaient, en revanche, à considérer les sénateurs obscurs comme des hommes qui avaient usurpé les dignités et les patrimoines d'autrui. Vivre à Rome comme consul, présider les séances du sénat, se tenir au milieu des uns et des autres sans blesser personne, était chose extrêmement difficile. En outre, — et c'est une considération de moindre importance pour nous, mais qui avait peut-être une grande importance pour Auguste, — l'exemple de César l'avertissait que ni l'admiration populaire, ni les charges, ni les licteurs, ni l'inviolabilité tribunitienne, n'étaient une protection suffisante contre le coup de poignard de quelque Brutus attardé; et l'on ne pourrait à Rome prendre des précautions trop visibles sans offenser le sentiment républicain. L'usage permettait d'avoir des esclaves germains et gaulois, pour défendre sa maison et sa personne; Auguste en profitait; mais, même en prenant de telles précautions, il devait se préoccuper de ne rien faire de plus que les autres sénateurs, bien que le danger fût pour lui beaucoup plus grand.

Au mois de mai, quand eurent lieu les fêtes latines qu'il devait présider à titre de consul, il ne se montra pas, sous prétexte qu'il était malade. L'était-il véritablement, ou était-ce une feinte pour ne pas s'aventurer sans défense au milieu de la foule en fête? Puis les

élections eurent lieu très tranquillement, et sans que l'ordre fût troublé. Les beaux temps de la république semblaient revenus. Il est probable que ceux-là seuls se présentèrent aux suffrages du peuple, qui avaient l'approbation d'Auguste; sa popularité, sa richesse, ses amis si nombreux, faisaient de lui, en fait sinon en droit, l'arbitre des comices et le grand électeur de la république. Il n'y eut que deux consuls, Auguste et T. Statilius Taurus; car on revenait à l'antique et sévère tradition du consulat double et annuel, et l'on avait aboli les « petits consuls », si nombreux à l'époque de la révolution. Mais l'attitude observée par Auguste pendant les années qui suivirent, nous montre qu'il ne désirait pas avoir la responsabilité de désigner tous les magistrats, et qu'il souhaitait voir les comices fonctionner de nouveau avec vigueur et liberté. C'était une raison de plus pour aller en Espagne où il serait moins poursuivi par les demandes des ambitieux. Mais avant de partir il avait encore beaucoup à faire. Il lui fallait avant tout préparer l'opinion publique, qui attendait toujours la guerre contre les Parthes et d'autres glorieuses campagnes, à approuver ses desseins plus modestes. On ne pouvait pas dire brusquement à l'Italie, qui s'attendait à la conquête d'empires immenses, de villes magnifiques, de trésors opulents, qu'il allait partir simplement à la conquête de vallées désertes, de montagnes arides et de mines abandonnées. Il commença donc à faire courir le bruit qu'il se disposait à partir pour faire la conquête de la Bretagne d'abord, et de la Perse ensuite; une fois parti, il ferait répandre le bruit que de grandes révoltes avaient éclaté en Espagne, en faisant donner successivement des détails pour accréditer la chose; il habituerait ainsi le public à l'idée de l'expédition, et, voyageant très lentement, il

attendrait le moment opportun pour changer de direction (1). Il était cependant nécessaire que son départ ne troublât pas la paix dont Rome jouissait depuis quelques années, sans quoi tout le monde aurait regretté son absence et l'aurait considérée comme une grosse faute et un grand malheur. Mais qui pouvait le remplacer? Agrippa, qui était son collègue au consulat, cette année-là, et Statilius Taurus, qui devait l'être l'année suivante, étaient certes des hommes très capables, mais il ne semblait pas à Auguste que, lui étant au loin, la seule autorité des consuls suffirait, sans force armée, à maintenir dans l'ordre une multitude turbulente, pour qui le consulat avait perdu toute son antique splendeur, depuis qu'on avait vu revêtus de cette dignité des hommes d'une extraction très basse et très obscure. Il fallait, puisque la force véritable manquait, un personnage d'un caractère plus insolite et plus solennel, et qui fût en même temps républicain. Puisque la mode était au retour aux vieilles choses, Auguste songea à exhumer une autre momie, le *præfectus urbi*, qui, au temps des rois et dans les commencements de la république, avait été nommé pour remplacer en leur absence, d'abord le roi, et ensuite les consuls, quand ils quittaient Rome pour diriger une guerre;

(1) Dion (LIII, 25) dit qu'Auguste avait véritablement l'intention de faire la conquête de la Bretagne; tandis qu'au chapitre XXIII (ὡς καὶ ἐς τὴν Βρεταννίαν στρατεύσων), il donne plutôt à entendre que la guerre contre la Bretagne fut un prétexte. C'était d'autre part une opinion commune à Rome qu'Auguste partait pour la conquête de la Perse et de la Bretagne. L'ode V du troisième livre d'Horace le prouve. Mais il n'est pas possible qu'Auguste, qui avait réduit son armée à 23 légions, ait nourri de tels projets. Avec l'hypothèse que je fais ici, la contradiction s'explique : Auguste laissa croire qu'il partait résolu à accomplir les desseins de César, pour habituer peu à peu l'opinion publique à ses projets plus modestes.

il chercha ensuite à persuader à Messala Corvinus d'accepter la charge, probablement sur une nomination du sénat. Messala avait été un grand ami de Brutus; il avait combattu auprès de lui à Philippes, et il l'avait vu mourir; bien que réconcilié ensuite avec Auguste, il était resté fidèle à la mémoire de l'ami, dont il faisait très ouvertement l'éloge, à toute occasion, dans ses propos et dans ses écrits (1); noble de grande famille, et républicain ferme et sincère, guerrier illustre, protecteur des hommes de lettres dont il réunissait un groupe autour de lui, Messala rassurerait donc même les plus défiants des républicains. Mais il refusa d'abord (2). Il était peut-être effrayé par la difficulté de la tâche et par l'étrangeté de cet expédient archaïque. La *præfectura urbis,* tombée en désuétude depuis des siècles, pouvait être encore une institution républicaine et romaine aux yeux des archéologues, mais non aux yeux du peuple qui l'avait complètement oubliée depuis longtemps.

Une difficulté plus grave encore surgissait en Égypte. Malgré son ferme dessein de gouverner l'empire avec une politique simple, cohérente et sans contradiction, Auguste avait été obligé d'imiter en Égypte, bien qu'avec plus de discrétion et le consentement des autorités légitimes, la politique à double face d'Antoine. Et des difficultés inattendues s'étaient aussitôt élevées du fond même de cette insoluble contradiction. Dans l'immense et merveilleux palais des Ptolémées, au milieu du luxe, des plaisirs et des hommages prodigués

(1) Plutarque, *Brutus,* 53.

(2) Ce qui me paraît le prouver, c'est la promptitude avec laquelle, au bout de six jours seulement, il se démit de sa charge. Messala était un homme sérieux, et cette promptitude ne peut s'expliquer que si l'on admet qu'il avait accepté à contre-cœur.

à Gallus qui occupait, sans l'avouer, le trône des Lagides, ce petit bourgeois de *Forum Julii* courait le risque de perdre la raison, comme cela était arrivé à Antoine. Il n'avait pas seulement accumulé d'immenses richesses (1), accepté des hommages royaux, et fait ériger en son honneur des statues de tous les côtés (2); il s'était mis aussi à traiter l'Égypte avec la violence d'un tyran oriental, et il commençait à songer à fonder lui-même un grand empire. Ayant quitté Alexandrie pour aller réprimer une petite révolte qui avait éclaté dans le centre, il avait voulu faire un exemple, et il avait complètement détruit Thèbes (3); puis, contre la volonté d'Auguste, il avait repris cette politique d'expansion vers l'intérieur du continent africain et vers les sources du Nil, qui, à toutes les époques, a été comme une nécessité pour tous les États qui ont possédé l'Égypte. Cherchant sans doute non seulement à satisfaire ses désirs de gloire et de butin, mais aussi à faire admirer aux Égyptiens le nouveau régime, à les convaincre qu'il était plus hardi et plus fort que le gouvernement déchu des Ptolémées, Gallus, probablement en l'an 28, avait

(1) Amm. Marcellus, XVII, ii, 5 (il y a peut-être de l'exagération dans ce qu'il dit, car c'est la version de l'aristocratie).

(2) Dion, LIII, 23. Cela est confirmé par l'inscription découverte récemment en Egypte : « Sitzungberichte König. preuss-Akad., » 1896, I, p. 476.

(3) Hiéron (Chron. ad. ann. Abrah., 1990, 27 avant J.-C.) dit : *Thebae Aegypti usque ad solum erutae.* Ne convient-il pas de rapprocher ce renseignement de l'autre contenu dans l'inscription rappelée plus haut et découverte en Egypte : *defectionis Thebaidis... victor?* Si la Thébaïde, comme le dit l'inscription, se révolta, il est plus que probable que Thèbes fut détruite par Asinius Gallus pendant cette guerre. Ce fait jette une première clarté sur le dissentiment qui s'éleva entre Auguste et Gallus, et qui dut naître d'une façon différente de comprendre le gouvernement de l'Egypte. Auguste, qui voulait en Orient une politique conciliante, ne pouvait approuver ces violences barbares.

fait une expédition dans la Nubie (le Soudan d'aujourd'hui), et il était arrivé, semble-t-il, jusqu'à Dongola, dans une région — il se vantait peut-être en le disant — où aucun général de Rome ni aucun roi d'Égypte n'avait encore mis le pied; et il avait réussi à faire accepter le protectorat de Rome à un lointain prédécesseur de Ménélik, le roi des Éthiopiens, Triakontaschoeni, dont les ambassadeurs étaient venus le trouver à Philae (1). Auguste n'approuvait ni ces répressions violentes, ni ces entreprises téméraires; il craignait, comme toujours, qu'elles entraînassent l'Égypte dans de grandes dépenses et dans des guerres pour lesquelles ne suffiraient pas les trois légions assignées comme garnisons à l'ancien royaume des Ptolémées; mais il ne pouvait pas, par sa seule autorité personnelle, arrêter l'ambition inquiète de Gallus, qui, déjà célèbre par ses faits d'armes, par ses travaux littéraires, par les services qu'il avait rendus au parti qui avait

(1) Voy. l'inscription découverte en Égypte et imprimée dans les « Sitzungberichte Konig. preuss. Akademie, » 1896, I, p. 476. L'inscription est importante, parce qu'elle nous révèle l'origine probable des dissentiments entre Auguste et Cornélius Gallus; et c'est un point très obscur. Il est à remarquer que dans l'inscription Cornélius Gallus raconte les expéditions comme faites par lui, sans même dire qu'elles furent dirigées sous les auspices d'Auguste : cela nous montre que le préfet d'Egypte, profitant du caractère incertain de sa charge et de la faiblesse d'Auguste, avait pris une attitude presque indépendante, puisqu'il faisait la guerre de sa propre initiative. Qu'Auguste subit plutôt qu'il n'approuva, les conquêtes de Gallus, cela nous est prouvé par ce fait que, quelques années plus tard, à la première difficulté, il eut vite fait d'y renoncer. Cette demi-indépendance de Gallus, son désaccord avec Auguste peuvent expliquer les allusions obscures des écrivains de l'antiquité, et nous faire entrevoir en quoi consistaient les « sottises » (μάταια) que selon Dion (LIII, 23) Cornélius se permettait de dire au sujet d'Auguste, et comment il put être accusé, comme le dit Suétone (*Aug.*, 66) de *ingratum et malevolum animum.*

triomphé et à Auguste, se considérait presque comme l'égal du *princeps;* il n'osait pas non plus avoir recours, contre un si grand personnage, à son autorité si incertaine, si équivoque, si peu romaine, de roi d'Égypte sans titre réel, d'autant plus que probablement la politique autoritaire et aventureuse de Gallus ne déplaisait pas à l'Italie, si désireuse d'humilier et de maltraiter l'ancien royaume de Cléopâtre. En sorte que Gallus, sur qui ne pesait ni l'autorité du sénat, ni celle d'Auguste, faisait et défaisait tout en Égypte, selon sa fantaisie. Il semble même qu'il ait blâmé âprement et publiquement les hésitations d'Auguste, et qu'il ait poussé l'audace jusqu'à répandre en Égypte des inscriptions où il célébrait ses entreprises, comme s'il en était seul l'auteur, et sans aucune allusion à celui qui devait aux yeux des Égyptiens être leur souverain, obligeant ainsi les Égyptiens à se demander si Auguste était vraiment le maître de l'Égypte ou si Gallus était au contraire un général révolté. Cette étrange attitude de Gallus avait réveillé tant de défiances, que les prêtres rusés de Philæ, chargés de traduire en hiéroglyphes une inscription en l'honneur de ses exploits et dans laquelle Auguste était à peine nommé, semblent l'avoir trahi, en mettant dans la traduction, non plus son éloge, mais de vagues et emphatiques louanges à l'adresse d'Auguste. Gallus ne savait pas déchiffrer les mystérieux caractères.

Arrêter Cornélius Gallus sur le chemin de la nouvelle conquête était chose nécessaire; mais la chose était malaisée, puisque Auguste ne voulait pas se servir des moyens qu'il avait à sa disposition. Il semble qu'à la fin il prit le parti de faire intervenir le sénat et l'opinion publique. Beaucoup d'officiers qui revenaient d'Égypte racontaient, et sans doute en les exagérant, les étranges

exploits de Gallus. Parmi ces officiers, un des plus violents était un certain Valérius, qui semble avoir eu des motifs de rancune personnelle contre le *præfectus Ægypti*. Il est vraisemblable qu'Auguste fit indirectement engager Largus à dénoncer au public les extravagances de Gallus, avec l'espoir d'intimider le gouverneur de l'Égypte, en lui montrant le mécontentement populaire.

Mais avant que Largus eût commencé ses révélations, Auguste avait quitté Rome. Il était parti probablement dès que Valérius Messala s'était décidé à accepter pour l'année suivante la *præfectura urbis*. Il prétendait aller faire la conquête de la Bretagne, que César avait déjà tentée ; et il annonçait aussi qu'il préparait la revanche contre les Perses. Horace l'accompagnait de ses vœux, en lui prédisant qu'à son retour, il serait adoré comme un dieu. Il s'en allait en réalité, non pas pour revenir sous les traits d'un dieu, mais simplement pour conquérir une région riche en mines, pour passer utilement quelques années loin de Rome et se donner ainsi le temps de considérer quelle tournure allaient prendre les événements.

II

ROME ET L'ÉGYPTE

Auguste emmenait avec lui en Espagne son beau-fils (1), Tibérius Claudius Néro, le fils de Livie, qui avait quinze ans, étant né le 16 novembre de l'an 42, et son neveu Marcus Claudius Marcellus, le fils d'Octavie et du fameux consul de l'an 50, qui était, croit-on, né quelques mois avant Tibère, en l'an 43. Ils étaient donc tous les deux à peine adolescents, et cependant Auguste les emmenait déjà à la guerre. Mais parmi les principes de la vieille politique aristocratique, il y en avait un surtout qu'Auguste voulait remettre en honneur dans la république : c'était le principe de ne point se défier de la jeunesse, de ne pas réserver pour des vieillards les charges les plus hautes et les missions les plus difficiles. Il fallait de nouveau faire place aux jeunes gens, comme aux beaux temps de l'aristocratie (2).

(1) Dion (LIII, 26) nous apprend que l'an 25, Tibère et Marcellus étaient à la guerre en Espagne avec Auguste. Il me paraît donc légitime de supposer qu'ils partirent avec lui.

(2) Cicéron, *Phil.*, V, xvii, 47 : *Majores nostri, veteres illi, admodum antiqui, leges annales non habebant : quas multis post annis attulit ambitio... Ita sæpe magna indoles virtutis, priusquam reipublicæ prodesse potuisset, extinta fuit. 48... admodum adulescentes consules facti.* Tacite, *An.*, XI, 22 : *apud majores... ne aetas quidem distinguebatur, quin prima juventa consulatum ac dictaturam inirent.* Les carrières rapides des parents d'Auguste, de Tibère, de Marcellus, de Drusus, que l'on a voulu considérer

Si la noblesse s'était corrompue au siècle précédent, c'était parce que ses membres avaient été condamnés à rester oisifs, à l'âge où les énergies du corps et de l'âme sont gaspillées dans le vice et la débauche, si elles n'ont pas de grandes œuvres à accomplir; d'autre part, l'aristocratie avait été si décimée par les guerres civiles, que si l'on voulait lui confier toutes les charges les plus importantes, on ne pourrait plus en écarter les

comme une preuve de l'intention d'Auguste de concentrer au moyen de privilèges le pouvoir dans sa famille, sont au contraire un de ses grands efforts pour revenir à la grande tradition aristocratique et républicaine. Là aussi Augute voulait refaire la république de Scipion l'Africain. Cela est si vrai que non seulement ses parents, mais aussi des citoyens qui n'appartenaient pas à sa famille, obtinrent, de son vivant, les charges suprêmes, étant encore très jeunes. C'est ainsi que L. Calpurnius Pison fut consul en l'an 15 avant J.-C., à trente-trois ans, étant né en l'an 48 avant J.-C. et étant mort à quatre-vingts ans (Tacite, *An.*, VI, 10.) L. Domitius Ahénobarbus, qui mourut en l'an 2 de l'ère chrétienne (Tacite, IV, 44), fut consul en l'an 16 avant J.-C.; s'il avait été consul à ce que Cicéron appelait l'âge légal, c'est-à-dire à quarante-trois ans, il serait mort à quatre-vingt-quatre ans et Tacite aurait signalé, comme pour Pison, une aussi rare vieillesse. Son silence nous prouve que Domitius ne devait pas être très âgé : si l'on suppose qu'il avait alors soixante et onze ans, il aurait été consul à trente ans. C. Asinius Gallus, le fils du fameux écrivain, né en l'an 41 avant J.-C. (Servius, *ad Virg. Ecl.*, IV, 11), est consul en l'an 8 avant J.-C., c'est-à-dire à trente-trois ans. P. Quintilius Varus est consul en l'an 13 avant J.-C. Vingt ans plus tard, en l'an 7 de l'ère chrétienne, il est envoyé pour gouverner la Germanie. Il n'est pas probable qu'un poste comme celui-là ait été confié à un homme très âgé; il est plus vraisemblable qu'il le fut à un homme d'une cinquantaine d'années; il n'avait donc qu'environ trente ans, lui aussi, quand il fut consul. Si nous connaissions la date de naissance des consuls, nous aurions sans doute beaucoup d'autres exemples du même genre à fournir. La chose d'ailleurs est naturelle : même si Auguste ne l'avait pas voulu, il aurait été obligé d'agir ainsi; puisqu'il voulait restaurer le principe aristocratique, il était nécessaire d'ouvrir les portes aux jeunes gens, tant l'aristocratie avait été décimée. Voy. Suétone, *Aug.*, 28.

jeunes gens, car les hommes âgés n'auraient pas suffi. Prudent dans tout ce qu'il faisait, Auguste, semble-t-il, avait déjà fait approuver une modification générale aux lois qui étaient alors en vigueur, pour préparer graduellement le rajeunissement de l'État (1); et il songeait sans doute à proposer au sénat des dispenses spéciales pour les jeunes gens qui en seraient dignes. En faisant aussitôt commencer le noviciat militaire et politique des membres de sa famille, il engageait en même temps, par l'exemple, toute la jeune aristocratie à ne pas perdre de temps. Il avait recueilli sous son autorité ou confié à Octavie et à Livie, outre son unique fille, Julie, qu'il avait eue de Scribonia en l'an 39, tous les enfants de sa famille, que la révolution avait privés de leur père : les deux fils de Livie, Tibère, qui avait alors quinze ans et dont nous avons déjà parlé; son frère, plus jeune, Néro Claudius Drusus, né en l'an 38; les cinq fils que sa sœur Octavie avait eus de Marcellus et d'Antoine, à savoir les deux Marcellæ, le Marcellus qui accompagnait Auguste en Espagne, les deux Antoniæ, qui étaient nées avant que le triumvir eût abandonné son épouse latine pour Cléopâtre; le fils mineur d'Antoine et de Fulvie qui devait avoir à peu près le même âge que Tibère, et dont on avait changé le nom en celui de Julius Antonius; enfin les trois enfants qui restaient de Cléopâtre et d'Antoine : Cléopâtre Séléné, Alexandre Hélios et Philadelphus (2). Sur ces douze enfants, les neuf premiers, qui n'avaient dans les veines que du pur sang romain, étaient déjà soumis par Auguste à la règle de l'éducation traditionnelle, les filles tissant la toile et les

(1) Voy. t. IV, p. 282.
(2) Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*. Paris, II, p. 360.

jeunes gens allant de très bonne heure à la guerre. Bien qu'ils fussent instruits avec soin, garçons et filles, dans la littérature et la philosophie, le *princeps* cependant ne voulait porter d'autres toges que celles qui étaient tissées chez lui, par ses femmes, comme les grands seigneurs de l'époque aristocratique (1). Il voulait en outre jeter de bonne heure les garçons dans la vie active, et tempérer l'action de leurs études par des occupations qui développeraient leur énergie. Quant aux trois derniers, qui étaient les bâtards d'un grand Romain dévoyé et d'une reine asiatique, Auguste semble avoir voulu les conserver auprès de lui, pour en faire les instruments dynastiques de sa politique orientale. Il tâchait peut-être déjà de se servir de la petite Cléopâtre pour réorganiser la Mauritanie qui avait été annexée par César. Auguste, en effet, songeait à y établir la dynastie nationale, en replaçant sur le trône de Juba le fils du roi vaincu par César, qui avait été élevé à Rome, et qui avait reçu une éducation gréco-romaine; mais, en même temps que le royaume, Juba recevrait la petite Cléopâtre pour femme (2).

En Gaule, Auguste s'arrêta à Narbonne où il trouva les notables de toute la Gaule qui sans doute avaient été convoqués (3). Il vit ainsi venir à lui tout ce qui restait encore de la Gaule de César et de Vercingétorix. Vingt-cinq ans avaient passé depuis la chute d'Alésia, mais Antoine lui-même, qui l'avait vue s'élancer furieuse sur les champs de bataille, se multiplier avec un courage indomptable pendant de si longues années

(1) Suétone, *Aug.*, 73.
(2) Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*. Paris, 1904, vol. II, p. 361.
(3) Live, *Épit.*, 134; le *conventus* dont parle Tite-Live fut sans doute un congrès des notables de la Gaule.

dans les embûches et les révoltes, Antoine lui-même n'aurait pas reconnu la Gaule contre laquelle il avait combattu, en cette génération vieillie qui se réunissait à Narbonne autour d'Auguste. La Gaule de Vercingétorix s'était elle-même presque réconciliée avec Rome; pacifique et désarmée, elle s'adonnait à l'agriculture et à l'élevage des troupeaux; elle s'enrichissait: si elle n'allait pas jusqu'à admirer et vouloir imiter tout ce qui venait de Rome, elle commençait pourtant à laisser se romaniser ses jeunes gens, cette génération nouvelle qui n'avait pas vu la grande guerre nationale, ou qui l'avait à peine entrevue dans son enfance. Dès la venue de César en Gaule, Rome avait eu de nombreux amis dans la noblesse gauloise, mécontente du désordre intérieur, irritée de l'insubordination de la plèbe et des exigences de la haute ploutocratie, alarmée par la faiblesse militaire croissante du pays, et la prépondérance germanique qui menaçait. Cette noblesse, en butte à la fois à l'amour de l'indépendance et à la peur des Germains, tantôt irritée par l'arrogance romaine, et tantôt effrayée par les menaces populaires, avait pendant neuf ans oscillé sans cesse entre César et la Gaule; elle n'avait ainsi apporté aucune énergie ni à soutenir, ni à combattre César, et aux moments critiques, elle avait tout laissé au pouvoir de minorités exaltées, si bien que, à la fin de l'an 52, de jeunes Arvernes, ayant à leur tête Vercingétorix, malgré leur inexpérience et leur peu d'autorité, étaient venus à bout de renverser le gouvernement et d'entraîner toute la Gaule dans la terrible aventure. Mais cette grande révolte avait échoué; presque toute la noblesse irréconciliable avait péri dans les guerres successives ou avait émigré; et le parti national une fois épuisé, la plus grande partie de l'ancienne

noblesse était revenue à ses premières dispositions, d'autant plus vite que César avait su la rassurer par d'habiles concessions. Les Éduens, les Lingones, les Rèmes avaient conservé la condition d'alliés, qui leur permettait de traiter avec Rome sur un pied d'égalité, comme des États indépendants; de nombreux peuples avaient été déclarés libres, c'est-à-dire autorisés à vivre avec leurs lois et à ne pas recevoir de garnisons romaines, et obligés seulement à payer une partie du tribut (1); on avait laissé à un bon nombre leur territoire, leurs tributaires, leurs gabelles, tous les droits et tous les titres dont ils se targuaient avant la conquête; et nulle part, certainement, le tribut ne fut augmenté (2), si bien que la Gaule n'eut à payer, si toutefois elle la paya, que la contribution peu lourde, fixée au début, de 40 millions de sesterces. César s'était donc efforcé de dissimuler l'annexion sous des satisfactions données à l'orgueil national; il n'avait pas sévi contre la noblesse hésitante qui l'avait tantôt secouru et tantôt trahi; il avait même partagé les biens des grands qui avaient péri ou qui s'étaient enfuis, et

(1) Hirtius, *B. G.*, VIII, 49; *honorifice civitates appellando.* Pline, *H. N.*, IV, 31 (17) et 32 (18) met au nombre des alliés les Carnutes. Mais avec Hirschfeld je crois qu'il y a probablement là une erreur, au moins pour ce qui est de l'époque qui suivit immédiatement la conquête. On comprend facilement que les Eduens, qui étaient les anciens amis de Rome, que les Rèmes et les Lingones, qui avaient tant aidé César dans la guerre de 52, aient obtenu facilement la qualité d'alliés. Mais pour les Carnutes, qui avaient lutté contre Rome avec acharnement, la chose paraît peu vraisemblable. Pline, *H. N.*, IV, 31 (17)-33 (19) énumère les peuples libres, environ une dizaine, dont il trouve l'indication dans les commentaires d'Auguste. Mais il est difficile de dire si le nombre en était le même à la fin de la conquête. Il y eut probablement des modifications successives.

(2) Hirtius, *B. G.*, VIII, 49 : *nulla onera injungendo.*

ceux des ploutocrates qui avaient sombré dans la révolution, entre les familles nobles disposées à accepter la suprématie romaine (1); et il avait pris à son service pendant les guerres civiles de nombreux nobles gaulois, à qui il avait fait des dons et même accordé le titre de citoyens romains. Auguste était entouré à Narbonne par tous les Caïus Julius, qui à ces *prænomen* et *nomen* latins ajoutaient le *cognomen* barbare de leur famille celtique : c'étaient les nobles gaulois que son père avait créés citoyens romains et qui formaient, dans la noblesse celtique, une sorte de petite noblesse plus élevée (2). Ainsi les guerres civiles, loin d'entraver l'œuvre de César, en avaient au contraire hâté l'accomplissement, et, par une étrange contradiction, conduit plus vite la Gaule vers la paix. Intimidés par les souvenirs des révoltes et par le fantôme de Vercingétorix, obligés de rappeler toutes les légions de la Gaule, et conscients de leur faiblesse, les triumvirs avaient laissé la Gaule à peu près maîtresse d'elle-même et dans une indépendance réelle, sinon nominale. Différentes pièces de monnaie nous montrent qu'à cette époque les proconsuls romains, toujours pourvus de faibles milices, gouvernaient la Gaule par l'entremise des grandes familles, en se contentant de laisser fonctionner librement les anciennes institutions nationales (3), c'est-à-dire d'empêcher les révoltes et les

(1) Hirtius, *B., G.*, VIII, 49 ... *principes maximis præmiis adficiendo.*

(2) Sur la fréquence du nom de Julius en Gaule à cette époque-là, voy. Anatole de Barthélemy, *les Libertés gauloises sous la domination romaine*, dans la *Revue des questions historiques*, 1872, p. 372.

(3) Voyez l'intéressante étude d'Anatole de Barthélemy, *les Libertés gauloises sous la domination romaine,* dans la *Revue des questions historiques*, 1872, p. 368 et suiv.

guerres entre les différents peuples et de percevoir un léger tribut. Peut-être même la Gaule cessa-t-elle à cette époque de payer ce tribut. Ce régime n'était donc ni dur, ni sévère, et la Gaule n'avait pas tardé à réparer tous ses malheurs. Les légions une fois parties, c'en avait été fini des contributions de guerre extraordinaires, des exactions, des rapines, des violences. Le tribut de 40 millions de sesterces, même s'il fut payé, n'épuisa pas un pays aussi riche; la paix intérieure avait dispersé les bandes des cavaliers et des clients dont la noblesse s'était servie dans ses guerres : les uns étaient devenus des artisans, les autres des agriculteurs (1); d'autres encore s'étaient enrôlés dans la cavalerie romaine, et étaient allés pendant les guerres civiles saccager l'Italie ou les autres régions de l'empire, pour ramasser ainsi un peu d'or qu'ils rapportaient dans leur pays. Enfin la conquête de César avait remis en circulation beaucoup de trésors inutiles qui dormaient dans les temples ou dans les maisons des riches; et si une partie de ce capital avait été emportée en Italie, une autre très considérable était restée en Gaule et avait passé dans un grand nombre de mains. La guerre d'abord et ensuite la paix avaient rendu à la Gaule des capitaux, des bras et une certaine sécurité; et ainsi, dans ce pays qui, alors comme aujourd'hui, était très fertile (2), bien irrigué, couvert de forêts et riche en minerais (3), l'opulence en vingt-cinq années s'était beaucoup accrue.

(1) Strabon, IV, I, 2 (178) : νῦν δ'ἀναγκάσονται γεωργεῖν, καταθέμενοι τὰ ὅπλα...

(2) Strabon, IV, I, 2 (178) : ἡ δ'ἄλλη πᾶσα σῖτον φέρει πολῦν καὶ κέγχρον βάλανον καὶ βοσκήματα παντοῖα, ἄργον δ'αῦτῆς οὐδὲν, πλὴν εἰ τι ἕλεσι κεκώλυται καὶ δρυμοῖς.

(3) Voyez les preuves données par Desjardins, *Géographie historique de la Gaule*, vol. I. Paris, 1876, p. 409 et suiv.

Protégée par les Alpes, protégée par le fantôme de Vercingétorix, — et ce fut là le vrai service rendu à son pays par le vaincu d'Alésia, — la Gaule avait donc pu, lentement et paisiblement, pendant les vingt années de guerres civiles si funestes à l'Italie et aux provinces de l'Orient, retrouver ou refaire une partie de ses richesses dispersées ou détruites dans la terrible crise. On recommençait à creuser partout les mines, surtout les mines d'or; on cherchait ce métal, alors si rare, jusque dans les sables des rivières (1); on découvrait vers cette époque des mines d'argent (2); on défrichait de nouveaux terrains et on commençait à cultiver le lin qui jusque-là ne l'avait été qu'en Orient (3); les artisans étaient devenus plus nombreux depuis que les petites armées gauloises avaient été dissoutes. Et, à

(1) Chez les Volces Tettosages (STRABON, IV, I, 13); chez les Tarbelles (STRABON, IV, II, 1); dans les Cévennes (STRABON, III, II, 8); dans les rivières (DIODORE, V, 27.)

(2) Le fait que Diodore dit (V, 27) κατά γοῦν τὴν Γαλατίαν ἄργυρος μὲν τὸ σύνολον οὐ δὲ γίγνεται, tandis que Strabon dit au contraire qu'il y en avait chez les Ruthènes et les Gabales (IV, II, 2), prouve que les mines d'argent furent découvertes après la conquête. La description de la Gaule que donne Diodore est évidemment tirée de documents plus anciens et qui décrivent la Gaule à l'époque de son indépendance. Dans DESJARDINS, I, p. 423 et suiv., se trouve la preuve que beaucoup d'autres mines d'argent furent exploitées par les Romains; mais comme Strabon n'en parle pas, il est difficile d'affirmer qu'on avait déjà commencé les fouilles à ce moment-là.

(3) PLINE, *N. H.*, XIX, I, 7-8 : *ignoscat tamen aliquis Ægypto serenti (linum) ul Arabiæ Indiæque merces importet itane et Galliæ censentur hoc reditu? Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges ultimique hominum existimati Morini, immo vero Galliæ universæ vela texunt*... Si on considère combien furent lents les progrès économiques dans le monde antique, on trouvera qu'il est raisonnable de faire remonter à ces années-là les commencements de cette culture qui devait dans la suite prendre une grande extension. Il faut ajouter que Strabon rappelle que le lin était déjà une industrie florissante auprès des Cadurces (IV, II, 2).

mesure que le pays s'habituait à cette paix et à cette prospérité, la domination romaine se faisait plus stable, en s'appuyant sur une aristocratie de grands propriétaires où les hommes âgés, oubliant le passé, consentaient à la subir, et où les jeunes, qui ignoraient le passé, commençaient à l'admirer et à profiter volontiers de certains produits de la civilisation méditerranéenne, tels que l'huile et le vin. Il s'ouvrait sans doute déjà, en divers endroits, des écoles de latin pour les jeunes gens riches (1); déjà des bateaux remontaient les rivières, chargés d'huile ou de ces vins italiens ou grecs dont les belliqueux Gaulois avaient autrefois tant redouté l'énervante douceur (2); déjà dans la Gaule narbonaise, qui subissait depuis plus longtemps l'influence romaine, des artistes grecs étaient appelés par les riches familles pour construire de beaux monuments (3); déjà les divinités élégantes de Rome et de l'Orient apparaissaient dans les forêts immenses. Alors, comme toujours, cet heureux pays, par une rapide renaissance, s'était relevé des ruines de la dernière guerre; alors comme toujours l'État qui en était le maître, cherchait à tirer parti, par de nouveaux impôts, de sa florissante richesse, en mettant à la charge de cette province qui, seule peut-être, avait prospéré dans l'universelle décadence, une partie de la dépense

(1) Nous verrons qu'un peu plus tard il y avait une école fameuse à Augustodunum, la nouvelle capitale des Eduens.

(2) Nous verrons que probablement ces années-là fut introduite la *quadragesima Galliarum*, impôt de 2 1/2 pour 100 sur les importations. On n'aurait pas songé à cet impôt, si les importations en Gaule n'avaient déjà été considérables. Parmi les produits importés, ceux qui l'étaient dans les plus grandes proportions devaient être l'huile et le vin.

(3) Par exemple le mausolée des Jules à Saint-Rémy en Provence : voy. Courbaud, *le Bas-relief romain à représentations historiques*, 1899, p. 328-329.

nécessaire pour l'entretien de l'armée, en abolissant le privilège de l'immunité dont avait joui la Gaule, par suite de la faiblesse de Rome pendant les années précédentes. Une partie de l'armée ne servait-elle pas du reste à défendre la Gaule contre les Germains? C'est parce qu'ils étaient protégés par les légions romaines que les Gaulois pouvaient goûter les bienfaits de la paix. Il était donc juste que la Gaule s'acquittât de ce qu'elle devait à l'armée (1), en contribuant aux dépenses nécessaires pour son entretien. Il est cependant probable qu'au congrès de Narbonne, Auguste se contenta d'annoncer et de réaliser une suite de mesures qui devaient préparer la réforme du tribut, sans qu'il y fût cependant encore fait allusion. Il ordonna un grand cens pour vérifier les changements survenus dans les fortunes et pour distribuer équitablement les nouvelles charges; et, pour aider les légats à faire le cens, il semble avoir laissé des procurateurs, choisis parmi ses affranchis les plus capables, à la tête desquels il avait mis Licinus, ce jeune Germain que César avait fait prisonnier, puis remis en liberté. Licinus connaissait à la fois la Gaule, la langue celtique et l'art d'administrer les finances (2). Toutes ces dispositions prises, Auguste

(1) Tite-Live, *Per.*, 134, et Dion, LIII, 22, disent d'une façon précise que l'acte le plus important accompli par Auguste pendant son court séjour en Gaule fut le cens. Ce cens ne fut certainement pas ordonné pour satisfaire une pure curiosité statistique. Le but ne pouvait être que d'augmenter les impôts de la Gaule; César, comme nous l'avons vu, ne les avait pas augmentés, et il est peu probable qu'ils l'aient été pendant la guerre civile. Cette augmentation des impôts nous explique l'épisode de Licinus, survenu douze ans plus tard, et dont nous parle Dion, LIV, 21. Nous aurons à en parler ainsi que du mécontentement qui régna en Gaule les années suivantes. Nous verrons en outre que les textes jusqu'ici à demi compris de saint Jérôme, de Sincellus et du *Chronicon Paschale* confirment cette hypothèse.

(2) Il n'est question de Licinus dans Dion que plus tard vers

se rendit en Espagne, où de grandes révoltes avaient éclaté, d'après ce qu'il avait fait annoncer en Italie. Il y arriva à temps pour inaugurer à Tarragone, le 1er janvier de l'an 26, son huitième consulat (1).

Mais tandis qu'il se rendait en Espagne, un événement étrange avait rendu vaines, à Rome, plusieurs des sages mesures prises par Auguste avant de partir, et profondément troublé le public. Auguste parti, Valérius Largus s'était mis à dénoncer le luxe, les rapines, l'orgueil, l'insolence du préfet d'Égypte (2); mais ces accusations, au lieu d'effleurer simplement l'opinion publique et de ne provoquer qu'un léger frémissement de désapprobation, avaient déchaîné au contraire une terrible tempête. L'aristocratie avait donné l'exemple en se jetant la première avec fureur sur Cornélius Gallus; les autres classes l'avaient suivie (3); en quelques jours le vice-roi d'Égypte, l'homme puissant et respecté de tous, était devenu un affreux voleur, digne des plus horribles supplices; partout, mais surtout dans les grandes familles, on avait réclamé, avec des cris farouches, un exemple salutaire. Par un mouvement des esprits, mystérieux et brusque, Rome avait frémi tout à coup d'horreur, bien qu'en vérité ce fût un peu trop tard, devant les concussions du *præfectus Ægypti;* elle s'était indignée que ses sujets eussent pu être traités comme Gallus avait traité les Égyptiens.

l'an 16, comme procurateur de la Gaule. Mais s'il avait déjà tant volé, il devait s'y être mis depuis quelque temps. Je suppose donc qu'Auguste l'avait installé là, dès le début, quand il commença ses réformes.

(1) Suétone, *Aug.*, 26.

(2) Le scandale de Cornélius Gallus dut éclater alors qu'Auguste était absent de Rome, puisque, comme le dit Dion (LIII, 23), ce scandale fit fureur en l'an 26 avant J.-C.

(3) Ammien Marcellin, XVII, iv, 5 : *metu nobilitatis acriter indignatæ.*

Certains amis de Gallus, et des gens sérieux et honnêtes, avaient essayé de remonter le courant (1); ce fut en vain, car Largus, complimenté, adulé, applaudi partout, et surtout par les nobles, grisé par ce succès inattendu, avait empli Rome de ses accusations, et tout le monde avait déjà condamné Gallus, sans même attendre qu'il revînt d'Égypte pour donner ses raisons, et que l'on discutât les procès intentés contre lui. C'était en somme le premier de ces terribles scandales, à la fois politiques et judiciaires, qui vont faire tant de victimes dans les hautes classes sous l'empire; et sa violence soudaine, son extravagante exagération ne pouvaient que préoccuper vivement les esprits sérieux. Sous prétexte de justice et de rectitude, le public satisfaisait en vérité sur le malheureux Gallus une rancune farouche et cachée, laissée dans les esprits par les guerres civiles. La paix était revenue, mais dans les choses, et non dans les esprits. Si Auguste, si Agrippa, si les hommes les plus éminents du parti victorieux, si bon nombre de leurs affranchis et si enfin certains plébéiens, habiles et obscurs, étaient devenus très riches pendant les guerres civiles, la plus grande partie des sénateurs avaient des fortunes si modestes que, dans la réorganisation de la république, le cens sénatorial avait été fixé à 400,000 sesterces; et il y avait tant de chevaliers qui, sans avoir été rayés des rôles, n'osaient plus au théâtre prendre place sur les quatorze bancs réservés à l'ordre équestre, parce qu'ils avaient perdu leur patrimoine pendant les guerres civiles, qu'Auguste les fit autoriser par le sénat à s'y

(1) Dion, LIII, 24, nous dit en effet qu'il y eut plusieurs citoyens qui firent voir leur indignation au sujet de cette persécution contre Gallus, persécution injuste ou tout au moins exagérée.

asseoir malgré cela (1). Tous ces gens-là naturellement nourrissaient au fond du cœur une âpre rancune contre les grandes fortunes; ils étaient portés à considérer les palais, les villas, les esclaves, l'argent des riches comme le résultat de vols perpétrés à leur préjudice, et leur amertume était d'autant plus grande, qu'il fallait admirer dans Auguste, dans Agrippa, dans Mécène, dans tous les chefs du parti révolutionnaire, la spoliation, dont tant de gens avaient été ou croyaient avoir été victimes (2). Les grandes fortunes faites en Égypte après la conquête devaient surtout exciter des jalousies violentes dans toutes les classes. Cornélius Gallus, qui avait fait sa fortune en Égypte, était en réalité destiné à devenir la victime de tous ceux qui ne l'avaient pas faite. L'aristocratie bien unie dirigeait ce mouvement populaire contre Gallus pour le plaisir de détruire un de ces *homines novi* de la révolution et pour se venger au moins sur lui de Philippes et des proscriptions; les sénateurs pauvres, les chevaliers, le peuple suivaient l'aristocratie, furieux, jaloux des richesses des autres, pleins aussi d'une condescendance servile pour la noblesse redevenue puissante. Si les amis de Gallus, si ses compagnons dans les rapines de la révolution et Auguste à leur tête, n'accouraient pas à son secours, il était perdu. Mais Auguste fut faible, et les amis de Gallus se laissèrent facilement décourager et effrayer par l'exaspération populaire; la paix aiguisait dans les cœurs de nouveaux égoïsmes aussi farouches et aussi vils que ceux de la guerre civile,

(1) Suétone, *Aug.*, 40.

(2) On peut retrouver même dans les poésies érotiques de curieux témoignages de cette antipathie populaire pour les hommes qui s'étaient enrichis dans la guerre civile. Voy. Tibère, II, iv, 21; Ovide, *Amor*, III, viii, 9.

tout en les déguisant sous les beaux noms de justice et de droiture. Un philosophe aurait pu affirmer qu'à Rome, dans cette ville construite tout entière, depuis le pavé des rues jusqu'aux temples des dieux, avec les produits d'un pillage mondial, Gallus avait bien mérité de la république, puisque ce n'était pas l'Italie, mais les Égyptiens qu'il volait; ses amis auraient pu simplement demander à la ville devenue soudain si vertueuse, ce que Gallus avait fait que n'eussent point fait Agrippa et Auguste et tous les hommes les plus admirés de la génération actuelle, et que n'eût désiré faire tout citoyen arrivé à l'âge de raison. Mais toutes les oligarchies qui ont des origines troubles et une puissance peu sûre, ont coutume d'abandonner de temps en temps quelques-uns de leurs membres au ressentiment de ceux qu'ils dominent. Malheur à ceux qui sont ainsi sacrifiés! Alors, comme toujours, on était plus disposé à laisser périr son voisin qu'à renoncer à ses privilèges; on aimait mieux sacrifier l'orgueilleux et violent Gallus, que restituer une partie des biens dont on jouissait. Auguste, pour ne pas contrarier l'opinion publique et ne pas trop nuire à Gallus, le révoqua et le déclara exclu de sa province et de sa maison (1). Mais ce châtiment trop doux ne pouvait satisfaire le public : puisque Auguste punissait Gallus, c'était qu'il le considérait comme coupable, et alors on réclama de nouvelles et plus grandes rigueurs; tout le monde abandonna l'ancien *præfectus Ægypti*; de nouveaux accusateurs surgirent

(1) Suétone, *Aug.*, 66; Dion, LIII, 23. En prenant cette décision, Auguste cherchait évidemment à contenter l'opinion publique sans perdre Gallus. Ceci nous montre que si Auguste, comme il est probable, encouragea d'abord les accusations que l'on portait contre Gallus, elles produisirent cependant un effet beaucoup plus considérable qu'il ne l'aurait voulu.

de partout avec de nouvelles accusations, exagérées et fantastiques, mais auxquelles le public ajoutait foi (1). Il semble même que, pour être sûr de sa condamnation, on réussit à déférer son procès au sénat (2). Mais les esprits généreux ne pouvaient pas ne pas être profondément émus de cet acharnement sur un homme illustre que l'on accusait d'avoir fait ce qui avait servi à la gloire de tant d'autres. Au commencement de l'an 26, Messala, qui n'occupait que depuis six jours la *præfectura urbis*, se démit de ses fonctions, en disant qu'il ne se sentait pas capable de les bien remplir et qu'il ne considérait pas la charge comme constitutionnelle (3).

Il est probable que la chute de Gallus l'avait effrayé, en lui montrant que le peuple ne comprenait plus les fonctions du *præfectus*. Si le *præfectus Ægypti* était tombé dans une telle disgrâce, à quels dangers ne s'exposerait pas celui qui aurait à exercer la même charge à Rome? Ainsi la peine qu'Auguste s'était donnée pour persuader Messala était perdue; Rome restait sans *princeps*, sans *præfectus*, avec un seul consul. Survint bientôt la catastrophe qui ne pouvait

(1) Dion, LIII, 23; Ammien Marcellin, XVII, xiv, 5.

(2) Nous le savons par Dion, LIII, 23, et Suétone, *Aug.*, 66; *Senatus-consultis ad necem compulso.*

(3) Les deux explications nous sont données, l'une par Tacite, *Annales*, VI, 11 *(quasi nescius exercendi)*; l'autre par Saint Jérôme, Chronique, *ad a. Abr.*, 1991 = 728/26 *(incivilem potestatem esse contestans)*. Il me semble que Messala pouvait alléguer les deux raisons. Quand je prétends que la catastrophe de Gallus put décider Messala à se retirer, ce n'est évidemment qu'une hypothèse : elle me paraît vraisemblable parce que l'on peut expliquer ainsi la détermination soudaine que prit Messala de se retirer. Ce qui arrivait à Gallus devait donner à réfléchir à Messala, car l'autorité de l'un aussi bien que celle de l'autre dérivait de la même conception politique : le rétablissement des anciennes *præfecturæ*.

qu'augmenter encore le trouble des esprits : désespéré de se voir abandonné par tous, Gallus s'était donné la mort. Auguste renonça à chercher un nouveau *præfectus urbi;* il laissa la ville à la garde de l'autre consul, Statilius Taurus, voulant espérer que tout irait bien, et au printemps il commença la guerre, prenant lui-même le commandement de l'armée (1). On comprend sans peine pourquoi le nouveau généralissime cherchait à démontrer qu'il était capable de diriger seul une guerre, sans les conseils d'Agrippa. La contradiction qu'il y avait entre son incapacité militaire et sa charge de commandant en chef de toutes les légions, n'était ni la plus légère, ni la moins dangereuse des contradictions au milieu desquelles il se trouvait pris ; le danger en était même accru par la nécessité évidente de rétablir la discipline surtout dans l'armée : Auguste avait déjà aboli les abus les plus invétérés; il ne s'adressait plus aux légionnaires en les appelant « compagnons, » mais « soldats » ; il avait exclu rigoureusement des légions les affranchis, pour renouveler la dignité de l'armée, qui devait être le privilège des hommes libres; et il avait rétabli le système sévère des peines et des récompenses d'autrefois (2).

Malheureusement Auguste n'était pas né pour commander des armées. Les Cantabres et les Astures, sachant que, s'ils étaient vaincus, ils seraient déportés au cœur des montagnes pour y extraire de l'or, se défendaient avec un courage désespéré; et profitant des hésitations d'Auguste, ils le mirent bientôt, par des

(1) DION, LIII, 25 ; SUÉTONE, *Aug.*, 30.

(2) SUÉTONE, *Aug.*, 24-25. Je crois que les faits rapportés dans ce passage appartiennent aux premiers temps du gouvernement d'Auguste ; nous verrons en effet que, dans les derniers temps, la discipline dans les armées s'était de nouveau tout à fait perdue.

marches habiles et rapides, dans une situation difficile. Il eut la chance de tomber malade à un moment opportun : cela justifia aux yeux des légions son retour à Tarragone et la transmission du commandement à ses deux légats : Caïus Antistius et Caïus Furnius (1). Auguste, le pieux Auguste, se contenta de faire le vœu de bâtir un nouveau temple sur le Capitole à Jupiter tonnant, cette fois pour le remercier de ce que, dans une marche, il avait échappé miraculeusement à la foudre (2) : si donc Rome ne rentrait pas, grâce à lui, en possession des mines d'or des Asturies, elle aurait du moins un temple de plus. Mais après la chute si brusque de Cornélius Gallus, un autre désordre étrange était survenu à Rome. Un homme obscur, un certain Marcus Egnatius Rufus, élu édile pour l'an 26, s'était mis à exercer sa charge avec un zèle inusité; et tandis que les édiles laissaient ordinairement brûler les maisons du bon peuple, en disant qu'ils n'avaient pas ce qu'il fallait pour éteindre les incendies, il avait voulu faire pour le feu ce qu'Agrippa avait fait pour l'eau, et Auguste pour les comptes de l'État : il avait composé avec ses esclaves quelques compagnies de pompiers, et comme Crassus, quand les incendies se déclaraient, il courait les éteindre, mais gratuitement (3). Et ainsi

(1) Dion (LIII, 25) ne cite qu'un seul légat : C. Antistius; Florus (II, xxxiii, 51 ; IV, xii, 51) en nomme trois : Antistius, Furnius et Agrippa. Orose (VI, xxi, 6) en cite deux : Antistius et Firmius. Il n'y a donc pas de doute au sujet d'Antistius. Pour ce qui est d'Agrippa, je suis porté à croire que Florus a fait une confusion avec les guerres postérieures ; nous savons en effet qu'en l'an 27 et en l'an 25 Agrippa était à Rome, et en outre Orose ne parle pas de lui dans cette guerre. Quant au *legatus* au sujet duquel Orose et Florus ne sont pas d'accord, il est assez vraisemblable de supposer que ce fut ce C. Furnius, qui fut consul en l'an 17 avant J.-C.

(2) Suétone, *Aug.*, 39; Mon. Anc., IV, 5.

(3) Dion, LIII, 24; Well., II, xci, 3.

dans les classes moyennes et dans le petit peuple, où l'on tenait à ses maisons et à son mobilier au moins autant qu'à la constitution, ce Rufus était devenu très populaire. Les comices avaient approuvé une loi, qui ordonnait de lui restituer tout ce qu'il avait dépensé de sa fortune pour le public (1); et comme les élections de l'an 25 approchaient, ses admirateurs voulaient le proposer aussitôt comme préteur (2) en dépit de la loi, et à l'encontre des principes de légalité qu'Auguste et ses amis se donnaient tant de peine pour rétablir. Mais la noblesse au contraire s'irrita : elle accusa le pompier trop zélé d'éteindre à Rome les incendies, mais de rallumer dans les esprits les passions démagogiques (3). La ruine de Gallus avait rendu courage au parti de la noblesse, en lui montrant que dans les classes aisées, parmi les sénateurs les plus respectables, parmi les chevaliers, et même dans la classe moyenne, on nourrissait maintenant une profonde aversion pour les hommes et les choses de la révolution; il était aussi encouragé par le changement tous les jours plus visible de l'opinion publique, qui dans toutes les classes

(1) Dion, LIII, 24.
(2) Velléius Paterculus, II, xci, 3.
(3) Dion, LIII, 24. La haine des grands pour Rufus remplit le chapitre xci du livre II de Velléius. Cette haine seule, d'origine politique, peut expliquer l'opposition que les hautes classes firent à Rufus. Jusqu'à la conjuration contre Auguste, qui fut une représaille à la suite de l'injustice qu'il avait subie, — si toutefois l'imputation était vraie, — Rufus n'avait commis aucune action condamnable. Velléius lui-même, qui lui est si opposé, ne sait citer aucun fait qui justifie l'aversion que la noblesse avait pour lui. Son zèle pour éteindre les incendies, même s'il était un peu bruyant et intéressé, n'en était pas moins louable et la haine politique seule pouvait lui en faire un reproche. Rufus ne faisait pour les incendies que ce qu'Agrippa avait fait pour les eaux. Dion d'ailleurs le loue en disant LIII, 24) : ἄλλα τε πολλὰ καλῶς πράξας.

sociales, comme il arrive souvent après les révolutions, était de nouveau porté au respect de la noblesse, de la richesse, des gloires antiques et prenait en haine les obscurs ambitieux qui étaient au sénat après les ides de mars, les considérant comme indignes de représenter la majesté de Rome dans la grande assemblée. Enhardie, la noblesse osait donc maintenant accuser Rufus de tenter une sédition avec ses pompiers, de renouveler les agitations démagogiques d'autrefois, sans même prendre garde que Rufus ne faisait que suivre l'exemple d'Agrippa et d'Auguste. Mais cette fois la noblesse se trompa. Rufus n'avait pas comme Gallus écrit de belles poésies et conquis des provinces, mais il avait sauvé du feu les habitations du petit peuple de Rome; et la faveur des masses pour sa candidature illégale à la préture grandit si vite que Statilius Taurus qui, en qualité de consul, présidait les élections, n'osa pas effacer son nom de la liste des candidats, et Rufus fut élu (1). Tandis qu'Auguste était au loin, dans cette Rome où l'on était si pressé, en paroles, de rétablir la constitution aristocratique et de l'adapter aux besoins de l'époque, un homme allait remettre les partis aux prises, surexciter à la fois les impatiences révolutionnaires des basses classes et l'outrecuidance de la noblesse redevenue puissante. Cet homme était un pompier. Pourvu que les incendies fussent promptement éteints, le peuple n'hésitait pas à violer les principes fondamentaux de la constitution rétablie deux ans auparavant au milieu de la joie universelle. Et pour faire sentir de nouveau sa force, l'aristocratie, sous prétexte de combattre la démagogie, voulait que le peuple laissât brûler ses maisons, et, en s'attaquant à Rufus, elle s'éle-

(1) Dion, LIII, 24.

vait contre ce premier principe de réforme des services publics qu'Auguste et Agrippa cherchaient prudemment à introduire dans l'administration, en organisant d'abord des services privés d'esclaves. Cependant l'aristocratie qui avait si facilement renversé Gallus, poète célèbre, guerrier illustre, homme très puissant, avait été vaincue à son tour par Rufus, qui n'avait pas d'autre mérite que d'avoir éteint quatre incendies. Le contraste était ridicule, mais tout le monde se résigna à le subir en silence. Auguste lui-même prit le parti de donner la préfecture de l'Égypte, c'est-à-dire la charge la plus importante de l'empire après la sienne, à Caïus Pétronius, obscur chevalier; probablement parce que tous les personnages de marque, effrayés du sort de Gallus, refusaient cette charge (1); et il continua à

(1) Qui fut le second *præfectus Ægypti?* Ælius Gallus ou Pétronius? La question a été très discutée par les savants allemands. Mais s'il est impossible d'arriver à une conclusion certaine, il me semble que les plus grandes probabilités sont pour Pétronius. J'admets avec Gardthausen que le vague ὕστερον de Strabon (XVII, i, 53) n'est qu'un faible argument; mais il y en a d'autres. Notons d'abord qu'un autre passage de Strabon (XVII, 54) nous indique que la même année, — l'an 25 avant J.-C., comme nous le verrons bientôt, — Ælius Gallus et Pétronius étaient tous les deux en Egypte. et que l'un fit l'expédition d'Arabie, l'autre celle de Numidie. L'un devait donc agir en qualité de *præfectus Ægypti*, l'autre en qualité d'officier subordonné. Or Josèphe (XV, ix, 1 et 2) nous dit clairement que dans la treizième année du règne d'Hérode (du printemps de l'an 25 au printemps de l'an 24 avant J.-C.), Pétronius était ἐπαρχής de l'Egypte, c'est-à-dire *præfectus;* et (§ 3) qu'Ælius Gallus fit l'expédition dans la mer Rouge. Ainsi, selon Josèphe, Ælius Gallus était un officier subordonné. Pline confirme la chose; en effet, quand il raconte (VI, xxix, 181) l'expédition de Pétronius en Ethiopie, il l'appelle « chevalier et préfet d'Egypte, » tandis que, quand il raconte l'expédition d'Ælius en Arabie (VI, xxviii, 160), il l'appelle seulement chevalier. Ce témoignage, à lui seul, n'aurait pas une grande valeur; ce qui lui en donne, c'est qu'il est confirmé par Josèphe. En outre, comme il s'agit d'une expédition secondaire, il n'est pas surprenant que l'on ait envoyé un

s'occuper seulement de chercher dans toutes les régions de l'empire des métaux précieux, tandis qu'il suivait de Tarragone la guerre contre les Cantabres et les Astures, que dirigeaient ses généraux. Il préparait pour l'année suivante (l'an 25) deux expéditions : l'une dans le territoire des Salasses, — aujourd'hui le val d'Aoste — pour s'emparer dans les Alpes de la vallée la plus riche en mines d'or; et une autre à l'intérieur de l'Arabie, pour s'emparer des trésors que l'on croyait entre les mains des Arabes. Rome était ainsi abandonnée à elle-même, dans la tranquillité somnolente de cette époque, sans grandes entreprises, sans événements retentissants, sans émotions vives; et dans ce néant, la concorde qui s'était rétablie en apparence

officier subordonné et que le *præfectus* soit resté en Egypte. Rome était trop désireuse de voir l'ordre se maintenir dans ce pays pour en éloigner à la légère son premier magistrat. Enfin Strabon nous fournit un autre argument pour soutenir qu'Ælius Gallus fut préfet de l'Egypte non seulement après Pétronius, mais même plusieurs années après celles dont il est ici question et que, par conséquent, il est probable que Pétronius fut préfet pendant de longues années, ou qu'entre Pétronius et Ælius Gallus, il y eut d'autres préfets. En effet STRABON (II, V, 12) nous dit que quand Ælius Gallus était *præfectus Ægypti*, il vit avec lui le port de Miosorme dans la mer Rouge, où étaient réunis cent vingt vaisseaux, qui faisaient le commerce avec l'Inde, tandis que sous les Ptolémées, le nombre en était beaucoup moins considérable. Il nous dit encore (XVI, XIV, 24) qu'au temps de l'expédition de Gallus en Arabie, le commerce indien et arabe passait par la route de Leucocome, de Pétra et de Syrie; tandis qu'ensuite (νυνί) presque tout le commerce passait par Miosorme. Il y eut donc une déviation des courants commerciaux qui, quatre ou cinq ans après la chute des Ptolémées, ne pouvait encore être advenue. Le voyage de Strabon et de Gallus à Miosorme dut, par conséquent, avoir lieu plusieurs années plus tard. Pétronius fut donc le second *præfectus Ægypti*; et Ælius dirigea l'expédition d'Arabie comme *legatus* d'Auguste, mais en qualité d'officier subordonné. On n'est pas d'accord sur le *prænomen* de Pétronius : Pline l'appelle *Publius* et Dion *Caius*.

après Actium, se désagrégeait peu à peu, et une incohérence étrange d'idées et de sentiments contradictoires commençait à troubler chez tous la notion exacte des moyens et des fins, l'accord entre les paroles et les actes, entre la doctrine et la pratique. Si l'ordre était rétabli tant bien que mal et si, des anciennes discordes farouches, il ne restait plus, répandu dans l'air, qu'un nuage léger de vagues ressentiments, Rome n'en recommençait pas moins à se mettre en contradiction et en guerre avec elle-même. La république avait été rétablie; on s'efforçait de revenir aux institutions d'autrefois; il se reformait dans la noblesse un parti qui travaillait à restituer aux grandes familles les charges et tout le pouvoir, en écartant des magistratures les sénateurs d'origine plébéienne qui n'étaient entrés dans la curie que par les portes que la révolution avait ouvertes; on voyait renaître les vanités, les prétentions et les dédains aristocratiques, et cela allait si loin que ces nobles orgueilleux affectaient même du dédain pour Agrippa, dont ils étaient furieusement jaloux (1). Mais le zèle civique qui était l'âme de l'ancien régime aristocratique ne se rallumait pas; tout le monde évitait maintenant les charges laborieuses et dispendieuses, qui étaient si recherchées autrefois. Bien qu'ont eût ouvert aux jeunes gens la route des honneurs, il n'était pas facile d'emplir de noms honorables les listes des candidats; il fallait continuellement recourir à des expédients extraordinaires, pour empêcher les services publics les plus importants, celui des routes par exemple, de tomber dans un abandon complet (2). La plupart des sénateurs, au lieu de

(1) Voy. SÉNÈQUE, *Controv.*, II, IV, 12, 13; p. 155 B.
(2) Pour ce qui est de la difficulté à pourvoir à l'entretien des routes, voyez *C. I. L.*, VI, 1464 et 1501, et les observations

dépenser leur fortune dans les charges publiques, comme l'avait conseillé Cicéron, se disputaient les magistratures lucratives, comme celle du *præfectus ærarii Saturni* (administrateur du trésor); ou encore ils cherchaient à gagner de l'argent comme avocats, en acceptant des indemnités pour les plaidoiries du forum, malgré la *lex Cintia*, qui défendait de recevoir aucune récompense pour des actes d'assistance légale (1). Il était facile de déplorer ce désordre, mais comment y obvier? La plupart des sénateurs possédaient à peine le cens sénatorial, et avec 400,000 sesterces, non seulement il était impossible de faire des largesses au public, mais c'était à peine si l'on pouvait vivre honnêtement. Le principe de la gratuité des fonctions publiques, si essentiel à l'ancienne constitution, s'accordait mal avec la nouvelle situation économique de la société romaine, où les uns étaient trop riches et les autres trop pauvres. D'autres contradictions venaient encore aggraver et compliquer, dans la vieille république, le contraste entre les exigences de la vie privée et le devoir civique. Tout le monde vantait la simplicité et la parcimonie d'autrefois; mais cependant Auguste lui-même et ses amis, par les grandes dépenses qu'ils faisaient à Rome, éveillaient dans toutes les classes le goût du luxe.

Si Rome s'imaginait avoir repoussé à Actium une audacieuse agression de l'Égypte, elle ne savait pas, après la victoire, résister à une nouvelle invasion égyptienne, moins visible, mais plus dangereuse que celle des armées d'Antoine et de Cléopâtre. Après la

de Hirschfeldt, *Untersuchungen auf dem Gebiete der Röm. Verwaltung*, Berlin, 1876, t. I, p. 110 et 111.

(1) Nous verrons en effet que quelques années plus tard Auguste renouvela la *lex Cintia*.

chute de la dynastie des Ptolémées, les artistes, les marchands d'objets de luxe, les artisans qui avaient travaillé pour la cour d'Alexandrie, pour ses eunuques et ses hauts personnages, étaient allés chercher du travail et du pain dans la grande ville où vivait le successeur des Ptolémées et où avaient été transportés les immenses trésors de l'Égypte. Ils étaient donc venus et ils continuaient à venir les uns après les autres en Italie. Ils débarquaient à Pouzzoles; et si les plus modestes d'entre eux s'arrêtaient dans les villes de la Campanie, depuis Pompéi jusqu'à Naples, d'autres allaient à Rome. Ce n'était pas pour le successeur des Ptolémées qu'ils trouvaient à bâtir des palais somptueux. Auguste habitait sur le Palatin la vieille demeure d'Hortensius, plusieurs maisons contiguës, construites par différents propriétaires, qu'il avait toutes achetées lui-même à différentes époques et réunies tant bien que mal, en y faisant des réparations (1). Ces artistes pouvaient au contraire trouver du travail auprès des personnages les plus riches de l'aristocratie sénatoriale et équestre, qui s'occupaient à reconstruire, sur les ruines de la révolution, une nouvelle Rome, plus somptueuse que l'ancienne, et qui étaient disposés à leur faire bon accueil. La conquête et la chute de l'Égypte, la légende d'Antoine et de Cléopâtre, par une des si nombreuses contradictions de cette époque, avaient attiré l'attention des esprits sur les choses égyptiennes. Bon nombre des hommes les plus en vue du parti d'Auguste avaient fait la campagne d'Égypte; ils avaient séjourné de longs mois à Alexandrie; ils avaient vécu dans les maisons des riches seigneurs égyptiens; ils s'étaient promenés curieusement parmi les splendeurs de l'im-

(1) Velléius Paterculus, II, lxxxi, 5; Suétone, *Aug.*, 72.

mense palais des Ptolémées; ils avaient rapporté d'Égypte des meubles, des vases, des tissus et des objets d'art. Beaucoup y avaient fait fortune, en se partageant les biens de la couronne et ceux d'Antoine; il est probable que la partie la plus considérable du patrimoine d'Auguste, de sa famille (1) et de ses amis était maintenant en Égypte; le nouveau luxe qui se répandait en Italie était alimenté surtout par l'Égypte; beaucoup de riches Romains avaient des affaires en Égypte et étaient obligés d'y aller de temps en temps ou d'y envoyer des agents. Les contrats entre l'Italie et l'ancien royaume des Ptolémées devenaient de plus en plus fréquents; le commerce se développait en faisant la richesse de Pouzzoles; avec les marchandises, l'or et l'argent, on transportait en Italie aussi des usages, des mœurs et des idées égyptiennes. La conquête de l'Égypte ne tarda pas à faire sentir son influence sur la vie romaine, contre-balançant bien vite ce goût pour le romanisme archaïque, ce fanatisme national, que la crise d'Actium avait surexcité. Un grand désir d'art, de luxe, de choses nouvelles, avait ainsi été contracté par bien des gens en Égypte, et, par contagion, il gagnait peu à peu en Italie ceux qui n'avaient jamais mis le pied dans le royaume des Ptolémées, et qui avaient fait fortune ou qui n'avaient pas été ruinés pendant la révolution. Aussi, bien que tout le monde continuât à se dire l'admirateur de l'antique simplicité romaine, de beaux palais s'élevaient

(1) Nous avons déjà dit à la page 250 du tome IV, qu'Auguste et Mécène avaient des propriétés en Egypte; Josèphe (XIX, v, 1) nous dit qu'Antonia, la mère de Drusus, avait un administrateur en Egypte, ce qui prouve qu'elle y avait de grandes propriétés. Ce devait être une partie de la fortune accumulée par Antoine en Egypte; Dion (LI, 15) nous dit, en effet, que la fille d'Antoine et d'Octavie reçut χρήματα ἀπὸ τῶν πατρῴων.

dans les différents quartiers de Rome et jusque sur l'Esquilin, l'ancien cimetière des pauvres, qui se garnissait de belles habitations, grandes et petites, depuis que Mécène y avait construit une somptueuse demeure (1). Il était si doux, après tant de périls et d'émotions, de jouir de la paix et du repos dans une belle maison ! L'art alexandrin, qui était le plus raffiné, le plus riche, le plus vivant de tous se présentait donc au bon moment, pour satisfaire ce désir confus de nouveauté et d'élégance, et aussi pour l'exciter encore et le répandre. Les maîtres du monde lui faisaient un très bon accueil et lui demandaient de transporter de la métropole des Ptolémées à Rome, dans leurs demeures, sur les murs, sur les voûtes, sur le mobilier domestique, toutes les belles images inventées et perfectionnées par des siècles de minutieux travail pour le plaisir des riches seigneurs d'Égypte. Les grands murs des salles étaient divisés en compartiments encadrés de festons, d'amours ailés, de masques; et les peintres alexandrins y peignaient, les uns des scènes tirées d'Homère, de Théocrite, de la mythologie; d'autres, certaines de ces scènes dionysiaques qui plaisaient tant à l'Égypte des Ptolémées; d'autres encore, comme le célèbre Ludius, y faisaient de petits tableaux de genre où ils mêlaient avec un grand talent les élégances de l'art et les beautés de la nature : on y voyait des collines et des plaines parsemées de villas, de pavillons, de tours, de belvédères, de portiques, de colonnades, de terrasses, ombragées de palmiers élancés et de grands pins parasols, sillonnées de ruisseaux sur lesquels étaient d'élégants petits ponts d'une seule arche, peuplées d'hommes et de

(1) Horace, *Sat.*, I, viii, 14; *Carm.*, III, xxix, 10.

femmes qui se promenaient, se rencontraient et conversaient gaiement. On peut, dans la maison de Livie sur le Palatin ou dans le musée des Thermes de Dioclétien, admirer plusieurs chefs-d'œuvre de cette peinture décorative, raffinée, élégante, imprégnée d'un vague érotisme, et qui, dans certaines pièces plus retirées de la maison, jette les voiles et devient obscène. D'autres artistes recouvraient les voûtes de stucs semblables à ceux dont il reste aussi des vestiges si merveilleux dans le musée des Thermes de Dioclétien, réalisant les mêmes petits tableaux de genre, les mêmes paysages ingénieux, les mêmes scènes bachiques sur la blancheur uniforme du stuc, non plus par le relief des couleurs, mais par la légèreté et la vigueur incomparable du modelé. Chaque petit tableau était encadré d'ornements très gracieux, d'arabesques et de plantes, d'amours, de griffons qui se terminaient parfois en arabesques, de victoires ailées qui se dressaient sur la pointe de leurs pieds. Des sculpteurs alexandrins incrustaient aussi les murs de marbres précieux; des mosaïstes d'Alexandrie composaient sur les pavements des dessins merveilleux; et pour orner ces salles, les marchands offraient encore des ouvrages d'Alexandrie, de somptueux tapis, de magnifique vaisselle, des tasses d'onyx et de myrrhe (1). Mais ces demeures si ornées, où les Grâces s'empressaient autour du maître pour charmer à chaque instant ses regards par la vue de quelque beau paysage, de quelque joli ornement, de quelque gracieux corps de femme nue, ces maisons peintes, revêtues de stucs, pleines de marbres magnifiques, de meubles riches,

(1) J'ai puisé les éléments de cette description dans le bel ouvrage de Courbaud, *le Bas-relief romain à représentations historiques*. Paris, 1899, p. 344 et suiv.

d'Amours, de Vénus, de Bacchus, de peintures sensuelles et obscènes, pouvaient-elles être en même temps les enceintes presque sacrées, où se réunirait de nouveau, pour les devoirs et les occupations sévères, l'ancienne petite monarchie familiale de Rome, que tout le monde disait vouloir reconstituer? L'architecture de la maison traduit à toutes les époques la structure de la société, et le fond des âmes. Ces nids des Grâces ne pouvaient plus donner asile à l'amour antique, qui n'était que le devoir civique de la propagation de l'espèce à accomplir dans le mariage; mais seulement à l'amour nouveau, à l'amour des civilisations intellectuelles, raffiné par mille artifices et qui n'était plus qu'une jouissance égoïste des sens et de l'esprit; dans ces belles demeures s'achevait l'évolution qui, en quatre siècles, avait transformé la famille, et avait fait d'une organisation autoritaire, rigide et fermée, la forme la plus libre d'union sexuelle qui se soit jamais vue dans la civilisation occidentale, et qui ressemblait assez à cet amour libre que les socialistes considèrent aujourd'hui comme le mariage de l'avenir. Ce n'étaient plus les formalités et les rites, mais le consentement, une certaine condition de dignité morale et, pour employer les termes romains, « l'affection maritale » qui faisaient le mariage, de même que les dissentiments, l'indignité et une indifférence réciproque le défaisaient. Le seul signe visible de l'union, et cela plutôt par habitude que par nécessité juridique, était la dot. Si un homme emmenait vivre avec lui une femme libre, de famille honnête, ils étaient par cela même considérés comme mari et femme, et ils avaient des enfants légitimes; s'il ne leur plaisait plus d'être mari et femme, ils se séparaient, et le mariage était rompu. Tel était dans ses traits essentiels le

mariage à l'époque d'Auguste. La femme était désormais dans la famille à peu près libre et l'égale de l'homme. De son ancienne condition d'éternelle pupille, il ne lui restait plus que l'obligation d'être assistée d'un tuteur, quand elle n'avait ni père, ni mari, et qu'elle voulait prendre un engagement, faire un testament, intenter des procès, ou vendre une *res mancipi*. Considérée en elle-même, cette forme du mariage ne manquait ni de grandeur ni de noblesse; mais que devenait avec elle la famille, maintenant que disparaissaient chez les femmes de la haute société les anciennes vertus féminines, la modestie, l'obéissance, le goût du travail et la pudeur (1), maintenant que le poète souhaitait mal de mort à ceux qui « recueillent les vertes émeraudes et teignent avec la pourpre de Tyr les laines blanches », parce « qu'ils excitent les jeunes femmes à vouloir des vêtements de soie, et les brillants coquillages de la mer Rouge (2)? »

La coutume, sans l'appui d'aucune loi, avait pu imposer au *pater familias* de jadis le mariage comme un devoir, parce que la coutume et la loi lui reconnaissaient aussi des droits tels que l'administration de tous les biens, et un pouvoir presque despotique sur les membres de la famille; — mais le pauvre mari de l'époque d'Auguste n'était plus que l'ombre et la parodie de l'antique, solennel et terrible *pater familias* romain. Quels pouvoirs avait-il, hormis celui de dépenser indûment une partie de la dot, surtout quand il épousait une femme intelligente, rusée, autoritaire,

(1) Que l'on remarque combien paraissent exceptionnelles les louanges adressées à la femme dans ce qu'on est convenu d'appeler l'éloge de Turia. *C. I. L.*, VI, 1527, v. 30-31; *domestica bona pudicitiæ obsequii, comitatis, facilitatis, lanificii adsiduitatis, religionis sine superstitione, ornatus non conspicui, cultus modici?*

) Tibulle, II, iv, 27 et suiv.

richement dotée, et qui avait pour se défendre un haut parentage, et beaucoup d'amis et d'admirateurs? Non seulement il ne pouvait plus l'obliger à avoir beaucoup d'enfants et à donner tous ses soins à leur éducation, mais il ne pouvait même plus s'opposer à ses caprices ruineux et la contraindre à lui rester fidèle. La femme avait acquis toutes les libertés, même celle de l'adultère; car la loi n'avait pas osé usurper les droits du *pater familias* et par suite ceux du tribunal domestique, en punissant l'adultère, et dans cet écroulement de la famille, personne n'osait plus convoquer le tribunal domestique qui seul aurait pu châtier la femme adultère. D'ailleurs il n'aurait plus été possible de punir de mort la femme adultère, et elle pouvait facilement, en divorçant, échapper aux autres peines plus douces, infligées par la famille, comme la relégation à la campagne. C'est ainsi qu'à part quelques idéalistes qui subsistaient encore, on ne se mariait plus par devoir civique, mais par calcul, soit que l'on fût épris d'une beauté, que l'on convoitât une riche dot, ou que l'on voulût s'allier à une famille puissante. Bien des gens divorçaient dès qu'ils ne trouvaient plus leur compte dans l'union contractée; d'autres cherchaient à se consoler en changeant de femme, comme aujourd'hui on change de domestique; d'autres encore restaient célibataires ou prenaient pour concubine une affranchie. Ces unions n'étaient pas considérées comme des mariages et par conséquent ne donnaient pas d'enfants légitimes, et c'était encore là un avantage pour le père qui pouvait adopter les enfants qu'il préférait et leur donner son nom (1). Le contact d'une minorité de

(1) Bouché-Leclercq, *les Lois démographiques d'Auguste*, dans la *Revue historique*, 1885, vol. 57, II, p. 228.

gens très riches avec la foule de ceux qui n'avaient qu'une petite aisance et qui étaient de plus en plus attirés par le grand luxe, rendait la dépravation encore plus affreuse. Parmi les femmes issues de familles de chevaliers ou de sénateurs peu riches et qui avaient épousé des chevaliers ou des sénataurs n'ayant eux-mêmes qu'une petite fortune, bon nombre travaillaient, avec le consentement de leurs maris, à faire une sorte de contre-révolution singulière, en reprenant aux Crésus de Rome, grâce à leurs caresses, une partie des biens dont ceux-ci s'étaient emparés par violence durant la révolution. Malgré leur goût pour le passé, les hautes classes jugeaient avec indulgence cette prostitution élégante, parce que les uns en tiraient du plaisir et les autres de l'argent. L'adultère que, dans l'ancien droit, le mari pouvait punir en tuant sa femme et son amant, devenait pour de nombreux chevaliers et sénateurs un excellent commerce; et l'on voyait grandir à Rome le nombre des femmes dont on savait que leur cœur se vendait aux enchères (1). Quelle chute pour cette noblesse qui était restée si longtemps à l'abri du soupçon et du mépris! Un des poètes les plus sceptiques de

(1) Voici une liste de passages trouvés dans les poètes de ce temps qui font allusion à cette dépravation et lancent leurs imprécations contre les vénalités de l'amour : HORACE, *Carm.*, III, VI, 29. — TIBULLE, I, IV, 59 (mais il y est plus spécialement question de la pédérastie); I, V, 47 et suiv.; I, VIII, 29 et suiv.; II, III, 49 et suiv.; II, IV (toute l'élégie); I, 7. — PROPERCE, I, VIII, 33 et suiv. — OVIDE, *Am.*, I, 8; I, 10; III, VIII, 3; III, XII, 10; *Ars Amat.*, II, 161 et suiv.; II, 275 et suiv. Il me semble peu probable qu'un motif aussi souvent répété et sous tant de formes diverses, avec tant de détails vifs et précis, soit purement conventionnel et provienne d'imitations littéraires. Il pouvait y avoir de l'exagération dans cette peinture de mœurs, mais elle devait cependant être prise sur la réalité. Nous verrons que la *lex Julia de adulteriis* essaya de punir ce honteux commerce.

l'époque semble avoir lui-même éprouvé un instant un frémissement de douleur et d'horreur en voyant la noblesse romaine précipitée des hauteurs d'une vertu impérieuse et fière dans l'avilissement de cette prostitution élégante; et il a fait raconter cet obscur mais terrible drame de l'histoire de Rome par la porte d'une maison illustre en quelques vers que l'on ne peut pas lire sans émotion, tant ils sont tragiques, bien que le poète veuille plaisanter comme à l'ordinaire. « Moi qui m'ouvrais jadis, dit la porte, pour les grands triomphes, moi dont le seuil a été foulé par tant de chars dorés et qui fus baignée par les larmes de tant de prisonniers, suppliants, je gémis maintenant la nuit sous les coups d'hommes qui viennent se quereller devant moi, et sous les mains indignes qui viennent me frapper. Tous les jours je suis ornée de couronnes infâmes, et je vois à mes pieds les torches laissées par l'amant qui n'a pas été reçu. Je ne peux plus défendre les nuits d'une femme trop célèbre, moi qu'on a, après tant de gloire, livrée au scandale par des vers obscènes. Ah! cette grande dame ne se soucie guère de ménager mon honneur; elle tient à être plus dissolue encore que l'époque où nous vivons (1). » Cependant, si en Italie il y avait encore des familles fécondes, personne dans cette petite oligarchie qui à Rome croyait présider à la reconstitution du passé, ne donnait l'exemple d'avoir beaucoup d'enfants; Auguste n'avait qu'une fille; Agrippa n'en avait qu'une également; Marcus Crassus, le fils du richissime triumvir, n'avait qu'un fils; Mécène n'avait pas d'enfants, ni non plus Lucius Cornélius Balbus, qui était célibataire. M. Silanus avait deux enfants; et Messala, Asinius et Statilius Taurus en

(1) Properce, I, xvi, 1 et suiv.

avaient trois. Les familles de sept ou huit enfants, si nombreuses jadis, ne se rencontraient plus; on croyait avoir bien rempli son devoir envers la république quand on en avait un ou deux; et même bien des gens cherchaient à se soustraire à cet humble devoir. Évidemment, dans les familles moins riches de la haute classe, le souci de la future grandeur de Rome était encore moins ardent. Les femmes, au lieu d'invoquer pieusement pour leurs entrailles fécondes la protection d'Isis et d'Ilithyie, n'avaient plus ni honte, ni crainte à « les sonder avec le fer » pour se faire avorter.

... ut careat rugarum crimine venter (1).

Au lieu de se marier, il était pour les hommes plus sûr et plus agréable de choisir une maîtresse parmi ces grandes dames ou parmi les affranchies, les chanteuses syriaques, les danseuses grecques et espagnoles, les blondes et belles esclaves de Germanie et de Thrace, ou encore des amants parmi les enfants corrompus qu'on instruisait dans l'art du plaisir pour les maîtres du monde. L'amour égoïste, la volupté stérile, et le plaisir contre nature que les anciens Romains avaient chassés de leur ville avec tant d'horreur, étaient maintenant, et à l'heure même où l'on vantait si fort le passé, admis aussi bien dans les mœurs que dans la littérature. Deux poètes illustres, choyés et protégés par les grands, Tibulle qui était le favori de Messala, et Properce qui était l'ami de Mécène, donnaient alors sa forme accomplie à la poésie érotique romaine qui devait être un des pires dissolvants de l'ancienne société et de sa morale. Cette poésie développait dans des

(1) Voyez les deux élégies d'Ovide, dont on pourrait dire qu'elles sont d'une naïveté terrible : *Amor.*, II, 13 et 14.

formes littéraires imitées des Grecs une psychologie de l'amour sensuel, puisée en partie à la poésie grecque, en partie à l'expérience. Élégants, tendres, parfois aussi fades et maniérés, ces deux poètes se plaisent à décrire les beautés, visibles ou cachées, de leurs maîtresses, vraies ou imaginaires, à analyser le souvenir des voluptés déjà éprouvées, ou le désir des voluptés attendues, à exprimer la joie et l'ivresse de l'amour partagé ou les imprécations et les fureurs de la jalousie, à évoquer autour de leurs amours les fables de la mythologie grecque ou à les entourer de descriptions exactes des mœurs contemporaines. Mais tous les deux, en composant leurs beaux distiques, ils travaillaient sans le savoir à affaiblir non seulement la vieille famille et la vieille morale, mais aussi la vieille armée romaine. Properce et Tibulle commençaient au nom du dieu Éros cette propagande antimilitariste qui sera continuée pendant trois siècles sous différents points de vue et par de très nombreux écrivains, sans en exclure les écrivains chrétiens, jusqu'à ce qu'elle livre l'empire désarmé aux barbares. « Tu te plais, ô Messala, s'écrie Tibulle, à combattre sur terre et sur mer, pour montrer ensuite dans ta demeure des dépouilles ennemies, mais moi je suis enchaîné par les caresses d'une belle enfant (1). » — « Il était de fer, ô belle, celui qui pouvant t'avoir, a préféré le butin et la guerre (2). » Tibulle vante la simplicité; il aime la campagne avec sa tranquillité et ses vertus; il songe avec émotion et mélancolie à l'âge d'or, au temps où les hommes étaient bons et heureux, et il maudit les convoitises impures de son époque de désordre et d'agi-

(1) TIBULLE, I, I, 53 et suiv.
(2) *Id.*, I, II, 85 et suiv.

tation. Mais les éloges qu'il fait de la simplicité ont pour origine des motifs bien différents de ceux sur lesquels s'appuyaient pour ces mêmes éloges les traditionalistes et les militaristes de son temps. Ceux-ci désiraient corriger les mœurs et les ramener à la simplicité et à l'austérité de jadis, pour refaire une génération d'hommes vaillants, et ils considéraient la guerre comme une école d'énergie. Tibulle au contraire considère la guerre, la cupidité, le luxe, comme des fléaux de même famille et également détestables, car l'un ne vient jamais sans l'autre. « Combien l'homme était heureux sous le règne de Saturne... (1). Il n'y avait ni armées, ni haines, ni guerres; l'art criminel d'un cruel forgeron n'avait pas encore martelé l'épée... (2). » Quel est celui qui le premier a forgé l'épée terrible? Ce fut un barbare, un homme au cœur de fer, qui déchaîna les massacres et les guerres, et raccourcit la route de la mort. Mais non, ce n'est pas la faute de ce malheureux; c'est la nôtre, à nous qui tournons contre nous-mêmes le fer qu'il nous avait donné pour lutter contre les bêtes féroces. C'est la faute de l'or. Il n'y a pas eu de guerre, tant que l'homme a bu dans une coupe en bois... (3). O dieux Lares, éloignez de moi les flèches d'airain... (4). Aimez-moi ainsi et que d'autres aillent à la guerre... (5). Quelle folie de courir au-devant de la mort... (6). Combien il est plus digne d'éloges celui qu'une vieillesse paresseuse surprend parmi ses enfants dans une petite demeure... (7). Oh! vienne la paix et

(1) TIBULLE, II, III, 35.
(2) *Id.*, I, III, 47.
(3) *Id.*, II, X, 1 et suiv.
(4) *Id.*, I, X, 25.
(5) *Id.*, I, X, 29.
(6) *Id.*, I, X, 33.
(7) *Id.*, I, X, 39.

qu'elle féconde nos campagnes. C'est elle qui la première a courbé sous le joug le cou des bœufs pour le labour; c'est elle qui a cultivé la vigne et tiré le jus du raisin, pour que le fils pût boire le vin récolté par le père. On voit pendant la paix reluire le soc de la charrue et la houe, tandis que l'épée se rouille (1). »

Et cet amour qui a peur de la mort, qui a peur de l'épée, qui cherche une retraite cachée au fond des villes populeuses et des campagnes solitaires, qui se nourrit de plaisirs sensuels et de fantaisies sentimentales, Tibulle, dans cette première élégie du second livre qui est si belle, l'invoque presque comme s'il était pour lui un des dieux Lares, et le place parmi les divinités tutélaires de la famille qu'il rend stérile! Il imagine enfin que Vénus seule pourra triompher de la férocité qu'ont fait naître à son époque les rapines et les massacres de la guerre civile; si bien que les voluptés de l'amour lui apparaissent comme la force purificatrice et régénératrice de son époque pervertie et corrompue (2). Moins tendre, moins sentimental, mais plus passionné, Properce se vante — quelle honte pour un ancien Romain! — de renoncer pour l'amour d'une femme à la gloire, à la guerre, et au pouvoir (3); il est heureux d'être devenu célèbre à cause de l'amour qu'il a pour elle, et il déclare qu'il ne veut point d'autre renommée que celle de poète érotique (4); il s'écrie qu'il peut monter jusqu'aux astres les plus hauts maintenant que Cintia s'est donnée à lui (5); et il affirme que rien ne vaut une nuit passée

(1) TIBULLE, I, x, 45.
(2) *Id.*, II, III, 35 : *Ferrea non Venerem, sed prædam, sæcula laudant.*
(3) PROPERCE, I, VI, 29.
(4) *Id.*, I, VII, 9.
(5) *Id.*, I, VIII, 43.

avec elle (1). « Que serait pour moi la vie sans toi? Tu es à toi seule ma famille, à toi seule ma patrie, tu es mon unique joie, ma joie éternelle (2). » Et après avoir fait se lamenter la porte de l'illustre maison patricienne sur la décadence de la grande dame qui y habite, il la fait s'attendrir devant les plaintes de l'amant qui n'a pas encore réussi « à l'ouvrir avec des présents ».

Et les hommes qui devaient présider au rétablissement du passé, admiraient ces poésies et en protégeaient les auteurs. Mais la contradiction était partout. On voulait de nouveau faire de la guerre et du gouvernement la seule occupation des grands; et parmi les sénateurs et les chevaliers se répandait au contraire le goût de toutes les œuvres que la morale antique considérait comme indignes. Combien d'entre eux, par exemple, auraient voulu se faire acteurs (3)! Le théâtre fascinait les neveux des conquérants du monde, qui avaient pourtant joué bien d'autres drames, sur des scènes plus vastes et devant un public plus nombreux. On réparait partout à Rome des temples et des sanctuaires; on en construisait de nouveaux; on rétablissait avec une minutie prétentieuse l'ancien cérémonial religieux, mais l'esprit de la religion latine agonisait dans les formes artistiques et trop grecques dont on revêtait maintenant les choses sacrées. L'ancien culte romain était une austère discipline des passions, qui devait préparer les hommes aux devoirs les plus pénibles de la vie privée et publique; mais les dieux austères, qui symbolisaient les principes essentiels de cette discipline, n'étaient plus à leur place dans les

(1) Properce, I, xiv, 9.
(2) *Id.*, I, xi, 22.
(3) Plusieurs dispositions furent prises à cette époque pour interdire cet art aux citoyens des hautes classes.

somptueux temples de marbre, comme celui d'Apollon qu'Auguste avait inauguré en l'an 28; ils perdaient leur caractère en prenant le nom des divinités grecques et en apparaissant comme elles sous la forme de très belles statues à demi nues. Si le polythéisme grec venait de la même source que le polythéisme romain, c'est-à-dire des mêmes idées et des mêmes mythes fondamentaux, il les avait développés d'une façon toute différente, en divinisant, non pas les principes moraux qui refrènent les passions, mais les aspirations de l'homme vers le plaisir physique et intellectuel. Il était contradictoire de présenter une religion de la morale sous les formes d'une religion du plaisir; mais l'admiration que l'on avait pour la mythologie grecque et pour ses représentations littéraires et artistiques était maintenant trop profonde en Italie. Les Romains eux-mêmes ne pouvaient plus supporter une religion sans art.

Il y avait donc dans tout cela des contradictions multiples, étranges et incessantes; mais elles se résument toutes dans une contradiction plus générale, celle où l'Italie se trouvait à la fin de la guerre civile et où elle va se meurtrir pendant tout un siècle : la contradiction entre le principe latin et le principe gréco-oriental de la vie sociale, entre l'État considéré comme un organe de domination et l'État considéré comme un organe d'une culture élevée et raffinée, entre le militarisme romain et la civilisation asiatique. Il est nécessaire de bien se pénétrer de cette contradiction, si l'on veut comprendre l'histoire du premier siècle de l'Empire. L'admiration pour les vieux âges de Rome n'était pas alors, comme l'ont cru beaucoup d'historiens, un anachronisme sentimental, mais une nécessité. Qu'était l'ancien État romain, sinon un ensemble de traditions, d'idées, de sentiments, d'institu-

tions, de lois qui tous avaient pour unique objet de vaincre l'égoïsme de l'individu à chaque fois qu'il se trouvait en opposition avec l'intérêt public, et d'obliger tout le monde, depuis le sénateur jusqu'au paysan, à agir pour le bien de l'État, même quand il est nécessaire de sacrifier ce que l'on a de plus précieux, les affections de famille, les plaisirs, la fortune, la vie même? L'Italie comprenait qu'elle avait encore besoin de ce puissant instrument de domination, pour conserver et gouverner un empire que les armes lui avaient donné; elle comprenait qu'elle avait besoin d'hommes d'État prudents, de diplomates avisés, d'administrateurs éclairés, de soldats vaillants, de citoyens zélés, et qu'elle ne pourrait les avoir qu'en conservant les traditions et les institutions de l'État. C'était là un désir sincère, bien qu'en partie chimérique. Mais ce n'était plus seulement pour le conserver que l'Italie voulait veiller sur son empire, c'était pour en jouir, pour avoir les moyens de satisfaire le besoin, maintenant répandu dans toutes les classes, de cette culture plus raffinée, plus sensuelle, plus artistique, plus philosophique, dont l'État asiatique était l'organe et qui avait pour effet d'exciter tous les égoïsmes personnels que l'État latin se proposait au contraire d'enchaîner et de contenir. La culture gréco-asiatique entravait la restauration de l'ancien État latin que tout le monde réclamait pour sauver l'empire; mais tout le monde ou presque tout le monde voulait justement sauver l'empire, pour que l'Italie eût les moyens de s'assimiler la culture gréco-asiatique. Telle était dans ses grandes lignes la contradiction insoluble dans laquelle se débattait l'Italie; la contradiction que la politique de Cléopâtre et la conquête de l'Égypte avaient démesurément grandie, en excitant, d'une part,

l'esprit de tradition, et de l'autre, le goût de l'orientalisme; la contradiction qui apportait le désordre à la fois dans la vie privée et dans la politique, dans la religion et dans la littérature, et qui est le sujet du merveilleux poème composé à cette époque par Horace. Horace nous a laissé en effet, ciselé dans des vers d'une beauté inimitable, le document le plus profond de cette crise décisive, qui revient périodiquement dans l'histoire de toutes les civilisations auxquelles Athènes et Rome ont donné naissance. Horace avait chanté la grande restauration nationale dont, après Actium, tout le monde avait senti la nécessité, en dressant, avec de merveilleux blocs de strophes alcaïques et saphiques, le magnifique monument de ses odes civiles, nationales et religieuses, où il avait si bien idéalisé l'ancienne société aristocratique. Mais il n'était ni par tempérament, ni par inclination, ni par ambition, le poète national, tel qu'Auguste l'aurait sans doute désiré; il n'était pas non plus le poète de cour qu'ont voulu voir en lui ceux qui l'ont mal compris. Ce fils d'un affranchi, qui avait peut-être du sang oriental dans les veines, ce Méridional, né en Apulie, pays à moitié grec et où l'on parlait encore les deux langues, ce penseur subtil et ce maître souverain de la parole, qui n'avait d'autre but dans la vie que d'étudier, d'observer et de représenter le monde sensible, de comprendre et d'analyser toutes les lois du monde idéal, ce philosophe lettré n'était guère porté à apprécier Rome, sa grandeur, sa tradition, son esprit trop peu enclin à l'art et à la philosophie, trop pratique et trop politique. Lui qui avait chanté les grandes traditions de Rome, il en connaissait si mal l'histoire, que, dans une de ses odes, il fait détruire Carthage par Scipion l'Africain qu'il confond avec

Scipion Émilien (1). Son âge, ses études, un certain dégoût de tout et de tous, le plaisir qu'il prenait à son travail poétique, le poussaient même à vivre le plus possible dans le recueillement, à la campagne, loin de Rome, de ses amis et de ses protecteurs. Il avait horreur de lire ses vers en public; il ne fréquentait guère les dilettantes de la littérature, les grammairiens qui étaient les professeurs et les critiques d'alors; il faisait des séjours de plus en plus rares chez ses grands amis, et bien des gens commençaient à le traiter d'orgueilleux, puisqu'il ne jugeait plus dignes d'entendre ses poésies que les grands personnages, Auguste et Mécène (2); tandis que ceux-ci, de leur côté, regrettant de l'avoir si rarement chez eux, l'accusaient presque d'ingratitude (3). Il lui était donc difficile, dans ces conditions, de devenir le poète national, et de se consacrer tout entier à la tâche d'encourager par sa poésie le grand mouvement des esprits qui se tournaient vers le passé. Mais il ne pouvait non plus rester inactif. Il était alors, à trente-neuf ans, dans sa pleine maturité, admiré, suffisamment fortuné, sans crainte pour le présent ni pour l'avenir; il avait beaucoup étudié et beaucoup vu; il avait été témoin d'une grande révolution; il se trouvait maintenant placé comme au centre du monde et au milieu des courants d'idées, de sentiments, d'intérêts qui se croisaient à Rome, à cette époque où de si grandes questions inquiétaient les esprits. Malgré le recueillement où il se tenait d'habitude, malgré son goût pour la campagne et pour la vie de penseur solitaire, il avait toutes les facilités

(1) *Carm.*, IV, VIII, 17 : on a voulu considérer ces vers comme interpolés, mais je n'en vois pas la raison.

(2) HORACE, *Epist.*, I, XIX, 37.

(3) Voy. SUÉTONE, *Horat. Vita*; et HORACE, *Epist.*, I, 7.

pour observer le microcosme qui gouvernait l'empire et où se formaient tant de germes de l'avenir.

Il pouvait discuter avec Auguste, avec Agrippa et Mécène, des maux du temps et de leurs remèdes; et suivre la chronique mondaine de la haute société, les fêtes, les scandales, les aventures galantes, les querelles des jeunes gens et des courtisanes. Il assistait aux efforts que l'on faisait pour restaurer le culte antique des dieux, de même qu'il pouvait admirer les nouvelles maisons que les artistes alexandrins décoraient pour les maîtres du monde; il voyait croître et se répandre à Rome le luxe et les voluptés qu'entretenait l'argent égyptien, tandis qu'il entendait partout maudire l'avarice, la cupidité et la corruption débordante. Il possédait en somme tout ce qu'il faut à un grand écrivain pour créer une grande œuvre. Horace en effet avait conçu un grand projet; il voulait créer une poésie lyrique latine, qui, par les mètres et les sujets, fût aussi variée que la poésie lyrique grecque; il voulait devenir le Pindare et l'Anacréon, l'Alcée et le Bacchylide de l'Italie, exprimer dans tous les mètres tous les aspects de la vie qui se déroulait sous ses yeux. Peu à peu le chef-d'œuvre se formait dans l'esprit du poète, à mesure que les mille incidents de cette vie romaine si intense lui suscitaient des images, des pensées, des sentiments, et rappelaient à sa mémoire les strophes ou les vers des poètes grecs; à mesure que de ces images, de ces pensées, de ces sentiments, de ces réminiscences naissait en lui l'idée d'une courte composition lyrique, qu'il écrivait en adoptant parmi les mètres grecs tantôt l'un et tantôt l'autre. Petit à petit, l'un après l'autre, il composait avec sa lenteur et son soin habituels, entre un voyage et un autre, entre un festin et une lecture, les quatre-vingt-huit petits

poèmes des trois premiers livres des *Odes*. Il ne répandait pas dans ses poèmes, comme Catulle, les débordements de la passion; il élaborait au contraire toutes ses odes, pensée par pensée, image par image, strophe par strophe, vers par vers, mot par mot; il choisissait avec soin les motifs, les pensées, les images qu'il pouvait imiter dans Alcée, dans Sapho, dans Bacchylide, dans Simonide, dans Pindare et dans Anacréon; il usait beaucoup et avec habileté de la mythologie grecque. C'était donc une poésie lyrique réfléchie, qui s'efforçait d'atteindre à la perfection du style et de développer, à travers la variété des motifs, un sujet unique qui est sous-entendu, mais qui est la véritable raison d'être de l'œuvre. Il arrive que l'on se laisse tromper par la division matérielle des *Odes*, quand on les lit et les admire séparément, comme un recueil de poésies variées. Pour comprendre l'œuvre la plus fine et la plus achevée de la littérature latine, il est nécessaire de lire tout l'ensemble de ces poèmes, aussi bien les plus longs et les plus sérieux que les plus courts et les plus légers, en observant comment le motif d'une ode correspond à celui d'une autre ou le contredit, en cherchant à découvrir le fil invisible qui les tient toutes ensemble, comme les perles d'un collier. Ce fil idéal, ce sujet unique sous-entendu dans toute l'œuvre, c'est la douloureuse confusion dans laquelle l'âme romaine se débattait alors, confusion que le poète ne cesse de considérer dans ses contradictions insolubles, sans avoir ni l'espoir, ni même, semble-t-il, la volonté de les résoudre.

Au sortir de conversations avec Auguste, avec Agrippa, avec Mécène, le poète compose les fameuses odes civiles et religieuses, dans lesquelles il évoque, en magnifiques strophes saphiques ou alcaïques, le passé de Rome et la tradition séculaire de ces vertus publiques

et privées, qui pendant tant d'années avaient fait des hommes forts. Parfois il énumère, en belles strophes saphiques, d'abord les dieux et les héros de la Grèce, puis les personnages illustres de Rome; il rappelle Paul-Émile « donnant sa grande âme aux Carthaginois victorieux », et la gloire des Marcellus, et la mort courageuse de Caton, et la splendeur de l'astre des Jules, pour se réjouir à la fin de l'ordre rétabli dans le monde, sous le règne de Jupiter, qu'Auguste représentait sur la terre (1). Ailleurs il admire avec ferveur la vertu aristocratique, qui n'est point, comme la gloire des ambitieux, le jouet de la faveur populaire (2). Se souvenant des soldats de Crassus qui se sont mariés en Perse et ont oublié le temple de Vesta, il fait revivre, dans une pose sculpturale de simple et sublime héroïsme, le légendaire Attilius Régulus (3). Il rappelle par de nobles images comment la jeunesse qui « teignit la mer du sang carthaginois » avait été élevée d'une façon austère dans la famille, qui n'avait pas encore été corrompue par une époque criminelle (4). Le poète érige un magnifique monument de style classique à la grandeur légendaire de la société aristocratique. Mais sur les colonnes, les métopes, les triglyphes de ce monument était venu se poser tout un vol de pièces où il célébrait l'amour, Bacchus et les festins. Au sortir des maisons patriciennes, où l'on vantait si fort le passé, Horace retrouvait la bande joyeuse de ses jeunes amis, qui, maintenant que la paix était revenue, ne songeaient qu'à bien profiter des revenus des biens acquis dans le royaume des Ptolémées, et qui aimaient les loisirs de

(1) I, 12.
(2) III, 2, v. 17 et suiv.
(3) III, 3.
(4) III, 6, v. 33 et suiv.

la villégiature, les festins, les jolies femmes, les distractions. En se servant de strophes légères et des mètres grecs les plus souples, il adresse des invitations à ses amis ou leur demande de préparer un bon repas; ou encore il vient interrompre par ses exagérations comiques des convives avinés, priant l'un d'eux de lui révéler le nom de sa belle (1). Il peint aussi en couleurs vives et avec une grande richesse de motifs mythologiques de petits tableaux érotiques où dominent tantôt le sentiment, tantôt la sensualité, et tantôt l'ironie. Le poète reproche en plaisantant à Lydie d'avoir inspiré à Sybaris une telle passion qu'il n'est plus visible pour aucun de ses amis (2); ailleurs il dépeint avec de brûlantes images les tourments de la jalousie (3); ailleurs, en lui faisant de gracieuses descriptions, il invite Tyndaris à se retirer dans une vallée éloignée de la Sabine, où Faunus enfle ses pipeaux, pour y fuir les feux de la canicule et l'insolent Cirus qui trop souvent porte sur elle ses mains violentes (4); ailleurs encore il dit son amour pour Glycère « dont le corps brille d'un éclat plus pur que le marbre de Paros » (5). Un jour, tandis qu'il se promène seul et sans armes dans les bois en pensant à Lalagé, il rencontre un loup et le loup s'enfuit. Horace tire de là une singulière philosophie : c'est l'amour qui donne à l'homme un caractère sacré; l'amoureux est un homme pur. Aussi, quoi qu'il arrive :

Dulce ridentem Lalagen amabo,
Dulce loquentem (6).

(1) III, 6, v. 33 et suiv.
(2) I, 8.
(3) I, 13.
(4) I, 17.
(5) I, 18, v. 6.
(6) I, 22.

Et nous voyons passer rapidement sous nos yeux d'autres femmes et d'autres amoureux. Voici Chloé qui s'enfuit, comme un faon effrayé par le vent qui mugit (1); des jeunes gens qui frappent en désespérés à la porte que leur a fermée brusquement Lydie (2); un amant qui se laisse dominer par une esclave avide, rusée et autoritaire (3); un jeune homme qui s'est épris d'une fille qui arrive à peine à la puberté, et à qui le poète, usant d'images compliquées, donne des conseils sages et ironiques, en lui disant qu'il a tort de vouloir du « raisin vert (4) »; la belle courtisane Barine, l'effroi des mères, des pères et des jeunes épouses, dont les serments font sourire le poète. Il affirme avec une solennité plaisante qu'il est permis en amour de se parjurer.

Ridet hoc, inquam, Venus ipsa, rident
Simplices Nymphæ, ferus et Cupido (5).

Astérie qui attend Gygès, obligé de s'absenter pendant un hiver, et qui se laisse consoler par son voisin Énipée, est le sujet d'un petit tableau peint, comme à l'ordinaire, avec d'ironiques amplifications mythologiques (6). Plus loin c'est un gracieux dialogue entre des amants qui se querellent et excitent mutuellement leur jalousie, puis finissent par se réconcilier (7). Il y a aussi des supplications adressées aux belles au cœur trop dur. Le poète y met toujours une légère ironie, comme dans sa prière à Mercure, à qui il dit que

(1) I, 23.
(2) I, 25.
(3) II, 4.
(4) II, 5.
(5) II, 8.
(6) III, 7.
(7) III, 9.

« pouvant conduire derrière lui les tigres et les forêts », il doit aussi pouvoir apprivoiser une belle cruelle, et à qui il raconte tout au long, avec une exagération voulue, l'histoire des Danaïdes (1). Et il termine aussi sur un ton plaisant ses poésies érotiques, en se comparant à un vieux soldat de l'amour, qui « après avoir combattu non sans gloire », va déposer ses armes dans le temple de Vénus; mais il invoque aussitôt la déesse qui l'a délivré de Chloé (2). La plupart de ces petits tableaux et de ces personnages étaient sans doute tirés de la poésie grecque et de la chronique galante de Rome; en tout cas cela devait être étranger au poète qui prend pour lui ce qu'il invente ou ce qui est arrivé à autrui. Ce n'est plus là, en effet, une poésie amoureuse personnelle comme celle de Catulle; c'est une poésie amoureuse littéraire, de réflexion, que le poète compose paisiblement, auprès de ses livres, au gré d'une fantaisie agile et heureuse, où se mêlent la sensualité et l'ironie, la fine psychologie et la virtuosité littéraire, et qui est dans la littérature le signe du changement qui se produisait dans les mœurs, à mesure que l'amour, l'ancien devoir civique de la propagation de la race, dans la famille, devenait une stérile votupté personnelle, un spasme des sens, un caprice de l'imagination, une source de plaisirs esthétiques et un sujet de plaisanteries et de risées.

C'est ainsi que le poète exprimait tantôt la philosophie de la vertu qui dérivait de la tradition, et tantôt la philosophie du plaisir qui dérivait de l'art grec et des mœurs contemporaines. Horace ne fait aucune tentative pour concilier ces deux philosophies discor-

(1) III, 11.
(2) III, 26.

dantes; il s'abandonne tantôt à l'une et tantôt à l'autre, et il n'est satisfait ni de l'une ni de l'autre. Il avait conscience de la force et de la grandeur de la tradition, mais il comprenait aussi que cette grande philosophie du devoir ne convenait plus ni à la mollesse de son époque, ni à sa propre faiblesse morale, et il l'avoue très franchement. Il a condensé dans les quelques vers de l'ode merveilleuse à la déesse de la Fortune qui avait son temple à Antium, toute une philosophie amère de l'histoire et de la vie : c'est la fortune, et non la vertu, qui est la maîtresse du monde; la destinée en est l'esclave docile; les hommes et les empires sont en son pouvoir; c'est à elle aussi que doit se fier Auguste qui part pour de lointaines expéditions; c'est d'elle, mais sans trop de confiance, qu'il faut espérer un remède aux tristesses du temps (1). La guerre et les affaires publiques étaient les occupations les plus nobles, d'après l'ancienne morale; mais Horace ne sait pas cacher qu'elles répugnent à son égoïsme intellectuel, et de temps en temps, il loue ouvertement la paresse civique; il adresse à son ami Iccius qui se prépare à partir pour la guerre d'Arabie dans l'espoir d'en rapporter de l'argent, une ode dans laquelle il s'émerveille qu'un homme qui s'était tourné vers les études, « et avait donné d'autres espérances » reparte pour la guerre (2). Dans une belle ode saphique, adressée à Crispus Sallustius, le neveu de l'historien, il traduit la pensée stoïcienne, très noble assurément, mais tout à fait antiromaine, d'après laquelle le véritable empire de l'homme, le seul qui compte, n'est pas celui qu'il exerce sur les choses matérielles, mais

(1) I, 35.
(2) I, 29.

celui qu'il a sur ses propres passions (1). Ainsi l'égoïsme intellectuel arrive chez lui à défigurer un des principes fondamentaux de l'ancienne morale romaine, le culte de la simplicité. Horace blâme le luxe, l'avarice et la cupidité, les constructions royales qui usurpent les terrains qu'il fallait laisser aux laboureurs (2); il considère comme plus sages que les Romains, les Scythes qui portent leurs maisons sur des chars, et les Gètes qui ne connaissent pas la propriété terrienne (3). Mais en faisant l'éloge de la simplicité, il en arrive à une doctrine de nihilisme politique semblable à celui de Tibulle : ce ne sont ni les richesses, ni les honneurs, ni les magistratures, ni les tourments de la politique, qui rendent la vie parfaite; c'est la santé, et, avec elle, l'étude. Que demande le poète dans sa belle prière à Apollon? « De vivre d'olives, de chicorée et de mauve; de demeurer en bonne santé; d'arriver à une vieillesse dont la poésie fera l'honneur et le charme (4) ». Il va plus loin, et rompant absolument avec les traditions romaines, il déclare dans certaines odes que le but de la vie, c'est le plaisir physique; il conseille de se hâter de boire et d'aimer, car ce sont là les deux vraies voluptés de la vie; il s'abandonne à un mol épicurisme, dont le détournent cependant de temps à autre des scrupules religieux. Mais même dans sa religion, le poète demeure incertain et plein de contradictions. Parfois, cédant sans doute au mouvement qui se produisait en faveur du rétablissement de la vieille religion nationale, il déclare qu'il a trop navigué sur les mers de la philosophie, et qu'il veut mainte-

(1) II, 2.
(2) II, 15.
(3) III, 24, v. 9.
(4) I, 31, v. 15 et suiv.

nant tourner sa voile pour le retour; et il décrit le *Diespiter* national à la façon antique, comme le dieu qui fend les nues avec l'éclair, et qui frappe de coups terribles les humains (1). Mais il admire et il aime trop la religion artistique du plaisir et de la beauté créée par les Grecs; et ce sont presque toujours les dieux de l'Olympe hellénique qu'il invoque, décrit et fait agir, en les représentant sous les formes et dans les attitudes que leur avaient données la sculpture et la peinture, et aussi avec la signification et les fonctions qu'ils ont dans la mythologie grecque. Quels sont donc les dieux qui, d'après Horace, gouvernent véritablement le monde? Sont-ce les dieux austères, impersonnels et presque informes du bon vieux temps, qui accablent l'Italie de calamités, parce que leurs temples tombent en ruine? Sont-ce les symboles de la *Pudor*, de la *Justitia*, de la *Fides*, de la *Veritas*, si chers aux anciens Romains, et qu'Horace évoque encore dans les vers écrits pour la mort de Quintilius Varus, où le sentiment d'amitié est exprimé avec une si grande douceur (2)? Ou ce Mercure homérique, qui a sauvé le poète dans la bataille de Philippes, en l'entourant d'un nuage? Ou ce dieu Faune qu'il invoque aux nones de décembre, dans un délicieux petit tableau bucolique, pour qu'il protège sa propriété (3)? Ou Vénus et Cupidon et Diane sous leur forme grecque? Ou ces innombrables divinités que le polythéisme grec avait disséminées dans tous les recoins les plus cachés de la nature, et qu'Horace entrevoyait jusque dans la fontaine Bandusie, « aux eaux plus limpides que le verre (4)? »

(1) I, 34, 5.
(2) I, 24, 6.
(3) III, 18.
(4) III, 13.

On ne saurait dire si les croyances d'Horace sont une religion morale ou une religion esthétique. Parfois, dans ses poésies civiles, il invoque les dieux comme les régulateurs et les ordonnateurs suprêmes du monde, mais dans d'autres poésies, il les mêle à tous les actes et à tous les événements humains, parce qu'ils sont beaux et lui donnent l'occasion de composer des strophes magnifiques. Sa conception politique et morale de la vie étant contradictoire, et sa conception religieuse incertaine, quel but bien défini la vie peut-elle donc avoir pour Horace? Ce ne sont pas les vertus publiques et privées dont il ne se sent pas capable, et dont il ne croit pas non plus ses contemporains capables; ce n'est pas le plaisir physique, ni le plaisir intellectuel qui, il le comprend bien, ruineraient le monde si on les prenait comme fin suprême de tous les efforts humains; ce n'est pas non plus un mélange de devoir et de plaisir, car il ne voit pas comment on pourrait faire le partage de l'un et de l'autre; ce n'est pas une obéissance servile à la volonté des dieux, qui sont maintenant trop nombreux, trop différents les uns des autres et qui s'accordent trop mal entre eux. Aussi, effet naturel de tant d'incertitude, on voit apparaître, à l'extrême horizon de ce grand vide moral, le fantôme qui projette son ombre sur toutes les époques peu sûres d'elles-mêmes, la peur de la mort. Quand l'homme ne réussit pas à se persuader que la vie tend vers un but idéal que nul homme, à lui seul et réduit à ses propres forces, ne pourra jamais atteindre, quand le fait de vivre apparaît comme le seul but de la vie, la limitation de l'existence inquiète trouble et attriste. Elle troublait profondément Horace, et la pensée de la mort lui était toujours présente. Les poésies qu'il a composées en souvenir de ses amis morts sont à coup sûr

celles où il y a le plus de sentiment et de sincérité. Nous nous hâtons de vivre; le temps passe; la mort ne respecte personne; elle nous attend tous au passage; tout doit disparaître dans le néant :

> Eheu! fugaces, Postume, Postume,
> Labuntur anni... (1).

Ces motifs sont répétés sous les formes les plus diverses et les plus admirables, étrangement mêlés à des poésies joyeuses et voluptueuses, mais répandant sur l'œuvre tout entière une tristesse vague et pénétrante.

Étrange poème, dont l'unité idéale est formée justement des contradictions de ses différentes parties. Si l'on comprend ce poème, on comprend aussi les incertitudes de la politique d'Auguste. Nul mieux qu'Horace n'est allé jusqu'au fond du grand vide moral sur lequel reposait le gigantesque édifice de l'empire. Qui donc pouvait oser de grandes choses, quand la nation tout entière était plongée dans une si grande contradiction? Comment travailler vigoureusement avec des instruments aussi usés? Il est vraiment d'un esprit trop étroit de ne voir, comme le font certains historiens, dans toute l'œuvre d'Auguste, qu'une « comédie politique » destinée à cacher une monarchie sous les formes d'une république. C'était une tragédie véritable que cette nécessité de concilier le militarisme de la vieille Italie et la culture de l'Asie hellénisée, surtout depuis que la conquête de l'Égypte avait rendu ces deux éléments plus inconciliables que jamais.

(1) *Odes*, II, 14.

III

LA RENAISSANCE RELIGIEUSE ET « L'ÉNÉIDE »

Le gouvernement rétabli en l'an 27 commençait déjà à se désorganiser en l'an 25. A Rome cette année-là, on ne trouva pas de candidats en nombre suffisant pour les vingt places de questeurs (1); et si Agrippa inaugura le Panthéon (2), tous les services publics, depuis les routes jusqu'aux distributions de blé, continuèrent à fonctionner aussi mal qu'auparavant; la nouvelle magistrature des *præfecti ærarii Saturni* ne donnait non plus aucun résultat satisfaisant (3). Dans les provinces les gouverneurs s'occupaient en général si peu de remplir leur charge avec zèle, que bientôt Auguste sera chargé de les surveiller tous. C'était en vain qu'au moment du rétablissement de la république, on leur avait alloué un traitement pour exciter leur zèle : la plupart prenaient bien l'argent, mais ne se donnaient aucune peine. De même le sénat n'usait de l'autorité qui lui était rendue que comme d'un oreiller pour y poser sa tête et dormir. On ne venait guère aux séances; les discussions n'avaient plus aucune vigueur ni aucun intérêt; on préférait laisser

(1) Voy. Dion, LIII, 28.
(2) Dion, LIII, 27.
(3) Nous verrons qu'en l'an 22 Auguste proposa une nouvelle réforme de cette magistrature : cela prouve que les réformes que l'on venait de faire ne donnaient pas de bons résultats.

à Auguste le soin de prendre toutes les décisions et on se bornait à les approuver (1). Mais Auguste, qui était au loin en Espagne, ne voulait au contraire s'occuper que des finances; et, silencieusement, presque en cachette, il continuait ses petites expéditions dont le but était de pourvoir l'empire de métaux précieux. Au printemps de cette année-là (2), un officier du préfet d'Égypte, Ælius Gallus, embarquait dans un port de la mer Rouge dix mille soldats et un contingent envoyé par le roi de Judée pour tenter, aux frais du trésor de

(1) Nous verrons en effet qu'il y eut pendant les années suivantes de nombreuses réformes du sénat dont le but était de secouer la paresse des sénateurs.

(2) Il ne me paraît pas douteux qu'Ælius Gallus ait commencé son expédition vers la fin du printemps de l'an 25 avant J.-C. Josèphe (*A. J.*, XV, IX, 3) nous dit que l'expédition eut lieu la treizième année du règne d'Hérode, c'est-à-dire entre le printemps de l'an 25 et le printemps de l'an 24. Strabon (XVII, I, 54) nous dit que, tandis que Gallus était en Arabie, les Ethiopiens envahirent l'Egypte, que Pétronius accourut pour les repousser et qu'il envoya mille prisonniers à Auguste νεωστὶ ἐκ Καντάβρων ἥκοντι. Or, nous verrons qu'Auguste revint à Rome dans la première moitié de l'an 24. C'est donc pendant l'hiver de l'an 25 à l'an 24 que Pétronius revint à Alexandrie après sa campagne contre les Éthiopiens, qui eut lieu par conséquent pendant l'automne de l'an 25. Ainsi, pendant l'automne de l'an 25, Ælius Gallus était déjà hors de l'Egypte. Mais Strabon (XVI, IV, 24) nous dit que Ælius Gallus arrivé à Leucocome dut y passer l'été et l'hiver à cause des soins à donner à ses soldats malades. Il s'agit de l'été et de l'hiver de l'an 25, puisque, pendant l'automne de l'an 25, il était, comme nous l'avons vu, déjà hors d'Egypte. Il partit donc vers la fin du printemps, comme le dit Josèphe avec son exactitude habituelle. Nous en avons une dernière preuve dans Dion qui (LIII, 29) nous raconte l'histoire de l'expédition de l'an 24. Le récit de Strabon nous montre en effet que la partie la plus importante de l'expédition eut lieu en l'an 24. Après avoir passé l'hiver de l'an 25-24 à Leucocome à faire donner des soins à ses soldats malades, Gallus se met en marche au commencement du printemps de l'an 24; il lui faut six mois pour aller et deux mois pour revenir (XVI, XIV, 24); il est donc de retour vers la fin de l'an 24, et c'est en l'an 24 qu'il fait sa véritable expédition.

l'Égypte, l'expédition dans le Yémen. Auguste avait décidé cette expédition, quand il avait cru pouvoir compter sur l'appui des Nabatéens qui habitaient sur les confins de la Syrie, et qui avaient accepté le protectorat romain. Peu après, vers la moitié de l'an 25, la guerre contre les Cantabres et contre les Astures semblait terminée, et les mines d'or reconquises. Cette même année Muréna menait à bonne fin son expédition dans la vallée des Salasses, en employant d'ailleurs un stratagème infâme pour capturer et rendre esclave la partie valide de la population (1); puis il commença à construire une colonie romaine, *Augusta Praetoria Salassorum,* qui est aujourd'hui Aoste. Enfin cette année-là, probablement dans les derniers mois, et par un décret du sénat, Auguste imposait aux populations alpines, à la Gaule, à la Dalmatie, à la Pannonie, les nouveaux tributs dont Licinius avait dressé les plans, et parmi lesquels étaient sans doute compris un impôt foncier, et, au moins pour la Gaule, la fameuse *quadragesima Galliarum*, droit de deux et demi pour cent sur toutes les marchandises importées (2). Mais si ces petites

(1) STRABON, IV, VI, 7; SUÉTONE, *Aug.*, 21; DION, LIII, 25. Selon Beloch il est impossible que Varron ait fait 36,000 prisonniers; et vraiment on peut se demander si ce qui est aujourd'hui le val d'Aoste pouvait jadis nourrir une population aussi considérable, au moins dans des temps normaux. Il faut toutefois remarquer que depuis de longues années ce val était devenu un refuge d'émigrés, qui vivaient de brigandage et de rapine, et ainsi il pouvait se trouver là une population plus nombreuse que la population habituelle,

(2) SAINT JÉROME, *ad. ann. Abrahm.*, 1992 (25 a-C.) « *Augustus Calabriam (sic) et Gallos vectigales fecit* »; *Chronichon Paschale*, I, p. 365 (Bonn): Αὔγουστος Καῖσαρ Καλαβρίαν καί Γαλάτας ὑποφόροις ἐποίησεν; G. SYNCELLUS, I, p. 592 (éd. Bonn) : Αὔγουστος Γαλάταις φόρους ἔθετο. Il me paraît certain que les Γαλάται dont il est ici question sont les Gaulois transalpins et non les Galates d'Asie. Saint Jérôme en effet dit *Gallos* et non *Galatas*; et c'est là un

expéditions militaires et ces petites réformes fiscales avaient un jour fait tomber sur l'Italie la pluie d'or tant désirée, elles ne pouvaient pas enthousiasmer et griser

argument d'une certaine valeur; en effet, comme l'a démontré Perrot, *De Galatia provincia Romana*, Lutetiae Parisiorum, 1867, p. 34-35, dès le premier siècle de l'empire les écrivains latins appellent *Galli* les Gaulois d'Europe, et *Galatae* les Gaulois d'Asie. Mais cet argument nous est confirmé définitivement par saint Jérôme lui-même et par Syncellus qui distinguent ce tribut imposé aux Gaulois de la réduction de la Galatie en province romaine, qui fut faite l'année suivante. On lit quelques lignes plus loin dans Saint Jérome, *ad an. Abrah.*, 1993 : *M. Lollius Galatiam romanam provinciam facit.* Syncellus, t. I, p. 592 (Bonn) : Λόλλιος Μάρκος Ρωμαίοις Γαλατίαν ἐπεκτήσατο. Le *Chronichon Paschale* ne parle pas de la réduction en province de la Galatie. Il me paraît donc évident que les Gaulois à qui saint Jérôme nous dit que l'on imposa des tributs en l'an 25, sont un autre peuple que les Galates qui furent réduits à la condition de sujets romains l'année suivante, et qu'il y eut là deux opérations très différentes : dans le premier cas on imposa un tribut à un peuple déjà soumis; dans le second, on réduisit un peuple allié à la condition de sujets. La première est une opération fiscale, la seconde, une opération politique. En outre saint Jérôme et le *Chronichon Paschale* citent, en même temps que ce peuple soumis à un impôt de l'an 25, un autre peuple : *Calabres.* Il y a là une erreur évidente puisque la Calabre faisait partie de l'Italie; mais cette erreur même nous montre qu'il s'agit bien là d'une opération financière, qui n'a rien à voir avec l'annexion de la Galatie d'Asie qui fut un acte isolé. Aucun peuple ces années-là ne fut annexé à l'empire à la même époque que les Galates. Mais quel est ce peuple sur lequel on fit peser des impôts en même temps que sur les Gaulois? Nous ne pouvons faire que des conjectures, et supposer par exemple qu'il faut lire *Dalmatas*. De lourds impôts durent être imposés à cette époque à la Dalmatie, puisque quelques années plus tard elle se révoltera, fatiguée de supporter un poids si lourd. Enfin si l'on considère que, comme nous l'avons dit à la note 1 de la page 20, la seule explication plausible du voyage qu'Auguste fit en Gaule, en l'an 27, et du cens qu'il ordonna, est son projet d'augmenter les impôts en Gaule, il devient manifeste que les simples mots de saint Jérôme nous conservent le souvenir et la date de cet événement de l'histoire fiscale de Rome, qui devait avoir de si grandes conséquences pour l'histoire du monde. Il est évident que les anciens eux-mêmes en avaient compris

l'Italie au point d'assoupir en elle ce vague malaise qui provenait du désordre intérieur. Maintenant que, la guerre civile étant terminée, on recommençait partout à redouter Rome dans la personne de son nouveau chef, des ambassades arrivaient de toute part. Les Scythes qui habitaient les steppes de la Russie méridionale avaient envoyé une légation à Auguste en Espagne, et les ambassadeurs d'un roi des Indes se rendirent aussi jusqu'en Espagne pour aller porter leurs hommages au successeur des Ptolémées dans le gouvernement de l'Égypte, pays avec lequel les Indiens faisaient un commerce considérable (1). Tous ces hommages flattaient beaucoup l'orgueil national de l'Italie; mais eux non plus, ils ne suffisaient pas à apaiser le mécontentement populaire.

On commençait à comprendre que le rétablissement de la république, décidé quelques années auparavant avec tant d'enthousiasme et tant d'espérance, n'était qu'un expédient nécessaire mais décevant. La dernière révolution, si funeste, avait par contre-coup rendu de la force et de l'autorité à l'aristocratie historique; mais celle-ci était trop décimée, trop appauvrie, trop découragée par les événements terribles des vingt dernières années, trop amollie par cet esprit nouveau de jouissance, d'égoïsme et de paresse, que la conquête de l'Égypte avait tant contribué à répandre dans la société romaine, et que Tibulle exprimait dans ses plaintives et douces élégies. Même avec l'aide des

l'importance, puisque le souvenir en avait été si durable que saint Jérôme l'a noté dans sa *Chronologie*. J'ai donc supposé que l'on augmenta en même temps les nouveaux tributs qui avaient été imposés aussi aux Pannoniens et aux populations alpines qui allaient bientôt se révolter précisément à cause de ces tributs.

(1) Orose, 6, 21, 19-21.

hommes les plus intelligents, les plus vigoureux, les plus riches du parti révolutionnaire, elle n'avait plus la force de relever l'édifice de l'empire qui s'effritait partout. Presque tous les nobles ne songeaient qu'à se donner du bon temps. Les uns invitaient Mécène qui avait épousé la très jolie Térentia et s'était retiré dans la vie privée. D'autres songeaient plutôt à s'enrichir qu'à s'occuper des affaires publiques. D'autres encore s'adonnaient à la littérature, comme Pollion et Messala, et écrivaient l'histoire des guerres civiles ou leurs mémoires, faisant de Rome une grande usine littéraire. Mais si dans l'universelle dissolution de toutes les forces politiques, l'aristocratie était incapable de gouverner, elle avait cependant recouvré des forces suffisantes pour empêcher l'organisation d'un gouvernement qui serait en désaccord avec ses préjugés et son orgueil, et où les honneurs et les avantages du pouvoir appartiendraient à d'autres classes. Le parti populaire était fini, ou n'existait pour ainsi dire plus; c'était en vain qu'un petit nombre de sénateurs, parmi lesquels Égnatius Rufus, Muréna et Fannius Cépion, s'efforçaient de rendre la vie à ce qui restait de lui (1). Bien que le fils de César fût à la tête de l'État, les grands chefs du

(1) L'idée communément admise que sous Auguste il n'y eut plus d'agitations politiques, est une erreur. Les épisodes de Rufus, de Fannius et de Cépion, dont nous avons déjà parlé ou dont il sera question plus tard, nous montrent qu'il y eut des hommes qui tentèrent par des moyens détournés d'enlever la domination des comices aux grands seigneurs et à Auguste lui-même. Ces hommes devaient, à mon sens, chercher à raviver la tradition populaire, et je m'appuie pour le dire sur une considération et sur un fait; ce fait, c'est que l'aristocratie, comme on peut le voir dans Velléius Paterculus, s'opposa avec force à ces mouvements; la considération, c'est que le rétablissement de la république dut rendre une certaine force à la tradition démocratique.

parti conservateur, Brutus, Cassius et surtout Pompée, étaient devenus l'objet de l'admiration universelle, au point que Titius, cet officier d'Antoine qui avait tué Sextus Pompée, ayant été reconnu un jour au spectacle dans le theâtre de Pompée, en avait été chassé par le public (1). Et ce nouveau prestige de l'aristocratie était si grand dans l'opinion publique, que, pour ne pas la blesser, Auguste se résignait à laisser en désordre les services de l'État; il était même allé jusqu'à reprocher à Rufus d'avoir sauvé du feu les maisons des pauvres, sans y être autorisé par la noblesse, et il se contentait de recommander aux édiles de remplir leur charge avec plus de zèle (2). Mais qui voudrait maintenant se donner ces tracas, puisque Rufus, pour avoir accompli son devoir avec trop de zèle, encourait la haine de l'aristocratie redevenue puissante et puisque Auguste lui-même n'osait pas le couvrir? La situation était absurde, mais comment la modifier? Pour le moment Auguste se bornait à s'arranger pour que la tâche de l'administration romaine ne devînt pas plus grande. Ainsi cette année-là, comme il fallait enfin régler la situation de la Mauritanie qui depuis six ans était sans roi, il ne proposa pas au sénat d'en faire une province, mais de la donner à Juba, roi de Numidie, qui deviendrait roi de Mauritanie et épouserait Cléopâtre Séléné, la fille d'Antoine et de Cléopâtre (3). Mais l'Italie, irritée et déçue, commençait à

(1) Velléius Paterculus, II, lxxix, 6.
(2) Dion, LIII, 24.
(3) Dion, LIII, 26; Strabon, XVII, iii, 7. Pour ce qui est des deux textes qui se contredisent et des questions qui se posent à ce sujet, voy. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*. Paris, 1904, vol. II, p. 363, note 1. — Cependant un passage de Dion (LI, 15) nous porterait à croire que le mariage n'eut lieu qu'en l'an 30 avant J.-C.

s'agiter. Il ne s'agissait pas cependant de faire au gouvernement une opposition politique, car le parti populaire était bien mort et ne devait pas renaître. Les plaintes et le mécontentement du peuple accéléraient maintenant le mouvement en faveur d'une réforme morale et sociale, auquel la dernière révolution avait donné naissance, et qui peu à peu s'étendait à l'État tout entier. A mesure que l'expérience révélait, même aux esprits les plus obtus, le sens de la question posée par Horace :

> Quid leges sine moribus
> Vanae proficiunt?

tout le monde comprenait que le rétablissement de la république était inutile, si l'on ne revenait pas aussi aux anciennes mœurs républicaines. On cherchait donc partout des remèdes à la dépravation universelle. Dans les hautes classes et sous l'influence de la pensée grecque, on comptait beaucoup sur l'étude de la philosophie morale. L'épicurisme, qui était matérialiste et athée, perdait rapidement la faveur dont il avait joui à l'époque de César; de plus en plus la préférence du public était pour les doctrines qui formulaient une morale plus rigide, comme le stoïcisme; pour les doctrines qui cherchaient à explorer le mystère de l'au-delà, si obscur alors et si vague, aussi bien dans les croyances populaires que dans les théories philosophiques; pour les doctrines qui se demandaient si la justice si imparfaite dans cette vie, ne s'accomplissait pas après la mort. Tel était le pythagorisme, ou, plus exactement, certaines doctrines que l'on attribuait au fabuleux philosophe, et où les idées de différentes écoles se mêlaient aux mythes et aux croyances populaires, pour en faire une règle morale de la vie qui pût

se répandre dans les masses. Un souffle divin, l'« âme du monde », ainsi que disait la poétique doctrine, pénètre toute chose et vivifie l'univers. De même que toute chose qui vit et qui respire, les âmes des hommes sont des parcelles de cette âme universelle; mais en entrant dans le corps et en se mêlant à lui, elles perdent une partie de leur essence divine; et la mort elle-même qui les détache du corps ne peut pas aussitôt les purifier complètement : il faut après la mort une purification de mille années pour que l'âme retrouve la pureté immaculée de son origine; et, ces mille années écoulées, quand l'âme est redevenue tout à fait elle-même, Dieu la plonge dans le fleuve Léthé, pour lui faire oublier le passé et la renvoyer de nouveau sur la terre animer un autre corps. La roue de la vie tourne ainsi éternellement sur elle-même; et les âmes, dans cette prison temporaire du corps, « prison obscure qui les empêche de voir le ciel dont elles descendent », doivent chercher à se rendre dignes autant qu'elles le peuvent, par une vie vertueuse, de leur nature divine (1). C'était de ces idées et d'autres idées semblables, mêlées aux doctrines stoïciennes, que se servaient les Sextius, père et fils, pour fonder une secte à Rome et y ouvrir, pour ainsi dire, une école pratique de vertu, où l'on ne se contentait pas d'enseigner, mais où l'on pratiquait les vertus les plus difficiles, la frugalité, la tempérance, la sincérité, la simplicité, et jusqu'au végétarianisme (2). L'école avait alors beaucoup de succès (3); tandis que la plupart des gens s'adonnaient au

(1) Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*. Paris, 1892, vol. I, p. 295.
(2) Sénèque, *Epist.*, LXXIII, xv; CVIII, 17.
(3) Sénèque, *Nat. quaest.*, VII, xxxii, 2 : *Sextiorum nova... secta... cum magno impetu cœpisset.*

luxe et à la débauche, d'autres éprouvaient tout à coup le besoin de vivre d'une façon frugale, chaste et austère; les disciples arrivaient de toute part. La conversion de Lucius Crassicius avait surtout fait du bruit. Crassicius était un affranchi, très connu comme homme de lettres et comme professeur, qui avait parmi ses élèves Iulus Antonius, fils d'Antoine et de Fulvie. Mais l'idée de réformer les mœurs par la philosophie n'était à la portée que de quelques esprits qui y étaient préparés par leurs études et par leur lectures. Dans cette nation forte mais grossière, de soldats, de politiciens, de marchands, de juristes, d'agriculteurs, et qui n'avait jusqu'alors ambitionné et exercé que l'empire sur la matière, la plupart des gens, même quand il s'agissait de réformer les mœurs, ne savaient compter que sur les forces matérielles et sur les moyens politiques. Ce n'étaient point des fantaisies de philosophes et des prédications morales qui régénéreraient la république; mais des lois, des magistrats, des menaces, et des châtiments. Puisque la noblesse négligeait ses devoirs, dissipait sa fortune, préférait la débauche aux magistratures, et les amours à la guerre, il fallait l'obliger à accomplir ses devoirs par des lois sévères; il fallait renouveler les anciennes magistratures qui avaient veillé sur les mœurs des classes supérieures; il fallait rétablir une justice rigide et impartiale. On réclamait surtout instamment les élections des censeurs (1).

(1) Sans un mouvement de l'opinion publique semblable à celui que je suppose ici, on ne pourrait expliquer comment, en l'an 22, alors que l'esprit public était tourmenté par les désordres de la famine, Auguste ait tout à coup fait nommer des censeurs, et comment, ceux-ci ne remplissant pas leur devoir, il se soit substitué à eux. Le chapitre suivant donnera là-dessus des explications. Mais sans ce mouvement d'opinion, cette nomination subite des censeurs ne pourrait s'expliquer.

C'est ainsi que l'on voyait se développer surtout dans les classes moyennes, parmi les sénateurs et les chevaliers peu fortunés, parmi les écrivains, les affranchis, les artisans, un grand mouvement puritain qui voulait déraciner de Rome, par de nouvelles lois et de nouveaux châtiments, tous les vices que la richesse y avait apportés : l'impudicité des femmes, la complaisance vénale des maris, le célibat, le luxe, la concussion. Les idées et les sentiments qui alimentaient dans les masses ce mouvement étaient très nombreux et très différents. Il y avait avant tout une préoccupation patriotique sincère. Beaucoup de gens se demandaient ce qu'il adviendrait de Rome, si la noblesse ne se montrait pas de nouveau digne de sa grandeur comme elle l'avait été jadis. Quand une noble matrone, pour de l'argent, devenait la maîtresse d'un affranchi, d'un étranger, d'un plébéien riche, bien des gens voyaient là comme un outrage porté à la dignité de Rome, et une marque d'infamie jetée sur son glorieux passé. On souhaitait aussi que le gouvernement des provinces devînt plus équitable et plus humain; soit parce que les doctrines de Cicéron sur le gouvernement des peuples soumis se répandaient et que les sentiments se faisaient moins durs; soit parce que l'on commençait à comprendre qu'étant moins puissante, Rome devait être plus juste. Il y avait aussi la force de la tradition. Pendant des siècles, la morale traditionnelle avait inculqué aux Romains la simplicité, les vertus familiales, la chasteté; et il fallait des siècles pour effacer ce qui avait été enseigné pendant des siècles. Il y avait enfin, il faut bien le dire, la jalousie des classes moyennes, déjà assez dépravées pour convoiter les jouissances des classes riches, mais trop pauvres pour se les procurer. Si les artisans et les entrepreneurs de Rome admiraient le

nouveau luxe des riches, qui leur faisait gagner tant d'argent, les petits propriétaires d'Italie, les intellectuels, les chevaliers et les sénateurs peu fortunés, rageaient de voir quelques privilégiés s'avancer à leur fantaisie dans les champs du plaisir et du vice, tandis qu'ils étaient obligés de marcher tout droit dans le sentier de la vertu, entre les haies infranchissables de la pauvreté. Le même mécontentement qui avait rendu l'opinion publique si furieuse contre Cornélius Gallus, poussait maintenant les masses non plus à s'acharner sur un homme, mais à juger sévèrement les mœurs du temps, à s'exagérer la corruption des classes élevées, à réclamer des lois qui rendraient plus difficiles ou plus dangereux pour les riches, les plaisirs que la pauvreté interdisait aux hommes peu fortunés; des lois qui puniraient l'adultère, qui limiteraient le luxe, qui contraindraient les gouverneurs à exercer dans les provinces leur pouvoir, avec douceur et justice, qui imposeraient à tout le monde le même idéal de vertu, uniforme et modeste.

Le puritanisme, dont la vogue allait croissant, portait en lui bien des germes différents : des germes de rancune et d'envie, et des germes de sentiments nobles et salutaires ; comme le respect de la tradition, qui est pour les peuples ce que le sentiment de la famille est pour les individus ; comme aussi ce sens élémentaire du bien et du mal qui est inné dans tout esprit sain, quand la passion ou l'intérêt ne l'égarent pas ; et enfin comme les préoccupations sincères de la dissolution sociale qui serait le résultat inévitable de l'égoïsme débordant et du régime de la force brutale. Ainsi s'explique qu'il y eut des défenseurs sincères et ardents du mouvement puritain, même parmi l'oligarchie privilégiée, que le mouvement visait, et que

l'un d'eux fut Tibère, le beau-fils d'Auguste. Né dans une grande famille, et élevé par Livie qui était une patricienne romaine de la vieille roche, lui aussi, au contact de ce mouvement général des esprits, il se prenait d'admiration pour l'ancienne noblesse romaine, et se proposait d'imiter toutes les vertus qu'à tort ou à raison on lui attribuait. Et l'on comprend aussi qu'un grand poète comme Virgile ait puisé dans ce courant d'idées et de sentiments le sujet d'un grand poème. Admirateur de la littérature grecque, mais irrésistiblement attiré par les préoccupations dominantes de l'esprit public, Virgile s'était proposé de donner à l'Italie sa grande épopée nationale qui devait être à la fois *l'Iliade* et *l'Odyssée* des Latins, et le poème de sa régénération morale et religieuse; de fondre, dans le sujet et dans la forme, ce qu'il y avait de plus élevé dans le génie romain, et de plus pur dans le génie grec, les croyances populaires et les doctrines philosophiques, la religion et la guerre, l'art et la morale, l'esprit de tradition, et le sentiment impérial. Mais pour exécuter ce plan immense, il fallait un puissant effort d'imagination et un travail gigantesque. Auguste en Espagne demandait souvent à Virgile des nouvelles de son poème, le sommait, en plaisantant, de lui en envoyer quelques fragments. Virgile répondait invariablement qu'il n'en avait encore rien achevé qui fût digne digne d'être lu par lui, qu'il se sentait parfois comme effrayé par la grandeur de la tâche entreprise, car elle semblait grandir à mesure qu'il avançait (1). Ce n'étaient pourtant que de courts découragements et des fatigues passagères; car le délicat poète possédait la ténacité qui manquait à l'inconstant Horace, et il revenait bientôt avec une

(1) Macrobe, *Sat.*, I, xxiv, 2; Donatus, p. 61, 14 *R*.

nouvelle vigueur à sa tâche gigantesque, tandis qu'Horace passait des mois à achever quelques poèmes de trente ou quarante vers. Depuis plusieurs siècles, et en réalité depuis que Rome et l'Orient avaient eu des contacts plus fréquents, les érudits grecs s'étaient efforcés de rattacher à la légende d'Énée et de ses voyages après la chute de Troie, légende du cycle troyen, les plus fameuses légendes du Latium, celles surtout qui avaient trait à la fondation de Rome, pour établir entre les Latins et les Grecs une espèce de parenté mythique. Accréditée par le sénat romain, qui, à différentes reprises, s'en était servi pour sa politique orientale, la légende d'Énée s'était peu à peu ramifiée; plusieurs grandes familles romaines, parmi lesquelles la *gens Julia*, avaient rattaché leur origine aux compagnons que la légende attribuait à Énée; la grande légende et les légendes secondaires issues de la grande étaient si bien entrées dans la tradition mythique de la préhistoire de Rome, que personne n'osait plus y toucher. Tite-Live lui-même laisse comprendre dans sa préface qu'il tient toutes ces légendes pour des fables; mais il déclare qu'il va les rapporter, sans les réfuter, ni les accepter, par respect pour l'antiquité. Et en effet il commence son histoire en racontant l'arrivée d'Énée en Italie, son alliance avec le roi Latinus, son mariage avec sa fille, la fondation de Lavinium et la guerre faite à Turnus roi des Rutules, et à Mézence roi des Étrusques; il énumère ensuite la longue descendance d'Énée, les villes et les colonies fondées par son fils, par ses petits-fils, par ses arrière-neveux jusqu'à Romulus et Rémus. Il est donc facile de comprendre pourquoi Virgile a choisi pour sujet de son poème cette légende. Mais il ne se borne pas à reprendre la légende, telle que la tradition la lui donnait; il la transforme, il l'agrandit, il s'en sert pour expri-

mer, sous des formes littéraires empruntées au plus pur hellénisme, la grande idée nationale de son époque, l'idée que la religion était le fondement de la grandeur politique et militaire de Rome; l'idée que le rôle historique de Rome était de fondre ensemble l'Orient et l'Occident, prenant à l'Orient les rites et les croyances sacrées, à l'Occident la sagesse politique et les vertus militaires; que Rome devait être à la fois la capitale d'un empire et une cité sainte. Dans les six premiers livres, Virgile se proposait de composer un poème d'aventures et de voyages à l'imitation de *l'Odyssée*, en faisant le récit des pérégrinations d'Énée, depuis la nuit fatale où Troie fut brûlée, jusqu'à l'arrivée en Italie. Dans les six derniers livres il voulait au contraire refaire une petite *Iliade*, en racontant les guerres livrées en Italie par Énée contre les Rutules jusqu'à la mort du roi Turnus. Mais dans la nouvelle *Iliade* comme dans la nouvelle *Odyssée*, Énée ne devait pas être le héros humain des poèmes homériques, violent ou rusé, hardi ou prudent, naïf ou faux, que les dieux aiment et protègent par amour pour lui-même. Il devait être un personnage symbolique, une espèce de héros religieux, auquel les dieux, ou du moins une partie des dieux ont confié la mission de porter à la race belliqueuse du Latium, le culte qui fera de Rome la maîtresse du monde et que les dieux protègent à cause de leurs vues lointaines sur la destinée historique des peuples (1). Il va donc *pietate insignis et armis* (2), presque comme un

(1) C'est Gaston Boissier qui a le premier découvert que l'*Énéide* est un poème religieux. Dans les pages qui suivent, je n'ai fait que résumer sa longue, magnifique et définitive analyse du poème de Virgile. Voyez *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*. Paris, 1892, t. Ier, p. 221 et suiv.

(2) *Aen.*, VI, 403.

somnambule, dans son voyage aventureux, sans lutter comme les héros homériques avec toutes les énergies de son esprit contre les dangers qui le menacent, sans même s'inquiéter du but de son long voyage, se laissant porter par la volonté divine qui est la loi suprême de toutes choses. Les vrais protagonistes de ce drame ne sont pas les hommes mais les dieux. Virgile, qui veut qu'on les aime et qu'on les craigne, leur donne cette beauté à la fois solennelle et gracieuse qu'avait imaginée pour eux la mythologie grecque ; et il leur fait sans cesse, comme pour prouver leur puissance, contrarier les lois de la nature et parfois aussi de la justice et de la raison. Ils poussent Énée dans les dangers les plus terribles, et ils le sauvent par les prodiges les plus inattendus. Ils rendent Énée amoureux de Didon, puis ils l'obligent à l'abandonner, simplement parce que cela est nécessaire à la gloire de Rome qui doit grandir sur les ruines de Carthage. Ils conduisent Énée en Italie et là ils lui donnent une femme, un royaume et une patrie, contre toute raison d'opportunité et de justice. N'est-il pas un intrus dans le Latium ? Lavinia n'avait-elle pas été promise à Turnus ? Autour d'Évandre et de Turnus, le poète a représenté, dans un joli tableau, la simplicité primitive des anciennes mœurs latines que ses contemporains corrompus admiraient tant, au moins dans la littérature. En comparaison des Latins, les Phrygiens d'Énée ne sont donc autre chose que des Orientaux sans énergie et sans valeur ? Et cependant cela n'empêche pas Énée de ravir à Turnus, avec l'aide des dieux, son royaume et sa fiancée, de vaincre avec ses faibles Phrygiens les valeureux Latins. Il apporte au Latium « les choses saintes » dont le Latium a besoin, parce qu'il devra conquérir le monde en combattant et en priant : et cela suffit pour

justifier l'issue de la guerre, son injustice révoltante et son invraisemblance. Aussi Énée, même au milieu des plus grands dangers, ne se soucie pas d'autre chose que de connaître la volonté mystérieuse des dieux et d'observer, dans les plus tristes comme dans les plus joyeuses occasions, les rites de la religion qu'il apporte à la nouvelle nation. Il interroge constamment les oracles; il tend l'oreille aux bruissements du feuillage, et observe avec attention le vol des oiseaux et les éclairs; il ne cesse jamais de regarder dans l'immense mystère qui l'entoure, par les fenêtres étroites de la science augurale. Au milieu de l'incendie de Troie, il songe à sauver le feu de Vesta qui brûlera éternellement dans la petite vallée située au pied du Palatin et du Capitole; au moment même où il va sortir de Troie avec son père, après avoir combattu toute la nuit, il se souvient que, souillé de sang comme il l'est, il ne peut toucher aux pénates, et il demande à son père de les prendre; du matin au soir, dans tous les dangers, dans toutes les circonstances tristes ou joyeuses, il prie toujours, il prie sans cesse, au point d'ennuyer, sinon les dieux, du moins les lecteurs. Mais le poète a ainsi l'occasion de décrire minutieusement, avec une précision d'archéologue et de théologien, toutes les cérémonies du rituel latin, même celles qui, depuis longtemps, étaient tombées en désuétude. Enfin pour obéir aux dieux, Énée n'hésite même pas à prendre le chemin tracé par les légendes populaires et à descendre dans un enfer qui est à la fois rempli des monstres mythologiques, et éclairé par la philosophie pythagoricienne, pour y chercher la justice qui n'existe pas sur la terre et pour connaître l'avenir. Une vieille légende italique dont Lucrèce s'était moqué, plaçait la porte de l'enfer dans la grotte du lac Averne, auprès de Naples;

Virgile, qui cependant avait été l'élève de Siron, reprend cette légende poétique, en se détachant ainsi presque entièrement de l'épicurisme qu'il avait professé dans sa première jeunesse, et il fait entrer Énée dans l'enfer par cette porte, accompagné par la sibylle de Cumes. La terre mugit, les montagnes vacillent, les chiens hurlent, et Énée par son chemin souterrain, comme dans une forêt par une nuit sans lune, arrive au vestibule de l'enfer où dans les branches d'un orme, immense et touffu, habitent les songes, et où les allégories latines du mal se tiennent auprès des monstres de la légende grecque, les Remords avec les Centaures; les pâles Maladies et la triste Vieillesse avec la Chimère et les Gorgones; la Peur, la Faim, la Pauvreté, avec l'hydre de Lerne, et les Harpies. Le seuil de l'enfer une fois franchi, arrive un des personnages les plus populaires de la mythologie antique, Charon, le rude nocher du Styx, qui ne transporte au delà de l'étang que ceux qui ont reçu une sépulture. La sibylle donne au nocher les explications nécessaires; puis Énée, conduit au delà du Styx, se trouve devant le juge Minos, et il voit autour de lui les premiers habitants de l'enfer : les victimes du sort, les hommes dont la destinée a été brisée, sans qu'il y ait de leur faute, par un accident malheureux; ceux qui sont morts étant encore enfants; les guerriers tués dans les batailles, les suicidés, les innocents condamnés à mort et exécutés. Ils sont là dans une condition qui n'est ni triste, ni heureuse, exempts de tourments, mais souffrant du regret de la vie dont ils ont si peu joui. Auprès de là Énée voit les « champs des pleurs » où errent les âmes de ceux qui ont été les victimes d'une passion amoureuse. Puis la route se bifurque. Elle conduit à gauche au Tartare où aucun homme juste ne peut entrer. Énée ne peut donc qu'en-

trevoir, par les portes ouvertes, des flammes rouges, qu'entendre de loin des cris désespérés, des bruits de fers et de chaînes ; mais la sibylle lui décrit longuement ce qu'il ne peut voir, la prison sombre où d'horribles supplices punissent les crimes et le vice que le mouvement puritain voulait à ce moment déraciner de Rome. Là sont les frères ennemis, les fils ingrats, les patrons qui ont volé leurs clients, les affranchis infidèles, les adultères, les incestes, ceux qui ont pris les armes contre leur patrie, les magistrats qui se sont laissé corrompre. Les châtiments sont éternels et si atroces que la sibylle se refuse à les décrire. Puis Énée et son guide se hâtent vers les heureux bosquets et les demeures fortunées des Champs-Élysées où Énée retrouve son père Anchise. Celui-ci lui fait connaître l'avenir de Rome, et il lui explique la doctrine pythagoricienne de l'âme et du corps, de la contamination et de la purification, de l'oubli et de la réincarnation :

> Principio cœlum ac terras camposque liquentis
> Lucentemque globum lunæ titaniaque astra
> Spiritus intus alit...

Beaux vers et idées sublimes, qui superposent cependant d'une façon assez étrange à l'enfer grossier des légendes populaires, plein de monstres, de supplices et de choses matérielles, un au-delà philosophique et idéal.

Horace est un esprit puissant, mais solitaire, qui sait se mettre en dehors des choses et à la distance nécessaire pour les bien juger, qui, indifférent et presque étranger à Rome, à l'Italie, à son passé, à son présent, examine, analyse et fixe les mille phénomènes contradictoires du moment merveilleux où a brillé son génie; Virgile est la grande âme communicative, qui, avec

le sentiment, l'imagination, la science, l'érudition, entre en contact avec la vie, communie avec elle, s'en grise, la décrit, la célèbre, la grandit, la purifie de toutes les souillures, en concilie les contradictions, l'ennoblit, et qui, à cette même époque merveilleuse où son génie a brillé à côté de celui d'Horace, a su exprimer, dans une synthèse imparfaite mais grandiose toutes les aspirations contradictoires qui agitaient alors l'élite de l'Italie. *L'Énéide* est comme une amplification poétique des préoccupations religieuses, morales et militaires qui renaissaient alors; elle est comme la voix solennelle non pas seulement d'un poète, si grand soit-il, mais d'une époque tout entière. Cependant, tandis que Virgile, dans ses vers, travaillait à la régénération religieuse et militaire de l'Italie, tandis que le public attendait avec impatience la publication de son poème, la direction du culte demeurait confiée à un *pontifex maximus* tel que Lépide, et la direction des guerres à un général tel qu'Auguste. L'ancien triumvir qui, plein d'amertume, s'était retiré à Circéium ne s'occupait plus de rien; quant à Auguste, il avait encore moins de succès en Arabie qu'en Espagne. L'expédition d'Ælius Gallus avait mal débuté; car l'armée, après s'être embarquée à Miosorne et avoir traversé la mer Rouge, avait dû s'arrêter à Leucocome, le port où elle avait débarqué, à cause d'une maladie mystérieuse qui avait atteint un grand nombre de soldats. C'était du moins ce que l'on disait (1). Sur ces entrefaites une horde d'Éthiopiens ayant su qu'une partie des troupes de l'Égypte étaient en Arabie, avait envahi l'Égypte et était arrivée jusqu'à Philæ, pour se venger de l'expédition de Cornélius Gallus. Pétronius,

(1) Strabon, XVI, iv, 24.

le préfet, était alors occupé à la repousser (1). Auguste avait donc eu raison de trouver dangereuse la politique du premier *præfectus*. Cependant de nouvelles difficultés, plus graves peut-être, surgissaient en Orient. Tandis qu'il était encore en Espagne, Auguste avait été rejoint par Tiridate, le prétendant au trône de Perse, qui s'était mis sous la protection de Rome. Au cours des années précédentes, profitant des discordes intérieures, Tiridate avait réussi à chasser Phraatès qui était devenu orgueilleux et cruel après sa victoire sur Antoine. Phraatès s'était réfugié chez les Scythes; il y avait enrôlé des bandes, et à leur tête il avait réussi à reconquérir son royaume et à chasser de nouveau Tiridate. Celui-ci, d'autre part, en fuyant, avait pu s'emparer du fils aîné de Phraatès, et il l'avait conduit à Auguste (2). C'était un précieux otage, mais en l'acceptant, ne s'exposait-on pas à provoquer des représailles de la part du roi des Parthes, et à rallumer la question orientale qui pour le moment semblait éteinte? Ces guerres civiles de la Perse réjouissaient et inquiétaient à la fois Auguste : elles le réjouissaient, parce qu'elles affaiblissaient l'empire ennemi; elles l'inquiétaient, parce qu'on pouvait redouter des complications et des répercussions, plus ou moins dangereuses, dans les provinces et dans les États que Rome protégeait. A ce moment même, pour comble de malheur, Amyntas, le roi de Galatie, périssait dans une expédition contre un petit peuple de brigands, les Onomadensi, et il ne laissait que des enfants en bas âge (3). Rome perdait

(1) Strabon, XVII, i, 54.
(2) Justin, XLII, v, 5-7.
(3) Strabon, XII, vi, 5; Dion, LIII, 26; Eutrope, VII, 10. Lollius fut propréteur l'année suivante, c'est-à-dire en l'an 24. Aucun historien ne nous donne la raison pour laquelle la Galatie fut réduite en province romaine, au lieu d'être donnée aux suc

en Orient son allié le plus fidèle et le plus fort, le seul qui, si une guerre eût éclaté, eût pu mettre en campagne contre la Perse une armée sérieuse, organisée avec la discipline romaine. Le sénat, en l'absence d'héritiers capables de monter sur le trône, avait déclaré la Galatie province romaine, et il en avait donné le commandement, en même temps que celui des armées galates, à Auguste. C'était un grand honneur, mais aussi un lourd fardeau, et une responsabilité périlleuse, si une guerre venait à éclater en Orient. En somme l'esprit public était de nouveau inquiet et troublé vers la fin de l'an 25; les expéditions militaires auxquelles on avait songé échouaient ou ne donnaient pas les résultats que l'on en avait attendus; les affaires d'Orient semblaient devoir se compliquer de nouveau. Toutes ces difficultés, auxquelles vint s'ajouter le projet de marier son neveu Marcellus avec sa fille Julie, décidèrent enfin Auguste, dans la seconde moitié de l'an 25, à revenir à Rome. S'il avait pu au moins assurer aux Romains qu'il avait fait véritablement la conquête du pays des

cesseurs d'Amyntas dont il n'est pas plus question que s'ils n'existaient pas. Nous savons au contraire par une inscription (*C. I. G.*, 4039) que le roi galate avait un fils qui s'appelait Pélamène et qui vivait encore à la fin du gouvernement d'Auguste et au commencement du gouvernement de Tibère. Comment faut-il expliquer que Pélamène ait été écarté du trône? J'ai dit qu'il devait être alors tout enfant; cela me paraît, en effet, l'hypothèse la plus vraisemblable. Elle s'accorde avec la date de l'inscription grecque si tardive et elle nous explique comment, alors que partout ailleurs la politique d'Auguste répugnait à la transformation en provinces des États protégés par Rome, la Galatie fut cependant réduite en province romaine. Nous avons vu que l'année précédente Auguste n'annexa pas la Mauritanie. Nous verrons qu'il agira de même quelques années plus tard avec l'Arménie. Il me paraît donc probable que la Galatie fut déclarée province romaine, parce qu'il ne se trouva pas de successeur capable de prendre le pouvoir.

Cantabres et de l'Asturie, riches en mines d'or! Au contraire il était à peine sorti d'Espagne que les Astures et les Cantabres se soulevaient de nouveau (1). Sa santé enfin était de plus en plus mauvaise. Il paraît avoir été atteint à cette époque-là de la crampe des écrivains, et il tomba malade en voyage, si bien qu'il dut s'arrêter et charger Agrippa d'assister aux cérémonies nuptiales de Julie et de Marcellus (2).

Son retour pourtant fit beaucoup de plaisir à toute l'Italie. On s'imaginait en général que maintenant qu'il était revenu, il saurait remédier à tous les maux dont on s'était plaint pendant son absence; Horace exprimait la confiance du public dans des vers où, exagérant un peu, il comparait à Hercule Auguste qui revenait « victorieux » d'Espagne (3); tel était aussi, par servilité, par paresse ou par sincère admiration, l'avis de la majorité du sénat. Dans la séance du 1er janvier de l'an 24, le sénat approuva tout ce qu'Auguste avait fait, et il prêta serment, comme c'était la coutume pendant la révolution, c'est-à dire qu'il s'engagea à ne plus retirer son approbation (4). Il alla bientôt plus loin; quand Auguste, qui approchait de Rome, voulut donner à tous les plébéiens 400 sesterces et demanda au sénat d'être dispensé d'observer la *lex Cintia* qui interdisait de semblables dons, le sénat répondit en l'exemptant de toutes les lois (5). Ce pri-

(1) Dion, LIII, 29.
(2) Dion, LIII, 27. — D'après Jacoby (*Etudes sur la sélection*, Paris, 1881, p. 56.) c'est de la crampe des écrivains qu'il s'agirait dans le passage de Suétone (*Auguste*, 80) *dextræ quoque manus digitum salutarem...* Et comme nous savons qu'il fut malade à cette époque-là, nous pouvons supposer que c'est alors qu'il en fut atteint.
(3) *Odes*, III, xiv, 1-2.
(4) Dion, LIII, 28.
(5) *Ibid.*

vilège ne parut pas excessif pour l'homme dont Horace fêtait le retour par ces vers :

Hic dies, vere mihi festus, atras
Eximet curas; ego nec tumultum
Nec mori per vim metuam, tenente
Cæsare terras (1).

La légende d'Auguste, comme un arbre, quand revient le printemps, fleurissait de nouveau. Mais Auguste croyait encore moins à sa légende que quand il était parti. Comment pourrait-il faire pour contenter tant de désirs vagues et contradictoires? Il ne voulut pas, bien entendu, accepter d'être complètement dispensé d'obéir aux lois (2). Peu après son retour qui eut lieu dans la première moitié de l'an 24 (3), arrivèrent à Rome, envoyés par Pétronius, mille esclaves éthiopiens qui avaient été capturés dans l'expédition faite pour repousser les envahisseurs de la Haute Égypte (4). Cette entreprise-là, du moins, avait été menée à bonne fin, et l'Égypte était de nouveau à l'abri du danger. Si Ælius Gallus qui, à la fin de l'hiver, s'était mis en marche et se dirigeait sur le Yémen, parvenait à s'emparer des trésors des Sabéens, l'Italie pourrait au moins célébrer une victoire et Auguste disposer de beaucoup d'argent pour toutes les réformes demandées.

(1) *Odes*, III, XIV, 13-16.

(2) On peut ainsi concilier l'affirmation explicite de Dion avec ce fait que, dans la suite, il n'est plus question de cette dispense. Il ne me semble pas qu'il y ait de raison pour supposer une erreur dans Dion.

(3) Dion, après avoir énuméré les décrets qui furent rendus au commencement de l'an 24, dit qu'ils furent rendus en son absence (ἀποδημοῦντι..... αὐτῷ). Auguste revint donc à Rome après le 1er janvier de l'an 24, et avant le mois de juin, comme le prouve le *C. I. L.*, XIV, 2240.

(4) Strabon, XVII, I, 54.

Cependant, pour contenter un peu l'opinion publique qui réclamait des réformes immédiates, et comme les élections pour l'an 23 approchaient, il fit proposer au sénat que Marcellus fût autorisé à solliciter les charges dix ans et Tibère cinq ans avant l'âge légal; et il fit présenter la candidature du premier à l'édilité, et celle du second à la questure (1). L'édilité et la questure étaient des charges auxquelles on cherchait plutôt à se soustraire; Auguste, en offrant ainsi à l'avance les services de sa famille à la république, rappelait à la noblesse que ses privilèges devaient être justifiés par son zèle. Puis il voulut, ainsi qu'il avait coutume de le faire quand il habitait Rome, montrer à tout le monde que malgré sa mauvaise santé, il remplissait avec le plus grand soin tous les devoirs de magistrat, de sénateur, de grand seigneur, de citoyen. Et ces devoirs étaient nombreux et variés. Comme consul il devait rendre justice sur son siège d'ivoire, mettre à l'encan les *entreprises* publiques (2), recevoir toute la correspondance de l'État, convoquer le sénat, l'informer de toutes choses, être présent à un nombre infini de cérémonies civiles et religieuses. Proconsul de trois provinces, il avait à les administrer au moyen de légats; comme généralissime, il avait à surveiller et à commander de loin vingt-trois légions et d'innombrables corps auxiliaires, épars dans tout l'empire. Que de difficultés à résoudre, que de fautes à corriger, que d'oublis à réparer, que de lettres à lire et à écrire tous

(1) Dion, LIII, 28. Ces décrets, comme le dit Dion lui-même, s'expliquent par le nombre des questeurs qui était insuffisant cette année-là. Ce n'était donc pas une usurpation dynastique des pouvoirs, mais c'était à la fois un blâme à l'adresse de l'aristocratie paresseuse et un expédient pour conjurer les mauvais effets de cette paresse.

(2) Ovide, *Pont.*, IV, v, 17 et suiv.

les jours! Auguste avait même eu l'idée de prendre Horace comme secrétaire, mais il avait refusé (1). Comme *princeps senatus*, Auguste devait en outre présider les séances de cette assemblée; comme membre du collège des augures, du collège des pontifes, du collège des *quindecemviri sacris faciundis*, il lui fallait être présent à des réunions, à des cérémonies, à des banquets; comme chef de l'Etat, élu pour être le citoyen exemplaire, modèle des vertus civiques, il devait accomplir tous les devoirs que la tradition imposait aux nobles romains, donner par conséquent son assistance gratuite dans les procès, à tous les clients de la famille, à ses amis, aux plébéiens pauvres avec qui il avait eu des relations, c'est-à-dire à tous les vétérans des guerres civiles (2); il devait assister à tous actes publics, depuis les séances du sénat jusqu'aux élections pendant lesquelles, pour donner le bon exemple, il parcourait les tribus, avec ses candidats pour demander les suffrages, comme aux beaux temps de la république, et où il votait comme le dernier des citoyens (3). Il devait enfin offrir un grand nombre de banquets (4), et, ce qui était pire, accepter un nombre non moins grand d'invitations et avaler, en faisant bon visage, les dîners les plus médiocres, car s'il avait fait mine de ne pas goûter l'hospitalité des maisons trop modestes, il aurait offensé tous les citoyens en paraissant se croire supérieur à eux (5). Les faits démontraient, en somme, que le cumul des fonctions, imaginé par Jules César, avait pu être un expédient

(1) Suétone, *Vita Hor.*
(2) *Id.*, *Aug.*, 56.
(3) *Id.*, *ibid.*, 56.
(4) *Id.*, *ibid.*, 74.
(5) Macrobe, *Sat.*, II, IV, 13 : *paene se nulli invitanti negabat.*

opportun pour un homme extraordinairement actif, à une époque malheureuse et troublée; mais ce cumul ne pouvait pas être le principe nouveau d'un gouvernement régulier, qui ne fût pas dirigé par des demi-dieux, mais par des hommes exposés à la fatigue, comme le commun des mortels. Il eût fallu un homme de fer pour résister, à lui tout seul, à un travail si énorme; et Auguste ne le pouvait pas. En effet, au mois de juin, il tomba de nouveau malade (1), si bien que le reste de l'année, il ne fut plus capable de rien faire, si ce n'est de dépenser de l'argent pour des constructions et pour des fêtes. Cependant Ælius Gallus terminait son expédition en Arabie, mais avec peu de succès. Il arriva, après une marche pénible, jusqu'à la ville principale des Sabéens, Mariba; mais il ne trouva nulle part les trésors tant désirés, et il dut s'en retourner bien vite et les mains vides, avec son armée décimée par les maladies. On fit responsable de cet insuccès les Nabatéens, et surtout les ministres du roi Silleus qui accompagnait Gallus, et qui, sous prétexte de l'aider, l'aurait trahi. Il serait difficile de dire si cette explication répond à la vérité, ou si elle n'est qu'une invention des Romains pour cacher leur propre faute (2). On pourrait, cependant, s'expliquer assez facilement pourquoi les Nabatéens auraient trahi Rome, s'ils l'ont trahie. L'Arabie et l'Égypte faisaient toutes les deux le commerce entre la Méditerranée, l'Inde et la Chine : toutes les populations arabes avaient donc intérêt à empêcher que le nouvel État, qui était devenu maître de l'Égypte, ne s'emparât de la route de l'Extrême Orient qui fai-

(1) *C. I. L.*, XIV, 2240, v. 11.

(2) STRABON, XVI, IV, 24; DION, LIII, 29; MON. ANC., V, 22-23 (lat.). L'*Adulis* de Dion doit être une erreur et c'est de Mariba qu'il s'agit.

sait concurrence à celle d'Alexandrie, et qui, par Leucocome et Pétra, arrivait en Phénicie (1).

L'an 23 commençait donc mal et il continua plus mal encore, bien que l'édile Marcellus cherchât à égayer la métropole, en donnant des fêtes magnifiques avec l'argent de son oncle (2). Une maladie à laquelle les anciens donnaient le nom de peste, et dans laquelle un écrivain moderne a cru reconnaître une épidémie de typhus, remplit de deuil l'Italie d'abord, et Rome ensuite, et elle fut sur le point d'amener une catastrophe politique quand, après tant de victimes, Auguste fut atteint à son tour. Ce fut sans doute au printemps, et certainement avant le mois de juin, qu'il tomba malade pour la troisième fois, mais plus gravement qu'il ne l'avait été jusque-là (3). Rome apprit un jour qu'Auguste était mourant, et qu'il avait déjà pris ses dernières dispositions, fait son testament, remis à Pison, qui était consul avec lui, tous les papiers d'intérêt public, y compris les comptes des finances, qu'il avait fait faire chez lui : il s'était enfin permis de recommander au sénat et au peuple, comme son successeur, Agrippa, mais d'une façon discrète, qui ne pouvait blesser même les plus austères républicains. Il s'était contenté en effet de lui donner son anneau et son cachet (4).

(1) Strabon, XVI, iv, 24.

(2) Dion, LIII, 31.

(3) Dion, LIII, 30. Au mois de juin il devait déjà être guéri, puisque, comme nous le verrons, il abdiqua le consulat. (Suétone, *Aug.*, 81.)

(4) Dion nous dit en deux endroits d'une façon très nette qu'Auguste ne désigna pas de successeur (LIII, 30) : διάδοχον μὲν οὐδένα ἀπέδειξε... ; (LIII, 31) : οὐδένα τῆς ἀρχῆς διάδοχον καταλελοιπὼς ἦν. La remise de l'anneau à Agrippa n'était qu'un acte de confiance personnelle, touchant ses affaires privées; ce pouvait être cependant une recommandation au sénat et au peuple de le choisir pour son successeur. Il y a du moins deux choses de

On imagine facilement quelle émotion produisit cette nouvelle. Qu'allait-il arriver si Auguste mourait tout à coup, à quarante ans, laissant tout en suspens, et la république encore si débile? Personne n'eût pu le prévoir. Mais on vit soudain apparaître pour sauver la république du danger imminent un affranchi oriental, un médecin. Auguste croyait à la vertu de la tradition, lorsqu'il s'agissait de soigner les maladies de l'État, mais non lorsqu'il s'agissait de sa santé; et il avait préféré aux recettes traditionnelles des grandes familles romaines la science grecque. Il avait auprès de lui un célèbre médecin qui avait été celui de Juba II, roi de Mauritanie, et qui avait fondé une nouvelle école médicale, Antonius Musa. Antonius Musa, alors que tout le monde croyait Auguste déjà mort, le guérit par une cure de bains froids (1). La joie fut très vive, et le médecin fut comblé d'honneurs. Par souscription publique on lui éleva une statue qui fut placée auprès de celle d'Esculape : le sénat lui attribua une récompense en argent et l'inscrivit sur le livre des chevaliers (2). Ce ne fut pas tout; l'admiration pour Musa rejaillit sur tous les médecins; dans un moment d'enthousiasme universel le sénat vota l'immunité, c'est-à-dire l'exemption de tous les impôts et charges publiques, pour quiconque exercerait la médecine à Rome et en Italie (3).

certaines, c'est qu'il ne fit aucune recommandation en faveur de Marcellus (Voy. DION, LIII, 31), et que l'indication d'Agrippa, que quelques-uns virent dans la remise de l'anneau, était si vague, que bien des gens crurent que sa volonté était que, lui mort, la charge de *princeps* fût abolie (DION, LIII, 31). Il est donc bien évident qu'Auguste était très préoccupé de montrer au peuple que toute trace du principe dynastique et héréditaire était exclue du nouveau régime.

(1) SUÉTONE, *Aug.*, 81; DION, LIII, 30.
(2) DION, XXXIII, 30; SUÉTONE, 39.
(3) DION, LIII, 30.

Ainsi en un instant, par le seul fait de la guérison d'Auguste, tout le monde semblait s'être converti à l'admiration pour la médecine scientifique des Grecs, dont tant de Romains se défiaient encore si fort. C'était là une nouvelle preuve et une des plus curieuses que l'on n'était à cette époque fermement attaché à aucun sentiment : ni à l'admiration des choses anciennes, ni à la défiance pour les choses nouvelles, ni au désir de revenir aux traditions, ni aux tendances à introduire dans l'État la culture orientale. Ce n'était pas simplement par caprice ou par sottise que les grands défenseurs de la tradition romaine détestaient la médecine grecque comme un mélange impur de charlatanisme et de cupidité (1). Toute aristocratie militaire est naturellement portée à déprécier les professions intellectuelles, et surtout les médecins et les avocats qui forment toujours le noyau des classes moyennes le plus puissant par sa culture, par ses relations, par ses influences et qui peuvent par suite, quand ils acquièrent de la puissance, contrecarrer dans la vie publique et dans la vie privée, dans la famille et dans l'État, l'influence d'une aristocratie militaire, répandre des idées et des sentiments en contradiction avec celles dans lesquelles une aristocratie militaire fait consister l'idéal de la vie. L'aristocratie romaine s'était depuis des siècles réservé le monopole du barreau, et, méprisant la médecine, elle l'avait abandonnée aux Orientaux parce qu'ils n'étaient que des affranchis. Mais l'aversion pour cette profession devait être d'autant plus vive à Rome à ce moment, que ces affranchis orientaux venaient d'écoles lointaines, et profes-

(1) Au sujet du mépris dans lequel la haute société romaine tenait encore la médecine grecque dans la seconde moitié du premier siècle, voy. Pline, *N. H.*, XXIX, I, 11, 15-27.

saient sur toutes choses des idées profondément différentes de celles qui étaient enracinées dans la tradition romaine. Quelle puissance eût été celle de ces gens-là, s'ils avaient pu faire croire aux Romains qu'ils possédaient le secret de la vie et de la mort? Aussi l'ancienne défiance était-elle toujours là pour persuader que les vieilles prescriptions, transmises de père en fils, valaient mieux que toute la médecine grecque. Mais voici que soudain un de ces médecins, devenu célèbre, recevait les honneurs réservés aux conquérants et aux grands diplomates, et que, d'un jour à l'autre, les législateurs se mettaient à protéger des hommes envers qui ils avaient été jusque-là défiants et hostiles.

IV

UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA CONSTITUTION

Mais les admirateurs d'Auguste s'étaient réjouis trop tôt. Tandis qu'ils comblaient Antoine Musa de récompenses, Auguste déclarait que se sentant fatigué et malade, il voulait se retirer dans la vie privée (1). La réforme constitutionnelle de l'an 27, qui depuis quelques années déjà perdait de sa solidité, se trouvait détruite tout à coup par cette démission. Aussi la consternation fut-elle immense à Rome. On comprenait bien qu'Auguste avait besoin de repos. Mais cependant il semblait seul capable de maintenir les choses en équilibre, d'arrêter ou au moins d'atténuer la lutte contre tant d'éléments discordants, qui déchiraient la république. On chercha donc par tous les moyens à le faire revenir sur sa décision.

(1) Suétone, *Aug.* 28. *De reddenda republica bis cogitavit... rursus, taedio diuturnae valetudinis, quum etiam magistratibus ac Senatu domum accitis, rationarium imperii tradidit.* Cette phrase fait certainement allusion à la scène racontée par Dion, et elle nous prouve que le *taedium diuturnae valetudinis*, dont parle Suétone, fut la conséquence de cette maladie. Suétone cependant fait évidemment une confusion entre l'intention qu'avait Auguste de revenir à la vie privée et la remise des documents, mesure prise pendant la maladie, tandis qu'il est plus vraisemblable qu'il n'ait manifesté son désir de revenir à la vie privée, qu'après sa maladie. J'ai donc cru possible d'établir une liaison entre ce dessein d'abandonner le pouvoir, et la réforme constitutionnelle qui fut faite cette année-là.

Mais Auguste était-il sincère en disant qu'il voulait se retirer dans la vie privée? Il me semble vraisemblable que cette démission était une feinte. La situation était alors si bizarre et si confuse qu'il était pour Auguste aussi difficile de continuer à gouverner l'empire que de cesser de le gouverner. Il lui était difficile de continuer, parce que l'aristocratie postiche qui se groupait autour de lui, et où se mêlait de la vieille et de la nouvelle noblesse, devenait de plus en plus indisciplinée et séditieuse. Mais il ne lui était pas moins difficile de cesser, parce que le peu de zèle et d'autorité qui subsistaient encore dans l'État venaient de lui tout seul. Les fortunes se reconstituaient dans la noblesse grâce aux mariages, aux héritages, aux occasions favorables, et aussi à l'aide d'Auguste lui-même, à mesure que par son intervention on distribuait en concessions perpétuelles aux familles les plus éminentes de la vieille aristocratie, avec l'obligation de payer un petit *vectigal* annuel, les terres et les mines les meilleures des provinces. Livie avait obtenu des mines de cuivre très riches dans la Gaule transalpine (1); Salluste, le neveu de l'historien, d'autres mines de cuivre et de fer sur les territoires des Salasses dont on venait de faire la conquête (2); Marcus Lollius, le premier gouverneur de la Galatie, avait déjà commencé, probablement par des concessions de terrains publics, la colossale fortune de sa famille (3); et, grâce aux dons d'Auguste, l'augure Cnéus Lentulus, dont le seul

(1) PLINE, XXXIV, I, 3.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) PLINE, IX, XXXV, 118 : celui-ci attribue l'immense fortune de Lollius à ses exactions en Orient. Mais il est probable qu'il n'eut recours à cet expédient que plus tard, quand il se sentit plus en sûreté, et que sa fortune eut bien pour origine les largesses d'Auguste.

mérite était d'appartenir à une auguste famille, reconstituait un patrimoine qui sera plus tard évalué à plusieurs millions de sesterces (1). Combien d'autres familles de l'aristocratie, qui pendant les années suivantes étalèrent à Rome de grandes richesses, durent refaire leurs patrimoines de cette façon, puisque le nom seul de Lentulus valait tant de millions aux yeux du *princeps!* Auguste, en somme, s'occupait avec zèle et avec succès de reconstituer les patrimoines de la noblesse historique. C'était pour celle-ci un motif suffisant pour le maintenir au pouvoir, lui faire voter par le sénat les privilèges les plus étendus, et les décrets les plus honorifiques, mais non pas pour que cette aristocratie voulût, selon ses ordres et son exemple, se soumettre à une discipline sévère, et sacrifier au bien public ses loisirs, ses plaisirs et ses avantages privés. La peur du triumvirat une fois dissipée, la noblesse, en récupérant ses richesses, redevenait insolente et autoritaire, à mesure qu'elle comprenait qu'Auguste, au milieu de tant de difficultés intérieures, ayant derrière lui les souvenirs des guerres civiles, et se trouvant en présence de nouveaux dangers extérieurs, n'oserait pas se faire trop d'ennemis dans les hautes classes. Il en résultait un esprit d'indiscipline croissante. Les sénateurs qui, dix ou quinze ans plus tôt, pendant le triumvirat, à demi ruinés, craignant pour leur existence même et pour leur avenir, avaient su se faire tout petits, se carraient maintenant dans les rues de Rome, encombraient le sénat, se disputaient continuellement pour des riens, se détestaient les uns les autres, et ne respectaient Auguste que d'une façon toute verbale. Il arrivait que les hommes

(1) Sénèque, *De Benef.*, II, xxvii, 1.

qui lui devaient tout, mouraient sans lui laisser un souvenir, ce qui était alors une très grave offense. On ouvrait de temps en temps des testaments où, sous le prétexte d'expliquer les raisons pour lesquelles il n'avait rien laissé à Auguste, le testateur insérait des plaintes ou des diatribes contre lui, que le magistrat était obligé de lire en public (1). Et les morts n'étaient pas seuls à parler; des libelles commençaient à circuler contre lui (2); bon nombre de ses collègues ne se gênaient pas pour lui faire un affront quand ils en avaient l'occasion. Auguste avait chassé de chez lui un savant grec, fort renommé, qui disait et écrivait, sur son compte, et sur celui de Livie, des choses atroces; mais Asinius Pollion s'était empressé de l'accueillir chez lui, et tous les grands se le disputaient (3). Cnéus Lentulus lui-même affectait de se plaindre qu'Auguste, avec ses largesses, l'avait détourné de ses études, pour l'obliger de s'occuper des affaires publiques (4). Et, ce qui était plus significatif encore, ses plus anciens amis, malgré sa patience infinie, devenaient tièdes. Tout le monde à Rome savait que Mécène n'était plus pour lui l'ami d'autrefois et la raison, on le disait du moins, c'était qu'il le soupçonnait d'avoir une admiration trop vive pour sa femme (5). Et à peine guéri, celui que les historiens modernes appellent le maître du monde, n'eut pas l'autorité suffisante pour apaiser une discorde qui s'était élevée dans sa propre famille, entre son neveu Marcellus et son ami Agrippa. S'étant querellés pour des raisons

(1) SUÉTONE, *Aug.*, 55.
(2) *Id.*, *ibid.*
(3) SÉNÈQUE, *De Ira*, III, XXIII, 5.
(4) *Id.*, *Benef.*, II, XXVII, 2.
(5) DION, LIV, 19.

qui ne sont pas très claires, Agrippa s'était plaint, à tort ou à raison, qu'Auguste ne l'avait pas soutenu contre son neveu autant qu'il aurait dû; et vivement irrité contre son ancien ami, il était parti pour l'Orient, résolu à priver l'empire de ses services pour se venger d'une offense personnelle (1). On imagine quel accord pouvait régner entre les membres de cette aristocratie, alors qu'ils avaient si peu de respect pour celui qui était, qu'ils le voulussent ou non, leur chef. Mécontentements, médisances, brouilles et dépits, telle était la trame sur laquelle l'aristocratie tissait tous les jours sa toile. Alors que personne ne s'occupait des

(1) Dion (LIII, 32) dit qu'Auguste envoya Agrippa en Orient parce que Marcellus était jaloux de lui, Auguste ayant préféré Agrippa à Marcellus, quand il avait désigné un successeur pendant sa maladie. Suétone, au contraire (*Auguste*, 66... *Desideravit... Agrippae patientiam*...), rapporte les choses d'une façon bien différente : il dit qu'Agrippa partit, indigné à cause de certaines préférences données à Marcellus, et aussi à cause d'un commencement de froideur qu'il avait remarqué chez Auguste (*ex levi frigoris suscipione et quod Marcellus sibi anteferretur*). La version de Suétone me semble beaucoup plus vraisemblable. Dion, d'ailleurs, se contredit; en effet, au chapitre xxx, il a déjà dit qu'Auguste ne désigna personne pour lui succéder, comme il est d'ailleurs naturel, puisque sa charge n'était nullement héréditaire. Il ne pouvait donc pas avoir préféré Agrippa à Marcellus. En outre quand Dion dit qu'Auguste envoya Agrippa en Orient, il se représente un peu trop le *princeps* sur le modèle d'un empereur de son temps. Auguste n'avait aucun pouvoir pour envoyer Agrippa en Orient; il n'aurait pu que le prier d'y aller. Ce fut donc de son plein gré qu'Agrippa partit. La version de Suétone qui voit là une vengeance d'Agrippa est ainsi plus vraisemblable. Velléius Paterculus (II, xciii, 2) parle de *tacitas cum Marcello offensiones*; et il nous fait comprendre l'origine de la légende rapportée par Dion, quand il nous dit que *successorem potentiae eius arbitrabantur futurum, ut tamen id per M. Agrippam secure ei posse contingere non existimarent*. Il s'agit donc de propos tenus à Rome. Le mauvais état de santé d'Auguste faisait que bien des gens se demandaient ce qui arriverait, s'il venait à mourir, et il y en avait qui croyaient savoir que son intention était de faire nommer Marcellus.

affaires publiques, il se trouvait des magistrats qui, pour donner au peuple des jeux plus beaux que ceux donnés par leurs collègues, faisaient des folies (1). Enfin, dans les provinces livrées aux caprices des gouverneurs, dans les armées soumises à une discipline très sévère, leur pouvoir illimité faisait parfois perdre la raison à ces nobles déjà si orgueilleux à Rome. Les actes de cruauté et les actes d'autorité commis par les gouverneurs dans leur province étaient fréquents, et, bien que portée à des sentiments plus humains, même pour les peuples qui étaient ses sujets, l'opinion publique demanda à Auguste avec une insistance croissante de réprimer ces excès (2). Mais que pouvait-il faire? Bien qu'affligé du départ d'Agrippa, il lui avait envoyé sa nomination de *legatus* pour la Syrie (3), pour faire

(1) Auguste, en l'an 22, prit des mesures contre ces rivalités. Voy. Dion, LIV, 2.

(2) Sénèque, *De Ira*, I, xviii, 2, 5, cite certains faits de ce genre à l'époque d'Auguste. Voy. aussi l'anecdote de Védius Pollion, Dion, LIV, 23.

(3) Cette mission d'Agrippa en Syrie est l'objet de bien des doutes, et elle a donné lieu à de longues discussions. Il est certain que Josèphe se trompe, quand il dit (A. J., XVI, iii, 3) qu'Agrippa gouverna toute l'Asie pendant dix ans. Il a confondu cette première mission avec la mission plus étendue qu'il eut dans la suite. Mais en quelle qualité Agrippa alla-t-il en Syrie en l'an 23? Mommsen (*Res gestae Divi Augusti*, 1865, p. 113) soutient que, dès l'an 23, il eut des pouvoirs plus étendus qu'un proconsul, mais il ne sait pas de quelle façon ils lui furent donnés. Zumpt (*Comm. Epigr.*, II, p. 79) dit qu'il dut y avoir un sénatus-consulte qui donna à Agrippa le proconsulat de la Syrie. Mais la chose la plus probable est qu'Auguste nomma alors Agrippa son *legatus* en Syrie, comme il le nommera quelques années plus tard son *legatus* en Espagne. Il n'y a qu'une difficulté, c'est que Dion (LIII, 32) dit qu'Agrippa resta à Lesbos et envoya en Syrie ses légats. Or un *legatus* n'avait pas la faculté d'envoyer à son tour des *legati*. Dion n'a-t-il pas pu se tromper en prenant pour des *legati* d'Agrippa de moindres magistrats, tels que des questeurs? Mais si l'on n'admet pas qu'Agrippa était

aboutir à quelque chose d'heureux la querelle avec Marcellus. Du côté des Parthes, les choses se gâtaient de plus en plus; Phraatès envoyait à Rome une ambassade pour réclamer son fils et Tiridate (1)? Quoi qu'il dût arriver, il était prudent de mettre Agrippa à la tête des légions de Syrie. Mais Agrippa, tout en ne refusant pas sa nomination, resta à Lesbos, comme Achille sous sa tente, sans s'occuper des provinces (2); si bien qu'Auguste, n'osant pas lui intimer d'accepter ou de refuser, se trouvait avec la Syrie sans *legatus*, au moment où il était menacé d'une guerre avec les Parthes. Cependant, dans les classes moyennes, et parmi les sénateurs et les chevaliers les plus respectables, le courant puritain prenait de la force; on réclamait des censeurs, des lois sévères contre la corruption des mœurs, des mesures enfin qui puissent refréner le désordre de la haute société; c'était là une nouvelle et très grosse difficulté pour Auguste. Les classes moyennes à qui il n'avait rien donné avaient pour Auguste une admiration plus sincère et plus fervente que l'aristocratie à qui il avait tout donné; et cette

le *legatus* d'Auguste, on tombe dans des difficultés inextricables. La Syrie était une des provinces d'Auguste; il faudrait alors admettre qu'Auguste avait restitué la Syrie au sénat; que le sénat en avait donné le proconsulat à Agrippa, qui, d'autre part, en l'an 23, n'avait pas encore accompli le quinquennium légal après son consulat (il avait été consul en l'an 27). Or nous n'avons rien qui nous indique qu'Auguste ait renoncé à la Syrie. Il faut ajouter qu'en l'an 20 Auguste se rendra en Syrie et y prendra plusieurs mesures importantes; pourquoi donc aurait-il renoncé trois années auparavant à cette province? En outre, il y avait en Syrie une armée importante; les difficultés avec les Parthes n'étaient pas encore réglées, et il semble invraisemblable qu'Auguste, dans de telles conditions, ait changé l'organisation de la province.

(1) Dion, LIII, 33; Justin, XLIII, v, 8.

(2) Dion, LIII, 32.

popularité dans les classes moyennes était même ce qui donnait le plus de force à son gouvernement. Il comprenait donc qu'il lui fallait donner à ces classes au moins une satisfaction morale. Mais il n'osait pas favoriser ouvertement le mouvement et s'en servir pour exercer une pression morale sur l'aristocratie paresseuse et indisciplinée. Il était bien facile de réclamer des lois contre la corruption des classes riches, mais il était malaisé de les faire. Aux beaux temps de la république, la discipline des mœurs privées avait été maintenue surtout par les chefs de la famille, chaque famille étant comme une petite monarchie; maintenant que ces chefs manquaient à leurs devoirs, on ne pouvait pas, comme beaucoup l'auraient voulu, faire intervenir la loi sans bouleverser les principes fondamentaux du droit familial, c'est-à-dire sans ruiner la tradition que l'on voulait rétablir. *Nec vitia nostra nec remedia pati possumus.* Auguste était donc disposé à faire élire de nouveau des censeurs et à prendre l'initiative d'une nouvelle réforme de l'administration des finances qu'il était de plus en plus nécessaire de relever. Tous les ans, on tirerait au sort parmi les préteurs deux administrateurs qui seraient appelés les *prætores ærarii* (1). Mais pour le reste, il ne voulait pas se compromettre dans des tentatives de législation trop révolutionnaire. En somme, la situation était hérissée de difficultés; et pour comble de malheur, dans ce moment critique, le seul homme qui aurait pu le remplacer à la tête de l'État, le seul collaborateur qui lui eût été vraiment utile pendant les années précédentes, s'était éloigné à la suite d'une simple querelle. Rebuté de tant de difficultés, soucieux de ne pas

(1) Dion, LIII, 32.

porter atteinte au peu de santé qui lui restait, Auguste avait fini par imaginer une nouvelle réforme de la constitution, grâce à laquelle il transporterait son autorité de l'Italie sur les provinces, de la politique intérieure sur la politique extérieure. Il abandonnerait définitivement le principe césarien du cumul des charges, comme impossible à appliquer, à cause de l'effort surhumain qu'il imposait; il se ferait attribuer sur les gouverneurs de toutes les provinces un pouvoir discrétionnaire de vigilance et de contrôle dépendant du sénat ou de lui-même, il deviendrait enfin le véritable *princeps* souhaité par Aristote, par Polybe, par Cicéron, c'est-à-dire le gardien suprême de la constitution. Grâce à cette réforme, Auguste n'aurait plus à s'occuper du gouvernement de Rome et de l'Italie qui était le plus difficile; il pourrait se rendre dans les provinces et y séjourner de longues années; il pourrait continuer la réorganisation des finances impériales et donner à ses amis, par un bail illimité, les biens publics de tout l'empire, et non plus seulement ceux de ses provinces; il pourrait enfin donner satisfaction aux classes moyennes et aux classes intellectuelles d'Italie, sinon en corrigeant les mœurs de la métropole corrompue, du moins en empêchant dans les provinces les abus les plus scandaleux; en appliquant dans la mesure du raisonnable les trois vers fameux où Virgile définit la mission impériale de Rome :

Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hae tibi erunt artes; pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.

Tout en tenant pour distinctes trois choses que les contemporains étaient de plus en plus portés à confondre, la philosophie, la poésie et la politique, Auguste

considérait comme nécessaire, surtout en Orient, une politique de conciliation, de justice, de douceur, comme il l'avait montré, quelque temps auparavant, quand certaines villes d'Asie Mineure, ruinées par un tremblement de terre, avaient osé s'adresser pour avoir du secours au sénat romain, qui depuis des siècles, au lieu de leur donner de l'argent, ne faisait que leur en prendre. Auguste avait appuyé la demande, et Tibère l'avait défendue devant le sénat (1). Il était donc décidé à essayer dans tout l'empire, et en commençant par un voyage en Grèce et en Orient, cette réforme de l'administration des provinces que n'avaient pu accomplir ni Sylla, ni Lucullus, ni Cicéron, et qui était devenue possible et relativement faisable, maintenant qu'il n'y avait presque plus rien à prendre dans les provinces, et que les terribles publicains avaient disparu. Auguste connaissait à fond cet art suprême des politiciens qui consiste à grossir les difficultés aux yeux des masses, pour se donner plus de mérite à en avoir triomphé. Il se chargeait très volontiers d'une tâche qui avait, pour un homme politique, ce merveilleux avantage d'être facile et de paraître très difficile.

Il me semble donc probable que sa démission était une feinte pour amener plus facilement le sénat et le peuple à approuver la nouvelle réforme de la constitution et surtout l'abdication du consulat, qui devait inquiéter fort les hautes classes de Rome, car elles ne voyaient pas de moyen plus commode pour maintenir l'ordre à Rome et pour avoir de bonnes élections sans difficulté, que d'avoir Auguste pour consul. Mais s'il était facile d'amener le sénat à perdre un consul aussi commode, il était plus difficile de déclarer

(1) Suétone, *Tib.*, 8; voy. Agathias, II, 17.

brutalement, surtout aux classes moyennes, qui avaient mis tant d'espoirs en Auguste, qu'il ne comptait plus prendre soin des intérêts et de l'administration de l'Italie. C'est pour cette considération, très probablement, qu'Auguste accepta la puissance tribunitienne à vie, c'est-à-dire les droits des tribuns qu'il ne possédait pas encore, le droit de veto, le droit de faire des propositions au sénat, de proposer des lois aux comices. Ainsi il n'aurait pas l'air de se désintéresser complètement de l'Italie; il conserverait un moyen d'intervenir dans les affaires de Rome; et en même temps les pouvoirs et les responsabilités qui lui incomberaient seraient bien moindres que pour le consul (1). Vers le milieu de l'année, après les *Feriae Latinae*, cette convention fut mise à exécution. Auguste abdiqua le consulat, et le sénat lui accorda en échange un droit de surveillance et de contrôle sur les gouverneurs de toutes les provinces; on y joignit le droit de pénétrer dans le *pomœ-*

(1) Il me semble que les historiens se sont jusqu'ici entièrement mépris, en considérant comme la partie importante de la réforme de l'an 23, la substitution du tribunat à vie au consulat. Cette substitution ne peut être, au contraire, que la partie accessoire de la réforme; elle fut faite pour donner une satisfaction platonique à l'Italie. En réalité, Auguste qui avait déjà l'inviolabilité tribunitienne et qui ne devait donc pas à cette réforme l'avantage d'être considéré comme sacro-saint, ne fit jamais usage du droit de veto, et ce ne fut que plus tard, en l'an 18, qu'il fit usage du droit de rogation : et ces deux droits étaient les plus importants du tribunat. Cela signifie assurément que le tribunat à vie n'était qu'un ornement et un honneur. Au contraire la partie essentielle de la réforme fut la faculté (comme le dit Dion, LIII, 32), ἐν τῷ ὑπηκόῳ τὸ πλεῖον τῶν ἑκασταχόθι ἀρχοντων ἰσχύειν : la haute autorité sur tous les gouverneurs. Nous voyons en effet qu'il usa largement de ce pouvoir pendant le voyage qu'il fit l'année suivante en Orient. Si on lui conféra ce pouvoir, ce fut donc en vue de ce voyage, et en vue aussi d'un vaste plan politique que nous allons bientôt exposer. C'est dans ce pouvoir que consiste la partie la plus importante de la nouvelle constitution.

rium sans perdre ses pouvoirs proconsulaires; enfin on lui accorda la puissance tribunitienne à vie (1). A son tour Auguste, pour donner une compensation au parti aristocratique, appuya la candidature au consulat de Lucius Sextius, qui était un ancien proscrit et un très fidèle ami de Brutus (2). Et ainsi toutes les difficultés qu'avait fait naître la maladie du *princeps* semblaient aplanies. Mais il ne tarda pas à en naître de nouvelles, parce que ce n'étaient pas les maladies d'Auguste, comme on le croyait généralement, qui créaient les difficultés, mais les contradictions qui se présentaient à propos de tout et qu'aucun décret ne pouvait faire disparaître. Bien que les affaires publiques fussent urgentes et compliquées, le sénat et les magistrats continuaient à n'en prendre qu'à leur aise, et la réforme de la constitution n'empêcha pas que dans la seconde moitié de l'an 23, ni les édiles, ni les consuls ne se préoccupèrent plus de rien, pas même de la famine qui menaçait l'Italie et Rome; et que le parti de la noblesse ne se remuât que pour renouveler le scandale de Cornélius Gallus contre un obscur gouverneur de la Macédoine, Marcus Primus, qui avait fait une petite expédition contre les Odrises, sans y avoir été autorisé par le sénat. Implacable, lorsqu'il s'agissait de persécuter ceux qui lui semblaient des usurpateurs et des intrus dans les dignités qui lui étaient réservées, le parti de la noblesse avait fait accuser Primus, mais la petite coterie démocratique qui avait laissé déchirer Cornélius Gallus avait cette fois relevé le défi. Muréna acceptait de défendre Primus; les autres et surtout Fannius Cépion s'efforçaient par tous les moyens de

(1) Dion, LIII, 32.
(2) *Ibid.*

faire absoudre Primus (1). Rome allait donc voir un nouveau procès scandaleux, tandis que la disette, silencieuse et invisible, vidait peu à peu les greniers de Rome. Sur ces entrefaites arrivèrent les ambassadeurs des Parthes, et, sujets d'un monarque, peu versés dans le droit constitutionnel romain, ils se rendirent auprès d'Auguste.

Une ambassade des Parthes à Rome, à ce moment-là, aurait pu légitimement détourner l'attention publique, non seulement d'une misère comme le procès de Primus, mais aussi des choses sérieuses comme la disette imminente; la question parthique, en effet, était la plus grave des questions de politique extérieure alors pendantes. L'Italie ne voulait pas encore reconnaître qu'elle n'avait pas des forces nécessaires pour faire la conquête de la Perse. Alexandre l'avait bien conquise; Rome pouvait donc en faire autant : c'est ainsi que le public raisonnait, sans réfléchir que l'empire n'avait plus que vingt-trois légions et peu d'argent. En effet, en attendant que Rome fît la conquête de la Perse, Phraatès demandait qu'on lui remît, non seulement

(1) Au sujet de ce procès nous n'avons que quelques renseignements dans Dion, XXXIV, 3. Mais il me paraît très vraisemblable qu'il y eut là des motifs politiques. Ce n'est qu'ainsi, en effet, que l'on peut expliquer l'émotion qu'il souleva dans le public et qui nous est prouvée par ce que dit Dion, et aussi les différents jugements qui furent rendus sur l'intervention d'Auguste. Puis le fait que, comme le dit Dion, les εὖ φρονοῦντες approuvèrent Auguste qui avait donné le coup de grâce à l'accusé, prouve que c'étaient les gens riches, comme il faut, les conservateurs en un mot, qui faisaient le procès et voulaient la condamnation. J'ai donc vu dans ce procès un épisode analogue à ce qu'avait été la lutte contre Rufus, et un dernier reste de la lutte entre le parti de la noblesse et le parti populaire, où ce qui restait de celui-ci fut détruit par des procès et des intrigues, et grâce à l'aide prêtée par Auguste au parti conservateur. Ceux qui trempèrent ensuite dans la conjuration durent naturellement aussi prendre part au procès.

son fils, mais Tiridate lui-même, que la république avait accueilli sous sa protection; et Rome se trouvait dans le plus grand embarras. Consentir, ç'aurait été compromettre en Orient le prestige de la puissance romaine par un acte dangereux de faiblesse; et d'autre part, en répondant arrogamment, on pouvait provoquer cette guerre dont les gens sans expérience pouvaient seuls parler à la légère, comme on le faisait en Italie. Mais l'arrivée des ambassadeurs parthes était un événement grave pour une autre raison encore : elle allait mettre à l'épreuve, d'une façon définitive, dans sa partie la plus essentielle, la restauration de la constitution décidée en l'an 27. Cette question si grave de politique extérieure, c'était le sénat qui, d'après la constitution rétablie, devait la résoudre, parce que le sénat seul était compétent pour traiter avec les États étrangers. Auguste en effet, qui observait scrupuleusement la constitution, surtout quand il pouvait ainsi éviter quelque responsabilité grave, avait renvoyé les ambassadeurs du roi des Parthes au sénat. Ainsi pour la première fois depuis la restauration de la république et même depuis près d'un demi-siècle, le sénat se trouvait saisi d'une question capitale de politique extérieure, avec pleins pouvoirs pour la traiter à sa guise, comme aux plus beaux temps de la république; pour la première fois il pouvait rentrer en possession de toute cette ancienne autorité diplomatique, qui avait été la partie essentielle de sa puissance et dont les partis et les coteries l'avaient dépouillé depuis quarante ans. C'est donc dans l'histoire de Rome un moment important que celui où, avec l'ancien cérémonial, les ambassadeurs parthes furent introduits au sénat. Évidemment le sénat ne pourrait plus être l'organe suprême et pour ainsi dire le cerveau de l'empire, s'il ne savait plus diriger la politique exté-

rieure. On allait voir à ce moment, définitivement, si le sénat avait encore assez de vigueur pour reprendre ses anciennes fonctions. Mais l'épreuve fut — hélas ! — malheureuse pour la grande assemblée. Le sénat renvoya les ambassadeurs à Auguste, en chargeant le *princeps* de traiter et de conclure un accord avec eux (1). Pour quelles raisons? Les historiens ne nous le disent pas, mais il n'est pas difficile de comprendre que ce sénat, sorti des guerres civiles, n'avait ni le courage, ni l'intelligence, ni la volonté nécessaires pour traiter une affaire aussi grave. Les Parthes lui faisaient peur : Auguste pouvait bien s'occuper de cette affaire. Auguste se dit qu'en faisant aller les ambassadeurs de l'un à l'autre, ceux-ci comprendraient que tout le monde à Rome avait peur; et ainsi, comme il fallait bien que quelqu'un causât avec les représentants de l'empire parthique, il consentit à négocier un compromis. Et il s'acquitta de sa mission avec beaucoup d'habileté. Il refusa de livrer Tiridate; il se déclara prêt à ne plus l'aider dans ses tentatives pour recouvrer le trône et aussi à conclure un traité d'amitié avec Phraatès, et à lui restituer son fils; mais il exigea des compensations. Il ne dut pas tarder à s'apercevoir que Phraatès, peu sûr de son pouvoir, menacé d'une révolution, et entouré de prétendants, était aussi désireux que lui d'une paix définitive; et habile à profiter des faiblesses de l'adversaire comme les diplomates romains de la vieille école, il finit par demander en échange de ses concessions et d'un traité formel d'amitié qui terminerait pour toujours les guerres entre les deux empires, la restitution des enseignes et des prisonniers des dernières guerres, et l'abandon à l'influence ro-

(1) Dion, LIII, 33.

maine de l'Arménie qui, après Actium, était tombée sous le protectorat des Parthes (1). Le protectorat de l'Arménie, inutile du reste, devait peut-être, dans la pensée d'Auguste, être une compensation à offrir à l'Italie frustrée de la conquête de la Perse. Rome sut bientôt qu'Auguste avait conclu un accord satisfaisant avec les Parthes, et tout le monde en fut content. Mais personne ne se doutait qu'au moment où il chargeait Auguste de traiter la plus importante affaire extérieure qui se fût présentée depuis la restauration de la république, le sénat avait posé la première pierre de l'édifice de la monarchie, qui ne sera achevé que deux siècles plus tard. Par ce sénatus-consulte le sénat se déclarait incapable de diriger la politique extérieure de l'empire; il renonçait spontanément à son autorité la plus importante, pour la transmettre à un homme et à une famille; et il travaillait ainsi, avec plus d'efficacité qu'Auguste, et contre la volonté de celui-ci, à fonder à Rome la monarchie. Le jour où, à Rome, ce ne sera plus le sénat, mais une famille, qui sera capable de traiter la politique extérieure, Rome aura véritablement dans ses murs, une dynastie (2).

(1) Dion (LIII, 33) dit seulement que dans les pourparlers on convint de restituer les enseignes et les prisonniers; il ne parle pas de l'Arménie. Mais il me semble que ce point aussi dut être traité dans les négociations, car il paraît difficile qu'Auguste se soit exposé simplement pour l'Arménie au risque de provoquer une guerre avec les Parthes. Auguste devait au moins savoir, quand il envahit l'Arménie, que Phratès était disposé à la céder.

(2) Nous savons par la *lex regia Vespasiani* (*C. I. L.*, VI, 930, v, 1) qu'Auguste eut le droit de conclure des alliances : *fœdus cum quibus volet facere liceat*. Mais nous ne savons pas quand ce privilège fut accordé à Auguste. Il est possible que ce soit en l'an 27, quand fut constituée l'autorité suprême de l'Etat. Cet épisode nous montre du moins qu'en l'an 23, si Auguste avait déjà ce pouvoir, il n'en voulait pas faire

Mais tandis qu'Auguste s'occupait des lointaines frontières orientales de l'empire, et que le parti aristocrate et le parti populaire se préparaient à lutter dans les tribunaux au sujet de Primus, la faim fondit sur la ville sans défense. Le peuple se contenta de regretter qu'Auguste ne fût plus consul, de s'écrier que s'il était consul, le blé ne serait pas venu à manquer (1) : mais quand on commença à souffrir bien fort de la faim, quand pour comble de malheur, le Tibre déborda, chassant de leur gîte les malheureux plébéiens qui déjà n'avaient plus de pain, le peuple se leva, fit des démonstrations, acclama Auguste dictateur, lui envoya des députations, le suppliant de se charger, comme Pompée en l'an 57, de l'annone (2); bref, en quelques jours, il mit en pièces la dernière réforme constitutionnelle qui avait été élaborée avec tant de soin. Auguste refusa d'abord cette dictature conférée par l'émeute; mais quand le peuple eut cerné le sénat et menacé de brûler la Curie et les pères conscrits, s'ils ne le faisaient pas dictateur (3), il comprit qu'on ne pouvait pas plaisanter avec la faim de la foule comme avec les conquêtes et les accords diplomatiques, et il accepta de s'occuper de l'annone. Il

usage, préférant laisser agir le sénat, et qu'il ne s'en servit que plus tard; nous verrons pour quelles raisons.

(1) Dion, LIV, 1, place ces événements en l'an 22, mais il se trompe : ils eurent lieu, en effet, dans la seconde moitié de l'an 23. Nous en avons la preuve dans Velléius Paterculus (II, xciv, 3) qui nous dit que Tibère était questeur et avait dix-neuf ans, quand, *mandatu vitrici*, il s'occupa de la famine. Auguste ne peut avoir donné ce mandat à Tibère, qu'après avoir assumé avec pleins pouvoirs la *cura annonae*. Or Tibère fut questeur en l'an 23, et pour ce qui concerne la vie de Tibère, Velléius est un historien plus digne de foi que Dion.

(2) Dion, LIV, 1.

(3) *Ibid.*

nomma, en les choisissant parmi les anciens préteurs, des *praefecti frumenti dandi* (1). Il distribua du blé (2), il en fit chercher partout. Pour donner un exemple à la noblesse si paresseuse, il confia à son petit-fils Tibère la mission de faire décharger le blé à Ostie et de le faire transporter à Rome (3). Ainsi un Claudius, le descendant d'une des familles les plus fières et les plus nobles de Rome, allait s'occuper de faire porter du blé à Rome, presque comme un second Egnatius Rufus! Mais ce jeune homme avait vraiment quelques-unes de ces qualités de la vieille aristocratie, qui ne se trouvaient plus guère que dans les livres : l'énergie, le sérieux, le désir de se faire remarquer. Aussi se tira-t-il bien de sa modeste mission (4). Et cependant le public ne fut pas calmé. Le mécontentement causé par la famine avait encore donné des forces au mouvement puritain; quand on eut renoncé à l'idée de faire Auguste dictateur, on commença à proposer de le créer censeur à vie. Il était évident que, sans une surveillance plus rigoureuse des mœurs, l'État allait se dissoudre; personne mieux qu'Auguste ne pouvait exercer cette surveillance; Auguste qui n'eût pas voulu de cette charge nouvelle et difficile, mais qui n'avait pas non plus le courage de s'opposer au violent désir populaire, proposa au sénat une transaction : on ferait les élections des censeurs. Elles eurent lieu en effet, et deux personnages éminents furent élus, Lucius Munatius Plancus et Paulus Aemilius

(1) Dion, LIV, 1.
(2) Mon. anc., III, 2 (lat.)
(3) Il me semble du moins que l'on peut interpréter ainsi le passage un peu vague de Velléius Paterculus (II, xciv, 3). Voy. Suétone, *Tib.*, 8.
(4) Velléius Paterculus, II, xciv, 3.

Lépidus (1). Mais le public ne fut pas satisfait. Il continua à demander qu'Auguste eût la dictature ou la censure, c'est-à-dire une forme d'autorité rapide et forte, et avec tant d'insistance qu'Auguste dut à la fin avoir recours à une transaction. Il ne voulut ni le nom, ni l'autorité véritable de dictateur ou de censeur : il accepta, et certainement avec l'intention de s'en servir seulement pour pourvoir à l'annone, que le sénat lui accordât le pouvoir de rendre des édits, comme s'il était consul, à chaque fois qu'il jugerait cela opportun pour le bien public, c'est-à-dire que l'on élargît ce pouvoir discrétionnaire de surveillance sur les provinces qui lui avaient été donné quelques mois auparavant, en y comprenant Rome et l'Italie (2). Il fut donc investi d'une demi-dictature.

(1) Dion, LIV, 2.

(2) Dion (LIV, 1 et 2) ne dit pas exactement cela : mais cette conjecture me paraît vraisemblable, et pour la raison que voici. Nous savons par la *lex de imperio Vespasiani* qu'Auguste eut ce pouvoir (*C. I. L.*, VI, 930, 17-19) : *utique quaecumque ex usu reipublicae maiestate divinarum huma[na]rum publicarum privatarumque rerum esse censebit, ei agere facere jus potestasque sit ita uti divo Augusto...* Dion ne nous dit nulle part quand Auguste eut ce pouvoir; il a oublié de nous le dire au moment opportun, et c'est à nous de chercher le point où cet oubli a été fait et doit être réparé. Or c'est ici, selon moi, le moment qui convient le mieux. D'ailleurs Dion lui-même fait allusion à quelque chose de semblable quand il dit qu'Auguste pouvait refuser la dictature : τήν τε γὰρ ἐξουσίαν καὶ τὴν τιμὴν καὶ ὑπὲρ δικτατόρας ἔχων. Cette phrase fait allusion à quelque vaste pouvoir à exercer à Rome et en Italie, sans quoi on ne comprendrait pas comment Dion pourrait dire d'Auguste qu'il était plus puissant qu'un dictateur. En outre nous voyons, non seulement cette année-là et la suivante, Auguste agir avec l'autorité d'un censeur, pour suppléer à l'insuffisance des deux censeurs nommés par le peuple, mais nous le voyons, pendant les années qui suivirent, agir avec de vastes pouvoirs même pour des choses qui n'avaient plus trait à la censure, puisqu'il alla jusqu'à nommer une sorte de gouverneur de Rome et à créer un consul. Mais il ne peut avoir fait cela d'une façon arbitraire,

C'est au milieu de ces tourments que l'on arriva à la fin de l'an 23 : mais personne, pas même Auguste, n'avait compris ce qui s'était véritablement passé cette année-là, et la véritable importance de ce mouvement populaire, provoqué par la famine, qui avait poussé de nouveau l'État vers la dictature, tandis que dans le courant de l'année, la maladie d'Auguste avait semblé l'incliner de nouveau vers d'étroites formes républicaines. En réalité, ce pouvoir d'émettre des édits, que le sénat avait voté à la hâte, au milieu des cris de la plèbe affamée, est le germe d'où sortira le despotisme monarchique. Ce ne sera d'abord qu'une toute petite plante; mais bientôt il deviendra un arbuste vigoureux, arbre gigantesque qui enfin couvrira de ses branches tout l'empire. Mais, comme il est naturel, les contemporains préoccupés seulement du présent, n'eurent de cela aucune idée. Ils avaient d'ailleurs assez de soucis immédiats pour ne pas songer trop à l'avenir lointain. Au commencement de l'an 22 Marcellus fut atteint de la maladie dont avait failli mourir Auguste l'année précédente; mais cette fois ce fut en vain qu'Antonius Musa tenta de nouveau le traitement par les bains froids : Marcellus, le seul descendant mâle de César, mourut (1).

sans avoir été autorisé par quelque formule légale. D'autre part, quel moment pouvait mieux convenir au vote de ce sénatus-consulte, que celui où tout le peuple voulait avoir Auguste pour dictateur et était indigné de l'insuffisance des deux nouveaux censeurs? Cet acte se présente alors comme une transaction, et il s'explique par l'incapacité des deux censeurs. L'irritation publique fut si vive qu'Auguste, qui ne voulait ni la dictature ni la censure à vie, consentit à accepter ce vague pouvoir discrétionnaire, qui lui donnait le moyen d'intervenir, si cela était nécessaire, dans les affaires d'Italie, comme il pouvait déjà intervenir dans les affaires des provinces.

(1) Dion, LIII, 39. Marcellus dut mourir en l'an 22 et non en l'an 23, comme on le croit généralement. En effet Velléius Pater culus dit (II, 93) que Marcellus mourut *ante triennium fere quam*

Cependant les mesures prises par le *curator* de l'annone et aussi la récolte nouvelle faisaient peu à peu cesser la famine; le peuple se tranquillisait; Auguste demeurait embarrassé de sa demi-dictature, dont il ne savait quel usage faire, ou plutôt dont il ne voulait faire aucun usage; et deux censeurs, nouvellement élus, Munatius et Paulus, échouaient complètement dans leur mission. Les deux censeurs avaient aussitôt commencé à se quereller; au bout de peu de temps Paulus était mort; Munatius, d'autre part, était un homme trop vicieux pour pouvoir corriger les mœurs des autres : ni l'un ni l'autre ne firent donc rien (1). Ce fut encore là une désillusion pour le parti puritain, dont l'irritation était déjà si grande. Auguste s'en inquiéta; et pour que la déception ne fût pas trop grande, il crut nécessaire de réparer en partie la scandaleuse négligence des deux censeurs, en usant de son pouvoir semi-dictatorial (2)

Egnatianum sceluser umperet; et l'*Egnatianum scelus* est de l'an 19. Le passage de Pline (*N. H.*, XIX, I, 24) prouve seulement qu'il mourut après le 1er août de l'an 23, et non qu'il mourut en l'an 23.

(1) Velléius Paterculus, II, xcv, 3.

(2) En comparant le passage de Dion (LIV, 2) avec celui de Velléius Paterculus (II, xcv, 3), on voit, d'une façon très manifeste, comment l'éloignement dans le temps, des connaissances superficielles, et les idées qui lui venaient du régime monarchique sous lequel il vivait, ont altéré chez Dion la vérité pour ce qui concerne le gouvernement d'Auguste, en le faisant se méprendre sur des choses très importantes. Dion nous dit qu'Auguste, « bien que les censeurs aient été élus, exerça plusieurs de leurs fonctions ». Il semble donc que nous soyons là en présence d'une usurpation dynastique. Au contraire Velléius Paterculus, en nous disant ce que Dion a oublié, que les deux censeurs, pour plusieurs raisons, se montrèrent incapables de remplir leur charge, nous fait comprendre l'intervention d'Auguste. Le public qui depuis si longtemps avait mis son espoir dans l'œuvre des censeurs, dut être très mécontent de leur incapacité, et Auguste, comme à l'ordinaire, dut chercher à y remédier. Avec quels pouvoirs? C'est là un mystère, si l'on n'admet

contre les abus les plus graves. Il défendit aux chevaliers et aux fils des sénateurs de monter sur la scène; il interdit certains banquets publics, et, pour d'autres, il limita la dépense; pour empêcher les magistrats de rivaliser à qui donnerait les plus beaux jeux et de faire d'excessives dépenses, il confia le soin des jeux aux préteurs; il alloua à chacun d'eux des subsides du trésor, et il fixa pour tous la même dépense; il limita le nombre des gladiateurs; il s'occupa enfin d'organiser un service pour l'extinction des incendies, comprenant que l'on ne pouvait pas obliger le peuple à laisser brûler ses maisons, sous prétexte que l'aristocratie détestait Egnatius Rufus, et il imita celui-ci qu'il avait cependant blâmé pour cela même. Il chargea les édiles curules de faire éteindre les incendies, en leur donnant six cents esclaves, c'est-à-dire un personnel plus nombreux que celui qu'ils avaient jusque-là (1). Cependant la lutte recommençait entre démocrates et aristocrates au sujet de Primus, et avec un tel acharnement, qu'ils arrivèrent à y entraîner Auguste, qui aurait voulu demeurer spectateur impartial. Primus ne pouvait nier qu'il avait entrepris son expédition sans l'autorisation du sénat, mais, pour se défendre, il disait tantôt que c'était Auguste, c'est-à-dire le généralissime, et tantôt que c'était Marcellus, qui lui en avait donné l'ordre (2). Il est évident que Primus inventait ces justifications, car il n'osa pas citer Auguste comme témoin (3); mais il espérait évidemment qu'Auguste ne le démenti-

pas que, l'année précédente, Auguste avait été autorisé à émettre des édits ayant force de loi, à chaque fois qu'il le jugerait opportun. Telles furent les premières applications de ce pouvoir.

(1) Dion, LIV, 2.

(2) *Id.*, LIV, 2.

(3) Auguste en effet ἔς τε τὸ δικαστήριον αὐτεπάγγελτος ἦλθε. (Dion, LIV, 3).

rait pas. D'ailleurs les accusateurs de Primus comptaient si peu sur la complaisance d'Auguste, qu'eux non plus n'osaient pas le citer comme témoin : si bien que le procès semblait dépendre de ce témoin qu'accusateurs et défenseurs rencontraient tous les jours sur le forum et que personne ne voulait interroger. Mais le jour du procès, Auguste, de lui-même, se présenta au tribunal, et dans sa déposition, affirma, malgré les invectives des défenseurs, qu'il n'avait donné aucun ordre au gouverneur de la Macédoine (1). Auguste ajoutait ainsi la condamnation de Primus à la série de compensations à l'aide desquelles il cherchait à faire oublier à la noblesse les proscriptions, Philippes, les confiscations, l'extermination de la famille de Pompée, la tyrannie du triumvirat. Et la noblesse eut tant de joie de cette intervention d'Auguste qu'elle lui fit aussitôt attribuer par le sénat lui-même l'autorisation de le convoquer à sa guise, comme s'il était consul (2).

Le parti démocratique fut très irrité, et l'on ne sait pas au juste ce qui se passa alors. Il semble qu'Auguste fut averti par un certain Castricius (3), de veiller sur

(1) Dion, LIV, 3.
(2) *Ibid.*
(3) Suétone, *Aug.* 56. La conjuration de Muréna ne pouvant avoir eu lieu en l'an 23, doit être de l'an 22; par conséquent Muréna n'est pas le consul de l'an 23 qui dut mourir avant d'entrer en fonctions; et le fragment des fastes consulaires qui le concerne doit être ainsi complété : *antequam iniret, mortuus est.* Je ne puis me ranger à l'opinion contraire de Vagliari (*Rendiconti dell' Academia dei Lincei,* 19 décembre 1897, p. 551 et suiv.) et cela pour deux raisons principales : 1° parce que Velléius Paterculus (II, 93) nous dit que la mort de Marcellus survint *circa Murenae Caepionisque conjurationis tempus;* et nous avons vu que Marcellus mourut en l'an 22; 2° parce que Dion (LIV, 3) nous dit clairement que la conjuration eut lieu à la suite et par conséquent après le procès de Primus. Or il n'est pas douteux que le procès de Primus eut lieu alors qu'Auguste n'était plus consul; cela est si vrai que les accusateurs de Primus lui firent

sa personne, parce que Muréna, Fannius Cépion et d'autres chefs du parti démocratique, à l'exception cependant d'Egnatius Rufus (1), indignés de la déposition qu'il avait faite, tramaient une conjuration pour l'assassiner, comme César. La conjuration était-elle sérieuse? Ou se réduisait-elle à quelque projet inconsidéré, exprimé aussitôt après le procès de Primus, dans le bouillonnement de la colère (2)? Il est impossible de le dire. Il est au contraire certain qu'Auguste, qui s'en était ouvert à Mécène, était d'abord porté à étouffer l'affaire. Mais la chose s'ébruita, et, semble-t-il, par la faute de Mécène et de sa femme, qui était la sœur de Muréna (3). De nouveau une mêlée atroce de haines, de persécutions, de calomnies et de vengeances s'engagea autour de la personne du *princeps*. Auguste, à cause de sa puissance tribunitienne, était un personnage sacro-saint; une conjuration contre lui était donc un sacrilège des plus graves. Le public, qui admirait Auguste et qui était redevenu très pieux, s'emporta encore plus que de coutume, perdit tout à fait la raison, et sans vouloir examiner de près les torts ou l'innocence de chacun, ne réclama que des condamnations; accuser un conjuré devint une chose à la mode, une manière sûre d'acquérir de la popularité très facilement; il suffisait d'un vague indice, d'un faux témoignage, d'un rien enfin pour convaincre d'assassinat un citoyen tranquille.

donner l'autorisation de convoquer le sénat, ce qui était un droit des consuls. S'il avait été consul, ce pouvoir nouveau eût été inutile, puisqu'il l'aurait déjà eu. Or quand Auguste abdiqua le consulat, son collègue était Calpurnius Pison. Il est donc vraisemblable que Muréna était mort.

(1) Egnatius ne fut pas compris dans le procès; en effet, nous le retrouverons plus tard.

(2) Dion (LIII, 3) nous dit que bien des gens ne prirent au sérieux ni la conjuration ni les accusations.

(3) Suétone, *Aug.*, 66.

Et aussitôt le parti de la noblesse en profita pour exterminer les derniers restes du parti populaire; tous ceux qui se sentaient de l'ambition et qui étaient portés vers les nouvelles idées conservatrices, choisirent un adversaire et accusèrent quelqu'un; la conjuration contre Auguste devint le prétexte d'une persécution sauvage, dans laquelle se déchaînèrent sur quelques victimes presque innocentes les dernières rancunes des guerres civiles. Des hommes sérieux et courageux osèrent résister à la folie universelle, soit en protestant contre des accusations sans preuves, soit en se refusant à condamner, quand ils étaient juges, soit en témoignant de la sympathie pour les condamnés (1); mais leurs protestations n'eurent aucun résultat. Ce fut même par ces accusations que plusieurs jeunes gens firent leur adhésion publique au nouveau parti de la noblesse qui voulait détruire la tradition démocratique, et restaurer, autant qu'il était possible, l'ancienne politique aristocratique et conservatrice. Au nombre de ceux-ci fut Tibère qui accusa Cépion (2).

Auguste ne poussa pas à la persécution, et il ne fit rien non plus pour l'arrêter; mais il fut si épouvanté de cette fureur populaire et de la facilité avec laquelle on condamna innocents et coupables, qu'il proposa une loi selon laquelle l'unanimité des suffrages serait désormais nécessaire pour une condamnation (3). Puis il se hâta de partir. Il y avait pour lui à Rome un danger plus grave et plus continuel que les embûches des conjurations : c'était l'admiration populaire qui le poursuivait sans trêve, qui l'avait élu consul, malgré ses protestations, pour l'année 21, et qui l'obligeait à chaque instant à

(1) Dion, LIV, 3.
(2) Suétone, *Tib.*, 8.
(3) Dion, LIV, 4.

user des pouvoirs de sa dictature. En effet, cédant aux prières et plus encore à la nécessité, il avait dû, une fois encore, y avoir recours dans une affaire de peu d'importance, mais très pressante. Partout en Italie on se lamentait sur la disparition mystérieuse de gens, dont, disait-on, s'étaient emparés des propriétaires peu scrupuleux pour les enfermer dans des prisons pendant l'anarchie de la révolution; on disait partout que pendant les années où les factions avaient recruté tant de légions, beaucoup de propriétaires avaient ouvert leurs prisons aux jeunes gens qui voulaient échapper au recrutement, en offrant de les faire passer pour leurs esclaves, mais qu'ensuite ils les avaient gardés tout de bon. Persuadé que les magistrats ordinaires n'auraient rien su faire, Auguste, qui avait déjà pu féliciter Tibère au sujet de la mission annonaire, le chargea de fouiller les prisons, d'interroger les esclaves, de rompre les chaînes des hommes libres qui étaient ainsi retenus (1). Puis enfin, après avoir renoncé au consulat et restitué au sénat la Narbonaise et Chypre, Auguste, dans la seconde partie de l'an 22, partit de Rome, fuyant pour ainsi dire sa dictature; et il se rendit en Sicile où il voulait faire la première étape de son voyage, pour achever d'y établir dans différentes villes de la côte dont nous ne savons au juste ni le nombre, ni le nom, des colonies de ses vétérans d'Actium (2). Mais la dictature essaya encore une fois de poursuivre celui qui la fuyait. Tandis qu'il s'occupait de ses colonies, Auguste fut rejoint par une députation

(1) Suétone, *Tib.*, 8.

(2) Dion, LIV, 6-7; Pline, *N. H.*, III, viii, 8; *C. I. L.*, X, 7345; Strabon, VI, ii, 5. Nous savons seulement pour Syracuse que la colonie y fut fondée cette année-là. On n'est pas d'accord sur le point de savoir si Auguste fonda une colonie à Palerme.

de citoyens éminents, venus de Rome pour le supplier d'y retourner. Comme on devait élire le consul qui occuperait le poste laissé vacant par lui, et que deux candidats, Quintus Lépidus et Marcus Silanus, s'étaient présentés, de grands désordres avaient de nouveau éclaté, et aucune autorité n'étant là pour les réprimer, on n'avait pas pu procéder à l'élection. C'était Auguste, toujours Auguste qu'il fallait, dans toutes les circonstances et pour tous les métiers : marchand de blé, banquier de l'État, conquérant, réparateur des routes, chef de la police. Les deux candidats vinrent aussi le trouver, après la commission, pour plaider leur cause. Mais Auguste ne voulut pas revenir ; il fit des reproches aux deux candidats et leur enjoignit de ne retourner à Rome qu'après l'élection. Ce fut en vain : les troubles recommencèrent quand on tenta de nouveau de procéder à l'élection ; si bien que, au 1er janvier de l'an 21, on n'avait pas encore pu élire l'autre consul. Auguste comprit qu'il fallait faire quelque chose ; et il se résolut à user de nouveau et plus largement de ses pouvoirs discrétionnaires, en envoyant à Rome Agrippa comme gouverneur. La mort de Marcellus avait rapproché les deux anciens amis ; les difficultés de Rome poussèrent Auguste à se réconcilier tout à fait avec Agrippa ; il lui fit épouser Julie, la veuve de Marcellus, et, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, il lui donna le gouvernement de Rome, qu'en l'an 26, au bout de six jours, Messala avait refusé. En faisant d'Agrippa son gendre, il allait stimuler son zèle et lui donner plus d'autorité auprès du peuple (1). Ainsi, au printemps de l'an 21, il fit voile vers la Grèce. Mais malgré tous ses efforts pour rendre la vie à la vieille constitution, malgré le retour

(1) Dion, LIV 6.

à l'esprit aristocratique et au culte de la tradition républicaine, Auguste avait été obligé d'assumer et d'exercer à différentes reprises l'autorité d'un demi-dictateur; et pour ne pas devenir tout à fait dictateur, il ne trouvait pas d'autre moyen que de s'enfuir au loin.

Cependant le plan de son voyage en Orient s'était élargi. Soit que, comme le donnerait à entendre un passage de Dion, le roi des Parthes, qui avait recouvré son fils, tardât trop à tenir les engagements qu'il avait pris; soit qu'Auguste voulût par un coup de théâtre peu dangereux et retentissant éblouir l'Italie, il avait décidé d'envahir l'Arménie avec une armée. Il savait combien il était facile d'écraser les petites monarchies d'Orient; si, quand une armée romaine serait entrée en Arménie, le roi des Parthes lui envoyait les enseignes et les prisonniers, il serait facile de faire croire à l'Italie qu'en envahissant l'Arménie, Auguste avait contraint le roi des Parthes à implorer l'amitié de Rome.

V

L'ORIENT

Quand, en l'an 146 avant notre ère, Rome avait déclaré la Grèce province romaine, ce pays glissait depuis quelque temps déjà sur la pente d'une décadence universelle. Les empires territoriaux et maritimes s'étaient peu à peu démembrés; sa suprématie commerciale n'existait plus; ses capitaux avaient été consommés et ses industries ruinées; les arts et les études avaient périclité; enfin toutes les sources de l'ancienne richesse s'étaient taries. En Laconie on avait vu s'éteindre les forges qui fabriquaient tant d'épées, de lances et de casques, tant de trépans, de limes et de marteaux (1); on avait fermé à Argos les fonderies de bronze jadis si actives et si renommées (2); et à Sicyone les ateliers de ses artistes jadis si célèbres (3); Égine avait perdu peu à peu sa marine marchande, et fermé ses célèbres fonderies de bronze, ses fabriques de menus objets, que nous appellerions aujourd'hui de la quincaillerie et dont elle avait la spécialité (4); toute

(1) Xénophon (*Hell.*, III, iii, 7) parle de cette industrie, dont il n'est plus question au temps de l'Empire.

(2) Pindare, dans *Athen.*, I, 50 (28); I, 49 (27 D.); Pollion, I, 149; Ælius, *v. h.*, III, 25. Il n'est pas davantage question de cette industrie dans la suite.

(3) Pline, XXXVI, iv, 1. — Strabon, VIII, vi, 23.

(4) Blümmer : *l'Attività industriale dei popoli dell' antichità*

la merveilleuse fortune d'Athènes avait été ensevelie sous les ruines de son empire maritime. Son commerce était mort du jour où, ayant perdu l'empire des mers, il ne lui avait plus été possible de le soutenir par toute espèce d'appuis et de privilèges; la république avait dû cesser les dépenses énormes qu'elle faisait pour la flotte, l'armée, les travaux publics, du jour où elle avait été privée des tributs des alliés; avec l'empire athénien avait croulé ce système de clérouchies et de possessions territoriales, grâce auxquelles les Athéniens pouvaient consommer à Athènes les produits de champs, de bois, de mines situés un peu partout. Il en était résulté une ruine universelle : l'industrie navale des chantiers du Pirée était tombée, comme celle des armes; la vogue était passée de ces vases attiques rouges et noirs, dont Athènes pendant des siècles avait orné les maisons des riches dans toutes les régions de la Méditerranée; les mines d'argent du Laurium, première source de la richesse athénienne, étaient elles-mêmes épuisées; et l'on avait vu ainsi s'appauvrir et presque disparaître tous les métiers et tous les arts, qui avaient travaillé pour les besoins et pour le luxe d'Athènes, alors que l'opulente cité, métropole d'un vaste empire et centre d'un commerce considérable, n'était plus devenue que la capitale dépeuplée d'un petit pays de 40 milles carrés, qui ne pouvait plus exporter qu'un peu d'huile, un peu de miel, un peu de marbre et certains parfums renommés, dernier reste du vaste « empire des affaires » dont elle avait jadis tenu le sceptre (1). Corinthe seule restait prospère par son commerce et son industrie, au

classica, dans la *Biblioteca di Storia Economica*. Milan, Società Editrice Libraria, vol. II, 1re partie, p. 592.

(1) Voy. Blümner, ouvrage cité, p. 562 et suiv.

milieu de la décadence universelle. D'autre part, la décadence des grandes villes industrielles et commerçantes appauvrissait par contre-coup toute la Grèce, les campagnes où les cultures ne rapportaient plus rien, et les villes secondaires où les artisans ne trouvaient plus de travail; mais en même temps, partout, dans les campagnes les plus éloignées, comme dans les petites et les grandes républiques, à mesure que la nation s'appauvrissait, les paysans abandonnaient les erres et gagnaient les villes; et là tous les vices que l'opulence avait fait naître, le luxe, la soif des jouissances, la cupidité, la passion du jeu, l'esprit d'intrigue et de rivalité, l'orgueil municipal, au lieu de disparaître, avaient continué à se développer avec une force nouvelle. Ainsi un mal intérieur et terrible avait déchiré la Grèce jusqu'à la conquête romaine. Pour conserver aux villes une splendeur artificielle, pour payer les artistes et les ouvriers, pour entretenir les écoles d'athlètes, les grands jeux et les traditions intellectuelles, pour satisfaire les ambitions et aussi les rancunes des innombrables oligarchies politiques des grandes et des petites villes, la Grèce avait dilapidé à la légère toutes les richesses accumulées par les ancêtres; elle avait engagé et compromis partout son avenir. Les partis et les villes avaient cherché dans les guerres et les révolutions, dans les rapines et la violence, une parodie de l'ancienne puissance; ces guerres, ces révolutions, les orgies, les plaisirs, le luxe privé et le luxe public, avaient appauvri davantage encore toutes les régions; le célibat et les dettes — ces deux fléaux terribles du monde antique qui, même aux époques les plus prospères, eut toujours à souffrir du manque de capitaux et de la rareté de la population — avaient porté la désolation jusque dans

les campagnes. Peu à peu les grandes propriétés à esclaves ou même le désert avaient pris la place de régions jadis très peuplées, tandis que dans les villes, malgré des efforts désespérés, les arts languissaient; les mœurs se corrompaient; les institutions se perdaient; la misère et la dissipation qui vont toujours ensemble, pénétraient dans les palais des grands, dans les maisons des marchands et dans les pauvres demeures des paysans.

C'est sur cette pente funeste que glissait la Grèce, quand Rome étendit sa main sur elle. Ce ne fut pas pour la retenir au milieu de sa chute, mais pour la précipiter encore plus vite au fond de l'abîme. Si on veut comprendre ce que fut véritablement l'empire romain, il importe de se débarrasser d'une des erreurs les plus invétérées et les plus répandues, et qui consiste à croire que Rome administrait ses provinces avec des vues très larges, en veillant à l'intérêt général, et d'après des principes sages et bienfaisants qui visaient surtout au bien des sujets. Jamais les pays soumis n'ont été administrés dans un tel esprit, ni par Rome ni par un autre empire; jamais, si ce n'est par accident, une domination n'a été avantageuse à des sujets; et toujours au contraire les dominateurs ont cherché à en tirer le plus grand bénéfice avec le moins de risques et d'efforts possible. Rome avait, en réalité, laissé en Grèce, comme dans tous les pays soumis, les choses suivre leur cours naturel, pour le bien ou pour le mal, jusqu'à ce qu'il en résultât un danger ou un dommage pour elle. En détruisant Corinthe, la dernière grande ville industrielle et commerciale de la Grèce, elle avait réduit ce pays à vivre des médiocres ressources de son territoire et des moyens misérables auxquels ont recours les peuples déchus, à exploiter

ses antiquités, ses monuments, les étrangers, les guérisons miraculeuses d'Épidaure; puis elle l'avait divisée en un nombre infini de petits États dont la plupart ne comprenaient que le territoire d'une ville : Sparte, Athènes et quelques autres villes seulement avaient conservé l'indépendance et un territoire un peu plus vaste : Sparte, une partie de la Laconie; Athènes, toute l'Attique et quelques îles. Liées à Rome par un traité d'alliance, ces villes avaient continué à être administrées avec les anciennes institutions et les anciennes lois, sans payer aucun tribut et sans être soumises à l'autorité du gouverneur. Le reste du territoire avait au contraire été incorporé à la Macédoine et divisé en un très grand nombre de villes, qui payaient tribut et s'administraient elles-mêmes, ayant chacune leurs lois et leurs institutions, mais toutefois sous la surveillance du gouverneur et du sénat romain. L'ordre avait été ainsi rétabli dans le pays, auparavant déchiré par tant de petites guerres et de révolutions. Malheureusement, quand l'ordre n'est pas l'effet d'un équilibre naturel intérieur, mais de forces extérieures, il n'est plus guère que la torpeur causée par un narcotique qui annule un instant la douleur, mais aggrave le mal; aussi la paix romaine n'avait-elle pas régénéré la Grèce; elle ne lui avait même pas apporté des avantages considérables, car le peu que la paix avait épargné avait été pillé par Rome. La grande guerre avec Mithridate d'abord, les guerres civiles des trente dernières années ensuite, les taxes, les déprédations, les impôts mis par les factions et qui s'ajoutaient aux contributions ordinaires et à l'usure exercée par les publicains, avaient conduit la Grèce à un épuisement mortel, grevant encore de dettes la grande propriété déjà si obérée, décourageant les petits propriétaires, diminuant la

population, affaiblissant les gouvernements déjà si ébranlés, et dispersant les derniers capitaux. Le trésor du temple de Delphes lui-même était vide, au moment où Auguste venait en Grèce. La Grèce, la mère de l'hellénisme, si riche, si belle, si puissante naguère, s'en allait maintenant mendier dans le monde, parmi les esclaves de Rome, décrépite, sordide, en haillons, couverte de plaies.

Si c'était chose humaine et possible que ce rêve caressé par tant de gens qui voudraient embellir le monde à leur goût, si l'empire de l'homme sur l'homme pouvait se dénaturer en un sacrifice du dominateur au profit des vaincus, Auguste aurait pu tenter la plus merveilleuse entreprise de l'histoire de Rome : la régénération de la Grèce. Mais si Auguste aimait les vers de Virgile, ce n'était point là qu'il puisait sa sagesse politique. Il savait trop bien que Rome n'avait qu'une puissance limitée en comparaison de son nom, et que l'empire reposait en partie sur une immense illusion des peuples soumis qui, étant divisés, ignorants et découragés, s'imaginaient Rome beaucoup plus forte qu'elle n'était en réalité. Il n'oubliait pas que dans la plupart des provinces, Rome ne pouvait pas entretenir de troupes; qu'elle avait déjà de la peine à envoyer tous les ans dans chaque province un gouverneur et quelques officiers sans valeur; qu'il n'en était pas une seule où elle eût pu introduire, comme elle l'avait fait jadis en Italie, ses lois, sa religion, de nouvelles institutions, ou quelque principe moral qui l'attachât fortement à la métropole : enfin qu'elle avait dû presque partout se contenter de gouverner les peuples soumis avec leurs anciennes institutions nationales. Il savait donc qu'il ne pouvait presque rien faire pour la Grèce, que c'était même là le pays où il lui était le

plus difficile d'appliquer le grand précepte de Virgile : *pacis... imponere morem*. Dans l'ordre matériel, la pauvreté était le grand fléau de la Grèce et elle avait des causes multiples : les dettes, la diminution de la population, la pénurie du capital, la ruine des industries. Mais Rome avait fait ce qu'elle avait pu pour adoucir ces maux, en travaillant à la reconstruction de Corinthe; en dehors de cette aide, la Grèce ne pouvait compter que sur ses propres forces, si elle voulait reconstituer sa richesse. D'ailleurs on ne peut pas dire que toutes les ressources lui manquaient. Son passé et son territoire lui en offraient. Corinthe, par exemple, ne se relevait pas rapidement grâce au seul appui romain, mais aussi parce que les colons avaient découvert dans les ruines laissées par Mummius toute une mine d'antiquités qui se vendaient très cher, surtout à Rome. Ainsi on pouvait reconstruire la nouvelle ville avec les dépouilles et les cendres de l'ancienne (1). De même les propriétaires de l'Élide se mettaient à cultiver les plantes textiles, le chanvre, le lin, le coton; beaucoup de femmes s'établissaient à Patras pour tisser ces matières, et surtout le byssus qui était excellent et que l'on commençait à exporter (2). En outre l'arbre de Pallas, l'olivier, croissait dans de nombreuses régions de la Grèce, et c'était

(1) Strabon, VIII, vi, 23.

(2) Pausanias, V, v, 2; VII, xxi, 14. C'est à mon sens une hypothèse vraisemblable que l'on ait à cette époque-là commencé ces cultures en Grèce. Cela pour deux raisons; la première, c'est qu'à cette époque, comme nous le verrons, beaucoup d'autres initiatives analogues furent prises dans différentes parties de l'empire; la seconde, c'est que si en l'an 14 avant J.-C. Auguste établit une colonie à Patras, cette ville devait déjà donner des signes certains d'une prospérité future, et que par suite on devait déjà s'y livrer à cette industrie textile qui fut précisément la cause de cette prospérité. On avait donc dû commencer à cultiver les plantes textiles en Elide.

dans l'antiquité un arbre aux fruits d'or, car l'huile servait aux usages les plus divers : on l'employait comme assaisonnement, pour l'éclairage, pour la pharmacie, en guise de savon et d'onguent, surtout dans les gymnases, dans les bains, dans les écoles d'athlètes. Malheureusement la pauvreté de la Grèce n'était pas seulement la conséquence des circonstances; elle provenait surtout de nombreux vices moraux, publics et privés, tels que le luxe, la frivolité, la dépravation des mœurs, la corruption de la justice, un mélange d'orgueil et d'indifférence civique, l'esprit de chicane, le manque de foi, l'autorité trop grande des riches qui étaient une si petite minorité, et la bassesse des pauvres qui étaient la multitude. Or la Grèce et Rome étaient également impuissantes contre ces vices. De temps en temps Rome pouvait refréner quelques abus plus graves; mais elle ne pouvait corriger tant de vices invétérés dans les institutions nationales dont les gouverneurs romains devaient se servir, dans les traditions qu'il leur fallait respecter, dans les intérêts qu'ils ne pouvaient léser, et dans les esprits qu'il était dangereux de blesser.

D'autre part, ce séjour en Grèce n'était pour Auguste qu'une étape dans un voyage dont le terme était plus éloigné, et le but bien différent. On préparait, en Macédoine probablement, l'armée qu'il devait, pendant l'été ou pendant l'automne, conduire en Asie pour qu'elle envahît au printemps suivant l'Arménie, en même temps qu'une armée conduite par Archélaüs, roi de Cappadoce. Auguste, avec sa suite peu nombreuse et son modeste apparat, ne venait donc point dans la province désolée voler les derniers haillons à la mendiante malheureuse qui s'en allait sur les routes du monde comme un symbole de la caducité des grandeurs

humaines; mais il ne venait pas non plus pour reconstruire sa demeure, en appliquant la politique poétique de Cicéron et de Virgile. Il venait plutôt pour réadapter aux temps nouveaux la vieille politique grecque de Titus Quintius Flaminius et du parti aristocratique, la politique qui consistait à dissimuler l'impuissance de Rome sous un respect empressé de la liberté grecque, et à laisser la Grèce vivre à sa guise et par suite se consumer dans ses vices, si elle n'avait pas la force de se corriger elle-même, de façon à ce qu'elle eût plutôt à s'en prendre à elle-même qu'à Rome de ses malheurs. Pendant ce séjour, Auguste réalisa plusieurs réformes et en décida d'autres qui furent réalisées plus tard, pour adoucir la politique d'émiettement qui avait été suivie durant le siècle précédent, pour rendre à la Grèce quelques vestiges de son ancienne liberté et surtout l'illusion de la liberté (1). Il sépara la Grèce de la Macédoine; il en fit une province comprenant la Thessalie, l'Épire, les îles Ioniennes, l'Eubée, et un certain nombre des îles de la mer Égée sous le nom d'Achaïe et dont le gouverneur résiderait à Corinthe (2); il réorganisa l'ancien conseil des amphictions qui se

(1) Je rapporte ici l'observation très juste de HERTZBERG, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*. (Traduction française de BOUCHÉ-LECLERCQ. Paris, 1887, vol. I, p. 465) : « Auguste prit une série de mesures qui réglèrent définitivement la situation d'un certain nombre de cités grecques; cela eut lieu notamment entre les années 22 et 19 avant J.-C., pendant lesquelles l'empereur parcourut une grande partie des provinces orientales de l'empire, et donna sa forme définitive au gouvernement provincial... Malheureusement nous ne connaissons la teneur et la date que d'un petit nombre d'entre elles. » — Ainsi, comme il n'est pas possible de déterminer la date de toutes ces mesures, c'est par conjecture qu'elles ont été données comme contemporaines de ce voyage.

(2) Voyez HERTZBERG, ouv. cité, p. 464 et suiv.; mais c'est une hypothèse que cette division ait été faite à ce moment-là.

réunissait tous les ans à Delphes, et dont les séances avaient été si solennelles autrefois; il s'efforça d'établir une diète à laquelle toutes les villes de la nouvelle province d'Achaïe enverraient un représentant et qui se réunirait tous les ans (1); il donna la liberté à plusieurs villes et entre autres à la ligue des cités laconiennes qui occupaient la partie méridionale de la Laconie (2). Il retoucha aussi le territoire d'Athènes et de Sparte; il interdit à la ville d'Athènes de vendre comme elle le faisait le titre de citoyen : la malheureuse ville avait, en effet, trop abusé de ce louche expédient (3). Il ne semble pas qu'Auguste ait augmenté les tributs : la province était trop pauvre pour cela; il paraît au contraire s'être efforcé de tirer parti des biens que la république possédait en Grèce; il donna en effet à une grande famille de Laconie, à cet Euryclès qui avait combattu avec lui à Actium, l'île de Cythère devenue entièrement la propriété de l'État, cela en échange, bien entendu, du payement d'un *vectigal* (4). Puis, pendant l'automne de l'an 21, tandis que l'armée traversait le Bosphore et entrait en Bithynie, il se rendit à Samos où il comptait passer l'hiver à préparer l'expédition d'Arménie, et à surveiller les affaires d'Asie Mineure.

Pendant ce temps Agrippa avait épousé Julie, et Rome, après les derniers troubles, avait repris d'elle-même sa tranquillité (5). Mais à peine les troubles de la rue s'étaient-ils apaisés, qu'une autre guerre s'était

(1) Hertzberg, ouv. cité, p. 474 et suiv.; Mommsen, *les Provinces romaines*, Rome, 1887, t. I, p. 244.
(2) Pausanias, III, xxii, 6.
(3) Dion, LIV, 7.
(4) *Id.*, LIV, 6.
(5) Voy. Horace, *Epist.*, II, i, 49 et suiv.

allumée dans la métropole, guerre d'acteurs et d'auteurs qui avait pour champ de bataille les théâtres de Rome. L'aristocratie un peu pastiche qui autour d'Auguste, pour dissimuler ses origines récentes, professait tant d'admiration pour le passé de Rome, essayait de remettre en vogue le théâtre d'Ennius, de Névius, d'Accius, de Pacuvius, de Cécilius, de Plaute, de Térence, et par suite le théâtre grec que les écrivains romains avaient imité. C'était maintenant un devoir civique comme un autre de se presser aux représentations des œuvres classiques, d'applaudir bruyamment, de dire bien haut et en toute occasion que l'on n'écrirait jamais rien de plus beau, qu'il fallait revenir à un théâtre national qui répandrait dans le peuple des idées morales et patriotiques. Tous les bons citoyens devaient collaborer à cette noble entreprise. On conseillait à Horace lui-même de chausser le cothurne : mais Horace était un citoyen médiocre; il avait jadis à Philippes jeté son bouclier, et maintenant il n'avait nulle envie de s'exposer sur la scène aux sifflets du public de Rome (1). Le pis est qu'il savait aussi critiquer ces vieux auteurs si admirés; leurs vers, selon lui, étaient boiteux, leur langue grossière et impure (2). Par bonheur il ne manquait pas de citoyens, plus zélés qu'Horace, et qui pour le bien de la république étaient prêts à tout faire, même à écrire des tragédies. Asinius en composait un grand nombre. Auguste lui-même en avait composé ou esquissé au moins une, intitulée *Ajax* (3), bien qu'il aimât mieux en général encourager les autres par des dons en argent. C'est ainsi qu'il avait donné une très grosse somme à Lucius Varus Rufus pour

(1) Horace, *Epist.*, II, I, 177-193.
(2) *Id.*, *Epitres*, II, I, 156-176.
(3) Suétone, *Aug.*, 85.

son *Thyeste*, que tout le monde considérait comme un chef-d'œuvre (1). Et les lettrés de la classe moyenne qui s'efforçaient de gagner par leur plume la faveur des puissants composaient aussi des pièces nombreuses. Tel était ce Gaïus Fondanius dont les comédies ne déplaisaient pas à Horace (2), et beaucoup d'autres peut-être, dont le nom s'est perdu. Mais tandis que tant de Romains s'efforçaient de rendre dans de nobles vers ïambiques leur voix puissante à Ajax, à Achille, à Thyeste, arrivèrent d'Orient Pylade de Cilicie, et Bathylle d'Alexandrie, qui s'étaient mis cette année-là à représenter un genre de spectacle encore inconnu des Romains, les pantomimes (3). Des voix invisibles, accompagnées de douces musiques, faisaient en chantant un récit; un acteur, le mime, le visage couvert d'un masque gracieux, vêtu d'un beau costume de soie, venait mimer avec des gestes qui suivaient la cadence, la scène racontée par les voix invisibles : quand la scène était terminée, l'acteur disparaissait et tandis qu'un doux intermède musical occupait l'attention des spectateurs, il changeait de costume, d'homme devenait femme, de jeune homme, vieillard, d'homme, dieu, et revenait pour traduire par ses gestes une autre partie du récit. Ordinairement les mimes choisissaient leurs sujets dans les innombrables aventures des dieux helléniques, dans les poèmes

(1) Voy. Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Litteratur*, Leipzig, 1890, vol. I, p. 480, § 2.

(2) Horace, *Sat.*, I, x, 40 et le *Comm. Porph.* : *Solum illis temporibus Fundanium dicit comoediam bene scribere at Pollionem tragœdiam, quae trimetris versibus fere texitur, epicum autem carmen validissime Varium, molle vero ait et elegans Vergilium. Sed apparet, cum hoc Horatius scriberet, sola adhuc Bucolica et Georgica in notitia fuisse.*

(3) Saint Jérome, *ad Chron. Eus.*, an 732/22.

homériques et les poèmes cycliques, dans les anciens mythes grecs divulgués par la tragédie, avec une prédilection pour les épisodes sensuels et les catastrophes terribles, comme la fureur d'Ajax; ils faisaient parfois composer les vers par des poètes de valeur; mais ils visaient surtout, en subordonnant à ce but les vers et la musique, à chatouiller et à secouer les nerfs des spectateurs, par un grand nombre de scènes diverses, tragiques ou comiques, chastes ou sensuelles, douces ou terribles et rattachées entre elles par des liens ténus. Ainsi l'on n'avait aucun effort à faire pour comprendre et pour jouir du spectacle: il suffisait de regarder et d'écouter, d'observer de minute en minute le détail fuyant et que l'on pouvait oublier immédiatement. Si l'on estime qu'une œuvre d'art est d'autant plus parfaite qu'elle ressemble davantage à un corps vivant dont aucun membre ne peut être retranché, et qu'elle exprime plus de vérités éternelles dans des personnages humains, on n'hésitera pas à considérer ces pantomimes comme des œuvres très dégénérées en comparaison de la vraie tragédie. Elles plurent au contraire tellement au public de Rome que Pylade devint bientôt l'idole de la faveur populaire. Aux jouissances intellectuelles délicates, mais nécessitant un certain travail, que pouvaient donner les grandes œuvres classiques, le public préférait le plaisir facile et sensuel des pantomimes, et il faisait preuve en cela de la frivolité d'un monde corrompu; mais il n'avait peut-être pas tort de préférer les mimes vifs, agiles et colorés, aux ennuyeuses tragédies du temps, péniblement imitées des grands modèles, dont elles conservaient la gravité sans rien avoir de leur poésie, et qui devenaient ainsi à la fois pesantes et ennuyeuses.

Mais les auteurs de ces tragédies ennuyeuses, les

acteurs nationaux, les personnes sérieuses et respectables, levaient les bras au ciel et protestaient de toute leur force. Comment! Un Pylade de Cilicie, un Bathylle d'Alexandrie chassaient des théâtres de Rome Accius et Pacuvius! Et vraiment cette petite révolution du théâtre n'était pas une chose aussi frivole qu'on l'a souvent pensé. Elle montrait comment au théâtre, aussi bien que dans les mœurs et dans le gouvernement, les faits allaient juste à l'inverse des intentions des hommes. On voulait revenir en tout aux vieilles traditions romaines, et l'on n'obtenait que des nouveautés orientales. Et la contradiction devenait de plus en plus vive. Mais si Auguste pensait que les spectacles publics méritent bien l'attention d'un chef d'État, il ne pouvait guère à cette époque-là s'occuper des acteurs de Rome et de leurs querelles, car il travaillait à donner lui-même aux peuples d'Asie Mineure, et sur une scène plus vaste, un tout autre spectacle que celui des mimes de Pylade et de Bathylle : il allait monter au ciel en chair et en os, justement comme un acteur élevé dans les airs par une machine ingénieuse, à la scène finale d'une grande représentation. L'admiration de l'Asie le contraignait à monter sur un appareil vieux et tout fendu, qui avait déjà porté dans les nuages les rois d'Égypte, et à entreprendre ce voyage aérien qui ne laissait pas d'être assez dangereux. C'était une singulière aventure. Le 25 novembre, à ce qu'il semble du moins, il avait débarqué à Samos (1), aux portes des anciennes monarchies de Pergame et de Bithynie, c'est-à-dire des deux provinces d'Asie et de Bithynie qui, après Actium, lui avaient demandé la per-

(1) Voy. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*. Leipzig, 1891, vol. II, p. 466, n. 3.

mission de lui élever, comme aux anciens rois, deux temples, dans les deux anciennes métropoles, Pergame et Nicomédie; et si Auguste n'avait pas encore trouvé les deux temples achevés (1), il avait du moins trouvé son culte en train de se répandre singulièrement dans toute l'Asie grecque. Pergame ne travaillait pas seule à édifier le temple de Pergame et à organiser autour du temple ce culte d'Auguste sur le modèle du culte de Zeus; elle s'était associée toute l'Asie, le κοινὸν Ἀσίας, la diète des cités asiatiques qui se réunissait déjà à l'époque d'Antoine, pour que le temple n'exprimât pas la dévotion d'une seule ville, mais celle de l'Asie entière (2). Et, en effet, toute l'Asie se donnait avec ferveur au nouveau culte et au nouveau dieu; dans beaucoup de villes il était question d'installer des jeux solennels en l'honneur de Rome et d'Auguste; d'autres villes, telles que Milasa (3), Nisa (4), Mitylène (5), s'occupaient d'élever des autels et des temples au *princeps* de la république romaine; à Alabandes on associait son culte à celui d'une des divinités de la ville. Mitylène dans une inscription reconnaît qu'en aucune façon « ce qui est bas par le sort et par la nature ne peut se comparer aux êtres qui ont le lustre divin et

(1) Une pièce de monnaie (COHEN, I², p. 75, n. 86) nous prouve que le temple de Pergame fut inauguré dans la seconde moitié de l'an 19 ou dans la première de l'an 18.

(2) Que le temple proposé à l'origine par Pergame ait été construit par le κοινὸν Ἀσιάς, cela nous est prouvé par l'importante inscription trouvée à Mitylène : *I. G. I.*, II, 58; [ἐν τῷ ναῷ κατας] κευασμένῳ ὑπὸ τῆς Ἀσίας; et par les monnaies citées dans COHEN, 1², p. 75, n. 86 : temple à six colonnes avec sur l'architrave *Rom. et Aug.*, et autour *Com*[*mune*]*Asiae*. Le fait est important, car il montre que le culte d'Auguste venait d'un grand mouvement de l'opinion publique.

(3) *C. I. G.*, 2696.

(4) *C. I. G.*, 2943.

(5) *I. G. I.*, II, 58, B.

la supériorité des dieux »; elle semble trouver que la divinisation ne suffit pas; elle promet solennellement de ne négliger aucun moyen de faire Auguste encore plus divin, si l'occasion s'en présente (1). Une autre inscription, malheureusement mutilée, contient le décret qui règle le culte d'Auguste, nous ne savons dans quelle ville, et décide que des tables sur lesquelles on gravera le décret seront placées non seulement dans le temple de Pergame, mais dans beaucoup de villes de l'empire. On a pu déchiffrer le nom de plusieurs d'entre elles : Actium, Brindes, Tarragone, Marseille, Antioche de Syrie (2). Il ne suffisait pas aux villes d'Asie d'adorer le président de la république latine; elles voulaient aussi faire connaître partout leur dévotion, comme pour engager les autres peuples à sanctifier de la même façon leurs propres chaînes, en changeant leur servitude en religion.

Le politicien sceptique de la république décadente, le neveu de l'usurier de Velletri avait été élevé au rang de Zeus, d'Arès, de Héra, et cela dans cette Asie Mineure, Eldorado plein de dangers, où Rome avait trouvé des trésors et des désastres d'une incomparable grandeur, qu'elle avait acquis sans coup férir et qu'elle n'avait pu conserver qu'en répandant des flots de sang. Bien qu'il soit vraisemblable que, cet hiver-là, Auguste fut surtout préoccupé des affaires des Parthes et de l'expédition d'Arménie, qui devait être achevée au printemps, il n'est guère possible cependant qu'il n'ait pas cherché à voir ce que les peuples d'Orient lui demandaient en échange de ce culte et de ces temples. Ce culte était une nouveauté singulière. Même aux

(1) *I. G. I.*, II, 58, B.
(2) *I. G. I.*, II, 58, A.

temps de la monarchie, l'adoration des rois vivants ne semble avoir été pratiquée qu'en Egypte, tandis que l'Asie Mineure attendait que ses souverains fussent morts pour les mettre au nombre des dieux. Pourquoi cette plante égyptienne qui n'avait jamais pu pousser sur le sol de l'Asie, y prenait-elle soudain racine, et si rapidement? Pourquoi, alors qu'en Italie on cherchait à restaurer les institutions républicaines, ce culte des souverains vivants, suprême exagération du sentiment dynastique, croissait-il si rapidement parmi les Grecs d'Asie Mineure, s'attachant comme un lierre à la personne du premier magistrat de la nouvelle république? En débarquant en Asie Mineure, Auguste avait mis le pied dans une des trois plus grandes régions industrielles du monde antique, qui étaient justement l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte. Sur les côtes de l'Asie Mineure qui ne sont qu'une série de golfes et de promontoires, et qui ressemblent pour le climat et pour la culture aux côtes de la Grèce qui sont en face, dans les vallées fertiles des rivières qui s'étendent vers le plateau, dans les régions qui correspondaient aux anciens royaumes de Pergame et de Bithynie, un grand nombre de villes grecques s'étaient réparti, après la conquête macédonienne, le territoire peuplé de Phrygiens, de Cariens, de Lyciens et de Mysiens; elles étaient devenues des villes manufacturières, tout en continuant à administrer chacune leur territoire avec les institutions classiques de la république grecque : l'*ecclésia*, ou réunion de tous les citoyens, la *boulè*, ou conseil de la cité élu par le peuple, les stratèges, les archontes, les prytanes, enfin les magistrats, quel que fût leur nom, qui étaient élus par le peuple pour traiter les affaires publiques. C'est ainsi que Sardes, la métropole de la Lydie, expédiait dans toutes les régions de belles

couvertures de laine brodées (1), et une pourpre, moins appréciée peut-être que celle de Tyr, mais très réputée (2); on teignait à Thyateires des pourpres très recherchées (3); Pergame était célèbre pour ses rideaux et ses vêtements tissus d'or (4), et pour cette matière rivale du papyrus que l'on appelait *parchemin* (5); on teignait des pourpres à Milet; on y tissait des vêtements et des couvertures de laine pour les lits et les portières (6); Tralles fabriquait et exportait des céramiques (7), ainsi que Cnyde (8); les cristaux d'Alabandes étaient partout réputés (9); Laodicée fabriquait et vendait différents tissus de laine qui portaient son nom (10); ses teintureries donnaient à Hiérapolis la célébrité de la richesse (11); Rhodes chargeait tous les ans sur ses vaisseaux d'innombrables amphores pleines de son vin fameux (12), et fabriquait aussi en grande quantité des armes et des instruments en fer (13); Coos exportait du vin, et, la seule peut-être parmi les villes de l'antiquité, filait, semble-t-il, tissait et teignait la soie (14).

(1) Athénée, VI, 67 (255).
(2) Pline, *N. H.*, VII, lvi, 196.
(3) *Act. Apost.*, XVI, 16; *C. I. G.*, III, 496. (βαφεῖς). D'autres inscriptions où il est fait allusion aux industries textiles de Thyateires se trouvent dans le *C. I. G.*, 3480 et 3504.
(4) Valère-Maxime, II, i, 5; Pline, *N. H.*, XXXIII, vi, 63; XXVI, xv, 115; XXXVII, i, 12.
(5) Pline, *N.*, XIII, xi, 70.
(6) Servius, *ad Verg. Georg.*, III, 306; Athénée, II, 72 (486); XV, 42 (691); Pline, *N. H.*, VIII, xlviii, 190.
(7) Pline, *N. H.*, XXXV, xii, 161.
(8) Lucien, *Lexiph.*, 7; voy. *C. I. G.*, 3, p. xiv-xvi, tab. II.
(9) Pline, *N. H.*, XXXVI, viii, 62.
(10) Ramsay, *The Cities and Bischoprics of Phrygia*. Oxford, 1895, t. I, p. 40.
(11) Strabon, XIII, iv, 14; *C. I. G.*, 3924 (εργασία τῶν βαφέων).
(12) Voy. *C. I. G.*, 3, p. v-xiii, tab. I.
(13) Strabon, XIV, ii, 5.
(14) Aristote, *Hist. Anim.*, V, 19; Pline, *N. H.*, II, xxii, 76-

Samos vendait de l'huile (1); Chio, son vin célèbre (2) et ses onguents. Ainsi les vaisseaux de ces villes portaient dans toutes les régions du monde antique, du vin, des étoffes et d'autres marchandises, et ils revenaient dans les ports de la mer Égée, rapportant beaucoup d'or ou d'argent, monnayé ou en lingots. Cet or et cet argent se répandaient peu à peu le long des côtes dans les maisons des marchands et des ouvriers, dans les campagnes, dans les belles demeures des propriétaires et dans les cabanes des paysans, et, par les vallées, ils remontaient vers la région des plateaux. Après Alexandre le Grand l'hellénisme avait brillé dans les villes grecques d'Asie de tout l'éclat de cet or accumulé par les tisserands et les teinturiers. C'est avec cet or que l'on avait donné aux villes tant de luxe public et privé, encouragé les arts et les lettres, augmenté la pompe des cérémonies religieuses, copieusement nourri un personnel nombreux d'ouvriers, continué utilement les institutions de la πόλις grecque, en les adaptant à des villes dont la population se composait surtout d'artisans et de marchands. Rhodes, cette petite Venise de la mer Égée, avait fait voir qu'une aristocratie de marchands et d'armateurs pouvait administrer avec les institutions grecques un État où la population était surtout une population ouvrière et par suite sujette aux troubles démagogiques, à la condition de

77. — Un passage de Pline nous montre que le ver à soie de Coos n'était pas le *bombyx mori*, qui se nourrit des feuilles de mûrier, mais une autre chenille se nourrissant des feuilles du cyprès, du thérébinthe, du frêne et du chêne. Le *bombyx mori*, qui seul aujourd'hui donne de la soie en Europe, a été introduit beaucoup plus tard, au cinquième siècle de l'ère vulgaire. Nous verrons plus loin que, d'après les fréquentes allusions des poètes, les *coæ-vestes* furent très en vogue à cette époque-là à Rome.

(1) Athénée, II, vii, 1, (66.)
(2) Pline, *N. H.*, XXXVI, vii, 59.

répandre des largesses dans le peuple, de lui offrir des fêtes et des distractions, en remédiant par des dons à la cherté des vivres si fréquente dans les villes populeuses, en distribuant des secours chaque fois que la situation était difficile (1). Avec cet or enfin, avec l'énergie que répandaient chez les Grecs et chez les populations hellénisantes la culture, l'orgueil, l'esprit d'aventure, la cupidité mercantile, l'ambition, la soif insatiable du pouvoir, du plaisir, de la science, enfin toutes les forces d'expansion de l'hellénisme, les forces belles, et les forces dangereuses, ces républiques avaient fait un long effort pour dominer les races indigènes de la campagne et des hauts plateaux, pour tirer d'elles tout ce qu'elles pouvaient donner et pour se les assimiler. C'était là une entreprise facile à certains points de vue, et à d'autres difficile, dans laquelle l'hellénisme s'était de son côté en partie dénaturé et corrompu. En remontant des côtes riantes vers le plateau qui, monotone et immense, est le commencement de l'Asie centrale, l'hellénisme arrivait dans un pays étranger et ennemi, où plus rien ne concordait avec le monde dans lequel il était né et avait grandi. Il n'y avait plus de villes riches et industrielles, mais comme aujourd'hui dans les régions les moins populeuses de la Russie, des bois immenses, de vastes champs de lin et de blé, des pâturages, et à peine de temps en temps quelques pauvres villages et quelques troupeaux lointains. L'homme ne faisait qu'une apparition craintive et rare dans le silence sauvage et sinistre d'une nature abandonnée. Il n'y avait plus là de petites républiques agitées, ardentes, séditieuses, dans un changement continuel, mais de vastes et somnolentes monarchies, d'autant plus véné-

(1) STRABON, XIV, II, 5.

rées qu'elles étaient plus anciennes, et qu'elles prétendaient faire remonter leur origine aux Achéménides et à l'empire des Perses. Il n'y avait plus là des populations éveillées, mobiles et curieuses, rebelles à toutes les dominations humaines et divines, avides de puissance, de richesse, de savoir, de volupté, de danger. Seule la monarchie fondée au sud du Pont, au cœur de l'Asie Mineure, par les hordes des Gaulois immigrés au troisième siècle, était peuplée d'un mélange de Phrygiens et de Celtes, qui avaient conservé des envahisseurs l'esprit inquiet et hardi; mais partout ailleurs c'étaient des races barbares, dures, faites pour subir la domination des hommes et des dieux sous toutes ses formes, incapables d'initiative, prêtes à servir comme esclaves, à se faire enrôler dans les armées, à obéir au souverain, à vénérer les dieux et leurs prêtres. La mentalité de ces races excluait toute espèce d'esprit politique et de culture intellectuelle; elle se composait surtout d'un mysticisme grossier et violent, qu'alimentaient deux religions immenses et monotones, comme le plateau sur lequel elles s'étaient répandues, deux de ces religions métaphysiques, générales et cosmopolites, qui en écrasant les esprits sous le poids de l'absolu, ont tant contribué à toutes les époques à mêler les peuples et à les préparer à l'esclavage. La plus récente était le culte de Mithra qui avait été apporté et répandu sur le plateau de l'Asie Mineure par la domination persane. Ce culte austère, né d'un mélange du mazdéisme primitif avec les doctrines sémitiques de Babylone, vénérait en Mithra à la fois le Soleil et la Justice, le commencement sublime et presque inaccessible de la Vie et de la Vertu; il prétendait conduire la petite et faible humanité vers ce principe inaccessible, en la surchargeant de rites et de symboles obscurs; et il voyait dans les

rois une irradiation humaine de ce principe, et dans la monarchie, la pauvre mais vénérable image humaine de la divinité (1). Le culte de la Déesse Mère, appelée dans certaines régions Didymène, dans d'autres Cybèle, était au contraire une religion très ancienne de la nature sauvage, fondée sur le mystère de la génération, qui avait été fondée par des prêtres habiles voulant surtout s'enrichir et dominer. Avant les conquêtes d'Alexandre le Grand ils avaient en effet su accumuler d'immenses biens de mainmorte et commander aux races barbares des hauts plateaux en leur enseignant à rechercher la divinité par delà les règles de la morale conventionnelle, et les liens artificiels de la famille et de la société, dans les deux violences extrêmes et opposées que domine l'instinct de la reproduction. La Déesse Mère, c'est-à-dire la Nature, ne visite pas les villes où les Grecs se pressent pour leurs trafics et leurs querelles, elle vit dans les montagnes désertes, sur les rivages solitaires des lacs, loin des hommes, et suivie d'une troupe d'animaux, lions et cerfs, qui vivent selon la nature. L'homme doit suivre la déesse, loin des villes, dans les sauvages retraites de la nature solitaire, là où s'accomplit librement le grand et divin mystère de la reproduction qui concilie l'unité éternelle avec la variété temporaire, le mystère grâce auquel, si les êtres particuliers apparaissent, durent un instant et disparaissent, le tout demeure impérissable. L'homme se plonge dans la divinité surtout quand il affranchit cet instinct, dans lequel réside son essence divine, des liens et des chaînes dont l'a chargé la civilisation artificielle. C'était là une théologie obscure, mais qui n'était

(1) Franz Cumont, *les Mystères de Mythra*. Bruxelles, 1902, chap. I et III; voy. spécialement les p. 78, 80.

point dénuée de certaines idées profondes, et grâce à laquelle les prêtres avaient pu exploiter les deux forces mystérieuses et contraires qui sont dans les profondeurs obscures de l'amour, l'attraction et la répulsion des sexes. Ils avaient ouvert dans les temples des lupanars sous la protection de la Déesse Mère, et ils persuadaient aux femmes dévotes qu'elles accomplissaient une œuvre méritoire en se prostituant à l'ombre du temple et en laissant à la déesse, c'est-à-dire à ses ministres, l'argent qu'elles gagnaient ainsi : ils exploitaient en même temps les tendances ascétiques, en mettant au nombre des œuvres de piété, à côté de la prostitution, la chasteté et même la castration; ils avaient constitué des corps de prêtres eunuques, et ils invitaient à des fêtes sanglantes tous ceux qui voulaient sacrifier leur virilité pour en faire hommage à la déesse (1).

Et cette immense diversité de climats, de races, de langues, de gouvernements, de religions avait néanmoins depuis longtemps activé en Asie Mineure un effort obscur, invisible mais intense, d'unification et de synthèse. Cette contradiction apparente s'explique quand on considère la structure sociale de ces pays. Les routes par lesquelles les monarchies de l'intérieur communiquaient avec le monde méditerranéen passaient par des territoires grecs; les routes par lesquelles les villes grecques communiquaient avec la Perse, passaient par les territoires des monarchies. Si les indigènes des hauts plateaux étaient agriculteurs et pâtres, les Grecs étaient artisans et marchands; ils vendaient aux autres beaucoup d'objets fabriqués dans

(1) Pour ce qui concerne ce culte, voy. Ramsay, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, t. I, p. 87, 93. Oxford, 1895.

leurs villes; ils prenaient en échange les peaux, les laines, le lin, le bois, les minerais et surtout les esclaves. Si dans les villes grecques il y avait des vides à remplir par suite de l'usure naturelle de la population citadine, ou si l'on avait besoin de bras nouveaux, la Phrygie y pourvoyait, ainsi que la Lydie, le vaste royaume du Pont et la Cappadoce; les paysans de ces régions ne considéraient nullement comme honteux et cruel, d'engendrer et d'élever des enfants pour les vendre ensuite aux marchands d'esclaves qui les emmenaient dans les villes industrielles où l'on avait besoin d'hommes. Si l'hellénisme n'avait pas envahi tous les hauts plateaux, il en touchait du moins les cimes de ses rayons lumineux; les cours, qui toutes adoptaient les modes grecques, payaient des artistes, édifiaient ou agrandissaient à grands frais quelques villes qui étaient comme des serres d'hellénisme. De son côté, l'hellénisme d'Asie avait perdu, au contact des races indigènes, une bonne part de son esprit politique, en s'imprégnant d'esprit religieux. La plèbe ouvrière composée en partie de Cariens, de Phrygiens, de Lydiens, qui apportaient dans les villes leur religiosité native, devenait peu à peu plus attachée aux temples qu'aux villes; les hautes classes composées dans des proportions toujours plus grandes de riches marchands, au milieu de tant de religions étranges, agréables ou impressionnantes, qui frappaient l'imagination et excitaient les sens, avaient consacré volontiers aux dieux une partie du temps que, selon la conception grecque de la vie, elles auraient dû réserver à l'État. Peu à peu, les dieux helléniques avaient accueilli dans leurs temples les dieux indigènes, et avaient cherché à leur ressembler, comme l'Artémis d'Éphèse; les temples indigènes s'étaient ouverts aux

dieux grecs, et les divinités des deux religions métaphysiques, étaient devenues grecques de forme et d'aspect. En composant le groupe de Mithra tauroctone, l'école de Pergame avait personnifié dans un bel éphèbe grec, coiffé du bonnet phrygien, cette vague splendeur de divinité conçue par l'esprit des Perses (1). Et ainsi, tandis que l'esprit civique s'était affaibli, on avait vu la religion avec ses sacerdoces innombrables, ses temples somptueux et très riches, ses cultes multiples, ses cérémonies et ses fêtes fréquentes et interminables, prendre la première place auprès de l'industrie et du commerce dans la vie publique et privée des Grecs d'Asie (2). Au contact enfin des races indigènes, faites depuis des siècles au régime monarchique, sous l'influence des intérêts industriels, et de l'esprit religieux asiatique, les villes grecques de l'Asie Mineure avaient même essayé de concilier la monarchie et la république, depuis que la monarchie, conquise par des aventuriers venus d'Europe, était devenue grecque et s'était mise à protéger l'hellénisme, à aider ces républiques et à se servir d'elles au lieu de les combattre. Ayant presque toutes un très grand commerce, les villes grecques d'Asie avaient des intérêts beaucoup plus étendus que leurs territoires; elles avaient besoin de paix, de tranquillité, d'ordre, dans des régions où ne se faisait plus sentir leur petite puissance politique. D'autre part, le mysticisme, le commerce, la lente infiltration des idées monarchiques des hauts plateaux avaient affaibli chez les Grecs d'Asie l'esprit civique et républi-

(1) Franz Cumont, *les Mystères de Mithra,* Bruxelles, 1902, p. 18.

(2) Pour ce qui est de l'importance de la religion dans l'hellénisme de l'Asie Mineure, voy. le beau travail de V. Chapot, *la Province romaine proconsulaire d'Asie.* Paris, 1904, p. 395 et suiv.

cain. Aussi les villes avaient-elles facilement reconnu dans la monarchie la force la plus étendue qui fût capable de coordonner leurs intérêts; les diadoques, tout en guerroyant entre eux, s'étaient rendu compte de leur mission commune, et non seulement ils avaient respecté les institutions républicaines des villes, en cherchant à s'en servir pour helléniser les races indigènes, mais ils avaient eux-mêmes fondé, surtout à l'intérieur, plusieurs de ces républiques; à leur tour les Grecs avaient adoré cette coordination de leurs intérêts jusque dans la personne des rois. Dans cet air tout rempli d'un ardent mysticisme, les inclinations monarchiques elles-mêmes avaient pris une couleur religieuse; et se trouvant ainsi entre l'exemple de l'Égypte lointaine et les doctrines indigènes du culte de Mithra, les Grecs d'Asie avaient compris, eux aussi, qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour inculquer à tous les peuples de l'Asie Mineure le respect de ces rois que d'en faire des dieux et des demi-dieux. Ainsi la monarchie semi-divine et l'apothéose des rois morts n'avaient pas été en Asie Mineure la monstrueuse flatterie de Grecs dégénérés, mais un des nombreux procédés dont l'hellénisme se servait pour accomplir ses grands projets de domination économique et intellectuelle sur les races indigènes de l'Asie et de l'Afrique. Ces petites républiques de marchands, d'artisans, de lettrés, ne manquaient pas d'argent, mais elles étaient faibles au point de vue militaire et diplomatique; elles s'étaient donc servi des nouvelles monarchies helléniques comme d'un rempart contre la Perse lointaine, contre les petites monarchies à demi persanes qui se trouvaient sur le plateau, entre l'ancien empire des Achéménides et les côtes; elles les avaient utilisées et adorées comme la synthèse de leurs existences particu-

lières, la force qui rayonnait au loin et protégeait leur commerce sur le continent et sur les mers.

Et maintenant, un siècle après la chute de la monarchie de Pergame, les Asiatiques n'adoraient plus des rois morts, mais un magistrat républicain encore vivant; ils se prosternaient devant Rome, dont ils avaient pourtant plus de raison de haïr que d'aimer le nom. Succédant aux rois de Pergame, Rome en avait pour ainsi dire continué la tradition politique, mais non la mission historique. Elle avait déclaré libres, c'est-à-dire exemptes du tribut, indépendantes du sénat et du proconsul, et alliées sur un pied d'égalité, différentes villes, Cnyde, Mylases, Chio, Mytilène, Ilion, Lampsaque, Cyzique, Rhodes, qui étaient encore dans cette condition-là au moment où Auguste arrivait en Asie (1). Elle avait placé les autres sous l'autorité du proconsul et les avait soumises à un tribut, en y laissant toutefois le peuple se réunir, légiférer, élire des conseils et des magistrats, se gouverner avec ses lois, sauf l'intervention, peu fréquente du reste, du sénat et du proconsul; celui-ci n'était qu'un contrôleur et un trésorier chargé de récolter et d'expédier à la métropole tous les ans l'argent du tribut. Mais Rome ne s'était nullement occupée de défendre, comme les monarchies asiatiques, les intérêts vitaux de l'hellénisme, de favoriser la diffusion de sa culture, de maintenir sa suprématie sur les races indigènes, de protéger et de favoriser son commerce, de coordonner les efforts des différentes villes. Rome était loin; elle avait toujours été représentée, dans ces territoires, pendant les deux siècles précédents, par un proconsul qui

(1) Chapot, *la Province consulaire d'Asie.* Paris, 1904, p. 114 et suiv.

changeait tous les ans et par un sénat trop affairé, légiférant d'une façon discontinue, comme toutes les assemblées, et connaissant mal les pays et les peuples; elle n'avait eu jusqu'alors d'autre souci que de voler aux villes grecques la plus grande partie de l'or et de l'argent qu'elles accumulaient en échange de leurs marchandises, et de veiller à ce qu'aucune des monarchies des hauts plateaux, le Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Galatie, la Comagène, n'osât un jour descendre sur les côtes pour recueillir l'héritage des Attalides avec plus de scrupules que Rome n'en avait eu. Aussi peu à peu elle avait tout laissé aller à la dérive en Asie Mineure, et affaibli, sans les détruire tout à fait, les éléments vitaux de cette société hétérogène, l'hellénisme aussi bien que les traditions indigènes; elle avait à demi ruiné les républiques grecques, presque éteint chez elles l'activité intellectuelle sous toutes ses formes; et elle avait en même temps affaibli aussi, en les faisant et en les défaisant continuellement, toutes les monarchies du plateau, à l'exception peut-être de la Galatie. Dans ce pays du moins, à l'époque d'Auguste, sous une aristocratie de riches propriétaires et sous un roi qui était le plus riche de tous (1), vivait une forte population phrygio-celtique de paysans et de soldats qui cultivaient la terre, faisaient paître d'immenses troupeaux, exportaient la laine (2), la santonine (3), et certaines gommes médicinales extraites de l'acacia (4); alliés de Rome depuis des siècles, ils avaient accumulé beaucoup de richesses en faisant la guerre au service de Rome pen-

(1) Strabon, XII, vi, 1.
(2) *Ibid.*
(3) Pline, *N. H.*, XXI, xxi, 160.
(4) *Ibid.*, XXIV, xii, 109.

dant les cinquante dernières années, et surtout contre le Pont. Auguste après Actium avait jugé ce peuple assez vigoureux et son roi Amyntas assez capable, pour unir à son territoire la Lycaonie, la Pamphilie, la Pisidie, la Cilicie orientale, c'est-à-dire les parties les plus sauvages de l'Asie Mineure où étaient les nids du brigandage et de la piraterie qui désolaient l'Orient; et il avait chargé Amyntas de les détruire tous. Mais Amyntas était mort au cours de cette entreprise; et Rome ne trouvant personne qui voulût se charger de son royaume, l'avait transformé en province : il ne restait donc plus sur le plateau que des souverains faibles et craintifs, et parfois aussi fort pauvres. Rome les conservait pour profiter des derniers vestiges d'autorité qu'ils avaient encore sur les indigènes. Un lettré grec de Laodicée, Polémon, fils du célèbre orateur Zénon, gouvernait le Pont, ce glorieux royaume de Mithridate qui, à l'écart, isolé et oublié, semblait maintenant expier le grand rêve de l'empire de l'Asie, en s'adonnant tout entier aux travaux obscurs de la paix. Ses races nombreuses et différentes ne s'occupaient plus que de cultiver les terres, d'exploiter les mines (1), de faire paître les troupeaux, d'élever des enfants et de vénérer les dieux. Les quelques colonies grecques de la mer Noire, qui étaient les seules villes importantes du pays, Sinope, Amisos, Trébizonde, n'avaient plus ni ambition, ni esprit belliqueux; elles se contentaient d'exercer leurs industries, de pêcher le thon, d'exporter le bois, la laine, le fer (2), et certains simples rares et

(1) Pour ce qui concerne les mines du Pont, voy. Strabon, XII, iii, 19; XII, iii, 30; XII, iii, 40.

(2) Au sujet du Pont, voy. Blümner, *l'Attività industriale dei popoli dell' antichità classica*, vol. II, partie I, de la *Biblioteca di Storia Economica*, publiée à Milan par la Società Editrice Libraria, p. 539.

coûteux, tels que la réglisse (1) et l'hellébore (2). La Cappadoce où régnait Archélaüs était encore plus obscure, plus pauvre : c'était une vaste région habitée par une race peu intelligente qui se nourrissait, elle aussi, en cultivant la terre, en faisant paître des troupeaux, en exploitant des mines (3), qui parlait une langue particulière et n'avait que deux villes, Mazaca et Comana (4). Mais si les races indigènes des hauts plateaux, à l'exception des Galates, avaient été décimées, appauvries, humiliées par la politique romaine, si elles avaient perdu le meilleur de leur sang dans les terribles guerres que Rome avait allumées dans toute l'Asie Mineure, leurs anciens conquérants, les Grecs des villes, n'avaient pas eu moins à souffrir qu'elles et n'avaient pas moins perdu. Contraintes depuis un siècle, par un nouveau travail de Sisyphe, à reprendre à l'Italie, en échange de leurs marchandises, les métaux précieux que Rome leur avait pris par l'impôt et l'usure, pour être de nouveau pillées quand elles en avaient suffisamment amassé, les villes grecques de l'Asie Mineure avaient fini par s'épuiser. Après l'invasion de Mithridate, la conquête faite de nouveau par Sylla, les dévastations des pirates, l'invasion des publicains romains, les confiscations faites par les généraux de Pompée, les rapines de Brutus et de Cassius, les exactions d'Antoine, tout le pays s'était trouvé dans une situation épouvantable. Les classes riches ruinées ou appauvries par tant de catastrophes financières, faiblement soutenues par Rome dont l'autorité déclinait, n'avaient plus été capables, surtout

(1) Pline, *N. H.*, XXII, ix, 24.
(2) *Ibid.*, XXV, v, 49.
(3) Strabon, XII, ii, 10.
(4) *Id.*, XII, ii, 6.

depuis une trentaine d'années, de conserver leur ancienne splendeur aux coûteuses liturgies et en même temps le prestige de l'hellénisme qui en dépendait. Les institutions de la *polis* étaient donc tombées dans le plus grand désordre; les arts et les sciences étaient en décadence; dans toutes les villes des coteries corrompues de politiciens besogneux étaient au pouvoir et exploitaient les vices et l'ignorance du peuple; les finances étaient en piteux état, les monuments en ruine, les écoles négligées, la justice vénale, l'opinion publique capricieuse et violente, les honnêtes gens écœurés d'une corruption à la fois intolérable et incurable. Et en Asie Mineure, comme dans tout l'Orient, sur cette affreuse dissolution sociale que la politique romaine avait amenée dans l'hellénisme, silencieusement, avec lenteur et ténacité, deux forces avaient grandi, comme les plantes qui poussent parmi les ruines : les brigands et les Juifs.

Les peuples qui vivaient de brigandage dans la Cilicie avaient peu auparavant tué Amyntas, et mis Rome dans un très grave embarras. En arrivant en Asie Auguste se trouvait en face d'une nouveauté singulière, qu'aucun homme intelligent n'aurait cru possible un siècle plus tôt. Il s'apercevait que, Amyntas étant mort, le seul souverain de l'Orient qui s'imposât maintenant, sinon à l'admiration, du moins à la considération de tous, était le roi des Juifs, Hérode. Celui-ci était un barbare, un Iduméen dont la famille s'était convertie depuis peu au judaïsme; dans le désordre des dernières guerres civiles il avait pu usurper en Judée, par une suite de manœuvres et de violences, la dignité souveraine à la vieille famille des Asmonéens. Il était ainsi devenu le roi d'un petit peuple obscur et peu cultivé qui depuis de longs siècles ne semblait pas

avoir eu d'autre destinée au milieu des guerres qui avaient désolé l'Orient, que de grossir le butin du vainqueur. Et cependant Hérode aspirait maintenant à prendre la première place parmi les vassaux de Rome en Orient; il ne laissait échapper aucune occasion d'attirer l'attention sur lui et sur le royaume de Judée. Il avait fourni un contingent de soldats à l'expédition faite par Ælius Gallus dans le Yémen. Il avait donné à Samarie le nom de Sébastè qui était la traduction grecque d'Auguste (1); il commençait la construction d'une ville qu'il voulait appeler Césarée (2); il voulait aussi établir en Judée parmi ces barbares une monarchie hellénisante pleine de faste et de munificence, et il faisait pour cela commencer sur tous les points de son royaume de grands travaux publics; il avait à Jérusalem établi des jeux quinquennaux en l'honneur d'Auguste; il s'occupait de faire construire un grand théâtre et un amphithéâtre; il faisait venir de partout des artistes grecs; et il faisait frapper en grec ses pièces de monnaie. Hérode ne voulait pas être seulement le premier vassal de Rome en Orient, mais un protecteur de l'hellénisme, lui, l'Arabe iduméen, le roi des Juifs si peu cultivés! Et pourtant ce n'était pas une folie de sa part que d'aspirer à jouer ce rôle, car la condition des Juifs avait changé pendant le cours du dernier siècle dans tout l'Orient. Les Juifs avaient déjà quelques-unes des qualités qui font aujourd'hui encore leur force : ils étaient travailleurs et économes; au milieu de tant de religions sensuelles ils vivaient sous la garde d'un Dieu masculin, qui était un gardien sévère des mœurs, et non

(1) Josèphe, *A. J.*, XV, VIII, 5.
(2) *Ibid.*, XV, IX, 10.

un entremetteur complaisant pour les vices; enfin, ce qui était une qualité très grande à une époque où la civilisation épuisait si rapidement les races, ils étaient très prolifiques. Obligés depuis longtemps à émigrer en grand nombre, les Juifs avaient trouvé au siècle précédent une facilité merveilleuse d'expansion et les plus heureuses occasions de faire fortune dans la dissolution de l'hellénisme; ils avaient formé des colonies considérables, riches et florissantes dans toutes les villes de l'Orient, dans celles de l'Égypte et spécialement à Alexandrie (1), dans celles de l'Asie Mineure (2), et aussi au delà de la frontière dans les villes de Perse, à Babylone (3) par exemple; ils formaient partout une partie nécessaire de la population urbaine comme artisans, marchands ou banquiers (4). La plupart vivaient très modestement; un certain nombre acquéraient une belle aisance; enfin quelques-uns avaient accumulé d'immenses richesses, — il y avait déjà des Rothschild en Orient; — et tous ensemble formaient des colonies qui avaient des mœurs, des lois, des idées particulières, différentes de celles des Grecs, et qui ne voulaient à aucun prix les abandonner. Ils se révoltaient surtout contre l'éclectisme religieux si commun parmi les anciens; ils ne voulaient adorer que leur Dieu; ils cherchaient à propager leur culte, et prétendaient observer scrupuleusement partout où ils se trouvaient les rites de leur religion, même s'ils blessaient les sentiments des indigènes; là où les lois de la ville

(1) Josèphe, *Contr. Apion.*, II, 6.

(2) Philémon, *Legat. ad Caium*, 33; Josèphe, *A. J.*, XVI, II, 3; Chapot, *la Province romaine proconsulaire d'Asie*. Paris, 1904, p. 183.

(3) Philémon, *Legat. ad Caium*.

(4) Voy. Chapot, *la Province romaine proconsulaire d'Asie*. Paris, 1904, p. 185.

étaient en contradiction avec les préceptes de leur religion, ils voulaient à tout prix ne pas y être astreints, ou bien ils s'en allaient; ils ne se mêlaient guère à la population dont ils étaient les hôtes; ils vivaient entre eux, formant pour ainsi dire un peuple dans le peuple, un État dans l'État (1). Nombreux, unis, travailleurs, haïs à cause de leurs singularités, et redoutés à cause de leurs richesses, ils ne cessaient point de tourner les yeux de leur esprit et les soupirs de leur âme vers Jérusalem et son temple. Ils n'oubliaient jamais la terre sacrée où Jéhovah avait son sanctuaire; ils retournaient souvent dans leur patrie; ils lui envoyaient d'immenses sommes d'argent qui l'aidaient à vivre. Les Juifs avaient donc acquis dans tout l'Orient, avec leurs colonies, leur commerce et leur argent, une grande puissance sur l'hellénisme en décadence. La politique d'Hérode n'était que la conséquence nécessaire de l'expansion spontanée du peuple juif, et Hérode comprenait bien que l'État juif ne devait plus s'enfermer en lui-même, alors que le peuple se répandait dans le monde; qu'il devait suivre son peuple, se faire connaître, se faire aimer, se faire craindre, même au delà des frontières, pour pouvoir favoriser partout l'émigration des Juifs, et pour diminuer autour de leurs colonies les aversions et les difficultés. Sa politique était fondée sur deux principes : accepter la condition de client et de vassal de Rome, sans regret, sans arrière-pensée, loyalement, pour assurer partout aux colonies juives la protection de la grande république; tenter de concilier, autant que cela était possible, le judaïsme qui, aussi

(1) Voy. l'intéressant fragment de Nicolas de Damas dans Müller, *Frag. Histor. Graec.*, t. III, p. 420.

fort qu'il fût devenu, était incapable de dominer l'Orient à lui seul, avec l'hellénisme, affaibli mais toujours vivant, avide de puissance et de richesses, et encore capable d'une nouvelle renaissance.

Le temple de Pergame, le culte d'Auguste et de Rome montraient en effet que l'hellénisme ne se résignait pas encore à mourir. Depuis dix ans la paix était rétablie en Orient; il y régnait un certain ordre, et la confiance renaissait; dans toute l'Asie Mineure les métiers des tisserands recommençaient à se faire entendre, les vasques des teintureries à délayer les couleurs, les flottes marchandes à remettre à la voile. En même temps, là-bas, à ce lointain horizon, où pendant un siècle il n'avait pu distinguer que la grise impersonnalité du sénat, l'hellénisme asiatique avait vu apparaître et grandir la figure d'un homme, dans lequel il avait pu reconnaître de loin, par une illusion bien naturelle, la figure du monarque qui lui était si familière. Ce n'était point par esprit lâche et servile que, dans son Olympe rempli de dieux disparates venus de tous les pays, l'Asie mettait tant d'empressement à faire place au dernier dieu venu un peu à l'improviste, en chair et en os, de l'Italie. Ce dieu devait être une force non moins bienfaisante que le soleil que l'on adorait en Mithra ou que la nature que l'on adorait en Cybèle; il devait être la force coordonnatrice des intérêts particuliers des villes grecques, leur rempart contre la Perse, le protecteur de leur commerce, comme l'ancienne monarchie des diadoques. Cette force bienfaisante, l'hellénisme d'Asie l'attendait, l'invoquait, la désirait en vain depuis un siècle; en vain il avait commencé par diviniser Rome, puis il avait tenté de diviniser, à leur passage, ces proconsuls qui ne faisaient qu'apparaître. Mais les désillusions éprou-

vées pendant un siècle n'avaient pas suffi à décourager pour toujours les Grecs d'Asie. L'homme attendu semblait enfin venu; les temps devenaient plus tranquilles; l'hellénisme commençait à espérer qu'il pourrait se relever de sa décadence, et son culte pour Auguste symbolisait cet espoir. En lui élevant, à lui et à Rome, le temple de Pergame, en instituant autour de ce temple un culte régulier, l'hellénisme asiatique invitait Auguste à remplir le grand rôle historique qu'avait joué en Asie la monarchie hellénisante, et que Rome avait négligé.

VI

« ARMENIA CAPTA, SIGNIS RECEPTIS. »

C'était une mission magnifique que l'Orient offrait à Auguste; mais pouvait-il l'accepter? Un homme seul pourrait-il personnifier en Italie la vieille république latine et en Asie Mineure la monarchie hellénisante? S'il avait des temples en Asie Mineure, Auguste n'avait plus ce gigantesque patrimoine des rois de Pergame qui avait été la base solide de leur puissance : les forêts immenses, les grandes possessions, les innombrables fabriques de tapis, de brocarts d'or, de pergamène, la multitude des βασιλικοί ou esclaves royaux (1). L'annexion du royaume avait dispersé ce gigantesque patrimoine : les esclaves royaux une fois mis en liberté, les grandes usines s'étaient morcelées en un nombre infini de petits ateliers privés, qui dans leur ensemble avaient probablement beaucoup plus d'activité que les anciennes fabriques immenses; les terres étaient devenues la propriété de la république romaine qui en avait fait le partage que l'on sait. Il est malaisé de dire ce qui n'avait pas encore été dilapidé; en tout cas, ce qui restait de cette grande fortune appartenait à Rome et non à Auguste (2).

(1) Foucart, *La formation de la province romaine d'Asie, dans les Mémoires de l'Institut national de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, XXXVII, 1re part., Paris, 1904, p. 305 et suiv.

(2) Les empereurs avaient en Asie Mineure de vastes do-

Son patrimoine était considérable, il est vrai, et il avait aussi un grand nombre d'esclaves, mais il n'y avait pas de comparaison à faire avec les anciens rois de Pergame. Très riche pour son temps, Auguste ne possédait cependant qu'une modeste aisance, à côté des richesses infinies des anciens souverains d'Asie; et c'est en Italie qu'il lui fallait dépenser la plus grande partie de ce qu'il possédait. Il était donc en Asie comme un dieu sans argent et sans tonnerre ; et les hommages qui lui étaient prodigués traduisaient plutôt les espérances démesurées que fondaient sur lui les Asiatiques, qu'un sentiment véritable de respect et de crainte, dont ils auraient été saisis en sa présence. Si Auguste avait eu des illusions là-dessus, deux faits lui auraient dessillé les yeux. Peu après son arrivée à Samos, c'est-à-dire sous les yeux du nouveau dieu, les habitants de Cyzique, à l'occasion de certains tumultes, avaient fait encore un de ces petits massacres de citoyens romains que depuis les grands carnages des temps de Mithridate, les villes d'Asie, tantôt l'une et tantôt l'autre, répétaient périodiquement (1). Peu auparavant, Auguste, sur le conseil de son maître, Athénodore de Tarse, avait voulu

maines : Voy. CHAPOT, *la Province romaine proconsulaire d'Asie*. Paris, 1904, p. 373 et suiv. Mais en dehors de l'allusion à l'*arca Liviana*, les inscriptions et les renseignements que nous avons sont très postérieurs; et, d'autre part, il n'est pas bien sûr que l'*arca Liviana* désigne des biens possédés par la femme d'Auguste. De toute façon les biens des rois de Pergame devinrent la propriété de la république; et ils devaient être la propriété de la république à l'époque d'Auguste, bien que, moyennant le payement d'un petit *vectigal*, ils aient été concédés à des membres de l'aristocratie au lieu d'être loués à des publicains. Rien ne nous indique qu'Auguste se les soit appropriés, et la preuve manquant, nous ne pouvons supposer une chose peu vraisemblable en elle-même, étant donné le caractère constitutionnel de sa réforme.

(1) DION, LIV, 7.

mettre fin à certains vols commis dans l'administration du gymnase de Tarse par une coterie de politiciens qui s'était formée là dès l'époque d'Antoine; et il avait envoyé Athénodore lui-même pour chasser ces voleurs. Mais malgré son âge vénérable, l'appui des honnêtes gens, la renommée et la protection d'Auguste, Athénodore se trouva, dans sa ville même, exposé aux railleries et aux menaces du parti persécuté, qui était allé jusqu'à envoyer une nuit des gens qui avaient la diarrhée se soulager sur le seuil de sa maison. Et le philosophe avait dû châtier cette insulte par des jeux de mots, réunir le peuple, lui faire un discours et lui dire que l'on pouvait voir aux déjections de la ville combien elle était malade (1). Homme ou dieu, l'autorité d'Auguste en Asie lui venait de Rome, comme la lumière de la lune lui vient du soleil : il lui fallait donc avant tout, et même pour des raisons de politique asiatique, s'efforcer de conclure un accord avec les Parthes, accord dont la nouvelle frapperait l'Asie d'étonnement et augmenterait le prestige de Rome. Cette fois encore la fortune lui vint en aide. Les choses en Arménie se précipitèrent d'elles-mêmes et plus rapidement qu'il ne pensait là où il s'efforçait de les pousser lui-même. En effet, pendant l'hiver de l'an 21 à l'an 20, tandis que les forces romaines et les contingents de Cappadoce se réunissaient sur les confins de l'Arménie, pour l'envahir au printemps, une révolution éclatait dans le royaume, renversait le roi et se déclarait prête à accepter la suprématie romaine (2). Il n'y avait en Asie que deux grands

(1) Strabon, XIV, x, 14 : l'époque cependant n'est pas certaine. Strabon dit que la chose arriva quand Athénodore « revint vieux dans sa patrie ».

(2) Dion, LIV, 9, et Velléius, II, 94, qui contient toutefois beaucoup d'inexactitudes.

États, Rome et l'empire des Parthes; les petites monarchies intermédiaires, le Pont, la Cappadoce, la Comagène, l'Arménie, étaient des ombres négligeables plutôt que des réalités; Rome et la Perse, quand l'une ne serait plus empêchée par l'autre, pourraient faire d'elles ce qui leur plairait. Auguste cependant n'annexa pas l'Arménie à l'empire, et abandonnant la politique de son père, il revint, à cette occasion, à la vieille politique du parti aristocratique (1). D'Éphèse le proconsul ou le propréteur romains gouvernaient facilement l'ancien royaume de Pergame, c'est-à-dire l'Asie grecque, industrielle et républicaine; car ils avaient en effet sous la main les villes grecques entre lesquelles tout le territoire était réparti. Pour gouverner tant bien que mal, et, si l'on veut, plus mal que bien, tout ce territoire, il n'y avait qu'à maintenir les institutions de ces villes. Au contraire, sur le plateau, les monarchies une fois abolies, le proconsul aurait eu à gouverner une population disséminée dans de vastes régions, sans armée, sans l'appui des institutions indigènes, sans fonctionnaires qui connussent le pays, sans autre aide enfin que le respect et la terreur qu'inspirait le nom de Rome, respect et terreur qui diminuaient à mesure que l'on s'éloignait de la mer. Comme ces contrées avaient été depuis un temps immémorial habituées à n'obéir qu'à des prêtres et à des souverains dynastiques, il était plus sage pour les dominer, de s'emparer de leurs souverains, de gouverner avec leur bras et par leur bouche, en se

(1) Mon. anc., V, 24-28 : *Armeniam majorem..., cum possem facere provinciam, malui* majorum nostrorum exemplo *regnum id... Tigrani tradere*. Auguste oppose donc la politique récente de César et de Lucullus à celle des anciens, c'est-à-dire à la politique aristocratique des cinquante années qui suivirent la seconde guerre punique, en avouant que c'est cette dernière qu'il a suivie.

cachant derrière leur trône. Auguste prit donc le parti de donner à l'Arménie un nouveau roi, Tigrane, frère du roi mort, qui, pris par lui à Alexandrie après Actium, avait été élevé à Rome; et, ne pouvant se rendre personnellement en Arménie, il lui fit placer sur la tête le diadème royal par son beau-fils Tibère, dans une cérémonie solennelle qui eut lieu dans le camp romain (1).

Le protectorat avait un autre avantage sur l'annexion : il inquiéterait moins les Parthes, qui consentiraient plus facilement à le tolérer; tandis que pour l'Orient, si les Parthes reconnaissaient le changement survenu en Arménie, cela signifierait toujours un agrandissement considérable de la puissance et du prestige de Rome. Mais les Parthes se résigneraient-ils à faire ce pas en arrière? Bien des gens en doutaient, et craignaient que la lutte entre Rome et la Perse ne recommençât; toute l'Asie fut dans l'inquiétude; le commerce fut paralysé dans les villes maritimes, telles que Byzance, où le prix du blé augmenta (2). Mais il semble qu'Auguste avait déjà de bonnes raisons de croire que Phraatès céderait; car, tranquille au milieu de toute cette agitation, il commença à s'occuper des affaires d'Asie. Sans jouer ouvertement le rôle d'un véritable roi, successeur des Diadoques, il essaya de concilier, sur certains points du moins, les intérêts des villes d'Asie. La question la plus grave était celle des dettes. Si les métiers des tisserands recommençaient à marcher, si les vaisseaux remettaient à la voile, la pénurie d'argent était grande; les particuliers, les villes, les marchands, les propriétaires étaient couverts

(1) Mon. anc., V, 24-28; Suétone, *Tib.*, 9; Velléius Paterculus, II, 94.

(2) Le passage de Valère-Maxime, VII, vi, 6, semble se rapporter à cette époque.

de dettes; Rhodes elle-même, qui était la ville la plus riche, avait subi de très grandes pertes dans les guerres civiles (1); les autres villes se trouvaient dans des conditions encore plus malheureuses. Nous avons déjà vu que beaucoup de villes éprouvées par le tremblement de terre avaient eu recours à Rome pour leur venir en aide; Chio laissait tomber en ruine son merveilleux portique (2); dans toutes les villes on voyait des décombres, des demeures abandonnées. Le mal se serait peut-être guéri de lui-même, mais avec quelle lenteur! Il semble qu'Auguste ait compris qu'il était nécessaire de prendre une mesure radicale et qu'il ait autorisé les villes à annuler purement et simplement leurs dettes (3). On ne manqua pas de profiter de cette faculté en beaucoup d'endroits, bien que nous sachions que Rhodes s'y refusa. Auguste s'occupa ensuite de mieux proportionner à leurs forces les tributs que payaient les villes, en diminuant ceux des villes qui s'étaient appauvries, et en grossissant ceux des villes plus riches (4); il introduisit aussi certaines réformes constitutionnelles dans quelques-unes de ces villes qui probablement les demandaient (5); il fit expier à Cyzique le massacre des citoyens romains, en enlevant à cette ville sa liberté (6). Il rétablit enfin un peu d'ordre dans les régions des hauts plateaux. Il reconstitua, dans la partie orientale qui comprend la chaîne de l'Amanos, l'ancien

(1) Voy. Josèphe, *A. J.*, XIV, xiv, 3.
(2) Voy. Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 2.
(3) Dion Chrysostome, *Orat.*, 31, § 66 (édit. Arnim., Berl., 1893. — Voy. Suétone, *Aug.*, 47... *alias (urbes) aere alieno levavit* : Voy. Dion, LIV, 7.
(4) Dion, LIV, 7.
(5) Si toutefois c'est pendant ce voyage que furent promulgués les édits dont parle Pline, *Epist. ad. Trajan.*, 79 et 84 (Keil.)
(6) Dion, LIV, 7.

royaume de ce Tarcondimète qui était mort pendant la guerre d'Actium sous les ordres d'Antoine, en rappelant sur le trône et dans les biens du père son fils qui portait le même nom (1). Artavasde, roi de la petite Arménie, étant mort depuis peu, il fit encore don de ce pays à Archélaüs, roi de Cappadoce (2). A la frontière septentrionale de la Syrie, le petit royaume de Comagène était comme une sentinelle avancée surveillant la Perse; son trône, abandonné à la fois par la Perse et par Rome, était vacant depuis dix ans. Auguste profita de l'occasion pour y rétablir la dynastie nationale, dans la personne d'un enfant qui portait le nom de Mithridate (3). Cependant le 12 mai, à ce qu'il semble (4), arrivaient au camp romain les prisonniers et les enseignes restitués par Phraatès, en même temps que les ambassadeurs chargés de conclure le traité de paix définitif avec Rome.

L'Asie stupéfaite admira le grand triomphe de la politique romaine. Personne ne s'attendait à ce que l'empire des Parthes reculât ainsi après trois guerres victorieuses. Auguste était donc un dieu véritable et sa venue avait tout changé. La Perse elle-même cédait, et Rome faisait un grand pas en avant, puisqu'elle acquérait une suprématie indiscutable dans toute l'Asie Mineure. L'Italie aussi fut dans l'admiration, sans se rendre compte que le protectorat de l'Arménie était une petite chose en comparaison de la conquête de la Perse, qui avait été promise et sur laquelle on comptait. Auguste, prévoyant que bien des gens le blâmeraient de n'avoir même pas annexé l'Arménie et continué la politique de son père, avait prudemment inséré dans

(1) Dion, LIV, 9.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Gardthausen, *Augustus*, 2, p. 476, n. 23.

les lettres qu'il écrivait au sénat, pour demander l'approbation de ce qu'il avait fait, une dissertation sur la politique extérieure dans laquelle il renouvelait les vieilles doctrines de Scipion et de l'aristocratie, en démontrant que Rome ne devait plus annexer de nouvelles provinces à l'empire (1). Mais la précaution était superflue; ses amis, en effet, s'étaient hâtés d'étendre sur le tableau véritable des événements d'Orient, qui était une œuvre sévère de style archaïque, une toile de légende peinte dans l'élégant style césarien, et dans laquelle on représentait l'Arménie comme conquise et le roi des Parthes agenouillé devant Rome, demandant pardon des anciennes offenses, restituant les enseignes et implorant la paix. Si le sénat considéra la lettre d'Auguste comme un prodige de sagesse, le peuple admira Auguste, comme s'il avait conquis l'Arménie et la Perse, et fait justement l'opposé de ce qu'il avait déclaré utile et sage dans ses lettres.

... Jus imperiumque Phraates
Caesaris accepit genibus minor...

écrivait cette année-là Horace (2), qui abusait un peu du privilège accordé aux poètes de dire des mensonges. On frappa des monnaies avec la légende : *Armenia*

(1) Dion (LIV, 9) nous dit qu'Auguste justifia sa politique asiatique dans une lettre au sénat, où il traitait en général de la politique extérieure de Rome, en se déclarant opposé à de nouvelles conquêtes. Cela nous prouve : *a)* qu'Auguste redoutait que l'on fit des critiques et des objections à sa politique; *b)* que par suite il voulait la faire ratifier par une approbation du sénat. Ce renseignement que nous donne Dion, nous autorise à croire, bien que Dion ne le dise pas, qu'Auguste demanda au sénat d'approuver les actes qu'il avait accomplis en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, comme le fit Pompée, après son grand proconsulat d'Asie.

(2) Horace, *Epîtres*, I, xii, 27.

capta (1), et sur lesquelles un Parthe à genoux tend les enseignes (2); la même scène fut divulguée dans des peintures dont l'une semble avoir été retrouvée sur le mont Palatin (3). L'Italie d'ailleurs, tout en se représentant si faussement les événements, avait plus de raisons qu'elle ne le pensait de se réjouir : en effet, ce traité rétablit pour un siècle la paix en Orient, grâce à un compromis raisonnable entre deux grands empires rivaux. Les Parthes se désintéressaient définitivement par ce traité de la politique méditerranéenne; ils abandonnaient à Rome l'Asie Mineure et la Syrie; ils renonçaient à descendre, en traversant les hauts plateaux, vers ces beaux rivages de la mer si ardemment convoités par la politique des Achéménides. Rome, de son côté, abandonnait le programme d'Alexandre le Grand et s'engageait à ne pas pénétrer dans l'Asie centrale. Nous connaissons assez bien les raisons qui amenèrent Rome à ce grand acte de sagesse; nous ne savons guère, au contraire, pourquoi les Parthes abandonnèrent l'ancienne politique de l'empire persan, au moment même où Rome était si faible. Quoi qu'il en soit, c'est dans l'histoire une heure solennelle; car c'est au moment où cette paix se conclut que naît l'Europe dans laquelle nous vivons encore. Grâce à cette paix Rome recouvre sa pleine liberté d'action en Europe; et grâce à cette paix, elle pourra bientôt commencer en Gaule cette politique d'où naîtra la civilisation européenne. Si Rome avait continué à être occupée dans des guerres continuelles avec les Parthes sur les bords de l'Euphrate, le Rhin, frontière sauvage et inconnue de la barbarie lointaine, aurait attendu en vain les légions et les lois romaines.

(1) Cohen, I, nos 8-9; 11-12; 56.
(2) *Id.*, I, 54 et 358.
(3) Bernouilli, *Römische Ikonographie*, t. I, p. 24.

Après avoir reçu les enseignes et les prisonniers, Auguste était allé en Syrie (1), ce pays des pantomimes que l'on aimait tant à Rome, à cette époque. Il voulait réorganiser le recouvrement des tributs syriaques (2) et trancher certaines difficultés que la politique d'Hérode avait fait naître en Judée. Bien que la conquête macédonienne eût porté les institutions de la *polis* grecque, et répandu l'hellénisme jusqu'en Syrie, cette nation sémitique, sensuelle, mystique, indifférente à la politique, à la guerre, à la philosophie, aux arts sévères, avide seulement d'argent et de plaisirs, ne travaillait, avant comme après la conquête macédonienne, avant comme après la conquête romaine, que pour entretenir dans le monde ce qu'on pourrait appeler l'empire syriaque de la volupté, et conserver le premier rang dans tous les commerces, les industries et les professions du plaisir. En se servant de paysans à demi esclaves, une classe de petits propriétaires très intelligents avaient su cultiver dans leurs jardins fameux (3) les fruits les plus exquis et les légumes les plus succulents; fabriquer surtout dans les territoires de Laodicée un vin qu'on envoyait jusqu'aux Indes (4); exporter partout leurs figues fameuses (5), leurs prunes sèches (6)

(1) Après l'équinoxe de printemps, Josèphe, *B. I.*, I, xx, 4; *A. I.*, XV, x, 3; voy. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, 2, p. 469, n. 25.

(2) Josèphe, *B. I.*, I, xx, 4; *A. I.*, XV, x, 5, dit qu'Auguste mit tous ses procureurs sous la direction d'Hérode : cela nous montre qu'Auguste n'était pas satisfait de la façon dont ses procureurs remplissaient leurs charges et qu'il jugeait qu'une réorganisation était nécessaire. De là cette supposition que c'était là un des buts de son voyage.

(3) Pline, *N. H.*, XX, v, 33; *Syria in hortis operossisima.*

(4) *Peripl. maris Erythraei*, 49.

(5) Pline, XV, 83.

(6) *Id.*, XV, 91.

et leurs pistaches (1). Les artisans n'étaient pas moins habiles que les ouvriers. Tyr et Sidon, à travers tant de guerres et de bouleversements politiques, avaient conservé leur ancien renom pour leurs industries du tissage, de la teinture et du verre. Il n'y avait pas de pourpre plus appréciée que la leur (2). Tyr surtout, dans l'affreuse saleté de ses petites rues populeuses, pleines d'ateliers de teinturiers, demeurait la capitale pestilentielle mais richissime de la pourpre. Dans tous ces ateliers quelques ouvriers (souvent il n'y en avait qu'un) teignaient la pourpre la plus fameuse du monde, et les marchands syriaques allaient ensuite la vendre partout en en tirant un grand profit. Il n'y avait guère dans l'antiquité de marchands plus habiles et plus actifs. Non contents d'exporter les produits du pays, les marchands syriaques avaient réussi à faire passer par la Syrie une partie du commerce que la Perse, la Chine et l'Inde faisaient avec les régions méditerranéennes (3); et ils allaient aussi fonder des maisons et des bureaux de commerce dans tout le bassin méditerranéen. Dans presque toutes les villes maritimes se trouvaient à cette époque de petites colonies sémitiques de négociants syriaques, comme à une époque plus ancienne les établissements des Phéniciens (4). En même temps que

(1) Hehn., *Piante coltivate e animali domestici*. Florence, 1892, p. 373.

(2) Strabon, XVI, ii, 23.

(3) Mommsen, *le Provincie romane da Cesare a Diocleziano*. Rome, 1890, vol. II, p. 460.

(4) Par exemple à Pouzzoles, *C. I. G.*, 5853 (d'une époque postérieure); *C. I. L.*, X, 1576-1579, 1601; 1634, à Ostie : *C. I. G.*, 5892: *C. I. L.*, 14, p. 5; à Ravenne : *C. I. L.*, II, 198, *a*; à Aquilée : *C. I. L.*, V, 1142; à Trieste : *C. I. L.*, V, 1633, 1679. Il s'en trouve dans la vallée du Danube : à Sarmizegetusa,

ses marchands la Syrie envoyait dans toutes les villes riches des danseurs, des domestiques, des funambules, des musiciens, des mimes; la plupart des musiciens, hommes ou femmes, épars dans l'empire étaient syriaques; et syriaques aussi étaient un grand nombre de courtisanes, surtout à Rome où les gracieuses *ambubaiæ* plaisaient tant aux jeunes gens, et non pas seulement parce qu'elles jouaient bien de la flûte (1). C'est ainsi que de mille façons les sémites de Syrie, souples, ingénieux et rusés, sur tous les points de l'empire, tiraient de l'or et de l'argent en échange des plaisirs et du luxe, pour les engloutir de nouveau dans le luxe et les plaisirs en Syrie; mais dans cette perpétuelle et fatigante recherche du plaisir que les hommes sont disposés à payer au poids de l'or, dans ce contact continuel avec la volupté dont on jouit ou dont on fait jouir, cette société avait fini par subir une espèce de dégénérescence morale. Ce pays de marchands et d'armateurs n'avait jamais été capable de s'assimiler une des grandes conceptions philosophiques, une des grandes idées politiques, une des grandes aspirations artistiques ou littéraires de l'hellénisme, qui aurait pu le conduire vers de plus hauts destins. Sa littérature ne se composait que de mauvais romans grecs, pleins d'histoires de brigands, de magie et d'amour, et que l'on pourrait comparer à nos plus grossiers feuilletons; on négligeait en Syrie les grands arts intellectuels, tels que la sculpture et l'architecture qui n'exigent pas seulement de l'ingéniosité et de l'habiteté, mais de la

C. I. L., 3 (suppl.) 7954; à Apulum : *C. I. L.*, 3 (suppl.) 7761; à Sirmium : *C. I. L.*, III, 6443; à Céléia : *C. I. L.*, 3 (suppl.) 11701.

(1) Mommsen, *le Provincie romane da Cesare a Diocleziano.* Rome, 1890, P. II, p.456.

vigueur d'esprit et de la volonté (1). Il n'y avait plus guère que ces cultes érotiques que nous avons déjà vus répandus en Asie Mineure, et ils perdaient dans de grossières pratiques superstitieuses, dans des orgies et des fêtes fastueuses, tout l'esprit philosophique qui peut mettre les hommes en contact avec l'infini (2). Partout la vie était facile et peu sérieuse. Au son des crotales et des sistres on avait pour ainsi dire laissé s'endormir les institutions républicaines de la *polis* grecque qui exigeaient de la vigueur et de l'énergie. Il n'y avait plus ni luttes, ni factions, dans les villes syriaques; l'abondance, les divertissements, les cultes voluptueux, la facilité des rapports avec les classes riches, plutôt que les menaces de la loi, maintenaient l'ordre; les paysans eux-mêmes se résignaient docilement à leur demi servage qui, du reste, n'était pas pénible. Si l'esprit remuant des Syriaques amenait parfois des désordres, surtout dans les villes pleines d'ouvriers, ils s'apaisaient d'eux-mêmes et sans peine. Habitué à des gains faciles, tout le pays payait son tribut, c'est-à-dire la plus grande partie des sommes nécessaires à entretenir l'armée romaine, et sans murmurer, avec une indifférence docile. Il ne se plaignait pas de l'impôt, et cependant il ne se rendait pas compte que, grâce à cette armée qui gardait les frontières et assurait la paix, il pouvait envahir l'empire avec ses marchands, ses domestiques, ses joueuses de crotale et ses courtisanes.

En Syrie, pour la Syrie elle-même, Auguste eut peu à

(1) Mommsen, *le Provincie romane da Cesare a Diocleziano*. Rome, 1890, P. II, p. 453 et suiv.

(2) Voy. Lucullus, *De Dea Syria*, tableau des mœurs religieuses en Syrie au second siècle et qui peut s'appliquer aussi à l'époque d'Auguste.

faire. Il se contenta d'enlever à Tyr et à Sidon leur liberté, à cause de certains tumultes qui avaient, quelque temps auparavant, éclaté dans ces deux villes (1). La Judée au contraire lui donna de grands soucis. La politique d'Hérode, si sage qu'elle fût, était fort mal accueillie par cet étrange peuple juif, aussi difficile à gouverner que les Syriaques l'étaient peu. Conservateurs fanatiques de la tradition, pleins d'un orgueil national disproportionné avec leur puissance, toujours mécontents, toujours remuants, toujours favorables à une politique opposée à celle qui était en vigueur, les Juifs détestaient Hérode. A cet Iduméen converti depuis peu, à ce fils d'un ministre qui avait usurpé le trône de ses maîtres, on reprochait sa politique romanophile, comme une trahison, et ses sentiments hellénophiles, comme une impiété. C'était en vain qu'Hérode s'efforçait de triompher de son impopularité en recourant aux expédients les plus ingénieux : les partisans de la famille dépossédée, les survivants de cette famille qu'il avait amenés dans son palais en épousant Marianne, nièce des deux derniers Asmonéens, avec le vain espoir de légitimer ainsi son usurpation, ne cessaient de raviver la haine du peuple. Détesté comme usurpateur, impopulaire précisément à cause de ce qu'il y avait de plus intelligent et de plus profitable dans sa politique, peu sûr même de ses intimes, cet Arabe violent, sensuel et soupçonneux, avait établi un gouvernement d'espionnage et de terreur, et, sur des soupçons injustes, il avait fait tuer Marianne. Il avait ainsi accru encore la haine populaire. Des villes et des particuliers dénonçaient continuellement à Auguste les cruautés d'Hérode; et à ce

(1) Dion, LIV, 7.

moment même, les habitants de la ville de Gadara avaient recours à lui et lui demandaient à être compris dans la province de Syrie (1). Auguste pouvait donc se demander si, en continuant à appuyer Hérode, il ne finirait pas par provoquer en Judée un mouvement grave et profond, dont Rome aurait la responsabilité (2). La situation était difficile : Rome pouvait compter sur Hérode, mais son impopularité n'était-elle pas devenue si grande qu'elle ne pouvait, sans courir de gros risques, continuer à se servir de ce fidèle mais dangereux vassal?

En Syrie, Auguste vit Hérode, donna audience aux habitants de Gadara, considéra la situation sous toutes ses faces et demeura convaincu que, malgré ses fautes et ses erreurs, Hérode travaillait à la fois pour le bien de Rome, des provinces orientales et des Juifs. Hérode, lui aussi, dans son petit royaume, comme Auguste dans son immense empire, se trouvait dans une situation pleine de contradictions, et il était obligé d'avoir recours à des moyens dangereux pour réaliser les idées les plus sages. Auguste repoussa donc la demande des habitants de Gadara; il continua à se montrer favorable à Hérode; et considérant que c'était un homme intelligent, actif et sûr, il fit de lui son procurateur général pour la Syrie, en le chargeant de surveiller et de diriger les différents procurateurs disséminés dans cette riche province. Et même, le petit roi d'Abila dans l'Antiliban, Zénodoré, étant mort, Auguste donna ses États à Hérode (3). Puis, l'hiver approchant, Auguste revint dans sa chère Samos (4), tandis que Tibère allait

(1) JOSÈPHE, *A. J.*, XV, x, 3.
(2) *Id.*, XV, x, 3.
(3) *Id.*, *ibid.*
(4) DION, LIV, 9.

à Rhodes pour y passer l'hiver (1). A Rome cependant la confusion était de plus en plus grande. L'accord avec les Parthes n'avait pas arrêté cet âcre ferment d'esprit puritain, avec lequel les classes moyennes, les écrivains, la partie la plus sérieuse de l'aristocratie, continuaient à protester contre l'incomplète restauration aristocratique de l'an 27; et le public, de plus en plus irrité, déversait sa mauvaise humeur sur tout le monde, sur l'aristocratie dont les mœurs corrompues l'indignaient plus que jamais, sur les derniers restes du parti démocratique, qui s'efforçaient en vain de regagner la faveur populaire, et sur Horace qui avait fini par publier ses odes. Après tant d'années laborieuses passées dans la solitude et où il s'était efforcé de transplanter et d'acclimater en Italie les plus beaux mètres, les formes les plus gracieuses, les plus merveilleux motifs de la poésie lyrique grecque, il avait enfin reparu, tout content de son travail, le montrant au public dont il attendait les éloges. Mais il avait été accueilli avec froideur et presque avec hostilité par les critiques et par le public lui-même. Les odes avaient plu beaucoup à quelques gens qui étaient capables de les comprendre, surtout à Auguste qui les avait traitées d'« œuvre éternelle » (2); mais les lettrés, les critiques de profession et le public avaient trouvé mille reproches à faire au petit volume. Rome l'avait lu, Horace étant devenu un écrivain si célèbre qu'on ne pouvait plus ignorer ses œuvres, mais elle n'avait

(1) Suétone, *Tib.*, 11.
(2) Suétone, *Vita Hor.* : *Scripta... ejus... mansura perpetuo opinatus est, ut non modo saeculare carmen componendum injunxerit, sed et Vindelicam victoriam Tiberii Drusique*. Le jugement porté sur l'éternité de l'œuvre semble donc concerner spécialement les odes.

pas compris cette œuvre capitale de sa littérature, et, au lieu de l'admirer, elle avait préféré répandre jusque sur son éternelle beauté le mécontentement confus du moment (1). Les puritains furent effarouchés par les poésies érotiques et accusèrent l'œuvre d'immoralité (2); les critiques se vengèrent du dédain qu'il avait montré pour les petits cercles littéraires, en vivant à l'écart; le public engourdi qui voulait trouver toutes les choses modernes pires que les choses anciennes, et qui était habitué depuis des siècles à la solennité monotone de l'hexamètre et à la simple cadence du dystique, ne sut pas apprécier la variété des mètres que le poète lui offrait à l'improviste, ni non plus sa langue si raffinée et ses descriptions merveilleuses; et il reprocha un manque d'originalité à cette œuvre qui ne lui plaisait pas, justement parce qu'elle était trop originale. Oui, disait-on, ces poésies étaient gracieuses et se laissaient lire, mais elles étaient toutes des imitations d'Archiloque, d'Alcée et de Sapho (3). L'Italie avait pour ainsi dire peur de reconnaître sa propre

(1) Horace, *Epist.*, I, xix, 35.

(2) La première épître du premier livre me paraît bien prouver que ce reproche fut adressé à Horace. Il dit qu'il ne veut plus écrire de poésies légères mais s'occuper de poésie morale : V, 10-11.

> Nunc itaque et versus et cetera ludicra pono;
> Quid verum atque decens, curo et rogo, et omnis in hoc sum.

Ces vers montrent bien qu'il n'avait pas été satisfait de l'accueil fait à ses odes, et comme nous sommes à l'époque où se préparent les fameuses lois sociales de l'an 18, il me paraît probable qu'Horace était conduit à ces études de philosophie morale par l'opinion publique, à qui les odes ne plaisaient ni pour le fond ni pour la forme. Bien des gens disaient apparemment que ce n'était pas de poètes frivoles que Rome avait besoin, mais d'écrivains austères et capables d'enseigner à bien vivre.

(3) Horace, *Epist.*, I, xix, 19.

image dans ce miroir de ses contradictions insolubles; elle préférait, en considérant les détails et la forme, s'imaginer qu'il n'y avait là que des imitations d'œuvres grecques. Cependant un grand et terrible désordre avait de nouveau éclaté à Rome, quand Egnatius Rufus, l'édile et le pompier si fameux et si détesté de l'aristocratie, avait posé sa candidature au consulat.

L'aristocratie, habituée depuis plusieurs années, comme au bon temps d'autrefois, à occuper les deux postes de consul, ne voulait à aucun prix qu'un homme d'origine aussi obscure, qui se targuait lui-même de son indépendance vis-à-vis de la noblesse, fût élu au consulat. Mais Egnatius était peut-être le seul candidat qui pût maintenant espérer réussir à Rome, même sans l'aide de la petite oligarchie dominatrice, et malgré l'aversion croissante que l'on avait pour les hommes nouveaux. Cela donnait lieu à une guerre acharnée. On opposa à Egnatius deux candidats très puissants, Caïus Sentius Saturninus, noble d'ancienne famille, et Auguste lui-même, malgré son éloignement et ses refus répétés. Egnatius dut se retirer; Auguste et Sentius furent élus, et Auguste, ayant refusé, on différa longtemps l'élection supplémentaire, si bien que, le 1er janvier de l'an 19, Sentius fut seul à prendre possession du consulat (1). Plein de l'esprit d'archaïsme et de puritanisme qui dominait alors, il voulut être un consul du vieux temps; et on le vit soudain distribuer des coups de fouet à droite et à gauche sur la meute de chiens maigres et faméliques qui rongeaient l'os des finances publiques, sur les voleurs qui prenaient dans le trésor public quelques

(1) DION, LIV, 10; VELLÉIUS PATERCULUS, II, 92 : [*Saturninus*] *forte solus et absente Caesare consul...*

milliers de sesterces et qui n'avaient plus les liaisons, les amitiés, l'autorité, la fortune qu'il fallait pour arrêter cet accès de rage si violent et si imprévu. Aux petits fermiers de l'État, habitués à être traités avec bonhomie, il imposa l'exécution rigoureuse de leurs contrats; il fit vérifier les comptes jusqu'au dernier sesterce; il exigea avec une sévérité implacable les créances que l'État n'avait pas réclamées (1); il tourmenta ainsi beaucoup de pauvres gens pour faire à l'État l'économie de quelques milliers de sesterces; et il se fit admirer de tous les sots et de tous les valets de l'aristocratie, qui le considérèrent comme le sauveur de la morale et de la république. C'était là, pensait-on, un homme vraiment digne de l'ancien temps. Sentius en conçut un très grand orgueil, et quand il fallut procéder à l'élection d'un collègue, il se crut assez fort pour pouvoir faire le consul ancien style avec Egnatius Rufus, comme avec les petits fermiers de Rome; et il déclara que si Egnatius Rufus présentait sa candidature, il refuserait de l'inscrire au nombre des candidats. Mais Egnatius Rufus avait de la popularité, de l'audace et de l'ambition; il ne fut pas intimidé, et il posa sa candidature contre celle de Lucrétius Vespillon, noble qui avait été du nombre des proscrits de l'an 42, et qui avait combattu à Philippes; et quand Sentius eut rayé son nom de la liste des candidats, il ne s'en tint pas là : il se mit à rechercher les suffrages, en défiant le consul et tous ceux qui appuyaient celui-ci de leurs applaudissements et de leurs éloges (2). Les conservateurs et le parti populaire firent encore une fois appel à toutes leurs forces,

(1) Velléius Paterculus, II, xcii.
(2) *Ibid.*, II, xcii, 4.

pour combattre ou pour défendre Rufus; Sentius, furieux, déclara que, même si Rufus était élu, il ne le proclamerait pas (1); de part et d'autre on eut recours d'abord à l'argent, puis aux coups de bâton. Des troubles commencèrent; le sang coula (2); la coterie aristocratique, si vieille pourtant, retrouva toute la fougue de la jeunesse; elle voulut donner une leçon et demanda que Sentius fît une levée et des massacres. Mais quand on en fut là, le courage manqua au terrible consul, qui, ne voulant pas devenir l'émule d'Opimius et de Nasica, refusa. Les deux partis en furent réduits à lutter l'un contre l'autre en se faisant un obstructionnisme mutuel, aussi violent que ridicule, et qui remplit Rome de troubles; cela dura si longtemps qu'au mois de juin le second consul n'était pas encore élu (3). A la fin la coterie aristocratique comprit qu'à elle seule, elle n'aurait jamais raison de l'indomptable pompier; et de nouveau elle se tourna vers Auguste pour lui demander de lui venir en aide.

Au milieu de ces tumultes on inaugura l'aqueduc de l'*Aqua Virgo*, construit par Agrippa (4) : c'était une œuvre remarquable dans ce perfectionnement des services publics que tout le monde réclamait à Rome. Sur ce point personne ne regrettait le vieux temps. Quant à Auguste, bien que le sénat et les particuliers lui demandassent de revenir à Rome, il s'arrêtait en

(1) Velléius Paterculus, II, xcii, 4.

(2) Dion, LIV, 10; il me parait vraisemblable que les tumultes dont parle Dion éclatèrent pendant cette dernière partie de la lutte, qui dut être la plus violente.

(3) Dion, LIV, 10.

(4) *C. I. L.*, XI, 861. L'inscription nous prouve qu'en juin Sentius était encore seul consul; *C. I. L.*, 2255; vers le milieu du mois d'août la nomination de son collègue n'était pas encore connue en Espagne.

chemin à Athènes (1), où il se trouvait en même temps que Virgile. Celui-ci avait entrepris un long voyage en Orient pour visiter les lieux où se passait son poème, avant d'y mettre la dernière main, et il s'était rencontré dans la métropole attique avec son illustre ami. Auguste temporisait, et probablement pour les mêmes raisons qu'avaient les autres de lui demander de rentrer, si ce n'est qu'il songeait aux dangers qui résulteraient pour lui de sa présence à Rome, tandis que les autres en voyaient les avantages pour eux; et il attendait, espérant que les deux partis termineraient entre eux leur discorde, et qu'il pourrait attendre que la tranquillité fût rétablie pour rentrer à Rome. Mais comme tout allait de mal en pis à Rome, il lui fallut se résoudre à y revenir. Il partit donc au mois d'août pour l'Italie, ramenant avec lui Virgile dont la santé était ébranlée et qui renonçait à son voyage à peine commencé. Le poète et le président revinrent donc ensemble; mais à Brindes, se sentant malade, le poète dit adieu pour toujours à son grand ami, au protecteur à qui il devait d'avoir pu composer son œuvre. Auguste continua son voyage vers la Campanie, où une députation des hommes les plus éminents de Rome venaient à sa rencontre. Ils étaient accompagnés d'une partie des préteurs et des tribuns, et ils avaient à leur tête Q. Lucrétius Vespillon, le candidat qui disputait en vain la place à Egnatius (2). Le prétexte était de rendre honneur à Auguste au nom de toute la ville, et de l'informer de l'état misérable dans lequel se trouvait Rome; mais ce que voulait en réalité la coterie aristocratique, c'était gagner son appui. Les

(1) FRONTIN, *De Aquaeduc*, 10.
(2) DION, LIV, 11; MON. ANC., II, 34.

principes viri venaient demander au président l'échec de la candidature d'Egnatius; et ils surent si bien agir et si bien dire, qu'ils lui persuadèrent que le seul remède à apporter, c'était d'avoir recours à ses pouvoirs discrétionnaires, et d'élire lui-même le consul, en se substituant aux comices. Auguste céda : il donna encore une fois gain de cause aux conservateurs, en élisant Lucrétius, l'ancien proscrit (1). Le parti aristocratique s'apprêtait à recevoir Auguste en grande pompe à Rome, en prenant pour prétexte la victoire sur les Parthes que l'on exagérait, la question orientale enfin réglée, l'Orient ramené à une docile obéissance; mais c'était en réalité surtout pour le remercier d'avoir abandonné Egnatius. L'échec infligé au pompier trop zélé avait à leurs yeux plus d'importance que la mission en Orient. Mais le prudent Auguste, qui ne voulait jamais exaspérer ceux qu'il était obligé de blesser, ne se prêta pas à cette manifestation triomphale; il s'approcha sans bruit de Rome, et à l'improviste, dans la nuit du 11 au 12 octobre, il entra sans qu'on s'en aperçût, comme un simple particulier (2). Le matin, le parti qui se préparait à insulter les vaincus, par des fêtes en l'honneur d'Auguste, sut qu'il était déjà dans sa demeure du Palatin, et que tous ces beaux préparatifs étaient inutiles.

(1) Dion, LIV, 10.
(2) *Ibid.*

VII

LES GRANDES LOIS SOCIALES
de l'an 18 avant Jésus-Christ.

Peu de temps auparavant, le 21 septembre (1), Virgile était mort à Brindes, où il venait de débarquer, après avoir fait un testament d'après lequel il laissait à son demi-frère la moitié de sa fortune, qui lui venait de ses amis, et qui s'élevait à 10 millions de sesterces, un quart à Auguste, un douzième à Mécène et le reste à deux hommes de lettres de ses amis, Lucius Varius et Plotius Tucca (2). C'est ainsi qu'à cinquante-deux ans le doux poète des *Géorgiques* et des *Eglogues* avait posé pour toujours sa tête sur son œuvre inachevée, ne laissant qu'un assemblage imparfait d'admirables morceaux encore mal reliés les uns aux autres. Il n'avait pas pu fondre ensemble les matières si nombreuses et si diverses dont il s'était servi pour composer son poème : l'élément dramatique et l'élément symbolique, l'archéologie latine et la mythologie grecque, la philosophie et la légende, l'histoire et la poésie. Les personnages secondaires du poème, comme Didon et Turnus, sont vivants et humains;

(1) DONATIUS, *Vita*, p. 62 et suiv. *R*. — SAINT JÉROME, *Ad an.*, 2,000. Il y a une erreur dans SERVIUS, *Vita*, p. 2 *L*.
(2) DONATIUS, *Vita*, p. 63 *R*; PROBUS, p. 1 *K*; SERVIUS, *Prooem. Æn.*, p. 2.

mais Énée est un pieux automate dont les fils sont entre les mains des dieux, ces dieux qui ne sont plus les êtres humains qui vivent et qui s'agitent dans l'Olympe d'Homère, et qui ne sont pas encore les symboles abstraits des religions métaphysiques. La description de l'incendie de Troie est une merveille de mouvement et de couleur, mais le poème manque de souffle épique, parce que tout y est préétabli : Énée, ce pieux fantoche, sera vainqueur sans avoir rien fait que de prononcer d'ennuyeux discours, et Turnus, malgré son courage, sa valeur et sa fougue, sera vaincu, parce que cela est nécessaire aux destinées de l'Italie. Nous rentrons dans l'humanité avec l'histoire de Didon et d'Énée; mais cette histoire aussi est brusquement tronquée, comme l'exigent les nécessités philosophiques du poème, qui font partir Énée comme elles l'ont fait arriver, comme elles l'ont fait s'éprendre de la reine, automatiquement et pour justifier les guerres futures entre Rome et Carthage. Il y a dans la description du Latium primitif une fraîcheur et une douceur presque musicales; mais cette description se trouve dans un mauvais cadre, enserrée dans l'épaisse structure d'un poème guerrier, où l'on sent trop l'imitation de l'*Iliade*, et qui est plein de batailles dont le récit trop sommaire manque de netteté. On sent que Virgile n'en a jamais vu, qu'il reproduit des descriptions faites par d'autres, prenant çà et là des détails pittoresques, mais sans savoir en faire un tout vraiment vivant. Le plan du poème était gigantesque; il était plus grand que celui de l'*Iliade*; de même, dans la civilisation et la politique, les œuvres de Rome furent toutes gigantesques et dépassèrent celles de la Grèce. L'*Énéide* n'est plus un simple drame humain comme la querelle d'Agamemnon et d'Achille; Virgile

voudrait y exposer d'une façon dramatique toute la philosophie de la longue histoire d'un grand peuple, faire passer dans la vision crépusculaire de la cité sainte qui domine le monde, un souffle épique, recueillir et faire revivre dans un récit plein de vie toutes les traditions de l'ancienne religion mourante. Si l'exécution avait répondu à la grandeur de l'idée, Virgile aurait composé là le chef-d'œuvre de la littérature universelle; il aurait dépassé Homère, et Dante n'aurait pu l'égaler. Malheureusement, comme toutes les œuvres de Rome, celle-ci encore, dont le plan était si grandiose, demeura à l'état d'ébauche. Virgile, du reste, fut le premier à le reconnaître; et en mourant il donna à Varius et à Tucca l'ordre de brûler son manuscrit. Il ne prévoyait guère ce que son œuvre allait devenir avec les siècles dans l'imagination des hommes, et que le monde, devenu chrétien, verrait une clarté prophétique dans cette vision crépusculaire de Rome, comme ville sainte, qu'il avait eue en regardant le passé. Les 10 millions de sesterces donnés au poète par l'aristocratie politique de Rome étaient perdus; l'Italie n'aurait pas le grand poème national si longtemps et si impatiemment attendu; Varius et Tucca allaient brûler le précieux manuscrit, en obéissant aux ordres du mourant...

Poète digne d'envie, malgré tout, Virgile mourait en pleine faveur populaire, sous le regard attendri de l'Italie qui s'était éprise de lui, et qui attendait de lui depuis trop longtemps et avec trop de confiance un chef-d'œuvre, pour ne pas trouver plein de beautés sublimes, quel qu'il fût, le poème qu'il laissait. S'il présentait des défauts, on les imputerait à la destinée qui n'avait pas laissé à l'artiste le temps de mettre à son œuvre la dernière main. Horace au contraire, mé-

content et découragé par le froid accueil fait aux *Odes*, inquiet aussi des reproches qu'on lui adressait dans le parti puritain, s'était mis à étudier la philosophie morale, et il cherchait à prendre place dans le groupe de ceux qui voulaient corriger les mœurs du temps ; il était revenu au genre satirique, mais avec un esprit plus mûr et plus pondéré, avec une ironie plus fine et plus profonde ; et il s'était mis à composer des épîtres où, parlant toujours de quelque événement survenu naguère, il se promenait avec sa lanterne de philosophe parmi les vices, les mensonges et les contradictions de son époque. Mais il allait le plus souvent un peu au hasard et suivait les caprices de ses impressions, de son imagination, et de ses lectures, sans jamais s'astreindre à un itinéraire imposé par une doctrine quelconque.

Ac ne forte roges, quo me duce, quo Lare tuter :
Nullius addictus jurare in verba magistri
Quo me cumque rapit tempestas, deferor hospes (1).

Mais bien que ces épîtres morales fussent écrites probablement dans le but de regagner les faveurs du public romain, le naturel, chez Horace, était plus fort que les intentions, si bien que, même dans ces divagations satiriques et philosophiques, comme dans les divagations lyriques des années précédentes, il lui arrivait continuellement de contrarier les inclinations populaires. L'époque était si bizarre que les choses n'aboutissaient plus jamais aux résultats que l'on aurait pu prévoir. Auguste avait eu l'idée de sortir de Rome et d'aller conclure un accord avec les Parthes pour échapper aux difficultés intérieures ; et voici que

(1) HORACE, *Epîtres*, I, I, 13 et suiv.

l'accord qu'il avait conclu le ramenait plus que jamais dans ces difficultés. Le sénat, que son entrée furtive dans Rome n'avait nullement découragé, s'était empressé de lui exprimer d'une façon encore plus significative l'impatience avec laquelle l'Italie l'avait attendu, en déclarant jour férié le 12 octobre, date de son retour, en instituant pour ce jour la nouvelle solennité des *Augustalia*, en décidant qu'on élèverait un autel à la Fortune du retour à la porte Capène, près du temple de l'Honneur et de la Valeur, et en ordonnant enfin aux pontifes et aux vestales de faire tous les ans, au 12 octobre, un sacrifice sur cet autel (1). Par ces honneurs, le sénat ne dépassait pas les sentiments du public qui depuis longtemps était impatient de montrer à Auguste son admiration pour les hauts faits qu'il avait accomplis en Orient, et qui voulait le charger d'une mission encore plus grave : la réforme des mœurs. Les derniers scandales avaient ému à un tel point les puritains et les traditionalistes, que tous désormais, bien que pour des motifs différents, réclamaient une réforme sociale sérieuse et efficace. Irrité par la longue lutte à laquelle avait donné lieu la candidature d'Egnatius Rufus, enhardi par la faveur publique et par le triomphe final, le parti de la noblesse osait enfin demander ouvertement ce qu'il avait, durant de si longues années, désiré en secret : l'épuration du sénat, l'expulsion des intrus de la révolution, le retour à une constitution, sinon tout à fait aristocratique, du moins timocratique, c'est-à-dire basée sur le privilège du cens, l'exclusion des magistratures de ceux qui n'avaient pas une certaine fortune. Les classes

(1) Mon. anc., II, xxvii, 33 (lat.); VI, 7-14. *C. J. L.*, I², p. 332; Dion, LIV, 10; Cohen, p. 78-79; 188; *Aug.*, CII, 107-108.

moyennes, les meilleurs d'entre les chevaliers, les intellectuels de plus en plus mécontents et aspirant à d'impossibles perfections voulaient aussi, bien que pour d'autres motifs, cette épuration; et sans prendre garde qu'ils allaient eux-mêmes barrer la route par laquelle ils auraient pu entrer au sénat, ils disaient bien haut qu'il fallait avoir un petit sénat composé d'hommes de valeur, et non un sénat énorme, comme celui d'alors qui comprenait de huit à neuf cents membres, mais ils réclamaient aussi, et cette fois sur un ton plus impérieux, des lois qui obligeraient les riches à mener la même vie modeste et vertueuse, à laquelle ils étaient eux-mêmes astreints par leur pauvreté; des lois qui réprimeraient les désordres les plus scandaleux de la vie privée. Un homme sage et fort, un homme épris du bien public, qui saurait ramener à Rome la Pudeur chassée par tant d'horreurs : voilà ce qu'on réclamait partout en Italie. Et qui pourrait être cet homme, sinon Auguste? Aussi, dès qu'il fut rentré, se vit-il assiégé par une foule empressée d'admirateurs qui voulaient l'obliger d'une façon ou d'une autre à être, malgré lui, le sauveur de Rome, de l'Italie, de l'empire et du monde; avant la fin de l'année on proposa de le nommer *præfectus morum,* avec les pouvoirs d'un censeur (1); des députations affluaient continuellement, pour lui répéter que Rome et l'Italie étaient lasses du désordre, pour le supplier de corriger à sa guise tous les abus, de proposer autant de lois qu'il le jugerait bon, d'agir enfin et de nettoyer l'abominable sentine du monde (2). Cette grave question occupait tellement l'esprit public que Tite-Live, arrivé dans

(1) Mon. anc., III, 11-12. Voy. la note.
(2) Dion, LIV, 10.

l'histoire qu'il composait à l'année 195, où fut abolie la loi Oppia contre le luxe des femmes, crut devoir exposer longuement les discussions qui avaient eu lieu à cette époque, le discours de Caton et la réponse de ses adversaires, et il y introduisit probablement bon nombre des arguments que l'on invoquait alors pour ou contre les lois sur les mœurs (1). Le courant populaire était maintenant si fort que personne n'osait plus s'y opposer; seul, Horace, condamné désormais à penser sur tous les points autrement que ses concitoyens, répandait à pleines mains dans ses épîtres des réfutations ironiques de ce mouvement puritain qui prétendait régénérer le monde par des lois écrites sur le papier, alors que le vice et la vertu sont des choses intérieures, des attitudes du sentiment et de la pensée. Si les hommes n'apprennent pas dès leur enfance à distinguer le bien du mal et à réfréner leurs passions vicieuses, s'ils se laissent emporter par le désir trop violent des honneurs, des plaisirs, des richesses, s'ils écoutent ce que dit *Janus summus ab imo* — le cours de la Bourse, ainsi que nous dirions aujourd'hui...

> O cives, cives, quaerenda pecunia primumst;
> Virtus post nummos (2);

s'ils prennent pour mesure de la dignité le cens nécessaire pour remplir les charges publiques, la vertu ne sera jamais qu'une inutile chimère. « Voulez-vous savoir, dit-il, pourquoi je ne suis d'accord sur aucun point avec mes concitoyens? Mais avec qui pourrais-je être d'accord? Les uns ne songent qu'à s'enrichir, les autres qu'à mettre de beaux vêtements et à se passer

(1) Tite-Live, XXXIV, 2-8.
(2) *Ep.*, I, I, 53 et suiv.

tous leurs caprices de villas, de festins, et de voyage (1)... » L'essence de la morale est l'éducation vigoureuse de l'esprit et du cœur, l'examen assidu que chacun doit faire de ses pensées et de ses sentiments (2). *L'Iliade* et l'*Odyssée* semblent à Horace un merveilleux manuel de morale pratique, car les hautes classes qui prétendent corriger les défauts des autres peuvent y découvrir sans cesse leurs propres défauts. Dans un vers merveilleux, Horace condense toute la philosophie de la politique :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi (3).

« Les rois font des sottises, et c'est le peuple qui les paie. » A la tendance universelle au luxe et au plaisir, Horace aimait à opposer sa vie simple, son amour pour la campagne, son indépendance, en répondant ainsi à tous ses adversaires et critiques du parti puritain que ses actions valaient mieux que leurs paroles. « Je préfère manger du pain rassis et être libre, que de me bourrer de gâteaux de miel au service des prêtres (4). » « Que celui qui veut vivre selon la nature construise sa maison à la campagne et non en ville (5). » « L'eau qui va faire éclater les conduits des acqueducs est-elle plus pure que celle qui murmure dans les ruisseaux au penchant des collines (6)? » Et nous le voyons se quereller avec son fermier qui veut aller servir à Rome où l'attirent les tavernes toujours ouvertes et les mauvais lieux (7). Comment peut-on espérer ramener les

(1) *Ep.*, I, I, 70 et suiv.
(2) Par exemple dans l'*Ep.*, I, II, 32 et suiv.
(3) *Ep.*, I, II, 14.
(4) *Ep.*, I, X, 10.
(5) *Ep.*, I, X, 12, 15.
(6) *Ep.*, I, X, 20.
(7) *Ep.*, I, XIV, 21.

citoyens libres affranchis à la campagne, alors qu'on a tant de peine à y retenir les esclaves? Il est donc évident qu'Horace aimait peu le puritanisme artificiel alors à la mode, qu'il se plaisait à montrer à ses contemporains, sur leur personne, les signes, qu'ils ne voulaient pas voir, de toutes les maladies des civilisations corrompues : le violent et universel désir de gagner de l'argent (1), l'orgueil effréné (2), l'amour du luxe et du plaisir, cette agitation sans résultat, qui dans toutes les civilisations est l'effet d'une richesse et d'une sécurité excessives, cette surexcitation nerveuse qu'Horace appelle *strenua inertia* (3). Pourquoi les riches ne sont-ils jamais contents, pourquoi veulent-ils tantôt une chose et tantôt une autre ; et pourquoi après avoir désiré très vivement une chose, en sont-ils rebutés dès qu'ils la possèdent? Chose plus grave, les pauvres ne commencent-ils pas à être atteints de la même maladie que les riches?

Quid pauper? Ride : mutat cenacula, lectos,
Balnea, tonsores, conducto navigio aeque
Nauseat ac locuples, quem ducit priva triremis (4).

La conclusion de cette philosophie est bien simple. Le bonheur ou le malheur découlent des sources mêmes de l'âme et non point des causes extérieures ; c'est très sottement que les hommes qui ne la connaissent pas, s'imaginent pouvoir atteindre la fortune en la poursuivant dans un vaisseau à voiles déployées ou dans un char traîné par des chevaux au

(1) *Ep.*, I, I, 43 et suiv. ; II, VI, 29 et suiv.
(2) *Ep.*, I, VI, 49.
(3) *Ep.*, I, II, 28.
(4) *Ep.*, I, I, 91.

galop (1). Horace a enfin l'audace de dire à tout ce monde qui du matin au soir réclamait le respect des lois, que c'est une bien misérable chose que cette vertu qui consiste seulement à respecter les sénatus-consultes, les lois et le droit civil. Que de mauvaises actions, dit-il, on peut commettre même en respectant les lois! Le public considère comme un honnête homme celui qui sacrifie, comme il le doit, aux dieux le porc ou le bœuf, même si ensuite il demande tout bas à Laverna, la déesse des voleurs, de pouvoir faire impunément, et tout en passant pour un saint homme, des fraudes et des larcins. C'était dire bien nettement que le puritanisme de son temps ne lui paraissait être qu'une forme plus raffinée de la fourberie.

Mais Horace était un poète solitaire à qui ses rentes suffisaient pour vivre, tandis qu'Auguste était le maître du monde. Le premier pouvait penser et écrire tout ce qu'il voulait, l'autre, au contraire, était le serviteur de la foule. Les contradictions auxquelles l'esprit critique du poète se plaisait à faire la guerre du fond de son cabinet de travail, et sur lesquelles il voulait remporter la victoire stérile de la pensée critique, s'imposaient au contraire au chef de l'empire comme des forces qui dépassaient infiniment les siennes. Qu'elles fussent ou non chimériques, les aspirations puritaines étaient devenues si intenses et si universelles, qu'il était bien difficile de n'en pas tenir compte, d'autant plus que si Auguste avait beaucoup fait pour la plèbe de Rome et pour l'aristocratie, il n'avait donné aux classes moyennes qui réclamaient ces lois, que la satisfaction platonique de l'accord avec les Parthes et la réparation, qui se faisait très lentement, des routes de la pénin-

(1) *Ep.*, I, II, 28.

sule. Enfin Auguste ne pouvait pas considérer ces aspirations avec le scepticisme d'Horace. Assurément elles étaient alimentées par de vieilles haines et des considérations intéressées; mais elles provenaient aussi d'une compréhension saine de la vie et correspondaient à une longue tradition nationale. De nombreuses lois, semblables à celles que l'on réclamait alors, avaient été proposées et appliquées dans le cours des siècles précédents. C'était là, évidemment, une preuve que plusieurs générations les avaient jugées efficaces pour ralentir au moins les progrès de la corruption. Pourquoi ces lois n'auraient-elles pas, dans le présent aussi, conservé leur force? L'exemple des anciens devait donner du courage à un admirateur aussi fervent de la tradition que l'était Auguste. En effet si Auguste, sans la refuser d'ailleurs (1), n'usa pas de la puissance de censeur et de la

(1) Les historiens modernes ne veulent pas s'en rapporter à Dion, LIV, 10, et à Suétone (*Aug.*, 27) qui, en donnant, il est vrai, des détails différents, disent qu'Auguste eut la *cura morum* et que par conséquent il l'accepta. Ils accueillent au contraire l'affirmation opposée du Mon. anc. (Gr.) III, 11-21. Et cependant Auguste n'a pas pu faire la *lectio senatus* de l'année suivante en usant de la puissance tribunitienne, comme il le dit dans le Mon. anc. où il fait allusion évidemment à la proposition des *leges Juliae*. Cette *lectio* dut être faite en vertu des pouvoirs de censeur qui lui avaient été conférés en même temps que la *cura morum*. Il convient d'ajouter que Dion rapporte (LIV, 16) une autre mesure prise par Auguste en vertu de ses pouvoirs de censeur, et que nous en aurons encore d'autres à citer dans la suite qui ne peuvent s'expliquer que par les pouvoirs que lui conférait la *cura morum*. Toutes ces considérations me portent à croire que Dion et Suétone sont moins loin de la vérité qu'il ne semble, et que le Mon. anc. n'est pas entièment dans le vrai. Auguste ne fit que très rarement usage des pouvoirs de censeur et des autres pouvoirs qui lui avaient été conférés avec la *cura morum*; ce n'est pas en usant de ces pouvoirs, mais en proposant comme tribun, des lois dans les comices qu'il travailla à la réforme des mœurs. Mais il est inexact de

cura morum aussi vite et aussi largement que le réclamait l'impatience du public, il se résolut du moins à reprendre avec plus d'attention l'étude des lois de réforme commencées depuis si longtemps; et il chargea une commission de sénateurs (1) de préparer avant tout une loi contre le célibat. Mais il ne voulait pas de décisions précipitées dans une chose aussi grave; il voulait seulement, par ces études préparatoires, donner une première satisfaction au public et tout régler avec soin à l'avance, de façon à ce que la réforme fût plus facile et présentât moins de danger, quand il ne serait

dire qu'il n'ait jamais eu recours à ces pouvoirs, et que par conséquent il ne les ait pas acceptés. Dans le Mon. anc., Auguste, arrivé au terme de sa vie, a pu dire ce qu'il a dit simplement par amplification, et prétendre n'avoir jamais eu recours à des pouvoirs dont il n'avait en réalité usé que très rarement, et dans des cas très particuliers. Dion et Suétone n'ont donc pas tout à fait tort. Mais Dion (LIV, 10) fait une confusion quand il dit qu'en l'an 19 la *cura morum* fut donnée à Auguste pour cinq ans. Auguste dans le Mon. anc. (Gr.) III, 11-12, nous dit que la *cura morum* lui fut offerte en l'an 19 et en l'an 18. Pourquoi deux fois et à un an de distance? L'explication la plus vraisemblable est qu'en l'an 19, elle lui ait été donnée pour jusqu'à la fin de l'an 18, c'est-à-dire pour jusqu'à la fin de son decennium de présidence; et qu'en l'an 18 elle lui ait, au contraire, été donnée pour le quinquennium 17, 12, c'est-à-dire pour le quinquennium dont on prolongeait ses autres pouvoirs. Dion aurait donc confondu la première et la seconde attribution. Il serait en effet étrange qu'en l'an 19 on lui eût donné la *cura morum* pour cinq ans, alors qu'on ne savait pas s'il accepterait la prolongation de ses autres pouvoirs. Et ainsi on s'explique qu'Auguste dise qu'en l'an 11 on lui ait offert de nouveau la *cura morum*. Nous verrons comment on peut alors comprendre le *regimen perpetuum* dont parle Suétone.

(1) C'est ainsi qu'Auguste, selon Dion (LIII, 21), avait coutume de procéder pour toutes les lois de quelque importance, et ce fut ainsi qu'il dut mettre à l'étude ces lois sociales si graves et si dangereuses, et qui s'attaquaient à tant d'intérêts. Dion lui-même, d'ailleurs (LIV, 16), nous donne à entendre que ces lois furent précédées de longs pourparlers avec le sénat et les groupes les plus influents.

plus possible de la différer. Une occasion favorable allait se présenter. Le 15 décembre on inaugura l'autel de la Fortune du retour; l'an 19 s'achevait; l'an 18 commençait, le dernier de la présidence d'Auguste. Les pouvoirs du *princeps* allaient expirer à la fin de cette année-là. Mais personne ne voulait admettre, ni même supposer qu'Auguste se retirerait. Une année ne pouvait suffire pour mener à bien un travail aussi grand que la réforme des mœurs; tout le monde voulait donc Auguste à la tête de l'État, pour qu'il proposât ces lois, comme dix ans, auparavant on l'avait voulu pour rétablir la paix. Et Auguste, soit qu'il y consentît volontiers, soit qu'il ne pût faire autrement, soit pour l'un et l'autre motif, était disposé à accepter un renouvellement de ses pouvoirs. Mais il ne voulait pas cependant se charger de nouveau et à lui tout seul de ce fardeau si lourd et que les exigences du public aggravaient tous les ans; il méditait donc une nouvelle organisation, la troisième en dix ans, de l'autorité suprême. Il aurait un collègue, Agrippa, et partagerait avec lui les honneurs et les soucis, les privilèges et les responsabilités de la charge. Il l'avait donc invité à revenir de Gaule où il venait d'accomplir certains actes importants dont nous parlerons bientôt; et tandis qu'il l'attendait à Rome et qu'il discutait avec la commission des sénateurs les différentes propositions qui avaient été faites, il sauvait le poème de Virgile et conservait ainsi à l'Italie l'œuvre où toutes les aspirations nationales avaient été traduites en vers mélodieux. Grâce à son intervention auprès de Varius et de Tucca, les exécuteurs testamentaires de Virgile osèrent désobéir au mort, et au lieu de brûler l'*Énéide*, ils travaillèrent à en rétablir le manuscrit. Singulière ironie des choses : au moment même où l'Italie tout entière réclamait le

retour à l'autorité sacro-sainte des lois, Auguste annulait, d'une façon révolutionnaire et aux applaudissements de tous, la volonté suprême d'un mort qui, pour les anciens Romains, avait la force d'une loi inviolable. Un chef-d'œuvre littéraire valait bien, pour cette génération, un sacrilège. C'était là une noble hardiesse pour un État d'une culture haute et raffinée, mais un mauvais début pour un pays qui prétendait vouloir revenir à la discipline d'un gouvernement militaire. Mais Tite-Live avait dit : *Nec vitia nostra nec remedia pati possumus*. A mesure que la commission s'efforçait de préciser dans ses détails la loi sur le célibat, on se rendait compte que toute réforme de ce genre ne pourrait échapper à une antinomie insoluble. Faire une loi contre le célibat, cela signifiait décréter, d'une façon plus ou moins claire, l'obligation pour tous les citoyens de se marier, comme cela avait été proposé un siècle auparavant, quand le mal ne faisait que commencer, par Quintus Métellus Macédonicus dans son fameux discours *De prole augenda*. Mais il était évident que pour faire comme jadis du mariage un devoir auquel il ne serait pas permis de se soustraire, il faudrait rendre au père les droits qui autrefois correspondaient à ce devoir : les droits sur sa femme, sur ses enfants, sur ses propriétés; il faudrait restreindre toutes les libertés qui avaient peu à peu détruit l'ancien despotisme du père de famille; il faudrait surtout faire disparaître le féminisme, cette émancipation progressive de la femme, qui approchait maintenant d'une liberté entière. Tout le monde était en effet d'accord pour reconnaître que cette liberté était la cause principale de la dissolution de l'ancienne famille. Mais bien qu'Auguste fût, comme nous dirions aujourd'hui, un adversaire du féminisme, il ne voulait pas mener la

réforme par des chemins trop difficiles, ni chercher à porter atteinte à aucune de ces libertés qui avaient détruit l'ancienne famille. Il y avait trop longtemps que les hautes classes usaient et abusaient de ces libertés; elles couvraient maintenant trop d'intérêts et trop d'habitudes invétérées. On retombait dans une nouvelle contradiction : c'était l'État, que la dissolution de la famille avait si fortement ébranlé, qui devait entreprendre de réorganiser la famille. Auguste préférait voir si, au moyen d'un système artificiel de prix et de peines, on ne pourrait pas amener les citoyens égoïstes à se marier, tout en conservant ce régime de dangereuse liberté. Mais l'entreprise n'était pas facile, et les mois passaient, sans qu'on pût parvenir à une conclusion. Par bonheur, Agrippa rentra enfin à Rome; et quand Auguste eut auprès de lui son énergique ami, le gouvernement retrouva un peu d'activité. On commença par régler dans ses détails la nouvelle organisation du pouvoir suprême. Tous les pouvoirs d'Auguste, avec la *cura morum*, seraient prolongés pour cinq ans; on lui donnerait pour collègue Agrippa avec des pouvoirs égaux aux siens, c'est-à-dire la puissance tribunitienne, la haute surveillance sur les provinces, le droit de rendre des édits, et peut-être aussi la *cura morum*. Les historiens modernes, hypnotisés par l'idée préconçue qu'Auguste voulait fonder une monarchie, n'ont compris ni l'importance ni la signification de cet acte par lequel Auguste, après avoir été seul pendant dix ans à la tête du gouvernement, introduisait de nouveau dans cette fonction suprême encore si incertaine, un des principes les plus anciens et les plus universels des magistratures républicaines, le *collegium*, au risque de rompre de nouveau l'unité de l'État qui s'était trouvée reconstituée par l'autorité d'un *princeps*. On

voit par là combien peu il songeait à fonder une monarchie et une dynastie. La république, qui pendant tant de siècles avait eu à sa tête deux consuls annuels, aurait maintenant, au-dessus des consuls, deux *principes* choisis pour cinq ans (1). Et alors enfin, quand le sénat et le peuple eurent approuvé cette nouvelle organisation du pouvoir suprême et conservé à Auguste, pour cinq nouvelles années, la *cura morum*, il se décida à tenter, avec l'appui d'Agrippa, l'épuration du sénat. Mais il y apporta toute sa prudence. Il jugeait que pour purifier le sénat, il serait nécessaire de réduire à trois cents (2) au plus le nombre des sénateurs. Pour ne pas faire trop de mécontents, il décida d'accueillir dans le nouveau sénat au moins six cents membres. Cette concession faite aux droits acquis des sénateurs, il ne voulut même pas encourir la haine des exclusions nécessaires, et il imagina pour le choix des sénateurs un mode singulier que l'on pourrait appeler la cooptation roulante ou le crible automatique et grâce auquel les deux ou trois cents d'entre eux qui devaient être exclus se trouveraient un beau matin mis à la porte du sénat, pour ainsi dire, sans s'en être aperçus, et surtout sans pouvoir imputer leur disgrâce à personne. Après avoir prêté solennellement serment

(1) Dion, LIV, 12 : La phrase vague dans laquelle il est question de cette prolongation du pouvoir, αὐτὸς... προσέθετο, ne saurait nous amener à croire qu'Auguste ait décidé de lui-même cette prolongation qui dut au contraire être approuvée par le sénat, et peut-être aussi par le peuple. Dion fait souvent des erreurs de ce genre. Mais le passage où il dit : τῷ 'Αγρίππᾳ ἄλλα τε ἐξ ἴσου πῃ ἑαυτῷ καὶ τὴν ἐξουσίαν τὴν δημαρχικὴν... ἔδωκε semble indiquer qu'Agrippa avait les mêmes pouvoirs qu'Auguste, et par conséquent aussi la *cura morum*; c'est ce que semble prouver aussi ce fait qu'Agrippa, vers la fin de son *quinquennium*, prit part, comme nous le verrons, à une *lectio senatus*.

(2) Dion, LIV, 14.

que dans cette affaire il n'avait pas autre chose en vue que le bien public, Auguste choisirait pour faire partie du sénat, les trente citoyens qu'il jugerait les plus dignes; ceux-ci, après avoir prêté le même serment, présenteraient chacun une liste de cinq citoyens, les plus dignes à leur avis de devenir sénateurs; et sur chacune de ces listes, on tirerait un nom au sort. Les trente citoyens indiqués ainsi par leurs collègues et par le sort, iraient rejoindre au sénat les trente sénateurs désignés par Auguste, et ils auraient à leur tour à composer chacun une liste de cinq citoyens parmi lesquels un sénateur serait choisi par le sort, comme précédemment. Et on recommencerait ainsi vingt fois, pour arriver au nombre des six cents sénateurs. De cette façon personne ne serait exclu par personne, et les sénateurs évincés ne pourraient s'insurger que contre le sort. Parmi tant d'idées ingénieuses de cet habile politicien, aucune peut-être ne fut plus ingénieuse. En réalité elle était par trop ingénieuse, et, comme il arrive souvent en pareil cas, elle ne réussit pas. Tous ceux qui avaient quelques raisons de croire qu'ils ne passeraient pas par les trous du crible, se remuèrent aussitôt. Dès qu'Auguste eut annoncé de quelle façon il procéderait au choix des sénateurs, les hommes les plus éminents se virent en butte aux prières et aux supplications de leurs collègues plus obscurs; fatigués par ces demandes, beaucoup d'entre eux firent ce qu'Auguste avait coutume de faire dans les conjonctures difficiles, et ils s'éloignèrent de Rome; il arriva ainsi que, à peine commencés, les scrutins furent ralentis par une première difficulté : un certain nombre des sénateurs choisis n'étant plus à Rome, ils ne pouvaient pas composer leur liste. On chercha à y remédier en tirant

au sort, pour remplacer les absents, des sénateurs parmi ceux qui étaient déjà choisis; les opérations purent continuer grâce à cet expédient, plus lentement, il est vrai, qu'on ne l'avait pensé tout d'abord, alors qu'il s'agissait de faire passer au crible les noms les plus illustres, qu'on ne pouvait exclure; mais les difficultés, les obstacles, les lenteurs redoublèrent, quand on en arriva à la foule des gens obscurs parmi lesquels il était à la fois nécessaire et très difficile de choisir. Des cabales sans fin furent ourdies par les soldats obscurs de la révolution, qui se voyaient dépouillés de l'honneur si longtemps convoité, et auquel ils étaient arrivés au péril de leur vie. On en vint enfin à donner des yeux au sort aveugle, grâce à des intrigues et à des faux. Auguste, irrité et rebuté, songea un instant à restreindre le nombre des sénateurs aux trois cents premiers qui avaient été désignés et qui étaient certainement les meilleurs. Puis, craignant que cette mesure ne fût trop radicale, il compléta lui-même le nombre des six cents sénateurs en choisissant ceux qui lui paraissaient les meilleurs ou les moins indignes (1).

Mais Auguste ne se trompait pas en pensant que l'épuration du sénat serait pour lui l'occasion d'ennuis sans fin. Presque tous ceux qui avaient été exclus vinrent protester auprès de lui, réclamer et supplier, et chacun lui demandait de vouloir bien examiner son cas qui, bien entendu, était différent de celui de tous les autres; et chacun d'eux aussi avait un ami influent qui défendait sa cause. Bien que tous fussent en théorie partisans d'une sérieuse épuration, quand on passait des discours à l'action, chacun voulait venir

(1) DION, LIV, 13; SUÉTONE, *Aug.*, 35 (*... vir virum legit*).

en aide à ses amis, et tous apportaient des raisons pour prouver que bon nombre de ceux qui avaient été admis au sénat ne valaient pas mieux que ceux qui en avaient été exclus. Auguste était là entre Charybde et Scylla. S'il se refusait à entendre tant de prières, il causerait trop de mécontentements; s'il accordait tout ce qu'on lui demandait, il irriterait le parti aristocratique qui voulait voir rentrer à la Curie sans bruit, et les uns après les autres, les sénateurs qui en avaient été chassés en masse et à grands cris. Auguste commença par réparer quelques injustices trop évidentes; puis il s'efforça de consoler les sénateurs exclus, en les exhortant à la patience (1). Le temps arrangerait les choses. Mais ce premier essai n'était pas fait pour encourager Auguste à tenter d'autres réformes. Bientôt de toute part on lui dénonça des conjurations qui auraient été tramées pour le mettre à mort; et des procès furent engagés (2). Sérieuses ou imaginaires, ces accusations invitaient Auguste à se tenir sur ses gardes (3); il pourrait se trouver quelqu'un qui, pour le récompenser de ses travaux, l'enverrait avant son heure rejoindre César dans son séjour de félicité et par le même chemin. Cependant, quand il eut réalisé cette épuration du sénat, Auguste entreprit de donner une satisfaction plus grande au parti puritain et à tous ceux qui étaient ou prétendaient être fidèles à la tradition : il présenta aux comices, comme tribun du peuple, la loi élaborée avec tant de soin contre le célibat, et qui fut la *lex Julia de maritandis ordinibus* (4). Cette loi était

(1) Dion, LIV, 14.
(2) *Id.*, LIV, 15.
(3) Suétone, *Aug.*, 35.
(4) C'est le titre que lui donnent Suétone, *Aug.*, 34, et le *Di-*

un moyen terme ingénieux mais très artificiel entre les traditions historiques et les nécessités présentes, entre l'ancien idéal de la famille et les vices, l'égoïsme, les intérêts des contemporains. Sa méthode était donc une série continuelle de contradictions : elle détruisait d'un côté ce qu'elle avait fait de l'autre, et elle avait sans cesse recours, pour rétablir la tradition, à des moyens qui devaient en précipiter la ruine définitive. Après avoir établi l'obligation du mariage pour tous les citoyens (1) qui n'avaient pas dépassé, les hommes, soixante ans, et les femmes, cinquante ans (2), la loi tranchait d'une façon hardie et révolutionnaire la grave question des unions entre les hommes libres et les femmes affranchies. Ces concubinages étaient fréquents à Rome et en Italie, surtout dans la classe moyenne, pour les raisons que nous avons déjà données, et aussi parce que, à Rome, il y avait dans la classe libre beaucoup plus d'hommes que de femmes; tous ne pouvaient donc pas, même si c'eût été leur désir, épouser une personne de condition libre (3). Auguste, qui désirait voir augmenter le nombre des mariages, devait être porté à reconnaître et à encourager ces unions que beaucoup de citoyens trouvaient

geste. L'ordre dans lequel ces lois ont été présentées est très douteux : on peut affirmer seulement, comme nous le dirons plus loin, que la *lex de maritandis ordinibus* a certainement précédé la *lex de adulteriis* et peut-être aussi la *lex sumptudria*. Si l'on suit l'ordre de Dion (LIV, 16), la première loi aurait été la *lex de ambitu*. J'ai traité plus loin cette question à fond, en la joignant à une autre loi.

(1) Tertullien, *Apolog.*, 4.

(2) Ulpien, XVI, 3.

(3) Dion, LIV, 16. Le fait même qu'Auguste se décida à légitimer ces unions, nous prouve qu'elles devaient être très nombreuses. Voy. Bouché-Leclercq, *les Lois démographiques d'Auguste*, dans la *Revue historique*, vol. LVII, p. 258.

plus commodes que les *justae nuptiae*, lorsque dans ces unions ils avaient des enfants; mais les puritains et les traditionalistes les avaient en horreur : elles répugnaient à l'orgueil aristocratique, et en outre ceux qui avaient des filles à marier étaient désolés de voir que des plébéiens, des chevaliers et même des sénateurs, vivaient ainsi en concubinage avec des affranchies, alors que tant d'honnêtes citoyens étaient obligés de garder leurs filles auprès d'eux, sans pouvoir les marier, parce qu'ils n'avaient pas à leur donner la grosse dot sans laquelle personne ne se souciait plus d'entrer en ménage. Entre la tradition et la nécessité, Auguste imagina ce moyen terme : il défendit d'épouser des affranchies, c'est-à-dire d'en avoir des enfants légitimes, aux sénateurs seulement, à leurs enfants, à leurs petits-fils et arrière-petits-fils en ligne masculine (1); il le permit au contraire à tous les autres citoyens (2). Il ne fallait pas qu'un homme qui au

(1) Dion, LIV, 16; *Digeste*, XXIII, ii, 44; Ulpien, *Frag.*, XIII, 1.

(2) *Digeste*, XXV, vii, 4 (Paolo) : *Concubinam ex sola animi destinatione aestimari oportet*. Il n'est pas douteux que l'on pouvait faire à son gré d'une affranchie sa concubine ou sa femme : il suffirait pour le prouver des passages d'Ulpien qui sont dans le *Digeste*, XXV, vii, 1 proème et § 3. Mais avait-on le même droit s'il s'agissait d'une femme *ingenua et honesta?* Le passage de Marcien (*Digeste*, XXV, vii, 3, proème) le donne à penser : *in concubinatu potest esse et aliena liberta et ingenua : et maxime ea quae obscuro loco nata est, vel quaestum corpore fecit*. Il semblerait donc que la femme libre et honnête, surtout si elle était d'origine obscure et femme du peuple, pouvait être considérée comme concubine. Mais il est évident que c'était là un point très discuté, parce que, au même endroit (*Digeste*, XXV, vii, 1) Ulpien dit qu'il est d'accord avec Atilicinus : *puto solas eas in concubinatu haberi posse sine metu criminis, in quas stuprum non committitur*, ce qui exclut les *ingenuae honestae*. Le principe romain devait être au début l'exclusion rigoureuse du concubinage des *ingenuae honestae*; mais avec le temps et le relâche-

sénat personnifierait la puissance de Rome, qui l'exercerait dans les provinces, qui aurait le commandement des légions, pût avoir pour mère une jolie danseuse syriaque ou une gracieuse servante juive; il fallait qu'il fût fils d'une matrone romaine de pure race libre et latine, afin de conserver dans toute son intégrité et toute sa force le sens de la tradition; chez les autres au contraire, on tolérait par nécessité ces mélanges des races grâce auxquels, dans les siècles suivants, il ne restera plus rien de la pureté du vieux sang romain. C'était instituer dans le monde féminin deux ordres dont les droits pour le mariage seraient différents : les *ingenuae honestae*, l'aristocratie du mariage, qui, possédant une dignité morale complète, ne pouvaient être que femmes légitimes; et les *libertae*, la classe moyenne du mariage, dont on pouvait faire à son gré des femmes légitimes ou des concubines. A ces deux ordres, en donnant un sens précis à de vieilles coutumes, et en réalisant cette haute conception romaine qui faisait dépendre la légitimité du mariage, non pas de certaines formalités légales plus ou moins symboliques, mais d'une certaine condition de dignité morale des femmes et du libre consentement des époux, Auguste proposait d'adjoindre un troisième ordre, qui serait la plèbe du mariage, et composé des femmes qui, ne possédant pas la dignité morale, ne pouvaient pas être des femmes légitimes, mais seulement des concubines : telles étaient les prostituées, les entremetteuses, les affranchies des entremetteuses, les femmes adultères et les actrices (1). Après avoir ainsi réparti en trois ordres le sexe

ment des mœurs, le principe rigide fut adouci, grâce surtout aux jurisconsultes et à leurs discussions.

(1) Ulpien, *Frag.*, XIII, 2; voy. *Digeste*, XXIII, II, 43.

féminin, la loi abordait une difficulté plus grande; elle recherchait les moyens pour obliger les hommes et les femmes à se marier. Nous avons déjà dit qu'Auguste ne songeait pas à restreindre la liberté et l'autonomie de la famille. Il avait donc imaginé un ingénieux système de récompenses et de peines à appliquer à l'égoïsme des célibataires : il y aurait des récompenses pour les responsabilités et les soucis inséparables du mariage; et il y aurait aussi des peines pour obvier aux trop grandes commodités du célibat. Mais que de contorsions étranges Auguste avait dû faire subir à sa loi, que de contradictions il avait été obligé d'y faire entrer! Il y avait entre les buts et les moyens de sa politique une contradiction insoluble et qui consistait à vouloir imposer aux Romains l'idéal civique d'une aristocratie militaire, en combinant artificiellement les égoïsmes d'une époque entraînée, comme par une force invincible, vers l'égalité démocratique et l'utilitarisme mercantile et pacifique. Mais Auguste devait subir cette contradiction. Il n'hésita donc pas à fouler aux pieds des traditions antiques et vénérées, comme celle qui voulait qu'un second mariage fût toujours mal vu à Rome et considéré comme une sorte d'adultère posthume. La nouvelle loi obligeait brutalement les veuves et les femmes divorcées à se remarier : les veuves avaient un délai d'un an; les femmes divorcées un délai de six mois seulement (1). Il semble qu'Auguste proposa ensuite de diminuer des empêchements au mariage qui provenaient de la parenté, et qu'il interdit seulement les mariages entre des personnes remariées et les enfants d'un premier lit, entre un beau-père et sa bru, une belle-mère et son gendre,

(1) ULPIEN, *Frag.*, 14.

c'est-à dire dans les cas où le rapport de parenté semblait porter atteinte à la dignité paternelle (1). Auguste avec plus de hardiesse encore fit intervenir la loi dans les testaments et dans les rapports de famille, c'est-à-dire dans un domaine dont la loi jusque-là avait respecté les limites avec un scrupule presque religieux; il proposa que tout héritier ou légataire fût affranchi de l'obligation du célibat ou du veuvage, quand cette obligation était une condition imposée par le testateur (2); que, si un père ou un tuteur refusaient leur consentement au mariage ou la dot, le fils ou la fille, le pupille ou la pupille, auraient le droit d'avoir recours au préteur, qui examinerait les motifs du refus et qui, s'il trouvait ces motifs injustes, obligerait le père ou le tuteur à donner leur consentement ou la dot (3). Les avantages offerts à ceux qui se mariaient n'apportaient pas moins de trouble que ces dispositions dans l'ancien droit public ou privé. Ils étaient nombreux, et, comme il est naturel, différents pour les deux sexes et pour les diverses classes de la société. En faveur des sénateurs qui avaient femme et enfants, la loi établissait certains privilèges dont trois nous sont connus : des deux consuls, celui qui avait le premier droit aux faisceaux, serait celui qui aurait le plus d'enfants, ou celui qui avait des enfants

(1) Voy. Heineccius, *Ad legem Juliam et Papiam Poppaeam*. Genevae, 1747, p. 308 et suiv.

(2) *Digeste*, XXXV, i, 72, § 4; 79, § 9. Comme on peut voir dans le *Digeste* (XXXVII, xiv, 6, § 4), que la nullité d'une condition analogue imposée à la libération de l'esclave était consacrée par la *lex Julia de maritandis ordinibus*, il me paraît vraisemblable que cette disposition ait été également dans la *lex Julia* et non dans la *lex Papia Poppaea*.

(3) Voy. *Digeste*, XXIII, ii, 19; Gaïus, I, 178; Ulpien, II, 20 le magistrat chargé de cela à Rome ne pouvait être que le préteur.

ou qui était marié, si l'autre était *orbus* (marié sans enfants) ou célibataire (1); les citoyens mariés et les pères de famille auraient certains avantages, qu'il nous est difficile de préciser, dans la subrogation des magistrats morts dans l'exercice de leurs fonctions (2), et dans la répartition des provinces (3); tout citoyen pourrait briguer les magistratures en anticipant sur l'âge légal d'autant d'années qu'il aurait d'enfants (4). Cette disposition aurait donc pour effet à la fois d'encourager le mariage et de faire entrer dans l'État des éléments plus jeunes. Dans le domaine du droit privé la *lex Julia* parait la maternité trois fois féconde d'une sorte de décoration, en donnant le droit de porter la *stola*; elle lui conférait l'égalité civile, et délivrait la femme des derniers restes de tutelle (5) : c'était là une belle réforme qui hâtait l'émancipation complète de la femme, mais qui, si elle donnait aux femmes un plus grand désir d'être mères, devait rendre la

(1) Aulu-Gelle, II, 15.

(2) Voy. la vague allusion à ce fait dans Tacite, *Annales*, II, 51.

(3) Voy. Dion, LIII, 13; il a tort sans aucun doute d'attribuer à l'an 28 avant J.-C. des dispositions contenues dans la *lex Julia de maritandis ordinibus*, ainsi qu'Aulu-Gelle nous le donne à entendre dans le passage indiqué plus haut. Ce passage nous prouve en effet qu'il y avait dans la *lex Julia* des privilèges de droit public.

(4) *Digeste*, IV, iv, 2. Ce qui me fait croire que cette disposition était contenue dans la *lex Julia* ou dans la *lex Papia Poppaea*, c'est que, comme nous le verrons, le *jus trium liberorum* nous aide à expliquer la carrière de Tibère et de Drusus.

(5) Voy. Gaïus, I, 145. Le *jus trium liberorum* dut certainement être établi ou par la *lex Julia* ou par la *lex Papia Poppaea;* or, si c'était par cette dernière, on ne comprendrait pas comment le sénat en 745 l'aurait accordé à Livie (Dion, LV, 2); il faut donc que ce soit par la *lex Julia*. Voy. Jörs, *Ueber das Verhältniss der Lex Julia de maritandis ordinibus zur Lex Papia Poppaea*. Bonn, 1882, p. 25.

paternité encore plus redoutable pour les maris qui, du jour où elle leur aurait donné trois enfants, n'auraient plus aucun pouvoir légal sur leur compagne. Enfin, en faveur des affranchis, la loi sanctionnait des privilèges qui affaiblissaient singulièrement cette autorité du patron qu'Auguste, par l'exemple même qu'il donnait, cherchait à rétablir dans les mœurs. Elle autorisait à se marier (1) les affranchis des deux sexes, qui n'avaient reçu la liberté qu'à la condition de ne pas contracter de mariage (les patrons mettaient souvent cette condition pour hériter de leurs affranchis); elle exemptait les affranchis qui avaient deux ou plus de deux enfants, de l'obligation des *operae*, des *dona*, et des *munera* (2), ou ceux qui avaient eu deux enfants à l'époque où ils étaient sous la dépendance du patron, ou qui même n'en avaient qu'un seul déjà âgé de cinq ans, de l'obligation des *operae*, et annulait ainsi les droits économiques les plus importants du patronat. Elle excluait cependant de ce privilège les affranchis qui étaient comédiens ou gladiateurs (3). La femme affranchie était exemptée de l'obligation des *operae*, quand elle se mariait avec le consentement de son patron (4). La loi enlevait enfin à la femme de l'affranchi la faculté de divorcer sans le consentement de son mari (5). Mais la loi, si favorable à ceux qui accomplissaient leur devoir envers l'espèce, venait tour-

(1) *Digeste*, XXXVII, XIV, 14, 6, § 4.

(2) *Digeste*, XXXVIII, I, 37. On peut voir par ce qui est dit dans le *Cod. Just.* VI, III, 6, § 1, que cette disposition était dans la *lex Julia de maritandis ordinibus* et non dans la *lex Papia Poppaea*.

(3) *Digeste*, XXXVIII, I, 37.

(4) *Id.*, *ibid.*, I, 14.

(5) *Id.*, *ibid.*, II, leg. un., § 1.

menter les vieux garçons dans leur solitude trop paisible, et les menaçait de peines nombreuses : nous en connaissons deux d'une façon précise. La première, qui était grave à une époque où les divertissements et les spectacles étaient un service de l'État, excluait les célibataires des fêtes et des spectacles publics (1). Puisqu'ils fuyaient, en égoïstes, des tourments nécessaires pour la prospérité de l'État, l'État se refusait à les divertir. La loi en outre enlevait aux célibataires le droit de recueillir l'héritage que leur laisseraient par disposition testamentaire des personnes qui ne leur seraient pas apparentées au moins au sixième degré (2), les autres articles du testament demeurant valables : c'était là une proposition grave qui renversait un des principes fondamentaux de l'ancien droit, puisque la loi, pour des raisons d'intérêt public, ne respectait plus la volonté des morts. En frustrant les célibataires des héritages qui pouvaient leur venir des amis, la loi enlevait aux classes riches un moyen très employé pour accroître le patrimoine et atténuer la disparition des fortunes.

Cette loi violait tant de principes du droit traditionnel qu'elle ne pouvait manquer d'être l'objet d'âpres

(1) Cette disposition nous est révélée par les *Acta ludorum secularium*, découverts il y a quelques années : *Ephem. Epigr.*, VIII, p. 229, v. 54 et suiv. Elle nous est confirmée par Dion, LIV, 30.

(2) Sozom, *Hist. Eccl.*, I, 9; Gaïus (II, 111; II, 144; II, 286). Le passage de Gaïus (II, *a*) dit d'une façon trop précise que la *lex Julia*, frappait d'incapacité le *caelebs*, et la *lex Papia Poppaea*, l'*orbus* (l'homme marié qui n'avait pas d'enfants), pour que, en l'absence de témoignages contraires, on puisse douter qu'il en fût ainsi. D'ailleurs la chose est vraisemblable en elle-même : la disposition concernant les *caelibes* était déjà assez sévère à elle seule, et il n'est pas étonnant qu'Auguste se soit d'abord borné à elle.

critiques de la part des juristes les plus fidèles à la tradition. Le sénat romain n'était pas encore une cour d'esclaves, et Antistius Labéon, le plus illustre représentant du traditionalisme en matière de droit, blâma hautement l'esprit révolutionnaire d'une législation qui, sous prétexte de rétablir la tradition, venait s'entremettre si brutalement entre le patron et l'affranchi, le testateur et l'héritier, le père et le fils (1). Mais si ces arguments purement juridiques avaient peu de prise sur le public qui désirait ces lois, le parti puritain y fit des objections plus graves; la loi, prétendait-il, au lieu de guérir le mal dans sa racine, employait des remèdes dangereux qui risquaient de l'aggraver; telles étaient, par exemple, les dispositions qui émancipaient

(1) Je crois en trouver la preuve dans le fragment très important d'Atéius Capiton, qu'Aulu-Gelle (XIII, xii, 1) nous a conservé. *Agitabat hominem (Antistium Labeonem) libertas quaedam nimia atque vecors, tanquam eorum (sc. legum atque morum p. r.), Augusto jam principe et remp obtinente, ratum tamen pensumque nihit haberet, nisi quod justum sanctumque esse in romanis antiquitatibus legisset.* » Que l'on ajoute à cela ce que disent Porphyre, *Ad Hor.*, S. I, iii, 82, et Tacite, *Annales*, III, 75, touchant l'aversion d'Antistius pour Auguste et sur la condescendance d'Atéius, et l'on verra qu'il est très probable qu'un des motifs de désaccord entre les deux juristes ait été cette législation révolutionnaire d'Auguste. A quelle autre chose en effet Atéius Capiton pouvait-il faire allusion quand il disait qu'Antistius ne voulait considérer comme juste et sacré que ce qui était dans les antiquités romaines? Ce n'était certainement pas à un esprit trop étroit et trop traditionaliste dans l'interprétation et l'application des principes. Pomponius (*Digeste*, I, ii, 47) nous dit que Labéon *plurima innovare instituit* et qu'au contraire Atéius Capiton était en cela plus conservateur que Labéon. La discorde devait naître non pas au sujet de la méthode d'interprétation, mais sur des questions de principe, et par suite spécialement au sujet de la législation d'Auguste qui bouleversa ces principes sur tant de points : c'est ainsi que se concilient les deux affirmations contradictoires de Capiton et de Pomponius, et cela nous explique les accusations de servilité politique que les aristocrates dirigeaient contre Capiton.

complètement la femme. Les hommes donnaient comme excuse à leur goût pour le célibat l'indépendance croissante de la femme, qui rendait son caractère plus impérieux, ses désirs plus extravagants et son égoïsme plus frivole. Et voici que la loi, au lieu de refréner cette liberté, la rendait encore plus grande. Auguste cependant n'eut pas de difficulté à faire approuver la loi, d'abord par le sénat, comme cela se faisait au bon temps de l'aristocratie, et ensuite par le peuple (1). Les esprits étaient trop entichés de cette loi et croyaient trop à sa merveilleuse efficacité, pour que quelqu'un osât s'y opposer avec vigueur. D'ailleurs si

(1) Il y a eu sur ce point de longues discussions, et dernièrement une très savante étude de M. Bouché-Leclercq dans l'article déjà cité de la *Revue historique*. Mais il ne me paraît pas possible de nier que la *lex Julia de maritandis ordinibus* fut approuvée en l'an 18. Dans les *Acta ludorum secularium* (*Eph. Epigr.*, vol. 8, p. 229), il est en effet question de gens *qui tenentur lege de maritandis ordinibus*. D'autre part, pour que le sénat en l'an 745 (Dion, LV, 2) donnât à Livie le *jus trium liberorum*, il fallait que la *lex Julia* fût déjà approuvée. On ne peut pas rapporter à cette loi et à l'an 18 ce que dit Suétone (*Aug.*, 34), à savoir que *prae tumultu recusantium perferre non potuit*. Suétone dit expressément qu'il s'agit d'*adjonctions et de corrections* à la *lex Julia de maritandis ordinibus*, et non de la loi elle-même qui devait déjà avoir été approuvée, puisqu'on y faisait des corrections. Dans le discours que Dion fait prononcer par Auguste (LVI, 7), il est question de deux lois sur le mariage qui précédèrent la *lex Papia Poppaea*. Ne faut-il pas voir dans la seconde ces adjonctions et ces corrections dont parle Suétone? Ainsi donc, en l'an 18 avant J.-C., la *lex Julia de maritandis ordinibus* fut approuvée par les comices, et plus tard (nous tâcherons bientôt d'en fixer l'année) Auguste présenta des modifications et des adjonctions qui soulevèrent de vives oppositions. On ne peut donner comme argument contre ceci les vers du *Carmen saeculare : patrum... decreta super jugandis feminis*, car Horace ajoute aussitôt : *prolisque novae feraci lege marita*. Ces deux vers signifient autre chose : Horace cite les *decreta patrum* et la *lex* pour faire savoir que le sénat et le peuple ont pris part l'un et l'autre à la législation nouvelle, le premier en donnant la première approbation, le second en donnant l'approbation définitive.

la loi menaçait d'apporter plus tard des embarras nombreux, elle promettait aussi à bien des gens des avantages immédiats : elle légitimait les liaisons avec les affranchies; elle améliorait la condition de bon nombre d'esclaves mis en liberté; elle attribuait des privilèges et donnait des espérances à tous ceux qui avaient déjà des enfants; elle avait enfin pour elle tous les hommes mariés et tous les pères de famille. Le moment se trouvant favorable, ceux-ci furent plus forts que les célibataires. Il n'y eut donc pas d'opposition sérieuse, mais au contraire presque tout le monde fut d'avis que cette loi ne suffisait pas; on en voulait d'autres, plus énergiques encore et qui arracheraient la racine du mal. Encouragé par l'approbation facile de cette loi, le parti traditionaliste s'agita aussitôt pour réclamer une loi qui rétablirait l'ordre dans la famille. A quoi bon créer avec la *lex de maritandis ordinibus* tant de familles, si chacune d'elles devait devenir un nid d'adultères, de débauches, de discordes et d'infamies? Quel homme sérieux et honnête consentirait à fonder une famille, s'il ne pouvait obliger ses fils à lui obéir, ni arrêter la folle prodigalité, le luxe capricieux et les mœurs légères d'une femme qui, pour ne pas paraître une femme vulgaire, se croirait obligée de désobéir à son mari? Les femmes, en effet, se trouvaient maintenant portées à tous ces vices par le mariage libre, la mauvaise éducation, les amis, la littérature et la dot (1).

(1) Tout bref qu'il est, le chapitre XVI du livre LIV de Dion est très important; il nous fait comprendre en effet que la *lex de adulteriis* et probablement aussi la *lex sumptuaria* furent, grâce à la présence d'un parti, ou à un courant d'opinions, une suite donnée à la *lex de maritandis ordinibus*. J'ai dit dans le texte comment ces deux lois étaient sorties de la première : on ne pouvait contraindre les hommes à se marier, si on ne leur donnait pas le moyen de gouverner leur famille. L'attitude d'Au-

Et puisque la famille n'avait plus en elle-même la force de maintenir l'ordre, il fallait que les bons maris fussent aidés par les lois. On réclamait des lois pour refréner le luxe, pour réprimer les mœurs dissolues des jeunes gens, pour faire de l'adultère un crime puni par le code. La question fut traitée au sénat par les sénateurs, qui engagèrent à ce sujet de vives discussions, puis s'en rapportèrent directement à Auguste, après avoir émis différentes propositions (1). Mais Auguste n'était nullement porté à accéder à cette nouvelle demande (2), cela pour différents motifs, dont quelques-uns sans doute étaient des motifs personnels. Comme magistrat suprême de la république, il lui aurait fallu donner l'exemple et observer ces lois, sous peine de s'attirer le blâme du public toujours sévère pour les grands. Auguste n'avait rien à redouter lui-même de sa loi *de maritandis ordinibus*. Il était marié et avait une fille; celle-ci en était déjà à son second mari; elle avait eu d'Agrippa, en l'an 20, un fils, Caïus, qui avait alors trois ans; elle était sur le point d'en avoir un second, Lucius; Tibère avait déjà épousé Agrippine, fille

guste nous prouve qu'il était opposé à cette législation complémentaire. Ce qui me paraît prouver que la *lex sumptuaria* fut approuvée dans ces conditions et pour ces raisons, c'est que dans les discussions dont nous parle Dion, Auguste s'occupa de l'habillement et du κόσμος des femmes. D'autre part, Suétone (*Auguste*, 34), cite la *lex sumptuaria* parmi les autres lois qui furent approuvées cette année-là : nous sommes donc conduits à l'attribuer à la même époque.

(1) Dion, LIV, 16.

(2) Si on lit Dion (LIV, 16) sans idée préconçue, il me semble que l'on voit très manifestement qu'Auguste chercha d'abord à temporiser, ce qui montre qu'il n'était guère favorable à ces lois. Dion cite textuellement cette phrase d'Auguste : « C'est à vous à donner à vos femmes les ordres et les conseils qu'il vous plaît, comme je le fais moi-même. » Ce qui veut dire : A vous, et non pas aux lois que vous me demandez.

d'Agrippa et de sa première femme qui était fille d'Atticus (1); il allait bientôt marier Drusus, le second fils de Livie, qui avait alors vingt ans. Au contraire, une nouvelle loi contre le luxe pouvait lui causer quelque ennui. Il vivait, quant à lui, à la mode antique, très simplement; au milieu des richesses immenses qui passaient tous les ans comme un fleuve d'or dans sa grande demeure, pour se répandre ensuite, en mille ruisseaux, dans Rome, l'Italie et l'empire, il conservait les mœurs de la bourgeoisie italienne dont il était sorti; il ne portait que des toges faites à la maison par ses servantes, sous la surveillance de Livie (2); il aimait à se montrer dans la boutique du marchand de pourpre où il marchandait les pièces qui devaient lui servir pour ses costumes de cérémonie (3); son palais était vaste, mais n'était pas somptueux, et sa chambre était meublée avec une simplicité archaïque qui devait un jour devenir proverbiale (4); dans les repas qu'il donnait, il y avait toujours cette courtoisie et cet air de noblesse qui ne se sépare jamais de la simplicité : trois couverts ordinairement, et six seulement dans les occasions très solennelles. Tibère, lui aussi, se montrait sur ce point un fervent traditionaliste. Mais Julie, au contraire, avait des goûts bien différents. Belle, intelligente, cultivée, gracieuse, pleine de jeunesse, — elle avait vingt-deux ans, — elle semblait née pour être plutôt une princesse d'Asie qu'une matrone romaine : elle aimait la littérature, les arts, l'élégance, le luxe, les grandes villas, les beaux palais, les robes de soie, les réunions

(1) SUÉTONE, *Tibère*, 7. La date du mariage n'est du reste pas certaine.
(2) SUÉTONE, *Aug.*, 73.
(3) *Id.*, *ibid.*, 72 et 73.
(4) *Id.*, *ibid.*, 74.

choisies, les fêtes (1) : et on la voyait se soustraire tous les ans davantage à l'autorité de son père et de son mari. Il eût été téméraire d'espérer qu'elle obéirait facilement à une nouvelle loi somptuaire. Mais une loi sur les mœurs et sur l'adultère paraissait plus dangereuse encore. Répandre des millions, travailler du matin au soir à tant d'œuvres différentes, sourire à tout le monde et jouer tantôt un personnage et tantôt un autre, Auguste le pouvait. Mais prendre encore la charge de gardien de la pudeur, avec son passé, il ne le pouvait guère. La chose devait lui paraître trop difficile. Et ce n'était pas son passé seulement, mais le présent aussi qui pouvait l'épouvanter. En effet, cette belle façade archaïque de pudeur et d'honneur que sa famille faisait voir au public, était en partie trompeuse et postiche. Que la chose fût vraie ou non, on prétendait à Rome qu'Auguste était trop intime avec Térentia, la très jolie femme de Mécène (2). Agrippa voyageait beaucoup pour des affaires d'État, et pendant ses absences, Julie avait des relations un peu trop libres avec les beaux jeunes gens de l'aristocratie, si bien

(1) MACROBE, *Sat.*, II, v, 1 : *Sed indulgentia tam fortunae quam patris abutebatur : cum aloqui literarum amor multaque eruditio, quod in illa domu facile erat, praeterea mitis humanitas minimeque saevus animus ingentem foeminae gratiam conciliarent : mirantibus qui vitia noscebant tantam pariter diversitatem :* Macrobe dit donc clairement que l'on attribuait à Julie des qualités excellentes que l'on ne savait comment concilier avec les vices qu'on lui attribuait aussi. Ce fait doit nous mettre en défiance contre les récits des historiens qui lui ont prêté des vices monstrueux; c'est une forte présomption pour que ces récits soient exagérés. Nous verrons en effet, à mesure que se déroulera l'histoire de Julie, qu'il en est ainsi. Au contraire il n'est pas douteux que Julie aimait le luxe, comme elle aimait l'art et la littérature. MACROBE (*Satire*, II, v, 1) rappelle les *profusos cultos perspicuosque comitatus* qu'Auguste lui reprochait; et dans le même chapitre il cite plusieurs faits du même genre.

(2) DION, LIV, 19.

qu'à diverses reprises, Auguste avait dû lui faire des remontrances (1); elle commençait peut-être déjà à voir trop souvent et avec un trop vif plaisir un jeune homme de grande famille, Sempronius Gracchus, descendant des fameux tribuns (2). Tibère et Agrippine formaient seuls un couple exemplaire qui s'aimait, vivait à l'écart, et dont les mauvaises langues ellesmêmes ne pouvaient dire aucun mal (3).

Auguste résista d'abord; il prononça des discours au sénat pour défendre contre le bizarre puritanisme révolutionnaire de son époque, la grande tradition romaine, pour démontrer que le mari et le père devaient maintenir l'ordre dans la famille comme jadis par leur

(1) Suétone, *Aug.*, 64. L'anecdote concernant Vinicius pourrait se rapporter à cette époque-là.

(2) Tacite, *An.*, I, 53... *Sempronium Gracchum qui familia nobili, solers ingenio et prave facundus, eamdem Juliam in matrimonio temeraverat*... C'est la seule accusation sérieuse qui, pour cette période de sa vie, soit portée contre Julie. La petite histoire malpropre racontée par Macrobe (*Sat.* II, v, 6) pour démontrer que Julie à ce moment-là *tam vulgo potestatem corporis sui faceret* est évidemment une des nombreuses inventions qu'on imagina après sa chute pour salir toute son existence. Cependant, dans cette histoire, il est reconnu qu'entre les fils de Julie et leur père, il y avait une ressemblance extraordinaire, ce qui prouve du moins qu'ils étaient bien ses enfants. L'explication que Macrobe en fait donner par Julie ne peut être qu'une calomnie grossière. Elle fut inventée pour accuser Julie d'infamie monstrueuse à une époque de sa vie où il y avait une preuve vivante de sa pudeur : le visage de ses enfants. D'ailleurs est-il vraisemblable que quelqu'un ait osé adresser à Julie, fille d'Auguste et la première femme de Rome après Livie, une question comme celle à laquelle Macrobe prétend que Julie aurait répondu? Tacite, qui est pourtant si sévère pour cette famille, considère cette histoire comme une fable, et ne reproche pour cette époque à Julie que son adultère avec Sempronius Gracchus. Que l'on observe enfin que Tacite ne dit pas comme Suétone (*Tibère*, 7) que la femme d'Agrippa aurait essayé de séduire Tibère.

(3) Dion, LIV, 16.

propre autorité et leur sagesse. Il alla un jour jusqu'à se donner lui-même en exemple. Les puritains essayèrent alors de l'embarrasser, en profitant des désordres qui troublaient sa famille; et un jour ils l'invitèrent à exposer au sénat la façon dont il gouvernait sa famille. Il le fit, et dans un long discours il développa ses idées vraiment traditionnelles sur la famille, en faisant de sa maison une description imaginaire que personne naturellement n'osa déclarer fausse. On eut alors recours à d'autres moyens pour lui faire peur : comme il était censeur, on lui dénonça un jeune homme qui, pendant les guerres civiles, avait épousé une femme dont il avait d'abord été l'amant, c'est-à-dire exactement ce qui était arrivé à Auguste avec Livie; on semblait ainsi le menacer de fouiller de nouveau son terrible passé, s'il se refusait à donner satisfaction au parti de la sévérité et de la pudeur (1). Et ainsi, en travaillant l'opinion publique et le sénat, et en agissant par de sourdes menaces sur Auguste lui-même, le parti puritain l'emporta encore sur ce point. Auguste se décida à faire préparer, et sans doute par des commissions composées d'ardents puritains, deux nouvelles lois : une loi somptuaire (2) et la fameuse *lex Julia de pudicitia et de coercendis adulteriis* (3). On devine facilement l'esprit de la première, mais nous n'en connaissons que quelques dispositions : nous savons qu'elle cherchait à refréner le luxe des constructions, qu'Horace déplore maintes fois dans ses *Odes* (4); nous pouvons conjecturer que

(1) Dion, LIV, 16.
(2) Voy. la note 1 de la p.240.
(3) Nous ne savons pas si elle s'appelait ainsi, et s'il n'y avait pas là deux lois différentes. Ce point, comme tant d'autres, concernant les fameuses lois d'Auguste, est très obscur.
(4) Suétone, *Aug.*, 89, nous dit qu'Auguste fit publier de nou-

dans ses dispositions sur la toilette féminine, cette loi modérait l'usage de la soie, ce tissu lascif qui, au dire des puritains, déshabillait les femmes sous prétexte de les vêtir (1); nous savons enfin que cette loi contenait des dispositions sur les dépenses que l'on pouvait faire dans les banquets. Dans un banquet donné aux jours ordinaires on ne devait pas dépenser plus de 200 sesterces (50 fr.); et pas plus de 300 (75 fr.) si c'était aux calendes aux ides, et aux nones ou d'autres jours de fête; enfin pas plus de 1,000 (250 fr.) pour les cérémonies nuptiales (2). Cette loi devait plaire à la majorité : elle retirait sous les yeux de Rome, et d'une façon expéditive, les plats des somptueux festins que donnaient les Crésus de la métropole, et auprès desquels faisaient trop pauvre figure les modestes dîners des sénateurs, des chevaliers, des plébéiens peu fortunés; elle dépouillait les riches matrones des costumes et des bijoux dont les femmes plus pauvres étaient si jalouses; elle tâchait de ramener les énormes et somptueux palais, œuvres des architectes et des artistes d'Alexandrie, aux humbles proportions des pauvres maisons latines habitées par la multitude. Les naïfs espéraient aussi que l'argent épargné par cette loi servirait à élever des enfants. La *lex de adulteriis* (3) avait pour but, d'autre part, non seulement de punir l'adultère, mais de purifier la famille de toutes les tur-

veau les *Orationes Q. Metelli de prole augenda, et Rutilii de modo aedificiorum; quo magis persuaderet utramque rem non a se primo animadversam, sed antiquis iam tunc curae fuisse*. Il en résulte qu'Auguste chercha à refréner le luxe des constructions. Il me paraît donc vraisemblable que ces dispositions étaient contenues dans la *lex sumptuaria* dont parle Suétone, *Aug.* 34.

(1) Voy. ce que dit Pline sur les tissus de soie. *N. H.*, II, XXII, 76.

(2) Aulu-Gelle, II, XXIV, § 14-15.

(3) *Digeste*, XLVIII, V, 1 : *Haec lex lata est a divo Augusto*.

pitudes qui l'avaient souillée pendant les deux siècles précédents, et c'était encore un considérable empiétement de l'État sur l'autorité absolue du chef de famille. La loi conservait au *pater familias* romain, comme dernier vestige de son ancienne autorité, le droit de tuer la fille adultère et son complice, aussitôt la faute découverte (1). Il conservait au mari le droit de tuer l'amant de sa femme, quand il le surprenait chez lui et qu'il était ou comédien, ou chanteur, ou danseur, quand il avait une condamnation, ou qu'il était un affranchi de la famille (2), mais jamais sa femme, à moins qu'elle ne fût surprise dans sa maison. Quand l'adultère était découvert, il était accordé soixante jours au mari, et si le mari n'agissait pas, au père, quand ils étaient citoyens romains, pour traduire la femme adultère, citoyenne romaine, devant le préteur et la *quaestio* (3) ou jury qui fut probablement institué en même temps que la loi. Si le mari ou le père ne se portaient pas comme accusateurs, pendant quatre mois encore après ces soixante

(1) *Digeste*, XLVII, v, 20; 26, § 2; 23 § 4. Pour ce qui est de cette condition que les deux amants eussent commis leur faute dans la maison du *pater familias*, il me semble qu'on peut inférer du *Digeste*, XLVII, v, 23, que cette condition, sans être explicitement contenue dans la *lex Julia*, en fut une conséquence tirée peu à peu par l'interprétation des juristes. Si la loi avait été bien claire sur ce point, on ne comprendrait pas pourquoi Ulpien aurait cité, pour soutenir sa thèse, l'opinion de différents juristes, parmi lesquels Labéon et Pomponius.

(2) *Digeste*, XLVIII, v, 24. Voy. *Cod. Just.*, IX, IX, 4.

(3) *Digeste*, XLVIII, v, 2, § 8; 3; 4. Que les adultères fussent ordinairement jugés par une *quaestio* semblable à celle qui jugeait le plus grand nombre des procès criminels, cela nous est prouvé surtout par le récit d'un procès d'adultère contenu dans DION, LIV, 30 : le préteur dont parle Dion ne peut être que le président de la *quaestio*. La procédure des *quaestiones* était d'ailleurs la même que celle de tous les *judicia publica*, et la *lex Julia* faisait de l'adultère un *judicium publicum*. (*Inst.*, IV, XVIII, 4.)

jours, n'importe qui pouvait porter plainte, car les procès pour adultère étaient rangés parmi les *judicia publica*, exactement comme les parricides et les faux (1). Les peines étaient terribles : pour l'homme adultère, c'était la relégation à vie et la confiscation de la moitié des biens; pour la femme adultère la relégation à vie, la perte de la moitié de sa dot, d'un tiers de sa fortune, la défense de se remarier, qui faisait qu'elle ne pouvait plus vivre avec un homme que comme concubine (2). Si l'on favorisait l'adultère en prêtant sa maison aux amants pour leurs rendez-vous, ou si un mari tirait profit de la vie impudique de sa femme, ou la conservait chez lui après avoir découvert l'adultère, tous ces faits constituaient le délit de *lenocinium* et étaient punis comme l'adultère (3). Enfin la loi interdisait et punissait des mêmes peines que l'adultère et le *lenocinium*, les *stupra* : on entendait par là simplement les relations qui ne pouvaient pas être légitimés par la *maritalis affectio*, et qui ne pouvaient pas être considérées comme licites, à cause de la façon même dont elles avaient lieu, avec une femme libre, d'honnête famille, de renommée respectable, veuve ou d'âge nubile (4). La femme, au contraire, ne pouvait pas accuser d'adultère son mari (5), qui pouvait avoir impunément commerce avec des femmes, à la condition qu'elles ne fussent pas mariées ou *ingenuae honestae;* s'il avait commerce avec celles-ci, il pouvait être condamné non pour avoir été infidèle à sa femme mais pour avoir commis le *stuprum* ou l'adultère avec la femme d'un autre.

(1) *Inst.*, IV, XVIII, 4; *Digeste*, XLVIII, v, 4; *Cod. Theod.*, IX, II, 2.
(2) PAULI, *Sent.*, II, XXVI, 14.
(3) *Digeste*, XLVIII, v. 2, § 2; 8 et 9; *Cod. Just.*, IX, IX, 2.
(4) *Digeste*, L, XVI, 101; XLVIII, v, 34.
(5) *Cod. Just.*, IX, IX, 1.

C'était donc le régime de la terreur que l'on établissait dans le royaume d'Aphrodite. Cette loi déchaînait l'esprit de délation et de calomnie, la jalousie des richesses, les ambitions cruelles des avocats, la soif de la vengeance, les plus basses passions, comme une bande d'affreuses harpies dans les voluptueux jardins de Cythère. En réalité c'était une loi d'exception et de persécution très dangereuse pour les hautes classes. Promulguée pour les citoyens romains seulement, la loi sur l'adultère ne visait en réalité que les sénateurs et les chevaliers dont les richesses et le renom pouvaient tenter les accusateurs qui n'auraient pas à courir de risques en accusant (1); elle allait donc être pour l'aristocratie romaine un privilège à rebours. Tandis que les affranchis ou les étrangers, même à Rome, même s'ils

(1) Nous le voyons très nettement par les vers d'Ovide, *Ars amandi*, I, 31-34. Il exclut du public qui doit lire son livre les vierges et les matrones; et il ajoute (v. 33) qu'il chante *Venerem tutam concessaque furta* : c'est une allusion évidente à la *lex de adulteriis*, sur laquelle il revient plusieurs fois dans les *Tristes* et dans les *Pontiques*, pour soutenir que son livre n'excitait pas à commettre des actions défendues par la *lex de adulteriis*. A qui le livre s'adresse-t-il, puisque ce n'est ni aux jeunes filles à marier, ni aux femmes mariées? Est-ce aux courtisanes? C'est l'idée qui vient tout d'abord. Mais ceux qui ont lu le livre savent très bien qu'en cent endroits différents, on enseigne au lecteur les moyens les meilleurs pour séduire une femme mariée, ou tromper la vigilance d'un mari jaloux. D'autre part, il serait singulier qu'Ovide traitât de *furta* les amours avec des courtisanes. Les *concessa furta* indiquent qu'il y avait des adultères qui n'étaicnt pas punis par la *lex de adulteriis* : c'étaient les adultères avec les étrangères ou les affranchies, qui avaient épousé un étranger ou un affranchi. L'adultère, comme cela est dit pour le *stuprum*, ne concernait que la femme *ingenua et honesta*, de naissance libre et de famille respectable, et non l'étrangère ou l'affranchie. Il est probable que l'affranchie qui avait épousé un citoyen romain, selon la *lex de maritandis ordinibus*, pouvait être accusée d'adultère, mais je n'ai pas trouvé de textes suffisants pour trancher sûrement cette question.

étaient riches, pourraient, hommes et femmes, pratiquer impunément l'adultère autant qu'il leur plairait, par amour ou par lucre, les citoyens romains et surtout les sénateurs et les chevaliers, seraient exposés, s'ils sortaient du domaine de l'amour permis, aux rigueurs terribles de la *lex Julia;* mais pour cela aussi il faut considérer la *lex de adulteriis*, avec la *lex sumptuaria* et la *lex de maritandis ordinibus*, comme une grande et sérieuse tentative de restauration aristocratique. Ceux qui s'imaginent Auguste travaillant par des moyens prudents et rusés à fonder la monarchie, n'ont pas compris l'esprit de ces lois, qui furent une des bases de toute son œuvre. Par la *lex sumptuaria,* la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex de adulteriis,* Auguste ne cherchait pas seulement à augmenter la population de l'Italie, qui n'était peut-être pas en décroissance dans toutes les régions; il voulait surtout réorganiser économiquement et moralement la famille aristocratique, l'ancienne pépinière de la république qui avait fini par devenir stérile, l'ancienne école, maintenant tombée, des généraux et des diplomates qui avaient conquis l'empire. Si Auguste avait voulu fonder une monarchie, il aurait dû, au lieu de chercher à les refréner, encourager dans l'aristocratie le luxe, la dissolution et le célibat; car la monarchie ne pouvait s'élever que sur les ruines d'une aristocratie qui, comme cela s'est vu à l'époque de Louis XIV, abaissée par le besoin d'argent et par les plaisirs, ne serait plus devenue qu'une troupe servile de courtisans. Mais Auguste, qui ne pouvait choisir ses collaborateurs que dans les familles aristocratiques, avait besoin d'une aristocratie vigoureuse; son intention véritable était donc de reconstituer à Rome une grande aristocratie, et il cherchait à imposer à la noblesse, par ces lois, certains

devoirs graves et spéciaux, sans lesquels ses privilèges auraient été d'une injustice intolérable. Ce fut là assurément une tentative vaine, au moins en partie; car la dissolution de l'aristocratie romaine continua, mais il serait cependant présomptueux de dire que la tentative n'était pas sérieuse. Auguste d'ailleurs fit approuver ces lois en même temps que d'autres qui en éclairent singulièrement le but et le caractère. Dans la *lex de adulteriis* il réforma aussi, pour consolider les fondements économiques de la famille dans les classes riches (1), le régime de la dot, en interdisant au mari qui jusque-là avait eu le droit d'en faire ce qu'il voulait, de la vendre et de l'engager. En outre, après avoir établi par ces lois sévères tant d'obligations spéciales pour l'aristocratie, il renforça aussi, comme compensation, son privilège véritable et essentiel, en proposant une loi qui réservait le droit de se porter candidat, aux citoyens qui avaient un cens d'au moins 400,000 sesterces. L'État fermait ainsi aux citoyens pauvres ses portes ouvertes depuis un siècle; l'antique constitution timocratique et aristocratique était rétablie; les charges de la république que, pendant la génération précédente, avait pu briguer un pauvre muletier tel que Ventidius, étaient par la loi même déclarées le privilège des classes censitaires; le gouvernement retombait au pouvoir d'une aristocratie divisée, déchue et paresseuse, mais fermée et légalement privilégiée. Et cependant cette décision qui mettait fin à un siècle de luttes terribles, qui pouvait commencer un nouvel ordre de choses, fut prise dans le calme et aussi dans l'indifférence universelle, si bien qu'elle n'est parvenue à notre connaissance qu'au milieu de petits faits, dans deux lignes

(1) *Digeste*, XXIII, v. 4; PAULUS, *Sent.*, IX, XXI, B 2.

écrites beaucoup plus tard par un historien qui n'y attacha pas d'importance (1). Mais le parti démocratique, le grand parti de Caïus Gracchus et de Caïus César, était bien mort. En proposant cette loi, Auguste ne tuait pas un moribond, il mettait au tombeau un cadavre. Rome, après de longs troubles, revenait à ses origines d'État aristocratique; elle refaisait, de la main d'Auguste, un code de devoirs et de privilèges pour la noblesse, avec lequel elle pensait gouverner pendant des siècles l'empire qu'elle avait conquis. Mais en serait-elle capable? Voilà le grand problème que l'avenir devait résoudre. Il est probable qu'en même temps que cette loi, Auguste en proposa une autre, la *lex de ambitu*, sur la corruption électorale, d'après laquelle quiconque avait acheté des suffrages était exclu pour cinq ans des charges publiques (2). Enfin il fut permis aux préteurs de dépenser, s'ils le voulaient, jusqu'à trois fois la somme qui leur était assignée pour les jeux sur le trésor public. Si la loi somptuaire défendait aux riches de festoyer chez eux, le public, au contraire, avait le droit de s'amuser dans les rues et au théâtre. C'était là le nouvel esprit démocratique qui se faisait sentir à Rome après la restauration du régime aristocratique et censitaire, et Auguste savait le satisfaire.

(1) Dion, LIV, 17. La seule allusion que j'aie trouvé à cette réforme est, chose curieuse, dans les *Amours* d'Ovide (III, viii, 55) : *Curia pauperibus clausa est. Dat census honores.*

(2) Dion, LIV, 16. Il place cependant cette loi avant la *lex Julia de maritandis ordinibus*. Il est à supposer que cette loi se rapportait à la réforme timocratique.

VIII

LES « LUDI SAECULARES »

Les lois sociales une fois approuvées, les nuages qui attristaient depuis si longtemps le ciel d'Italie se dissipèrent enfin, et l'on vit Rome rayonner de joie. Tant d'événements heureux qui s'étaient suivis en quelques années, l'accord avec les Parthes, l'épuration du sénat, le dédoublement de l'autorité suprême entre Auguste et Agrippa, ces lois enfin qui promettaient de rétablir les mœurs antiques, parurent apporter dans le pays une détente heureuse. On se réjouissait du reste à bon droit, car, en comparaison des temps sombres de la révolution, l'état présent était merveilleux. Personne n'avait pensé que Rome se relèverait ainsi et retrouverait sa gloire et sa puissance. Si le public s'était fait de grandes illusions au sujet de l'entente avec les Parthes, il était vrai cependant que la masse gigantesque de l'empire, dans la paix qui maintenant s'étendait partout, recommençait à exercer sa force naturelle d'attraction sur tous les petits États, alliés, protégés ou indépendants, qui l'entouraient comme les planètes entourent le soleil. Rome commençait à devenir l'immense métropole du monde méditerranéen; on y venait des forêts de la froide Germanie aussi bien que de la cour du roi des Parthes; l'Orient et l'Occident cherchaient à y fusionner, et elle présentait déjà un mélange de toutes

les langues, de toutes les races et de tous les peuples si différents que Rome avait réunis sous son empire et avec qui elle était en contact. Non seulement Hérode mais tous les souverains des petits États alliés ou vassaux faisaient élever à Rome leurs fils et leurs successeurs, maintenant qu'Auguste s'était mis à leur donner l'hospitalité chez lui et à veiller sur leur éducation, sans trop ménager les dépenses. Il faisait en effet de sa demeure — ce dont la république ne s'était jamais soucié — une sorte de somptueux collège d'instruction pour les futurs souverains vassaux de Rome, en créant ainsi un puissant organe d'expansion de l'influence romaine dans les États alliés (1). De nombreux jeunes gens de la noblesse gauloise venaient aussi à Rome pour s'instruire et pour étudier la formidable puissance qui après les avoir domptés commençait à les attirer singulièrement; on y voyait aussi quelques jeunes gens appartenant à de grandes familles de Germanie, tels que le Marcoman Marbod, poussé lui aussi par cette curiosité des choses romaines qui commençait à travailler dans leurs marais et dans leurs forêts les Germains barbares, et à secouer leur torpeur (2); on y voyait jusqu'à des nobles Parthes que les guerres civiles avaient chassés

(1) Suétone, *Aug.*, 48 : *plurimorum (regum sociorum) liberos et educavit simul cum suis et instituit.*

(2) Dion (LVI, 23) nous dit qu'à l'époque de la bataille où périt Varus il y avait à Rome de nombreux Γαλάται καὶ Κελτοὶ — Gaulois et Germains — dont un grand nombre ἐπιδημοῦντες — c'est-à-dire qui habitaient Rome pour leur plaisir. Ce devaient être en grande partie des Gaulois et des Germains appartenant aux hautes classes et qui allaient faire un long séjour à Rome. Mais si, en l'an 9 de notre ère, ils étaient déjà si nombreux, il est probable que ce mouvement d'immigration avait déjà commencé à l'époque dont nous parlons. Quant aux nobles Germains qui se rendaient à Rome à cette époque-là pour leurs études, nous connaissons le cas de Marbod : Strabon, VII, I, 3.

de leur pays et qui étaient probablement venus rejoindre Tiridate (1), à qui Auguste avait fait donner par la république une bonne pension (2). Ce petit monde cosmopolite se groupait autour de la maison d'Auguste et de ses amis les plus riches; et il était pour les Romains un signe manifeste du prestige que Rome avait recouvré; l'Europe, l'Asie et l'Afrique pliaient de nouveau le genou devant la grande république; les peuples encore libres au delà des frontières de l'empire, saisis d'étonnement et d'admiration, demandaient eux aussi à pouvoir connaître et adorer la ville merveilleuse. Jamais le soleil n'avait éclairé un empire plus vaste, plus puissant, plus solide; tous les ans des ambassades solennelles, de petites victoires, des nouvelles rassurantes venues des provinces répandaient du contentement dans toute l'Italie. En outre, on avait dans toutes les classes des motifs particuliers de se réjouir. La noblesse eût été bien sotte si elle se fût plainte sérieusement de son sort; sans avoir rien fait depuis dix ans, elle recouvrait ses richesses et ses honneurs, elle se voyait de nouveau respectée et flattée par les classes moyennes et par le petit peuple de Rome, simplement parce que dans chaque famille on daignait faire participer à la jouissance des patrimoines refaits aux frais de l'empire un certain nombre de lettrés et de plébéiens. Ces plébéiens pauvres qui jadis se mettaient à la remorque des démagogues, et qui avaient formé le contingent le plus important des collèges de Clodius, en étaient venus à mendier auprès des grands cet appui que leur avaient jadis donné les chefs de parti, et ils cherchaient à se faire accueillir comme clients d'une

(1) Voy. le cas d'Ornospade, qui ne fut certainement pas un cas isolé, dans Tacite, *Ann.*, VI, 37.

(2) Justin, XLII, v, 9.

grande maison, où on leur offrait tantôt un repas, tantôt une somme d'argent, tantôt encore d'autres présents. Ils venaient donc tous les matins faire leur visite au patron, l'accompagnaient au forum et dans ses visites, étaient là pour l'applaudir quand il parlait au tribunal, se présentaient à lui avec une mine longue ou épanouie, selon les circonstances tristes ou joyeuses de l'existence. Il se formait ainsi cet ensemble d'obligations artificielles qui pendant plusieurs siècles attachera aux classes riches de Rome une suite interminable de mendiants, pour le commun tourment des protecteurs et des protégés (1). Assurément cette nouvelle coutume occasionnait des dépenses et des ennuis; mais elle avait aussi des avantages. Grâce à elle les nobles recommençaient à passer dans les rues de Rome avec une longue suite, et ils étaient vénérés de tout le monde, comme des demi-dieux; ils n'avaient plus de tourments au sujet du résultat des élections ou des discussions au sénat; ils assuraient l'ordre à Rome d'une façon plus efficace que s'ils avaient menacé d'infliger des supplices. Le respect qu'on leur portait n'était pas moins grand dans les classes moyennes, où les jeunes gens qui avaient étudié ne songeaient plus qu'à plaire dans l'aristocratie à un protecteur puissant. Les Romains perdaient rapidement leur ancienne répugnance pour cette sorte de domesticité littéraire, comme

(1) Tel est, esquissé simplement, le tableau d'ailleurs bien connu de la clientèle romaine à l'époque de Martial, alors qu'elle avait perdu toute raison d'être politique, et qu'elle n'était plus qu'un simple secours que prêtaient les classes riches au prolétariat inoccupé de Rome. Mais ce ne fut pas en un jour ni en une année que se forma cette clientèle; il me semble donc qu'on peut en faire remonter les commencements à cette époque où il se reconstituait à Rome une aristocratie riche qui allait perdre son ancienne puissance politique dans la lente dissolution es institutions républicaines.

nous le prouvent les *Épîtres* d'Horace, où le poète discute longuement la chose. Il admet, dans la dix-septième épître du livre premier, que l'on peut vivre heureux dans l'obscurité et dans la pauvreté, mais il ajoute que si l'on veut être utile aux siens et avoir un peu d'aisance, il faut rechercher l'amitié des grands; il accable de ses sarcasmes les sectateurs de Diogène qui affectent un mépris systématique pour les richesses. Il dit très nettement qu'il trouve moins vils ceux qui adulent la richesse que ceux qui demeurent dans une pauvreté sordide et vulgaire et au plus bas de l'ordre social; il soutient que s'il n'y a pas de honte à endosser la rude saie, il n'y en a pas non plus à porter la pourpre de Milet; il affirme résolument que :

Principibus placuisse viris non ultima laus est;

il recommande cependant la dignité et la discrétion. Il ne faut pas se plaindre à haute voix et sans fin comme le mendiant qui dit : « Ma sœur n'a pas de dot; ma mère a faim; le petit champ de mes aïeux ne rapporte plus rien... » Et tandis qu'Auguste préparait l'accord avec les Parthes, Horace avait composé une autre épître, la dix-huitième du premier livre, et l'adressait à un ami qui, accueilli dans la haute clientèle d'un riche personnage, s'y sentait mal à l'aise et ressentait quelque honte, craignant d'être un parasite; Horace tranquillise cette conscience inquiète, en l'assurant qu'« il y a autant de distance entre l'ami et le parasite qu'entre la femme comme il faut et la courtisane ». Horace, qui aimait sa liberté et était jaloux de son indépendance, avait, quant à lui, refusé cette hospitalité, mais il conseillait, non sans une certaine ironie indulgente, à ses amis et à ses collègues de l'accepter. A tout prendre, si les lois récemment approuvées

apportaient quelques ennuis aux grands, la noblesse sous le gouvernement d'Auguste recommençait à dominer Rome et l'empire, et plus facilement qu'elle ne l'avait fait jusque-là; elle n'avait plus ni les risques ni la responsabilité, et elle avait encore tous les privilèges. La classe moyenne n'avait pas lieu non plus d'être trop mécontente. Son aisance augmentait, grâce à la protection des grands, grâce aussi à la prospérité de l'agriculture, des arts, du commerce. Elle avait enfin obtenu ce qu'elle réclamait depuis longtemps, ces grandes lois sociales, qu'elle voulait considérer comme le commencement d'un âge nouveau, plus heureux que celui que l'on venait de traverser. L'administration de l'empire était bien meilleure; on ne se livrait plus comme à l'époque de César à d'horribles pillages; les gouvernements des provinces étaient confiés à des hommes riches qui, s'ils n'étaient pas toujours très actifs et très intelligents, n'avaient pas besoin de dépouiller leurs sujets pour gorger d'or leur clientèle politique de Rome. L'organisation du pouvoir suprême pour les cinq années à venir dut aussi accroître la satisfaction publique. L'Italie voulait jouir des avantages de la monarchie, c'est-à-dire de la continuité et de la stabilité du pouvoir, sans perdre les privilèges de la république, c'est-à-dire l'égalité juridique de tous les citoyens, la simplicité du cérémonial, la liberté absolue de se montrer insolent à l'égard des hommes puissants, l'impersonnalité de l'État. La présidence double pour cinq ans, au lieu de la présidence unique pour dix ans, avait deux avantages : elle faisait espérer que l'on aurait un gouvernement encore plus vigoureux; deux présidents, en effet, s'ils s'entendaient bien, auraient plus d'autorité qu'un seul; cela, en outre, était moins éloigné de la tradition républicaine,

puisque la durée était moindre et que le principe collégial était observé. Tous ceux qui étaient décidés d'avance à admirer le nouveau régime et à le trouver bon en tout point, avaient donc une nouvelle raison de se persuader que la constitution républicaine n'avait été retouchée que sur quelques détails de peu d'importance. Même si la paix était lente à dénouer les liens innombrables dans lesquels la pauvreté, pendant la guerre civile, avait enserré la malheureuse nation, tout le monde se sentait disposé à bien augurer de l'avenir, comme en l'an 27 avant Jésus-Christ; et dans les masses on voyait renaître ces mystiques aspirations à une palingénésie universelle, cette attente naïve d'un siècle nouveau qui serait le commencement d'une vie plus heureuse et plus pure, ces idées qui depuis vingt-cinq ans flottaient dans l'âme de la nation comme une vapeur tantôt plus dense, tantôt plus légère, selon le souffle changeant des événements, mais qui ne s'était jamais complètement dissipée. Dans un État atteint d'un pessimisme incurable, cette onde vivifiante de confiance, si mystique et si vague qu'elle fût, était un confort bienfaisant; et c'est ainsi qu'on peut s'expliquer comment, vers la fin de l'an 18, Auguste ou quelqu'un de ses amis se demandèrent s'il ne convenait pas d'encourager l'heureuse disposition de l'esprit public par une grande cérémonie qui traduirait sous une forme solennelle la vague idée populaire d'un siècle nouveau, commencement d'une vie nouvelle, et la rattacherait, dans l'esprit des masses, aux grands principes moraux et sociaux formulés dans la législation des dernières années. Il était évident qu'il fallait une cérémonie très insolite et très solennelle, qui réunît dans une synthèse pittoresque tous les éléments de la croyance populaire en un siècle nouveau, et aussi

toutes les conceptions sociales de l'oligarchie qui gouvernait l'empire, la doctrine étrusque des dix siècles, la légende italique des quatre âges du monde, les oracles de la Sibylle qui annonçaient le règne imminent d'Apollon, les souvenirs de l'églogue de Virgile qui avait prédit la venue prochaine de l'âge d'or, la doctrine pythagoricienne du retour des âmes sur la terre, la doctrine selon laquelle tous les 440 ans l'âme et le corps se réunissent de nouveau en sorte que le monde revit dans ses formes anciennes, la nécessité de revenir aux sources historiques de la tradition nationale, de rétablir au plus vite la religion, la famille, les institutions, les mœurs de l'ancien état militaire. Mais dans quelle cérémonie exprimer tant de choses? Inventer une nouvelle cérémonie répugnait à une génération qui s'était donné tant de peine pour retrouver tant bien que mal, à demi effacé et détruit, le sentier de la tradition, et ne voulait plus le quitter, de peur de s'égarer de nouveau. On chercha donc dans le passé, et on y trouva une cérémonie très ancienne. Institués l'année même de la fondation de la république, en 509 avant Jésus-Christ, en l'honneur des divinités infernales, Dis et Proserpine, pour implorer la fin d'une peste terrible (1), les *ludi saeculares* avaient été, comme garantie solennelle de la sécurité publique, répétés tous les siècles, bien qu'à une date plus ou moins exacte, trois autres fois; en l'an 346 (2), en l'an 249 (3), en l'an 149 ou, selon d'autres, en l'an 146 (4). Les cinquièmes jeux séculaires seraient donc tombés vers l'an 49, c'est-à-dire à l'époque où commençait la guerre civile de César et de Pompée.

(1) Censorinus, *d. die natali*, XVII, 10.
(2) *Id., ibid.*, XVII, 10.
(3) *Id., ibid.*, XVII, 10.
(4) *Id., ibid.*, XVII, 11.

Mais les hommes alors étaient plus préoccupés de ne pas descendre par un chemin trop court dans les royaumes de Dis et de Proserpine que de leur faire des sacrifices; personne n'avait donc songé à célébrer pour la cinquième fois les jeux séculaires, qui n'étaient plus dans les imaginations qu'une chose très lointaine. Auguste dut se décider à rétablir ces jeux pour deux raisons principales. Cette cérémonie si unique que personne parmi les vivants ne l'avait vue, et à laquelle on savait ne pouvoir assister qu'une fois en sa vie, était un moyen merveilleux pour émouvoir profondément les multitudes. En outre il entrait dans cette cérémonie l'idée du *siècle*, compris, il est vrai, comme division du temps en périodes de cent ans, mais qui pouvait facilement se transformer dans l'idée populaire en siècle mystique, puisque personne ne se souvenait plus de ce que la cérémonie signifiait à l'origine. En reprenant les *ludi saeculares*, Auguste ne prétendait pas seulement réparer un oubli des guerres civiles ni veiller à la santé publique par des supplications adressées aux divinités de l'enfer; il se proposait d'instituer, en lui donnant un nom ancien, une cérémonie nouvelle, et de faire dans les *ludi saeculares*, ce que Virgile avait fait dans l'*Énéide* pour les traditions et les légendes latines. On serait presque tenté de dire que les *ludi saeculares* ne sont qu'un fragment de l'*Énéide* réalisé, tant la conception en est virgilienne, ainsi que l'esprit, l'effort pour fondre les principes traditionnels de la société latine avec des rites et des mythes d'un caractère cosmopolite, mais surtout étrusques et grecs, pour faire entrer dans des formes étrangères et surtout helléniques une matière absolument romaine, pour symboliser la fusion que les esprits supérieurs espéraient alors voir s'accomplir

du monde latin et du monde grec. En se faisant aider dans cette entreprise par un jeune juriste, Caïus Atéius Capito (1), non moins versé dans le droit religieux que dans le droit civil, Auguste, pour que l'on comprît plus facilement que le siècle des jeux signifiait le commencement mystique d'un âge nouveau, fit d'abord entrer dans la cérémonie la conception étrusque du siècle considéré comme la durée la plus longue de la vie humaine et évalué par suite à cent dix ans, et il s'appuya, pour justifier cette nouveauté, sur certains oracles grecs de la Sibylle (2), grâce auxquels on avait triomphé tant de fois de la répugnance que témoignaient les Romains pour ce qui venait de l'étranger. Le collège des quindécemvirs, dont Auguste faisait partie, et qui était chargé de conserver les oracles de la Sibylle, fut saisi de la question, et il n'eut pas de peine à trouver un oracle rendu, disait-on, par la Sibylle à l'époque de l'agitation des Gracques, alors que les premiers ferments de la révolte agraire commençaient à se répandre en Italie, c'est-à-dire vers l'an 126 avant Jésus-Christ. Cet oracle, qui décrivait minutieusement les jeux séculaires, ordonnait de les célébrer tous les cent dix ans. Atéius Capito et le collège des quindécemvirs reconnurent dans cet oracle la vraie loi des jeux séculaires; ils affirmèrent avoir vu dans les actes du collège que les jeux avaient déjà été célébrés quatre fois, à un intervalle de cent dix ans chaque fois, et à partir de l'an 126, à part quelques légères différences (3),

(1) Zosime, II, 4.

(2) Voy. *Ephem. Epigr.*, 8-280 : *Acta ludorum saecul. Septimor*, V, 20.

(3) L'oracle nous a été conservé par Zosime (II, 6). Que cet oracle se rapporte à l'époque de l'agitation des Gracques et que par suite il nous montre que les jeux durent être célébrés vers l'an 126, c'est ce que Mommsen, *Ephem. Epigr.*, VIII, 235, a

que par conséquent un autre siècle de cent dix ans était sur le point de finir, et que l'on pouvait célébrer les jeux la première année de la double présidence (1). Ainsi, puisque les cinquièmes jeux séculaires terminaient une période de 440 ans, ceux qui croyaient à la doctrine exposée par Varron sur la réintégration des corps et des âmes, pouvaient espérer qu'avec les jeux séculaires recommencerait véritablement la reconstitution corporelle de l'ancienne Rome, et que les générations de l'ancienne république l'incarneraient de nouveau, ayant fini leur séjour aux Champs-Élysées. Combien cela devait encourager à obéir à la loi *de maritandis ordinibus!* On donnerait, d'autre part, dans la cérémonie une satisfaction particulière à ceux qui étaient surtout sensibles au symbolisme des rites, ou qui avaient une foi très vive dans les oracles de la Sibylle, si répandus pendant les dix années précédentes. Atéius et les quindécemvirs, s'efforçant toujours de se conformer à l'oracle, décidèrent que les fêtes religieuses

démontré comme étant vraisemblable. CENSORINUS (*d. die natali*, XVII, 10), après avoir donné la date des *ludi saeculares* d'après la tradition historique, nous dit qu'au contraire, d'après les commentaires des quindécemvirs, les premiers jeux auraient eu lieu en 456 avant J.-C., les seconds en 344. Il ne parle pas des troisièmes. Or, si les premiers avaient eu lieu en 456, les seconds, d'après le système des cent dix ans, auraient dû avoir lieu en 346, les troisièmes en 236, les quatrièmes en 126, les cinquièmes en l'an 16. On comprend que les quindécemvirs, en s'appuyant sur cet oracle qui indiquait que les jeux avaient eu lieu en l'an 26, soutinrent que les jeux avaient déjà eu lieu trois fois, à un intervalle de cent dix ans, excepté pour la seconde fois où l'on admit une légère différence de deux ans, peut-être pour justifier la nouvelle différence d'un an que l'on allait accepter.

(1) L'hypothèse de BOISSIER (*Revue des Deux Mondes*, 1892, mars, p. 80), que les jeux eurent lieu une année plus tôt pour célébrer la fin de la première période de dix ans du gouvernement, me paraît vraisemblable; mais je crois volontiers que l'on voulait aussi célébrer le vote des lois sociales.

consisteraient en sacrifices que l'on ferait pendant trois nuits successives, le premier aux Moires (c'est le nom grec des Parques), le second aux Ilithyies ou déesses de la génération, le troisième à la *Terre mère*, c'est-à-dire aux divinités dont dépend l'existence physique, la vie et la mort des individus, la fécondité de la race, si nécessaire à l'État, la fertilité de la terre qui est la première source de la richesse et de la prospérité. Comment demander plus clairement aux dieux un âge exempt de destructions criminelles d'existences, fécond en hommes, heureux, grâce à une abondance méritée? On ferait de jour, au contraire, les sacrifices aux dieux de l'empyrée et dans l'ordre suivant : le premier jour à Jupiter, le second à Junon, le dernier à Diane et à Apollon, de façon à ce que la fête se terminât dans les honneurs solennels rendus au beau dieu grec, dont Auguste s'appliquait à répandre le culte, au dieu qui, d'après l'oracle de la Sibylle et l'églogue de Virgile, devait présider au nouveau siècle, au dieu qui représentait le soleil et l'intelligence, la lumière et la chaleur, c'est-à-dire les sources de la vie physique et la splendeur de l'âme humaine. L'hymne à Apollon et à Diane, qui devait terminer et résumer les fêtes, serait composé par le plus grand poète vivant, Horace. Tous les hommes libres, citoyens ou non, seraient invités aux fêtes, et les représentants des hautes classes de Rome, hommes et matrones, y prendraient part comme acteurs; ils auraient à leur tête les deux présidents, Agrippa et Auguste.

Le 17 février (1), le sénat, sans que nous sachions

(1) Un fragment d'une inscription relative aux *ludi saeculares* de Claude ou de Domitien, mentionne un sénatus-consulte du 17 février sur les dépenses des jeux séculaires : *C. I. L.*, VI, 877 *a*. Je suppose que ce fut dans cette séance que l'on discuta

qui avait fait la proposition, décrétait que cette année même, on célébrerait les jeux séculaires; il fixait la dépense et les conditions pour les travaux que nécessitaient les cérémonies, les jeux et les fêtes; il chargeait Auguste, qui était un des *magistri* ou présidents du collège des quindécemvirs, de régler la cérémonie (1). Auguste soumit alors le programme préparé par Atéius Capito, au collège des quindécemvirs; il le fit non seulement approuver, mais publier par eux, et il leur fit aussi publier dans des édits ou dans des décrets toutes les dispositions nécessaires pour la fête, à mesure qu'on en voyait la nécessité, de façon à ce que ce fût le collège des quindécemvirs et non Auguste qui semblât régler la fête et en prendre la direction. Il fut ainsi décidé qu'elle commencerait dans la nuit du 31 mai par un sacrifice aux *Moerae*, et qu'elle continuerait, dans l'ordre que nous avons dit, jusqu'au 3 juin, en reliant l'une à l'autre les cérémonies religieuses par une suite ininterrompue de divertissements populaires. On envoya des hérauts dans toutes les

ce que seraient les jeux, et que l'on prit les autres dispositions préparatoires. Il se pourrait cependant que le sénat n'eût pas pris de décision d'un ordre général sur les jeux dans une séance précédente. Quoi qu'il en soit, il y a une chose certaine, c'est que, comme le dit Mommsen, il fallut une délibération du sénat et qu'Auguste, aussi bien que les quindécemvirs, durent agir en vertu des pouvoirs qui leur étaient conférés par le sénat.

(1) Si du moins, comme le suppose Mommsen (*Ephem. Epigr.*, VIII, p. 247), les vingt-quatre premières lignes des *Acta* contiennent un fragment d'une lettre d'Auguste aux quindécemvirs. Si la chose n'est pas certaine, l'hypothèse est du moins vraisemblable. Je ferai remarquer toutefois que la procédure suivie pour l'organisation des jeux ne ressort pas bien clairement de l'inscription qui est peut-être trop mutilée. On comprend seulement qu'il y eut un certain nombre d'*edicta* et de *decreta* dans le collège des quindécemvirs, et qu'Auguste, même s'il fut chargé par le sénat de régler la fête, chercha, comme à l'ordinaire, à ne pas se mettre trop en avant.

régions de l'Italie et jusque dans les villages les plus lointains pour annoncer la grande cérémonie que l'on devait célébrer à Rome, cérémonie que personne encore n'avait vue, et que personne ne reverrait jamais (1); on choisit pour prendre part à la cérémonie les personnes les plus respectables des hautes classes; on prépara les processions et les spectacles, on commença à former les chœurs. Tandis qu'on faisait ces préparatifs, le collège des quindécemvirs fut appelé à examiner la question de savoir si, dans cette cérémonie, comme dans la précédente, il convenait de faire faire d'abord au peuple les *suffimenta* ou purifications dans les vapeurs de soufre et de bitume, et d'obtenir du peuple qu'il fît des offrandes de comestibles (orge, blé, fèves) à distribuer ensuite à tous ceux qui assistaient à la fête (2). Il ne faut pas oublier que les *ludi saeculares* étaient à l'origine une cérémonie étrusque destinée à implorer des dieux la fin de la peste; que par suite elle dut être célébrée pour la première fois à une époque d'épidémie; il est donc vraisemblable que la sagesse étrusque avait compris qu'avant de réunir des foules à une époque d'épidémie, en risquant de centupler la force de la contagion, il était nécessaire de purifier chacun des spectateurs, en ayant recours à ces moyens auxquels la science moderne reconnaît encore une certaine efficacité. L'offrande des *fruges* se rattachait probablement par quelque idée religieuse aux *suffimenta*. Et le collège décida que le 28 mai, devant le temple de Jupiter Optimus Maximus et devant le temple de Jupiter tonnant sur le Capitole, dans les

(1) ZOSIME, II, 5.
(2) *Acta*, 29-35; *Ephem. Epigr.*, VIII, 228.
(3) Cette date est une conjecture. Voy. MOMMSEN, *Ephem. Epigr.*, VIII, p. 250.

portiques spacieux du temple d'Apollon sur le Palatin, et du temple de Diane sur l'Aventin, les membres du collège des quindécemvirs, viendraient recevoir du peuple les *fruges* données comme offrande, et que dans les mêmes lieux, excepté dans le temple de Diane, ils donneraient au peuple le soufre et le bitume dont les vapeurs devaient servir à chacun à se purifier chez soi, ainsi que sa famille, avant de venir à la fête (1). On parlait de la fête dans toute l'Italie, tandis qu'elle se préparait, et bientôt, oubliant tous les autres soins, on vécut partout dans l'attente de cette solennité unique; tout le monde s'en occupait, depuis Auguste, Agrippa et les consuls qui désiraient qu'elle fût magnifique, jusqu'aux petits propriétaires des villes éloignées qui se disposaient à faire, pour cette occasion unique, le grand voyage de la métropole; depuis l'aristocratie romaine qui devait figurer dans la fête avec ses personnages les plus respectables, avec ses femmes les plus belles et les plus chastes, avec ses jeunes gens qui donnaient les plus belles promesses, jusqu'à Horace qui, plus misanthrope, plus mécontent que jamais, ne croyant guère à la sincérité de la fête et de ceux qui l'organisaient, n'avait pourtant pas su renoncer au plaisir de composer une belle poésie à laquelle le public

(1) Selon Zosime (II, 5), les *suffimenta* se distribuaient ἐν τῷ Καπετωλίῳ (cette expression désigne certainement les deux temples de Jupiter Optimus Maximus et de Jupiter tonnant, placés sur le Capitole, et dont il est question au v. 30 des *Acta*), καὶ ἐν τῷ νεῷ τῷ κατὰ τόν Παλάτιον (qui est certainement l'*aedes Apollinis* dont il est question au v. 31 des *Acta*). Mais selon Zosime, dans le temple de Diane sur l'Aventin, on ne faisait qu'accepter les *fruges*, et on ne donnait pas les *suffimenta*. La raison de cette différence est très obscure, et l'on se demande s'il n'y a pas une erreur dans Zosime. L'inscription des *Acta* ne nous vient pas en aide, parce qu'elle est incomplète et que pour ce point elle a été reconstituée d'après le texte de Zosime.

ennemi serait cette fois obligé de faire un bon accueil. Mais dans quelle mesure les masses seraient-elles capables de comprendre et d'apprécier l'idée capitale de la fête, c'est-à-dire la nécessité de régénérer Rome sans attendre des dieux le fabuleux âge d'or, mais en pratiquant les vertus sévères dont les lois approuvées l'année précédente imposaient l'observance, en vivant d'une vie de famille simple, austère et féconde? Cependant, le 1er juin approchait; des foules immenses arrivaient à Rome. Mais une difficulté se présenta. La *lex de maritandis ordinibus* interdisait les spectacles publics aux célibataires. Un grand nombre de personnes auraient donc dû être exclues, et parmi elles Horace lui-même, le poète qui composait l'hymne officiel de la grande cérémonie. Le 23 mai, cédant à des démarches multiples, le sénat suspendait pour ces fêtes l'interdiction de la *lex de maritandis ordinibus* et ordonnait qu'un *commentarium* des jeux fût écrit sur une colonne de bronze, et un autre sur une colonne de marbre (1). Deux jours après les quindécemvirs, en raison de l'affluence considérable, décidèrent que la distribution des *suffimenta* se ferait non pas en un jour, mais en trois jours, les 26, 27 et 28 mai (2).

Quand les hommes libres eurent été purifiés, les cérémonies commencèrent, la dernière nuit de mai. Au Champ-de-Mars, sur le bord du Tibre, à l'endroit indiqué par l'oracle et où le Tibre est le plus étroit et le plus profond (3), c'est-à-dire à l'endroit où aboutit

(1) *Acta*, v. 50-63.

(2) *Acta*, v. 64-70; nous avons deux monnaies d'Auguste se rapportant aux *suffimenta*.

(3) On a beaucoup discuté sur ce point, mais il me semble qu'on ne peut pas traduire autrement les paroles de la sibylle (Zosime, II, 6) : ἐν πεδίῳ παρὰ Θύμβριδος ἄπλετον ὕδωρ ὅππῃ στεινότατον... στεινότατον se rapporte-t-il à ὕδωρ ou à πεδίον? Il me

aujourd'hui le pont Victor-Emmanuel, on avait construit trois autels et auprès, une scène, mais sans théâtre et par conséquent sans sièges, afin que les spectateurs assistassent debout au théâtre et que la cérémonie fût empreinte d'une solennité mâle et antique, rappelant l'époque où on ne connaissait ni sièges commodes ni grand velum pour abriter du soleil (1). Dans la nuit donc, vers la deuxième heure, le peuple se pressa dans le Tarentum. L'obscurité n'était éclairée que par les étoiles et par les autels qui fumaient dans le fond sur le bord du Tibre. C'est dans cette lueur qu'apparut Auguste suivi de tout le collège des quindécemvirs (2); et il immola neuf agnelles et neuf chèvres sur les trois autels (3), *achivo ritu*, à la mode grecque (4) : puis dans le grand silence de la nuit, au nom de tous les citoyens et de tous les hommes libres, présents et absents, il

semble, quant à moi, que ce mot ne peut se rapporter qu'à ὕδωρ et qu'il complète le sens exprimé dans le mot ἄπλετον, désignant l'endroit où le fleuve est le plus profond et le plus étroit. Il me paraît difficile que Zosime ait voulu indiquer l'endroit où le Champ-de-Mars aurait été le plus étroit et l'eau du Tibre la plus abondante. La phrase deviendrait très confuse. Si on l'interprète comme nous venons de le faire, elle indique au contraire clairement l'endroit situé entre San Giovanni dei Fiorentini et le pont du Janicule, endroit dans le voisinage duquel ont été découverts les *Acta saecularia* et l'autel de Dis et de Proserpine.

(1) *Acta*, v. 100, *in scaena quoi theatrum adjectum non fuit, nullis positis sedilibus*. Voy. Zosime, II, 5 et, Valère-Maxime, II, iv, 2.

(2) Zosime, II, 5.

(3) Zosime (II, 5) dit qu'il y avait trois autels et qu'Auguste sacrifia trois agneaux. D'autre part, la prière aux *Moerae* trouvée dans les *Acta* nous indique nettement qu'il y eut neuf chèvres et neuf agnelles de sacrifiées. Zosime s'est donc trompé. On pourrait supposer qu'en même temps qu'Auguste, deux autres *magistri* du collège sacrifièrent sur les deux autres autels, mais le v. 115, où nous est conservé le récit du sacrifice aux Ilithyiae nous montre clairement qu'Auguste fit seul tous ces sacrifices.

(4) *Achivo ritu* : *Acta*, v. 90.

adressa aux déesses qui tournent et brisent avec leurs doigts les fils ténus de la vie, une prière d'un style explicite et sec comme celui d'un contrat et dont il serait impossible de rendre dans une traduction l'aridité archaïque et la concision commerciale. Je la donne ici, telle qu'elle a été reconstituée par les érudits d'après les fragments qui en sont restés : « Mœræ, uti vobis in illeis libreis scriptum est, quarum rerum ergo, quodque melius siet p. R. Quiritibus, vobis VIIII agnis feminis et IX capris feminis sacrum fiat; vos quaeso praecorque uti imperium maiestamque P. R... Quiritium duelli domique auxitis utique semper nomen Latinum tuaeamini... incolumitatem sempiternam victoriam valetudinem populo romano Quiritibus tribuatis faveatisque populo Romano Quiritium legionibusque populi R. Quiritium remque p. populi Romani Quiritium salvam servetis,... uti sitis volentes propitiae p. R. Quiritibus quindecivirum collegio mihi domo familiae et uti hujus... sacrificii acceptrices sitis VIIII agnarum feminarum et VIIII craprarum feminarum propriarum immolandarum; harum rerum ergo macte hac agna femina immolanda estate fitote volentes propitiae p. R. Quiritibus quindecemvirorum collegio mihi domo familiae (1). » Ce qui ne voulait pas dire à moi, Auguste, à la famille et à la maison d'Auguste, mais à moi qui suis présent, citoyen, homme libre, tandis qu'Auguste récite la formule de la prière qui à ce moment-là devait être sur les lèvres de tous les assistants et de toute l'Italie, et qui fort nettement, sans circonlocutions, proposait ce contrat à la divinité; d'un côté neuf agnelles et neuf chèvres, offertes aux déesses, d'autre part la félicité de l'État et des particuliers

(1) *Acta*, v. 91-99.

donnée par les déesses en échange des sacrifices. Il serait impossible d'imaginer une prière plus archaïque à la fois dans sa langue et dans ses formules. Il n'est question que du *populus Romanus* et des Quirites dans une cérémonie à laquelle étaient invités tous les hommes libres. Le sacrifice accompli, on alluma les lumières sur la scène et de grands feux, et l'on représenta sur la scène différents spectacles (1), le public restant toujours debout, tandis que des matrones, au nombre de cent dix pour représenter les années du siècle, offraient à Diane et à Junon un sellisterne ou banquet sacré (2). Le jour suivant eut lieu une solennité au Capitole : Agrippa et Auguste, les deux collègues, sacrifièrent chacun un bœuf à Jupiter Optimus Maximus, en répétant à Jupiter la prière monotone que, dans la nuit, Auguste avait déjà adressée aux Moires (3); puis dans un théâtre construit en bois sur le Champ-de-Mars, auprès du Tibre, et pourvu cette fois des sièges nécessaires, on représenta les jeux latins, tandis que se continuaient sur la scène construite dans le Tarentum les jeux commencés pendant la nuit (4). Il y eut ce jour-là un nouveau sellisterne offert par les mères de famille (5); les quindécemvirs suspendirent les deuils privés des femmes (6). Pendant la nuit on fit un nouveau sacrifice dans l'obscurité du Tarentum, sur le bord du Tibre, aux Ilithyies, déesses de la fécondité, sacrifice où le sang n'était pas versé, et où l'on offrait vingt-sept gâteaux, en trois fois et de trois espèces dif-

(1) *Acta*, v. 100; Zosime, II, 5.
(2) *Acta*, v. 101.
(3) *Acta*, v. 103-106.
(4) *Acta*, v. 108.
(5) *Acta*, v. 109.
(6) *Acta*, v. 110-114.

férentes, en accompagnant cette offrande de la mêm prière, dans laquelle Auguste changea seulement l nom de la déesse (1). La journée du 2 juin était con sacrée à un grand sacrifice à Junon sur le Capitole, e aux matrones, pour symboliser la fonction religieuse dans l'État et dans la famille, de la femme qui ne doi pas s'occuper des affaires publiques, mais qui peu unir utilement ses prières à celles des hommes pou implorer la protection des dieux. Cent dix mères d famille, toujours le nombre des années du siècle, choisies par les quindécemvirs parmi les plus noble et les plus respectées de Rome, recevaient l'ordre d se trouver sur le Capitole pour le sacrifice; et quand Agrippa et Auguste eurent immolé chacun une vache (2), et qu'Auguste eut répété à Junon ce qu'il avait déjà dit aux Parques, à Jupiter, et aux Ilithyies, les matrones se mirent toutes à genoux, et récitèrent une longue prière, un peu différente de la prière ordinaire pour demander à Junon, *genibus nixae*, qu'elle protégeât la république et la famille, qu'elle donnât éternellement aux Romains la victoire et la force. Il y eut ensuite de nouveaux jeux dans tous les quartiers de Rome (3). Et la nuit, dans le Tarentum, eut lieu le troisième sacrifice nocturne à la Terre mère, avec la cinquième répétition de la prière ordinaire suivie aussi d'un sellisterne (4). Le 3 juin enfin eut lieu la dernière solennité qui était aussi la plus importante : le sacrifice des vingt-sept gâteaux déjà offerts aux Ilithyies en l'honneur d'Apollon, dans son temple sur le Palatin (5).

(1) *Acta*, v. 115-118.
(2) *Acta*, v. 119.
(3) *Acta*, v. 133.
(4) *Acta*, v. 134-138.
(5) *Acta*, v. 139-146.

Mais quand le sacrifice fut accompli, quand Auguste eut récité pour la sixième fois sa prière monotone, et qu'on arriva au bout de cette suite si peu variée de cérémonies qui avaient duré trois jours, alors enfin l'ode d'Horace chantée par vingt-sept jeunes gens et par vingt-sept jeunes filles, prit son vol, plana, comme fait l'alouette, sur ses strophes vigoureuses, répandit sa mélodie dans l'immense ciel de Rome qui n'avait pas encore entendu, entre les sept collines, des lèvres humaines adresser aux dieux des prières aussi douces, aussi tendres, aussi harmonieuses. Quelle différence entre les prières protocolaires récitées par Auguste et les cent dix matrones dans un style si alourdi par les pronoms relatifs et les longs gérondifs, et ces strophes ailées, légères et vigoureuses qui voltigeaient dans l'air comme de gracieux oiseaux! Cette poésie résume les significations complexes de la longue cérémonie; on y retrouve le mélange mythologique des symboles astronomiques et moraux, le rappel des récentes lois sociales, la glorification des grandes traditions de Rome, les aspirations vers la paix, la puissance, la gloire, la prospérité et la vertu qui est la condition de tous les biens convoités par l'homme. Dans un prélude de deux strophes, les jeunes gens et les jeunes filles invoquent Apollon et Diane :

Phoebe, silvarumque potens Diana,
Lucidum coeli decus, o colendi
Semper et culti, date quae precamur
Tempore sacro,

Quo Sibyllini monuere versus
Virgines lectas puerosque castos
Dis, quibus septem placuere colles,
Dicere carmen.

Puis les jeunes gens se tournent vers Apollon, le dieu de la lumière, le soleil; et ils lui chantent la strophe qu'aucun enfant de Rome, même vingt siècles plus tard, ne lira jamais sans émotion :

Alme sol, curru nitido diem qui
Promis et celas, aliusque et idem
Nasceris, possis nihil urbe Roma
Visere majus!

Les jeunes filles continuent en confondant Diane avec Ilithyie et Lucine, les déesses de la génération :

Rite maturos aperire partus
Lenis, Ilithyia, tuere matres,
Sive tu Lucina probas vocari,
Seu Genitalis:

Et les jeunes gens reprennent en invoquant les faveurs de la déesse pour les lois approuvées l'année précédente :

Diva, producas subolem patrumque
Prosperes decreta super jugandis
Feminis prolisque novae feraci
Lege marita.

Il sera ainsi possible, disent les jeunes filles, de célébrer tous les cent dix ans, pendant trois jours et trois nuits, les *ludi saeculares* :

Certus undenos deciens per annos
Orbis ut cantus referatque ludos
Ter die claro totiensque grata
Nocte frequentes.

Et, alternant leurs chants, les jeunes gens et les jeunes filles invoquaient ensuite les Parques, déesses du des-

tin; puis la Terre, mère de la fertilité et de la prospérité; puis de nouveau Apollon, dieu de la santé, qui, doux et apaisé, dépose ses traits, et Diane, cette fois, sous la forme astronomique de la lune en croissant :

Vosque veraces cecinisse, Parcae,
Quod semel dictum est stabilisque rerum
Terminus servet, bona jam peractis
Jungite fata,

Fertilis frugum pecorisque tellus
Spicea donet Cererem corona;
Nutriant fetus et aquae salubres
Et Jovis aurae.

Condito mitis placidusqus telo
Supplices audi pueros, Apollo;
Siderum regina bicornis, audi,
Luna, puellas.

Après avoir ainsi invoqué séparément le soleil, la fécondité, le destin, la prospérité, la lune, les jeunes gens et les jeunes filles, continuant probablement à alterner les strophes, s'adressent à tous les dieux de l'Olympe à la fois, pour faire monter jusqu'à eux, dans des strophes magnifiques, le vœu universel de Rome et de l'Italie, le vœu qui résumait toutes les plaintes, tous les regrets, toutes les aspirations, toutes les espérances, tous les rêves qui flottaient dans l'âme de la nation, au moment de ce premier retour à la vie après l'immense catastrophe :

Roma si vestrum est opus Iliaeque
Litus Etruscum tenuere turmae,
Jussa pars mutare Lares et urbem
Sospite cursu,

Cui per ardentem sine fraude Trojam
Castus Aeneas patriae superstes
Liberum munivit iter, daturus
Plura relictis :

Di, probos mores docili juventae,
Di, senectuti placidi quietem,
Romulae genti date remque prolemque
Et decus omne!

Quaeque vos bobus veneratur albis
Clarus Anchisae Venerisque sanguis,
Impetret, bellante prior, jacentem
Lenis in hostem.

Jam mari terraque manus potentes
Medus Albanasque timet secures,
Jam Scythae responsa petunt superbi
Nuper et Indi;

Jam Fides et Pax et Honos Pudorque
Priscus et neglecta redire Virtus
Audet apparetque beata pleno
Copia cornu;

Augur et fulgente decorus arcu
Phoebus acceptusque novem Camenis,
Qui salutari levat arte fessos
Corporis artus,

Si Palatinas videt aequus arces,
Remque romanam Latiumque felix
Alterum in lustrum meliusque semper
Prorogat aevum.

Et une dernière invocation de ceux qui vont se retirer, l'âme pénétrée de piété, après avoir ainsi prié, termine le chœur :

Quaeque Aventinum tenet Algidumque,
Quindecim Diana preces virorum
Curat et votis puerorum amicas
Applicat aures.

Haec Jovem sentire deosque cunctos
Spem bonam certamque domum reporto,
Doctus et Phoebi chorus et Dianae
Dicere laudes.

C'était là un beau poème, un hymne admirable à la vie dans ses formes multiples, au soleil, à la fécondité, à l'abondance, à la vertu, à la puissance; et tout cela était merveilleusement rendu dans un style mythologique et grec. C'était même un trop beau poème. Si on compare cette prière magnifique avec les formules si sèches récitées par Auguste, on peut se rendre compte du malaise, de l'incertitude et de la contradiction qui régnaient à cette époque. On a, d'un côté, une vieille religion politique momifiée dans son matérialisme barbare et dans son rituel séculaire; de l'autre, des tentatives pour la vivifier en faisant appel à l'art, à la mythologie, à la philosophie des Grecs, c'est-à-dire à des éléments purement intellectuels, et qui ne venaient pas d'une piété nouvelle. Le *carmen sæculare* était une belle œuvre d'art, de même que ce temple d'Apollon, construit par Auguste, et entre les colonnes duquel on récitait ce poème; mais c'était un beau morceau de poésie lyrique et humaine, et non un chant de ferveur religieuse: il pouvait avoir été composé par un grand artiste qui considérait ces divinités comme de purs symboles intellectuels, bien faits pour personnifier artistement certaines abstractions. Sans doute le paysan grossier et le plébéien ignorant pouvaient encore croire qu'ils obtiendraient des Parques et d'Apollon ce qu'ils désiraient, en répétant les formules prononcées par Apollon : mais comment pouvait-on se servir de cette vieille religion pour gouverner l'empire, maintenant que l'aristocratie ne savait plus se servir de la religion pour discipliner les masses? Comment les

beaux vers d'Horace auraient-ils pu raffermir la conscience des devoirs dans une aristocratie corrompue et frivole, si elle ne répétait ces vers que parce qu'ils étaient harmonieux? Les jeux séculaires prouvaient bien que les tentatives faites pour renouveler avec l'hellénisme la vieille religion romaine, apportaient plutôt de la confusion qu'un rajeunissement. Le chœur des vingt-sept jeunes gens et des vingt-sept jeunes filles eut beau se rendre sur le Capitole pour y chanter de nouveau le poème (1); le peuple eut beau ce jour-là goûter, outre les jeux ordinaires, le spectacle d'une course de quadriges (2); les quindécemvirs eurent beau, pour plaire à tout ce monde en liesse, ajouter sept jours de *ludi honorarii* aux trois jours de *ludi solemnes,* en ordonnant seulement qu'il y eût un jour de repos, le 3 juin (3), l'espérance bonne et sûre que ceux qui chantaient le poème d'Horace prétendaient avoir emportée chez eux, était un beau mensonge poétique. Tandis que l'Italie s'amusait à Rome avec ces rites, ces cérémonies et ces chants, les provinces européennes de l'empire s'apprêtaient à commenter, par une vaste révolte, les jeux séculaires et leur *carmen.* Le long désordre du dernier siècle avait dans tout

(1) *Acta*, v. 148. MOMMSEN (*Eph. Epigr.*, VIII, p. 256) suppose au contraire que le poème fut chanté *a choris solemni pompa ex Palatio ad Capitolinum pergentibus et inde redeuntibus ad aedem Apollinis Palatinam.* Mais le texte des *Acta*, qui est si précis, me paraît exclure absolument cette hypothèse qui sans cela paraîtrait vraisemblable Quant à l'étrangeté qu'il y aurait eu à faire chanter sur le Capitole un poème en l'honneur d'Apollon et de Diane, dans lequel il est à peine question de Jupiter et de Junon, on pourrait répondre que le *Carmen* d'Horace n'est pas seulement un hymne à Apollon et à Diane, mais aussi et surtout le *Carmen saeculare*, l'hymne synthétique de toute la cérémonie.

(2) *Acta*, v. 154.

(3) *Acta*, v. 156-159.

l'empire interverti à un tel point le cours naturel des causes et des effets, que la paix elle-même allumait alors un grand foyer de guerre dans les Alpes et dans les provinces européennes. Si la paix, en effet, avait été d'un bienfait indicible pour l'Italie et pour les riches provinces de l'Orient, les nations grossières qui obéissaient à Rome dans les Alpes, dans la Gaule transalpine, en Espagne, en Pannonie, n'avaient guère eu à se louer des présents que la paix leur avait réservés, c'est-à-dire de levées plus fréquentes et plus rigoureuses d'auxiliaires, d'une plus grande sévérité des proconsuls et des propréteurs, et surtout de nouveaux impôts décidés par Auguste, et perçus avec rigueur par ses procurateurs, pour réorganiser les mauvaises finances de la république. Dans ces régions, habituées depuis longtemps à rendre à l'autorité romaine un hommage purement formel, un vent de révolte soufflait depuis quelque temps; il en était de même en Gaule, où le cens qui avait été ordonné par Auguste et les nouveaux tributs qu'il avait imposés, avaient, en l'espace de dix ans, à demi détruit la pacification du pays, qui était retombé dans les discordes et l'agitation d'autrefois (1). Licinus, le fameux affranchi d'Auguste, chargé de veiller à la perception des tri-

(1) Suétone, *Tib.*, 9 : *Post haec comatam Galliam anno fere rexit (Tiberius) et barbarorum incursionibus et principum discordia inquietam.* Cette brève allusion nous prouve que vers cette époque l'aristocratie en Gaule était de nouveau en proie à de grandes discordes, et que ces discordes étaient liées à des incursions de Germains dont nous parlerons plus loin. Cela veut dire qu'il se reformait dans la noblesse gauloise un parti romanophile et un parti germanophile, et que la domination romaine avait fait renaître un vif mécontentement. Dion (LIV, 21) confirme très nettement la phrase de Suétone, et cela prouve que le mécontentement était surtout causé par les exactions de Licinus.

buts, personnifiait aux yeux des Gaulois ce changement inattendu et si pénible de la politique romaine. Licinus qui, pour remplir sa charge, parcourait la Gaule, y connaissait les propriétaires, les marchands, les ouvriers, et cherchait à connaître la richesse de toutes les classes, le premier peut-être d'entre les Romains, avait vu apparaître çà et là dans cette Gaule froide, brumeuse et barbare, les signes de richesses merveilleuses que l'on pourrait bientôt exploiter. Le premier il avait entrevu la prospérité et la grandeur futures de ce pays (1), mais il en avait profité pour montrer à Auguste qu'il était passé maître dans l'art de soutirer de l'argent aux sujets. Dans aucune partie de l'empire, il ne s'était trouvé de gouverneur, de questeur, de légat ou de procurateur d'Auguste, qui eût mis autant de zèle que Licinus en Gaule à reconstituer le trésor de la république, mais personne non plus n'y avait apporté aussi peu de scrupules. Il avait suivi

(1) Dion, LIV, 21 : C'est là ce que signifient véritablement le récit que nous trouvons dans Dion des querelles survenues entre Auguste, les Gaulois et Licinus, et le discours que l'historien grec met dans la bouche de Licinus au sujet de la richesse des Gaulois. Ce discours, dans son exagération même, contient évidemment une pensée plus sérieuse de Licinus qui n'aurait pas été maintenu en Gaule si longtemps par Auguste, s'il n'avait été qu'un voleur vulgaire, habile à se tirer d'affaire au moyen de mensonges. Licinus, même s'il était dépourvu de scrupules, était un homme intelligent et actif, et il rendit de grands services au gouvernement romain ; il est donc nécessaire de lui attribuer, même au point de vue romain férocement égoïste, des intentions plus sérieuses que le simple désir de s'enrichir en volant les Gaulois. En considérant ainsi cet épisode, il n'est pas difficile d'entrevoir quelle était cette idée. Accusé par les Gaulois d'avoir fait peser sur eux des impôts écrasants, Licinus cherche à démontrer à Auguste que les Gaulois et la Gaule sont plus riches qu'on ne le croit à Rome, et que la Gaule est un pays qui promet beaucoup. Et en cela, il est certain qu'il avait vu juste.

dans toutes les régions de la Gaule les officiers chargés de faire le cens; il avait interprété à sa façon les institutions d'Auguste, en se mettant lui-même en avant plus qu'il ne convenait à un affranchi du *princeps*, qui, en Gaule, n'était qu'un auxiliaire privé du *legatus* : il s'était imposé enfin à celui-ci, et n'avait pas négligé d'emplir sa caisse en même temps que celle de l'État. Il savait qu'à Rome, en raison des difficultés financières, on n'examinerait pas de trop près les moyens employés, si les résultats étaient brillants. Mais en Gaule il se reformait dans la noblesse un parti antiromain; c'était un grand péril auquel s'ajoutait un péril nouveau ou plutôt un péril qui réapparaissait, le péril germanique. Par sa victoire sur Arioviste, César avait rejeté les Germains hors de la Gaule et avait fermé solidement derrière eux les portes de la nouvelle province romaine; mais quarante ans s'étaient écoulés depuis la défaite du roi des Suèves, et, tandis que le prestige de Rome diminuait pendant les guerres civiles, de nouvelles générations avaient grandi au delà du Rhin, qui n'avaient pas vu César et son armée dans la Gaule, et qui recommençaient à songer aux belles terres fertiles, convoitées depuis si longtemps, au vaste champ d'émigration, de conquête et de butin, auquel, avant l'invasion romaine, les Germains accédaient si facilement, et qui n'était défendu que par cinq légions. Agrippa semble s'être aperçu le premier que Rome avait à se tenir sur ses gardes, pour empêcher qu'une partie de la noblesse gauloise ne fît des avances aux Germains, et que ceux-ci ne songeassent de nouveau à reconquérir la Gaule; et pendant son dernier séjour en Gaule, il avait imaginé deux grands expédients politiques pour compenser la force militaire insuffisante de Rome en Gaule. C'était d'abord

d'apaiser le ressentiment des Gaulois au sujet de l'augmentation des impôts; puis d'empêcher par des moyens pacifiques l'invasion de la Gaule. Il permit à une grande multitude d'Ubiens qui habitaient sur la rive germanique du Rhin de passer le fleuve et d'occuper au delà des terres incultes (1); il espérait ainsi gagner l'amitié des populations riveraines et voisines, et convertir en sujets laborieux ceux qu'il aurait été autrement contraint de détruire, tôt ou tard, comme des bêtes sauvages. Agrippa, avec son esprit vaste et puissant, avait en outre compris que Rome n'était plus assez forte pour que la Gaule se laissât sans murmurer grever d'impôts par elle, et qu'il lui fallait justifier aux yeux mêmes des Gaulois les lourds tributs dont on les accablait, en leur rendant quelques services, et en faisant en Gaule ce qu'Auguste avait commencé à faire en Asie, c'est-à-dire en essayant de concilier dans les différentes parties de la nation des intérêts depuis longtemps opposés. La paix réunissait dans un commun désir d'imiter la civilisation gréco-latine et de tirer parti du nouvel ordre de choses, les aristocraties locales que la guerre pendant les siècles précédents avait lancées, furieuses, les unes contre les autres. Les villes prenaient de l'importance, le commerce se développait, aussi bien celui qui se faisait à l'intérieur du pays, que celui qui se faisait avec la Germanie et avec l'Italie; le monde des ouvriers et des

(1) Strabon, IV, III, 4... μετήγαγεν Ἀγρίππας ἑκόντας εἰς τὴν ἐντὸς τοῦ Ῥήνου... Bien que Strabon ne dise pas quand, il est certain qu'Agrippa dut faire cette concession durant son dernier séjour en Gaule, alors que, n'ayant plus à guerroyer, il put s'occuper un peu de l'administration civile. Il est évident que le but de cette concession fut celui que nous avons indiqué, c'est-à-dire le désir de gagner l'amitié des populations de la frontière qui étaient les plus agitées.

marchands devenait aussi plus nombreux et plus important dans chaque peuple, et ils avaient besoin, comme en Asie, de la paix, de l'ordre et de la sécurité, non seulement chez eux mais au delà des frontières du petit État auquel ils appartenaient. Or Rome seule pouvait assurer cette paix, en Gaule comme en Asie. Agrippa avait compris qu'il fallait d'abord donner des routes au pays; et il avait ces années-là tracé et commencé à construire le grand quadrivium de la Gaule, les quatre routes qui de Lyon allaient, l'une au nord, jusqu'à l'Océan, aboutissant probablement au village d'où l'on s'embarquait pour la Bretagne, une autre au sud jusqu'à Marseille; une autre à l'est jusqu'au Rhin; une dernière à l'ouest, traversant l'Aquitaine et allant jusqu'en Saintonge (1); il s'était servi pour son tracé des routes gauloises qui existaient déjà, mais les avait élargies. Ainsi l'argent que Licinus arrachait à la Gaule était en partie dépensé dans la Gaule même et au profit des Gaulois.

Mais Agrippa avait dû interrompre cette grande tâche pour venir à Rome travailler avec Auguste aux lois sociales et célébrer les *ludi saeculares*; et l'orage qui se formait depuis quelque temps vers la frontière septentrionale éclata au commencement de l'an 16. Vers la même époque les Besses se révoltèrent en Thrace contre le roi Rimetalce, qui leur avait été imposé par les Romains; la Macédoine fut envahie par les Dentelètes, par les Scordices, et il semble aussi par les Sauromates; les Pannoniens s'insurgèrent, entraînant dans la révolte le royaume de Norique, qui était simplement sous le protectorat de Rome, et ils envahirent l'Istrie; dans les Alpes les Vennonètes et les

(1) Strabon, IV, xvi, 11.

Camunnes (1) prirent les armes. Les premiers habitaient dans la Valteline et peut-être aussi dans une partie de la vallée de l'Adige et dans la haute vallée de l'Inn (2); les seconds, dans la vallée qui a conservé leur nom. Au commencement de l'an 16 un grand bruit d'armes arriva ainsi de partout jusqu'à Rome, où Auguste se trouvait fort embarrassé et aux prises avec les premiers effets de ses lois sociales. L'arbre planté avec tant de peine donnait des fruits très singuliers. Il était maintenant bien évident que l'épuration du sénat, réclamée par la noblesse, comme une mesure de salut suprême, n'avait d'autre résultat que de rendre les séances du sénat encore plus vides qu'auparavant, et de montrer ainsi à tout le peuple la paresse civique de cette aristocratie qui réclamait pour elle seule le privilège de gouverner l'État (3). Et ceux qui avaient été exclus du sénat reprenaient courage, étaient de plus en plus empressés autour d'Auguste, cherchaient à ébranler sa sévérité de censeur, en usant sans relâche de cet argument irréfutable : pourquoi infliger à tant de sénateurs modestes l'affront d'être chassés du sénat, alors que ceux qui y restaient, les gros personnages, les membres de la haute noblesse, ne valaient pas mieux? Et ainsi, petit à petit, les uns après les autres, les sénateurs exclus rentraient au sénat (4). Mais les lois sur le mariage et sur l'adultère amenaient des

(1) Dion, LIV, 20.

(2) Oberziner, *le Guerre di Augusto contro i popoli alpini*, p. 52. Rome, 1900.

(3) C'est de cette façon seulement que l'on peut expliquer pourquoi Auguste, comme le rapporte Dion, fit infliger par le sénat une amende à ceux qui manqueraient une partie des séances sans pouvoir donner une bonne excuse. (Dion, LIV, 18.)

(4) Dion (LIV, 14) nous dit en parlant de la *lectio senatus* de l'an 18 : καὶ αὐτῶν (ceux qui avaient été exclus) οἱ μὲν πλείους ἐπανῆλθον χρόνῳ ἐς τὸ συνέδριον.

difficultés plus graves. Auguste s'était empressé d'adopter les deux fils d'Agrippa et de Julie, Caïus et Lucius (le premier avait trois ans et le second quelques mois seulement), pour donner le bon exemple, se mettre en règle avec la *lex de maritandis ordinibus*, et pouvoir dire, lui aussi, comme la loi le prescrivait à tout bon citoyen, qu'il avait élevé pour la république trois enfants : Julie et ces deux-là (1). Agrippa avait une fille, la femme de Tibère, que lui avait donnée Pomponia; et il était encore assez vigoureux pour espérer avoir de Julie deux autres enfants; en adoptant deux enfants en bas âge, Auguste ne risquait pas d'être accusé d'éluder l'esprit de la loi et de chercher à échapper aux charges et aux devoirs d'une longue éducation. Mais si, comme toujours, Auguste avait su habilement résoudre la difficulté qui le concernait et dont la stérilité de Livie était la cause, tout le monde ne pouvait pas aussi facilement que lui se mettre en règle avec la loi. En outre, les premiers procès publics d'adultère avaient fait voir que si l'espionnage et la délation introduits parmi les dieux Lares pour veiller sur la pureté du foyer domestique, purifiaient les maisons, c'était en jetant dans la rue toutes les malpropretés accumulées dans les familles, au risque d'en salir les passants. Le public accourait aux procès d'adultère comme à un divertissement scandaleux pour y voir les deux parties s'accabler d'injures immondes,

(1) Dion (LIV, 18). C'est cela et non le désir de se choisir des successeurs qui fut le vrai motif de l'adoption. S'il avait voulu se préparer des successeurs, Auguste aurait jeté les yeux, non sur des enfants, mais sur Tibère et sur Drusus qui avaient l'âge nécessaire pour remplir de graves fonctions et qui étaient en train de donner la preuve de leurs capacités. En outre, Auguste s'appliqua toujours à ne pas laisser soupçonner même de loin qu'il cherchait à se préparer un successeur.

d'accusations honteuses et de révélations malpropres (1). Et le public prenait tant de plaisir à sonder ainsi curieusement les affaires des autres qu'il tenait les regards curieusement fixés sur Auguste lui-même et sur Térentia. Tout le monde voulait savoir si l'auteur de la loi donnait vraiment l'exemple en l'observant lui-même (2). Enfin, si on pouvait se demander si ces lois allaient régénérer Rome, il était du moins certain qu'elles allaient augmenter le nombre des litiges et des procès, chose dangereuse maintenant que la vieille *lex* n'était plus observée et que beaucoup de sénateurs, de chevaliers, de plébéiens cherchaient à gagner de l'argent en plaidant. Les procès se multiplient, grossissent, s'allongent d'une façon interminable, quand les avocats se font payer. Pour toutes ces raisons, Auguste avait voulu rappeler à tout le monde ce que la *lex Cintia* interdisait, en faisant confirmer de nouveau par le sénat, à la suite d'une délibération spéciale, les dispositions qui avaient trait aux honoraires des procès; et il avait fait décider aussi par le sénat qu'une amende serait infligée aux sénateurs qui manqueraient les séances sans motif valable (3). Mais depuis quelque temps il songeait à avoir recours à son expédient ordinaire dans les moments difficiles, à disparaître, à quitter de nouveau Rome, où il était aussi délicat pour lui de faire exécuter ses lois, qu'il était dangereux de laisser ces lois s'user d'elles-mêmes, parce que, ceux

(1) Voy. Dion, LIV, 30 : l'anecdote est plus tardive (elle est de l'an 742); mais si Auguste se résolut alors à intervenir avec tant d'énergie malgré sa prudence ordinaire, cela prouve que le mal durait déjà depuis longtemps et qu'on en était las. Il est donc vraisemblable qu'il remontait à la première application de la loi.

(2) Voy. Dion, LIV, 19.

(3) Dion, LIV, 18.

qui ne les observaient pas restaient impunis (1). Les révoltes si nombreuses qui avaient éclaté dans les provinces eussent été un prétexte suffisant pour partir, mais des nouvelles encore plus graves arrivèrent bientôt et le décidèrent tout à fait : les Germains tentaient de rouvrir les portes des Gaules que César leur avait fermées. Après le départ d'Agrippa, un homme en qui Auguste avait mis toute sa confiance et qui la méritait à cause de certaines qualités, Marcus Lollius, était resté pour gouverner la Gaule. Quand la Galatie avait été annexée, Lollius en avait été le premier gouverneur, et il avait été consul en l'an 21. C'était un homme vif, intelligent, mais très avide; à l'ombre de l'amitié d'Auguste, il accumulait très habilement et sans se compromettre, un patrimoine gigantesque, et pour le moment, d'accord avec Licinus, il pressurait les Gaulois pour remplir sa caisse en même temps que celle de l'État. Il ne pouvait donc guère être bien vu des Gaulois. Pour cette raison, à cause aussi de la soudaineté de l'attaque et enfin peut-être de quelque erreur qu'il commit, Lollius ne sut pas repousser les envahisseurs au delà du Rhin; il fut battu dans différentes rencontres, perdit une aigle de la cinquième légion, et à la fin, effrayé, il envoya demander du

(1) Dion (LIV, 19) nous dit qu'Auguste prit le parti de quitter Rome pour ne pas assister à la violation continuelle de ses lois. Mais il dit ensuite qu'il partit après avoir envoyé Agrippa en Syrie et qu'il emmena avec lui Tibère, bien qu'il fût préteur. Ceci nous donne à croire qu'il partit, lorsqu'il eut connaissance des révoltes qui avaient éclaté et de l'invasion germanique en Gaule où Tibère fut en effet nommé *legatus*. Autrement on ne s'expliquerait pas pourquoi il avait emmené Tibère de Rome, puisque, étant préteur, il devait y rester. Les deux versions se concilient facilement : Auguste était déjà disposé à partir ; il profita donc bien vite des révoltes et de la guerre germanique qui justifiaient assez bien son départ aux yeux du public.

secours à Auguste. Il fallait que le fils de César accourût aussitôt pour écarter le péril germanique qui renaissait, et pour maîtriser les Gaules turbulentes (1)!

Ces nouvelles durent un instant à Rome et en Italie détourner l'esprit public des questions intérieures et des scandaleux procès d'adultère. Un nouveau Vercingétorix n'allait-il pas paraître en Gaule, alors que la moitié des provinces européennes était menacée de la guerre? D'autre part Auguste, encore tout rayonnant du glorieux accord conclu avec les Parthes, devait se demander quelles seraient les répercussions de cette crise européenne en Orient, où l'équilibre ne se maintenait que par miracle. Qu'arriverait-il si Phraatès profitait de l'occasion favorable et des embarras d'Auguste pour reprendre l'Arménie? Les dieux semblaient vraiment donner par les faits mêmes une réponse ironique aux poétiques invocations du *Carmen saeculare*. Par bonheur, auprès d'Auguste il y avait Agrippa; et les deux *principes* purent prendre rapidement les dispositions nécessaires. On reconnut que, dans un moment aussi dangereux, il fallait que le fils de César se rendît en Gaule; son nom seul produirait une grande impression dans la guerre, et vaudrait plusieurs légions. Agrippa au contraire irait en Orient pour maintenir le calme par sa présence, et si sa présence ne suffisait pas, par son bras, tandis qu'Auguste rétablirait l'ordre en Europe. Rome et l'Italie seraient confiées à Statilius Taurus, nommé par le sénat *praefectus urbi* à la mode antique (2); Publius Silius, le gouverneur de l'Illyrie, qui marchait déjà contre les Pan-

(1) Dion, LIV, 20; Velléius Paterculus, II, 97. Le passage de VelléiusPaterculus se rapporte certainement à cette invasion, et confirme la version de Dion, bien qu'il ne soit pas à sa place.

(2) Dion, LIV, 19.

nones et les Noriques, pour les repousser de l'Istrie, se replierait, quand l'Istrie serait délivrée, dans la vallée du Pô et irait combattre les peuples révoltés des Alpes (1).

Ainsi fut fait. Le sénat approuva tout. Agrippa partit pour l'Orient emmenant avec lui Julie (2), malgré l'ancienne défense renouvelée par Auguste. Il ne paraissait peut-être pas prudent, après l'approbation de la *lex de adulteriis*, de la laisser à Rome, loin de son mari et de son père, et tout à fait libre de recevoir les hommages et d'écouter les fades propos de l'inutile et très élégant Sempronius Gracchus. Peut-être aussi Agrippa avait-il hâte de combler le vide fait dans sa famille par les adoptions d'Auguste. Auguste de son côté, après avoir inauguré le temple du dieu Quirinus (3), prit avec lui Tibère qui, cette année-là, était préteur (il avait fait autoriser par le sénat son frère Drusus à remplir ses fonctions), pour avoir avec lui un jeune homme dans l'intelligence et la sagesse de qui il avait pleine confiance (4). Mais quand il arriva en Gaule, le nom de César avait déjà rejeté les Germains au delà du Rhin. Auguste trouva la Gaule débarrassée des envahisseurs et aux prises avec le seul Licinus, plus terrible du reste que les envahisseurs.

(1) DION, LIV, 20 : Pour ce qui concerne Publius Silius et son proconsulat de l'Illyrie, voy. *C. I. L.*, III, 2973.

(2) Nous savons que Julie alla en Orient avec Agrippa, non seulement par des inscriptions en son honneur et par son identification avec des divinités locales, dont nous parlerons dans le second volume, mais par une anecdote qui se trouve dans *F. H. G.*, III, 3350. (MÜLLER.)

(3) DION, LIV, 19.

(4) *Id.*, LIV, 19.

(5) *Id.*, LIV, 20.

TABLE DES MATIÈRES

I

LE MYTHE D'AUGUSTE

II

ROME ET L'ÉGYPTE

III

LA RENAISSANCE RELIGIEUSE ET « L'ÉNÉIDE »

IV

UNE NOUVELLE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

V

L'ORIENT

VI

« ARMENIA, CAPTA, SIGNIS RECEPTIS »

VII

LES GRANDES LOIS SOCIALES DE L'AN 18 AVANT JÉSUS-CHRIST

VIII

LES « LUDI SAECULARES »

PARIS
TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie
8, rue Garancière

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Grandeur et décadence de Rome. Traduit de l'italien par M. Urbain Mengin. I. *La Conquête.* 13ᵉ édition. Un volume in-16 . . . . 3 fr. 50

II. *Jules César.* 12ᵉ édition. Un volume in-16. . 3 fr. 50

III. *La Fin d'une aristocratie.* 11ᵉ édition. Un volume in-16. Prix. . . . . 3 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Langlois.)

IV. *Antoine et Cléopâtre.* 11ᵉ édition. Un volume in-16. Prix. . . . . 3 fr. 50

V. *La République d'Auguste.* 8ᵉ édition. Un volume in-16. Prix. . . . . 3 fr. 50

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cⁱᵉ, 8, RUE GARANCIÈRE. — 11157.

G. FERRERO

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE ROME

VI

AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

Traduit de l'italien par M. Urbain Mengin

Sixième édition



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e
1908



GRANDEUR ET DÉCADENCE DE ROME

AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

I

L'ÉGYPTE DE L'OCCIDENT

Si la révolte s'était rapidement apaisée dans les plaines des Gaules, au contraire, elle s'étendait et s'aggravait dans les Alpes. Publius Silius, après avoir délivré l'Istrie des Pannoniens et des Noriques, était descendu dans la vallée du Pô et s'était rendu dans la Valteline et dans la Val Camonica pour combattre les Vennonètes et les Camunnes (1). Mais l'apparition de son armée n'avait pas découragé les insurgés. L'exemple des Vennonètes, qui passaient pour une des populations les plus guerrières des Alpes (2), avait entraîné d'autres peuples : les Trumplines dans la Val Trompia, et lés nombreuses tribus des Lépontiens (3)

(1) Dion, LIV, 20.
(2) Strabon, IV, vi, 8.
(3) Les Tromplines et les Lépontiens se soulevèrent-ils en même temps que les Vennonètes et les Camunnes? Dion ne le dit pas, mais Oberziner nous semble avoir de bonnes raisons pour le supposer, puisque sur l'inscription de la Turbie elles figurent sur la liste des populations alpines vaincues à cette

qui habitaient les Alpes Lépontiennes, c'est-à-dire toutes les vallées italiennes et suisses donnant sur le lac Majeur et sur le lac d'Orta, s'étaient soulevés, ainsi que les Rhètes et les Vindéliciens, dont les belliqueuses tribus occupaient la vaste région des Grisons et du Tyrol, et, par la plaine de Bavière, s'étendaient jusqu'au Danube (1). Le centre des Alpes était tout en feu; et si, à l'ouest, l'incendie s'était arrêté au bord du grand vide fait par l'épée romaine dans la vallée des Salasses, toute la révolte se propageait du centre dans la chaîne immense, jusqu'aux Alpes Cottiennes, où Donnus, l'ami fidèle de Rome, était mort laissant dans des temps si troublés la succession à son fils Cottius qui était moins sûr; jusqu'aux rudes et indomptables populations liguriennes des Alpes maritimes (2). Dans les vallées des Alpes s'étaient réfugiés les derniers débris des races qui avaient habité la plaine — Ligures, Ibères, Celtes, Étrusques, Euganéens; et là, ces populations diverses s'étaient mêlées et combattues tour à tour, s'unissant toutefois pour se défendre contre les envahisseurs venus de la plaine et contre Rome, qui, jusqu'alors, n'avait fait que des apparitions rares et intermittentes dans la plupart des vallées. Elles avaient donc vécu jusque-là presque libres dans les gorges de leurs montagnes, formant des tribus sous le

époque par Auguste. Voy. OBERZINER, *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Rome, 1900, p. 59 et suiv.

(1) DION, LIV, 22.

(2) OBERZINER attribue avec raison une grande importance au passage d'AMMIEN MARCELLIN (XV, x, 2). Il résulte en effet de ce passage que Donnus mourut à cette époque, que Cottius lui succéda; que Cottius et une partie de son peuple prirent part à la révolte des Alpes maritimes qui, comme on peut le voir dans DION (LIV, 24), éclata en l'an 14 avant Jésus-Christ. Il est évident que ces révoltes plus tardives furent provoquées par l'exemple des précédentes et en furent une conséquence.

gouvernement des riches propriétaires, cultivant les terres, faisant paître les troupeaux, exploitant un peu les mines et les magnifiques forêts, détroussant les passants, et de temps en temps retournant dans la plaine pour la piller. Plusieurs de ces populations avaient même trouvé beaucoup plus d'or dans l'anarchie des trente dernières années et dans les déprédations périodiques de la plaine, que dans les sables de leurs torrents. La paix avait donc été beaucoup plus désagréable à ces populations qu'aux autres habitants des provinces occidentales, et la révolte éclatait de toute part.

Rome se trouvait tout à coup engagée, au cœur même de ses provinces européennes, dans une guerre fort grave, qui aurait tenté le génie d'un nouveau César. Franchir les Alpes à marches forcées, châtier les Pannoniens et les Noriques qui avaient envahi l'Istrie, et les Germains qui avaient envahi la Gaule, par des expéditions rapides et des attaques inattendues; rétablir l'ordre en Thrace, où il était si profondément troublé, par les mêmes moyens : voilà le plan stratégique que le conquérant des Gaules aurait adopté contre ces barbares des montagnes et de la plaine. Mais les temps et les hommes étaient changés. Auguste, qui tenait à ne pas mobiliser les légions de la Syrie, de l'Égypte et de l'Afrique, ne disposait pour ces campagnes que de treize légions, dont cinq étaient fixées en Gaule et huit en Illyrie et en Macédoine, nous ne savons pas au juste en quels endroits (1). Or, ces treize légions, malgré des exercices continuels, n'avaient plus la résistance et l'énergie nécessaires, pour servir d'ins-

(1) Pfitzner, *Geschichte der römischen Kaiserlegionen von Augustus bis Hadrianus*, Leipzig, 1881, p. 16.

trument invincible au génie rapide d'un nouveau César. Et Auguste, lui non plus, n'était pas un nouveau César. Il ne voulait plus se mettre à la tête d'une armée; il prétendait seulement diriger la guerre de loin, au moyen de légats. Il décida donc de diviser le travail à faire en différentes parties, qu'il accomplirait les unes après les autres, et avec une prudente lenteur. Il ne s'occuperait pas, pour l'instant, de la Pannonie, ni du Norique, ni de la Thrace; et il lancerait sur les Alpes toutes les forces dont il disposait; il chargerait Publius Silius, après qu'il aurait vaincu les Vénonnètes et les Camunnes, de marcher contre les Trumplines et les Lépontiens, cette année même, s'il le pouvait, ou l'année suivante (1); il se préparerait à briser ensuite la coalition des Rhètes et des Vindéliciens qui était la plus dangereuse. Une armée devait partir de la vallée du Pô, entrer à Vérone dans la vallée de l'Adige, se replier par Trente dans la vallée de l'Eisack; et, chassant l'ennemi devant elle, le repoussant et le poursuivant à droite et à gauche dans les vallées latérales, capturant et massacrant tout ce qu'elle pourrait prendre de la population rhétique, elle se dirigerait vers le col du Brenner, pour descendre de là, toujours comme un torrent dévastateur, vers l'Inn et la plaine vindélicienne. Pendant ce temps, une autre armée partirait de la Gaule, probablement de Besançon, et, en suivant le cours du Rhin, elle traverserait, pour aller jusqu'au lac de Constance, le pays des Lépontiens où Silius serait déjà passé. Elle s'emparerait du lac de Constance, que possédaient alors des tribus vindéliciennes; puis, faisant sa jonction avec l'armée d'Italie, elle s'avancerait jusqu'au Danube, en soumettant la Vindé-

(1) Oberziner, ouvrage cité, p. 59-60.

licie tout entière (1). Mais pour toutes ces expéditions, dans les Alpes, en Pannonie, dans le Norique et en Thrace, il fallait des généraux jeunes, hardis, intelligents, possédant la santé, l'endurance et l'énergie nécessaires pour les guerres dans les montagnes et contre les barbares, où il faut moins livrer de grandes batailles, que poursuivre, dans une série interminable de petits combats, un ennemi extrêmement mobile. Auguste avait donc eu raison de vouloir rajeunir la république, en appelant aux plus hautes charges des hommes de trente à quarante ans. Malheureusement, il avait été contraint, sur ce point aussi, à tenir compte des préjugés, des ambitions, des intérêts, des jalousies de la vieille noblesse, et il n'avait pas été beaucoup aidé par les circonstances et par l'esprit de son temps, qui énervaient la vieille noblesse au lieu de lui donner une nouvelle énergie ; de sorte que, malgré tous les efforts d'Auguste, les belles intelligences et les hautes capacités n'étaient pas très nombreuses, parmi les membres de la vieille aristocratie pompéienne, ayant occupé la préture et le consulat. Auguste fit du moins du mieux qu'il put. Ce fut sans doute sur son conseil que l'on vit, cette année-là, se présenter aux comices, pour le consulat de l'an 15, L. Calpurnius Pison, qu'on croit avoir été le fils du consul de l'an 58, et par conséquent le frère de la dernière femme de César, Calpurnie, et l'oncle d'Auguste, bien qu'il fût plus jeune que lui, et qu'il n'eût que trente-deux ans (2). Auguste voulait en faire son *legatus*

(1) Oberziner (*Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Rome, 1900, p. 99-101) me semble avoir démontré que c'était probablement là le plan de la guerre. Mais nous avons si peu de documents sur toute cette campagne, qu'il nous faut nous contenter de simples conjectures.

(2) Tacite, *Ann.*, vi, 10 : *patrem ei Censorium*. Cette indication de

en Thrace. Puis il choisit Tibère pour commander l'armée qui, partant de la Gaule, devait envahir la Vindélicie. Tibère avait alors vingt-six ans. Il appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus illustres de l'aristocratie romaine; il avait déjà donné des preuves nombreuses d'intelligence et d'activité. On l'admirait comme un exemple vivant de ce qu'avait été la noblesse aux beaux temps de la république. Enfin, cette année-là, il occupait la préture (1). Auguste pouvait donc en faire son légat et

Tacite nous porterait à croire que Pison était vraiment le fils du consul de l'an 58 qui fut censeur en l'an 50; et par conséquent le frère de Calpurnie. Cependant la comparaison de son âge avec celle de son père et de sa sœur fit naître des doutes. Comme Pison est mort à quatre-vingts ans en l'an 32 de l'ère vulgaire, il était né en 48 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire dix ou onze ans après que sa sœur avait épousé César. Il y aurait donc eu, entre lui et sa sœur, au moins vingt-cinq ou vingt-six ans de différence. Il serait téméraire de dire que la chose est impossible, car le consul de 58 pourrait s'être remarié, à cinquante ans; mais elle est au moins extraordinaire.

(1) Il n'est pas douteux que dans sa jeunesse et dans son âge mûr, Tibère ait fait preuve des plus belles qualités. Sur ce point il n'est pas possible de discuter, car il y a accord unanime entre les historiens. Tacite lui-même l'admet, malgré sa haine (*Ann.*, VI, 51) : *egregium vita famaque, quoad privatus, vel in imperiis sub Augusto fuit.* Suétone (*Tibère*, 39) et Dion (LVII, 13) disent qu'il se gâta après la mort de Germanicus. D'ailleurs, comme nous le verrons, son histoire, entre vingt et cinquante ans, est celle d'un homme éminent. Les événements de sa vie, et aussi les traits de son caractère que nous aurons à mettre en lumière, nous montreront que Tibère, à cette époque de sa vie au moins, représentait bien la pure tradition aristocratique, et avec une intransigeance que l'on ne pouvait retrouver que chez un Claude. Il faut donc recommencer par retenir ce fait capital : que, même chez les historiens qui lui sont le plus opposés, il n'y a pas d'hésitation sur ce point, et qu'ils conviennent tous que sa jeunesse ut ornée de beaucoup de vertus et exempte de vices. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer tout d'abord si l'on veut comprendre la figure de Tibère et résoudre ce qu'un historien allemand a appelé « l'énigme tibérienne ». On n'a jamais compris

lui confier une armée, sans violer ni lois, ni coutumes, sans commettre une imprudence, sans être accusé de favoriser par amitié quelqu'un qui n'en était pas digne : au contraire, il prouvait que ce n'était pas seulement dans ses discours, et pour des charges sans importance, mais sincèrement et pour des missions graves, qu'il avait confiance dans la jeunesse. On ne peut en dire autant d'un autre choix qu'il fit en même temps, et qui n'était justifié, ni constitutionnellement par les charges déjà occupées, ni personnellement par les services déjà rendus, et qui semble donc une première atteinte, légère il est vrai, mais dangereuse, au rigorisme constitutionnel, qu'Auguste voulait rétablir. Comme *legatus*, pour commander l'armée qui, partant d'Italie, devait attaquer dans leurs vallées les Rhètes, il choisit le frère cadet de Tibère, Drusus, le second fils de Livie. Drusus, qui était un jeune homme de vingt-deux ans, avait été, comme Tibère, autorisé par le sénat à exercer les magistratures cinq ans avant l'âge légal; et grâce à ce privilège, il avait été élu questeur pour l'an 15 (1). Or, on avait bien vu déjà à Rome des armées commandées par des questeurs, mais par exception, dans des circonstances extrêmement graves, dans les cas où on n'avait pas pu disposer d'un magistrat d'un rang plus élevé. Ces circonstances ne se

Tibère, parce qu'on n'a pas étudié dans le détail la partie de la vie qui précède son avènement à l'empire et qui est à beaucoup près la plus importante. La clef de son histoire est tout entière dans les années pendant lesquelles Tibère est simplement un beau-fils d'Auguste, et un des grands personnages de Rome.

(1) Dion Cassius ne nous donne aucun renseignement au sujet du *cursus honorum* de Drusus, mais nous pouvons tirer les dates de sa préture et de sa questure de Suétone (*Claude*, 1) : *Drusus in quaesturae praeturaeque honore, dux Rhaetici, deinde Germanici belli*,

présentaient pas alors. Si Auguste, qui avait sous la main tant d'anciens prêteurs et d'anciens consuls, confiait une armée à ce jeune questeur qui n'avait encore donné aucune preuve de ses capacités, ce ne pouvait être que par une faveur inconciliable avec la forme et avec l'essence de la constitution républicaine. Mais Drusus était un favori des dieux; tous les privilèges lui semblaient réservés! Il avait, comme Tibère, la beauté forte et aristocratique des Claudes (1); mais il n'était pas, comme lui et comme ses ancêtres, rigide, hautain, dur et taciturne (2); il était, au contraire, aimable et enjoué, et il savait faire aimer, même des gens sceptiques et vicieux, ces anciennes vertus romaines qui chez son frère paraissaient si revêches, même aux gens vertueux. En lui, pour la première fois à Rome, les vieilles vertus de l'aristocratie romaine devenaient humaines et agréables (3). Drusus

(1) Suétone (*Tibère*, 68) nous dit de Tibère qu'il était *facie honesta*, et en effet, ses bustes nous le montrent ainsi. Velléius Paterculus, II, xcvii, 3, nous dit de Drusus : *pulchritudo corporis proxima fraternae fuit.*

(2) Beaucoup d'écrivains rappellent ces manières rigides de Tibère, qui sont un trait du caractère aristocratique aux époques encore peu raffinées et que, par conséquent, on peut considérer chez Tibère comme une tradition de la grande époque aristocratique, comme une preuve qu'il représentait bien, même dans son tempérament, la vieille tradition de la noblesse romaine. Deux siècles auparavant tout le monde était habitué à voir et à respecter chez les grands cette rudesse; mais à l'époque d'Auguste elle semblait déjà surannée, et elle faisait à bien des gens une impression désagréable. Pline (XXVIII, ii, 23) *tristissimum... hominem*; Pline (XXXV, iv, 28) *minime comis*; Suétone (*Tibère*, 68) : *incedebat cervice rigida et obstipa : adducto fere vultu, plerumque tacitus : nullo aut rarissimo etiam cum proximis sermone, eoque tardissimo... Quae omnia ingrata, atque arrogantiae plena et animadvertit Augustus in eo et excusare tentavit.., professus, naturae vitia esse, non animi.*

(3) Velléius, II, xcvii, 2-3 : *Cujus ingenium utrum bellicis magis operibus an civilibus suffecerit artibus, in incerto est : mo-*

n'avait même pas, comme son frère, entre tant de vertus, le défaut de trop aimer le vin. Aussi, quand Auguste, cette année-là, lui avait choisi pour épouse Antonia, la fille mineure d'Antoine et d'Octavie, Rome avait conçu tout de suite autant de sympathie que d'admiration pour ce couple, d'où émanait une splendeur divine de jeunesse, de beauté et de vertu. Chaste, fidèle, simple, dévouée, bonne ménagère, Antonia possédait les vertus sérieuses de l'ancienne femme romaine; mais elle avait en même temps les belles qualités de la femme nouvelle : la beauté, l'intelligence, la culture que les anciennes générations n'avaient pas connues. Beau, jeune, aimable, républicain fervent, et admirateur enthousiaste de la grande tradition romaine (1), Drusus avait les nobles ambitions qui conviennent à un homme de grande famille, et des mœurs si pures que tout le monde disait de lui qu'il s'était marié en pleine innocence, et qu'il était toujours resté fidèle à sa femme (2). Aimé des grands comme du peuple, ce beau couple semblait réaliser cette union de la force et de la vertu romaines avec l'intelligence et la grâce helléniques, que l'on s'efforçait en vain d'accomplir dans la littérature, dans le gouvernement,

rum certe dulcedo ac suavitas et adversus amicos aequa ac par sui aestimatio inimitabilis fuisse dicitur.

(1) C'est la seule conclusion que l'on puisse tirer du passage obscur de Suétone (*Tibère*, 50) d'après lequel Tibère aurait *prodita eius* (de Drusus) *epistula, qua secum de cogendo ad restituendam libertatem Augusto agebat.* Tibère a toujours aimé son frère; si Suétone le nie dans ce chapitre, les faits sont plus forts que ses négations. Si l'anecdote n'est pas la déformation de quelque fait plus simple, il ne peut indiquer qu'un enthousiasme très vif du jeune Drusus pour les idées aristocratiques et républicaines qui étaient une tradition dans sa famille, et qui lui venaient, très probablement, de sa mère. Les honneurs et les guerres avaient dû modérer dans la suite cet enthousiasme.

(2) Valère Maxime, IV, iii, 3.

dans la religion, dans les mœurs et dans la philosophie.

Il est malaisé de dire pour quelles raisons Auguste se décida à nommer Drusus son légat. Il est certain, au contraire, qu'il apportait par cet acte la première altération profonde dans la substance même de l'ancienne constitution républicaine. Auguste aimait beaucoup Drusus; son affection a donc pu être pour beaucoup dans cette décision. Il est possible aussi qu'il ait cédé aux conseils de Livie. Enfin l'intelligence et les vertus du jeune homme peuvent avoir vaincu ses dernières hésitations. Puisque Drusus promettait de devenir un grand général, et qu'il fallait des hommes jeunes pour diriger une guerre, n'était-il pas sage de mettre à profit, immédiatement, ses rares qualités? Il est certain cependant qu'Auguste n'aurait pas choisi Drusus pour son *legatus*, s'il n'avait pas été sûr que son choix serait universellement approuvé. Le public était capricieux; tantôt il réclamait le respect le plus pédantesque de la constitution; tantôt, quand il s'agissait de ses favoris, il approuvait ou même il réclamait les privilèges les plus extraordinaires. Or, parmi ses favoris, nul n'occupait un rang aussi haut que le chaste époux de la très belle et très vertueuse Antonia. En tout cas, la nomination de Drusus était un exemple grave, car il introduisait, sans que l'on y prît garde, le principe dynastique dans la constitution républicaine. Mais, tandis que Tibère et Drusus préparaient leurs armées, Auguste passait l'hiver en Gaule, occupé à y examiner une question très grave. De tous les points du pays, les chefs et les personnages considérables des *civitates* ou tribus gauloises, venaient dénoncer les abus et les violences de Licinus; on allait jusqu'à l'accuser d'avoir élevé à quatorze le nombre des mois pour percevoir le tribut deux fois de plus chaque année. Que ces

accusations fussent vraies ou fausses, on prenait cet avide procurateur comme point de mire pour frapper, par-dessus sa personne, la nouvelle politique fiscale dont il n'était que le bras, et qui venait, en réalité, d'Auguste et du sénat; on demandait le rappel de cet agent pour faire suspendre le cens détesté (1). Et ces protestations, auxquelles s'ajoutaient de nouvelles menaces du côté de la Germanie, émurent Auguste à un tel point, qu'après avoir essayé d'atténuer les fautes de son affranchi, il se décida à faire une enquête. Mais Licinus sut se défendre. Il chercha à montrer à Auguste que les plaintes des Gaulois étaient hypocrites et leur misère imaginaire, car ils seraient bientôt plus riches que les Romains; il chercha à s'abriter derrière un grand intérêt politique, en disant que ce beau pays de Gaule pourrait un jour rapporter à l'Italie autant que l'Égypte (2) et que Rome ne devait pas laisser

(1) Dion, LIV, 21. Ce chapitre, bien qu'incomplet et mal composé, est très important, car il nous indique le moment où Auguste et ses amis commencèrent à s'apercevoir que la Gaule était riche. Dion semble nous raconter une petite histoire bizarre; mais il est facile de découvrir le fond sérieux de cette histoire. Nous voyons d'une part les chefs gaulois qui se plaignent de l'accroissement des impôts, dont le passage de saint Jérôme nous a conservé le souvenir (voyez la note 2, à la page 96 du tome V), d'autre part Licinus qui cherche à montrer à Auguste que la Gaule est un pays riche. Cette chambre pleine d'or et d'argent que l'affranchi aurait fait voir à son maître, ne peut être qu'une preuve de la richesse de la province; et l'avertissement que les Gaulois qui disposaient de si grandes richesses finiraient par se révolter, indique un effort pour persuader à Auguste, encore sceptique, qu'il y avait vraiment des trésors en Gaule. Ce chapitre nous montre que Licinus s'aperçut le premier que la Gaule s'enrichissait rapidement, et qu'il chercha à le faire comprendre à Auguste, pour se défendre des accusations dirigées contre lui par les chefs gaulois.

(2) Velléius Paterculus, II, xxxix, 2. *Divus Augustus praeter Hispanias aliasque gentes, quarum titulis forum eius praenitet, paene idem facta Ægypto stipendiaria, quantum pater eius Galliis,*

échapper cette chance inattendue. Et vraiment, l'intelligent affranchi pouvait montrer à son maître, entre

in aerarium reditus contulit. C'est là aussi un passage d'une importance capitale pour l'histoire de la politique d'Auguste, quand on le comprend bien. Au lieu de le corriger pour le mettre d'accord avec ce que dit Suétone (*César*, 25) sur le tribut de la Gaule, il vaut mieux le rapprocher du passage de saint Jérôme et des faits si nombreux que nous allons bientôt rapporter au sujet de l'enrichissement rapide de la Gaule. Il est peu vraisemblable que la Gaule au moment de l'annexion ait rapporté autant que l'Égypte. Si l'on conservait le texte de Suétone (*César*, 25), il faudrait admettre que Rome ne tirait de l'Égypte que quarante millions de sesterces, ce qui est peu vraisemblable, cette somme étant trop petite pour la plus riche province de l'empire. Nous ne savons pas quel était le tribut de l'Égypte et Friedländer a vainement cherché à l'évaluer (*Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, Leipzig, 1890, vol. III, p. 158), en rapprochant deux passages de l'historien Josèphe : *B. J.*, II, xvii, 1 ; *A. J.*, XVII, xi, 4. Le premier passage nous apprend que le tribut de l'Égypte était douze fois plus grand que celui de la Palestine; mais le second passage, au lieu de nous faire connaître le tribut que la Palestine payait à Rome, nous donne la somme des impôts que les Juifs payaient à leur gouvernement; ce qui est une chose très différente. Nous pouvons en tout cas faire une comparaison avec la Syrie et le Pont qui au moment de l'annexion donnaient comme tribut, trente-cinq millions de drachmes (Plutarque, *Pompée*, 45). Comment l'Égypte, si peuplée, si laborieuse et si fertile aurait-elle donné moins? On a donc essayé de corriger le texte de Suétone en augmentant le tribut gaulois imposé par César; mais on tombe dans une autre invraisemblance. Est-il possible que César ait imposé à la Gaule encore barbare, pauvre et peu cultivée, le tribut que pouvait payer un pays aussi riche que l'était l'Égypte par son agriculture, son commerce et son industrie? Mais toutes ces difficultés disparaissent, si l'on admet que Velléius Paterculus, avec la concision un peu obscure qui lui est habituelle, ait voulu dire que, *à son époque* (c'est-à-dire sous Tibère), l'Égypte et la Gaule payaient à peu près le même tribut. Le passage de saint Jérôme, au sujet de l'augmentation des tributs de la Gaule, et le chapitre LIV, 21 de Dion, au sujet des plaintes portées par les Gaulois contre Licinus, mettent d'accord le texte de Suétone (*César*, 25), avec celui de Velléius Paterculus (II, 39). Les deux textes nous parlent du tribut gaulois à deux époques différentes. Dans les cinquante premières années après la fin des guerres civiles, les quarante millions de sesterces imposés par César à

les Alpes et le Rhin, une sorte d'Égypte, que l'on voyait émerger lentement de cet océan de guerres déchaînées depuis tant de siècles dans le centre de l'Europe; il pouvait lui montrer une Gaule qui ne semblait plus gauloise, une Gaule pacifique qui, si elle ne se pliait pas encore docilement au joug étranger, ne songeait plus guère à des guerres et à des conquêtes; une Gaule qui, se livrant aux arts, à l'agriculture et au commerce, semblait vouloir imiter sur bien des points, à l'autre extrémité de l'empire, le royaume des Ptolémées. Les *civitates* ou tribus gauloises conservaient encore presque intacte leur ancienne organisation à laquelle César avait à peine touché; mais leur activité, leur esprit, leur vie intérieure, changeaient rapidement. Ce n'étaient plus des *civitates* guerroyant sans cesse entre elles; et bien que les tribus qui jadis avaient une situation prépondérante l'eussent conservée, les États dominateurs comme les États clients oubliaient leurs anciennes querelles dans un effort commun de développement économique. Au lieu de se les disputer par des guerres, ou de les barrer par des péages, elles cherchaient maintenant à utiliser, pour les communications, les fleuves si nombreux, si larges, si rapprochés les uns des autres, que, à part quelques intervalles à franchir autrement, les mar-

la Gaule, grossirent tellement, que le tribut de la Gaule arriva presque à égaler celui de l'Égypte. Et cette augmentation s'explique, si l'on admet que vers cette époque Rome s'aperçut que la Gaule s'enrichissait, pour les raisons que nous exposerons bientôt. D'autre part, si l'on admet qu'Auguste comprit qu'il pourrait faire de la Gaule l'Égypte de l'Occident, toute sa politique gallo-germanique s'explique très facilement, comme nous le verrons. Arnold (*Studies of Roman Imperialism*, Manchester, 1906, p. 92), semble interpréter, comme je le fais moi-même, le passage de Velléius Paterculus : *Her share of taxes* (de la Gaule) *was equal to that contributed by Egypt itself.*

chandises pouvaient être importées et exportées de tous les points de la Gaule, et transportées de la Méditerranée à l'Atlantique, toujours par eau. C'était là un avantage inestimable pour une vaste région continentale à une époque ou les transports par terre coûtaient si cher (1). Les femmes étant toujours fécondes, et la guerre n'exerçant plus ses ravages, la population augmentait. La Gaule devenait, comme l'Égypte, une région relativement très peuplée où se retrouvait cette autre condition favorable à un développement économique rapide, qui était si rare à cette époque et que les anciens appelaient πολυανθρωπία ou abondance d'hommes (2). Poussée par ces conditions favorables, par le changement du régime politique, par l'esprit de l'époque, la nouvelle génération se lançait avec énergie à des cultures et des industries nouvelles. On recommençait à extraire l'or et l'argent des rivières, des mines anciennes et des nouvelles; la Gaule comme l'Égypte devenait un pays riche en métaux précieux (3). Deux cultures pour lesquelles l'Égypte l'emportait sur tous les pays d'Europe et d'Asie, la culture du blé et celle du lin, commençaient à s'étendre et à prospérer dans toute la Gaule, favorisées par le climat, l'abondance des capitaux, la population, le sol. Avec ses plaines bien arrosées, son climat ni trop froid ni trop

(1) STRABON, IV, I, 2.

(2) STRABON, IV, I, 2. Πολυανθρωπία... καὶ γὰρ τοκάδες αἱ γυναῖκες καὶ τρέφειν ἀγαθαί...

(3) Le récit de DION (LIV, 21) est déjà une preuve que les métaux précieux commençaient à abonder singulièrement en Gaule à cette époque, puisque Licinus montre a Auguste une chambre pleine d'or et d'argent. Une autre preuve plus importante est qu'une fabrique de monnaie sera bientôt établie à Lyon (Strabon en mentionne l'existence : IV, III, 2), ce qui n'aurait été ni possible ni explicable, si les métaux précieux n'avaient pas été abondants en Gaule.

chaud, la Gaule était, comme elle l'est aujourd'hui encore, un pays excellent pour les céréales; la population croissant, et les métaux précieux devenant moins rares, le prix du blé devait augmenter et sa culture devenir plus fructueuse (1). D'autre part, les progrès de la navigation dans toute la Méditerranée encourageaient en Gaule la culture du lin, que l'on recherchait dans tous les ports pour fabriquer des voiles qui, bien qu'elles fussent chères, ne coûtaient pas autant que les esclaves rameurs (2). Et à cette époque, en effet, déjà les Cadurces au moins commençaient à cultiver et à exploiter cette plante précieuse (3). Il est donc probable que plus les Gaulois se plaignaient, plus l'affranchi insistait auprès d'Auguste pour le convaincre qu'on pourrait tirer de cette province, si fertile et si active, où il y avait déjà tant de métaux précieux en circulation, beaucoup d'or et d'argent, comme de l'Égypte, et que la Gaule pourrait être un jour le second grenier de Rome. Dans la pénurie du capital dont souffrait alors l'Italie, et au milieu des

(1) Strabon, IV, i, 2 : σῖτον φέρει πολύν...
(2) Pline, 19, *Præm.*, i, 7-9, nous montre que les progrès de la culture du lin, et les grands bénéfices qu'elle donnait dépendait, à son époque et dans l'âge précédent, surtout des progrès de la navigation, qui avait besoin de voiles. Il me paraît vraisemblable que la culture du lin, comme celle du blé, ait été une des premières à se répandre en Gaule, bien que Strabon n'en dise rien. Mais nous avons une raison assez sérieuse pour croire que les industries et les cultures gauloises dont parle Pline commencèrent de bonne heure : c'est l'histoire de l'industrie céramique. Comme nous le verrons plus loin, M. Déchelette a démontré dans son grand ouvrage que l'industrie de la céramique fit de grands progrès en Gaule, dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère. Mais Pline n'en parle pas, certainement, parce qu'il l'ignorait encore. Les industries dont il parle devaient donc être plus anciennes.
(3) Strabon, en effet (IV, ii, 2), parle déjà de cette industrie des Cadurces.

difficultés qu'il fallait surmonter pour sauver Rome de la famine chronique, ces considérations ne pouvaient manquer d'être d'un grand poids; mais elles étaient contrebalancées par les plaintes des chefs gaulois, par les sourdes menaces du mécontentement populaire, et par le péril germanique. Auguste était donc hésitant, comme à son ordinaire. S'il faut en croire un historien de l'antiquité, Licinus aurait fini par emmener le chef de la république dans une grande chambre pleine d'or et d'argent extorqués à la Gaule; et, à cette vue, Auguste se serait rendu définitivement à son avis. Ce qui est certain du moins, c'est que Licinus resta en Gaule, à son poste, et que les chefs gaulois durent se contenter de la vague promesse, que les abus les plus graves ne se renouvelleraient pas (1). Puis la guerre recommença au printemps de l'an 15. Tandis que Silius, à ce qu'il semble, soumettait les Lépontiens et s'emparait d'une grande partie de la moderne Suisse, Drusus et Tibère exécutaient la double attaque concertée l'année précédente contre les Rhètes et les Vindéliciens. Drusus entra dans la vallée de l'Adige; il rencontra l'ennemi à Trente et remporta sur lui une première victoire; puis il remonta la vallée de l'Eisack jusqu'au passage du Brenner, les uns disent en combattant sans trêve, d'autres sans rencontrer de difficultés ; puis il descendit jusqu'à l'Inn. Pendant ce temps Tibère arrivait avec une armée sur les bords du lac de Constance, et il livrait sur ce lac une bataille navale aux Vindéliciens qui s'étaient réfugiés dans les îles. Nous ne savons exactement ni où ni quand se rencontrèrent les deux frères : nous savons seulement qu'ils traversèrent ensemble la Vindélicie en se dirigeant sur le

(1) Dion, LIV, 21.

Danube, que le 1er août, dans une bataille où commandait Tibère, ils défirent les Vindéliciens, faisant ainsi la conquête de la Bavière méridionale, et reportant jusqu'au Danube la frontière de l'empire (1); qu'ils entrèrent ensuite avec leur armée dans le Norique, où ils ne rencontrèrent pas de résistance (2). A Rome, cependant, où l'on était déjà bien disposé en faveur de Drusus, la nouvelle du combat victorieux livré à Trente avait suscité un si grand enthousiasme, que le sénat lui conféra aussitôt l'autorité de préteur, bien qu'il n'eût pas encore été élu à cette magistrature, et mit ainsi le jeune général en règle avec la constitution (3). Mais quand on sut que la Vindélicie avait été soumise, et que l'expédition avait aussi bien réussi, l'enthousiasme pour les deux jeunes gens devint plus vif encore; l'on vit se réveiller toutes les espérances, tous les orgueils, tous les regrets que le culte des grandes traditions mourantes entretenait dans l'esprit public. Voici enfin que dans la forêt morte, arrachée, foudroyée, dépouillée de ses feuilles, un vieux tronc reprenait son feuillage et ses fleurs, et

(1) Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Rome, 1900, p. 100-102.

(2) Strabon, IV, vi, 9 : le seul été où Tibère et Drusus domptèrent ainsi le Norique, ne peut être que celui-là.

(3) Il me semble que l'on peut interpréter ainsi le texte obscur et trop bref de Dion (LIV, 22) : ὥστε καὶ τιμὰς στρατηγικὰς ἐπὶ τούτῳ (la victoire sur les habitants de Trente) λαβεῖν. Il est probable qu'on prit pour Drusus une mesure analogue à celle que l'on prit pour Octave, en l'an 43 avant Jésus-Christ, à l'époque des guerres de Modène et pour la même raison, c'est-à-dire pour lui donner une autorité militaire entière et légale. Pour mieux comprendre ce texte de Dion, on peut le rapprocher de ce que dit Cicéron (*Phil.*, V, xvi, 45) : *demus igitur imperium Caesari, sine quo res militaris administrari, teneri exercitus, bellum geri non potest; sit pro praetore eo jure, quo qui optimo*

donnait de nouveau des fruits! Dans la dissolution universelle de la noblesse, une des plus anciennes familles aristocratiques de Rome, celle des Claudes, fournissait à la république deux hommes qui tenaient bien leur place à côté des gloires passées, qui, entre vingt et trente ans, donnaient des preuves d'une énergie, d'une intelligence, d'une pureté de mœurs que l'on cherchait en vain dans les beaux palais et sous les grands noms de Rome. Le public ne tarda guère à voir en Drusus et en Tibère cette renaissance de la noblesse historique que l'on souhaitait si ardemment pour le salut de la république; et la joie, l'admiration, l'enthousiasme furent si grands, qu'Auguste demanda à Horace de célébrer dans ses vers cet heureux événement. Et Horace, qui cependant s'était refusé à célébrer les hauts faits d'Agrippa et d'Auguste, y consentit. Fut-il flatté par cet appel d'Auguste qui, en le choisissant ainsi, le désignait, maintenant que Virgile était mort, comme poète national, et l'imposait pour ainsi dire à l'admiration du public qui, jusque-là, s'était montré si tiède pour ce poète à demi grec de Venouse? Se laissa-t-il tenter par l'espoir qui tient toujours au cœur de tout poète, ennemi de la foule malgré lui, de devenir populaire comme Virgile, en traitant un sujet de poésie nationale? Ce qui est certain, c'est qu'il composa cent vingt-huit de ses vers si précieux, et deux odes, l'une pour Drusus, l'autre pour Tibère. Dans la première (c'est la quatrième du livre IV), il nous montre Drusus qui fond sur les Rhèthiens et les Vindéliciens.

Qualem ministrum fulminis alitem,
Cui rex deorum regnum in aves vagas
Permisit expertus fidelem
Juppiter in Ganymede flavo,

Olim juventas et patrius vigor
Nido laborum propulit inscium
Vernique jam nimbis remotis
Insolitos docuere nisus

Venti paventem, mox in ovilia
Demisit hostem vividus impetus,
Nunc in reluctantes dracones
Egit amor dapis atque pugnæ...

Celui qu'on prétend avoir été le poète dè cour de la nouvelle monarchie ne voit dans la gloire des deux frères rien qui augmente le prestige récent d'une dynastie; il y voit au contraire la fleur de la vertu qui renaît sur le vieux tronc de la tradition aristocratique, foudroyé par tant de révolutions; il y voit, personnifiée dans Auguste, la preuve vivante de la doctrine aristocratique, l'ancienne famille romaine où les vertus se transmettent de père en fils par la voie de l'hérédité et de l'éducation.

..... sed diu
Lateque victrices catervæ
Consiliis juvenis revictæ

Sensere, quid mens rite, quid indoles
Nutrita faustis sub penetralibus
Posset, quid Augusti paternus
In pueros animus Nerones.

Fortes creantur fortibus et bonis;
Est in juvencis, est in equis patrum
Virtus, neque imbellem feroces
Progenerant aquilæ columbam.

Horace, comme tant d'écrivains modernes, justifie déjà l'aristocratie par des arguments biologiques sur la descendance et sur l'hérédité, même s'ils sont plus gros-

siers que ceux dont se servent aujourd'hui les disciples de Darwin. Mais l'hérédité, à elle seule, ne suffit pas, même pour Horace; l'aristocratie, si elle est une loi de la nature, est en partie aussi l'œuvre réfléchie de l'éducation et de la tradition dont la famille est l'organe.

Doctrina sed vim promovet insitam,
Rectique cultus pectora roborant;
Utcumque defecere mores,
Dedecorant bene nata culpæ.

Quid debeas, o Roma! Neronibus,
Testis Metaurum flumen et Hasdrubal
Devictus et pulcher fugatis
Ille dies Latio tenebris,

Qui primus alma risit adorea,
Dirus per urbes Afer ut Italas
Ceu flamma per tædas vel Eurus
Per Siculas equitavit undas.

Post hoc secundis usque laboribus
Romana pubes crevit, et impio
Vastata Pœnorum tumultu
Fana deos habuere rectos,

Dixitque tandem perfidus Hannibal.
« Cervi, luporum præda rapacium,
Sectamur ultro, quos opimus
Fallere et effugere est triumphus.

Gens, quæ cremato fortis ab Ilio
Jactata Tuscis æquoribus sacra
Natosque maturosque patres
Pertulit Ausonias ad urbes,

Duris ut ilex tonsa bipennibus
Nigræ feraci frondis in Algido,
Per damna, per caedes, ab ipso
Ducit opes animumque ferro.

Non hydra secto corpore firmior
Vinci dolentem crevit in Herculem
Monstrumve submisere Colchi
Majus Echionæve Thebæ.

Merses profundo, pulchrior evenit;
Luctere, multa proruit integrum
Cum laude victorem geritque
Prœlia conjugibus loquenda.

Carthagini jam non ego nuntios
Mittam superbos; occidit, occidit
Spes omnis et fortuna nostri
Nominis Hasdrubale interempto. »

Nil Claudiæ non perficiunt manus,
Quas et benigno numine Juppiter
Defendit et curae sagaces
Expediunt per acuta belli.

C'est ainsi que le poète le plus illustre de l'époque, déférant au désir d'Auguste, célébrait les exploits accomplis en Vindélicie et la gloire nouvelle d'une des plus anciennes familles de l'aristocratie romaine, qui n'était pas celle des Jules mais celle des Claudes.

L'ode en l'honneur de Tibère était moins philosophique et plus descriptive. Horace y associait le mérite de Tibère à la gloire d'Auguste. C'est vers celui-ci qu'il se tournait tout d'abord.

Quæ cura patrum qæve Quiritium (1)
Plenis honorum muneribus tuas,
Auguste, virtutes in ævum
Per titulos memoresque fastus

Aeternet...?

(1) *Odes*, IV, 14.

Puis, après avoir rappelé brièvement les guerres de Drusus, il décrivait longuement, avec un peu de rhétorique mais aussi beaucoup de coloris, Tibère combattant comme un guerrier d'Homère :

Spectandus in certamine Martio
Devota morti pectora liberæ
Quantis fatigaret ruinis
Indomitas prope qualis undas

Exercet Auster, Pleiadum choro
Scindente nubes, impiger hostium
Vexare turmas et frementem
Mittere equum medios per ignes.

Et il continuait, en le comparant à l'Aufide grossi par les pluies, et en rappelant que le 1er août, jour de la victoire de Tibère sur les Vindéliciens, était aussi l'anniversaire du jour où Auguste était entré dans le palais abandonné de Cléopâtre. Il revenait, enfin, pour finir, au beau-père du jeune héros, et célébrait en Auguste la grandeur et la puissance de Rome :

Te Cantaber non ante domabilis
Medusque et Indus, te profugus Scythes
Miratur, o tutela præsens
Italiae dominæque Romæ!

Te, fontium qui celat origines,
Nilusque et Ister, te rapidus Tigris
Te beluosus qui remotis
Obstrepit Oceanus Britannis,

Te non paventis funera Galliæ
Duræque tellus audit Hiberiæ,
Te cæde gaudentes Sygambri
Compositis venerantur armis.

II

LA GRANDE CRISE DES PROVINCES EUROPÉENNES

Les deux odes eurent un grand succès. Les critiques mêmes, qui s'étaient montrés si sévères pour la métrique et le lyrisme d'Horace, se déclarèrent vaincus (1). Pour la première fois, l'écrivain solitaire avait été, dans les deux poésies, la voix de l'Italie tout entière. Malheureuse pour la première fois aussi, lui, d'ordinaire si fin et si perspicace, avait écrit plusieurs sottises. Auguste dut sourire en lisant dans les dernières strophes de l'ode à Tibère, que la Gaule ne redoutait pas la mort, et que les fiers Sicambres déposaient leurs armes pour l'adorer. Les deux odes étaient belles, mais elles montraient qu'Horace n'avait rien compris à ce qui se passait au delà des Alpes, et que le public avait encore moins compris que lui. En effet, alors que les Rhètes et les Vindéliciens étaient à peine domptés, et tandis qu'Horace dans ses vers faisait si facilement s'agenouiller tous les peuples devant Auguste et la majesté

(1) Horace, *Odes*, IV, iii, 13 et suiv. *Romae principis urbium*... ces vers prouvent que le public commençait à avoir moins d'aversion pour le lyrisme d'Horace. Il me paraît vraisemblable que le chant séculaire et les odes patriotiques contenues dans le livre IV et composées à la demande d'Auguste, furent la raison principale de ce revirement du public dans sa façon d'apprécier Horace. Celui-ci cherchait à devenir le poète national à la place de Virgile.

de Rome, les Ligures des Alpes maritimes se révoltaient (1) et entraînaient avec eux une partie des sujets de Cotius (2). C'était le commencement d'une nouvelle guerre qui, sans être dangereuse, serait difficile et coûteuse, surtout à cause de l'absence de routes. Les troupes, pour aller attaquer les insurgés dans leurs vallées profondes, devaient prendre l'ancienne route qui, de Tortone par Acquæ Statiellæ, franchissait la montagne, jusqu'à Vado, et, côtoyant la mer après Vado, arrivait dans la Narbonaise. En l'an 43, Antoine avait escaladé cette route si mauvaise avec les restes de l'armée mise en déroute sous les murs de Modène; mais les temps étaient bien changés et les soldats n'étaient plus les mêmes. On ne pouvait plus envoyer les légions avec leurs bagages encombrants par des routes si mauvaises (3). En sorte que cet empire immense, dont Horace célébrait la puissance démesurée, avait bien de la peine, par suite du manque de routes, à réprimer une révolte de tribus barbares qui avait éclaté aux confins mêmes de l'Italie. Auguste fut obligé de demander au sénat les fonds nécessaires pour refaire la route, et s'occuper de ce travail. Mais

(1) Dion, LIV, 24. Voy. Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*. Rome, 1900, p. 131.

(2) C'est une hypothèse que fait Oberziner, et qu'il me paraît tirer assez justement du passage un peu trop négligé d'Ammien Marcellin, XV, x, 12.

(3) *C. I. L.*, V, 8085, 8088, 8094, 8098, 8100, 8101, 8105 : ce sont des cippes d'Auguste datés de 740-741, qui ont été trouvés entre Oneglia et la Turbie, sur la route qui, comme nous l'indique l'inscription 8102, s'appelait la *via Julia Augusta*. Il est donc clair qu'en l'an 740 Auguste fit faire à la route des réparations considérables, qu'elle fut élargie et construite à la mode romaine. Ces travaux, d'autre part, étaient évidemment une conséquence de la révolte des Ligures : cette révolte fit voir au gouvernement romain qu'il fallait améliorer les communications avec la Ligurie.

malgré cette difficulté, l'orgueil et l'insolence des Ligures n'auraient assurément pas préoccupé beaucoup Auguste, si tous les peuples et tous les fleuves mentionnés par Horace avaient véritablement déposé leurs hommages à ses pieds. Auguste voyait au contraire, malgré les beaux vers d'Horace, la situation de l'empire devenir bien différente de celle qu'il avait trouvée vingt ans auparavant. L'Orient semblait alors la grande menace de l'empire; c'était en Orient que les villes faisaient des révoltes périodiques et massacraient à chaque instant les citoyens romains; c'était en Orient que les grands et les petits États, placés sous le protectorat de Rome, faisaient continuellement défection; que les populations des montagnes menaçaient, dans leur sauvage indépendance, la domination romaine dans la plaine; que la cour d'Alexandrie ourdissait ses louches intrigues. C'était enfin en Orient que les frontières étaient menacées par les ennemis les plus redoutables : les Parthes. Mais depuis vingt ans toutes ces difficultés avaient disparu en Orient; et quand, vers la fin de l'an 16, Agrippa était allé en Asie avec Julie, il y avait trouvé les Parthes absolument tranquilles, ne songeant nullement à profiter des guerres qui avaient éclaté dans les provinces occidentales pour reprendre l'Arménie. Au contraire, tout un parti chez eux commençait à rechercher l'amitié et presque l'alliance de Rome. Il y avait à la cour une concubine du roi, une ancienne esclave italienne donnée à Phraatès par César, que Josèphe appelle Tesmussa, et dont le nom véritable, d'après une monnaie, serait Théa Mousa. Cette concubine, qui avait pris un grand empire sur le roi, se proposait maintenant d'exclure de la succession les fils légitimes du roi pour leur substituer son fils; et voulant assurer à celui-ci l'appui de Rome, elle s'était mise à

la tête d'un parti, qui recherchait l'alliance entre Rome et l'empire des Parthes (1). Rome avait donc les mains libres dans toute l'Asie mineure jusqu'à l'Arménie et dans toute la Syrie jusqu'à l'Euphrate. Dans ces conditions, il n'y avait pas à se préoccuper beaucoup des difficultés qui surgissaient dans le royaume du Bosphore (la Crimée et les régions voisines des bouches du Don), où le roi Asandre était mort, et où un aventurier du nom de Scribonius, qui s'était donné pour le neveu de Mithridate, avait épousé la reine veuve, Dynamis, et se disposait à se faire proclamer roi du Bosphore, affirmant qu'Auguste donnait son consentement. Agrippa ne voulait pas laisser cet imposteur monter sur le trône du Bosphore et il voulait marier Dynamis avec Polémon, roi du Pont, pour unir ainsi le Bosphore et le Pont. Mais il pensait que, pour imposer la volonté de Rome dans ce pays lointain, il suffirait d'une démonstration navale sur les côtes du royaume, que Polémon et lui prépareraient à loisir (2). Aussi tout le grand travail auquel il eût à se soumettre en Orient, consistait pour le moment à recevoir, avec Julie, d'innombrables hommages, à assister à des fêtes, à se laisser combler d'éloges dans les inscriptions et mettre en effigie dans le marbre et dans le bronze (3); à laisser les peuples de l'Asie introduire dans l'Olympe Julie auprès d'Auguste, symboliser aussi dans la fille

(1) Josèphe, *A. J.*, XVIII, ii, 4; Head, *Hist. num.*, p. 694 : Θεᾶς Οὐρανίας Μούσης Βασιλίσσης.

(2) Dion, LIV, 24.

(3) C'est à Agrippa et à Julie que semblent se rapporter les deux fragments d'inscriptions trouvés à Mégare. (*Corp. Inscr. Græc.*, *Græcia Septentrionalis*, I, 64-65). Voy. *Bull. de corresp. hell.*, 1880, p. 517. — En l'honneur d'Agrippa : à Corcyre, *C. I. Gr.*, 1878, à Ilium, *id.*, 3609. — Voy. aussi *C. I. A.*, III, 575-576.

leur ardente aspiration à la monarchie gréco-asiatique, à cette grande institution séculaire qui seule semblait pouvoir coordonner les intérêts particuliers des villes et défendre l'hellénisme contre la Perse. La première des femmes latines, Julie put jouer dans la confuse tragi-comédie de son époque le rôle d'une déesse; elle fut honorée du titre de divine à Paphos (1); du titre de nouvelle Aphrodite à Mitylène (2); du titre d'Aphrodite Genitrix à Erèse (3); et prit place dans d'autres villes à côté de Hestia (4). Puis, tandis que Drusus et Tibère combattaient en Vindélicie et en Rhétie, Agrippa et Julie étaient allés, au printemps de l'an 15, faire une visite à Hérode qui, désireux de faire la cour au gendre et à la fille d'Auguste, était venu en Asie les inviter. Mais au moment où s'apaisait l'Orient si troublé vingt années auparavant, les barbares celtes, germains, illyriens et thraces, jusqu'alors tranquilles, s'agitaient d'une manière inquiétante au delà des Alpes, et dans les vallées du Danube et du Rhin. La cause principale de cette dangereuse agitation était la réforme qui, en l'an 25, avait soumis les provinces européennes au tribut. Les historiens de l'antiquité ne cessent de dire que la Gaule était mécontente du cens; que les Dalmates et les Pannoniens s'insurgeaient à cause du tribut trop lourd qu'on leur imposait. Mais pour quelles raisons ces tributs faisaient-ils souffrir si cruellement ces provinces? Pourquoi les provinces occidentales se plaignaient-elles continuellement des impôts, tandis que

(1) *Journal of hellenic Studies*, IX, 1888, p. 243 (cité par Gardthausen : *Augustus und seine Zeit*, III (2 *ter* Theil). Leipzig, 1904, p. 715).

(2) *Inscript. Græcae Insul. maris Ægaei*, II, 482.

(3) Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia*, vol. I, p. 54.

(4) *C. Inscr. Att.*, III, 316 (il n'est cependant pas bien certain si Ἰουλία désigne ici la fille d'Auguste ou Livie.)

les provinces orientales s'acquittaient du devoir fiscal envers la métropole en silence, avec tant de facilité, sans récriminations? N'ayant pas de détails plus précis, nous ne pouvons imaginer ce qui se passait dans ces provinces qu'indirectement et d'après des expériences historiques plus récentes, qui présentent quelque analogie avec la situation d'alors. Rome — ceci n'est point douteux — percevait dans toutes les provinces la plupart de ses tributs en métaux précieux. Or, à mesure que se relevaient partout l'art, l'industrie et le commerce; à mesure que l'orientalisme se répandait en Italie, on y consommait davantage de produits de luxe venant de l'Orient : vins, parfums, fruits, plantes médicinales, laines, toiles, bijoux, objets d'art. L'Orient payait donc avec des marchandises de luxe la plus grande partie de son tribut; il reprenait à l'Italie, en échange de ces marchandises, l'or et l'argent qu'elle avait versés dans les caisses du proconsul ou du propréteur. Assurément les provinces orientales devaient céder à la métropole romaine une partie de leur production agricole et industrielle; mais comme cette production redevenait, avec la paix, très abondante, comme Rome, après Actium, n'était plus trop exigeante, et qu'en échange du tribut, elle donnait au moins la paix, si nécessaire à l'industrie et au commerce, les provinces d'Orient se résignaient peu à peu à payer le tribut, parce qu'elles pouvaient le payer. Mais le tribut devait au contraire peser très lourdement sur la plupart des provinces barbares de l'Europe, parce que celles-ci ne fabriquaient pas d'objets de luxe et ne produisaient pas de denrées agricoles qu'elles pussent exporter en Italie. Il leur fallait donc payer leur tribut principalement en métaux précieux. Rome n'exportait guère de ces provinces que de l'or et de

l'argent qu'elle dépensait en Italie ou dans les autres provinces, pour l'entretien de l'armée, pour les travaux publics et pour les autres services de l'État. On s'explique ainsi que la Gaule se soit remise après la fin des guerres civiles, avec tant d'empressement, à chercher et à creuser les mines d'or et d'argent, que Licinus ait montré à Auguste des chambres pleines de métaux précieux. Mais si la Gaule si peuplée, si active, si riche en mines pouvait avec une relative facilité tirer de la terre les métaux précieux, il n'en était pas ainsi des autres provinces, des pauvres Dalmates, des sauvages Pannoniens (1). La domination romaine et les tributs qu'on leur avait imposés avaient ouvert dans ces pays une brèche, par laquelle l'or et l'argent qu'ils pouvaient recueillir par différents moyens s'écoulaient dans d'autres régions de l'empire, produisant à peu près les mêmes effets funestes que les impôts excessifs et le drainage de l'argent vers les villes, produisirent dans les provinces les plus pauvres et dans les campagnes de la France dans les dernières années du règne de Louis XIV. La valeur de l'argent devait augmenter, celle des denrées et des terres diminuer, ainsi que les revenus, tandis que les impôts, perçus en argent, restaient les mêmes ou étaient augmentés. Aussi dans les campagnes c'étaient les dettes, la dépopulation, le mécontentement. C'est de cette façon qu'on peut, il me semble, expliquer l'exaspération qui poussera bientôt tant de peuples à prendre les armes contre Rome et contre les percepteurs du tribut. La crise devait être d'autant plus grave que ces provinces n'avaient pas

(1) Nous verrons en effet que Tibère chercha plus tard à activer la recherche de l'or en Dalmatie, et qu'il eut même recours à des moyens coercitifs. Voy. *Florus*, IV, XII, 10-12 (2, 25).

été envahies seulement pas des agents du fisc, mais aussi par des marchands étrangers, orientaux et italiens, venus y chercher de nouveaux clients non pas dans les classes populaires, mais dans les classes riches, c'est-à-dire dans les classes qui, étant moins fidèles aux traditions nationales, se mettent toujours plus facilement à imiter les mœurs de la nation dominatrice. Il n'est pas possible, malheureusement, de retracer complètement l'histoire de cette invasion commerciale; mais certains faits qui nous sont connus nous autorisent à en supposer d'autres analogues. Nous savons par exemple, que, vers cette époque, l'Italie du Nord commença à expédier par Aquilée et Nauportus beaucoup de vin dans les provinces du Danube. (1) Nous savons que ces années-là aussi on commença à vendre en Gaule les belles céramiques rouges, unies ou ornées, des fameuses fabriques d'Arezzo, les céramiques peu différentes des fabriques de Pouzzoles (2), les céramiques ornées, grises et jaunâtres, fabriquées probablement dans la vallée du Pô par Acus (3), les fameuses céramiques de Cnéus Atéius qui paraissent aussi avoir été fabriquées en Italie (4). Les ateliers gaulois continuaient à fabriquer et à vendre sur les marchés des *oppida* la céramique gauloise traditionnelle, les vases peints, bordés d'ornements géométriques faits au pin-

(1) C'est ce qui découle du rapprochement de deux passages de STRABON, V, II, 8 et IV, VI, 10. Le vin que les Illyriens, d'après le premier passage, venaient prendre à Aquilée, devait être exporté par la route qui nous est décrite dans le second passage. Il est vraisemblable que c'était du vin de la vallée du Pô, surtout si l'on tient compte du passage de STRABON, V. I, 12, où il vante les copieuses vendanges de la Cisalpine.

(2) J. DÉCHELETTE, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine,* Paris, 1904, vol. I, p. 15.

(3) J. DÉCHELETTE, ouvrage cité, vol. I, p. 31.

(4) J. DÉCHELETTE, *id.*, vol. I, p. 16.

ceau, et ornés de différents motifs, de nœuds ondulés la plupart, faits au ciseau ou à la roue. Mais en même temps les marchands italiens venaient offrir aux riches gaulois, avec un succès croissant, les plats, les vases, les lampes des fabriques italiennes, d'une qualité plus fine que ceux de la Gaule, mais que le prestige militaire et politique de Rome faisait sembler aussi plus beaux qu'ils ne l'étaient réellement. Se servir de céramiques italiennes, cela signifiait pour les riches gaulois se rapprocher des dominateurs, diminuer la distance qui séparait les vainqueurs des vaincus! Ces renseignements détachés sont les petits fragments d'un phénomène plus général, et nous permettent d'entrevoir, dans ces provinces, des marchands venus d'Italie et des régions les plus civilisées de l'Orient, pour tenter de pénétrer parmi les barbares et de leur enseigner toutes les hautes vertus de la civilisation : la coquetterie des fines étoffes, le luxe du riche mobilier, l'ivresse des vins exquis, l'admiration des belles esclaves de l'Orient, la vanité des monuments publics grands et inutiles, le devoir de dépenser son argent de façon à ce qu'il en arrive beaucoup entre les mains des artistes, des intellectuels, des marchands d'objets de luxe. C'était, si on veut, la « pénétration pacifique » des provinces européennes, faite, comme on pouvait la faire alors, par l'application aux pays conquis des procédés ordinaires qu'emploie la civilisation, pour pervertir et décomposer la barbarie agricole, quand elle réussit à la dominer par la force et par l'argent. Ainsi les marchands emportaient de ces régions encore une bonne part de l'or et de l'argent que le fisc romain y laissait : beaucoup de gens s'endettaient ; les grands devenaient moins généreux envers la plèbe ; les anciennes industries du pays et les commerces séculaires étaient

menacés de décadence et de mort; les désirs non satisfaits produisaient un mécontentement général que rendait plus aigu le contraste entre les mœurs nouvelles et les mœurs anciennes, entre les idées traditionnelles et les idées venues de l'étranger. La haine pour la domination romaine, surexcitée par tant de causes, menaçait d'éclater, au premier incident, d'un jour à l'autre. Si la Gaule, qui était naturellement riche, était si mécontente, que devait-il en être des autres provinces, beaucoup plus pauvres et moins civilisées?

Aussi la révolte qui avait éclaté dans les Alpes, et qu'Auguste n'avait pas encore pu dompter complètement, était peu de chose en comparaison des guerres qui menaçaient de s'allumer dans les vallées du Rhin et du Danube. De toutes les provinces de l'Europe, seule, la lointaine Espagne, isolée et enfin domptée par les dernières expéditions d'Agrippa, était tranquille. Dans toutes les autres la *pax romana* chancelait. La Gaule tout entière était dans un état d'agitation et de trouble; la Vindélicie ne bougeait guère, mais seulement parce qu'elle était encore étourdie par le coup qu'elle avait reçu l'année précédente; le Norique avait jeté bas les armes à l'approche de l'armée de Tibère, parce qu'il avait été affaibli par les invasions précédentes des Daces et des Gètes; la Pannonie, au contraire, était en pleine révolte, la Dalmatie très agitée, ainsi que les petits principats de la Mésie protégés par Rome et, au sud des Balkans, la Thrace, où régnait la dynastie des Odrises, placée elle aussi sous le protectorat romain. En Thrace aussi le parti antiromain était nombreux et fort, et la dynastie impopulaire, parce qu'elle acceptait la protection romaine et, pour ne pas paraître barbare, se montrait favorable à l'hellénisme.

Les paysans et les bergers thraces ne servaient qu'à regret dans les corps des auxiliaires romains et n'aimaient pas à payer les poésies des lettrés grecs que la cour entretenait (1). Auguste devait être d'autant plus inquiet de l'état de ces provinces, que l'on commençait aussi à voir sur un autre point des répercussions inattendues et très graves du grand événement dont César avait été l'auteur : la conquête de la Gaule. En se jetant avec ses légions au milieu des républiques celtiques chancelantes, en faisant, par quelques secousses vigoureuses, s'écrouler sur ses fondements séculaires l'ancien ordre de choses établi en Gaule, l'homme fatal n'avait pas seulement fait une profonde révolution en Gaule; il avait aussi troublé le vieil équilibre du continent européen et provoqué un remous dans les peuples et les États qui, presque invisible au début, commençait à prendre des proportions considérables. La conquête romaine avait pacifié et démilitarisé les anciennes républiques celtiques; ces États belliqueux, qui, pendant tant de siècles, avaient été placés entre la barbarie germanique et l'Italie, devenaient de simples divisions administratives d'une riche nation, qui avait pris un grand essor économique, mais qui n'avait plus une organisation militaire nationale; la Gaule demeurait ouverte aux Germains, qui auraient pu maintenant passer au travers de ces populations pacifiées et marcher vers l'Italie, sans trouver d'autre obstacle sur leur chemin, pour les arrêter, que cinq légions. Agrippa avait compris depuis longtemps que le danger germanique apparaissait de nouveau sur

(1) Voy. Ovide, *Pont.*, II, 9. Dans cette lettre au roi de Thrace, Coti, se trouvent des détails curieux sur une de ces cours à demi barbares qui, placées sous l'influence de Rome et de l'hellénisme, s'efforçaient de se civiliser.

le Rhin; mais maintenant il apparaissait aussi sur le Danube, et plus grave qu'Agrippa ne l'avait supposé. Les concessions de terres gauloises, qu'il avait faites le long du Rhin, n'étaient pour ainsi dire d'aucun effet pour conjurer ce danger; il fallait maintenant opposer d'autres digues à cette mer houleuse des tribus, qui s'étendait de la Vistule au Rhin, de la Baltique au cours supérieur du Danube. Les Germains étaient pauvres, ils possédaient peu de métaux précieux; ils ne construisaient ni villes, ni villages importants; ils vivaient dispersés dans les campagnes, dans des habitations solitaires mais sans s'attacher nulle part fortement à la terre; ils avaient des mœurs rudes, à peine quelques industries rudimentaires, une religion pauvre, une agriculture superficielle, des troupeaux nombreux, et des habitudes presque nomades. Il arrivait fréquemment, même aux tribus les plus nombreuses, de brûler leurs habitations, d'émigrer sur des terres nouvelles, de se les partager, d'y reconstruire leurs maisons, d'y faire paître leurs troupeaux, et d'y faire de nouvelles semailles. Leurs bagages étaient si légers : des troupeaux, une provision de blé, leurs armes, quelques meubles, quelques esclaves! Et, au bout d'une année, quand on pouvait faucher la première moisson, la tribu se trouvait aussi bien installée sur ses nouvelles terres que sur les anciennes. Le climat rigoureux, les forêts immenses, le sol qui n'était riche qu'en pâturages et qui produisait beaucoup moins de blé que la Gaule, — l'éloignement des pays civilisés, l'ignorance, l'esprit belliqueux, toutes ces raisons non seulement empêchaient les tribus germaniques de s'enrichir, de se raffiner, de fonder des États durables, mais encore de prendre racine sur le sol. Les nombreuses tribus, mobiles comme des vagues au souffle des moindres

événements et des besoins nouveaux, étaient continuellement en lutte les unes avec les autres, pour se disputer certaines régions, pour s'enlever les troupeaux ou les métaux précieux, pour venger de vieilles offenses; dans chaque tribu, tous les hommes libres et propriétaires, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, ne s'occupaient que de la guerre et confiaient tous les autres travaux aux esclaves et aux femmes; la religion, les mœurs, la famille tendaient à exalter chez l'homme le goût du danger et le mépris de la mort. En somme, chaque peuple, grand ou petit, était une horde de guerriers robustes et sobres, admirables pour leur courage et leur ardeur. Heureusement pour Rome, il manquait à cette force et à cette ardeur une intelligence régulatrice. Chaque tribu était gouvernée par les hommes libres, propriétaires et guerriers, qui se réunissaient en assemblée, décidaient de la paix ou de la guerre, faisaient les lois, rendaient la justice; et c'est à peine si l'autorité de ces assemblées, composées d'hommes violents et impulsifs, était un peu tempérée par les prêtres et par les familles les plus distinguées, à cause de leurs richesses et de leur gloire militaire. Mais l'autorité des assemblées et aussi celle de la noblesse étaient faibles, car ni les siècles, ni le contact avec des peuples plus civilisés, ni les guerres continuelles n'avaient encore adouci le sauvage esprit d'indépendance du Germain guerrier et propriétaire. C'est pour cette raison que la Gaule avait pu si longtemps arrêter les invasions germaniques, et c'est aussi pour cette raison qu'Auguste n'aurait pas eu à redouter si fort les Germains si, la Gaule ayant perdu l'énergie militaire et acquis beaucoup de richesses, la barbarie misérable des Germains n'avait été fatalement poussée à se jeter sur les richesses de la Gaule. Car la guerre n'était pas

seulement une passion, c'était une industrie pour les Germains; l'aristocratie surtout n'aurait pu sans butin distribuer des présents aux guerriers moins riches et entretenir ses clientèles, qui étaient le seul principe d'un ordre politique dans ce monde en proie à l'anarchie. Il était facile de prévoir que les populations germaniques n'auraient pas continué à se piller les unes les autres, pour se dérober leurs petits trésors et leurs maigres troupeaux, quand elles pouvaient s'abattre toutes ensemble sur la Gaule qui était si riche! Assurément le grand nom de Rome les retenait encore sur les bords du Rhin; mais qu'arriverait-il le jour où ils s'apercevraient que ce nom redoutable couvrait une force beaucoup plus modeste? Au delà des Alpes d'innombrables États grands et petits avaient surgi et étaient tombés pendant les derniers siècles, rapidement les uns sur les autres, entassant partout leurs ruines. Mais la domination romaine elle-même chancelait maintenant sur cette base de ruines. Le moment approchait donc où Rome devrait se résoudre à prendre des décisions graves au sujet des provinces d'Europe. L'Italie commençait à entrevoir combien l'une au moins de ces provinces, la Gaule, était riche; Auguste voyait en elle l'Égypte de l'Occident, la grande ressource future pour le trésor de la république, un débouché considérable pour l'agriculture et l'industrie de l'Italie. Il était donc évident que l'empire avait besoin des provinces conquises depuis peu en Europe; mais il était évident aussi que la situation incertaine et confuse de ces provinces ne pouvait durer plus longtemps. Il fallait surtout renforcer la défense du Rhin, et porter la frontière de l'empire jusqu'au Danube. On ne pouvait pas défendre une frontière aussi longue avec aussi peu de légions, si cette frontière n'était pas forte par elle-

même. Le Danube était la ligne naturelle de défense, derrière laquelle quelques légions bien commandées pourraient garder facilement d'immenses régions. Il fallait donc à tout prix arriver jusqu'au Danube, même au risque de laisser derrière soi des populations peu sûres et turbulentes.

Telle était l'œuvre à accomplir que Rome avait enfin devant elle. Cette œuvre était la partie la plus lourde de l'héritage de César, la conséquence la plus grave du grand coup d'épée qu'il avait porté dans l'inconnu, en faisant la conquête de la Gaule. Et elle était si difficile, qu'on peut probablement s'expliquer par elle pourquoi Tite-Live, vers cette époque, se posait dans sa grande histoire de l'*Urbs* cette question, qui assurément semble absurde aujourd'hui : César avait-il fait plus de bien que de mal? Eût-ce été pour le monde un bonheur ou un malheur que l'homme fatal ne fût pas né? (1). Pour faire face, au delà et en deçà de frontières aussi étendues, à tant de barbares, il aurait fallu l'habileté diplomatique et toute l'énergie guerrière dont la noblesse romaine avait donné de si belles preuves, dans la conquête de l'empire. Au contraire l'habileté diplomatique et l'énergie guerrière disparaissaient rapidement, malgré les efforts désespérés du parti traditionaliste, dans la nouvelle aristocratie, composée désormais par ce qui restait de la noblesse historique, par les chefs de la révolution qui avaient survécu, par les riches chevaliers et les intellectuels appartenant aux classes moyennes. Un peu de rhétorique impérialiste, comme celle qu'Horace avait délayée dans ses belles strophes, des notions de géographie et de politique très confuses, une confiance

(1) Sénèque, *Nat. Quæst.*, V, xviii, 4.

illimitée en Auguste, tel était maintenant tout l'art de gouverner les provinces, pour cette classe paresseuse, superficielle et gâtée par un intellectualisme confus et frivole. Le sénat votait, sans faire d'objections et sans demander d'éclaircissements, toutes les sommes qu'Auguste demandait pour la guerre ; il n'y avait plus personne pour faire de l'opposition comme au temps de César ou de Pompée; tout le monde au contraire était enchanté qu'Auguste prît lui-même, sans consulter le sénat, toutes les décisions au sujet de la paix et de la guerre, comme on lui en avait donné la faculté (1). Les hautes classes n'avaient plus aucun principe ou tradition pour s'orienter dans les questions de politique extérieure; elles confondaient de loin les lieux et les époques, et, dans un orgueil facile, elles ne se souciaient que de la conclusion qui leur semblait toujours inévitable : la consolidation et l'extension de l'empire romain. Quant aux moyens à employer, aux difficultés à vaincre, aux dangers à prévenir et à d'autres misères semblables, tout cela ne regardait qu'Auguste ! On a pendant des siècles répété qu'Auguste dépouilla peu à peu le sénat, par une politique habile, de tous ses pouvoirs dans la politique extérieure; c'était au contraire la dissolution morale de la noblesse et la paralysie du sénat qui laissèrent à ce moment-là Auguste tout seul aux prises avec l'ennemi sur le Rhin et sur le Danube. Il n'est point douteux pour moi qu'Auguste n'était nullement content de devoir exercer une autorité si peu contrôlée dans des affaires qui comportaient

(1) *C. I. L.*, VI, 930, v. 1 : *fœdusve cum quibus volet facere liceat..... ita uti licuit Divo Augusto*. Cette phrase de la *lex regia Vespasiana* prouve qu'Auguste eut le pouvoir de faire la guerre et la paix; mais il est impossible de dire quand ce pouvoir lui fut conféré.

tant d'incertitudes et de dangers imprévus. Mais quelle que fût son opinion personnelle sur cet état de choses, force lui était de le subir; puisque personne ne voulait s'en occuper, il lui fallait devenir, avec ses parents et ses amis, l'organe de la politique extérieure, et suppléer à l'incapacité du sénat, qui négligeait tout, et à celle du public qui, frivole, léger, plein de désirs impossibles et d'illusions chimériques, menaçait à chaque instant d'entraver les opérations de guerre ou les négociations diplomatiques. C'est une chose bien difficile que de diriger la politique étrangère d'un pays, quand les poètes se chargent de l'expliquer aux masses!

Auguste cependant allait conduire, avec toute l'énergie dont il était capable, cette vaste entreprise. C'était le moment le plus heureux de toute son existence; le moment où le *Julium sidus*, l'étoile de sa fortune, brillait enfin de son plus pur éclat. Il avait quarante-neuf ans, c'est-à-dire qu'il était dans toute la force de l'âge; le régime très rigoureux auquel il s'était astreint, la sûreté et la tranquillité relatives dont il avait pu jouir après la fin des guerres civiles, la trempe que donne aux organes du corps la vie elle-même, semblent avoir renforcé, vers cette époque, sa constitution toujours maladive. Il est certain que, depuis près de dix ans, il n'avait plus été dangereusement malade. Son expérience politique ainsi que son intelligence étaient mûres, à ce moment. Enfin il pouvait commencer à croire que sa puissance s'appuyait sur des assises solides, car ceux mêmes qui ne l'admiraient, ni dans leur for intérieur, ni dans leurs propos, se résignaient à subir sa puissance, comme ce qu'il y avait encore de moins mauvais à une époque aussi corrompue. Il avait auprès de lui une belle famille bien unie et qu'il pouvait proposer comme exemple à tous ceux qui réclamaient le

retour aux mœurs du passé. Y avait-il à Rome un modèle plus parfait de la vieille noblesse romaine que Livie? Si Auguste a fait une politique si conservatrice et si favorable aux aspirations de la vieille noblesse, s'il a cherché avec tant de persévérance à reconstituer la république aristocratique, il est plus que probable qu'en partie le mérite ou la responsabilité en revient à Livie. Le petit-fils de l'usurier de Velletri, le « bourgeois » ennobli depuis peu de temps par le succès et le mariage, subissait l'influence de cette femme qui appartenait à la plus ancienne noblesse, à une de ces familles que l'Italie avait toujours considérées comme semi-divines. Mais Livie savait garder la réserve nécessaire, pour que son influence conservatrice ne devînt pas trop visible. Conseillère très avisée dans toutes les circonstances difficiles, elle évitait de se montrer, elle n'aimait pas à recevoir des hommages, elle savait se cacher. Agrippa était un ami très fidèle; Julie était belle, intelligente, aimable, et semblait vivre avec sagesse dans le lointain Orient, en compagnie de son mari; les deux beaux-fils d'Auguste, intelligents, actifs et courageux étaient des généraux éprouvés et de bons maris; ils ne l'aidaient pas seulement à gouverner l'État, mais ils pouvaient servir d'exemple à opposer à la frivolité de la jeunesse contemporaine. Que pouvait-il désirer de plus? Ah! si cet instant heureux avait pu s'arrêter sur la pente du temps! La période qui commence est peut-être la plus belle de sa longue existence et peut-être aussi la moins malheureuse. A mesure qu'il voyait le danger grandir, Auguste déployait partout une activité admirable. La route de la Ligurie fut rapidement réparée, et la révolte réprimée avec énergie dans les Alpes-Maritimes et dans les vallées qui s'étaient soulevées contre Cotius. C'est à

cette époque aussi probablement qu'Auguste s'occupa de réorganiser les régions conquises ou reconquises, en y employant la brutalité que l'on considérait à cette époque comme nécessaire. Une partie considérable, et la plus valide, des populations alpines qui s'étaient révoltées, fut vendue comme esclave et dispersée, ou réduite dans une sorte de servage et attachée à la terre. On ne laissa dans les vallées que ce qu'il fallait d'habitants pour cultiver la terre et, probablement, surtout des femmes (1). Le territoire fut ensuite divisé : toutes les vallées qui débouchaient sur le lac Majeur jusqu'au Saint-Gothard, une partie considérable du territoire conquis sur les Lépontiens seraient réunies au territoire de Milan, et soumis par suite à l'autorité du petit sénat des décurions milanais et de ses magistrats communaux (2); ce que nous appelons aujourd'hui la vallée de Bregaglia, et où habitaient autrefois les Bergalei, fut attribuée à Côme (3); les vallées des Camunnes et des Trumplines furent réunies au territoire de Brescia (4). Dans toutes ces vallées les terres confisquées aux tribus et aux familles riches furent en partie données à ces trois villes, et agrandirent leurs domaines municipaux (5), en partie partagés entre

(1) Dion, LIV, 22. Dion ne dit pas que la population que l'on fit partir fut vendue comme esclave, mais c'est une conséquence facile à déduire, étant donnés les procédés des guerres anciennes. Quant à la phrase de Pline (III, 134) ...*Trumplini, venalis cum agris suis populus*, elle me semble faire allusion à une sorte de servage de la glèbe. Pline veut dire évidemment que dans le territoire des Trumplines on vendait les champs avec les habitants; c'est-à-dire que les hommes étaient attachés à la terre.

(2) Nissen, *Italische Landeskunde*, vol. II, Berlin, 1902, p. 184-185.

(3) *Id., ibid.*, p. 188.

(4) *Id., ibid.*, p. 197.

(5) Nissen (ouvrage cité, p. 196) a remarqué que la conquête des vallées alpines accrut le territoire et la prospérité de beau-

Auguste, sa famille et ses amis : c'était un butin considérable de forêts magnifiques, de mines riches, d'excellentes prairies, de terres fertiles (1). Le même traitement fut réservé aux vallées des Alpes Rhétiques; elles furent presque toutes assignées à la nouvelle province de la Rhétie, dont Auguste traça les frontières en y comprenant la Vindélicie, et tout le territoire qui va de la crête des Alpes jusqu'au Danube, et du lac Léman jusqu'aux frontières du Norique (2). Dans le Norique, Auguste décida d'introduire l'administration romaine, et d'abolir la dynastie nationale, mais il ne voulut pas le réduire en province; il y appliqua, au contraire, le régime du *praefectus* dont il avait déjà fait l'expérience en Égypte. Un chevalier, choisi par lui, gouvernerait l'ancien royaume à titre de vice-roi, à la place de la dynastie nationale. Ainsi, de ce côté-là également, le Danube marquait la frontière de l'empire. Cotius fut maintenu dans son royaume, mais lui aussi, comme *praefectus*, et non plus avec le nom et l'autorité de roi; il serait ainsi soumis plus directement à Rome. Mais il ne suffisait pas d'avoir annexé la Rhétie et le Norique; il fallait aussi défendre ces pays contre les invasions des Germains et des Daces. Allait-on créer de nouvelles légions pour garder ces provinces? La

coup de villes dans la vallée du Pô. Il est donc naturel de supposer qu'une partie des terres conquises dans les Alpes fut donnée aux villes. C'était en partie une compensation pour les domaines achetés après Actium par Auguste, pour ses vétérans.

(1) *C. I. L.*, V, 5050, v. 14. Cette inscription nous montre que l'empereur Claude avait des *agri* et des *saltus* dans les vallées dont on avait fait la conquête ces années-là. Pour qui connaît les mœurs romaines, il n'est pas invraisemblable que ces *agri* et ces *saltus* aient pu provenir du butin de cette guerre, à laquelle Drusus, le père de Claude, avait pris part.

(2) Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Rome, 1900, p. 102.

dépense aurait été trop lourde et il aurait été aussi bien difficile de trouver assez de soldats et d'officiers dans les classes hautes, moyennes ou basses de l'Italie. Très décidé à ne pas dépasser le nombre de vingt-trois légions, et à conserver à l'armée son caractère national et italien, Auguste prit le parti de baser la défense de l'empire ainsi agrandi sur ce principe : que les frontières ne pouvaient jamais être attaquées sur beaucoup de points à la fois et que par suite les mêmes légions pouvaient défendre des points très éloignés, pourvu qu'il fût possible de les transporter rapidement d'un endroit à un autre. Au lieu d'augmenter le nombre des légions, Auguste préféra en accroître la mobilité, en faisant de nouvelles routes qui coûtaient moins cher, et qui pouvaient servir aussi au commerce et aux particuliers. Il décida donc de faire ouvrir, entre les nouvelles provinces et la vallée du Pô, à travers les Alpes, une grande route, par laquelle les légions, réunies dans la vallée du Pô, pourraient aller bien vite, s'il le fallait, défendre le Danube. Drusus fut chargé de tracer cette route qui, partant de Altino, sur le Pô, et passant probablement par Trévise, Feltre, la Valsugana, Trente, et la vallée de l'Adige, arrivait jusqu'au Danube. (1) Auguste songeait aussi à construire, par la vallée des Salasses, sa colonie d'*Augusta Salassorum,* le Petit et le Grand Saint-Bernard, une autre route stratégique qui devait rendre plus rapide le voyage d'Italie en Gaule, et grâce à laquelle on pourrait, en quelques semaines,

(1) C'est par une inscription, *C. I. L.*, V, 8002, que nous savons qu'une route fut construite, à cette époque, d'Altino au Danube : *viam Claudiam Augustam quam Drusus pater Alpibus bello patefactis derexerat, munivit ab Altino usque ad fluvium Danuvium.* Au sujet du parcours probable de la route, voy. *C. I. L.*, V, p. 938.

concentrer sur le Rhin les légions de l'Illyrie et de la Pannonie (1). Cette même année, Auguste recommençait à fonder des colonies de vétérans, et c'était encore là un signe de l'orage qui menaçait. Après Actium et la fin des guerres civiles, Auguste avait un peu négligé les soldats et les vétérans. Il avait fait la sourde oreille aux réclamations continuelles que faisaient les soldats, pour avoir moins de service, être mieux payés, avoir plus d'avantages et des conditions moins vagues, quand on les enrôlait (2); et tout en congédiant tous les ans un certain nombre de soldats qui avaient servi au moins vingt ans, il ne s'était guère soucié de leur trouver des terres, ce qui était une grosse dépense et une entreprise difficile. D'ailleurs, si durant les guerres civiles on avait si souvent récompensé les soldats en leur donnant des champs, ils n'avaient en réalité aucun droit à cette sorte de pension; si bien qu'il y avait alors beaucoup de soldats congédiés qui, pauvres et sans argent, venaient en vain mendier auprès des personnages puissants, sous lesquels ils avaient combattu, un morceau de terre pour y passer leurs dernières années. Or, inopinément, cette année-là, Auguste est pris d'une vive sollicitude pour les pauvres vétérans; il leur cherche, en dehors, il est vrai, de l'Italie, des terres belles et

(1) Nous n'avons aucun renseignement au sujet de l'époque où cette route fut construite; mais il me semble difficile qu'elle ait pu être construite avant l'époque où les affaires des Gaules prirent plus d'importance et où, par suite, la défense du Rhin devint urgente. J'ai donc relié la construction de cette route à celle de l'autre, comme deux parties d'un même projet tendant au même but.

(2) Nous verrons du reste que l'année suivante, Auguste proposa une loi militaire qui conférait aux soldats de grands avantages. Les soldats avaient donc dû se plaindre longuement de leur situation, puisque Auguste se résolut à les satisfaire.

fertiles; il fonde pour eux une colonie à Patras, en leur donnant une partie du domaine acheté à la ville (1); il en fait fonder une autre par Agrippa en Syrie, en reconstruisant et repeuplant ainsi la ville de Béryte que les guerres civiles avaient en partie détruite et dépeuplée (2). Ce fut probablement à cette époque aussi qu'il songea à construire Augusta Vindelicorum, Turin et Benevagienna. Augusta Vendelicorum était située à l'extrémité de la route ouverte par Drusus; Turin, au confluent du Pô et de la Dora, sur la nouvelle grande route stratégique de la vallée des Salasses, à l'endroit où le Pô devient navigable; Benevagienna au cœur des territoires ligures et sur les terres prises aux révoltés (3). Turin et Benevagienna devaient être fortifiés et servir aussi à faire peur aux Ligures.

Le sénat, à qui tous ces projets furent soumis, les approuva sans faire de difficultés; il vota les dépenses nécessaires avec la docilité et l'indifférence dont il était coutumier, et sans se demander où l'on trouverait l'argent. L'an 14 fut donc pour Auguste plein de soucis

(1) Strabon, VIII, vii, 5. L'indication chronologique trop vague de Strabon est précisée par saint Jérôme : *ad annum Abraham*, 2003.

(2) Strabon, XVI, ii, 19; Saint Jérome, *ad annum Abraham*, 2003.

(3) Dion (LIV, 23), parmi les événements de l'an 15, dit qu'Auguste πόλεις ἔν τε τῇ Γαλατίᾳ καὶ ἐν τῇ Ἰβερίᾳ συχνὰς ἀπῴκισε. Faut-il entendre par Γαλατία la Gaule cisalpine? Et alors Bénévagienna et Turin seraient les deux colonies. La supposition ne me paraît pas invraisemblable; nous savons en effet d'une façon assez précise que les colonies de la Gaule narbonaise furent fondées à une époque antérieure. Ces années conviennent aux deux colonies, à Benevagienna, qui suppose la soumission des Ligures; et à Turin, dont la fondation peut se relier à la construction de la grande route stratégique à travers la vallée des Salasses.

et d'activité. Combien, en comparaison de tant de difficultés, était facile la mission d'Agrippa en Orient! Celui-ci avait, cette année-là, accompli sans peine la démonstration navale sur les côtes de la Tauride, et réglé, comme il le voulait, les affaires du royaume du Bosphore (1). Puis il était revenu par terre, en traversant l'Asie Mineure en compagnie d'Hérode qui l'avait rejoint pendant l'expédition (2), et cherchait à gagner ses bonnes grâces, pour réaliser, sur un champ plus vaste, et devant tout l'Orient, la grande idée qui donnait quelque noblesse à sa politique perfide et violente : la conciliation de l'hellénisme et du judaïsme. Non seulement pendant son voyage il avait fait de grandes largesses aux villes grecques, et entrepris à ses frais la reconstruction du célèbre portique de Chio (3), mais il s'était fait auprès d'Agrippa le défenseur à la fois des villes grecques et des Juifs. On avait su bientôt dans toute l'Asie Mineure que pour obtenir quelque chose d'Agrippa, il fallait le lui faire demander par le roi de Judée, et beaucoup de villes en avaient profité. Ilion avait obtenu qu'on lui fit grâce d'une amende; Chio avait peut-être regagné sa liberté et obtenu aussi une diminution des impôts; d'autres faveurs avaient été accordées à d'autres villes (4). Hérode d'autre part avait amené Agrippa à rendre un édit solennel qui confirmait et augmentait encore tous les privilèges si odieux aux indigènes (5) des colonies judaïques de l'Asie Mineure. Ainsi cet Arabe iduméen,

(1) Dion, LIV, 24; Orose, VI, xxi, 28; Saint Jérome, *ad. ann.*, 2003. (Edit. Schon., II, p. 143).
(2) Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 2.
(3) Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 2.
(4) Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 2.
(5) Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 3-4.

venu du désert, devenait en Orient le grand protecteur des juifs dispersés dans l'empire et des colonies détachées de la mère patrie; il pouvait s'interposer comme pacificateur entre le judaïsme et l'hellénisme; et il osait même se poser en protecteur de l'hellénisme. Et l'hellénisme oriental, jadis si orgueilleux, si autoritaire, si exclusif, tolérait maintenant, pour l'exploiter, cette intrusion (1) qui, à une autre époque, aurait paru ridicule et scandaleuse. Mais l'hellénisme déclinait, et Hérode, le roi des Juifs, devenait le premier potentat de l'Orient hellénique et sémitique. La *pax romana*, la nouvelle politique inaugurée par Auguste qui s'efforçait, dans la mesure du possible, de concilier les intérêts des différentes provinces, au lieu de se livrer à un pillage aveugle et de semer la discorde partout, créait en Orient une situation tout à fait nouvelle, extrêmement différente de la situation de l'Occident. Partout on voyait renaître l'agriculture, l'industrie et le commerce : on entendait de nouveau, dans toutes les villes, le bruit des métiers à tisser; les cuves des teinturiers recommençaient à bouillir, et les fours pour le verre, à brûler; les ouvriers ne manquaient plus de travail dans les villes industrieuses; les propriétaires vendaient facilement leurs vins excellents, les fruits secs exquis, les simples et les herbes aromatiques. Ce n'étaient pas seulement les peuples de l'Orient lui-même, dans les villes et dans les campagnes, le long des côtes et sur les plateaux, qui achetaient plus facilement et en plus grande quantité; mais c'était l'Italie, qui tous les ans demandait à l'Orient une plus grande quantité de ces denrées de

(1) Il semble que certaines villes grecques, parmi lesquelles Athènes, aient élevé dans différents temples des statues à Hérode. Voy. *C. I. A.*, III, 550; *C. I. G.*, 2630.

luxe; c'étaient les nouveaux marchés qui s'ouvraient dans les provinces barbares de l'Europe, depuis la Gaule jusqu'à la Thrace. Auguste, en prenant des mesures pour la défense du Rhin et du Danube, ne conservait pas simplement l'intégrité de l'empire, il assurait aussi de vastes marchés aux villes industrieuses de l'Orient. La consommation même des produits de l'Inde, de la soie, du riz et des perles, allait croissant dans tout le monde méditerranéen (1), et l'Orient, intermédiaire naturel, réalisait de gros bénéfices sur ce commerce, l'Égypte surtout, qui faisait une concurrence victorieuse aux Arabes de Yémen. Tandis que, à l'époque des Ptolémées, c'était à peine si quelques vaisseaux partaient tous les ans de Myosorne, le port égyptien de la mer Rouge, pour aller dans l'Inde, il y avait maintenant toute une petite flotte de bateaux qui faisaient le commerce avec l'Extrême-Orient; et le nombre des navires qui la composaient croissait tous les ans avec le nombre des marchands qui s'enrichissaient dans ces voyages (2). Toutes les industries, tous les commerces, toutes les cultures, prospéraient en Égypte, en Syrie, en Asie Mineure; la Grèce elle-même, la pauvre Grèce, se relevait sur certains points. A Patras l'industrie du byssus était très florissante, et la fondation d'une colonie romaine ne pouvait manquer d'enrichir la ville, car Auguste avait attribué aux colons des territoires et plusieurs petites villes qui devaient payer un tribut (3). Les carrières de marbre de l'Attique, du Taygète, de l'île de Thasos, de Croceae et du Ténare

(1) Voy. *Peripl. mar. Erythr.*, 49 : bien que ce document soit d'une époque postérieure.

(2) Strabon, II, v, 12.

(3) Pausanias, V, v, 2; VI, xxi, 6; VII, xvii, 5; VII, xxi, 4; VII, xxii, 1.

commençaient à envoyer beaucoup de marbre en Italie (1); la Laconie, la Thessalie, l'Élide exportaient à Rome des chevaux pour les jeux du cirque (2); les villes situées à l'embouchure du Danube commençaient à acheter des vins et des vêtements en Grèce (3); des villes telles que Ypata, dans la vallée du haut Sperchios, et Tithorée, dans la vallée du haut Céphise, parvenaient à tirer des oliviers des terres voisines une huile excellente, et l'avenir semblait leur sourire, même au milieu de la désolation universelle de la Grèce (4). L'Orient paraissait donc avoir enfin trouvé cette paix solide, cette sécurité des mers et des continents, dont ont besoin les pays industriels et commerçants, et dans cette paix, dans cette sécurité, il s'enrichissait de nouveau rapidement, tirant à lui de partout les métaux précieux. S'il ne guérissait pas tout à fait des maux innombrables dont il souffrait, discorde des races, dissolution politique, confusion religieuse, dépravation morale, il avait du moins la force de les supporter plus facilement. Au milieu de la prospérité, revenue à l'improviste, alors que tout le monde pensait qu'elle était pour toujours exilée de la terre, dans la hâte que l'on mettait partout à recueillir ce qu'elle apportait dans sa corne d'abondance, toutes les classes et toutes les races oubliaient un peu les rancunes et les jalousies que la longue crise avait avivées; on permettait même à un Arabe, roi de Judée, d'exprimer au nom de tous, aux

(1) Hertzberg, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*, vol. II, p. 207.

(2) Hertzberg, ouvrage cité, vol. II, p. 208.

(3) Dion Chrysostome, *Or.*, XXXVI, p. 444; XII, p. 198 *a* : il s'agit dans Dion Chrysostome d'une époque postérieure, mais il est évident que ces échanges commerciaux durent commencer à cette époque où la prospérité renaissait partout.

(4) Hertzberg, *op. cit.*, vol. II, p. 208.

pieds de Rome, la nécessité suprême de l'Orient : l'accord des peuples, des langues, des religions, dans l'intérêt commun d'exploiter avec le commerce, les arts, les lettres, les vices et les fables religieuses, l'Occident barbare, qu'Auguste se préparait à ouvrir avec l'épée de Rome à l'invasion orientale.

Le lion qui avait rugi et mordu si furieusement, à l'époque de Mithridate, léchait maintenant, paisible comme un agneau, les mains d'Agrippa. Aux prises avec les lionceaux d'Europe, Auguste pouvait se demander si Antoine n'avait pas eu raison de vouloir transporter l'empire en Orient. Combien en effet l'empire aurait été plus tranquille et plus sûr sans ces provinces d'Europe si troublées! Mais désormais il n'était plus possible de reculer. Tandis qu'Agrippa et Hérode cheminaient dans l'Orient paisible, Auguste méditait en Gaule deux projets beaucoup plus grandioses que ceux qu'il avait exécutés cette année-là : la réorganisation administrative de la Gaule, et la conquête de la Germanie.

III

LA CONQUÊTE DE LA GERMANIE

Depuis le commencement de sa présidence, Auguste, sans se déclarer ouvertement contraire à une politique d'expansion, avait toujours écarté les aventures périlleuses au delà des frontières, et il avait su trouver mille prétextes pour tromper les impatiences et les ambitions populaires. C'est ainsi qu'il avait conclu la paix avec la Perse alors que l'Italie voulait la guerre. Quinze années de cette politique avaient eu leur résultat : l'Italie commençait à se résigner, sans s'en apercevoir, à cette espèce d'inactivité systématique de sa politique étrangère, et à se contenter des modestes trophées remportés par les légions qui combattaient dans le nord de l'Espagne ou dans les vallées des Alpes. La prospérité croissante, le prestige renouvelé, l'oubli d'Actium, la décadence si évidente du sénat déterminaient une orientation nouvelle de l'esprit public. Comment tenter de grandes conquêtes alors que le sénat, qui aurait dû les diriger, était paralysé et impuissant? Or, c'était justement au moment où l'opinion publique, en se calmant, cessait de le pousser sur la voie des conquêtes, qu'Auguste, presque à lui seul, tranquillement et froidement, décidait une entreprise très vaste et très sérieuse.

Chez les historiens anciens et modernes, ce change-

ment singulier arrive si à l'improviste qu'il ne semble pas avoir d'autres causes que les impénétrables oscillations d'une volonté personnelle. Mais les causes dûrent être beaucoup plus profondes et plus complexes. Si Auguste ne s'était pas persuadé vers cette époque que la conquête de la Germanie était absolument nécessaire et urgente, on ne s'expliquerait pas comment lui, qui évitait toujours les responsabilités graves, se serait engagé et aurait engagé Rome, avec un sénat affaibli et une aristocratie à demi détruite, dans une entreprise si redoutable. Or quelles causes ont pu déterminer chez lui la persuasion qu'il fallait conquérir la Germanie? A défaut de documents directs, il faut avoir recours aux hypothèses; et parmi les hypothèses, la plus simple et la plus vraisemblable me semble devoir être cherchée dans les affaires gauloises. Il n'est pas probable que la Germanie semblât à Auguste mériter, à elle seule, les lourds sacrifices de la conquête. Cette conquête ne put alors lui paraître nécessaire que pour conserver la Gaule, dont Licinus lui avait révélé la valeur. Il faut donc rattacher le dessein de cette entreprise à la grande discussion qui avait eu lieu, en présence d'Auguste, entre les chefs gaulois et l'affranchi. Cette discussion marque une époque décisive dans l'histoire de Rome : celle où, grâce à Licinus qui lui ouvrit les yeux, l'oligarchie qui gouvernait l'empire découvrit enfin l'immense valeur des territoires conquis par César. Auguste, qui depuis quinze ans fouillait tout l'empire, depuis les montagnes de l'Espagne jusqu'aux plateaux de l'Asie Mineure, depuis les villes de Syrie jusqu'aux villages des Alpes, pour y trouver de l'argent, devait considérer comme une chance merveilleuse pour Rome la possibilité d'exploiter au delà des Alpes, au milieu des

provinces européennes, un territoire limitrophe de l'Italie, qui par sa richesse égalerait un jour les provinces les plus opulentes de l'empire, et qui semblait offrir un vaste marché à l'agriculture et à l'industrie de l'Italie. Aux avantages économiques, manifestes pour tous, se joignaient de grands avantages politiques. L'Italie avait obligé Auguste à conquérir et à annexer l'Égypte pour infliger une humiliation inoubliable à l'Orient qui s'était trop enorgueilli pendant les guerres civiles; mais bien qu'elle se fût cruellement vengé sur tout l'Orient des tentatives trop ambitieuses de Cléopâtre, sa situation dans l'empire n'avait pas changé. Les provinces de l'Occident, même en ayant à leur tête l'Italie, formaient une partie de l'empire trop inférieure, en population, en richesse et en importance, à la partie orientale. Malgré le mépris que le nationalisme romain professait pour les Orientaux, c'était surtout des revenus des provinces orientales que vivaient l'Italie et la république; Auguste, Agrippa, les proconsuls étaient obligés d'avoir tous les égards pour leur clientèle orientale, pour les villes, les monarchies, les États même les plus insignifiants, placés sous le protectorat de Rome; Rome prodiguait maintenant à Hérode, à un Iduméen, à un roitelet barbare, des amabilités et des faveurs, que deux siècles auparavant le sénat avait refusées aux glorieux successeurs d'Alexandre, aux plus élevés représentants du véritable hellénisme. La supériorité de l'Orient, et surtout l'influence de l'Égypte augmentaient rapidement, à mesure que la paix effaçait le souvenir de la dernière guerre civile, et répandait dans l'empire et en Italie une civilisation plus raffinée et plus intellectuelle. Il n'est donc pas invraisemblable qu'Auguste ait entrevu dans la Gaule future, décrite par Licinus, si riche et si peu-

plée, non seulement une ressource importante pour le trésor impérial, mais aussi un contrepoids aux provinces orientales trop vastes, trop riches et trop peuplées. Si l'Italie réussissait à se prolonger, pour ainsi dire, et à se répandre au delà des Alpes, dans une vaste province, peuplée, riche, active dans le commerce et dans l'industrie, elle aurait moins besoin de l'Orient, elle pourrait le dominer avec plus d'énergie et conserver plus facilement dans l'empire cette suprématie que l'Orient menaçait.

Auguste avait donc fini par donner pleinement raison à Licinus, et il était entré définitivement dans les vues de l'habile affranchi, mais en les élargissant dans le plan d'une nouvelle et véritable politique gauloise. Licinus se bornait à proposer de pressurer la Gaule, pour en tirer par tous les moyens tout l'argent possible. Mais il était évident que l'on ne pouvait pas faire de la Gaule l'Égypte de l'Occident, avec les Germains menaçants à la frontière, avec les provinces voisines en révolte et la révolution latente dans la Gaule elle-même. La Gaule n'était pas, comme l'Égypte et la Syrie, une vieille nation habituée depuis des siècles à obéir et à payer les impôts; la victoire de Licinus l'avait exaspérée et, comme la fin du cens approchait, et que la Gaule tout entière allait être soumise au nouveau régime fiscal, l'opposition menaçait de profiter du mécontentement universel, pour susciter un soulèvement qui serait appuyé par une invasion germanique (1). Si la Gaule était la plus forte colonne de

(1) Les passages de Tite-Live, *Per.*, 137. *Civitates Germaniae cis Rhenum positae oppugnantur a Druso; et tumultus qui ob censum exortus in Gallia erat, compositus...* et de Dion, LIV, 32... διὰ τὸ τοὺς Γαλάτας μὴ ἐθελοδουλεῖν... montrent clairement que l'expédition de Drusus en Germanie se rattache aux soulève-

l'empire en Occident, il fallait en consolider les fondements, par tous les moyens : telle semble avoir été l'idée qui, depuis ce moment, a guidé Auguste dans toute sa politique gauloise. Et parmi ces moyens différents, il préféra se servir de deux : une sage réorganisation administrative de la Gaule, et la conquête de la Germanie. La division territoriale que César avait trouvée en Gaule à son arrivée existait toujours. César l'avait conservée et la paix l'avait maintenue. Les peuples les plus puissants, tels que les Éduens et les Arvernes, conservaient encore, comme alliés de Rome, leur clientèle de petites *civitates* qu'ils gouvernaient; à côté de ces peuples, beaucoup de *civitates*, grandes et petites, étaient placées directement sous la domination ou la surveillance de Rome, selon qu'elles étaient soumises, libres ou alliées. Il était évident que les guerres intérieures ayant cessé et la Gaule étant devenue une nation industrielle et commerçante, les grosses clientèles des Arvernes et des Éduens n'avaient plus d'autre raison d'être que de conserver de très vieux privilèges et de justifier des prétentions à une supériorité entièrement fictive : elles pouvaient d'autre part devenir dangereuses pour Rome, en cas d'une nouvelle révolte du pays, en servant comme les premiers noyaux de nouvelles coalitions nationales. Auguste décida donc d'en finir avec ces vastes clientèles en enlevant à la domination des Arvernes les Vellaves, les Cadurces, les Gabales, à celle des Éduens

ments qui menaçaient de se produire en Gaule à cause du cens. Il n'y a pas lieu de croire que ce soient là des inventions romaines pour justifier l'invasion de la Germanie : ce que nous savons de l'histoire de la Gaule et de la Germanie nous montre que la Gaule était très agitée à cette époque, et que, dans toutes les tentatives de révolte, on comptait sur l'aide des Germains.

les Ségusiaves, les Ambarres, les Aulerces, les Brancovices, et en soumettant ces *civitates* directement à l'autorité de Rome (1). Puis il ramena, en se basant sur les résultats du cens, l'ancienne variété des *civitates* à une plus grande uniformité, en réunissant les *civitates* trop petites pour en faire une seule, en divisant celles qui étaient trop grandes et en les répartissant toutes en soixante *civitates* qui ne différaient guère, qui avaient toute une importance et une grandeur à peu près égales, qui étaient toutes indépendantes les unes des autres et qui étaient en relation immédiate avec Rome (2). Mais cette nouvelle organisation augmen-

(1) STRABON (IV, II, 2) nous dit que les Vellaves furent soustraits à la domination des Arvernes. Hirschfeld (*Die Æduer und Arverner unter Röm. Herrschaft. — Sitzungb. Berl. König. Akadem.*, 1897, vol. II, p. 1100) me paraît avoir démontré qu'il est vraisemblable que ce changement fut fait par Auguste, et qu'un changement analogue eut lieu pour les autres sujets des Arvernes et des Eduens. On peut, selon moi, s'appuyer sur de nombreuses considérations pour conjecturer que ce changement eut lieu à cette époque-là, ainsi que la division de la Gaule en trois parties. Dans l'édition italienne (vol. IV, p. 68, n. 1) j'avais placé la division de la Gaule en l'an 27, mais une étude plus attentive m'a fait voir qu'il est beaucoup plus probable qu'elle eut lieu dans cette année. D'abord en l'an 27, Auguste ne s'arrêta guère en Gaule; il se rendit aussitôt en Espagne, alors qu'une pareille réforme demandait un long séjour et beaucoup d'études. En outre, il ne me paraît pas vraisemblable que cette réorganisation ait été faite avant que l'arpentage et le cens aient été terminés en Gaule. Or il n'est pas certain que l'arpentage ait été achevé en l'an 27 et le cens ne fut ordonné que l'an 27. Enfin les préoccupations pour l'état intérieur de la Gaule qu'Auguste avait nécessairement à ce moment-là, nous font comprendre pour quelle raison il aurait en 14-13 réorganisé la Gaule de cette façon, tandis qu'il serait mal aisé d'expliquer le même fait en l'an 27. La Gaule était alors plus tranquille et Auguste avait à s'occuper de questions plus urgentes.

(2) STRABON (IV, II, 2) dit que les noms de soixante *civitates* étaient inscrits sur l'autel de Lyon. Sous Tibère (TACITE, *Ann.*, III, 44) les *civitates* étaient au nombre de soixante-quatre : la différence peut s'expliquer, comme le remarque ARNOLD *(Studies of*

tait la tâche et aussi la responsabilité du gouverneur romain. Aussi, pour que toute la Gaule put être bien administrée dans sa nouvelle constitution et pour donner plus de forces à la domination romaine, Auguste décida de faire des soixante cités une tripartition administrative, sans vouloir cependant se baser sur la tripartition ethnique naturelle de la Gaule. A l'ouest, en Aquitaine, entre les Pyrénées et la Garonne, la Gaule était peuplée d'Ibères, et ressemblait à l'Espagne; au centre, entre le Rhône et l'Océan, depuis la Garonne jusqu'à la Seine, elle était habitée par de purs Celtes; à l'est, entre la Seine et le Rhin, elle était habitée par un mélange de Celtes et de Germains. Les langues et les races indiquaient donc la tripartition naturelle du pays. Mais la tripartition de la Gaule imaginée par Auguste, en Aquitaine, Lyonnaise et Belgique, tendait au contraire à mélanger administrativement, aussi bien les différences que les affinités ethniques et historiques des peuples gaulois. Elle réunissait dans l'Aquitaine dix-sept *civitates*, dont cinq ibériques et douze celtiques (1), parmi lesquelles étaient les

Roman Imperialism, Manchester, 1906), si l'on tient compte de ce fait que « quatre tribus germaniques : les Némètes, les Vangions, les Triboques, les Rauraques, furent ensuite transportées au delà du Rhin et réunies à la Gaule. » Voy. Ptolémée, II, IX, 9. Comme Strabon est la source la plus voisine d'Auguste, c'est lui qu'il faut suivre à mon avis pour se rapprocher de la vérité en ce qui concerne l'époque que nous étudions.

(1) Strabon dit quatorze (IV, I, 1) mais plus loin (IV, II, 2) il n'en énumère que douze dont onze se retrouvent dans Ptolémée (II, VII, 5-13). Ptolémée assigne à l'Aquitaine dix-sept *civitates*; ainsi les *civitates* d'origine ibérique, qui, selon Strabon, étaient au nombre de vingt, mais qui étaient toutes petites et obscures (IV, II, 1), durent être réunies pour former cinq ou trois *civitates* plus grosses, suivant que c'est le chiffre de quatorze ou le chiffre de douze qui est inexact dans Strabon, quand il fait le compte des *civitates* celtiques de l'Aquitaine. La fusion des

Arvernes; il assignait à la Lyonnaise vingt-cinq (ou vingt-six) *civitates* celtiques, parmi lesquelles les Éduens qui étaient ainsi séparés des Arvernes (1); il formait la Belgique de dix-sept *civitates* en y comprenant cependant quelques populations purement celtiques, telles que les Séquanes, les Lingones et les Helvètes (2). Le groupe central, purement celtique, qui était le plus compact, le plus actif, le plus grand et par suite le plus dangereux, se trouvait ainsi amputé, à l'est et à l'ouest, à l'avantage du groupe ibérique et du groupe celto-germanique; et le gouvernement gaulois reposait ainsi sur l'équilibre administratif de trois groupes à peu près équivalents.

Il est facile de comprendre qu'en faisant cette tripartition artificielle, et qui ne s'accordait en rien avec les races, les langues et l'histoire de la Gaule, Auguste se proposait d'éteindre tout à fait en Gaule l'esprit politique et national, d'affaiblir l'esprit de tradi-

petites *civitates* ibériques en quelques-unes plus grandes peut nous expliquer comment Ptolémée dit qu'il y avait en Aquitaine dix-sept *civitates*, tandis que Pline, au contraire (IV, xix, 108), en compte plus de quarante. Pline a dû énumérer toutes les petites *civitates* originaires qui furent groupées en trois ou en cinq *civitates* plus grandes, c'est-à-dire donner la division géographique de la région, tandis que Ptolémée nous donne la division administrative. Pour celle-ci c'est bien Ptolémée qu'il faut suivre, même pour l'époque d'Auguste : sans cela, en effet, on ne peut arriver au nombre de ces soixante *civitates* qui, selon Strabon, construisirent l'autel de Lyon et qui nécessairement devaient être toutes des unités administratives.

(1) Pline, IV, xviii, 106; Ptolémée, II, viii, 5-12 : les deux listes ne diffèrent que sur quelques noms et les différences peuvent s'expliquer par des changements qui seraient survenus dans les circonscriptions administratives.

(2) Ptolémée, II, ix, 4-10. Dans Pline (IV, xvii, 100) il y a beaucoup d'autres noms et la raison est peut-être encore celle pour laquelle il s'en trouve d'autres dans l'énumération des *civitates* de l'Aquitaine.



tion, d'entraver toute entente entre les tribus que la langue, la race et les souvenirs rapprochaient et de tourner tout entière cette Gaule nouvelle, dénationalisée, sans esprit politique, vers l'agriculture, le commerce, l'industrie, les études, les plaisirs. Mais la réorganisation administrative ne paraissait pas suffire à renforcer la domination romaine, car l'espoir que les Germains leur viendraient en aide contribuait à agiter les Gaulois. Il fallait donc faire la conquête de la Germanie pour posséder en sécurité la Gaule et les provinces du Danube. Il n'y avait pas là un choix à faire comme pour la conquête de la Perse ; c'était une nécessité. Si l'Italie et le sénat ne le comprenaient pas, il fallait qu'Auguste le comprît, lui qui avait la responsabilité du pouvoir, et qui devait penser à écarter à temps les grands dangers qui menaçaient l'avenir. Et cependant, cette campagne de Germanie était presque aussi difficile que celle de la Perse. Auguste aurait pu s'en rendre compte, même sans quitter Rome, en lisant les chapitres XXXIX et XL des commentaires de César, où le conquérant de la Gaule expose si clairement les dangers et les difficultés des guerres en Germanie : le courage de l'ennemi, l'absence de routes, la difficulté des transports et des approvisionnements, les forêts immenses et la facilité des embuscades. Ces difficultés, déjà si grandes à l'époque de César, s'étaient encore accrues depuis trente-cinq ans ; car les soldats d'Auguste, beaucoup moins aguerris que ceux de César, avaient besoin de bagages plus encombrants, de provisions plus abondantes, de guides plus sûrs, de routes plus faciles. Mais si Auguste n'était pas homme à s'aventurer témérairement dans l'inconnu, comme Lucullus et César, il savait cependant prendre de graves résolutions quand, après mûre réflexion, il avait compris qu'elles étaient

nécessaires. Au commencement de l'an 13, Auguste invita Agrippa, qui était encore en Orient, à revenir en Italie, et il voulut y revenir lui-même pour consulter sur une affaire aussi grave l'homme de guerre le plus expérimenté de ce temps-là (1). Avec l'an 13 finissait du reste le quinquennium de la double présidence; Auguste et Agrippa devaient donc se trouver tous les deux à Rome, pour faire prolonger de cinq ans leur pouvoir : ne pouvait-on en même temps étudier un plan de campagne? D'ailleurs le moment devait lui sembler singulièrement propice pour commencer la conquête. Si l'entreprise n'était pas moins difficile que celle dont César était venu à bout en Gaule, ou que celle qu'Antoine avait tentée en Perse, Auguste, après quinze ans d'un gouvernement heureux, avait acquis une autorité suffisante pour pouvoir engager l'État dans cette aventure. Tout compte fait, ces quinze années avaient apporté en Italie plus de bien que de mal : la

(1) Il me paraît vraisemblable qu'Agrippa revint pour l'expédition en Germanie. Il est très probable en effet que le commandement de l'entreprise devait être confié à Agrippa. Il est vrai qu'au commencement de l'an 12, c'est pour la Pannonie et non pour la Germanie que partit Agrippa; mais un événement imprévu, comme la révolte des Pannoniens, avait bien pu contraindre Auguste et Agrippa à changer leurs plans primitifs. En effet, dès qu'Agrippa sut que les Pannoniens, effrayés par son nom seul, étaient rentrés dans le calme, il revint à Rome, et probablement pour continuer à préparer l'expédition de Germanie. La mort vint tout interrompre, et Auguste se résolut alors à partager la direction de toutes ces guerres entre Drusus et Tibère. Mais il me semble peu vraisemblable qu'Auguste ait voulu recourir pour une entreprise aussi grave à ses deux fils, encore si jeunes, si intelligents qu'ils fussent, alors qu'il avait sous la main un homme de guerre aussi expérimenté qu'Agrippa. Nous verrons en outre que l'on pensa d'abord à envahir la Germanie par eau, idée qui semble bien appartenir à Agrippa qui était peut-être encore plus amiral que général. C'est sur mer qu'il avait remporté ses deux grandes victoires de Nauloque et d'Actium.

paix n'avait pas été troublée; la prospérité avait grandi, beaucoup de rancunes s'étaient éteintes, et bien des désirs avaient été satisfaits. Et si ce n'était pas à lui seul que l'on était redevable de ces bienfaits, les contemporains cependant reportaient sur lui toute leur reconnaissance. N'était-ce pas lui qui depuis quinze ans s'employait à réformer les abus, à faire des lois et à les appliquer, à réorganiser les provinces, à conclure des traités, à amasser de l'argent, à dompter les révoltes, à agrandir l'empire? Ce n'était plus pour lui, comme au temps de César, une popularité aux souffles de tempête et aux oscillations violentes; c'était une bienveillance tranquille et qui entourait sans cesse la personne du premier magistrat de la république.

Divis orte bonis, optime Romulæ
Custos gentis, abes jam nimium diu :
Maturum reditum pollicitus patrum
Sancto concilio redi.

Lucem redde tuæ, dux bone, patriæ;
Instar veris enim voltus ubi tuus
Adfulsit populo, gratior it dies
Et soles melius nitent.

C'est ainsi qu'Horace (1) saluait Auguste qui se disposait à revenir à Rome; et il montrait l'Italie attendant son retour comme celui d'un fils parti au loin. Grâce à lui

Tutus bos etenim rura perambulat,
Nutrit rura Ceres almaque Faustitas,
Pacatum volitant per mare navitæ,
Culpari metuit fides;

(1) *Odes*, IV, v.

Nullis polluitur casta domus stupris,
Mos et lex maculosum edomuit nefas,
Laudantur simili prole puerperæ,
Culpam pœna premit comes.

Quis Parthum paveat, quis gelidum Scythen,
Quis Germania quos horrida parturit
Fetus incolumi Cesare? quis feræ
Bellum curet Hiberiæ?

Horace, qui n'était ni un adulateur ni un poète de cour, exprimait dans ces vers ce que ressentaient sincèrement en Italie les classes moyennes et le peuple. Nous en avons la preuve dans un fait auquel les historiens ont prêté trop peu d'attention : c'est que vers cette époque commence en Italie à s'organiser à l'égard d'Auguste sinon un culte, du moins une vénération populaire dont les formes, encore tout à fait latines, contenaient déjà pourtant un principe, si faible qu'il fût, du culte asiatique des souverains. Depuis des siècles déjà, les esclaves et les clients avaient coutume de jurer par le *genius* du patron, c'est-à-dire par cette essence divine, incorruptible, immortelle de la nature humaine, dont on n'avait encore qu'une idée confuse, mais que la mythologie latine plaçait déjà dans le corps pour y remplir les fonctions de l'âme. Et voici que dans les classes moyennes de l'Italie on reportait cette habitude sur Auguste; on jurait dans les occasions solennelles par son génie, comme s'il était le patron commun de tous; on commençait même à imiter les bergers de l'églogue de Virgile, en sacrifiant partout au *genius*, au *numen* d'Auguste (1). Dans

(1) Horace, *Ep.*, II, i, 16 :

Jurandasque tuum per numen ponimus aras.

Cette épitre est écrite vers cette époque, pas avant l'an 12,

beaucoup de villes comme Phalère (1), comme Cosa (2), comme Nepi (3), comme Nola (4), comme Pestum (5), comme Grumentum (6), se formaient des collèges de *Augustales* semblables aux collèges des *Mercuriales* et aux collèges des *Herculiani,* associations dont les membres se proposaient d'assurer le retour périodique de ces modestes sacrifices. Pise avait peut-être déjà à cette époque un *Augusteum* (7), Bénévent avait un *Cesareum* (8). Partout en Italie le zèle pieux des populations satisfaites de la paix érigeait des autels à Auguste; (9) à Rome, aussi bien que dans les colonies qu'il avait fondées et que dans les municipes qui avaient des origines et des traditions différentes, il arrivait que l'on mettait sa statuette parmi celles des Lares, auprès du foyer, comme pour invoquer sa protection, en même temps que celle des anciens dieux tutélaires de la maison, pour la famille et les descendants. Dans l'ode écrite à l'occasion de son retour, Horace dit encore :

Condit quisque diem collibus in suis
Et vitem viduas ducit ad arbores;
Hinc ad vina redit lætus et alteris
Te mensis adhibet deum;

mais après la mort d'Agrippa. Nous le voyons par le premier vers :

Cum tot sustineas tanta et negotia solus.....

Solus veut dire sans Agrippa, sans le collègue qu'il avait eu à la présidence les cinq années précédentes.

(1) *C. I. L.*, XI, 3083.
(2) *C. I. L.*, XI, 2631.
(3) *C. I. L.*, XI, 3200.
(4) *C. I. L.*, X, 1272.
(5) *C. I. L.*, X, 485.
(6) *C. I. L.*, X, 205, 231, 232.
(7) *C. I. L.*, XI, 1420. Mais l'inscription est de l'an 755.
(8) *C. I. L.*, IX, 1556.
(9) HORACE, *Ep.*, II, I, 16. Voy. *C. I. L.*, XI, 3303.

Te multa prece, te prosequitur mero
Defuso pateris et Laribus tuum
Miscet numen, uti Græcia Castoris
Et magni memor Herculis (1)

Il y avait déjà des statuettes d'Auguste, à Rome, dans les petites chapelles des *Lares compitales,* qui étaient entretenues dans chaque quartier à un quadrivium et pour lesquelles le peuple avait une fervente dévotion (2).

Il ne faut pas croire pour cela que le paysan, l'ouvrier, le marchand se représentaient Auguste comme devenu un dieu véritable, doué d'une puissance surnaturelle; ou qu'on lui demandât des grâces comme celles que le pieux catholique demande aujourd'hui aux saints ou à la Vierge. Tout le monde savait qu'Auguste était un homme comme tous les autres, destiné lui aussi à mourir. Ce culte n'était alors qu'une façon conventionnelle d'exprimer la plus grande admiration qu'un homme puisse professer pour un autre homme; d'exprimer non pas que l'on croyait qu'Auguste était un dieu, mais que l'on avait pour lui presque le même respect que pour les dieux. Le christianisme n'était pas encore venu opposer l'humain au divin d'une façon inconciliable, et ce n'était pas un sacrilège de vénérer un très haut personnage avec les symboles de l'adoration religieuse. L'admission d'Auguste parmi les Lares ne signifiait donc rien, sinon que la popularité du président grandissait à tel point que bien des gens voulaient placer son image dans le sanctuaire même de la famille. Cette vénération grandissante nous explique

(1) Horace, *Odes*, IV, v, 29 et suiv.
(2) Ovide, *Fastes*, V, 145.

les grandes fêtes qu'on préparait à ce moment à Rome pour son retour. Tibère, qui l'avait précédé en Italie, parce qu'il avait été élu consul pour cette année-là, donnerait au peuple de nombreux spectacles (1); Balbus, qui avait terminé son théâtre, voulait en faire coïncider l'inauguration solennelle avec l'entrée d'Auguste (2); et le sénat, en souvenir des entreprises menées à bien les années précédentes, avait, après son retour, décidé de faire ériger auprès du Champ de Mars, le long de la voie Flaminienne, un grand autel de la Paix d'Auguste, sur lequel, tous les ans, les magistrats, les prêtres, les vestales, feraient un sacrifice à la *Pax Augusta,* pour signifier que la tranquillité rétablie dans les provinces européennes, et surtout l'ordre qui régnait dans l'empire, étaient son œuvre personnelle (3). Ainsi son retour, bien que, cette fois encore, il fût entré à Rome la nuit et à la dérobée, avait été fêté comme un bonheur national et avec des manifestations qui étaient au moins en partie sincères ! La république avait enfin un chef universellement respecté et aimé.

Auguste, qui avait une perception si fine de cette chose si vague qu'on appelle l'opinion publique, devait sentir que c'était le moment, après tant de prudence, de tenter quelque grande entreprise, qui augmenterait son prestige, la gloire de Rome et la force de l'État. Il est probable que, outre les affaires gauloises, la situation intérieure le poussait dans cette voie. Grâce à son jeu de bascule entre les partis et les intérêts opposés, Auguste avait réussi à rétablir un certain ordre dans

(1) Dion, LIV, 27.
(2) Dion, LIV, 25.
(3) Dion, LIV, 25; Mon. anc. *(Lat.)* II, 37-41; *(Gr.)* VI, 20-23; VII, i, 4; *C. I. L.*, 1², p. 244 et 320; IX, 4192; X, 6638.

l'empire. Mais des signes trop évidents faisaient voir que ce jeu difficile aboutirait tôt ou tard à une chute retentissante, si l'on ne tentait d'occuper l'esprit public et les forces de l'État à quelque grande entreprise nationale. A en juger par la liste des consuls, on aurait pu croire que la restauration aristocratique commencée par Auguste avait pleinement réussi. Ainsi, cette année-là, le collègue de Tibère, c'est-à-dire d'un Claude, était Publius Quintilius Varus, fils d'un patricien qui s'était suicidé après Philippes, et l'un de ces nobles d'ancienne famille, que la faveur d'Auguste et le retour vers le passé élevaient, encore jeunes, aux plus hautes magistratures. Varus, qui n'avait pas une très grande fortune (1), était déjà consul, bien qu'il n'eût guère que trente-cinq ans (2). Il aurait fallu remonter à la plus belle époque de l'aristocratie pour trouver deux consuls aussi jeunes et de si noble famille. Mais en réalité la constitution aristocratique, si péniblement restaurée pendant les quinze années précédentes, commençait à se désorganiser sous l'influence des idées nouvelles et de la nouvelle génération, celle qui était encore dans l'enfance à l'époque de la bataille d'Actium. Il se produisait alors ce fait que l'on voit se répéter dans tous les pays qui ont été à un certain moment frappés par une grande catastrophe : environ trente ans après cet événement, l'équilibre de l'esprit public se rompt tout à coup, un changement subit se

(1) Velléius Paterculus (II, 117) nous dit que Quintilius Varus s'enrichit en Syrie où il fut gouverneur en l'an 6 avant Jésus-Christ.

(2) En effet, vingt ans plus tard, en l'an 7 après Jésus-Christ, il fut chargé de gouverner la Germanie. Il paraît peu vraisemblable qu'une pareille mission, dans un pays barbare et au climat si rude, ait été confiée à un homme qui aurait eu plus de cinquante ans.

produit dont on ne voit pas la cause, mais dont l'origine doit être recherchée dans la génération nouvelle, qui n'a pas reçu le choc profond de l'événement tragique et qui porte dans la vie des dispositions différentes de celles de la génération précédente. En Italie, à cette époque-là, la génération qui avait vu les guerres civiles commençait à disparaître; partout les jeunes gens se faisaient jour, et ces jeunes gens étaient bien différents de leurs pères. Ils n'avaient pas vu l'affreuse convulsion des guerres civiles, la société en dissolution, l'empire sur le point de s'écrouler; ils n'avaient pas reçu de ces événements le choc formidable qui avait poussé la génération précédente vers les grandes sources historiques de la tradition, ramené au pouvoir le parti de la tradition, obligé Auguste, l'ancien νεώτερος révolutionnaire, à gouverner selon le programme des vieux Romains. Et la vieille génération n'avait pas su communiquer à la nouvelle sa terrible impression par l'éducation et par la tradition; car les pères n'avaient plus la force de façonner à leur gré l'âme de leurs enfants. Aussi la nouvelle génération qui avait grandi à une époque de paix, de tranquillité, de prospérité, n'était pas à même de comprendre l'état d'esprit et la politique de la génération précédente; et elle n'avait plus assez de docilité pour respecter ces idées et pour se soumettre à cette politique, même sans les comprendre. La génération précédente lui semblait occupée tout entière à s'armer contre un danger qu'elle n'arrivait pas à discerner; les idées et les sentiments qui avaient dominé pendant les quinze années précédentes paraissaient, à beaucoup de jeunes gens, ou absurdes ou exagérées. Était-il bien vrai que c'en était fait de la république et de l'empire, si la noblesse ne se donnait de nouveau

tout entière à l'État, à la guerre, à la piété, à la tradition, et si les classes supérieures se laissaient aller au plaisir, au luxe et aux jouissances de l'esprit? Les temps cependant n'étaient pas troublés; la richesse augmentait; l'ordre régnait partout. Rome était de nouveau crainte et respectée au dedans et au dehors des frontières de l'empire, et Auguste était là pour suppléer à tout ce qui manquait, pour pourvoir à tous les besoins, pour remédier à tous les maux. De même que le danger réel ou imaginaire avait fait rebrousser chemin à la vieille génération, la ramenant sur la voie du passé, vers les sources historiques de la vie nationale, de même la sécurité et la prospérité, illusoires peut-être, engageaient la nouvelle génération à redescendre vers les plaines de l'avenir, riantes, fleuries et malsaines. Une réaction commençait, sous l'influence du luxe égyptien qui se répandait en même temps que les richesses et le commerce avec l'Orient, tandis que disparaissaient petit à petit les témoins d'Actium et les contemporains de Cléopâtre. La secte stoïcienne, végétarienne et puritaine des Sextius, si florissante dix ans auparavant, était maintenant dans une décadence rapide et tout près de s'éteindre (1). Rome, où les grandes dépenses du gouvernement et des riches, l'immigration des Orientaux et surtout des Égyptiens, la rencontre de tant de peuples différents, et enfin l'esprit de la nouvelle génération, poussaient au luxe et au plaisir, ne pouvait guère être une école d'austérité et de vertu. Elle oubliait Actium, Cléopâtre, Antoine, et les vœux de mortification qu'elle avait faits au milieu de la grande crise révolutionnaire; ce dont elle

(1) Sénèque, *Nat. quæst.*, VII, xxxii, 2 : *Sextiorum nova et romani roboris secta inter initia sua, cum magno impetu cœpisset, extincta est.*

était avide maintenant, c'était surtout de jouissances. Il y avait même dans l'air une réaction contre les lois sociales d'Auguste. Après avoir ordonné des châtiments si sévères contre l'adultère, après avoir déchaîné contre les coupables de ce crime toute la meute des passions humaines les plus basses, l'espionnage, la délation, la vengeance, le public avait été si rebuté par l'application de la loi, par les procès scandaleux et les condamnations, qu'il s'était mis bientôt à protéger tous ceux qui étaient accusés d'adultère. Ceux-ci étaient sûrs désormais de trouver, parmi leurs amis et parmi les personnages éminents, des défenseurs zélés, qui mettaient à leur disposition tout leur crédit; ils savaient qu'ils comparaîtraient devant des jurés disposés à la bienveillance, et qu'ils n'auraient à lutter que contre des accusateurs que le public méprisait à l'avance, comme des calomniateurs (1). Pouvait-on punir de l'exil perpétuel et de la confiscation des biens un crime si facile à commettre? Rome tomberait-elle du haut de sa grandeur parce que quelques-unes des arrière-petites-filles de Lucrèce n'auraient pas hérité, en même temps que de la beauté, de la vertu de leur aïeule? Peut-être la *lex de maritandis ordinibus* avait-elle augmenté le nombre des mariages dans les hautes classes, car les temps cette fois s'y prêtaient. Les jeunes gens ne devaient plus avoir tant de répugnance à se marier et à avoir un ou deux enfants, maintenant qu'il leur était plus aisé de trouver une épouse avec une dot considérable et sûre, que l'on ne se contentait pas de pro-

(1) Voy. Dion, LIV, 30. L'intervention d'Auguste, dans le procès d'adultère que raconte Dion, ne peut s'expliquer qu'en admettant cette réaction de l'esprit public contre la loi, réaction dont les *Amours* d'Ovide sont, comme nous le verrons, une autre preuve.

mettre, mais qui était scrupuleusement payée. Cependant la disposition qui excluait les célibataires des spectacles publics semblait à tout le monde trop sévère et il devenait de jour en jour plus difficile d'appliquer la loi, parce que l'opinion publique se montrait trop indulgente, quand on voulait la violer (1). Enfin la restauration de la constitution aristocratique et timocratique, qui aurait dû régénérer la république en rendant possible un choix meilleur des magistrats et des sénateurs, menaçait au contraire de lui porter une atteinte plus forte, en la laissant sans magistrats. Non seulement les séances du sénat, malgré les amendes dont on menaçait les absents, étaient de moins en moins fréquentées, si bien que c'était à peine si on arrivait chaque fois au nombre légal (2); mais Auguste avait de la peine, comme censeur, à combler les vides que la mort faisait dans le sénat. Chose inconnue jusque-là, on voyait des jeunes gens refuser le plus grand honneur qu'un homme vivant pût ambitionner sur le territoire de l'immense empire (3). Pour les magistratures plus nombreuses, telles que le vigintivirat et le tribunat, il ne se présentait plus un nombre suffisant de candidats, et le sénat avait été contraint, durant l'absence d'Auguste, à user d'expédients pour y pourvoir (4). En réalité les classes peu fortunées se trouvaient exclues du gouvernement, parce qu'on redoutait leur ambition et leur arrivisme brutal; mais

(1) En effet l'année suivante Auguste, comme nous le verrons, abolira cette partie de la loi : Dion (LIV, 30). Cette abolition fut certainement une concession faite à l'opinion publique.

(2) Voy. Dion, LV, 3. Les réformes introduites par Auguste et qui sont énumérées dans ce passage nous montrent la gravité du mal.

(3) Dion, LIV, 26.

(4) *Ibid.*

de leur côté les classes riches se refusaient à accepter les honneurs trop lourds des magistratures, et ainsi, entre les unes et les autres, la république restait sans magistrats. La force des choses était plus puissante que les réformes théoriques. La tradition politique et militaire de l'aristocratie romaine se perdait; les jeunes gens s'éloignaient de la politique et de la guerre pour tirer parti ailleurs de leurs moyens; les progrès de la culture intellectuelle contribuaient aussi à affaiblir la puissance de l'État. Il y avait trop de poètes dans les hautes classes de Rome, et cela même était cause que les grands généraux et les sages administrateurs y devenaient rares.

Scribimus indocti doctique poemata passim,

dira bientôt Horace (1). Le fils d'Antoine lui-même, Iule, qu'Auguste avait élevé et qui était préteur cette année-là, taquinait la Muse, et à l'imitation de Virgile, il composait un poème épique sur Diomède, en douze livres (2).

Ainsi, tandis que quelques jeunes gens, comme Tibère, demeuraient attachés aux traditions et suivaient les traces de l'ancienne génération, la plupart au contraire s'en détournaient. L'unité morale, qui avait paru se reconstituer à la suite des guerres civiles, était de nouveau brisée. Il passait sur la jeunesse un souffle de plaisir, d'élégance, de frivolité, de nouveauté, dont un jeune poète du Samnium, Publius Ovidius Naso, commençait à cette époque à animer ses vers gracieux. C'est à peine si, à son départ, Auguste avait pu entendre citer son nom, et à son retour il le trouvait déjà célèbre.

(1) Horace, *Épîtres*, II, i, 117.
(2) Acro., *ad Hor.*, c., IV, ii, 33.

Ovide avait alors trente ans, c'est-à-dire un an de plus que Tibère: il était né à Sulmone, en l'an 43 avant Jésus-Christ (1) et descendait d'une famille équestre très aisée (2); son père, riche propriétaire du Samnium, était un Italien de vieille marque, ennemi des lettres qu'il traitait d'*inutile studium* (3), et, suivant la mode traditionaliste du temps, il voulait contribuer, lui aussi, à la grande restauration romaine commencée par Auguste. Il avait fait étudier le droit et l'éloquence à son fils, l'avait marié très jeune (4), et comptait le faire entrer dans la carrière politique, pour faire de lui un magistrat et un sénateur qui viendrait grossir l'aristocratie politique de Rome. Mais ces efforts étaient restés vains; car le jeune homme s'était obstinément dérobé. Doué d'un goût littéraire délicat, d'une imagination souple et vive, bien que superficielle, d'une merveilleuse agilité d'esprit, et d'un talent naturel et prodigieux pour écrire en vers, Ovide n'avait pas étudié le droit, mais la poésie; il s'était marié mais pour divorcer presque aussitôt, et remarié pour divorcer de nouveau (5); il avait été *triumvir capitalis* (6) et *decemvir litibus judicandis* (7); mais à peine avait-il fait ses premiers pas dans la carrière politique, qu'il s'était révolté contre l'autorité paternelle, la tradition et toute la politique d'Auguste. Renonçant sans regret au laticlave, il était revenu bien vite à ses chères Muses; et il venait de publier son premier volume de poésie, les

(1) Ovide, *Tristes*, IV, x, 6 :

Cum cecidit fato consul uterque pari.

(2) Ovide, *Tristes*, II, 113; IV, x, 7.
(3) *Tristes*, IV, x, 21.
(4) *Tristes*, IV, x, 69; *pœne mihi puero*.
(5) *Tristes*, IV, x, 69 et suiv.
(6) *Tristes*, IV, x, 33.
(7) *Tristes*, II, 94.

cinq livres des *Amores* (1), où il avait donné libre cours à sa verve. Après la perfection laborieuse et uniforme, l'exquise tendresse, la noblesse idéale de Virgile, après la perfection encore plus laborieuse et complexe, la profondeur philosophique, la contradiction et l'ironie tourmentée d'Horace, c'est une force nouvelle qui pénètre avec ce jeune poète dans la littérature latine, une force dans laquelle se reflète son époque, comme le grand ciel immobile se reflète dans les eaux qui glissent entre les rives d'un fleuve : cette force, c'est ce qu'on peut appeler le génie de la facilité. Matière et forme, tout est facile dans cette poésie qui n'a toutefois rien de négligé ni de vulgaire. Ovide avait voulu avant tout éviter à la fois la monotonie fatigante et solennelle de l'hexamètre employé par Virgile, et la variété difficile des mètres d'Horace; et il avait choisi pour son poème le dystique élégiaque, qu'il maniait avec mesure et élégance. De même le sujet traité était sans gravité; il n'y faisait entrer ni la philosophie ni la morale, ni les préoccupations politiques et sociales de son époque; tout en mêlant des motifs conventionnels à des faits véritables et des souvenirs littéraires à des souvenirs personnels, il avait décrit la vie galante des hautes classes de Rome, autour d'une héroïne qu'il appelle Corinne et dont il fait son amante. Cette amante, cachée sous ce beau nom grec, a-t-elle vraiment existé? Et parmi les aventures où le poète se donne le premier rôle, combien sont véridiques, combien au contraire appartiennent à la fiction littéraire? C'est ce qu'il serait difficile de dire; car les descriptions sont si vivantes qu'elles donnent presque toutes l'illusion de la vérité.

(1) Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Litteratur.* Leipzig, 1890, vol. I, p. 563, § 2.

Mais, qu'elles soient exactes ou imaginaires, la signification de l'œuvre demeure la même, et pour la comprendre, il faut se souvenir de l'époque à laquelle le livre a été composé, publié, lu et admiré; il faut songer que ce livre rendit célèbre le nom de l'auteur peu de temps après qu'Auguste eut approuvé la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex de adulteriis coercendis*. Avec autant d'élégance que d'esprit et de désinvolture, le poète se moque d'un bout à l'autre, et sans le dire, de ces terribles lois, de toutes les idées et de tous les sentiments qui les avait inspirées, du traditionalisme et du romanisme qui étaient alors en honneur. Ici, pour décrire l'Amour qui triomphe de la sagesse et de la pudeur, il s'amuse à parodier la description d'une des cérémonies les plus solennelles du militarisme romain, le triomphe des guerriers victorieux (1); ailleurs il nous dit que Mars est allé à la frontière, et interprétant à sa manière et non sans ironie la légende d'Énée, le sujet même du grand poème religieux de Virgile, il affirme que, puisque Rome a été fondée par Énée, le fils de Vénus, elle doit être la ville de Vénus et de l'Amour (2); ailleurs il fait, entre la guerre et l'amour, un rapprochement impertinent qui devait faire frémir Tibère d'indignation :

Militat omnis amans, et habet sua castra Cupido (3).

Il y a donc autant d'éloges à adresser à ceux qui courtisent les jolies femmes de Rome qu'à ceux qui combattent les Germains sur le Rhin !

Ergo desidiam quicumque vocabat amorem
Desinat (4).

(1) *Am.*, I, II, 27 et suiv.
(2) *Am.*, I, VIII, 41-42.
(3) *Am.*, I, IX, 1.
(4) *Am.*, I, IX, 31.

Dans une poésie le poète rencontre son amante à un festin où elle est venue avec son mari (1); dans une autre il décrit un rendez-vous d'amour par une chaude après-midi d'été : Corinne est entrée furtivement dans une chambre à demi obscure, et Ovide, qui n'épargne pas les détails, va jusqu'au moment où, dit-il, *lassi requievimus ambo* (2). Ailleurs il se désole d'avoir donné un soufflet à sa belle dans un moment de colère (3); il énumère les tourments d'une longue attente inutile, pendant la nuit, à la porte de son amie (4); il s'indigne à différentes reprises et de toutes ses forces contre les belles dames dont le cœur n'est pas tout à fait désintéressé (5); il se perd dans de voluptueuses descriptions des cheveux de sa belle (6); il se vante aussi très ouvertement de n'avoir pas ambitionné les « récompenses poudreuses » des généraux, de n'avoir pas étudié le droit, et d'avoir au contraire recherché la gloire immortelle des vers; il affirme qu'elle est plus noble et plus durable que toutes les autres (7); mais il avoue que la poésie épique à la manière de Virgile est un travail trop pénible et au-dessus de ses forces. Il préfère parler d'amour dans ses poèmes (8). « Je ne veux pas, s'écrie-t-il, m'excuser de mes mœurs corrompues... Je reconnais qu'elles le sont (9). » « Lauriers du triomphe, ceignez mon front; j'ai vaincu. Voici que je tiens dans mes bras cette Corinne qui

(1) *Am.*, I, 4.
(2) *Am.*, I, 5.
(3) *Am.*, I, 7.
(4) *Am.*, I, 6.
(5) *Am.*, I, 8; I, 10.
(6) *Am.*, I, 14.
(7) *Am.*, I, 15.
(8) *Am.*, II, 1.
(9) *Am.*, II, IV, 1-3.

était surveillée par tant d'ennemis, par un mari, par un gardien, par une porte solide... (1) » Mais la *lex Julia de adulteriis?* Le poète s'en soucie apparemment si peu que, sous prétexte de chercher querelle à un mari trop jaloux, il ose se livrer à mots couverts à une invective contre la loi. Que le lecteur lise la quatrième élégie du livre III, et qu'il voie lui-même si, au milieu de ces discussions sur les avantages et les inconvénients de la *lex de adulteriis* auxquelles donnaient lieu les procès scandaleux, les contemporains ne devaient pas considérer le mari qui veut obliger sa femme à lui être fidèle, comme une personnification de la terrible loi. La fantaisie du poète se donne libre cours dans ces descriptions vives et colorées, que nous prenons plaisir à lire aujourd'hui encore; mais à l'époque où ces poésies furent composées, chacune de ces plaisanteries était un délit. L'adultère, dont Ovide écrivait avec tant de verve le poème, aurait dû être puni de l'exil et de la confiscation des biens. Ce poème était donc un essai audacieux de littérature subversive, qui minait la restauration de l'État, entreprise par Auguste.

Et cependant Ovide avait écrit ce poème qui faisait l'admiration de la haute société! Dion nous renseigne donc exactement : l'esprit public était maintenant porté à l'indulgence et à la tolérance. Si le parti des traditionalistes était demeuré le plus fort, comme pendant les années précédentes, Ovide n'aurait pas osé écrire ce livre aussitôt après la promulgation des lois, et comme pour les commenter; et on n'aurait pas osé non plus l'admirer. Ovide, au contraire, était reçu dans presque toutes les grandes maisons de Rome,

(1) *Am.*, II, XII, 1-3.

dans celle de Messala Corvinus, qui ne laissait pas de l'encourager (1), dans celle des Fabius (2), dans celle des Pomponius (3); on ne saurait dire s'il l'était déjà dans la maison d'Auguste. On pouvait donc voir à bien des signes, qu'après avoir échappé dans les guerres civiles à une destruction totale, l'aristocratie romaine semblait vouloir se laisser mourir par une sorte de lent suicide, dans l'indolence, dans l'intellectualisme, dans la volupté. Ovide personnifiait ces trois forces qui recommençaient à agir dans la nouvelle génération, à mesure que la paix faisait disparaître les souvenirs des guerres civiles, et que l'influence égyptienne prenait plus d'importance. Mais en face de cette dissolution qui recommençait, Auguste ne pouvait manquer de comprendre la nécessité d'un remède plus efficace que les lois et les discours. Pour un Romain dont l'esprit était plein des idées traditionnelles, aucun remède ne devait paraître meilleur qu'un retour à la politique d'expansion. L'aristocratie romaine avait conservé naturellement toutes les qualités intellectuelles et morales que l'on cherchait maintenant à éveiller par des moyens artificiels, tant qu'elle avait eu l'occasion de les mettre à profit dans les guerres et les affaires diplomatiques. Enfermée dans ses traditions comme dans une armure guerrière, elle avait pu résister à toutes les forces dissolvantes, tant qu'elle avait dû développer, par la guerre et la politique, une dangereuse politique d'expansion. Mais cette armure se détériorait et tombait d'elle-même, maintenant qu'elle n'était plus nécessaire. La paix définitive, la fin de la politique d'expansion, en la rendant inutile, atro-

(1) Ovide, *Pont.*, I, vii, 27 et suiv.
(2) *Ibid.*, III, iii, 1 et suiv.
(3) *Ibid*, I, 6; II, 6; IV, 9.

phiaient la vieille énergie de la noblesse. Maintenant donc qu'une certaine réconciliation s'était faite entre les partis et les classes, que les finances s'étaient relevées tant bien que mal, et que Rome pouvait tenter de nouveau des entreprises difficiles, il ne fallait pas hésiter à le faire non seulement pour agrandir l'empire, mais aussi pour renforcer la discipline intérieure. Et ainsi Auguste, au bout de quinze ans de paix, devenait, comme nous dirions aujourd'hui, un militariste, militariste modéré et prudent, comme il avait coutume de l'être en toute chose. Au nombre des causes qui déprimaient la noblesse, la rendaient paresseuse et amie des plaisirs, il y avait la paix qui lui ôtait toute occasion d'accomplir de grandes choses; il fallait donc lui ouvrir de nouveaux champs d'action et de gloire, afin que les jeunes gens apprissent à faire la guerre, et non plus seulement à composer des poèmes ou à construire de riches villas au bord de la mer. Les campagnes de Germanie seraient une cure excellente pour combattre la mollesse qui énervait la nouvelle génération, et l'antidote le plus efficace contre le poison érotique que les poésies d'Ovide répandaient dans la jeune noblesse. Il ne faut pas oublier que, si à la fin des guerres civiles, on avait dû procéder à une restauration aristocratique de l'État, c'était surtout parce que la constitution aristocratique faisait partie intégrante de l'organisation militaire. Pour durer, l'empire avait besoin d'une armée, et où, sinon dans l'aristocratie, pouvait-on chercher des officiers et des généraux? L'école véritable où ceux-ci se préparaient à la guerre, puisqu'il n'y avait pas alors d'établissements publics d'instruction militaire, était la famille aristocratique; si l'aristocratie s'épuisait, l'armée serait pour ainsi dire décapitée. Il n'est donc pas surprenant

qu'Auguste, chargé par l'Italie de conserver la vieille noblesse qui constituait la meilleure défense de l'empire, en soit venu à penser que la paix finirait par la rendre trop paresseuse, et que pour la conserver capable de remplir son devoir historique, il fallait qu'elle fît campagne, surtout à une époque où des poètes, comme Ovide, l'invitaient à l'amour et à la volupté.

Dès qu'il fut de retour à Rome, Auguste, au milieu d'autres occupations moins importantes, se mit en effet à préparer l'invasion de la Germanie et à combattre en même temps la dissolution progressive de la constitution aristocratique. Il commença par donner un exemple de respect de la constitution en rendant au sénat un compte minutieux de tout ce qu'il avait fait pendant son absence (1). Puis il proposa, — nous ne savons pas au juste si ce fut au sénat ou aux comices — une réforme militaire qui répondait à différentes réclamations des soldats, évidemment pour préparer les légions aux dangers et aux fatigues qui les attendaient en Germanie. La loi précisait quelques-unes des principales conditions du service, qui n'avaient été réglées jusque-là que par des coutumes trop vagues, ce qui avait permis au gouvernement de conserver souvent les soldats trop longtemps sous les drapeaux et d'abuser de leurs services. La loi nouvelle fixait définitivement le temps de service à seize ans pour les légionnaires, et à douze ans pour les prétoriens : leur temps fini, les uns et les autres étaient récompensés en recevant non pas des terres, mais une somme d'argent, dont le montant nous est inconnu (2). Il inaugura enfin le théâtre commencé par César, et en

(1) Dion, LIV, 25.
(2) *Ibid.*

souvenir de son neveu, il lui donna le nom de théâtre de Marcellus (1), cherchant sans doute par ce pieux souvenir à adoucir un peu la douleur inconsolable d'Octavie; mais il fit comprendre d'autre part qu'il ne suffirait pas d'appartenir à sa famille pour mériter l'admiration publique, comme dans les dynasties asiatiques. Tibère, dans les jeux donnés au peuple pour fêter son retour, avait fait asseoir auprès de lui, à la place réservée au consul, Caïus, le fils d'Agrippa et de Julie, qu'Auguste avait adopté et qui n'avait que sept ans, et tout le peuple s'était levé pour l'acclamer et avait applaudi frénétiquement. Auguste blâma publiquement Tibère et le public lui-même (2). Il ne chercha pas à combattre l'indulgence de l'opinion publique pour les adultères, car cette indulgence permettait d'éviter beaucoup de scandales et des châtiments trop sévères (3); c'était, du reste, à contre-cœur et parce qu'il y était contraint, qu'il avait lui-même proposé la *lex de adulteriis*. Mais il s'efforça, au contraire, de porter remède à la décadence sénile du sénat, et recourut au moyen énergique du recrutement forcé. Il reprit la liste des chevaliers; il y choisit les jeunes gens qui avaient moins de trente-cinq ans; il fit faire des enquêtes minutieuses sur leur état de santé, sur leur fortune, sur leurs capacités et leur probité; il s'assurait lui-même qu'ils étaient bien constitués; il recueillait des témoignages sur leur vie et demandait à chacun de confirmer ou de démentir, en prêtant serment, les résultats de l'enquête : et ceux qui lui parurent posséder la santé, la fortune, la respecta-

(1) Dion, LIV, 26.
(2) Dion, LIV, 27; Suétone, *Aug.*, LVI.
(3) C'est ce que démontrent, comme nous le verrons, les mesures prises l'année suivante. Voy. Dion, LIV, 30.

bilité, l'intelligence nécessaire, « il les obligea, nous rapporte Dion (1), à entrer au sénat », en menaçant probablement de les chasser de l'ordre équestre, s'ils n'acceptaient pas. Telles étaient les mesures prises par cet homme à qui tous les historiens ont attribué le projet de fonder une monarchie! Tandis qu'il n'aurait eu qu'à rester les bras croisés et à laisser l'aristocratie et le sénat se décomposer tout à fait, pour se trouver un jour avec sa famille le maître de Rome, de l'Italie et de l'empire, il faisait au contraire tous ses efforts, employait tous les moyens pour rendre de la vigueur à l'aristocratie épuisée et pour relever le sénat qui s'affaissait, c'est-à-dire pour renforcer ceux qui étaient, alors comme toujours, le principal obstacle à la fondation d'une monarchie. Mais Auguste, comme tous ses contemporains, n'arrivait même pas à imaginer que le monde romain n'eût plus à sa tête son glorieux sénat et fût privé de sa grande aristocratie. Enfin, quand Agrippa fut de retour, il prépara avec lui un plan de guerre ingénieux et original dont l'idée appartenait sans doute à Agrippa. Il s'agissait d'envahir la Germanie par l'Ems et le Weser. Ce qui rendait difficile l'invasion de la Germanie, c'était surtout l'absence de routes, qui obligeait à diviser les corps d'armée et à s'exposer ainsi aux surprises et aux embuscades. Les grands fleuves offraient tous des voies de communication larges, commodes, magnifiques, par lesquelles de grosses armées pouvaient pénétrer tranquillement au cœur même du pays ennemi, en emportant avec elles tout ce qui était nécessaire, des armes et des provisions de blé (2). Il ne s'agissait

(1) Dion, LIV, 26.
(2) Il y a dans Dion (LIV, 32) une allusion confuse à une pre-

que de construire un nombre de vaisseaux suffisant. En arrivant par la mer du Nord, les deux armées pourraient chercher les embouchures des deux fleuves, les remonter, et arriver au cœur du territoire ennemi, construire à l'aise sur l'Ems et sur le Weser deux camps, pour commencer la conquête de l'intérieur, tandis qu'au même moment un corps d'armée traverserait le Rhin et se dirigerait vers l'Ems; avançant ainsi peu à peu, les corps d'armée qui avaient suivi l'Ems se seraient, à la fin, rencontrés avec ceux qui seraient venus du Rhin et du Weser, et par de larges

mière expédition de Drusus qui aurait été faite en l'an 12 sur les côtes de la mer du Nord. STRABON (VII, I, 3) nous apprend que Drusus remonta avec des vaisseaux le cours de l'Ems, sans nous dire au juste à quelle époque, mais ce fut certainement en l'an 12, puisque c'est la seule année où il soit question dans les historiens d'une expédition maritime de Drusus. Les historiens inclinent à considérer cette expédition comme la première partie du plan de guerre, et le but poursuivi aurait été la soumission des Frisons et des populations côtières. Mais il est évident que la soumission des Frisons et des populations côtières avait beaucoup moins d'importance que la conquête de l'intérieur de la Germanie, but principal de la guerre; on ne s'expliquerait pas comment pour un aussi petit résultat, Drusus aurait fait creuser le canal qui était un travail gigantesque, et construit une grande flotte; pourquoi il se serait ensuite exposé aux dangers de la navigation sur la mer du Nord. Tant de travaux devaient avoir un but plus vaste et nous savons par TACITE que ce but était bien celui que j'ai indiqué. Il nous dit en effet que Germanicus, en l'an 16 après Jésus-Christ, essaya de mettre à exécution le plan de son père : *Ann.*, II, 8 : *precatusque Drusum patrem, ut se eadem ausum... juvaret*. Et TACITE précédemment (II, 5) a exposé le plan de Germanicus; c'est justement celui que nous attribuons à Auguste et Agrippa : *Germanos... juvari silvis, paludibus, brevi aestate et praematura hieme : suum militem haud perinde vulneribus, quam spatiis itinerum, damno armorum adfici... longum impedimentorum agmen, opportunum ad insidias, defensantibus iniquum. At si mare intretur, promptam ipsis possessionem et hostibus ignotam : simul bellum maturius incipi, legionesque et commeatus pariter vehi, integrum equitem equosque per ora et alveos fluminum media in Germania fore.*

routes, munies de châteaux, on aurait pu réunir le Rhin à l'Ems, l'Ems au Weser et peut-être aussi le Weser à l'Elbe. On passerait ainsi autour du corps barbare de la Germanie une chaîne de fer, qui la tiendrait attachée pour toujours au pouvoir de Rome. Mais si, en adoptant ce plan, on ne faisait pas courir de trop grands risques aux armées dans les régions inconnues, il fallait au contraire, danger moins grave mais non négligeable, aventurer les légers vaisseaux romains sur la mer orageuse qui va de l'embouchure du Rhin à celles de l'Ems et du Weser. Pour écarter ce danger, on eut l'idée, semble-t-il, de creuser un canal entre le Rhin et l'Issel, de façon que la flotte romaine pût, par ce canal et par l'Issel, pénétrer dans le Zuiderzée et arriver dans la mer du Nord par le fleuve qui faisait alors communiquer ce lac avec la mer. Drusus reçut l'ordre de préparer une flotte et de faire creuser le canal par les légions.

IV

« HÆC EST ITALIA DIIS SACRA »

C'est ainsi qu'Auguste occupait de nouveau l'aristocratie romaine, reconstituée après les guerres civiles, à une grande entreprise diplomatique et militaire, semblable à celles qui avaient été tentées avec tant de succès pendant les siècles précédents. Combien d'événements allaient dépendre de cette entreprise! L'aristocratie romaine avait, pendant des siècles, accru son prestige, ses richesses et sa puissance, grâce à une diplomatie habile et à des guerres heureuses qui avaient asservi, dépouillé, détruit, tant de royaumes et tant d'États. Pendant des siècles elle avait étendu sa domination sur Rome, sur l'Italie, sur le bassin de la Méditerranée. Mais serait-elle encore capable de faire de la Gaule et de la Germanie un instrument nouveau de gloire et de force, comme elle avait fait déjà de la Macédoine, de l'Asie Mineure, de la Syrie et des autres grandes provinces? Cette épreuve nouvelle allait être décisive; car, en face de l'aristocratie qui pouvait représenter dans l'avenir la politique d'expansion, on voyait s'organiser rapidement en Italie une autre classe, qui tendait au contraire à l'élaboration intérieure, qui voulait réorganiser et exploiter l'empire conquis, au lieu de l'agrandir, en usant de toutes les forces dont l'homme se sert pour agir sur la matière et sur l'esprit, depuis le commerce

jusqu'à la religion, depuis l'industrie jusqu'à l'administration. La classe moyenne des propriétaires, des marchands, des intellectuels qui se formait en Italie depuis un siècle, au milieu de tant de crises, réalisait définitivement, d'un bout à l'autre de la péninsule, l'œuvre qu'elle avait commencée au temps des Gracques. Depuis quinze ans, ses progrès avaient été si considérables, par le nombre, la culture et la richesse, que l'aristocratie ne parvenait plus à diriger toute sa vie intellectuelle, morale et économique. L'aristocratie, grâce à la protection qu'elle exerçait, en suivant l'exemple d'Auguste, de Mécène et d'Agrippa, dominait encore la haute culture : la poésie, l'histoire, la philosophie. Parmi les jeunes gens appartenant à des familles d'une fortune modeste, qui avaient étudié pendant la révolution et qui voulaient exercer la profession d'écrivain ou de philosophe, personne n'éprouvait plus les scrupules qu'Horace s'était appliqué à combattre dans ses épîtres; le nombre de ceux qui aspiraient à la protection d'Auguste ou de quelque grand personnage devenait au contraire trop considérable; non seulement Auguste, mais tous les riches seigneurs qui avaient le moyen d'héberger et de nourrir les lettrés et les érudits, se transfiguraient aux yeux des intellectuels pauvres en demi-dieux dignes d'une admiration presque religieuse (1). Auguste devenait même, sans le vouloir, l'arbitre des belles-lettres; car tous, désireux de gagner ses bonnes grâces, cherchaient à deviner ses goûts et à écrire des choses qui lui plairaient. Ainsi, comme il songeait toujours à créer un théâtre national, tout le monde voulait écrire des tragédies ou des comédies,

(1) Ovide, *Pont.*, I, ix, 35.

Nam tua non alio coluit penetralia ritu
Terrarum dominos quam colis ipse deos.

et étudiait l'art dramatique (1). Mais si la poésie lyrique et la poésie dramatique, qui servent peu à gouverner les hommes, restaient entre les mains de la noblesse, deux autres genres d'études qui sont des instruments de domination beaucoup plus importants, l'éloquence et la jurisprudence, tombaient, en partie au moins, au pouvoir des intellectuels de la classe moyenne, qui les transformaient et s'en servaient même contre l'aristocratie. Auguste, comme nous l'avons vu, avait fait revivre la *lex Cynthia*, qui défendait de toucher une rétribution pour les actes d'assistance légale. Cette loi était une des lois fondamentales du régime aristocratique; car, en empêchant la formation d'une classe d'avocats de métier, elle faisait de l'assistance légale un devoir civique et un monopole des classes riches. Mais depuis longtemps la difficulté et le nombre des procès croissaient avec la complication des lois et le développement de la vie sociale et économique, tandis que le nombre des familles nobles diminuait, ainsi que le temps qu'elles pouvaient donner aux affaires judiciaires. Pour défendre les causes ou pour *respondere*, *cavere*, *scribere* (c'étaient là les trois fonctions du juriste), il ne suffisait plus, comme jadis, de connaître trois ou quatre règles de droit; il fallait maintenant une préparation toute spéciale et des études longues et difficiles. Mais beaucoup de jeunes gens suivaient l'exemple d'Ovide et abandonnaient la jurisprudence pour des travaux plus attrayants (2). L'aristocratie romaine, qui

(1) Horace, *Ep.*, II, i, 219 et suiv.

(2) Horace (*Ep.*, I, iii, 23 et suiv.) nous montre que la jurisprudence n'était plus à son époque que l'une des nombreuses études auxquelles s'adonnaient les classes cultivées, ce qui explique le déclin de l'ancien *patrocinium* de l'aristocratie.

Seu linguam causis acuis seu civica jura
Respondere paras seu condis amabile carmen...

avait à gouverner le monde, ne pouvait plus en outre étudier, discuter et juger tous les procès d'Italie. Bien des gens étaient donc obligés d'avoir recours à des avocats professionnels, qui se faisaient payer et dont la *lex Cynthia* ne parvenait pas à débarrasser l'Italie; en effet, quand on avait un procès, on aimait mieux aller trouver un avocat mercenaire, que rester sans un patron désintéressé (1). Il y avait enfin un autre inconvénient non moins grave. Auguste était tellement au-dessus de tous les autres sénateurs par sa renommée, ses richesses et son prestige, qu'un nombre infini de personnes s'adressait à lui, soit pour le consulter, soit pour l'avoir comme avocat : tous ses vétérans, tous ses colons, tous ceux qui avaient mis son image au nombre de leurs dieux Lares, croyaient avoir le droit de recourir à lui pour tous les procès qu'ils avaient, même pour les plus insignifiants, comme à une providence universelle. Or Auguste était placé par toutes ces demandes dans une situation embarrassante. Il ne pouvait suffire à tant de demandes; il ne voulait pas avoir l'air de monopoliser ce qui, d'après la tradition, était un des privièges les plus anciens de la noblesse; il n'était pas d'ailleurs assez versé dans le droit pour pouvoir répondre à toutes les questions qui lui étaient adressées. Pour se tirer d'affaire, Auguste imagina à la fin de charger un certain nombre de juristes éprouvés — sénateurs probablement — de *respondere* ou de donner son avis à sa place à tous ceux qui s'adresseraient à lui pour une question de

(1) Par exemple, ce Torquatus, à qui Horace adresse la cinquième épitre du premier livre, semble avoir été un de ces avocats professionnels qui étaient devenus si nombreux, comme nous le prouve d'ailleurs la tentative faite pour rendre plus efficace la *lex Cynthia*.

droit (1). La solution était ingénieuse; mais elle prouvait, ainsi que l'augmentation des avocats de carrière,

(1) C'est ainsi, à mon avis, qu'il faut interpréter le fameux passage du *Digeste* (I, II, 47)... *Primus Divus Augustus, ut maior iuris auctoritas haberetur, constituit ut ex autoritate eius responderent.* Cette question du *jus respondendi* est assez obscure. Pomponius ne semble pas s'être suffisamment rendu compte des transformations historiques qu'avait subies cette institution, et il nous la montre un peu trop, à son origine, semblable au modèle qu'il avait sous les yeux. Il ne me paraît pas possible que le *jus respondendi* fut déjà sous Auguste concédé par le prince. On ne s'expliquerait guère, s'il en était ainsi, comment Caligula (Suétone, *Caligula*, 34) aurait eu l'idée de prendre cette disposition, *ne qui respondere possent, præter eum.* En outre, l'étude et la pratique de la jurisprudence étaient dans la noblesse une tradition trop ancienne pour qu'Auguste, qui cherchait tellement les faveurs de la noblesse, ait pu penser à l'abolir brusquement sur un terrain où il n'y avait pas de grandes difficultés politiques et où, au contraire, étaient attachés tant d'intérêts privés de toutes les classes. Antistius Labéon *respondebat*, mais on a peine à imaginer que ce conservateur rigide, qui ne voulut pas même accepter le consulat des faveurs d'Auguste, ait été un de ceux qui exerçaient la jurisprudence au nom, avec l'autorisation, *ex autoritate*, d'Auguste. Rien non plus ne nous prouve que les *responsa* de ces juristes qui parlaient *ex autoritate* d'Auguste, aient eu une valeur légale : cela ne pouvait pas être, car il aurait fallu toute une révolution dans l'organisation judiciaire romaine, et nous ne voyons pas qu'il s'en soit produit une à l'époque d'Auguste. La réforme d'Auguste ne peut s'expliquer que comme un expédient auquel il eut recours pour remplir les devoirs juridiques qui lui incombaient, d'après la tradition, comme à tout patricien, et qui étaient particulièrement difficiles pour un homme célèbre comme lui, et peu versé dans la jurisprudence. Il fit, pour les consultations, ce que les textes nous disent qu'il fit pour l'assistance dans les procès; quand il ne pouvait remplir cette tâche lui-même, il en chargeait un ami. Il ne faut pas oublier que tous les nobles romains passaient aux yeux du peuple pour bien connaître les lois, que si un certain nombre de nobles s'adonnait spécialement à l'étude de la jurisprudence, presque tous étaient souvent consultés par les petites gens sur des questions de droit, et que l'on s'adressait beaucoup à Auguste. J'ai supposé que les juristes qu'Auguste chargeait de répondre à sa place étaient des sénateurs, parce que Pomponius s'applique à faire remarquer que Masurius Sabinus était un

que l'aristocratie laissait tomber de ses mains ce puissant instrument de domination. Sans doute, elle comptait encore dans ses rangs de grands juristes et de grands orateurs : parmi les juristes, Marcus Antistius Labéon, le plus savant et le plus profond; parmi les orateurs, outre Messala et Asinius Pollion, qui était déjà d'un certain âge, Lucius Arruntius, Quintus Atérius, Paulus Fabius Maximus qui se préparaient à briguer le consulat pour l'an 11, les deux fils de Messala, qui suivaient les traces de leur père, et Tibère lui-même. Mais si Labéon était le plus intègre, le plus sage, les plus respecté des juristes de son temps, il n'était pas le plus influent. Trop rigide, trop attaché à ses principes aristocratiques, il s'obstinait à ne pas reconnaître les nouvelles tendances de la législation d'Auguste, qu'il trouvait trop révolutionnaires et, bien qu'il y fût invité par le *princeps*, il refusait même de poser sa candidature au consulat (1); il préférait la science pure et les études à l'exercice de la profession; il passait jusqu'à six mois de l'année à la campagne (2),

chevalier : il fallait donc que la chose fût nouvelle. Il serait par suite possible qu'Auguste ait voulu, par cet expédient, aider les sénateurs à sauver leurs privilèges.

(1) Tacite (*Ann.*, III, 75) nous dit que ce fut l'opposition d'Auguste qui empêcha Labéon de devenir consul : mais Pomponius (*Dig.*, I, II, 47) nous dit : *Labeo noluit, cum offerretur ei ab Augusto consulatus* (c'est-à-dire la candidature). Mais on a vu précédemment quelle peine Auguste devait se donner pour vaincre les répulsions des grands quand il s'agissait d'accepter des magistratures; c'est donc bien la version de Pomponius qui paraît la vraie. Auguste, alors que les hommes de valeur étaient si rares, ne pouvait s'opposer à la candidature d'un homme tel que Labéon. Si Labéon n'accepta pas, c'est qu'il voulait se consacrer à ses études. Nous avons déjà là un exemple de la façon dont Tacite altère systématiquement les faits pour présenter sous un mauvais jour tous les empereurs, les uns après les autres.

(2) Pomp., *Dig.*, I, II, 2, 47: Aul. Gell., XIII, x, 1.

où il composait cette fameuse bibliothèque qui devait se composer de plus de quatre cents ouvrages de droit et qui devait faire passer son nom à la postérité (1). Ce n'était donc plus lui qu'Auguste pouvait consulter pour les questions de droit, quand il avait besoin d'être aidé par un juriste, comme à l'époque où il avait préparé les lois sociales. Son conseiller légal était Atéius Capiton, le fils d'un centurion de Sylla, moins savant et moins célèbre que Labéon, mais qui cherchait à adapter la tradition aux nécessités nouvelles. Ainsi le respect et la puissance se divisaient, comme il arrive toujours quand une aristocratie s'affaiblit, et, si le jurisconsulte de la noblesse obtenait le respect, le jurisconsulte des classes nouvelles gagnait la puissance. Chose plus grave, la nouvelle et rigoureuse application de la *lex Cynthia* obligeait bien la noblesse à défendre gratuitement au tribunal la classe moyenne et la classe pauvre, mais elle n'assurait plus aux grands ce qui était auparavant la véritable récompense du *patrocinium* gratuit : le privilège de ne pouvoir être accusés et défendus que par leurs pairs. Poussés par les haines et les rancunes que leurs discordes avaient fait naître, et aussi par le désir de rendre un peu plus de force aux lois, les hautes classes avaient trop encouragé leurs membres à s'accuser les uns les autres ; et maintenant on voyait partout surgir des classes moyennes d'obscurs et ambitieux arrivistes qui, usant de nouveaux procédés oratoires, savaient retourner contre la noblesse, en en faisant une arme de persécution, le principe de l'égalité de tous devant la loi. Le créateur et le maître de cette nouvelle éloquence était un certain Cassius Sévérus qui, à cette époque, n'avait guère qu'une trentaine

(1) Pomp., *Dig.*, I, ii, 2, 47.

d'années (1). D'humble origine (2), intelligent, éloquent et très ambitieux, il avait eu l'idée, ne pouvant gagner d'argent en défendant gratis les pauvres, d'en gagner en accusant les riches, en se faisant payer par eux pour retirer son accusation, ou en profitant de cette partie des biens des condamnés que la loi attribuait à l'accusateur (3). Toutes les fois qu'il y avait à soutenir une accusation bruyante et tapageuse contre un homme riche, en vertu de la *lex de adulteriis* ou d'une autre loi, une de ces accusations auxquelles se refusaient ordinairement les grands orateurs de la noblesse par amitié ou par dignité, Cassius Sévérus était toujours là pour s'en charger; et, qu'elle fût sérieuse ou fantaisiste, qu'elle eût un fondement de vérité, ou qu'elle eût pour origine de ridicules commérages, il la soutenait avec la même violence, et exploitait sans vergogne les rancunes et les préjugés des classes moyennes contre l'aristocratie (4). Rome qui était habituée à voir couler les ruisseaux limpides de l'éloquence aristocratique, claire, précise, logique, bien que parfois un peu froide, n'avait pas encore vu rouler un tel torrent de fange

(1) Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Litteratur*, Leipzig, 1890, vol. I. p. 637, § 11.

(2) Tacite, *Ann.*, IV, 21 .....*sordidae originis.*

(3) Tacite, *Ann.*, IV, 21 : *bonis exutus*..... Cassius avait donc gagné de l'argent, et comme (Sénèque, *Contr.* III, *praef.* 5) il ne défendait jamais, mais accusait toujours, cette fortune devait avoir l'origine que nous indiquons.

(4) Tacite, *Ann.*, I, 72 : *primus Augustus cognitionem de famosis libellis... tractavit, commotus Cassii Severi libidine, qua viros feminasque inlustres procacibus scriptis diffamaverat.* Comme Cassius était orateur, ces *libelli* ne peuvent être que ses discours d'accusation. Il est ainsi démontré, et la chose sera confirmée par les faits que nous exposerons bientôt, que ses accusations étaient surtout dirigées contre des *viros feminasque inlustres.* On peut ainsi expliquer les *immodicas inimicitias* dont parle Tacite (IV, 21).

volcanique, épaisse, jaune, bouillante et sulfureuse (1). Aux documents, Cassius substituait les injures et les plaisanteries, au raisonnement les inventions extravagantes, les calomnies invraisemblables, les descriptions, les tirades, le désordre des détails impressionnants, tout ce qui peut étourdir des esprits grossiers qui ont de la peine à raisonner (2). Pour juger de ce contraste il suffit de songer à celui qui existe aujourd'hui entre les journaux sérieux, bien écrits, où l'on cherche à être exact, à examiner sagement les questions sans dire d'injures aux adversaires politiques, et les feuilles ignobles qui, avec des scandales, de grands titres et d'extravagantes inventions, flattent et exploitent les plus basses passions des classes les plus nombreuses, pour ramasser des sous dans cette fange. Et cependant, ce qui montre bien quelle était sa faiblesse, l'aristocratie qui semblait tenir en sa puissance l'empire, le sénat, les magistratures, n'avait pas su assommer ce chien furieux : on le craignait partout; on cherchait à imiter ses aboiements; ceux qui étaient accusés par lui trouvaient difficilement parmi leurs amis quelqu'un qui voulût ou qui sût lui tenir tête. La misérable éloquence de Cassius Sévérus ne répondait que trop à un besoin des masses, travaillées par le soupçon que la noblesse ne fît toujours pencher de son côté dans les procès le plateau de la balance, et cela non par la force

(1) Tacite, *Dial.*, 19 : *antiquorum admiratores... Cassium Severum..... primum affirmant flexisse ab ista vetere atque directa dicendi via.*

(2) Tacite, *Dial*, 26 : *plus viri habet quam sanguinis; primus enim, contempto ordine rerum, omissa modestia ac pudore verborum, ipsis etiam quibus utitur armis incompositus et studio feriendi plerumque dejectus, non pugnat sed rixatur;* Quint., X, 1, 117 : *acerbitas mira et urbanitas et fervor; sed plus stomacho quam consilio dedit.*

du raisonnement, mais par la richesse et la gloire. Cette aristocratie amollie redoutait tant d'être soupçonnée de partialité, que, pour éviter les ennuis, bien des gens parmi elle préféraient immoler de temps en temps quelques-uns des leurs au ressentiment populaire. On admirait l'orateur, et c'était là une excuse pour tolérer le coquin. En réalité tout le monde avait peur de lui, et Auguste lui-même, qui était fort gêné par ce soupçon public, surtout dans les procès retentissants. En refusant l'assistance légale à ses amis il aurait manqué à un devoir que la tradition avait consacré; en l'accordant, au contraire, il semblait changer trop à l'avantage de la partie qu'il défendait, les conditions du duel judiciaire. L'intervention d'Auguste dans un procès, comme patron d'une des parties, devenait une pression injuste aux yeux d'un public formé par Cassius Sévérus, qui voulait que de temps en temps quelque grand personnage fût condamné, même s'il était innocent, pour compenser les nombreux acquittements de vrais coupables. Auguste était donc obligé de prendre mille détours pour se tirer d'affaire (1).

L'éloquence de Cassius Sévérus est aussi une preuve de l'affaiblissement croissant de l'aristocratie romaine. Une aristocratie forte ne se serait jamais laissé maltraiter de cette façon. Ses querelles intérieures, sa paresse, sa trop grande culture littéraire, son goût du bien-être qu'elle mettait maintenant au-dessus de son prestige, sa diminution numérique faisaient que l'aristocratie romaine n'osait même plus affronter un Cassius Sévérus, dans cette ville où depuis si longtemps elle était puissante et glorieuse. Il était donc très urgent

(1) Voy. Dion, LV, 4; Suétone. *Aug.*, 56. Nous parlerons plus loin du procès contre Asprénas qui montre bien l'embarras où se trouvait Auguste.

qu'elle cherchât à recouvrer de la force et du prestige dans une grande entreprise diplomatique et guerrière, pour faire face aux classes moyennes dont Cassius Sévérus représentait les dangereuses rancunes. Après avoir, pendant un siècle, mendié ou volé les terres des grands propriétaires et de l'État, après avoir pillé les temples et les trésors dans toutes les régions de l'empire, après avoir fait tant de guerres et de révolutions et un effort si considérable pour s'instruire et développer le commerce, l'agriculture et l'industrie d'Italie, cette classe commençait alors à recueillir les premiers fruits de tant de peines et de dangers. La difficulté qui avait occupé les agronomes, les politiciens, les économistes de la génération précédente, la difficulté que Varron a si bien étudiée dans son traité de l'agriculture, avait été surtout un problème économique : comment faire vivre largement dans toutes les villes une classe moyenne, une bourgeoisie, sur des propriétés de moyenne grandeur cultivées par des colons et des esclaves; comment rétablir dans ces propriétés une plus constante proportion entre le prix des denrées et les frais de culture? Or, à force de travail intelligent, et aussi grâce à un concours de circonstances imprévues, cette difficulté avait fini par se résoudre, au moins en partie, presque dans toutes les régions, bien que dans des proportions différentes. Si on en excepte la Ligurie qui était encore sauvage, l'Italie du Nord, la vallée du Pô, entre l'Appennin et l'Adriatique, était assurément la partie la plus favorisée. Deux siècles s'étaient écoulés depuis le temps où le premier grand chef du parti démocratique, Caïus Flaminius, avait obligé l'aristocratie à conquérir cette grande plaine qui s'étendait au pied des Alpes, couverte de forêts de chênes, de vastes marais et de beaux lacs, peuplée de villages

celtiques, sillonnée en toutes les directions par les rivières rapides qui roulaient dans leurs sables l'or des Alpes, et traversée par le fleuve qui devait sembler d'une grandeur prodigieuse aux Romains d'alors, habitués aux petits cours d'eau de l'Italie centrale. Deux siècles plus tard, si tous les marais n'étaient pas encore desséchés (1), si de vastes forêts couvraient encore une partie de la région (2), les villages celtiques et ligures avaient disparu presque partout; des anciens habitants, il ne restait plus que le souvenir historique, dans les noms des endroits; toute la vallée, d'un bout à l'autre, était maintenant parsemée de Romes minuscules, qui avaient toutes une petite âme latine. Par les guerres, les révolutions, la création de colonies, la concession successive du droit de latinité et de cité, enfin par une habile politique, Rome avait réussi à accomplir dans toute la vallée une transfusion merveilleuse de langage, de mœurs, d'idées, d'institutions. Peu à peu, sous l'influence grandissante de Rome, les familles riches avaient adopté les mœurs et les noms latins, avaient appris la langue de Rome, avaient ambitionné de faire partie du petit sénat municipal, d'être élues par le peuple aux charges de la ville, d'avoir quelqu'un de leurs membres questeur, édile, duumvir et quatuorvir de la ville. Mais si cette romanisation de la vallée du Pô s'était si bien accomplie, la *lex Pompeia* de l'an 89 et la grande loi municipale de César avaient eu, dans l'Italie du Nord, de si heureux résultats, c'était que depuis un siècle déjà l'évolution économique du pays y créait une bourgeoisie de propriétaires suffisamment

(1) STRABON, V, I, 5 : ἅπασα μὲν οὖν ἡ χώρα ποταμοῖς πληθύει καὶ ἕλεσι, μάλιστα δ' ἡ τῶν Ἐνετῶν.

(2) STRABON, V, I, 12 : αἱ ὕλαι τοσαύτην ἔχουσι βάλανον ὥστ' ἐκ τῶν ἐντεῦθεν ὑοφορβίων ἡ Ρώμη τρέφειν τὸ πλέρον.

aisée et nombreuse, et qui avait aussi assez de bonne volonté et d'ambition pour faire fonctionner les institutions municipales importées par Rome. Commencés depuis un siècle, les progrès de cette bourgeoisie s'accentuaient depuis quinze ans; parce que maintenant tous les facteurs de prospérité matérielle se trouvaient réunis dans la grande vallée. Elle n'était pas seulement fertile, mais elle se prêtait à toutes les cultures; si dans la plaine il y avait de gras pâturages, de vastes forêts, de magnifiques champs de blé, dans les collines, dans les contreforts des Alpes, on pouvait cultiver la vigne et les arbres fruitiers (1). Elle était sillonnée partout de rivières navigables — le Pô et ses affluents, — par lesquelles elle pouvait communiquer facilement avec la mer, c'est-à-dire avec le monde, à cette époque où les transports par terre coûtaient si cher et étaient si lents (2). Elle n'avait guère à redouter les famines, qui étaient si funestes dans l'antiquité; car elle était sûre de récolter tous les ans en abondance une céréale de qualité inférieure, le millet (3), ce maïs de l'antiquité, et qui suffisait à nourrir une population relativement dense (4) de paysans libres, de colons qui cultivaient leurs petits domaines ou qui prenaient en location les terres de plus grands propriétaires (5).

(1) Strabon, V, i, 4.
(2) Strabon, V, i, 5; Pline, *H. N.*, III, xxi, 1.
(3) Strabon, V, i, 12.
(4) Strabon, V, i, 12 : ἥ τ' εὐανδρία.
(5) *Colonus* signifie à cette époque un paysan libre, qui afferme, moyennant une *pensio*, les terres d'un propriétaire plus riche et les cultive. Columelle le dit avec sa netteté ordinaire (I, 7), en opposant le *colonus* au *servus* : *hi* (les cultivateurs) *vel coloni, vel servi sunt soluti aut vincti. Comiter agat* (le propriétaire) *cum colonis et avarius opus exigat quam pensiones.* — Voy. au sujet de la *pensio coloni*, le *Digeste*, XIX, ii, 54 pr. : et au sujet de la *lex locationis* entre le *colonus* et le *dominus*, le

Cette population assez féconde possédait toutes les qualités des Celtes, c'est-à-dire de la race d'Europe

Digeste, XIX, III, 61. — Voy. aussi les formules testamentaires qui se trouvent dans le *Digeste*, XXXIII, VII, 20 *pr.* : formules qui nous montrent que les *coloni* étaient libres, puisqu'on laisse en héritage, outre les *servi*, non pas les *coloni*, mais leurs *reliqua*, c'est-à-dire leurs dettes envers leurs propriétaires. Si l'on rapproche de cette définition du *colonus* deux lettres de Pline le Jeune (III, 19 et IX, 37), on voit qu'au second siècle les grandes propriétés de l'Italie du nord étaient louées à des colons qui payaient leur fermage tantôt en argent et tantôt en donnant une partie des produits. Dans la lettre IX, 37, Pline nous dit qu'il veut renoncer au premier mode de location et adopter le second. C'est là, il est vrai, un document de la première moitié du second siècle, mais je crois qu'on peut jusqu'à un certain point s'en servir pour établir ce qui se passait à l'époque dont il est ici question. Il devait, du temps de César, y avoir un grand nombre de paysans libres dans la Gaule cisalpine, sans quoi on ne comprendrait pas comment elle serait devenue la région la plus importante pour le recrutement de l'armée. Il n'y avait encore dans l'Italie du nord que de petites villes et elles étaient peu nombreuses; c'est donc dans les campagnes que Rome devait recruter ses soldats. Bien que les villes eussent augmenté pendant les trente dernières années, cette situation ne semble pas avoir subi de grands changements à l'époque où écrivait Strabon. Les guerres qui s'étaient faites en Gaule, dans les Alpes et en Germanie, avaient dû amener dans la vallée du Pô beaucoup d'esclaves: et c'est d'ailleurs ce que nous prouvent les inscriptions: mais ces esclaves devaient être plus employés dans les villes que dans les campagnes, et leur nombre devait être restreint en comparaison de la population. Quand Strabon (V, I, 12) dit que la Cisalpine a de grosses villes et une population dense, c'est surtout à la population des campagnes qu'il fait allusion. L'extension de la culture des céréales et surtout l'usage du millet comme nourriture en sont une autre preuve. D'autre part l'existence d'une population libre de *coloni*, d'agriculteurs, nous aide à expliquer le progrès rapide de l'agriculture dans la vallée du Pô, progrès dont parle Strabon et qui nous est prouvé par les signes nombreux de la richesse croissante pendant le premier siècle. Il faudrait sans cela admettre que la Gaule cisalpine acheta à cette époque-là beaucoup d'esclaves, ce qui est peu probable, étant donnée la pénurie du capital dont souffrait alors l'Italie et dont toute la politique d'Auguste est la preuve. Nous sommes à une époque où la terre et le travail prennent de la valeur, et où on com-

qui a le plus de vitalité et de ressources, étant bonne à la guerre, entreprenante, laborieuse, ingénieuse et bien douée aussi pour l'industrie. Et ainsi, tandis que César et les triumvirs avaient trouvé, parmi les Celtes déjà latinisés de la vallée du Pô, les soldats pour les guerres des Gaules et pour les guerres civiles, les bras ne manquaient maintenant ni à l'agriculture ni à l'industrie, pour défricher et cultiver les terres, pour introduire des arts nouveaux ou perfectionner des arts anciens. Il y avait enfin une certaine abondance de capital. Une partie des métaux précieux qu'on avait pillés dans toutes les régions de l'empire, pendant les guerres civiles, avait été transportée dans la vallée du Pô, à la fois par bon nombre de Cisalpins qui, partis pauvres pour la guerre, étaient rentrés avec leur butin dans leur pays, et aussi par des vétérans d'autres régions à qui on avait distribué les terres de la vallée du Pô. A cette époque, vingt ans après la bataille d'Actium, ces capitaux étaient en grande partie rentrés dans la circulation, activant, dans toute la vallée, l'agriculture, l'industrie, le commerce et augmentant la valeur de toutes les denrées. Ce fut peut-être lors d'un des voyages qu'il fit ces années-là, qu'Auguste fut invité à dîner à Bologne par un vétéran d'Antoine, qui avait fait la campagne d'Arménie. Tandis que l'on évoquait, pendant le repas, les souvenirs des années terribles, il arriva qu'Auguste demanda au vieux soldat ce qu'il y avait de vrai dans une certaine histoire que l'on racontait sur cette guerre et sur le pillage du temple de la déesse Anaïtis; si vraiment le soldat qui

mence à accumuler des capitaux, et non à une époque où il y a de gros capitaux déjà accumulés et que l'on puisse employer. Les régions qui s'enrichissaient étaient donc celles qui disposaient d'un grand nombre de travailleurs libres.

avait le premier porté la main sur la statue d'or de la déesse était à l'instant même devenu aveugle. Le vétéran sourit : celui qui avait accompli l'audacieux sacrilège, c'était justement lui, et il ajouta même qu'Auguste était en train « de manger la cuisse de la déesse ». Le soldat avait arraché une jambe d'or massif à la statue brisée, l'avait emportée en Italie, l'avait vendue, pour acheter ensuite sa maison de Bologne, probablement aussi des terres et des esclaves, et pour vivre des revenus de ce petit patrimoine (1). Combien d'autres vétérans avaient dû revenir des guerres d'Orient, sinon tous avec une jambe aussi divine, du moins avec de l'or volé où ils l'avaient trouvé, et dont ils avaient petit à petit dépensé la majeure partie dans la vallée du Pô ! Mais les guerres civiles terminées, l'or n'avait pas cessé d'affluer par d'autres canaux dans cette heureuse vallée. Les guerres qu'Auguste avait faites les années précédentes dans les Alpes ou au delà des Alpes, et la guerre qu'il préparait contre la Germanie, l'obligeaient à dépenser dans la vallée du Pô une grande partie de l'argent qu'il avait eu tant de peine à tirer de tout l'empire; la construction des grandes routes qui allaient traverser les Alpes, le passage des légions, et leur long séjour dans la vallée du Pô, les importantes fournitures de guerre, alimentaient et continueraient à alimenter le commerce des campagnes et des villes de la Cisalpine. Ainsi la guerre qui se livrait à ses frontières était pour la vallée du Pô une industrie très florissante. En outre il se faisait dans ces guerres un grand nombre de prisonniers, et ainsi on avait plus facilement et à meilleur marché des esclaves dans cette vallée du Pô qui était voisine des champs de bataille. Enfin cette vallée située

(1) Pline, XXXIII, xxiv, 1.

entre l'Italie centrale, la Gaule et les provinces du Danube, pouvait facilement écouler ses produits à la fois dans les provinces barbares de l'Europe et à Rome.

Toutes les conditions favorables à un développement économique rapide se trouvaient donc réunies là : la fertilité de la terre, la facilité des communications, l'abondance des capitaux et une population nombreuse, active, intelligente. La classe moyenne améliorait donc les cultures, perfectionnait les industries anciennes en introduisait de nouvelles, et donnait au commerce plus d'extension. Les laines les plus estimées en Italie étaient encore celles de Milet, de la Pouille et de la Calabre; mais les propriétaires de la Cisalpine, en croisant et en améliorant les races, se préparaient à prendre le premier rang avec les laines d'Altinum, les laines blanches de Parme et de Modène et les laines noires de Pollentia (1). Dans les Alpes récemment conquises, dans l'Apennin ligure, et aussi dans les environs de Ceva, on cherchait à fabriquer des fromages que l'on pût exporter jusqu'à Rome (2). On faisait partout d'importantes plantations des arbres à fruit qui pendant les dix années précédentes avaient été importés d'Orient, comme le cerisier de Lucullus (3); et ce fut, semble-t-il, dans la vallée du Pô que l'on fit les premières tentatives pour acclimater en Italie le pêcher que les vétérans d'Antoine avaient sans doute apporté d'Arménie (4). Partout dans la Cisalpine on se mettait à la fois à

(1) COLUMELLE, VII, 2 : *Generis eximii milesias, calabras, apulasque nostri existimabant, earumque optimas tarentinas. Nunc gallicæ pretiosores habentur; etc.* Voy. STRABON, V, I, 12.

(2) PLINE, XI, XCVII, 1.

(3) PLINE, XV, 30.

(4) Ce qui nous porte à le croire, c'est que du temps de Pline il y avait une espèce de pêche que l'on appelait *gallica*. (PLINE, *H. N.*, XV, XI, 1).

engraisser des porcs pour nourrir Rome et à faire du vin pour griser les barbares des régions du Danube. A mesure que la richesse croissait, il fallait à Rome plus de porcs, car c'était dans le monde antique la nourriture principale de la plèbe; on en faisait donc venir beaucoup de la vallée du Pô où étaient des forêts merveilleuses de chênes et où l'on pouvait en nourrir d'immenses troupeaux. L'enrichissement de Rome développait aussi cette branche de l'agriculture (1). C'était déjà dans la vallée du Pô que l'on faisait les vendanges les plus abondantes, qu'il y avait les plus riches marchands de vin et les tonneaux les plus gros, qui étaient même passés en proverbe à cause de leur grandeur (2). Le vin qu'on faisait était, il est vrai, très ordinaire; mais on le vendait aux barbares des provinces du Danube, qui n'étaient pas encore des connaisseurs très fins. On le transportait dans des tonneaux sur des bateaux qui descendant le Pô et traversant l'Adriatique le débarquaient à Aquilée; d'Aquilée on le transportait sur des chars jusqu'à Nauport d'où, par la Save, il parvenait au Danube (3). Cependant certains vins de l'Italie du nord commençaient aussi à être appréciés par les riches Romains, et à prendre place auprès des vins fameux de la Grèce et de l'Italie méridionale. Livie, par exemple, ne buvait que du vin d'Is-

(1) Strabon, V, i, 12.

(2) *Ibid.*

(3) Voy. Strabon, V, i, 8 et Strabon, IV, vi, 10. Le premier de ces textes nous apprend que les Illyriens qui habitaient sur le Danube venaient à Aquilée pour acheter de l'huile et du vin, le second nous donne l'itinéraire que suivaient les marchandises d'Aquilée pour arriver au Danube. Il est donc vraisemblable qu'une grande partie du vin qui se vendait à Aquilée aux Illyriens venait de la vallée du Pô, où, ainsi que nous le dit Strabon (V, i, 12), on en récoltait une grande quantité.

trie (1). Une autre source de richesse pour la Cisalpine, c'était le bois que l'on recherchait de plus en plus : il en fallait pour la navigation qui se développait et pour les villes qui s'agrandissaient. On coupait des sapins dans les montagnes, on les descendait par les rivières jusqu'au Pô; puis par le Pô et par la *fossa Augusta*, le canal qu'Auguste apparemment avait déjà fait creuser, ils parvenaient jusqu'à Ravenne, d'où on les expédiait dans toutes les directions et jusqu'à Rome (2). L'olivier enrichissait certains pays, tels que l'Istrie (3). Le lin était aussi cultivé avec grand profit (4). De vieilles industries, telles que celle du fer à Côme (5) et de la laine à Padoue (6) étaient reprises et renouvelées; la clientèle s'étendait jusqu'à Rome où Padoue vendait beaucoup de tapis et de manteaux (7); d'autres industries, telles que la céramique qui commençait dans cette région, faisaient des progrès rapides. Une fabrique semble s'être installée à Polésine, celle des Atimètes, dont les lanternes se vendaient jusqu'à Pompéi et à Herculanum (8); on fabriquait à Asti et à Pollentia (9) des coupes qui allaient devenir célèbres; la fabrique d'Acon qui était, semble-t-il, dans la vallée du Pô, exportait dans la Gaule transalpine et dans les provinces du Danube ses élégantes céramiques grises et

(1) Pline, *H. N.*, XIV, viii, 1. Voy. aussi III, xxii, 2.
(2) Nissen, *Italische Landeskunde*, Berlin, vol. I (1883), p. 170; vol. II (1902), p. 252.
(3) Pline, XV, iii, 2.
(4) Pline, XIX, i, 9.
(5) Pline, XXXIV, xl, 3.
(6) Strabon, V, i, 7.
(7) Strabon, V, i, 12.
(8) Forcella, *Le industrie e il commercio a Milano sotto i Romani*, Milan, 1901, p. 26.
(9) Pline, XXXV, xlvi, 3.

jaunâtres (1); celle de Gn. Atéius en exportait dans la Gaule narbonaise et dans la Gaule transalpine; mais il n'est pas certain que cette dernière fabrique fût dans la Cisalpine (2). Enfin les villes situées le long de la via Emilia, Turin, à l'endroit même où le Pô devient navigable, Ticinum, qui est aujourd'hui Pavie, profitaient de plus en plus des échanges commerciaux. Aquilée surtout était prospère : c'était d'elle que partait tout le commerce qui se faisait avec les régions du Danube (3).

Tous ces commerces et ces industries ne demandaient pas tout d'abord de très gros capitaux, et les bénéfices importants qu'ils réalisaient augmentaient surtout l'aisance de la bourgeoisie moyenne dans toute la Cisalpine. Dans l'Italie centrale, au contraire, la terre était moins fertile, le terrain était plus accidenté, les rivières plus petites et moins facilement navigables, la population moins dense et moins industrieuse; le danger des disettes y était plus grand; on y était plus loin des grandes provinces barbares. Le seul avantage qu'on y eût, était d'être plus près de la métropole. Il y avait là plus de grands propriétaires qui demeuraient au loin et la classe moyenne y était moins prospère et moins nombreuse. Le Picénum qui était trop isolé (4) vivait surtout des produits de son territoire fertile (5); l'Étrurie faisait des bénéfices considérables en exploitant ses bois (6) et les fameuses mines de fer de

(1) Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*. Paris, 1904, I, 16.

(2) *Ibid.*, pp. 31-41.

(3) Strabon, IV, vi, 18.

(4) Voy. Nissen, *Italische Landeskunde*, Berlin, 1902, vol. II, p. 411.

(5) Strabon, V, iv, 2.

(6) Strabon, V, ii, 5.

l'île d'Elbe (1); il y avait à Arezzo des fabriques de céramique qui dataient de plusieurs siècles. La conquête de la Gaule leur avait procuré de nouveaux clients, les riches Gaulois voulant suivre la mode romaine jusque dans les ustensiles du ménage (2). Les carrières de marbre dans la montagne au-dessus de Luni — ce sont aujourd'hui les carrières de Carrare — étaient de nouveau exploitées; Rome et les autres villes d'Italie recherchaient beaucoup le marbre pour s'embellir, et celui de Luni, net et beau comme le marbre grec, pouvait lui faire concurrence, par les facilités du transport (3). Mais ensuite, à mesure que l'on descendait vers l'Italie méridionale, les grands bois, les grands pâturages, les grands troupeaux qui appartenaient à un petit nombre de propriétaires très riches rendaient la population moins dense et les cités moins florissantes, si bien qu'une bourgeoisie moyenne ne pouvait guère y vivre. La Campanie et les terres environnantes formaient comme une oasis merveilleuse, fertile en vins et en huile, et en même temps très commerçante et très industrielle. On entendait partout à Pouzzoles le bruit des forges (4); les deux vins les plus célèbres d'Italie, le Cécube et le Falerne, vieillissaient là dans les amphores; c'était là aussi que les riches Romains construisaient leurs villas les plus somptueuses. Et le grand golfe, avec les villes flo-

(1) Strabon, V, ii, 6.

(2) Déchelette, *les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904, I, p. 10 et suiv.

(3) Strabon, V, ii, 5. — Nissen (*Italische Landeskunde*, Berlin, 1902, vol. II, p. 285) soutient avec de bons arguments que vers cette époque-là le marbre de Carrare commença à être apprécié et très employé dans l'Italie d'abord, et bientôt dans tout l'empire.

(4) Diodore, V, 13.

rissantes de Pompéi, d'Herculanum, de Naples, de Pouzzoles, s'ouvrait hospitalier aux vaisseaux qui venaient d'Orient et d'Égypte. Des marchands de tous les pays, syriaques, égyptiens, grecs, latins, s'enrichissaient dans le commerce qui se faisait entre Rome et l'Orient, et surtout dans le commerce avec l'Égypte (1) et avec l'Espagne (2); et ils se faisaient construire de belles demeures en style alexandrin comme celles que l'on a retrouvées à Pompéi. Même en sortant de la Campanie, on rencontrait encore çà et là d'autres petites oasis, des villes entourées de plantations d'oliviers ou de vignobles, tels que Venafre (3) et Venouse (4); et des villes telles que Brindes, qui avaient quelque industrie déjà ancienne ou quelque ressource commerciale (5). Mais partout ailleurs, à droite et à gauche de la voie Appienne, la seule route qui fût fréquentée, il n'y avait guère que de vastes propriétés presque désertes et cultivées par de rares esclaves; de grands bois solitaires que l'absence de chemins empêchait d'exploiter; des parcelles abandonnées de l'*ager publicus* de Rome, dont personne ne voulait; des villes jadis florissantes et qui n'étaient plus qu'à demi peuplées (6). Moins naïfs que les modernes, les anciens ne s'étaient pas fait sur l'Italie méridionale les illusions où se complaisent les Italiens du vingtième siècle et que M. Fortunato s'est en vain efforcé de dissiper; ils avaient

(1) Voy. Suétone, *Auguste*, 98; Strabon, XVII, i, 7.
(2) Strabon, III, ii, 6,
(3) Pline, XVII, iv, 31. Pour ce qui concerne la prospérité de Vénafre, qui était due à la culture de l'olivier, voy. Nissen, *Italische Landeskunde*, Berlin, 1902, vol. II, p. 796 et suiv.
(4) Strabon, VI, i, 3.
(5) Pline, IX, liv, 169; XXXII, vi, 61; XXXIII, ix, 130; XXXIV, xvii, 160.
(6) Strabon, V, iv, 11; VI, i, 2.

compris que si la vallée du Pô était un morceau magnifique de la croûte terrestre, l'Italie méridionale valait beaucoup moins, bien qu'elle ne fût pas encore désolée par le terrible fléau de la malaria. Située en dehors des grandes voies de communication, dépeuplée dans les siècles précédents par les guerres, pauvre en capitaux et incapable d'en accumuler de nouveaux, peu fertile, à l'exception de quelques régions, arrosée par des rivières peu nombreuses et sans importance, hérissée de montagnes abruptes, l'Italie méridionale n'avait pas pu se relever des terribles dévastations des siècles précédents. La ressource la plus considérable était encore, après tant de siècles, ainsi qu'aux débuts de l'histoire de Rome et comme aujourd'hui au Texas et dans les régions les plus barbares des États-Unis, les grands troupeaux de moutons et de bœufs, errant sans abris, que de robustes esclaves conduisaient tous les hivers et tous les étés de la montagne à la plaine et de la plaine à la montagne. L'aristocratie romaine et un petit nombre de propriétaires fort riches de la région pratiquaient cet élevage. On vendait sans doute les peaux et la laine dans les villes riches de la Campanie et à Rome; mais si les grands propriétaires pouvaient en tirer quelque profit, cet élevage de troupeaux ne faisait que rendre stérile, dépeupler et appauvrir toute l'Italie méridionale.

Telle apparaissait l'Italie, à l'aurore incertaine d'une époque nouvelle, au travers des derniers nuages laissés par la grande tempête de l'époque républicaine, et sous le premier rayon de la *pax romana*. Pour la première fois elle ne formait depuis les Alpes jusqu'à la mer Ionienne qu'un seul corps, et c'était une forme étrange, au torse et à la poitrine de belle jeune femme, aux jambes maigres et paralysées de vieille femme

infirme. Placée entre l'Italie centrale et les immenses provinces transalpines où Rome devait renaître, la vallée du Pô était le pays d'avenir. C'était dans cette vallée que vivait, en une masse compacte, la partie la meilleure et la plus énergique de la classe moyenne, presque en face de la noblesse dont les derniers restes étaient encore à Rome, mais dont les biens étaient disséminés dans tout l'empire (1), et qui, avec la variété des goûts, la multiplicité croissante des idées perdait sa cohésion et cet esprit de caste, qui autrefois avait été chez elle si fort. C'est aussi pour cette raison que l'entreprise de la Germanie, à laquelle Auguste la conviait, pouvait avoir une si grande importance. Un succès brillant dans cette guerre pourrait renouveler le prestige de l'aristocratie dont le pouvoir semblait décliner; un insuccès, au contraire, et de nouvelles discordes, ne pourraient qu'augmenter encore la puissance de la classe moyenne, c'est-à-dire la puissance

(1) Nous avons peu de renseignements précis sur les patrimoines de la noblesse romaine de cette époque-là. Le seul renseignement précis est peut-être celui que nous donne Ovide, au sujet du patrimoine de son ami Sextus Pompée : *Pontiques*, IV, xv, 15 et suiv.

> Quam tua Trinacria est, regnataque terra Philippo
> Quam domus Augusto continuata foro;
> Quam tua, rus oculis domini, Campania, gratum...

Sextus avait donc une maison à Rome, une villa en Campanie, des terres en Sicile et en Macédoine. Il est probable que l'aristocratie avait une partie considérable de ses biens dans les provinces, surtout dans les provinces orientales; en effet, à mesure que les lois agraires et les distributions de terres en Italie rendaient plus difficile et moins sûre la propriété du sol en Italie, l'aristocratie dut chercher à acquérir des terres au dehors. Pendant la tourmente du dernier siècle il n'avait pas dû être difficile, surtout aux familiers influents, d'acquérir à bon compte de grandes et riches propriétés dans les provinces.

d'Auguste et de sa famille. Cette vénération populaire qui s'organisait partout en Italie pour la personne d'Auguste ne traduisait pas seulement la reconnaissance pour les services qu'il avait rendus ; elle signifiait surtout que la classe moyenne, préoccupée de ses seuls intérêts matériels, plus exposée à subir l'influence des esclaves et des affranchis orientaux à cause de son instruction médiocre, perdait rapidement de vue le sénat et la majesté impersonnelle du gouvernement républicain, pour ne plus voir que la personne du *princeps*. Les inclinations monarchiques poussaient dans ce milieu par la force des choses et par une sorte de génération spontanée, sans que personne en eût répandu la semence, et même contre la volonté de celui qui aurait pu en recueillir les fruits. Qu'importait à ce monde nouveau, ignorant et avide, que là-bas, à Rome, le sénat s'éteignît peu à peu, que l'aristocratie fût en train de se dissoudre, qu'un homme et une famille vinssent à disposer dans cette dissolution d'un pouvoir immense et supérieur au pouvoir républicain? Il était disposée à attribuer à cet homme le mérite de tout ce qu'il lui arrivait d'heureux, pourvu que l'ordre et la paix ne fussent pas troublés, que le vin, l'huile et la laine se vendissent avec profit tous les ans, qu'il pût se pavaner dans le petit sénat local, briguer les charges de sa ville, dominer dans son municipe. Dans la fortune croissante de cette classe nouvelle on voyait s'éteindre à la fois l'idéa républicain, l'idéal militaire, l'idéal traditionaliste. Bientôt, quand ce qui restait de la noblesse aura encore perdu de son activité et de son crédit, l'Italie ne verra plus sur le Capitole que la famille d'Auguste. Mais Auguste, qui voulait et qui devait encourager les progrès de cette classe, voulait et devait

aussi tâcher de faire revivre le vieil idéal mourant. Or c'était là une contradiction à la fois inévitable et insoluble dont son gouvernement, sa famille et lui-même, ne devaient pas tarder à sentir les terribles conséquences.

V

L'AUTEL D'AUGUSTE ET DE ROME

Auguste n'eut pas de difficulté à obtenir du sénat, pour Agrippa et pour lui, la prolongation des pouvoirs présidentiels pendant cinq nouvelles années (1); et il continua activement les préparatifs de la guerre. Nous ne savons pas s'il y employa seulement les revenus de la Gaule, ou s'il se servit aussi des fonds votés par le sénat (2). Ceux-ci du reste ne purent être demandés que sous le prétexte de pourvoir à la défense de la Gaule (3); car il semble peu probable qu'Auguste aurait

(1) Dion (LIV, 28) ne parle que d'Agrippa; mais il est facile de comprendre que la même décision fut prise pour Auguste.

(2) Je ferai observer ici une fois pour toutes que l'histoire des campagnes de Germanie est très obscure. Nous n'avons à ce sujet que les renseignements rares et incomplets qui nous ont été transmis par Dion, Tacite, Orose, Florus, Pline, et que l'on pourrait réunir en quelques pages. Le récit que j'en donne est donc en grande partie conjectural; ce n'est qu'une hypothèse basée plutôt sur la vraisemblance que sur les documents qui, dans leur rareté, laissent le champ libre aux suppositions les plus disparates. La partie politique et constitutionnelle des guerres est aussi très obscure; Auguste ne peut avoir conçu et dirigé une aussi grosse entreprise sans en avoir informé le sénat et le public; mais nous ne savons ni quand ni comment il le fit.

(3) Dion (LIV, 32), nous dit que la conquête de la Germanie fut entreprise pour défendre la Gaule. Or, s'il est certain que la conquête de la Germanie rassurait la Gaule, il semble plus téméraire d'affirmer qu'en l'an 12 avant Jésus-Christ, quand

exposé son plan, en risquant de donner l'éveil aux Germains. Quoi qu'il en soit, Auguste ne songea pas seulement à préparer des armes, de l'argent et des soldats; mais, comme le succès de l'entreprise dépendait en partie de la fidélité de l'aristocratie gauloise, il voulut lier celle-ci, avant de partir pour la Germanie, par un engagement moral, autant qu'un engagement moral peut lier des hommes. Il se décida à transplanter de l'Asie Mineure en Gaule le culte de Rome et d'Auguste; à réunir autour du temple des diètes annuelles, où les représentants des soixante *civitates* gauloises pourraient figurer, discourir et briller; à organiser, comme en Asie, un corps de prêtres, tous choisis dans la noblesse gauloise de la diète, et qui constitueraient une noblesse plus restreinte et plus choisie. En Asie Mineure ce culte commençait à être d'une certaine utilité : c'était le symbole populaire de l'unité de l'empire et le lien idéal des différentes villes entre elles et de toute la province avec Rome. N'était-il pas possible d'organiser aussi ce nouveau culte en Gaule, où l'ancien culte national, le druidisme, se perdait tout à fait? Puisque l'Italie avait toléré ce culte en Asie Mineure, et puisqu'elle commençait à avoir recours elle-même à des symboles religieux pour exprimer son admiration pour Auguste, elle consentirait volontiers à ce qu'un autel de Rome et d'Auguste s'élevât, par exemple, à Lyon. Quant à la Gaule, on pouvait espérer qu'elle accueillerait favorablement le nouveau culte, surtout si l'entreprise de Germanie semblait réussir. L'épée de César avait fait dans les traditions celtiques de grandes brèches, par lesquelles entraient en Gaule non seulement les marchandises, les mœurs

Drusus entra en campagne, il fut poussé par la nécessité urgente de repousser une invasion germanique et de prévenir une révolte de la Gaule.

et le langage des étrangers, mais aussi leurs dieux; les anciennes divinités gauloises se confondaient maintenant avec les divinités grecques, latines et orientales, qui avaient du reste avec elles une vague ressemblance; par mille fissures les souffles nouveaux pénétraient en Gaule.

Mais vers la fin de l'an 13 et le commencement de l'an 12, tandis qu'Auguste méditait ces projets, deux nouvelles survinrent : une grosse révolte avait éclaté en Pannonie (1), et la charge de *pontifex maximus*, la plus haute magistrature religieuse de la république, demeurait vacante par suite de la mort de Lépide, l'ancien triumvir, qui l'occupait depuis trente-deux ans (2). La révolte de Pannonie était-elle aussi grave qu'on le disait? L'événement fut peut-être grossi à dessein, pour justifier, par des motifs à la portée de tout le monde, une nouvelle et très grave réforme constitutionnelle, à laquelle Auguste se voyait contraint pour des raisons beaucoup plus sérieuses. Dès que la mort de Lépide avait été connue, tout le monde s'était trouvé d'accord pour désigner Auguste pour son successeur; et le parti traditionaliste, pour qui la réforme des mœurs reposait surtout sur la religion, voulait faire de cette élection une grande démonstration populaire en faveur des idées que Virgile avait exprimées poétiquement dans l'*Enéide*, et contre le relâchement des mœurs, l'esprit impie et dissolu de la jeune génération, que les lois de l'an 18 étaient impuissantes à refréner (3). Un *pontifex*

(1) Dion, LIV, 28.
(2) Dion, LIV, 27.
(3) La grande affluence qu'il y eut pour cette élection, et dont il est question dans le monument d'Ancyre, 2, 26 et suiv. *(lat.)*; IV, 3-4 *(gr.)*, ne peut avoir été qu'un effort du parti traditionaliste qui voulait faire une démonstration; le zèle des électeurs

maximus, digne de sa charge, pourrait enfin donner à la réforme des mœurs, tentée en vain jusque-là, sa base naturelle : la réforme du culte. Mais ces préoccupations religieuses survenant à l'improviste étaient, à ce moment-là, une grosse complication pour Auguste, qui était occupé à préparer sa grande expédition dans la Germanie. Auguste n'était pas moins soucieux à cette époque qu'aux débuts de son gouvernement, de ne point déplaire à la petite coterie des conservateurs à outrance qui réclamaient la réforme du culte et des mœurs : mais il n'était pas facile de s'occuper à la fois de ces graves questions intérieures et des conquêtes extérieures. D'autre part Auguste savait bien qu'il était plutôt fait pour devenir *pontifex maximus* à la place de Lépide, que pour diriger en généralissime la guerre de Germanie. C'est apparemment pour toutes ces raisons qu'il songea à faire transformer par le sénat la double présidence qu'il occupait avec Agrippa, en une véritable répartition du pouvoir civil et du pouvoir militaire, qui étaient jusque-là confondus dans les deux présidents. La révolte de Pannonie servit de prétexte, bien qu'elle fût un événement trop commun pour justifier une innovation aussi grave. Tous les généraux qui commandaient en dehors de l'Italie furent placés sous le commandement d'Agrippa; toutes les légions, même celles qui étaient dans les provinces d'Auguste, passèrent par suite sous ses ordres; le commandement des armées fut ainsi séparé du pouvoir de proconsul et de propréteur; et l'autorité suprême sur les armées, qui revenait autrefois au sénat, fut mise entre les mains d'un seul homme (1). Disposant ainsi de toutes les lé-

ne pouvait guère être stimulé, puisqu'il n'y avait qu'un seul candidat.

(1) Dion, LIV, 28... μεῖζον αὐτῷ (c'est-à-dire à Agrippa) τῶν

gions, Agrippa pourrait commencer une entreprise dont il était difficile de prévoir les contre-coups dans les autres provinces de l'Europe qui étaient troublées et à demi en révolte ; et pendant ce temps-là Auguste procéderait à Rome à la réforme du culte qui était si attendue.

Ainsi la magistrature suprême, si notre interprétation du texte de Dion n'est pas erronée, tout en conservant sa forme extérieure, changeait encore une fois dans son essence. Il n'y avait plus maintenant à la tête de l'État deux collègues d'égal pouvoir, mais un prêtre et un soldat, qui s'étaient divisé l'autorité suprême. L'expédition de la Germanie, qui devait donner de la solidité à la constitution aristocratique, nécessitait ces expédients qui pourtant répugnaient à l'esprit de la constitution, précisément parce que la noblesse n'avait plus à elle seule de forces suffisantes pour mener à bonne fin la conquête. Il y avait là une contradiction insoluble. Quoi qu'il en soit, Agrippa, qui était parti en hiver pour la Pannonie, était déjà sur le retour en février, soit, comme on le prétendit, que la nouvelle de son départ eût suffi à apaiser les rebelles (1), soit qu'il se proposât d'aller en Gaule au printemps prendre le commandement des légions du Rhin. Tandis qu'il revenait à Rome, Auguste fut élu *pontifex maximus*, le 6 mars (2). Bien qu'Auguste fût

ἑκασταχόθι ἔξω τῆς Ἰταλίας ἀρχόντων ἰσχύσαι, ἐπιτρέψας... Il me semble que cette phrase signifie qu'Agrippa fut fait généralissime, avec des pouvoirs indépendants de l'autorité proconsulaire; et que par suite les légions qui étaient dans les provinces d'Auguste passèrent sous son commandement. Il n'est guère probable qu'il faille le considérer dans cette charge comme un *legatus* d'Auguste; il était en effet son collègue et avait une autorité égale à la sienne.

(1) Dion, LIV, 28.

(2) Plusieurs historiens, parmi lesquels je suis malheureuse-

le seul candidat, l'affluence des électeurs de toutes les régions de l'Italie fut considérable, et la démonstration populaire imaginée par le parti traditionaliste réussit à merveille. Si dans la société riche, élégante et cultivée de Rome, l'esprit nouveau de volupté, le goût pour la vie facile se répandaient de plus en plus, au contraire l'esprit de dévotion et de tradition se conservait mieux dans les classes moyennes; si dans ces classes aussi on était loin d'observer toujours les préceptes sévères de la morale puritaine, on n'osait guère se refuser à prendre part à une démonstration platonique en faveur de la religion, qui était toujours considérée officiellement comme la source éternelle de la paix et de la prospérité publiques. Treize jours plus tard, le 19 mars, commençaient les Quinquatriæ, les fêtes de Minerve, qui étaient alors les fêtes de la partie la plus basse du monde intellectuel, qui touche presque au peuple, et de la partie la plus élevée des artisans; les fêtes des jeunes écoliers et de leurs maîtres, des tisserands, des cordonniers, des foulons, des orfèvres, des sculpteurs (1). Pour plaire à ces classes modestes, pour donner plus de dignité et d'importance à ces fêtes, qui étaient, pour ainsi dire, celles de l'école primaire, et où les jeunes garçons devaient demander à Minerve de faire de bonnes études, le nouveau *pontifex maximus* avait voulu offrir au peuple

ment obligé de me compter (t. Ier, p. 304), se sont trompés en croyant que le passage d'Ovide (*Fastes*, III, 415 et suiv.) se rapportait à Jules César. Les deux vers

Cæsaris innumeris, quo maluit ille mereri
Accessit titulis pontificalis honor.

ne laissent aucun doute : le César dont il s'agit ici, c'est Auguste; c'est de lui seul en effet que l'on peut dire qu'il avait déjà *innumeri honores*. Voy. *C. I. L.*, I, p. 304 et 314.

(1) Ovide, *Fastes*, III, 809 et suiv.

des divertissements au nom de ses deux fils adoptifs, Caïus et Lucius, qui commençaient leurs études, et il avait même offert des jeux de gladiateurs, qui ne convenaient guère en vérité au culte de la déesse de l'intelligence, qui a horreur du sang (1). Les artisans de Rome, tout en vénérant en Minerve leur protectrice, n'auraient guère goûté des passe-temps plus nobles. Mais au milieu de ces fêtes qui duraient cinq jours, Auguste reçut soudain la nouvelle qu'Agrippa était tombé gravement malade en Campanie, pendant le voyage. Auguste, laissant les fêtes, partit aussitôt pour la Campanie; mais il arriva trop tard. Agrippa était mort (2), terminant ainsi trop tôt, à cinquante ans, mais dans la richesse, la puissance et la gloire, la carrière commencée trente-deux ans auparavant, à la mort de César, quand il s'était rangé sans hésitation du côté d'Octave. Agrippa avait été du petit nombre de ceux qui, au moment de cette catastrophe, avaient eu confiance en l'étoile des Jules; et les événements avaient démontré qu'il avait su faire le bon choix. Cette fois du moins la fortune avait récompensé la valeur. Agrippa représente le Romain, déjà dépouillé de sa rusticité primitive, mais non encore corrompu par les dégénérescences de l'intellectualisme, les vices et l'argent. Il avait su unir aux belles vertus de sa race les qualités que donne la culture; doué d'une intelligence à la fois forte et souple, pratique et avide de savoir, doué d'une âme fière, mais simple, forte, sûre et fidèle, il avait su être à la fois général, amiral, architecte, géographe, écrivain, collectionneur d'œuvres d'art, organisateur de services publics,

(1) DION, LIV, 28; MON. ANC., IV, 32.
(2) DION, LIV, 28.

et mettre, pendant trente-deux ans et sans perdre un instant, son génie multiforme et inépuisable, d'abord au service de son parti pendant les guerres civiles, puis au service de la république et du peuple. Il mourait jeune encore, laissant, outre les deux fils adoptés par Auguste, deux petites filles et Julie enceinte; il était donc en règle avec la *lex Julia de maritandis ordinibus*, promulguée par son beau-père; il laissait à Auguste une partie de son immense patrimoine, au peuple ses jardins de Rome et les Thermes, avec de grandes propriétés pour pourvoir aux dépenses (1); il laissait enfin, héritage plus beau encore, ses *Commentarii*, recueil monumental de renseignements géographiques et statistiques sur toutes les provinces, et avec lesquels il avait commencé à faire construire une grande carte de l'empire que le public pourrait consulter. Le destin avait attaché pour toujours son nom sévère à la façade du Panthéon, au centre du monde, au-dessus des générations qui devaient passer au pied du monument impérissable; mais il n'avait pas voulu faire de lui l'égal de César, en lui accordant le temps de conquérir la Germanie.

Auguste rapporta pieusement à Rome les cendres de son ami; il leur donna une sépulure solennelle; il fit un grand discours en son honneur et distribua au peuple de l'argent en souvenir de lui (2); puis il fut obligé de reprendre pour lui seul la présidence de la république qu'il avait pendant plus de cinq ans, et dans son intérêt comme dans celui du public, partagé avec Agrippa. Il n'y avait pas encore à Rome un citoyen qui pût remplacer auprès de lui Agrippa. Ainsi Auguste était main-

(1) Dion, LIV, 29.
(2) Dion, LIV, 28.

tenant pour la première fois le chef suprême de l'État, de l'armée et de la religion; pour la première fois depuis son avènement, l'unité du pouvoir suprême était constituée dans sa personne, mais contre sa volonté, par un accident malheureux que personne ne déplorait plus que lui. Auguste avait eu un rare bonheur en rencontrant Agrippa au commencement de sa longue carrière; et c'était pour lui un très grand malheur de le perdre ainsi subitement, à moitié chemin. Cette mort en effet bouleversa complètement le plan de la guerre en Germanie, et le rétablissement de l'unité du pouvoir suprême paralysa l'État. La flotte était équipée, le canal creusé, et tout était prêt; mais Auguste n'osait pas, à cinquante-deux ans, s'improviser général en chef et diriger une aussi grande guerre, lui qui n'avait pas su en diriger de petites, quand il était plus jeune; aller conquérir la Germanie, alors que les bigots qui, avec tant de pompe et d'éclat, l'avaient fait *pontifex maximus*, étaient toujours impatients de le voir mettre aussitôt la main à la réforme du culte. Obligé de gouverner à la fois le ciel et la terre, les affaires des dieux et celles des hommes, Auguste s'appliqua à faire pour le mieux. Il envoya Tibère en Pannonie; il quitta Rome et se rendit dans la vallée du Pô, à Aquilée, pour surveiller lui-même la révolte et sa répression (1); il semble, pendant quelque temps, n'avoir voulu prendre

(1) Il me semble que Schürer (*Geschichte der Jüd. Volkes*, I, Leipzig, 1890, p. 302) ait raison d'affirmer que la rencontre à Aquilée entre Hérode et Agrippa, dont parle Josèphe (*A. J.*, XVI, IV, 1), dut avoir lieu en l'an 12 avant Jésus-Christ, l'année où se célébraient les jeux olympiques. C'est par conséquent l'année dont parle Josèphe (*B. J.*, I, XXI, 12). — Voy. Korach « Die Reisen der Kön. Herodes nach Röm. » *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, vol. XXXVIII, 1894, p. 529.

aucune décision au sujet de la Germanie, songeant peut-être à en différer l'entreprise (1); et il commença, tout en voyageant, à faire certaines réformes religieuses. Il retira d'abord de la circulation les faux oracles sibyllins et les livres de prophéties que d'habiles charlatans avaient mis en circulation pendant la révolution, et qui apportaient le trouble dans l'esprit populaire, et, par une répercussion lointaine, dans la politique elle-même. Il ordonna à tous ceux qui possédaient des recueils d'oracles et de prophéties de les porter avant une certaine date au préteur: il fit brûler toutes les prophéties et fit faire un choix de 2,000 oracles sibyllins, qui furent jugés authentiques et qui furent placés dans deux armoires dorées du temple d'Apollon sur le Palatin; les autres furent brûlés (2). Auguste s'occupa aussi de réorganiser à la fois le culte le plus aristocratique et le culte le plus populaire de Rome : le culte de Vesta et le culte des *Lares compitales*, petits dieux protecteurs de tous les quartiers, auxquels le petit peuple unissait fréquemment une statuette d'Auguste lui-même. Il augmenta les privilèges et les honneurs dont jouissaient les Vestales, pour en faciliter le recrutement (3); et il ordonna pour le culte des *Lares compitales* deux cérémonies, l'une en été, l'autre en hiver (4).

(1) Les opérations semblent avoir commencé assez tard cette année-là, puisque Drusus, ainsi que le dit Dion (LIV, 32), revint de la mer du Nord vers la fin de l'année... χειμὼν γὰρ ἦν. Etait-ce la mort d'Agrippa qui occasionnait ce retard? La chose me paraît vraisemblable, bien que ce retard puisse avoir eu d'autres causes : les préparatifs n'étaient peut-être pas terminés, et peut-être aussi n'avait-on pas achevé de creuser le canal. Mais nous avons trop peu de renseignements pour rien pouvoir affirmer ici.

(2) Suétone, *Aug.*, XXXI.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

Mais si Auguste avait eu un instant d'hésitation au sujet de l'entreprise de Germanie, les affaires gauloises lui firent bientôt comprendre qu'il ne suffisait pas, pour le salut de la république, de réciter et de faire réciter des prières à Rome. Il fallait aussi combattre en Germanie. Le cens était terminé en Gaule, et le mécontentement était si vif que la révolution semblait imminente; avec elle on aurait sans doute vu les hordes germaniques fondre sur la riche province (1). Auguste dut se résoudre à commencer l'invasion préparée depuis si longtemps. Mais combien les temps étaient changés! Ce n'était plus avec la hardiesse de César, en se lançant à l'aveuglette dans l'avenir, que l'on devait envahir la Germanie, mais avec méthode, à pas lents et circonspects, en n'avançant que sur un terrain sûr, bien protégé par derrière, et après avoir exploré autant que possible l'immense inconnu dans lequel on s'aventurait. On commencerait d'abord par ouvrir aux légions une voie sûre vers l'est, le long du cours de la Lippe, en construisant sur les bords de cette rivière, au cœur de la région placée entre le Rhin et le Weser, un vaste camp retranché, et en la réunissant au Rhin par une large voie militaire et une chaîne de petits forts. De ce camp retranché les légions répandraient à la ronde le respect et la terreur de Rome, par des marches et des expéditions dans toute la région située entre le Rhin et le Weser. Mais avant que la voie militaire ne fût construite, il était difficile et dangereux de faire passer une grosse armée par le chemin qui côtoyait la Lippe. On avait donc eu l'idée d'envoyer une partie des troupes par la mer à l'embouchure de l'Ems, de leur faire remonter ce fleuve, jusqu'à son

(1) Dion, LIV, 32.

cours supérieur qui devient parallèle à celui de la Lippe, et qui, à certains endroits, n'en est éloigné que d'une trentaine de kilomètres; de faire passer l'autre partie des troupes par la vallée de la Lippe, de façon à ce que les deux armées pussent opérer leur jonction sur le cours supérieur de la Lippe. Auguste décida de faire exécuter cette année-là la première partie de ce plan, c'est-à-dire de faire conduire par mer une partie de l'armée sur l'Ems. Il en chargea Drusus, qui n'était encore qu'un simple propréteur de vingt-six ans. Ce cboix était assurément hardi, mais Auguste voulait pour cette guerre un homme à la fois intelligent, actif et dévoué, et dont il pût se faire obéir complètement. En qui aurait-il pu avoir plus de confiance qu'en Drusus? (1) L'entreprise serait ainsi conduite par une tête aux cheveux presque blancs et exécutée par un bras encore très jeune. Auguste commença la campagne, agissant aussi habilement que César, quand il avait fait l'expédition de Bretagne, pour ne pas laisser la Gaule vide de légions et à la merci d'une noblesse turbulente et mécontente (2). Drusus convia les chefs gaulois à une

(1) On dit communément qu'Auguste confia ces entreprises à ses beaux-fils pour des motifs dynastiques; mais c'est toujours là une explication qui se rattache à la supposition absolument arbitraire qu'Auguste ait voulu fonder une monarchie. Nous ne savons pas, quant à nous, si Auguste n'essaya pas d'employer d'autres hommes et, par suite, nous ne pouvons écarter l'hypothèse qu'il choisit ses beaux-fils, simplement parce qu'il ne trouvait pas chez d'autres les qualités nécessaires. La difficulté qu'il y avait à trouver des hommes de bonne volonté pour des tâches moins dangereuses et moins graves que celle-là, rend vraisemblable la supposition qu'il eut recours à ses beaux-fils, parce qu'il ne trouva pas mieux.

(2) Beaucoup d'historiens pensent que Drusus convoqua les chefs gaulois pour faire à Lyon une première inauguration provisoire du culte de Rome et d'Auguste. Mais Dion (LIV, 32) ne dit pas cela : il dit que προφάσει, sous le prétexte de la fête, il fit appeler les chefs gaulois, et commença la guerre. Comme

réunion, pour causer avec eux sur la nouvelle cérémonie à introduire en Gaule, en l'honneur d'Auguste et de Rome; et quand un bon nombre d'entre eux furent arrivés, n'ayant plus à redouter en leur absence une révolte générale des Gaules, il donna le signal du départ à l'armée et à la flotte et emmena ces chefs gaulois avec lui. Il descendit le cours du Rhin, passa par le canal et entra dans le Zuiderzée (1); traversa le

l'autel fut inauguré, ainsi que nous le verrons, en l'an 10, les chefs ne furent donc convoqués que pour s'entendre sur l'introduction du culte; et leur convocation, comme le dit Dion, ne fut qu'un prétexte pour empêcher la révolte de la Gaule. Il me semble que l'on peut voir dans cette manœuvre une imitation de ce que fit César lors de la première expédition en Grande-Bretagne; j'ai donc supposé que Drusus emmena avec lui, comme César, dans cette expédition, un grand nombre de personnages gaulois, pour enlever à la révolution ses chefs éventuels.

(1) Il y a ici une question difficile. Orose (VI, xxi, 15) et Florus (IV, xii, 33) font commencer les opérations de Drusus par une guerre contre les Usipètes, les Tenctères et les Cattes, sans rien dire d'une expédition navale. Orose dit simplement : *primum Usipetes, deinde Tencteros et Chattos perdomuit;* Florus, plus précis, dit que *primos Usipetes domuit, inde Tencteros percurrit et Cattos*; c'est-à-dire qu'il dompta les Usipètes et fit une incursion, un *raid,* une marche dans le territoire des Tenctères et des Cattes. Dion (LIV, 32) dit au contraire que, pendant la première année de la guerre, Drusus attendit les Celtes (c'est-à-dire les Germains) au passage du Rhin; puis il le fait passer sur le territoire des Usipètes et sur celui des Sicambres qu'il dévaste; enfin il lui fait accomplir son expédition navale qu'il décrit du reste confusément. Mais dans le chapitre suivant, Dion nous racontant les faits de l'année qui suivit, c'est-à-dire de l'an 11, nous dit de nouveau que Drusus soumit les Usipètes, qu'il fit une incursion dans le pays des Sicambres et qu'il arriva jusqu'au Weser dans le pays des Cattes. Il semble donc que les faits rapportés par Dion pour l'an 11 soient ceux qui sont rapportés par Orose et Florus, comme ayant eu lieu au commencement de la guerre, avec cette seule différence que Dion parle des Sicambres au lieu des Tenctères : la confusion n'a rien de surprenant, puisque les deux peuples étaient voisins. En d'autres termes Orose et Florus semblent commencer le récit

pays qui est aujourd'hui la Hollande, le territoire occupé par les Frisons, qui à la suite de pourparlers probablement déjà engagés avant l'arrivée des troupes, acceptèrent le protectorat romain dans des conditions assez douces. Ils payeraient un petit tribut, non en argent, car ils étaient trop pauvres, mais en peaux et en contingents militaires (1). Puis Drusus sortit avec sa flotte dans la mer du Nord et longea la côte : il soumit une île à laquelle Dion donne le nom de Burcanide (2); entra dans l'Ems; et, à un endroit que nous ne pouvons préciser, il débarqua une partie de ses forces (3), puis il redescendit le fleuve avec le reste de l'armée, sortit de nouveau en pleine mer, se dirigea vers l'embouchure du Weser, et essaya aussi de remonter ce fleuve, probablement dans un simple but d'exploration (4). Mais cette fois il ne réussit pas,

de la campagne de Germanie en l'an 11, et négliger ce qui avait eu lieu en l'an 12, c'est-à-dire l'expédition navale. Cette explication sera, comme nous le verrons, confirmée par la suite du récit; on verra en effet que, si on place en l'an 11 les expéditions contre les Usipètes, les Tenctères et les Cattes dont parlent Orose et Florus, les trois historiens sont assez d'accord dans l'exposé des événements. Quelle valeur faut-il accorder à ce que rapporte Dion au sujet de combats que Drusus aurait livrés et d'incursions qu'il aurait faites avant l'expédition navale? Son récit manque de précision et il est si vague qu'on peut très bien supposer qu'il fait une confusion avec les événements de l'année suivante. S'il n'y a pas eu de confusion, il faut que l'expédition navale ait été précédée d'incidents qu'il est difficile de deviner. Quoi qu'il en soit, comme l'événement important de l'an 12 fut l'expédition navale, je n'ai pas tenu compte de ces incidents trop sommairement racontés et trop obscurs, pour qu'on puisse les exposer clairement.

(1) Dion, LIV, 32; Tacite, *Annales*, IV, 72.

(2) Strabon, VII, I, 3.

(3) Voy. la note 1 de la p. 13.

(4) Dion (LIV, 32) : l'incursion dans le pays des Cattes semble se rapporter à une tentative d'exploration de l'embouchure du Weser. Mais le but de cette incursion n'est guère clair et on ne

soit que les vaisseaux, qui étaient trop légers pour une mer agitée, fussent trop pesants pour remonter le courant rapide du fleuve, soit qu'il y eût une autre raison qui nous est restée inconnue (1). Ce qui est certain, c'est que Drusus, qui connaissait trop mal cette mer, dangereuse faillit faire naufrage; il n'échappa que grâce à l'aide que lui prêtèrent les Frisons (2). A la fin de l'automne il était de nouveau en Gaule avec une partie de l'armée et de la flotte. Il laissait les Gaulois retourner chez eux, après les avoir décidés par ses conseils à élever à Lyon le grand autel d'Auguste et de Rome auprès duquel ils fonderaient un sacerdoce national; puis il rentrait à Rome pour rendre compte à Auguste de ce qu'il avait fait et pour prendre des ordres nouveaux pour l'année suivante (3).

Cependant Tibère avait conduit en Pannonie la guerre à la manière de la vieille aristocratie, en exterminant, en capturant et en vendant les rebelles (4). Ce jeune homme, s'il avait les qualités de l'ancienne noblesse, en avait aussi la dureté. Il est probable que le meilleur de la population de Pannonie fut vendu aux grands et aux moyens propriétaires d'Italie, et transporté dans la vallée du Pô. Le sénat lui avait décrété le triomphe (5). Auguste cependant était revenu à Rome, accompagné d'Hérode. Celui-ci, qui était allé en Grèce pour assister aux jeux olympiques, était venu le rejoindre à Aquilée pour courtiser Julie et pour le mettre au courant de la terrible

comprend pas non plus ce que c'est que la λίμνη dont parle Dion.

(1) Tacite, *Germ.*, 34 : *obstitit Oceanus* : cela semble indiquer que la navigation devint impossible.

(2) Dion, LIV, 32.

(3) *Ibid.*

(4) Dion, LIV, 31.

(5) *Ibid.*

discorde qui avait éclaté sous le ciel ardent de Jérusalem, dans le palais royal, parmi les enfants de l'infortunée Marianne. Entre Alexandre et Aristobule, les deux fils de cette malheureuse, le fils qu'Hérode avait eu de Doris, Antipater, et Salomé, qui conservait pour sa belle-sœur par delà la mort une haine implacable, c'était depuis quelque temps une guerre terrible de calomnies et d'intrigues, qui avait fait entrer et grandir un soupçon effrayant, dans l'esprit inquiet d'Hérode. Le roi de Judée redoutait maintenant qu'Alexandre et Aristobule ne voulussent venger leur mère en le tuant. S'il avait été libre de faire ce qu'il voulait, il n'aurait pas hésité à se délivrer de ce soupçon en faisant périr ses enfants; mais il se sentait impopulaire en Judée, où il ne conservait son trône que grâce à la protection d'Auguste. Si sa tragique maison était de nouveau ensanglantée par un affreux massacre domestique, Auguste pourrait l'abandonner. Il n'osait donc pas tuer après la mère les enfants, pour se délivrer d'un soupçon; mais quel supplice ce devait être pour cet homme défiant, qui se sentait détesté par un nombre infini de gens, de vivre avec ses deux fils, en les soupçonnant! Et c'est cette tragique situation de sa famille qu'il était venu exposer à Auguste, espérant peut-être qu'il l'autoriserait à tuer ses fils. Mais Auguste, au contraire, avait emmené à Rome avec lui le roi des Juifs et ses fils, et cherché à les réconcilier, en donnant comme compensation à Hérode les mines de cuivre de Chypre, dont les gouverneurs négligents ne retiraient plus rien, et que l'habile Hérode saurait exploiter de nouveau, car il aurait pour lui la moitié des revenus. Le sage Auguste savait ainsi à la fois rétablir la concorde dans la famille d'Hérode et conclure une affaire excellente pour la république. Le

peuple de Rome profita, lui aussi, de ces discordes : car Hérode donna à Auguste 300 talents pour les dépenser dans des fêtes. Le rusé souverain de Judée essayait ainsi d'acheter par avance l'indulgence de Rome pour les nouveaux crimes qu'il pourrait être forcé de commettre; et Rome, avide de fêtes et de plaisirs, acceptait cet or, comme un hommage! (1) Ce fut sans doute vers cette époque qu'arriva à Rome la nouvelle qu'un tremblement de terre avait causé des dégâts terribles dans toute l'Asie Mineure, que les populations étaient dans une grande misère et ne savaient comment payer le tribut cette année-là. On vit alors, dans cette Rome qui depuis tant de siècles avait exigé ses tributs avec une férocité si implacable, une chose tout à fait nouvelle. Le sénat et le public s'émurent; on fut d'avis qu'il fallait venir au secours de la malheureuse province, et ne pas exiger le tribut au moins pour cette année-là. Mais les finances publiques étaient dans la gêne : comment renoncer à cette somme qui était considérable? Auguste, à qui l'héritage d'Agrippa avait apporté beaucoup d'argent, se chargea comme toujours de résoudre la difficulté; il versa lui-même au trésor, en le prenant dans sa propre caisse, le tribut que l'Asie aurait dû payer cette année-là (2). Le public fut satisfait, le trésor public ne perdit rien; Auguste seul perdit dans l'affaire une somme d'argent importante. C'était vraiment un singulier monarque que cet homme, qui était obligé de fournir, sur sa fortune privée, des fonds aux accès de philanthropie du public capricieux! La véritable monarchie fait en général le

(1) Josèphe, *A. J.*, XVI, iv, 1-5.
(2) Dion, LIV, 30.

contraire : elle pressure sans bruit ses sujets pour créer à la famille du roi une fortune colossale. Mais les doctrines humanitaires se répandaient dans la vieille république en même temps que l'aisance, que les vices et que la culture intellectuelle; le temps était passé où une grande partie du public vivait directement sur l'exploitation des provinces; tout le monde voulait maintenant que l'on prodiguât aux provinces orientales les flatteries, les caresses et les concessions, pourvu que Rome n'y perdît rien. Et Auguste, comme d'habitude, devait résoudre la difficulté en se chargeant de la perte. Le sénat se prononça également pour que, par voie d'exception, pendant deux ans, au lieu de se fier au sort aveugle, on chargeât Auguste de choisir le gouverneur de l'Asie. Il saurait élire lui-même un homme capable et actif.

De combien d'affaires diverses Auguste était ainsi obligé de s'occuper : la guerre en Germanie, la révolte en Pannonie, la religion à Rome, les discordes royales en Judée, le tremblement de terre en Asie! Et cependant en rentrant à Rome, il y trouvait d'autres difficultés, dont une, petite en apparence, était cependant malaisée à résoudre. Sa *lex de maritandis ordinibus* enjoignait aux veuves de se remarier dans le délai d'un an. Julie, ayant mis au monde le fils qu'elle portait à la mort d'Agrippa et auquel on avait donné le nom de Postumus, devait, en tant que fille d'Auguste, se hâter d'obéir à la loi. Si elle violait la loi, elle, la fille d'Auguste, quelle autre matrone voudrait bien y obéir? Et pourtant, pour bien des raisons, ce mariage se présentait comme une affaire politique fort grave. Il n'y avait plus, en effet, à en douter : cette jeune femme de vingt-sept ans, belle, aimable et intelligente, appartenait à cette nouvelle floraison de νεώτεροι qui, depuis quelques

années, s'épanouissait sur l'âpre terrain du puritanisme et du traditionalisme. Son voyage en Orient n'avait pu que fortifier ses inclinations naturelles. Elle avait été fêtée comme une reine dans le doux Orient; elle y avait vécu dans les cours fastueuses; elle s'était grisée des fumées de l'encens que l'adulation asiatique répandait à ses pieds; elle avait vu dans ses centres les plus célèbres cette civilisation voluptueuse, élégante, corrompue, tentation irrésistible et terreur mortelle des Romains. Il est vraisemblable d'autre part qu'elle jugeait, et non sans raison, qu'elle s'était acquittée de ses devoirs envers la république, à qui, à vingt-sept ans, elle avait déjà donné cinq enfants. Elle voulait donc vivre de cette vie plus large, plus brillante et plus gaie, à laquelle aspirait alors la jeunesse; et c'était là pour Auguste un grave souci; car il ne pouvait pas, à ce moment surtout, considérer les mœurs de sa fille comme s'il se fût agi simplement d'une affaire privée. Le parti puritain, en effet, avait repris courage, après son élection à la dignité de *pontifex maximus* : on recommençait à protester contre la corruption croissante des jeunes gens; on déplorait que les lois de l'an 18 ne fussent pas appliquées avec la rigueur nécessaire, et que l'autorité des censeurs n'existât plus; on voulait que l'on donnât de nouveau à Auguste, comme en l'an 18, et pour cinq nouvelles années, la *praefectura morum et legum* qu'il n'avait plus depuis l'an 13, c'est-à-dire les pouvoirs des censeurs encore élargis, la faculté de rendre plus rigoureuses, en les appliquant, des lois insuffisantes ou trop faibles (1). Auguste voulait mé-

(1) Dion (LIV, 30) met en l'an 12 la nomination d'Auguste comme ἐπιμελητὴς καὶ ἐπανορθωτὴς τῶν τρόπων pour cinq ans. Il est évident qu'il est fait allusion ici, mais avec peu de précision à la nomination d'Auguste comme ἐπιμελητὴς τῶν τε νόμων καὶ

nager le parti puritain et favoriser les tendances archaïques et conservatrices des masses; mais comment aurait-il pu se poser en champion de la tradition, et sévir contre les grands qui laissaient leurs enfants et leurs femmes se conduire chez eux à leur guise, si dans sa propre maison sa fille se révoltait contre lui et contre ses lois? Il semble avoir songé un instant à lui faire épouser un chevalier, c'est-à-dire un personnage étranger à la politique (1), peut-être parce qu'on pouvait avec les familles équestres user de plus d'indulgence dans les questions de mœurs qu'avec l'aristocratie politique et militaire qui, puisqu'elle faisait les lois, devait donner l'exemple et les respecter. Mais une autre idée lui vint bientôt, idée fatale, qui devait être la source de malheurs sans nombre pour lui, pour sa famille et pour la république; celle de la donner pour femme à Tibère. S'il fallait en croire les bruits que l'on faisait courir à Rome, même avant d'être veuve d'Agrippa, Julie aurait eu des sympathies assez marquées pour le fils de Livie (2) déjà célèbre à cause de

τῶν τρόπων qui, selon le monument d'Ancyre (*Graec.*, III, 13 et suiv.), eut lieu en l'an 11. Les chapitres XXX et XXXI du livre LIV de Dion contiennent d'ailleurs plusieurs faits qui eurent lieu certainement en l'an 11, tels que le mariage de Tibère et de Julie, dont Dion parle de nouveau parmi les événements de l'an 11, au chapitre XXXV; il y a donc lieu de croire que d'autres faits n'appartiennent pas non plus à cette année-là. La nomination d'Auguste comme *praefectus morum et legum* en l'an 11 dut être le résultat d'un nouvel effort du parti conservateur traditionaliste, irrité du peu d'effet et de l'application trop douce des lois de l'an 18 et de l'an 17, et encouragé par l'élection solennelle d'Auguste à la charge de *pontifex maximus*.

(1) Si toutefois le fait rapporté par Tacite (*Ann.*, IV, 40 : *Augustus filiam... equiti romano tradere meditatus est*) se rapporte à ce moment-là. Suétone semble confirmer la chose : (*Aug.*, 63) *hoc* (Agrippa) *defuncto, multis ac diu etiam ex equestri ordine circumspectis conditionibus...*

(2) Suétone, *Tib.*, 7... *sui quoque sub priore marito appetentem.*

ses hauts faits militaires et qui était en outre un très beau garçon. Auguste s'imaginait peut-être que Tibère réussirait plus facilement, par cette raison, à refréner les instincts trop ardents de sa belle compagne, et aiderait le père à gouverner la famille avec la sévérité romaine. D'autre part il est vraisemblable qu'Auguste songeait déjà à cette époque-là à faire un jour occuper par Tibère la place qu'Agrippa avait dans le gouvernement, et à faire de lui son collègue; il pouvait donc lui sembler opportun de lui donner aussi sa place dans sa famille.

Tibère et Drusus étaient, cet hiver de l'an 12 à l'an 11, revenus tous les deux à Rome pour y prendre les instructions de leur chef pour l'année suivante. Auguste chargea Drusus d'exécuter la seconde partie (1)

(1) Dans le récit de la campagne de l'an 11 que Dion (LIV, 33) fait d'une façon sommaire, il convient de distinguer deux parties : l'une est la marche en avant dans la vallée de la Lippe, qui aboutit à la fondation d'Aliso, l'autre l'expédition dans le territoire des Sicambres et des Cattes. Il me paraît très probable que, dans cette seconde partie, on se soit éloigné du plan primitif qui comprenait seulement la conquête de la vallée de la Lippe et la fondation d'Aliso, c'est-à-dire la conquête d'une voie très sûre de pénétration vers l'est. Dion lui-même dit en effet que Drusus put accomplir son expédition, parce que les Sicambres et les Cattes en étaient venus aux mains, événement qui rendait possible l'expédition et que l'on n'aurait pu prévoir à Rome ni pendant l'hiver ni pendant l'année précédente, quand on y étudiait le plan de l'invasion. Outre le manque de vivres qui obligea Drusus à se retirer, la surprise à laquelle Drusus échappa comme par miracle dans la retraite, la rapidité des marches, tout indique que cette partie de l'entreprise fut une improvisation hardie, à la manière de César, et dont l'idée fut suggérée par la situation intérieure que Drusus trouva en Germanie, au moment où il y entra, c'est-à-dire au printemps de l'an 11. En disant que Drusus agit de son propre chef, sans instructions d'Auguste ou en interprétant très largement celles qu'il lui avait données, nous faisons une hypothèse basée plutôt sur la vraisemblance et sur l'étude des caractères que sur des documents positifs. Il n'est pas impossible qu'Auguste ait auto-

du plan qu'il avait tracé, c'est-à-dire de commencer une invasion lente, méthodique et graduelle de la Germanie, en remontant avec l'armée la vallée de la Lippe dont on suivrait la rive droite (1), tandis que la flotte

risé Drusus à profiter des circonstances favorables; il serait surprenant toutefois qu'un homme aussi prudent qu'Auguste ait pu autoriser Drusus à s'avancer immédiatement jusqu'au Weser et à le traverser. Il n'est pas douteux que cette expédition que Dion place en l'an 11 soit la même que celle qu'Orose (VI, xxi, 15) et Florus (IV, xii, 23) racontent comme la première qui eut lieu en Germanie; les trois historiens en effet sont d'accord au sujet des noms du premier et du troisième des peuples qui furent soumis : les Usipètes et les Cattes. Ils sont en désaccord au sujet du second que Dion appelle les Sicambres et les deux autres les Tenctères. Mais les Tenctères et les Sicambres étaient voisins, et c'est de là qu'a pu naître la confusion ou plutôt l'omission. Les Tenctères et les Sicambres furent probablement compris dans la campagne de Drusus.

(1) Plusieurs historiens disent que ce fut par le fleuve que la Germanie fut envahie, c'est-à-dire que l'armée y fut amenée par la flotte. Mais Dion dément cela d'une façon catégorique, puisqu'il dit que Drusus, pour envahir le pays des Sicambres, jeta un pont sur la Lippe, τόν τε Λουπίαν ἔζευξε. Comme les Sicambres demeuraient au sud de la Lippe, il est évident que Drusus s'avançait sur la rive droite du fleuve; s'il l'avait remonté avec la flotte, il n'aurait pas eu besoin de construire un pont. Ce fait rend plus vraisemblable l'hypothèse que Drusus aurait laissé des forces, l'année précédente, sur l'Ems, et que ces forces remontèrent cette année-là le fleuve pour rejoindre celles qui remontaient la vallée de la Lippe. Cette hypothèse repose surtout sur un fait qui nous est rapporté par Strabon (VII, i, 3) qui nous dit que ἐν τῷ Ἀμασίᾳ Δροῦσος Βρουκτέρους κατεναυμάχησε, c'est-à-dire que Drusus livra sur l'Ems une bataille navale aux Bructères. Comme les Bructères habitaient dans le haut de la vallée de l'Ems, dans la région où est aujourd'hui Munster, il a paru peu probable à la plupart des historiens que Drusus ait pu arriver jusque-là dans son expédition de l'an 12. Si au contraire on suppose que Drusus ait laissé des forces sur l'Ems dans le but que nous avons indiqué, cette bataille navale a pu être livrée en l'an 11, quand l'armée de l'Ems remonta le fleuve, pour faire sa jonction par voie de terre avec celle de la Lippe. Mais pourquoi les Romains auraient-ils fait parcourir aux deux armées deux routes aussi différentes avant de les faire se retrouver dans la haute vallée

que l'on avait laissée sur l'Ems, en remonterait le cours. Les deux armées se rapprocheraient ainsi et feraient leur jonction dans la haute vallée de la Lippe ; et au confluent de la Lippe avec un fleuve que l'historien antique appelle l'Elison on fonderait une grande forteresse, qui serait ensuite rattachée au Rhin par une grande route militaire et par une chaîne de petits châteaux. Quant à Tibère, il fut chargé de retourner en Pannonie, et invité à répudier Agrippine pour épouser Julie. Cet ordre n'était pas fait pour lui apporter de la joie. Tibère, le traditionaliste intransigeant, qui revenait des camps de Pannonie et des rudes rencontres avec les barbares révoltés, ne se sentait aucune attirance pour la belle dame qui revenait d'Orient, pleine d'élégances, de caprices et de coquetteries. Julie représentait, plus ou moins consciemment, tout ce que Tibère détestait dans son époque. En outre il aimait beaucoup sa femme, dont il avait déjà eu un fils et dont il en attendait un second (1). Il résista donc, et Auguste dut insister et presque le contraindre (2). Les moyens pour exercer une pression très forte sur Tibère ne lui manquaient pas : il pouvait, en effet, briser facilement la carrière de Tibere, lui enlever le com-

de la Lippe ? On ne pourrait s'expliquer la chose si la Lippe avait été navigable, auquel cas il n'aurait pas dû être difficile de faire entrer par cette voie toute l'armée en Germanie. Si au contraire, la Lippe n'etait pas navigable, tout s'explique : la vallée de la Lippe n'ayant pas de routes suffisantes, il n'était pas possible de faire passer par là une armée trop nombreuse ; une partie de cette armée vint donc par eau, et en prenant la voie la plus courte, c'est-à-dire l'Ems. Le cours supérieur de l'Ems et celui de la Lippe sont presque parallèles ; ils ne sont qu'à une quarantaine de kilomètres, c'est-à-dire à deux jours de marche ; la jonction était donc facile et sûre.

(1) Suetone, *Tibere*, 7.

(2) Suetone, *Tibere*, 7 : *Juliam ... coactus est ducere.*

mandement de la guerre de Pannonie, le faire rentrer dans la vie privée. Il lui dit peut-être aussi que même dans le mariage un noble romain devait savoir sacrifier son plaisir à l'intérêt public. Tibère aimait sa femme, mais il avait de grandes ambitions; il savait que sans doute en lui donnant Julie pour femme, Auguste le désignait déjà comme son futur collègue dans la magistrature suprême, comme successeur d'Agrippa. En refusant Julie, il refuserait aussi cet honneur immense, but de la plus haute ambition. Et malgré sa douleur, il envoya au commencement de l'an 11 (1) les lettres de divorce à Agrippine. Auguste hâta alors le mariage (2) dans la crainte d'un repentir, et au printemps Julie partait avec son mari pour la Pannonie. Arrivé à Aquilée (3) Tibère y laissa Julie et continua sa route vers la province, tandis que Drusus retournait en Gaule.

Auguste, qui était resté à Rome, fut élu *praefectus morum et legum* pour cinq ans (4). Le parti traditionaliste et puritain réussit facilement à faire approuver la loi par les comices et par le sénat : personne en effet n'osait contester officiellement que l'épuration des mœurs fût la grande tâche que le sénat eût à accomplir; mais bien des gens avaient laissé élire ce grand censeur, persuadés qu'il ne corrigerait rien avec sévérité. C'était en effet pour plaire au parti puritain qu'Au-

(1) Agrippa étant mort au mois de mars de l'an 12, le mariage de Tibère et de Julie dut avoir lieu avant le mois de mars de l'an 11, si, comme il est probable, la *lex de maritandis ordinibus* fut observée, c'est-à-dire dans l'hiver de l'an 12 à l'an 11.

(2) Suétone, *Tib.*, 7 : *Juliam... confestim coactus est ducere.*

(3) Suétone (*Tibère*, 7) nous dit que Julie mit au monde un fils à Aquilée; ce fut évidemment l'année suivante, mais le fait nous montre qu'après le mariage, tandis que Tibère était en Pannonie, Julie l'attendait à Aquilée, c'est-à-dire dans la ville la plus voisine où une grande dame pût habiter.

(4) Dion, LIV, 30; Mon. Anc. (*Græc.*), III, 13 et suiv.

guste s'était laissé élire *praefectus morum et legum*, mais il n'avait pas l'intention de se montrer très sévère pour des mœurs qui devenaient de plus en plus libres (1); il se hâta même de rassurer les νεώτεροι en apportant à la *lex de maritandis ordinibus* des atténuations qui furent bien accueillies. Il présenta une loi qui autorisait les célibataires et les femmes nubiles à fréquenter de nouveau les spectacles publics (2); et il profita d'un procès d'adultère retentissant, pour désapprouver publiquement le trop de violence apporté par les accusateurs au sujet de ce délit. Mécène et d'autres personnages illustres défendaient l'accusé; mais malgré cela l'accusateur invectivait avec violence l'accusé et ses défenseurs. Soudain Auguste parut au tribunal, vint s'asseoir auprès du préteur, et, usant de son pouvoir de tribun, défendit à l'accusateur d'offenser aucun de ses amis. Ce soufflet appliqué au malheureux accusateur et à tous ses collègues avec lui causa tant de joie au public, que l'on fit une souscription publique pour élever des statues à Auguste (3). Celui-ci comprenait que l'on était désormais porté à l'indulgence, et qu'il n'était pas possible d'arrêter le courant nouveau des besoins, des désirs et des aspirations; et il aurait été bien content, si au lieu de la réforme universelle des mœurs, dont rêvaient les vieux conservateurs, il avait pu accomplir une réforme plus petite et plus modeste; une simple réforme politique : la réforme du sénat. Les tentatives faites depuis quinze ans pour reconstituer à Rome le grand sénat de jadis avaient échoué; les séances étaient de plus en plus désertes :

(1) C'est ainsi qu'il faut interpréter la phrase du Mon. Anc. (III, 13 suiv.) qui dit qu'il n'accepta pas la *praefectura*.

(2) Dion, LIV, 30.

(3) *Ibid.*

les absences étaient si nombreuses chaque fois, que l'on ne pouvait plus appliquer les amendes. Récompenses, peines, appels, menaces ne servaient de rien pour vaincre la paresse des sénateurs. Cette paresse avait des sources trop profondes. S'il y avait maintenant dans la politique plus de sécurité qu'autrefois, il n'était pas aussi facile d'y gagner de l'argent et la vie à Rome pour les sénateurs devenait chaque jour plus dispendieuse. Aussi beaucoup d'entre eux ne voulaient plus habiter la capitale qu'une partie de l'année; ils aimaient, comme Labéon, à passer plusieurs mois à la campagne, où ils faisaient moins de dépenses, surveillaient leurs terres et étaient loin des innombrables obligations de la métropole. D'autre part, si, pendant les longues années où l'on avait laissé aller les choses comme elles voulaient, le sénat, malgré les agrandissements de l'empire, n'avait pas eu beaucoup à faire, maintenant au contraire que l'on voulait administrer avec intelligence l'Italie et les provinces, les sénateurs auraient été obligés d'accepter des charges plus nombreuses et plus difficiles. La plupart d'entre eux cherchaient à se soustraire à tous les fardeaux; et Auguste avait beau faire : c'était sur lui, sur lui seul que s'amoncelaient les responsabilités : l'aristocratie sénatoriale s'en déchargeait toujours sur lui, par égoïsme, par peur, par incapacité, et par suite de beaucoup d'empêchements économiques et sociaux. Le danger semblait cependant grandir partout en Occident. Tibère avait trouvé à son retour le calme rétabli en Pannonie, mais la Dalmatie était maintenant en pleine révolte, et pour les mêmes raisons que la Pannonie : elle ne voulait pas payer le tribut (1). Le sénat se hâta de confier la Dalmatie à

(1) SUÉTONE, *Tibère*, IX; DION, LIV, 34 : les causes de la ré-

Auguste, et celui-ci ordonna à Tibère d'y conduire l'armée qui l'année précédente avait réprimé l'insurrection de la Pannonie (1).' Mais au même moment les événements se précipitaient en Thrace, où depuis longtemps des choses graves se préparaient. Un prêtre de Dionysos, qui avait réuni une petite bande de partisans, s'était mis à parcourir la Thrace en prêchant la guerre sainte contre Rome, et l'insurrection contre la dynastie nationale qui en était l'amie et l'alliée. Et de partout étaient accourus les Thraces qui avaient servi dans l'armée romaine, les jeunes gens et les mécontents; ils avaient formé à la suite de ce prêtre une foule immense qui, par son nombre, sa force et son enthousiasme, avait entraîné à la révolution l'armée royale, qui était organisée avec la discipline romaine. Toute la Thrace s'était soulevée; le roi avait été obligé de fuir dans la Chersonèse sur des terres dont Auguste après Agrippa était devenu le propriétaire; des bandes de Thraces avaient fait irruption en Macédoine, et l'on redoutait aussi une invasion en Asie Mineure (2). Comme il y avait déjà une grosse armée en campagne en Germanie et une autre en Dalmatie, le danger était grave; on n'avait pas en effet de forces militaires dans cette région, ni non plus un général en qui on pût avoir confiance.

Auguste dut avoir recours aux légions de Syrie et à un homme encore jeune qui gouvernait alors la Pamphilie, Lucius Cornélius Pison, le consul de l'an 15; il lui donna l'ordre de se rendre comme son *legatus* en Thrace et de dompter la révolte avec les légions de

volte sont données plus loin, LIV, 36 : οἱ Δελμάται πρὸς τὰς ἐσπράξεις τῶν χρημάτων ἐπανέστησαν.

(1) Dion, LIV, 34.

(2) Velléius, II, 98; Dion, LIV, 34.

Syrie (1). Pison était un des rares jeunes hommes dont l'intelligence et la valeur fussent dignes du nom qu'il portait. Il pouvait être mis sur le même rang que Drusus et que Tibère (2). Puis Auguste tenta de faire quelques réformes dans le sénat. Puisqu'on ne venait jamais à bout, malgré toutes les amendes dont on menaçait les sénateurs, de réunir quatre cents d'entre eux, il proposa de réduire le nombre légal (3). On se plaignait depuis quelque temps que les archives du sénat fussent tenues avec négligence, si bien que l'on n'y trouvait plus très souvent le texte authentique des sénatus-consultes ou qu'on en trouvait deux qui différaient l'un de l'autre. Les tribuns ou les édiles à qui ces chartes étaient confiées considéraient la surveillance des registres comme une occupation indigne de ces hautes magistratures; ils en laissaient le soin aux appariteurs qui faisaient toutes sortes d'erreurs. La

(1) Zippel, Zumpt et Mommsen ont voulu changer Παμφιλίας en Μοεσίας et faire de Pison un gouverneur de la Mésie. Mais c'est à tort, comme le fait observer Grœbe (App. à Drumann 2², p. 539). D'abord il n'y a aucune preuve qu'à cette époque-là la province de Mésie fut déjà constituée; il y a au contraire de bonnes raisons pour croire qu'elle ne l'était pas. En outre, comme le remarque Grœbe, le peu que nous savons de cette guerre nous montre que l'armée romaine, chargée de réprimer la révolte, venait d'Asie Mineure, ce qui confirme le renseignement donné par Dion. Enfin il n'est pas surprenant que, les hommes de valeur étant si rares, Auguste ait choisi en Pamphilie un général pour cette guerre qui était sérieuse. Il est vrai que nous n'avons aucun renseignement sûr concernant l'état de la Pamphilie à cette époque; mais c'est une raison pour nous en tenir au texte de Tacite, d'après lequel la Pamphilie appartenait au sénat et avait un gouverneur. Si Pison, qui avait été consul en l'an 15, avait deux fils, il pouvait, d'après la *lex de maritandis ordinibus* être gouverneur de la Pamphilie en l'an 11. Puisque l'armée romaine qui pénétra dans la Thrace devait venir d'Asie, j'ai supposé que les légions qui la composaient étaient celles de Syrie.

(2) Voy. Velléius, II, 98.

(3) Dion, LIV, 35.

surveillance des archives fut donc confiée aux questeurs, magistrats plus jeunes et plus modestes, et qui pourraient s'acquitter de cette tâche avec plus de zèle (1). A titre de *pontifex maximus*, Auguste s'occupa aussi de rendre plus commodes et plus simples les cérémonies religieuses qui précédaient les séances et il permit que l'on fît un sacrifice avec de l'encens et du vin à la divinité dans le temple de laquelle le sénat se réunissait (2). Mais c'étaient là des remèdes bien petits pour un mal si profond et vraiment incurable! En mourant Agrippa avait laissé à Auguste un corps de deux cent quarante esclaves chargés de surveiller les aqueducs et par conséquent aussi le soin de ce service public. Déjà accablé par tant de soucis, Auguste ne voulut pas avoir encore celui-là et il fit créer par le sénat une nouvelle charge, la *cura aquarum* qui serait confiée à des sénateurs (3). Mais malgré toutes les peines que prenait Auguste, l'immense empire demeurait le jouet de forces multiples qu'Auguste à lui seul ne pouvait qu'imparfaitement maîtriser et diriger. Tandis qu'il travaillait à Rome à la réforme du sénat, la guerre en Germanie échappait au plan si prudent qu'il avait tracé. Quand il était entré avec son armée en Germanie par la vallée de la Lippe, Drusus avait trouvé les populations très agitées. Épouvantés par l'apparition des armées romaines et par les projets menaçants de Rome, plusieurs peuples avaient pendant l'hiver conclu une alliance défensive. Mais des dissentiments s'étaient bientôt élevés, si bien qu'au lieu de conclure une alliance contre l'envahisseur, les

(1) Dion, LIV, 36.
(2) Dion, LIV, 30: Suétone, *Aug.*, 35.
(3) Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebeite der römisch. Verwaltung*, p. 162.

Germains, comme il leur arrivait souvent, étaient entrés en guerre les uns avec les autres. Les Sicambres, qui avaient pris l'initiative de l'alliance, venaient de se jeter sur les Cattes qui habitaient sur les rives du Weser, et tout le territoire au sud de la Lippe entre le Rhin et le Weser était en feu. Un général audacieux n'aurait pas pu imaginer une occasion meilleure pour surprendre les Germains et venir à bout d'eux par une seule manœuvre du genre de celles dont César était coutumier, au lieu de les réduire méthodiquement et peu à peu comme le voulait Auguste. Drusus, en qui brillait une étincelle du génie de César, avait habilement exécuté la première partie du plan d'Auguste : il avait soumis les Usipètes, remonté la vallée de la Lippe pour opérer sa jonction avec l'armée qui, n'essuyant que de légères escarmouches, remontait la vallée de l'Ems. Mais arrivé à ce point, Drusus, après avoir opéré cette jonction, au lieu de commencer la construction du camp fortifié, s'écarta du plan tracé par Auguste, et, par une marche audacieuse se jeta dans l'inconnu sur les traces de la fortune, comme un nouveau César. Il recueillit des vivres à la hâte, ne prit probablement avec lui que la meilleure partie de son armée, traversa le pays des Sicambres qui était désert, envahit le territoire des Tenctères qui se soumirent, épouvantés par cette apparition imprévue; il s'avança rapidement sur le territoire des Cattes, se jeta sur les belligérants, les sépara, les battit et les contraignit les uns et les autres à reconnaître la domination romaine. Puis il s'avança rapidement jusqu'au Weser. Pourquoi ne vouloir obtenir que de la prudence, et en perdant plusieurs années, un résultat qu'un coup d'audace pouvait procurer en quelques mois? Et l'impression que produisit cette agression foudroyante fut telle que si le

manque de vivres ne l'avait pas contraint à se replier vers le Rhin, Drusus n'aurait pas été éloigné de faire à travers la Germanie une marche analogue à celle que César avait faite en Belgique. Il aurait profité de la stupeur dont la Germanie tout entière était frappée pour traverser le Weser et pour s'avancer jusqu'à l'Elbe en soumettant partout les barbares. Mais les vivres s'épuisaient; le pays ne pouvait pas nourrir l'envahisseur; Drusus dut se contenter des résultats obtenus et se disposer à revenir dans la vallée de la Lippe (1). Vers la même époque Pison entrait avec son armée en Thrace; il affrontait les rebelles et n'avait guère de succès au début (2). Tibère au contraire était plus heureux en Dalmatie, mais tandis qu'il y faisait cette campagne, les Pannoniens se soulevaient de nouveau (3). La situation ne devait donc pas paraître très bonne pendant l'été de l'an 11; et il s'en fallut de bien peu qu'un désastre ne vînt aggraver les choses en automne. Pendant qu'il se retirait, harcelé par les peuples mêmes qu'il avait vaincus, Drusus tomba dans une embuscade assez analogue à celle que les Nerviens avaient préparée pour César : il faillit payer bien cher l'audace qu'il avait eue de vouloir imiter César. Il n'échappa que par miracle avec son armée à un anéantissement total dont les conséquences auraient été terribles; il put revenir sur la Lippe, où, dans un endroit au sujet duquel les historiens sont en désaccord, il entreprit de mettre à exécution le plan prudent dressé par Auguste (4). Il donna l'ordre de

(1) Dion, LIV, 33; Orose, VI, xxi, 15.
(2) Dion, LIV, 34 : ἡττηθεὶς τὸ πρῶτον; Velléius, II, 98 : *triennio bellavit.*
(3) Dion, LIV, 34.
(4) On a écrit un grand nombre d'ouvrages au sujet de l'em-

construire le *castellum*, auquel on devait donner le nom d'Aliso; il revint en Gaule, décida de fonder un autre *castellum* sur le Rhin « sur le territoire des Cattes », nous dit l'historien antique, et c'est probablement le *castellum* qui devait devenir plus tard la ville de Coblence; enfin, ayant pris toutes ses dispositions, il revint à Rome. Il avait été acclamé *imperator* par les soldats, comme l'avait déjà été Tibère; mais fidèle à l'ancienne coutume, Auguste ne voulut pas reconnaître la validité de ce titre, parce que Drusus était un *legatus*. Le sénat lui décerna les honneurs du triomphe, le droit d'entrer à Rome à cheval, et le pouvoir proconsulaire, bien qu'il n'eût été encore que préteur.

A Rome Drusus eut à prononcer l'oraison funèbre d'Octavie, qui était à la fois la sœur d'Auguste, la veuve d'Antoine, la mère de Marcellus et de sa femme (1). C'était une douce figure qui disparaissait : l'Italie l'avait vue tantôt gaie et tantôt triste, mais conservant toujours sa dignité dans les tourmentes de la révolution; après la mort de Marcellus, elle s'était retirée dans le silence et dans l'oubli. Et cette fois encore, comme le peuple et le sénat voulaient prodiguer de

placement d'Aliso et les opinions sont très partagées. Les uns le placent dans la haute vallée de la Lippe, au confluent de la Lippe et de l'Alme, dans le voisinage de Paderborn ou de l'Elsen; d'autres au contraire vers le milieu du cours de la Lippe, à l'endroit où est Hamm. (Voy. TARAMELLI, *Le campagne di Germanico nella Germania*, Pavie, 1891, p. 102.) Les fouilles pratiquées récemment à Haltern, qui est situé sur la Lippe encore plus près du Rhin, en mettant à découvert les restes d'un vaste *castellum* de l'époque d'Auguste, ont amené bien des érudits à croire que c'était là l'emplacement d'Aliso. D'autres au contraire croient qu'Aliso ne pouvait pas être aussi près du Rhin; ils ont peut-être raison. Le problème paraît insoluble.

(1) DION, LIV, 35; SUÉTONE (*Aug.*, 61) fait mourir Octavie alors qu'Auguste était *quinquagesimum et quartum annum agens aetatis*.

trop grands honneurs à la morte, Auguste s'y opposa (1). Tibère de son côté semble s'être rendu au commencement de l'hiver à Aquilée, avec Julie qui était enceinte (2). Il s'efforçait de vivre en bon accord avec la nouvelle femme qu'Auguste lui avait donnée, mais il ne pouvait oublier la douce Agrippine qui était passée dans une autre maison, et son cœur se serrait quand il pensait à elle, qui était restée à Rome, où il ne voulait plus retourner de peur de la revoir et de souffrir (3). Cet orgueilleux taciturne, toujours enfermé en lui-même, était un homme passionné. Au commencement de l'an 10 — le consul de cette année-là était Iulus Antonius, le poète, fils de Fulvie et d'Antoine —. Tibère quitta Aquilée pour aller à la rencontre d'Auguste qui avait dû encore une fois quitter Rome et en même temps les réformes et l'administration intérieure, pour se rendre en Gaule où la situation était grave; mais Tibère avait à peine retrouvé Auguste que de mauvaises nouvelles arrivèrent de l'Illyrie. Les

(1) Dion, LIV, 35.

(2) Suétone (*Tibère*, 7) dit que Julie mit au monde un fils à Aquilée. Si, comme je le crois, Tibère et Julie se sont mariés pendant l'hiver de l'an 12 à l'an 11, la naissance de l'enfant a pu avoir lieu pendant l'hiver de l'an 11 à 10, ce qui nous fait croire que Tibère songeait à passer l'hiver à Aquilée. En outre Dion (LIV, 36) parle d'une invasion des Daces qui aurait eu lieu dans les premiers mois de l'hiver de l'an 10, et pour la réprimer Tibère aurait quitté Auguste avec qui il se trouvait *in Gallia*. Si l'on suppose que la Gaule dont il s'agit ici est la Cisalpine, il est facile de tout expliquer. Auguste qui (*Bull. Comun.*, 1888, p. 16), le 1er janvier de l'an 10, était absent de Rome et qui (Dion, LIV, 36) passa une bonne partie de l'année dans la Lyonnaise, serait parti de Rome vers la fin de l'an 11, pour être assez tôt en Gaule; Tibère serait venu à sa rencontre, probablement à Pavie, mais il aurait été obligé de le quitter très vite en apprenant la nouvelle révolte, et Auguste aurait continué son voyage.

(3) Voy. Suétone, *Tibère*, 7.

Daces avaient traversé le Danube gelé et envahi la Pannonie, et les Dalmates se révoltaient de nouveau. Auguste fit aussitôt repartir Tibère en Pannonie pour recommencer sa pénible campagne (1), tandis que Pison, avec lenteur et avec patience, refaisait la conquête de la Thrace, en disputant pour ainsi dire chaque pouce de terrain (2). En Germanie, au contraire, il semble que, pendant l'an 10, il y eut une sorte de trêve : on travailla activement à la construction des forteresses d'Aliso et de Coblence (3), mais il ne semble pas que de véritables batailles aient été livrées (4). Cet arrêt fut peut-être dû à la prudence d'Auguste qui,

(1) Dion, LIV, 36.

(2) Velléius, II, 98.

(3) Dion (LIV, 33) nous dit que, outre Aliso, Drusus établit un *castellum* sur le Rhin dans le pays des Cattes. Si l'on considère les régions occupées par les Cattes, on en conclut que ce *castellum* devait être Coblence ou Mayence. Coblence à la vérité, bien qu'elle fût voisine du territoire fréquenté par les Cattes, se trouve plutôt en face des régions habitées par les Tenctères. Mais comme la distance n'est pas grande, et que l'on fit cette année-là la guerre aussi bien aux Tenctères qu'aux Cattes, je penche pour Coblence qui était mieux située que Mayence pour défendre la Gaule contre les Cattes et les Tenctères.

(4) Dion (LIV, 36) ne parle cette année-là, et d'une façon vague, que de luttes contre les Celtes et les Cattes, qui voulaient abandonner le territoire qui leur avait été assigné par les Romains. Orose (VI, xxi, 15), entre la phrase qui résume les opérations de l'an 11 et celle qui résume les opérations de l'an 9, dit : *Marcomannos paene ad internecionem cecidit*. Dans Florus (IV, xii, 23), il est aussi question, entre les guerres de l'an 11 et celles de l'an 9, d'une guerre contre les Marcomans. Ainsi Dion parle d'une guerre contre les Cattes et contre les Celtes, les deux autres historiens d'une guerre contre les Marcomans. Mais il est certainement faux que les Marcomans aient été exterminés, comme le dit Orose, puisqu'ils reparurent bientôt après. Il est bien difficile de tirer quelque chose de précis de ces renseignements si brefs et si incomplets. J'ai simplement supposé que ce qui est dit des Marcomans, est une allusion à leur fameuse émigration, dont la date est mystérieuse.

ferme dans son dessein d'avancer lentement dans la conquête de la Germanie, et d'y employer les murailles aussi bien que l'épée, voulut attendre pour voir l'effet de la campagne de l'année précédente. Et cependant l'impression produite par la marche hardie de Drusus avait été profonde sur les populations de la Germanie; quelques-unes furent même si effrayées qu'elles décidèrent d'abandonner leur territoire à l'invasion romaine et d'aller chercher d'autres demeures. Les Marcomans semblent avoir été de ce nombre et c'est sans doute à cette époque-là, qu'ils commencèrent à émigrer dans le pays qui fut plus tard appelé la Bohême, sous la conduite de Marbod, ce noble qui avait vécu si longuement à Rome. Marbod, qui était l'ami d'Auguste et qui avait de l'admiration pour la puissance romaine, ne voulait pas que son peuple en vînt aux mains avec les légions; il préférait le conduire sur de nouvelles terres, où il espérait pouvoir fonder un gouvernement plus stable et organiser une armée avec la discipline romaine, donner enfin aux germains barbares les armes fabriquées par la civilisation gréco-latine. Un nouveau César n'aurait pas manqué de profiter de cette crainte passagère, et il aurait continué vigoureusement la marche commencée l'année précédente par Drusus. Mais Auguste n'était pas un guerrier : c'était un intellectuel, un administrateur, un organisateur, un prêtre. Et à partir de cette année-là, pendant toute la guerre, on vit alterner deux stratégies, celle de l'audace et celle de la patience.

Cette année-là, le 1er août, les chefs de soixante peuples gaulois, réunis à Lyon, inauguraient au confluent du Rhône et de la Saône l'autel de Rome et d'Auguste. L'éduen Caïus Julius Vercundarus Dubius fut

élu prêtre (1). C'est là une date mémorable dans l'histoire de l'Europe. La première des provinces de l'Europe, et avec plus d'empressement que n'en avaient mis la Grèce et d'autres nations orientales, la Gaule adoptait ce culte des souverains vivants qui était né en Égypte, et que l'Asie Mineure avait reporté sur Auguste et sur Rome. La Gaule elle-même, si voisine pourtant de l'Italie, et qui, une dizaine d'années auparavant, avait encore des institutions républicaines et des chefs électifs, la Gaule elle-même n'arrivait pas à comprendre cette ingénieuse organisation du pouvoir suprême dans la république, grâce à laquelle Rome avait mis fin aux guerres civiles; elle ne comprenait l'étrange pouvoir d'Auguste qu'à travers les idées orientales, et elle voyait en lui un monarque asiatique personnifiant l'État. Elle perdait ainsi ses traditions celtiques et glissait rapidement sur une pente qui la menait, pour la politique, non pas aux idées latines, mais aux idées orientales; elle se disposait à servir et à vénérer Auguste, comme les Égyptiens et les Asiatiques avaient jadis vénéré et servi les Ptolémées et les Attales. Auguste devenait un dieu et un monarque, en Gaule comme en Orient. Le 1er août de l'an 10 avant Jésus-Christ on posait à Lyon la première pierre de l'édifice, encore aujourd'hui presque intact, de la monarchie européenne.

Ce même jour, Antonia mettait au monde, à Lyon, un fils qui devait être l'empereur Claude (2). C'était le troisième fils du jeune général. Le conquérant de la Germanie était, lui aussi, en règle avec la *lex de maritandis ordinibus*.

(1) SUÉTONE, *Claud.*, 2; TITE-LIVE, *Per.*, 137; STRABON, IV, III, 2.
(2) SUÉTONE, *Claud.*, 2.

VI

JULIE ET TIBÈRE

Rome cependant avait élu consul pour l'an 9 Drusus, le favori des dieux, qui, depuis ses exploits en Germanie, ne jouissait plus seulement des sympathies populaires, mais d'une véritable admiration universelle. Puis, vers la fin de l'année, Auguste, Tibère et Drusus rentrèrent à Rome, où ils furent accueillis par des fêtes et des honneurs (1). Mais avant la fin de l'année, Drusus était déjà reparti pour la Germanie, laissant son collègue prendre seul les faisceaux, le 1er janvier (2). Cette hâte peut s'expliquer de deux façons. Drusus avait peut-être enfin persuadé Auguste qu'il était temps de porter un coup vigoureux à la barbarie germanique; peut-être aussi avait-on reçu à Rome la nouvelle que les Chérusques et les Suèves s'étaient alliés aux Sicambres et se préparaient à envahir la Gaule, se partageant à l'avance le butin : les Chérusques auraient les chevaux, les Suèves l'or et l'argent, les Sicambres les esclaves (3). Quoi qu'il en soit,

(1) Dion, LIV, 36.

(2) C'est là ce que semble indiquer le vers 141 de l'*Epicedion Drusi* :

Quos primum vidi fasces, in funere vidi.

(3) L'alliance des Chérusques, des Sicambres et des Suèves dont parlent Orose (VI, xxi, 16) et Florus (IV, 12) a certainement été conclue entre l'an 10 et l'an 9 et la guerre contre

ce qui est certain c'est que Drusus, après avoir consacré chez les Lingones un nouveau temple à Auguste (1), traversa en l'an 9, avec une puissante armée, la Germanie et arriva en combattant d'abord jusqu'au Weser, ensuite jusqu'à l'Elbe. Il adoptait cette fois, définitivement, la stratégie de César. Malheureusement nous ignorons avec quelles forces, par quels moyens, par quelles routes, à travers quelles difficultés il exécuta son plan : nous savons seulement que ce plan l'occupa jusqu'à l'été et qu'après avoir atteint l'Elbe, il se préparait à revenir au commencement du mois d'août (2). Pendant que Drusus combattait en Germanie, dans cette première partie de l'an 9, Auguste avait fait une nouvelle réforme du sénat. C'était la quatrième ou la cinquième en dix-huit ans! Mais les remèdes employés jusque-là n'avaient produit aucun effet. Même depuis qu'il était réduit, on n'avait pas pu atteindre le nombre légal, et le scandale était à son comble. Tout le monde exigeait une réforme définitive, l'application de remèdes radicaux, qui seraient enfin efficaces. Renonçant au projet trop héroïque de faire disparaître complètement la paresse des séna-

eux eut lieu en l'an 9 et non en l'an 12, comme le dit Mommsen (*Le Provincie romane*, Rome, 1887, vol. I, p. 31). Orose et Florus donnent tous les deux cette guerre comme ayant été la dernière campagne de Drusus; et Dion confirme indirectement leur récit, malgré la confusion du sien, en disant (LV, 1) que Drusus, dans sa dernière campagne, combattit contre les Suèves et les Chérusques. Il est au contraire impossible de dire si les Germains s'allièrent pour résister à la marche de Drusus ou si Drusus se décida à sa marche pour rompre l'alliance des Germains.

(1) Cassiodore, *Chron. ad an.* 745-9.

(2) Drusus mourut le 15 septembre (*C. I. L.*, 1², p. 329), trente jours après l'accident (Tite-Live, *per.*, 140). L'accident eut donc lieu vers le milieu du mois d'août, ce qui prouve bien que Drusus au mois d'août était sur la voie du retour.

teurs, Auguste prit le parti de traiter avec elle pour refaire non plus le sénat monumental qu'il avait espéré, mais du moins un demi-sénat qui, sans être très actif, ne demeurerait pas dans une torpeur scandaleuse (1). Il proposa au sénat, en demandant aux sénateurs de bien l'étudier eux-mêmes avant de l'approuver, un nouveau règlement moins sévère que l'ancien, mais qui devait être observé avec plus de rigueur. Les séances obligatoires furent réduites à deux par mois et fixées à l'avance aux Calendes et aux Ides, c'est-à-dire au commencement et au milieu du mois : dans l'intervalle, les sénateurs seraient libres (2). Toutes les autres fonctions publiques furent suspendues ces jours-là (3); et, pour les mois de septembre et d'octobre, c'est-à-dire pour la saison des vendanges, une facilité encore plus grande fut accordée. Une partie seulement des sénateurs, qui seraient tirés au sort, devraient prendre part aux séances (4). En même

(1) Suétone, *Aug.*, 35 : *Quo autem lecti probatique, et religiosius et minore molestia, senatoria munera fungerentur, sanxit*, etc. Suétone commence ainsi l'énumération de plusieurs réformes introduites dans le règlement du sénat et qui furent évidemment faites toutes ensemble, soit parce qu'elles sont par leur nature même liées les unes aux autres, soit parce qu'elles visent toutes à amener les sénateurs à s'acquitter de leurs fonctions, *religiosius et minore molestia*. Suétone nous apprend donc ainsi qu'à un certain moment Auguste fit une réforme du règlement du sénat. Quand la fit-il? Suétone, comme à l'ordinaire, ne donne aucune date précise; mais Dion (LV, 3) nous dit qu'en l'an 9, Auguste fit une réforme du sénat, et il énumère certaines réformes déjà citées par Suétone; il se tait sur d'autres et en cite enfin quelques autres dont Suétone ne dit rien. Il est donc très probable que Suétone et Dion nous donnent à eux deux toutes les réformes faites en l'an 9 et qu'on peut les connaitre en complétant l'un par l'autre les deux textes.

(2) Suétone, *Auguste*, 35.

(3) Dion, LIV, 3.

(4) Suétone, *Auguste*, 35.

temps que le règlement accordait ces facilités, il augmentait l'amende pour les sénateurs qui seraient absents sans motif; et il fut décidé que si les absents étaient trop nombreux, un cinquième des sénateurs, désigné par le sort, serait frappé d'une amende (1). En ce qui concernait le nombre légal, on changea aussi l'ancien règlement, en fixant, pour la validité des senatus-consultes, un nombre de votes différent selon l'importance des délibérations, qui furent par conséquent classées dans des catégories distinctes (2). Enfin, — et ce fut la plus grande nouveauté introduite dans l'État par cette réforme — on constitua une sorte de petit sénat dans le grand; on décida que tous les six mois on tirerait au sort un conseil de quinze sénateurs, qui pendant tout le semestre resteraient à Rome, à la disposition d'Auguste, et avec qui il déciderait toutes les choses importantes et urgentes, que le sénat ratifierait ensuite, dans les séances plénières des Calendes ou des Ides (3). Les obligations qu'entraînait la dignité de sénateur étaient ainsi rendus moins lourdes, puisqu'elles se trouvaient partagées entre tous les sénateurs; Auguste serait toujours assisté, à défaut du sénat tout entier, d'un *consi-*

(1) Dion, LV, 3.
(2) *Ibid.*
(3) Suétone, *Auguste*, 35 : *Sibique instituit consilia sortiri semestria cum quibus de negotiis ad frequentem senatum referendis ante tractaret.* Ce passage est d'une grande importance; il nous fait voir quelle fut la véritable origine du *consilium principis.* Au début, celui-ci ne fut qu'un expédient pour faciliter au sénat l'accomplissement de sa tâche. Dion ne dit rien de cette réforme si importante au moment où elle fut faite; il y fait au contraire allusion plus tard (LVI, 28) quand il parle d'une modification peu importante introduite dans le *consilium.* C'est ce passage de Dion qui nous apprend que le conseil se composait de quinze sénateurs; Suétone avait négligé de nous en dire le nombre

lium, qui représenterait autour de lui ce sénat négligent et apathique, occupé par la moisson, les vendanges ou les plaisirs.

Horace à cette époque avait donc raison de louer la grande activité du président, qui n'avait presque personne pour l'aider :

> Cum tot sustineas et tanta negotia solus,
> Res Italas armis tuteris, moribus ornes,
> Legibus emendes... (1).

Et chaque jour augmentait les responsabilités et les occupations d'Auguste. En Germanie et dans les provinces d'Illyrie la guerre se prolongeait; à l'intérieur, ce qui restait d'esprit puritain dans la vieille génération s'irritait chaque jour davantage contre la nouvelle génération et la corruption des mœurs; de nouveaux conflits, âpres et acharnés, s'annonçaient. Personne ne pouvait plus douter que la génération qui avait grandi après les guerres civiles allait à la fin se révolter contre l'éducation sévère qu'on lui avait donnée, et corrompre de nouveau autour d'elle tout ce que la génération précédente avait essayé de purifier. A quel point cette nouvelle génération était sceptique, égoïste et amie du plaisir, on pouvait le voir à Rome où Ovide se posait en directeur spirituel de la jeune noblesse (2); où, malgré les remontrances d'Auguste, de Tibère et de Livie, Julie recommençait à donner l'exemple d'un luxe illicite, dans la famille même qui aurait dû ensei-

(1) Horace, *Epitres*, II, I, 1 et suiv. *Solus*, c'est-à-dire sans Agrippa, sans le sénat, sans la noblesse.

(2) Ovide, *Amores* : II, I, 5 et suiv.

> Me legat in sponsi facie non frigida virgo
> Et rudis ignoto tactus amore puer.
> Atque aliquis juvenum quo nunc ego saucius arcu
> Agnoscat flammæ conscia signa suæ...

gner à toutes les autres la rigoureuse observance des lois somptuaires de l'an 18 (1); où le peuple demandait aux grands, à la république, à Auguste, du pain, du vin, des divertissements, de l'argent, et cela à tout instant, avec indiscrétion et avec insolence (2); où les classes, les sexes, les âges, se mêlaient dans tous les théâtres en une foule confuse, bruyante, brutale, perdant toujours un peu ou de leur dignité ou de leur pudeur ou de leur innocence. Dans les théâtres surtout, Rome semblait se plaire à étaler son désordre moral. Les tentatives faites pour créer un théâtre national à l'imitation des grands modèles classiques, sérieux, moral, artistique, avaient échoué; les hautes classes elles-mêmes préféraient des pièces à grand spectacle et des actions compliquées aux représentations d'œuvres littéraires délicates, pleines d'esprit, de philosophie ou d'émotion (3). Il en était de même, à plus forte raison, de cette *plebecula* qui n'avait aucune culture littéraire. Dans les théâtres de la comédie et de la tragédie on aurait cru entendre les mugissements des forêts du mont Garganus ou de la mer thyrrénienne (4); tels étaient le recueillement et le respect avec lesquels le public écoutait les œuvres

(1) Voy. Macrobe, *Sat.*, II, 5. Beaucoup de ces anecdotes nous font voir Auguste et Livie qui cherchent à refréner le luxe, les élégances et les divertissements de Julie. Ces luttes correspondent bien au tempérament de Julie, tel que Macrobe nous le dépeint; et elles nous expliquent les éléments de discorde qui grandiront peu à peu entre Julie et Tibère. Le luxe de Julie — et il en sera de même plus tard de son adultère — n'était pas une simple affaire de ménage; il entraînait des difficultés politiques, en excitant toute la haute société de Rome à désobéir aux lois de l'an 18.

(2) Suétone, *Aug.*, 42.

(3) Horace, *Épîtres*, II, I, 187 et suiv.

(4) Horace, *Épîtres*, II, I, 202.

laborieuses des poètes les plus distingués! Les vers les plus soignés, les passages les plus pathétiques, les pensées les plus profondes et les plus morales se perdaient dans ce brouhaha comme de pauvres feuilles emportées par la rafale. A tous les chefs-d'œuvre du théâtre ancien ou contemporain, on préférait un beau pugilat, une grande course de chars, une chasse aux bêtes féroces, un bon massacre de gladiateurs (1). C'est vers ces spectacles-là que, par une sorte de passion furieuse, tout le monde était entraîné : sénateurs et plébéiens, hommes et femmes, vieillards et jeunes gens, et Auguste lui-même; les matrones accouraient pour admirer les athlètes nus, les jeunes gens, pour voir égorger les bêtes féroces; et aux jeux des gladiateurs, les hommes et les femmes se mêlaient sur les mêmes bancs dans un même délire de cruauté et de luxure (2). Toutes les classes prenaient maintenant un tel plaisir à la vue du sang, qu'Auguste fut obligé de défendre les combats de gladiateurs au dernier sang (3) : sans quoi le public aurait réclamé un massacre à chaque spectacle. La cruauté sans danger, la plus horrible et la plus ignoble des passions humaines, était la volupté dont l'oligarchie maîtresse du monde se grisait avec le plus de joie! Au milieu de divertissements de cette sorte la morale ne pouvait manquer de se relâcher; les grandes lois sociales de l'an 18 perdaient leur force; les vices osaient maintenant leur faire affront ouvertement et les violer; l'autorité n'essayait plus de les faire observer avec rigueur, et c'était là le plus grand sujet

(1) Horace, *Épîtres*, II, i, 185-186.

(2) Voyez ce que dit Suétone (*Auguste*, 44) sur la licence des théâtres qui fut refrénée par Auguste : *Spectandi confusissimum ac solutissimum morem correxit.*

(3) Suétone, *Aug.*, 45 : *gladiatores sine missione edi prohibuit.*

de colère et de regrets pour les admirateurs du bon vieux temps, pour les traditionalistes, pour les gens foncièrement honnêtes et pour ceux qui l'étaient malgré eux, n'ayant pas les moyens nécessaires pour mal faire. Tout ce monde, désespérant de pouvoir enrayer autrement la corruption débordante, encourageait la mauvaise engeance des accusateurs de métier, qui avaient pour maître Cassius Sévérus. Les gens de bien méprisaient ces abominables calomniateurs professionnels qui grossissaient d'inventions étranges tous les scandales grands ou petits, qui excitaient dans la foule les passions les plus basses, en lui apprenant à baver dans les tribunaux sur les personnes qui appartenaient aux hautes classes, et à faire des tribunaux une succursale de l'amphithéâtre. Ici, on égorgeait les gladiateurs, et là, les hommes et les femmes illustres. Et cependant à côté des envieux et des lâches, même les gens de bien en arrivaient à tolérer ces accusations. Puisqu'il n'y avait plus de censeurs, puisqu'Auguste usait si mollement des pouvoirs que lui donnait la *praefectura morum et legum*, quel autre moyen y avait-il pour combattre les tendances mauvaises des nouvelles générations (1)? La pire canaille de l'*Urbs* se constituait gardienne de la morale. On allait même jusqu'à se plaindre que la loi défendît de mettre les esclaves à la torture, pour leur arracher des témoignages contre leurs maîtres, sous prétexte que trop souvent cette défense assurait l'impunité aux riches. Quels témoignages en effet pouvaient éclairer la justice au sujet des délits commis dans la famille, si les esclaves étaient écartés (2)? Dans les procès d'adul-

(1) Voy. ce que dit Auguste cette année-là : διὰ τὴν ἄντικρυς τῶν πολλῶν πονηρίαν (Dion, LV, 4).

(2) Auguste fit justement cette année-là approuver une loi qui

tère surtout, le témoignage des esclaves pouvait très souvent être décisif. Mais il y avait aussi des gens qui trouvaient honteux que d'ignobles calomniateurs usurpassent les fonctions presque sacrées du censeur, et qui comprenaient combien était dangereuse cette fureur de vouloir prouver à tout prix toutes les accusations, même avec des preuves imaginaires ou avec les dépositions d'esclaves (1). Les procès ainsi conduits laissaient de longues rancunes, comme il arrive toujours quand la lâcheté du public laisse aux maîtres chanteurs de profession la tâche de purifier les mœurs; on perdait en réalité dans ces procès le sentiment du vrai et du juste, et pour suivre leurs discussions on négligeait les affaires sérieuses. A ce moment même, tandis que Drusus combattait en Germanie, Rome donnait toute son attention à un procès retentissant d'empoisonnement, intenté à un personnage qui appartenait à la plus haute noblesse, et qui était lié d'une grande amitié avec Auguste : Caïus Nonius Asprénas. C'était encore Cassius Sévérus qui accusait (2). Nous ne savons au juste de quelle faute

permettait de mettre les esclaves à la torture (Dion, LV, 5).

(1) Dion (LV, 5) nous dit que bien des gens blâmèrent la loi proposée par Auguste pour autoriser la torture des esclaves dans les procès intentés à leurs maîtres.

(2) Le procès dont Dion (LV, 4) dit simplement qu'il eut lieu cette annnée-là sans nommer ni l'accusé ni l'accusateur, est certainement celui qui fut intenté à Nonius Asprénas pour empoisonnement, et dont parle Suétone, *Auguste*, 56. — En effet, les deux auteurs citent le procès, pour nous raconter l'incident important de la question soumise au sénat par Auguste, preuve évidente qu'il s'agit du même procès. Comme il arrive souvent, Dion nous fait connaître la date, Suétone, les personnages et l'objet du procès. Il faut que ce procès ait eu un grand retentissement, qu'il ait été, comme on dirait aujourd'hui, une cause célèbre, pour que Suétone et Dion en aient parlé tous les deux.

Nonius était réellement coupable; ce qui est certain c'est que Cassius Sévérus l'accusait d'avoir préparé un horrible breuvage, avec lequel il aurait donné la mort à cent trente personnes (1)! Épouvantés par l'accusateur encore plus que par l'accusation, par la sotte crédulité publique, par l'acharnement stupide des classes populaires contre les accusés riches, Nonius et sa famille s'adressèrent à Auguste lui-même, et lui demandèrent de se charger de la défense de l'accusé. Mais le prudent Auguste voulait ménager ces ignobles accusateurs de profession; il ne voulait pas retirer aux classes moyennes et ignorantes la satisfaction platonique de procès où de temps en temps une personne riche était mise en pièces. Il hésita donc, il chercha à se dérober; puis, pour se tirer d'embarras, il songea à soumettre la question au sénat : pouvait-il ou non défendre Nonius? Il déclarait ne pouvoir résoudre la question à lui seul, parce que, s'il acceptait de défendre Nonius, il craignait d'avoir l'air de mettre son autorité et son influence au service d'un accusé qui pouvait être coupable; d'autre part, s'il refusait, ne semblerait-il pas condamner, en l'abandonnant, un homme qui pouvait être innocent? (2). A l'unanimité, le sénat l'autorisa à se charger de cette défense. Mais Auguste ne fut pas encore content d'être couvert par une délibération du sénat : et le jour du procès il prit bien place parmi les défenseurs, mais il fit simplement acte de présence, ne prononça pas un seul mot et écouta impassible, sans faire aucune protestation, le discours très violent prononcé contre Nonius par Cassius Sévérus (3). Nonius fut acquitté; mais Auguste

(1) PLINE, *N. H.*, XXXV. XVI, 4.
(2) SUÉTONE, *Aug.*, 56.
(3) *Ibid.*

ne tarda pas à consoler Cassius Sévérus de son insuccès, en le sauvant à son tour d'une accusation portée contre lui. Il affirma en cette occasion, que la perversité des temps rendait nécessaire de telles accusations et de tels accusateurs (1). On se demande vraiment à quoi sert et ce que vaut la puissance, quand on voit le fils de César, le président du sénat et de la république, le premier citoyen de l'empire, le souverain pontife, obligé d'avoir de tels ménagements et de telles amabilités pour un coquin, tel que Cassius Sévérus.

Et cependant, malgré les procès et les scandales, la corruption se répandait partout. Ovide, après avoir composé plusieurs épîtres imaginaires d'amantes célèbres dans la légende et dans l'histoire, osait composer, sous les yeux de la *lex Julia*, un véritable manuel du parfait adultère : l'*Ars amatoria*. Mais la désobéissance ouverte et la révolte déclarée contre les grandes lois sociales de l'an 18 ne compromettaient pas l'œuvre d'Auguste et la restauration conservatrice aussi dangereusement que certaines formes de désobéissance hypocrite et invulnérable, qui violaient l'esprit des lois en se cachant sous l'observance scrupuleuse de la lettre. La *lex de maritandis ordinibus*, en punissant le célibat, avait bien contraint un grand nombre de citoyens romains à se marier; mais personne n'avait prévu que l'égoïsme civique des hautes classes trouverait le moyen de narguer la loi dans le mariage même, en n'ayant pas d'enfants. Dans l'ordre équestre surtout, c'est-à-dire dans ce que nous appellerions aujourd'hui la bourgeoisie aisée, les ménages sans enfants étaient de plus en plus nombreux. La vie était devenue plus raffinée; on voulait jouir de tous les

(1) Dion, LV, 4.

plaisirs que la civilisation égyptienne révélait à toutes les classes; et l'égoïsme grandissait surtout dans les familles qui étaient dans l'aisance sans posséder une très grosse fortune et qui n'auraient pu à la fois vivre mieux et devenir plus nombreuses. Malgré la prospérité croissante, il y avait à Rome plus de dettes que n'aurait dû en avoir un État bien administré (1). Bien des gens étaient donc obligés ou de sacrifier à leurs enfants les jouissances dont la tentation se présentait maintenant si forte partout; ou au contraire il leur fallait sacrifier leurs enfants à leurs plaisirs, éteindre dans le germe la postérité qui aurait dû les continuer dans le temps, se résigner à périr entièrement à la fin de leur existence, pour mieux jouir de l'heure brève qu'ils avaient à vivre sur cette terre. C'était ce second parti que l'on prenait le plus souvent. L'ordre des chevaliers diminuait rapidement, et tous ceux qui se préoccupaient du bien public, à mesure que le mal apparaissait plus grand, regrettaient plus vivement que la loi sur le mariage ne donnât pas de meilleurs résultats (2). Son but, en effet, n'avait

(1) Dion, LV, 8.

(2) La question du célibat des chevaliers se pose dans Dion comme étant déjà mûre en l'an 9 après Jésus-Christ (LVI, 1), au moment où l'on propose la *lex Papia Poppaea.* Mais comme on ne propose guère de lois avant que les questions ne soient mûres depuis longtemps, il est évident qu'en l'an 9 après Jésus-Christ le mal devait être déjà ancien. D'ailleurs, comme nous le verrons, la loi *Papia Poppaea* ne fut pas la première qui fut faite pour combattre la stérilité; une autre, plus sévère, avait été présentée en l'an 4 après Jésus-Christ. La question dut mûrir peu à peu, à mesure que sous l'influence de mœurs nouvelles et plus raffinées, les mariages sans enfants devinrent plus nombreux dans l'ordre des chevaliers, et qu'on s'aperçut que la *lex de maritandis ordinibus* n'atteignait pas son but. On proposa donc d'abord la loi de l'an 4 après Jésus-Christ, puis la *lex Papia Poppaea* dont le but fut justement de com-

pas été d'obliger des hommes et des femmes à vivre sous le même toit et à partager le même lit, mais de donner des hommes à la république. Si l'ordre des chevaliers s'éteignait, les racines mêmes de la constitution aristocratique allaient se dessécher; car c'était dans l'ordre équestre que l'ordre des sénateurs se renouvelait. La nécessité d'un ordre équestre nombreux devenait même plus grande, à mesure que l'empire s'étendait et que la noblesse sénatoriale diminuait, pour qu'on pût faire dans l'ordre équestre un choix plus large des magistrats civils et des officiers des légions. C'est ainsi qu'il semble que déjà à l'époque d'Auguste tous les corps de cavalerie recrutés parmi les sujets barbares aient été commandés par des membres de l'ordre équestre (1); et c'était aussi parmi les chevaliers qu'Auguste choisissait les gouverneurs de l'Égypte et du Norique, et bon nombre des procurateurs chargés de veiller sur le recouvrement des tributs dans ses provinces. L'ordre équestre en somme devenait pour ainsi dire une seconde noblesse, une noblesse de réserve qui pourrait soutenir la constitution aristocratique, si la première noblesse s'affaiblissait trop. L'ordre sénatorial perdant tous les jours de son activité, tout le monde mettait ses espérances dans l'ordre équestre, moins rassasié d'honneurs et de richesses que l'autre, dont le zèle civique pouvait-être stimulé par l'ambition de s'élever à une noblesse plus haute et de grossir sa fortune par les appointements

battre non plus le célibat, mais les mariages sans enfants. Entre la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex Papia Poppaea* il faut donc placer ce phénomène social nouveau : la stérilité croissante des mariages dans l'ordre équestre.

(1) Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der römisch. Verwaltung*, Berlin, 1876, vol. I, p. 247.

de l'Etat. Mais si l'ordre de chevaliers s'éteignait à son tour dans la stérilité volontaire, que deviendrait l'État? Où trouver des chefs pour les légions et pour les corps auxiliaires? Il était fort grave de voir l'égoïsme civique pénétrer ainsi de la petite oligarchie sénatoriale dans les couches inférieures et plus larges de la société.

Bien des gens commençaient donc à se dire qu'il faudrait réformer la *lex de maritandis ordinibus* de façon à ce qu'elle atteignît, outre le célibat, la stérilité volontaire des mariages. Mais le mal n'était pas assez grave pour que l'on eût la volonté d'agir immédiatement. On se contentait d'observer, de récriminer et de faire des projets. Auguste cependant s'était rendu en été dans la vallée du Pô, peut-être pour se rapprocher de ses deux légats qui combattaient en Pannonie et en Germanie, et il était arrivé à Ticinum (Pavie). Ce fut là qu'au mois d'août il reçut une terrible nouvelle : le 13, Drusus, qui était parvenu avec son armée à un endroit que les historiens recherchent en vain depuis des siècles, était tombé de cheval et s'était cassé la jambe. Ne pouvant plus commander l'armée et n'osant pas la confier, en plein territoire ennemi, à un de ses officiers, Drusus s'était arrêté, avait construit un camp, envoyé un message demander à Auguste de lui expédier un autre général qui pût ramener les légions, s'il tardait à se guérir (1). Par bonheur un peu avant que ne parvînt cette mauvaise nouvelle, Tibère qui avait quitté la Pannonie, plus tranquille cette année-là qu'à l'ordinaire, était arrivé à Ticinum. Sans escorte, avec un seul guide, voyageant le jour et la nuit, Tibère franchit les Alpes, et fit près de 200 milles sans prendre haleine (2).

(1) Tite-Live, *Per.*, 140; Dion, LV, 1-2; Suétone, *Claude*, 1.
(2) Dion, LV, 2; Pline, VII, 84; Valérius Maxime, V, v, 3; Tite-Live, *Per.*, 140.

Mais ce fut à peine s'il arriva à temps pour embrasser une dernière fois son frère. A trente ans, en pleine gloire et en plein bonheur, le jeune homme, aimé des dieux, mourait, de sa blessure sans doute (1), sans avoir pu soupçonner la caducité de l'œuvre pour laquelle il mourait, sans avoir vu dans son agonie le nuage de douleur et de honte qui allait bientôt envelopper l'orgueilleuse fortune de sa famille. La mort de Drusus fut, pour toute l'Italie, un deuil national, qui fut ressenti partout, même dans les campagnes les plus éloignées. Ne pouvant rien contre le destin, la nation consternée voulut du moins exprimer sa douleur dans un cortège interminable, qui suivit la dépouille depuis le lit de mort en Germanie jusqu'au bûcher à Rome. Le cercueil fut porté jusqu'aux campements d'hiver sur les épaules par les centurions et les tribuns militaires; puis, à partir des campements d'hiver, ce furent les décurions et les notables des colonies et des municipes qui vinrent à tour de rôle s'acquitter de ce pieux devoir (2). Tibère marchait en avant, toujours à pied, en signe de deuil (3). La petite troupe avec son triste et pieux fardeau traversa ainsi les Alpes, descendit dans la vallée du Pô, rencontra à Pavie les parents désolés, et prit avec eux pendant l'hiver le chemin de Rome, saluée par les populations qui accouraient de partout pour donner au passage le dernier adieu à la dépouille mortelle du jeune homme, et par les députations des villes qui venaient présenter leurs condoléances à Auguste et à Livie (4). Les funérailles à

(1) Dion, LV, 2; Valère Maxime, V, v, 3; *Epiced. Drusi*, 89-94.
(2) Dion, LV, 2; Suétone, *Claude*, 1.
(3) Suétone, *Tibère*, 7.
(4) Tacite, *Ann.*, III, 5; Sénèque, *Dial.*, VI, iii, 2.

Rome furent célébrées avec une grandiose solennité, en présence de tout le sénat, de tout l'ordre équestre, d'un nombre infini de citoyens (1). Le corps fut exposé au forum entre les statues des Claudius et des Livius; là Tibère prononça un discours; puis les chevaliers portèrent le corps au Champ de Mars où le bûcher fut enfin allumé, bûcher paisible et triste, bien différent de ce qu'avait été celui de César (2). Auguste à son tour prononça, après Tibère, dans le circus Flaminius un éloge du défunt; il conseilla aux jeunes gens de suivre son exemple; il eut des paroles émues pour souhaiter que les deux fils d'Agrippa qu'il avait adoptés ressemblassent à Drusus, et il demanda aux dieux de pouvoir bien mourir comme Drusus, en servant la république (3). Le sénat décida que de nombreux honneurs seraient rendus au mort, et qu'on lui donnerait le titre de Germanicus qui serait héréditaire dans la famille; il accorda à sa mère Livie tous les privilèges auxquels avaient droit les mères de trois enfants, bien qu'elle n'en eût eu que deux (4).

Ainsi mourut Drusus. Auguste le pleura plus longtemps et plus amèrement encore que l'Italie, et non pas seulement à cause de l'affection paternelle qu'il avait pour lui. En Drusus il perdait un instrument qu'il ne pouvait pas facilement remplacer. La décadence progressive du sénat faisait qu'Auguste était de plus en plus obligé d'avoir recours à ses proches parents ou à ses amis intimes, surtout pour la politique extérieure, qui exige, plus encore que la politique intérieure, une certaine continuité. Aux beaux temps de

(1) *Epic. Drusi*, 202-204.
(2) Dion, LV, 2.
(3) Dion, LV, 2; Suétone, *Claude*, 1.
(4) Suétone, *Claude*, 1; Dion, LV, 2.

l'aristocratie le sénat, avec sa concorde, sa persévérance, sa solidité monumentale et son grand prestige, avait pu, même en commettant des erreurs assez fréquentes, mener à bien une politique extérieure qui avait de la continuité; il avait réussi dans toutes ses entreprises, même en changeant tous les ans les proconsuls et les propréteurs qui étaient chargés de mettre à exécution ses plans diplomatiques et militaires, même en employant, à côté d'hommes excellents, des hommes médiocres ou mauvais. Quelle que fût alors la nécessité de conduire vite une affaire difficile, il se trouvait toujours dans l'assemblée certains sénateurs qui la connaissaient bien, qui pouvaient rappeler les précédents, étudier attentivement le cours des événements, éclairer leurs collègues et les mettre à même de choisir un plan possible et de l'exécuter avec une énergie suffisante. Maintenant, au contraire, le sénat, atteint d'une lassitude incurable, ne parvenait même plus à se réunir en nombre suffisant, et il avait confié à Auguste toute la politique extérieure, ne se sentant plus ni la volonté, ni la force de la diriger. Auguste se retrouvait donc presque seul devant l'obscur avenir; c'est lui qui presque seul devait en deviner les énigmes effrayantes et mettre dans la politique extérieure cette continuité qui en est l'âme; c'était lui, si faible et petit, malgré son autorité, qui seul devait recevoir, à la place du sénat, le contre-coup des insuccès et qui pouvait toujours craindre d'être entraîné par une catastrophe. Cet homme ne pouvait donc plus changer tous les ans ceux qui lui servaient d'instruments et en employer à la fois de bons et de mauvais; il était obligé de rechercher des hommes à l'intelligence élevée et à l'âme forte, de souhaiter que par une longue pratique ils devinssent capables de traiter les affaires

étrangères les plus difficiles et d'alléger des responsabilités trop lourdes pour lui seul. Mais il était malaisé de trouver de tels collaborateurs, surtout pour les provinces de l'Europe et pour les affaires de Germanie. Le séjour dans ces régions froides, barbares et incultes était moins agréable qu'un séjour en Orient, dans des pays très riches et de vieille civilisation. César déjà avait eu, en Gaule, une tâche bien autrement difficile et pénible, que celle de Lucullus et Pompée, en Orient; et maintenant la politique germanique, pannonique, illyrique, à laquelle le développement de la Gaule donnait tant d'importance, demandait à l'aristocratie romaine beaucoup plus d'abnégation qu'il n'en fallait pour la politique orientale. Mais l'abnégation civique était la vertu qui manquait le plus à la nouvelle génération. Y aurait-il maintenant beaucoup de jeunes gens qui consentiraient à passer de longues années loin de Rome, toujours occupés à combattre l'ennemi, à le surveiller ou à négocier avec lui, et tenant avec soin Auguste au courant de tous les événements? Auguste avait eu la bonne fortune d'en rencontrer deux dans sa famille, Tibère et Drusus, et voici que le sort jaloux lui enlevait Drusus. Maintenant, pour toute la politique germanique, gauloise, illyrique et pannonique, il ne pouvait plus compter que sur Tibère. Mais si Tibère avait, comme homme de guerre, la même valeur que Drusus, il n'était ni aussi aimable, ni aussi populaire que lui. C'était une nouvelle difficulté qui commençait à poindre, dans une situation déjà si compliquée. Rome ayant entrepris la conquête de la Germanie, il fallait que le chef de la république, qui était en même temps le chef de l'armée, fût un homme de guerre expérimenté et bien au courant de la situation en Germanie. Tibère

ne devenait donc pas seulement, après la mort de Drusus, le principal colaborateur d'Auguste, mais le premier homme de l'empire après le *princeps* et son successeur éventuel. Malheureusement si Tibère était un grand général, il n'avait pas les qualités qui avaient rendu son frère si populaire; il commençait à avoir beaucoup d'ennemis, et à ne plus être d'accord avec Julie. Tandis que les jeunes aristocrates de son âge s'amollissaient à Rome, dans le luxe, dans l'oisiveté, dans la lecture des livres charmants et pervers d'Ovide, Tibère s'endurcissait, se faisait plus romain, revenait vraiment aux anciennes idées et aux anciennes mœurs, dans la vie des camps, au milieu des batailles, devant la marée de la barbarie que, depuis tant d'années, il voyait se briser à ses pieds sur les frontières peu solides du vaste empire. Tandis que ses compagnons à Rome s'attablaient étourdiment au festin de la paix, il voyait grossir sur les frontières le péril germanique, pannonique, thrace, qui pourrait un jour se déchaîner en deçà des Alpes, si Rome n'était pas capable de lui opposer une puissante armée. Il lui semblait donc qu'il n'y avait pas de nécessité plus urgente que d'accroître les forces militaires de l'empire; mais où donc pouvait-on préparer des officiers et des généraux pour les armées? Était-ce dans les écoles des rhéteurs et des philosophes grecs, au milieu des prêtres d'Isis, dans les boutiques des marchands égyptiens, auprès des courtisanes syriaques? Il n'y avait pas d'autre école de guerre, à Rome, que l'ancienne famille aristocratique, avec la sévérité des mœurs et des traditions d'autrefois. Le traditionalisme et le militarisme n'étaient alors qu'une même chose. Tibère, militariste ardent, devait s'efforcer d'être complètement et rigidement romain

dans ses idées, dans ses manières, dans ses sentiments, surtout au milieu d'une génération où les mœurs helléniques faisaient des progrès si rapides. Bien qu'il sût très bien le grec, il prenait soin, quand il prenait la parole au sénat, de n'employer jamais aucune de ces expressions grecques que les personnes cultivées mêlaient alors si souvent à leur latin, quand elles traitaient un sujet sérieux (1); il ne voulait pas se faire soigner par les médecins savants, qui venaient tous de l'Orient, mais il préférait avoir recours aux vieilles recettes que l'on conservait dans les familles romaines (2); bien que la loi approuvée en l'an 27 avant Jésus-Christ autorisât les proconsuls et les propréteurs à payer leurs officiers, et bien qu'il fût désormais nécessaire de stimuler avec de l'argent le zèle civique des sénateurs et des chevaliers, Tibère désapprouvait cette innovation, qui allait à l'encontre d'un des principes fondamentaux de la société aristocratique (3); il donnait seulement des vivres, selon l'ancienne coutume, et jamais d'argent (4). Nouveau Caton le Censeur, Tibère blâmait aussi le luxe croissant de la noblesse qui répandait la corruption, les vices et la mollesse, qui faisait sortir de l'empire, pour les envoyer

(1) Suétone, *Tibère*, 71.

(2) Suétone, *Tibère*, 68. Que ce mépris pour les médecins fût un acte d'hostilité à l'égard de l'Orientalisme, les médecins instruits venant presque tous d'Orient, c'est ce que nous prouve un passage de Pline, et son invective contre les médecins, qui se termine ainsi : *Ita est profecto : magnitudo populi romani perdidit ritus, vincendoque victi sumus. Paremus externis, et una artium imperatoribus quoque imperaverunt* (*N. H.*, XXIV, 4.) Puisque ce sentiment d'aversion à l'égard des médecins étrangers était encore si vif à l'époque de Pline, on s'explique facilement l'attitude de Tibère.

(3) Voir au sujet de cette réforme le t. IV, p. 282.

(4) Suétone, *Tibère*, 46 : *comites peregrinationum expeditionumque nunquam salario, cibariis tantum, sustentavit.*

aux Indes et en Chine, en échange des pierres précieuses et de la soie, les métaux précieux qu'il aurait été plus sage d'employer à augmenter l'armée et à rendre les frontières plus sûres (1). Il ne voulait pas non plus d'une augmentation excessive des dépenses publiques et des distributions trop fréquentes d'argent que le peuple réclamait avec une insistance croissante (2). Tandis qu'Auguste gérait les finances avec une sorte d'indulgence, il aurait voulu qu'on en revînt à l'administration sévère de la vieille aristocratie; il blâmait surtout l'insouciance avec laquelle on laissait voler par des particuliers les biens de la république (3). Enfin, non seulement il demandait que l'on appliquât

(1) SUÉTONE, *Tib.*, 46 : *Pecuniae parcus ac tenax*... TACITE, *Ann.*, III, 52 : *princeps antiquae parcimoniae*... Voy. la lettre de Tibère au sénat, qui est citée par TACITE (*Ann.*, III, 53-54) et qui résume très nettement ses idées sur le luxe. La lettre est certainement authentique; elle contient en effet des idées qui correspondent à toute la politique de Tibère. Déjà âgé et chef de l'État, Tibère, après les expériences amères que nous raconterons, tout en considérant le luxe comme néfaste, désespérait de pouvoir y mettre un frein : il avait donc dû dans sa jeunesse être un partisan ardent des lois somptuaires.

(2) SUÉTONE, *Tib.*, 46 et 47.

(3) SUÉTONE, *Tib.*, 49 : *plurimis etiam civitatibus et privatis veteres immunitates et jus metallorum ac vectigalium adempta*... Cette mesure que Suétone cite comme preuve de l'avarice de Tibère, montre simplement qu'il était partisan d'une administration des finances très sévère, et plus soucieuse d'accroître les ressources du trésor public que de favoriser les intérêts privés. Tibère en effet annule au profit du trésor public des *immunitates*, reprend des mines *(jus metallorum)* ou des terres louées moyennant un *vectigal* à des particuliers ou à des *civitates* et qui appartenaient à l'empire. Il s'efforça donc de guérir l'administration de la complaisance et de négligence qui avaient prévalu sous le gouvernement d'Auguste. Cela nous fait supposer que déjà à l'époque dont nous parlons Tibère avait des idées plus sévères sur ce sujet. Ce trait s'accorde du reste avec les autres; en toute chose Tibère représente avec intransigeance la tradition aristocratique.

avec vigueur les lois sociales de l'an 18, mais il était partisan d'une réforme de la *lex de maritandis ordinibus* qui punirait les mariages stériles et obligerait les chevaliers à avoir des enfants (1). Mais ces idées d'un traditionalisme si rigide, cet esprit autoritaire, cette sévérité, cette dureté même qui faisaient de lui un général incomparable, ne plaisaient guère à Rome. Ce que le peuple voulait, c'étaient des distributions d'argent, des fêtes et des largesses, le plaisir et la facilité en tout, dans la politique, dans l'administration, dans la vie privée; et il n'aimait guère ce Claude, cet administrateur parcimonieux, qui se montrait encore plus économe des deniers publics que des siens. La nouvelle génération, qui demandait que l'on appliquât avec indulgence ou que l'on abolît complètement les lois sociales de l'an 18, se défiait de ce jeune homme qui en réclamait au contraire une application rigoureuse. Tous ceux qui exploitaient des terres ou des mines de l'État avaient peur de cet aristocrate de vieille marque qui mettait les intérêts de l'Etat au-dessus de leurs avantages. Bien des gens enfin étaient froissés par sa réserve taciturne et par la sécheresse de ses manières. On ne manquait pas de se demander, à Rome, si ce Claude croyait vivre au temps de la seconde guerre punique, alors que les aristocrates pouvaient traiter de cette façon leurs inférieurs. Il avait même fallu qu'Auguste intervînt, qu'il excusât pour ainsi dire son beau-fils, assurât le sénat et le peuple que ces manières trop rudes étaient le fait d'un tempérament défectueux

(1) Ce qui me porte à le croire, c'est que, comme nous le verrons plus loin, la première loi contre la stérilité fut proposée l'année même où Tibère revint de son exil à Rhodes et où, étant devenu le collègue d'Auguste, il fut en réalité le chef véritable de l'empire.

mais non d'un mauvais cœur (1). Cependant cet esprit passionné mais fermé et taciturne souffrait au souvenir d'Agrippine qui était devenue la femme d'Asinius Gallus; il souffrait si fort qu'Auguste avait dû prendre des mesures pour empêcher les deux anciens époux de se rencontrer, car ces rencontres troublaient trop l'impassible général (2). De son côté, Julie se détachait d'un mari qui, malgré l'effort qu'il faisait pour vivre d'accord avec elle, s'isolait d'elle dans le souvenir et le regret d'une autre femme. La naissance d'un enfant avait semblé avoir rapproché les deux époux; mais l'enfant était mort au bout de peu de temps, et la trêve entre ces deux caractères opposés avait aussitôt été rompue (3). Tandis que Tibère était un partisan décidé des vieilles idées et des vieilles mœurs romaines, Julie était de plus en plus portée au luxe, à la vie mondaine, aux nouveaux usages.

Auguste nomma Tibère *legatus* à la place de Drusus, en le chargeant d'amener la Germanie à une reddition définitive. Mais il comprenait trop bien la nécessité de se préparer de nouveaux collaborateurs, pour ne pas être réduit à compter seulement sur Tibère; et pour cela, à partir de ce moment, il redoubla les soins qu'il donnait à l'éducation de Caïus et de Lucius César, les deux fils d'Agrippa et de Julie qu'il avait adoptés. Jusqu'alors il leur avait appris lui-même à lire et à écrire; et pour leur éviter les mauvaises fréquentations, il les avait gardés autant qu'il avait pu auprès de lui, en les emmenant même avec lui dans ses voyages quand

(1) Suétone, *Tibère*, 68. Le passage est important, parce qu'il nous prouve indirectement qu'il y avait à Rome un courant populaire opposé à Tibère.
(2) Suétone, *Tibère*, 7.
(3) *Ibid.*

il quittait Rome (1). Mais le moment étant venu de leur faire fréquenter une école, il s'appliqua à leur choisir un bon maître, qui fut Verrius Flaccus. Ce choix était significatif. Dans les écoles, comme partout, l'archaïsme et l'esprit de nouveauté étaient en lutte, et tandis que certains maîtres plus hardis, tels que Quintus Cecilius Epirota, lisaient dans leurs écoles les auteurs modernes et même des auteurs vivants, Virgile et Horace, par exemple (2), d'autres au contraire travaillaient surtout à former l'esprit des jeunes gens à l'admiration des vieux âges par la lecture des anciens poètes. Le plus célèbre parmi ces maîtres traditionalistes était justement Verrius Flaccus, très réputé non seulement comme professeur, mais comme érudit et archéologue. Il travaillait alors à rétablir le calendrier, c'est-à-dire les dates des fêtes civiles, des solennités religieuses et des grands événements, et il composait aussi un grand dictionnaire de la langue latine, en y réunissant, outre les mots anciens à demi oubliés ou déjà morts, tout un trésor de souvenirs et de renseignements qui se perdaient (3). Auguste avait certainement choisi Verrius Flaccus à cause du caractère traditionaliste de son enseignement. Il voulait qu'en fréquentant l'école de Verrius Flaccus, ses deux fils adoptifs se fissent une âme antique; et pour que le maître n'épargnât aucune peine, il lui assignait, comme rémunération, 100,000 sesterces par an (4). En somme il comptait préparer ainsi, par une éducation strictement traditionaliste, deux hommes

(1) Suétone, *Tibère*, 64.
(2) Suétone, *De ill. Gram.*, 16.
(3) Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Litteratur*, Leipzig, 1890, vol. I, p. 609 et suiv.
(4) Suétone, *De ill. Gram.*, 17.

politiques au moins dans sa famille, si les autres familles de la noblesse n'en donnaient plus. Cependant Caïus avait douze ans et Lucius en avait neuf; il faudrait encore attendre bien des années avant que l'un ou l'autre pût remplacer Drusus trop tôt disparu. En même temps Auguste prit la direction de l'éducation des trois fils de Drusus, d'accord avec la noble et pure Antonia, qui, fidèle au souvenir de Drusus, et aussi à cause de ses fils, désirait rester dans son veuvage. Auguste n'eut pas le courage de la contraindre, elle aussi, à un nouveau mariage, à cette sorte d'adultère posthume que la *lex Julia de maritandis ordinibus* imposait à toutes les veuves.

Il arriva à cette époque, par une chance inattendue et singulière, que Rome put faire, sans peine et sans danger, un grand pas en avant en Asie, et cela simplement parce que l'empire des Parthes, affaibli par des discordes intérieures, recula. Invité à se rendre à un colloque sur la frontière, le gouverneur de la Syrie avait reçu des représentants du roi une proposition vraiment étonnante : celle de vouloir bien se charger des quatre fils légitimes de Phraatès, Séraspadane, Rhodaspe, Vonone et Phraatès, de leurs femmes et de leurs enfants et de les envoyer tous à Rome auprès d'Auguste. Théa Mousa, la concubine italienne dont César avait fait don à Phraatès, avait persuadé au roi vieilli et tombé en enfance de laisser le trône au fils qu'elle lui avait donné; puis pour empêcher des guerres civiles et des luttes, d'écarter ses fils légitimes et de les envoyer vivre dans un brillant exil sur les bords du Tibre (1). Cette proposition, aberration inouïe

(1) Mon. Anc., VI, 3-6; Strabon, XVI, i, 28; Josèphe, XVIII, ii, 4; Velléius, II, 94. On peut déterminer approximativement la date grâce à Strabon, qui nous dit que le gouverneur romain qui s'oc-

d'un gouvernement de favorites et de vieillards, ne pouvait manquer d'être très bien reçue par le gouvernement romain. En effet, si le fils de Théa Mousa devenait roi, on pouvait espérer que l'empire serait gouverné par le parti romanophile, et qu'ainsi la paix ne serait pas troublée en Orient. D'autre part, il serait facile de donner à l'Italie, qui ignorait les intrigues ourdies à la cour des Parthes, cet acte du roi comme une nouvelle humiliation de la Perse aux pieds de Rome. Enfin Rome aurait entre les mains des otages précieux et qui lui permettraient de s'immiscer, sans en avoir l'air, dans la politique des Parthes. La proposition fut acceptée, et les princes furent conduits à Rome, « envoyés comme otages par le roi des Parthes à la République », ainsi qu'il fut dit à Rome. Dès qu'Auguste les eut auprès de lui, il se hâta de les montrer au peuple, aux grands jeux du Circus Maximus, où il les invita, et où, après leur avoir fait traverser solennellement l'arène, il les fit enfin s'asseoir à ses côtés (1). Les choses allaient donc bien en Orient. Si Tibère réussissait à obliger les Germains à une reddition définitive, l'empire pourrait jouir d'une longue paix,

cupa de la remise des enfants se nommait Titius. Josèphe, d'autre part, nous dit qu'Hérode apaisa les discordes qui s'étaient élevées entre Titius, gouverneur de la Syrie, et Archélaüs, roi de Cappadoce, avant son troisième voyage à Rome, voyage que les uns placent en l'an 10, d'autres en l'an 8 avant Jésus-Christ, mais qui eut lieu à peu près à l'époque dont nous parlons. Cette date de la remise des fils ne peut évidemment être qu'approximative.

(1) Suétone, *Auguste*, 43. Auguste dans le Mon. Anc. (VI, 5) les appelle *pignora;* Suétone *(Aug.* 21 et 43) et Velléius (II, 98) les appellent *obsides*. Il est donc clair que l'on chercha à faire passer ces jeunes gens pour des otages, tandis que nous voyons dans Josèphe et dans Strabon qu'ils avaient été livrés dans un but tout différent. Rome n'aurait guère été capable d'obliger les Parthes à lui donner des otages.

car Pison avait presque achevé la soumission de la Thrace; et la Pannonie et la Dalmatie semblaient être apaisées. Auguste voulait donc se rendre en Gaule pour y surveiller de plus près les opérations de Tibère. Mais il avait, avant cela, une autre question à régler. Il allait y avoir, à la fin de l'an 8, vingt ans qu'il était à la tête de la république, et ses pouvoirs quinquennaux allaient expirer. Au milieu de tant de difficultés, et ayant si peu d'hommes autour de lui pour l'aider, il n'est pas invraisemblable que, prudent comme il l'était, Auguste ait songé un instant à abandonner à d'autres le pouvoir et la responsabilité de l'avenir (1). Vingt années de gouvernement peuvent fatiguer même un homme très ambitieux et énergique, et lui faire désirer un peu de tranquillité et de repos. Mais la situation était pleine de difficultés profondes et invisibles. Il était évident pour tout le monde, que si Auguste se retirait, il serait impossible de rétablir tout simplement l'ancienne république sans *princeps* avec les consuls à la tête et de fermer la parenthèse ouverte, en l'an 27 avant J. C., dans l'histoire constitutionnelle de Rome. Le principat, qui n'avait été au début qu'une charge provisoire pour rétablir l'ordre et la paix, était devenu un organe vital de l'empire. Les provinces, les villes, les alliés, les sujets, les États étrangers, habitués depuis vingt ans à voir un seul homme à la

(1) Dion, LIV, 6 : τήν τε ἡγεμονίαν, καίπερ ἀφιείς ὡς ἔλεγεν..... ἄκων δῆθεν αὖθις ὑπέστη..... Cette assertion au sujet de laquelle Dion expose ironiquement son doute par ce δῆθεν, est peut-être plus vraisemblable qu'elle ne semblait à l'historien qui vivait à une époque top éloignée d'Auguste. Vingt ans d'un gouvernement comme celui-ci aurait pu fatiguer un homme plus robuste qu'Auguste; et il n'est pas rare de voir des hommes politiques demander à se reposer surtout quand ils sont arrivés à un certain âge.

tête de l'État, confondaient Rome avec sa personne; tout le monde avait pour lui de la vénération, de l'affection et de la crainte; partout on avait eu à négocier, à s'entendre avec lui; partout on avait mis en lui ses espérances et sa confiance. Lui disparu, s'il n'y avait pas à sa place un homme d'une égale autorité, tout l'édifice d'amitiés, d'alliances, de clientèles, de soumissions, pour lequel il avait fallu vingt ans de guerres et de diplomatie, pouvait s'écrouler brusquement. C'est ainsi, par exemple, qu'il eût été difficile de prévoir ce qui se passerait en Germanie, si Auguste se retirait dans la vie privée. Il était, en effet, facile de prévoir que le sénat, qui n'avait plus ni volonté, ni énergie, ni union, n'était plus capable, comme jadis, de diriger la politique extérieure qui était devenue trop vaste et trop embrouillée. Pour la politique étrangère surtout, il ne fallait plus un magistrat renouvelé tous les ans, mais un magistrat choisi pour une longue durée, qui saurait veiller sur les frontières, se tenir au courant de tous les changements, traiter et résoudre rapidement toutes les questions. Auguste n'aurait donc pu se retirer, qu'à la condition de trouver un successeur prêt à recueillir son pouvoir et à continuer ses fonctions. Et ce successeur existait; si Auguste s'était retiré, son successeur, pour toutes les raisons que nous venons de dire, n'aurait pu être que Tibère. Mais la situation était si étrange qu'une nouvelle difficulté, la plus paradoxale de toutes, venait justement de là. L'impopularité de Tibère devenait de plus en plus grande. Certes les soldats adoraient leur Bibérius — ils l'appelaient ainsi par plaisanterie, en faisant allusion à son unique défaut, son goût pour le vin (1); —

(1) Suétone, *Tibère*, 42.

et Tibère dans les camps était respecté partout comme un général très sévère, mais juste, courageux et infatigable, admiré comme un grand homme simple et sérieux, par les officiers et les quelques amis intimes qui le suivaient (1). Mais il en était autrement à Rome: dans la noblesse dégénérée, parmi tous ceux qui auraient voulu ne jouir que des privilèges de son rang sans en supporter les charges; parmi tous ceux qui s'enrichissaient sur les gaspillages du budget et les célibataires furieux d'être privés de tant d'héritages par les lois sur le mariage; dans les ménages sans enfants qui craignaient d'être dépouillés un jour à leur tour. Tous ces gens-là redoutaient cet homme énergique, dont la puissance augmentait naturellement à mesure qu'Auguste vieillissait et qui promettait de gouverner avec plus de rigueur qu'Auguste. Si même le gouvernement d'Auguste était pour bien des gens trop conservateur, le gouvernement de Tibère devait leur sembler une calamité nationale, qu'il fallait à tout prix éviter. Pour cette raison au sénat, parmi les chevaliers, dans le peuple même, se formaient peu à peu une coalition et un parti contre lui. Seule la réélection d'Auguste pouvait résoudre pour le moment toutes ces difficultés, contenter tout le monde, comme le moindre mal. Bon gré mal gré, Auguste dut accepter le prolongement de sa présidence, non plus pour cinq ans, mais pour dix. C'est peut-être la peur de Tibère qui explique ce prolongement : on voulait être tranquille de ce côté au moins pendant dix ans. Puis Auguste partit pour la Gaule, après avoir fait approuver une réforme de la procédure pénale, qui était

(1) On peut voir dans Velléius Paterculus quel enthousiasme Tibère faisait naître chez ceux qui avaient pu le connaître de près.

encore une défaite pour l'aristocratie. C'était une loi qui permettait de mettre à la torture les esclaves dans les procès intentés à leurs patrons. Il se faisait d'après cette loi une sorte de vente fictive de l'esclave à l'État ou à lui-même; après cette vente l'esclave, n'appartenant plus à l'accusé, pouvait être interrogé. On avait imaginé cette singulière subtilité juridique pour donner satisfaction au public qui protestait contre l'impunité presque générale des riches; mais s'il se trouva des gens pour approuver cette réforme qu'ils jugeaient nécessaire, beaucoup d'autres la blâmèrent (1), et ils n'avaient pas tort. Auguste défaisait d'une main ce qu'il avait fait de l'autre, et, tandis qu'il s'efforçait par tous les moyens de reconstituer économiquement et moralement l'aristocratie, il donnait à la jalousie et à la cupidité des classes moyennes, des intellectuels pauvres et arrivistes, une arme terrible pour détruire par le scandale, par des accusations vraies et des calomnies l'honneur et la fortune de la noblesse. Jamais une aristocratie sérieuse ne pourra tolérer que des serviteurs déposent contre leurs patrons. L'aristocratie romaine avait donc plus que jamais besoin de renouveler son prestige par un grand succès dans la politique germanique. A peine Auguste fut-il arrivé en Gaule que Tibère passa le Rhin, à la tête d'une armée; et cela fut suffisant. Les Germains avaient déjà été si épouvantés et si découragés par la marche de Drusus que toutes les populations germaniques, à l'exception des Sicambres, firent demander dans quelles conditions elles pouvaient se rendre. Auguste répondit qu'il n'entamerait des négociations que lorsque les Sicambres auraient envoyé leurs ambassadeurs; mais quand les

(1) Dion, LV, 5.

Sicambres, cédant aux sollicitations des autres peuples, eurent envoyé en Gaule la fleur de la noblesse, Auguste refusa toute concession; il demanda la reddition sans conditions et il garda même prisonniers les ambassadeurs Sicambres, enlevant par ce stratagème déloyal ses chefs à ce peuple courageux. Si les barbares sont féroces dans les guerres, les peuples civilisés sont souvent menteurs et sans foi. Les Germains firent leur soumission (1).

Ainsi en quatre ans la Germanie avait été conquise jusqu'à l'Elbe, et la grande entreprise conçue par César avait été accomplie par son fils. La Thrace, d'autre part, après trois années de guerre, venait d'être définitivement domptée par Pison; le calme était également tout à fait rétabli en Pannonie et en Dalmatie; en Orient l'empire des Parthes semblait se soumettre humblement à la protection romaine. Malgré la décadence où étaient tombés le sénat et l'aristocratie, le désordre moral et les grandes difficultés économiques, Rome conservait donc sa puissance! A son retour Auguste put s'occuper d'une réforme du calendrier et faire disparaître certains inconvénients que la réforme de César avait laissé subsister. C'est en faisant cette réforme que l'on donna au huitième mois de l'année le nom d'Auguste, qu'il porte encore aujourd'hui (2). Mais la tâche du gouvernement devenait chaque jour plus malaisée, à cause de l'insuffisance des instruments dont il disposait. De plus en plus le nombre des personnes dont il pouvait se servir utilement se réduisait. Cette année-là Mécène mourut : si Auguste ne perdait pas en lui un collaborateur aussi actif

(1) Dion, LV, 6.
(2) *Ibid.*

qu'Agrippa, il perdait du moins un ami sûr et judicieux, à qui il pouvait demander conseil dans les circonstances difficiles (1). D'autre part la discorde commençait à s'envenimer entre Julie et Tibère, et pour des raisons particulièrement graves. Sempronius Gracchus, cet élégant aristocrate que l'on soupçonnait de lui avoir fait une cour trop bien accueillie, alors qu'elle était la femme d'Agrippa, semble s'être à ce moment rapproché de Julie et avoir profité des discordes qui s'étaient élevées entre elle et son nouveau mari (2). Ce qui était certain, c'est que Julie et Tibère avaient fini par faire lit à part (3), et qu'Auguste, probablement pour consoler Tibère de tous ses ennuis, avait consenti à ce qu'il eût les honneurs du triomphe, et l'avait aussi fait élire consul pour l'an 7, cinq ans et non dix ans après sa première élection, en vertu du sénatus-consulte qui abrégeait pour lui de cinq ans tous les délais prescrits pour les magistratures. Ce fut cette année-là aussi, le 27 octobre, que mourut Horace.

L'année suivante (l'an 7 av. J.-C.) où Tibère célébra son premier triomphe et où il fut consul, s'écoula paisiblement. La Germanie, cependant, sembla un moment vouloir se soulever; Tibère, redevenant le *legatus* d'Auguste, se rendit en toute hâte aux bords du Rhin, mais ce fut pour constater qu'il n'y avait pas de danger, et il revint aussitôt à Rome (4). Rome ne fut troublée que par un grand incendie qui éclata dans le voisinage du forum et qui, par suite de la négligence

(1) Dion, LV, 7.
(2) Tacite, *Annales*, I, 53.
(3) Suétone, *Tibère*, 7 : *mox dissedit et aliquanto gravius, ut etiam perpetuo secubaret.*
(4) Dion, LV, 8.

ordinaire des édiles, fit de grands ravages. Les habitants de Rome attribuèrent cet incendie à un ténébreux complot de débiteurs, qui auraient voulu de cette façon être exemptés de payer leurs dettes (1); mais ce malheur poussa Auguste à s'occuper enfin sérieusement de réorganiser l'administration de Rome, en faisant un nouvel accroc à la constitution aristocratique. Puisque en vingt ans l'aristocratie n'avait pas même appris à éteindre les incendies et à paver les rues de Rome, il fallait se résoudre à chercher en dehors de ses rangs des hommes de bonne volonté. Auguste cependant ne voulut pas s'écarter du principe de l'élection, inséparable de toute la constitution républicaine, ni non plus créer une institution absolument nouvelle. Dans beaucoup de quartiers, depuis quelque temps déjà le peuple, — citoyens et étrangers, hommes libres et affranchis — choisissait des personnes que l'on chargeait de préparer les jeux compitales et les autres fêtes, religieuses ou non, du quartier (2). Auguste eut l'idée de transformer en une

(1) Dion, LV, 8 : c'est une explication bien étrange, car on ne voit pas comment des débiteurs auraient pu espérer payer leurs dettes en brûlant ce qu'ils possédaient, à une époque où les compagnies d'assurance n'existaient pas encore. Quoi qu'il en soit, cet incident a une certaine importance, car il y a là comme un petit précédent du fameux incendie qui fut attribué à Néron. Cet incident nous montre que déjà, en l'an 7 avant Jésus-Christ, le peuple était porté à attribuer à de ténébreux desseins les grands incendies si fréquents à Rome.

(2) Voy. *C. I. L.*, VI, 1324 : dans cette inscription, antérieure à l'an 23 avant Jésus-Christ, il est déjà question des *magistri vici*. Il faut peut-être aussi voir dans Asconius, in *Pison.*, p. 6, édit. Kiessling-Schœll, une autre preuve que les *magistri vici* existaient avant cette réforme d'Auguste. Il est si rarement question d'eux avant cette réforme d'Auguste, qu'on peut en conclure qu'ils n'avaient pas un caractère officiel, et que leurs fonctions consistaient surtout à organiser les fêtes des quartiers.

magistrature unique et permanente pour Rome tout entière, et avec des pouvoirs plus vastes et plus précis, ces charges qui jusqu'alors étaient privées et partagées entre plusieurs citoyens. Il proposa donc une loi qui divisait Rome en quatorze régions, à la tête de chacune desquelles serait placé tous les ans ou un préteur, ou un édile ou un tribun tiré au sort (1); chacune de ces régions serait partagée à son tour en un certain nombre de *vici* ou quartiers — à l'époque de Pline, il y en avait 265 (2); dans chaque *vicus* tout le peuple — citoyens et étrangers, hommes libres et affranchis — élirait un *magister*, un chef du quartier, qui ne serait pas seulement chargé de présider au culte des Lares du quartier et de préparer les fêtes, mais qui aurait encore à veiller à la police des rues, à l'extinction des incendies, en employant les esclaves publics placés jusque-là sous les ordres des édiles (3). Dans presque tous les quartiers le choix tomberait sur des affranchis, sur des étrangers, sur des plébéiens ayant de la fortune et de la considération; et pour

(1) Suétone, *Aug.*, 30 : *Spatium urbis in regiones vicosque divisit*... Ce passage a trait lui aussi à la réforme de l'administration dont parle Dion (LV, 8). Nous en avons la preuve dans le détail commun des quatorze régions réparties tous les ans par le sort, ainsi que le dit Suétone, entre les *annui magistratus*; c'est-à-dire entre les édiles, les préteurs et les tribuns, comme nous le rapporte Dion avec plus de précision. En outre ce que nous dit Dion, du droit des στενώπαρχοι de porter la *toga pretexta*, est attribuée par Tite-Live (XXXIV, vii, 2) aux *magistri vicorum*. Les στενώπαρχοι de Dion sont donc les *magistri vicorum* de Suétone. Comme à l'ordinaire, les deux historiens nous donnent chacun des détails particuliers; c'est en combinant les deux textes que l'on arrive à définir assez bien les attributions des nouveaux magistrats.

(2) Pline, *Hist. Nat.*, III, 66; — *C. I. L.*, VI, 975, où l'on trouve de nombreux noms de ces *vici*.

(3) Dion, LV, 8.

stimuler leur zèle, pour les payer de leurs peines, puisque, selon le principe républicain, ils ne devaient pas recevoir d'argent, la loi leur accordait le droit de porter dans certaines occasions la robe prétexte et de se faire précéder de deux licteurs (1). Ce n'étaient en réalité que des distinctions officielles très modestes, mais qui ne pouvaient manquer de flatter l'amour-propre de tant de personnalités très obscures. C'est ainsi qu'auprès des chapelles des Lares s'organisait le service de la voirie et celui des pompiers; on tâchait d'enserrer la nouvelle administration métropolitaine dans l'antique tradition religieuse; on tâchait d'amener les plus actifs et les plus intelligents des plébéiens et des affranchis à servir gratuitement le public, en les récompensant par des distinctions et en créant une espèce de petite noblesse populaire dans l'immense et grouillante fourmilière de la métropole.

Auguste aurait pu compter cette année parmi les plus tranquilles et les plus heureuses de sa vie — et il n'en eût guère de tranquilles ni d'heureuses, — si la discorde entre Julie et Tibère ne se fût envenimée et n'eût pris les proportions inquiétantes d'une querelle politique entre le parti de la jeune noblesse et le vieux parti traditionaliste. Tibère ne pouvait guère ignorer que Julie le trompait; tout au moins il avait certainement des soupçons à ce sujet. Or, il était parmi les plus intransigeants de ce parti traditionaliste et puritain, qui avait obligé Auguste à proposer les grandes lois de l'an 18, qui en réclamait instamment l'application implacable, qui se lamentait sans cesse sur le désordre toléré par les grands dans leurs familles. Pouvait-il, lui, le puritain, le conservateur, le tradi-

(1) Dion, LV, 8; Tite-Live, XXXIV, vii, 2.

tionaliste, garder chez lui une épouse soupçonnée d'adultère, alors que la *lex de adulteriis* l'obligeait à la dénoncer ou à la répudier? (1). C'était à lui à donner l'exemple de ce courage romain, qu'il avait jusque-là exigé si durement des autres. Mais Julie était la fille, et la fille chérie d'Auguste, de l'homme à qui il devait, si jeune encore, tant d'honneurs et de gloire. Il ne pouvait pas accuser ou chasser Julie comme s'il s'était agi d'une matrone quelconque : un tel scandale dans la maison d'Auguste aurait eu les plus graves répercussions politiques. Tibère, si résolu, si inflexible d'ordinaire, hésitait donc. Mais Julie, qui connaissait son mari, pouvait craindre que son titre de fille d'Auguste ne fût pas suffisant pour la défendre longtemps contre l'orgueil, le puritanisme, l'esprit autoritaire d'un Claude; elle comprit que pour se défendre, le mieux pour elle était d'attaquer Tibère, sa puissance politique, sa situation dans l'État, et elle se joignit à ses ennemis qui étaient déjà si nombreux dans la jeune noblesse. Le moment était opportun pour bien des raisons. Auguste allait avoir soixante ans; la vieillesse approchait; il avait toujours été de santé délicate; il ne se soutenait, tout le monde le savait, que grâce à des soins continus et à un régime rigoureux.

(1) Tout cela se comprend dans la phrase brève de Suétone (*Tibère*, 10) : *dubium, uxorisne taedio, quam neque criminari aut dimittere auderet, neque ultra perferre posset.* Si Tibère n'osait pas *criminari* Julie, cela veut dire qu'il la soupçonnait d'une faute, et cette faute ne peut être qu'un adultère, ce qui s'accorde du reste avec ce que dit Tacite des relations de Julie et de Sempronius Gracchus. Tibère se trouvait dans l'alternative ou de désobéir à la *lex Julia* qui l'obligeait à punir l'épouse adultère, ou de provoquer un des plus grands scandales qui se fussent jamais vus à Rome, et qui aurait été en même temps un scandale politique. C'est pour cela qu'il n'*osait* pas l'accuser.

On se demandait s'il n'irait pas bientôt rejoindre Mécène et Agrippa; et on était amené ainsi à se poser avec plus de préoccupation la question de savoir qui lui succéderait dans ses fonctions de président de la république. La réponse était toujours la même : ce serait Tibère, sans aucun doute, si l'on n'arrivait pas à rendre son avènement impossible, en attisant contre lui les haines latentes dans le peuple, en profitant de tous ses défauts, de son manque de souplesse, pour lui créer des difficultés. Une coterie de jeunes gens, ennemis de Tibère, se forma donc autour de Julie : parmi eux étaient Marcus Lollius, Caïus Sempronius Gracchus, Appius Claudius, Julius Antonius, Quintius Crispinus et un Scipion. Enhardis par cette précieuse alliée qu'ils avaient trouvée dans la maison d'Auguste, ils commencèrent, d'accord avec Julie, et aidés par elle, une campagne acharnée de calomnies contre Tibère (1)... Au début, Tibère, orgueilleux et inflexible, ne daigna même pas tourner la tête. Mais au commencement de l'an 6, ses ennemis, profitant de ce que Julie était disposée à les appuyer auprès d'Auguste, firent une tentative plus audacieuse : ils essayèrent d'opposer à Tibère Caïus César, le fils

(1) TACITE, *Ann.*, I, 53 : *traditam Tiberio, pervicax adulter* (Sempronius Gracchus) *contumacia et odiis in maritum accendebat, litteraeque, quas Julia patri Augusto cum insectatione Tiberii scripsit, a Graccho compositae credebantur.* Les noms des amis de Julie que nous donnons comme ayant formé le noyau du parti opposé à Tibère sont tirés pour la plupart de VELLÉIUS PATERCULUS (II, C, 4) qui mentionne Iulus Antonius, Quintius Crispinus, Appius Claudius, Sempronius Gracchus et Scipion parmi les complices de Julie condamnés en même temps qu'elle; aux jours heureux ils avaient du être parmi ses amis les plus intimes. L'épisode raconté par SUÉTONE (*Tibère*, 12) et dont nous parlerons plus loin, prouve que Marcus Lollius était au nombre des ennemis de Tibère.

d'Agrippa et de Julie, qu'Auguste avait adopté et qui avait àlors quatorze ans, de le désigner déjà comme devant recueillir la succession d'Auguste, et de préparer ainsi un rival à Tibère. Ils proposèrent une loi d'après laquelle on pourrait, dès cette année-là, le nommer consul pour l'an 754 de Rome, année où Caïus aurait ses vingt ans. Cette étonnante proposition couronnait ainsi par une anomalie monstrueuse les longs efforts que toute une génération avait faits pour rétablir la vieille constitution aristocratique. Eût-on jamais pensé que l'on pourrait un jour à Rome élire comme consul un enfant de quatorze ans? Une folie si ridicule ne pouvait que provoquer les rires d'hommes tels que Tibère. Mais Julie et ses amis comptaient évidemment sur la crainte partout répandue qu'au gouvernement d'Auguste succéda un gouvernement encore plus sévère, plus avare et plus conservateur; sur les rancunes de tous ceux qui avaient eu beaucoup à souffrir des lois sociales de l'an 18; sur l'inquiétude où étaient les familles sans enfants qu'une loi vînt les punir de leur stérilité; sur le désir enfin d'un gouvernement plus fastueux, plus généreux, plus libéral. Caïus César qui, malgré les leçons de Verrius Flaccus, prenait les goûts de la nouvelle génération, plus que ceux de l'ancienne, pouvait symboliser ces aspirations multiples. D'ailleurs, Auguste, n'avait-il pas été consul à vingt ans (1)? Pourquoi le même pri-

(1) Suétone (*Auguste*, 64) semble dire qu'Auguste prit l'initiative de cette loi d'exception en faveur de Caïus, comme de celles qui furent faites en faveur de Marcellus, de Tibère et de Drusus. Mais Dion Cassius (LV, 9) nous raconte les choses d'une façon très différente et beaucoup plus vraisemblable. Il nous dit qu'Auguste s'opposa d'abord énergiquement à la proposition, et que l'on insista beaucoup (ἐπειδή τε καὶ ὣς ἐνέκειντο οἱ). Puisqu'il s'y opposa, il faut croire que la proposition ne venait pas

vilège ne pourrait-il être accordé à son fils? On appellerait donc de bonne heure l'attention du peuple sur ce jeune homme; il serait lui-même bien disposé en faveur de ceux qui lui auraient fait obtenir à l'avance un si grand honneur; et ainsi toutes les espérances de ceux qui redoutaient que l'empire ne fût bientôt gouverné par Tibère, iraient à ce jeune homme dont le nom seul était déjà sympathique, et que le peuple à plusieurs reprises avait applaudi. C'était un Jules que l'on opposerait à ce Claude dur, orgueilleux, impopulaire comme tous ceux de sa famille, et l'âme du peuple serait bientôt fascinée par la splendeur éblouissante de ce grand nom.

Et de fait on vit réussir inopinément cette tentative qui devait paraître insensée aux vrais Romains. Les amis de Julie commencèrent par faire connaître leur proposition au peuple et au sénat, en la présentant

de lui; cela du reste est vraisemblable, car on ne voit guère pour quelles raisons Auguste aurait fait accorder ce privilège qui, à la différence des privilèges accordés à Marcellus, à Drusus et à Tibère, n'avait rien pour le justifier; cela en outre s'accorde si mal avec toute la politique d'Auguste que pour cette raison seule, et même sans le texte de Dion, nous ne voudrions pas ajouter foi aux affirmations, d'ailleurs peu claires, de Suétone. Nous avons d'autre part deux raisons principales de croire que la proposition de faire Caius consul était une intrigue dirigée contre Tibère : 1° on ne peut pas douter, en effet, que la nomination de Caius ait été une des raisons pour lesquelles Tibère quitta Rome et se rendit à Rhodes (Voy. Dion, LV, 9; Suétone, *Tibère*, 10); il fallait donc qu'il se trouvât de ce fait très offensé; 2° comme nous l'apprend Dion (LV, 9), quand Auguste cessa de s'opposer à la loi de privilège contre Caius, il s'empressa de donner une belle compensation à Tibère, en faisant de lui son collègue à la place occupée jadis par Agrippa. Puisque Auguste offrait des compensations à Tibère, cela veut dire que celui-ci avait à souffrir de la nomination de Caius. Ces deux considérations m'ont amené à l'hypothèse que j'ai admise et qui me paraît bien éclairer cet épisode si obscur de l'histoire romaine, et même la catastrophe de Julie.

bien entendu non pas comme un affront que l'on voulait faire à Tibère, mais comme un hommage que l'on voulait rendre à Auguste : le peuple et le sénat, toujours prêts à témoigner de leur dévouement pour le président et de leur admiration pour le nom de César, trouvèrent la proposition merveilleuse; tous ceux qui se défiaient de Tibère — et leur nombre était grand — l'appuyèrent chaudement; Julie plaida la cause de son fils auprès de son père. Une seule personne s'opposa d'abord à ce projet insensé, et ce fut Auguste lui-même. Il est facile de comprendre pourquoi. Les privilèges qu'il avait fait accorder à Marcellus, à Drusus, à Tibère, moins importants du reste que ceux que l'on demandait pour Caïus, avaient tous été justifiés par une raison d'État et par des services déjà rendus; mais pouvait-on créer consul un jeune homme dont on ne pouvait même pas affirmer à l'avance qu'il deviendrait un homme sérieux? Cette proposition absurde, due aux machinations secrètes d'une petite coterie, bouleversait toute la constitution de la république; elle rendait inutiles toutes les peines que l'on avait prises depuis vingt ans pour la restaurer; c'était une offense mortelle pour Tibère qui, indigné, demandait à Auguste d'opposer toute son autorité à ses ennemis. Ainsi, tandis qu'il combattait sur le Rhin, cette jeunesse désœuvrée, qui perdait son temps à fréquenter les théâtres et à lire Ovide, voulait lui opposer, à lui qui avait déjà accompli tant de choses, un enfant de quatorze ans, et lui dérober sournoisement le fruit de tant de fatigues ! Non, Auguste ne pouvait tolérer qu'on lui fît une injure aussi grave, et que l'on ourdît des intrigues aussi funestes à l'État. Et en effet Auguste protesta d'abord avec force; dans un discours violent qu'il prononça au sénat, il dit que c'étaient là des folies, et qu'il fallait, pour être consul,

avoir au moins atteint l'âge de raison (1). Mais on insista; le peuple, avec sa sottise ordinaire, tenait à avoir son consul enfant; le parti opposé à Tibère, et qui était fort au sénat, ne resta pas inactif; le peuple. qui aimait tant le nom de César et si peu celui des Claudes, qui avait tant de sympathie pour Caïus et tant d'aversion pour Tibère, favorisait ardemment le projet; Julie, comme on l'imagine, intriguait pour hâter cette vengeance. Tibère resta impassible, comme à l'ordinaire. Auguste dut céder et permettre qu'aux comices de l'an 6, Caïus César fut élu consul cinq ans à l'avance. Mais comme il se rendait compte qu'il y avait eu là toute une cabale dirigée contre Tibère, il se hâta de lui donner une compensation : il lui fit attribuer pour cinq ans la puissance tribunitienne, ce qui était faire de lui son collègue comme l'avait été Agrippa, et il l'envoya en Arménie où, à la mort de Tigrane, une révolte avait éclaté (2).

Mais Tibère était un Claude, un aristocrate, un homme tout d'une pièce. Il n'avait ni la souplesse, ni la patience, ni le scepticisme du petit-fils de l'usurier de Velletri. Après avoir supporté pendant quelque temps, en silence, les affronts que lui faisaient ses ennemis, il perdit patience quand Auguste, cédant sans doute aux sollicitations de Julie et de son parti, lui fit à son tour cet affront. Ne voulant pas entrer en lutte avec des ennemis aussi indignes, ne pouvant plus vivre avec une femme soupçonnée d'aldultère, ne voulant pas être pris, — lui, le plus rigide des traditionalistes — pour un de ces maris indulgents menacés de peines si graves et de tant d'infamie par la *lex de adulteriis*, ne pouvant

(1) Dion, LV, 9.
(2) *Ibid.*

plus se fier à Auguste qui avec son opportunisme ordinaire ne semblait plus vouloir le soutenir énergiquement contre ses ennemis, irrité et écœuré, il s'en alla. Il ne voulut ni récriminer, ni tenter d'arranger les choses, mais il refusa avec dédain la compensation que lui offrait Auguste. Au lieu d'aller en Arménie, il se rendit auprès de son beau-père, lui déclara qu'il était fatigué, et lui demanda la permission de rentrer dans la vie privée et de se retirer dans la petite et glorieuse république de l'île de Rhodes. Il savait qu'il était le seul général capable de diriger la politique germanique; et il comptait que, ne pouvant se passer de lui, on viendrait bientôt le supplier de rentrer. Il poserait alors ses conditions.

VII

L'EXIL DE JULIE

La décision de Tibère troubla profondément Auguste. Qu'allait devenir sans Tibère la politique germanique? Il fit tout ce qu'il put pour le détourner de son projet; il chargea sa mère de le supplier de revenir sur sa décision; il se plaignit au sénat d'être abandonné de tout le monde; il le supplia lui-même (1). Mais Tibère demeura inébranlable. Auguste finit par déclarer qu'il ne laisserait pas le sénat lui accorder l'autorisation dont, en tant que collègue d'Auguste, il avait besoin pour partir. Tibère répondit en s'enfermant chez lui, et en menaçant de se laisser mourir de faim. Une journée passa, puis deux, puis trois : à la fin, le quatrième jour, Auguste laissa le sénat lui accorder l'autorisation de se rendre où il voudrait (2). Aussitôt Tibère se rendit à Ostie; là, après avoir embrassé ses amis les plus intimes, il s'embarqua pour Rhodes avec un petit nombre d'amis et de serviteurs (3), comme un simple particulier.

C'est ainsi que profondément blessé dans son amour-

(1) Suétone, *Aug.*, 10 : *neque aut matri suppliciter precanti, aut vitrico, deseri se etiam in Senatu conquerenti, veniam dedit.*
(2) Suétone, *Auguste*, 10 : *Quin, et pertinacius retinentibus, cibo per quatriduum abstinuit.*
(3) Suétone, *Auguste*, 10.

propre, dégoûté de Julie et de ses contemporains qu'il sentait si différents de lui-même, Tibère quittait Rome et sa haute situation pour rentrer dans la vie privée à trente-six ans. Auguste avait, à son point de vue, raison de se plaindre de sa conduite. Si Tibère était blessé par les menées de ses ennemis et par les honneurs attribués à Caïus, Auguste ne lui donnait-il pas des compensations suffisantes, et ne lui prodiguait-il pas les preuves d'une confiance illimitée? Pourquoi en tout cas était-ce sur lui et sur la république qu'il se vengeait des injures que d'autres lui avaient faites? Ce champion du traditionalisme, ce nouveau Caton le Censeur, faisait voir qu'il n'était pas, lui non plus, tout à fait exempt de cet égoïsme universel qui sacrifiait si facilement le bien public à des questions d'intérêt personnel ou d'amour-propre. Mais Tibère avait à son tour raison de se plaindre, car il y avait dans la situation où le plaçaient Julie et Auguste une contradiction intolérable. Pouvait-il reprocher aux autres leur luxe immodéré, et laisser cependant Julie donner par son exemple le goût du luxe à toutes les dames romaines? Pouvait-il tolérer l'adultère dans sa maison et vouloir le réprimer dans les maisons des autres par une dure application de la *lex de adulteriis*? Pouvait-il protester contre la décadence des institutions républicaines et accepter cette folie populaire qui voulait donner les faisceaux consulaires à un enfant? Les νεώτεροι, les jeunes hommes de son âge qui le haïssaient, auraient eu raison vraiment de se moquer de lui. Non, Tibère ne pouvait pas risquer de perdre le prestige et la gloire qu'il avait acquis grâce à tant d'années de labeur patient et de mœurs irréprochables, simplement parce qu'Auguste s'obstinait à ne pas punir les fautes de sa fille et ne savait

pas résister au parti qui allait égarer par des honneurs insensés l'esprit de Caïus César. En somme Auguste, lui aussi, négligeait l'intérêt public pour des considérations d'opportunité que Tibère ne pouvait reconnaître.

L'esprit de l'époque était plein de contradictions si inextricables, que chacun était plus ou moins obligé d'agir d'une façon opposée aux doctrines qu'il professait; que dans toutes les luttes politiques et sociales les deux points de vue les plus opposés pouvaient se justifier dans une certaine mesure. Mais si Tibère n'avait pas tout le tort de la rupture, les conséquences de son départ furent mauvaises surtout pour lui et pour son parti. Sa décision produisit précisément l'effet opposé à celui qu'il espérait; car il profita surtout à ses ennemis, au parti de Julie, de Caïus César et de la jeune noblesse, qui, débarrassé tout d'un coup de son plus redoutable ennemi, se trouva, à son grand étonnement, vainqueur sur toute la ligne et maître du champ de bataille. Dans la décision de Tibère le public vit surtout des représailles contre Auguste; il s'indigna contre lui (1), et il lui attribua toute la responsabilité de la rupture. L'erreur était d'autant plus facile, que le public ne fut jamais renseigné avec pré-

(1) Il n'y a pas de texte qui nous dise explicitement que tel fut le jugement populaire au sujet du départ de Tibère; mais la suite des événements paraît le prouver. On ne pourrait guère en effet autrement expliquer comment le parti de Caïus César en vint à oser proposer pour cet enfant tous les honneurs dont nous parlerons: ni pour quelles raisons il fut si longtemps très difficile à Tibère de revenir et de prendre part de nouveau au gouvernement. L'indignation d'Auguste ne suffit pas à expliquer cette longue absence; en effet si le sentiment public avait été favorable à Tibère, Auguste aurait dû céder plus vite et plus facilement, surtout lorsqu'on se fut rendu compte qu'il était prudent de rappeler Tibère, pour faire face aux dangers croissants dans les provinces d'Europe.

cision sur les vrais motifs de ce départ (1). D'ailleurs si Tibère avait pensé, en s'en allant, faire une pression sur l'opinion publique et se rendre nécessaire, il avait très mal choisi son moment. Il s'éloignait, lui, le meilleur champion du traditionalisme, au moment le plus critique et alors que les aspirations vers un gouvernement plus libre, plus fastueux, moins conservateur, étaient, au bout de vingt ans d'impatience, sur le point d'éclater tout à fait. Le départ de Tibère et sa rupture avec Auguste hâtèrent cette explosion, préparée depuis longtemps. Irrité contre Tibère, préoccupé par la nécessité de donner quelque satisfaction aux courants nouveaux, Auguste se tourna vers le parti de Julie et la jeune noblesse; le parti traditionaliste perdit rapidement du terrain; les idées et les aspirations de la jeune génération, si longtemps contenues, l'emportèrent partout, devinrent à la mode, au sénat, aux comices, dans l'opinion publique comme trente ans auparavant les idées conservatrices. Le jeune César devint très vite l'idole de la multitude; ce fut vers lui que l'Italie tourna ses regards, et non vers la belle île lointaine de la mer Egée, où le meilleur général de

(1) Les explications incertaines fournies par les historiens nous donnent à penser que le public ne sut jamais au juste pourquoi Tibère était parti. Nous voyons dans Velléius Paterculus (II, xcix, 3) *dissimulata causa consilii sui*, que Tibère ne donna lui-même aucune raison. Velléius et Suétone nous apprennent d'autre part qu'il déclara plus tard qu'il s'était éloigné pour ne pas devenir le rival de Caïus et de Lucius César. Velléius Paterculus, II, xciv, 2 *...cuius causae mox detectae sunt...* Suétone, *Tib.*, 10... *quam causam et ipse, sed postea dedit.* Il est donc probable que si le public ne sut jamais rien de précis, qu'Auguste non plus n'expliqua jamais clairement les choses. Quant à l'explication donnée plus tard par Tibère, elle est évidemment fausse. Quels scrupules pouvait lui donner la crainte d'offusquer Caïus et Lucius, alors que leur père lui-même le suppliait de rester?

cette époque se disposait à vivre comme un simple particulier, n'ayant qu'une maison en ville et une petite villa à la campagne (1). Une pluie d'honneurs s'abattit sur Caïus. Le 1er janvier, ou tout au moins un des premiers jours de l'an 5, Auguste le présenta au peuple dans une grande cérémonie au Forum ; le sénat lui accorda le droit d'assister aux séances et aux banquets du sénat (2) ; les chevaliers ne voulurent pas se montrer moins empressés, et ils le nommèrent premier décurion de la première *turma*, lui donnèrent le titre de *princeps juventutis* et lui offrirent une lance et un bouclier d'argent (3) ; les pontifes l'accueillirent dans leur collège (4). Cette fois Auguste laissa faire.

(1) Suétone, *Tibère*, 11.

(2) Zonaras, X, 25. Le passage du monument d'Ancyre (II, 46) me semble indiquer clairement que le sénat conféra ces honneurs à Caïus le jour où Auguste le présenta au peuple, et par conséquent après qu'il eut été élu consul par le peuple, contrairement à ce qu'ont dit d'autres historiens. Dion lui aussi (LV, 9). dit que ce fut après : καὶ μετὰ τοῦτο.,... Il est à remarquer que Dion (LV, 9) nous dit qu'Auguste donna à Caïus l'autorisation d'assister aux séances du sénat, tandis que le monument d'Ancyre nous fait savoir que ce fut le sénat qui par un décret lui accorda ce privilège. Nous avons là un autre cas où un texte nous permet de prouver que Dion, par concision ou par négligence, attribue sommairement à Auguste des actes qui furent accomplis par le sénat, et qu'il avait simplement proposés ou suggérés. Cet exemple nous autorise à supposer que Dion, influencé par les idées de son époque, commit souvent la même erreur, et qu'il personnifia l'Etat dans Auguste, en supprimant dans son récit les autres organes constitutionnels, qui à l'époque de Dion n'avaient plus aucune importance, mais qui fonctionnaient encore au temps d'Auguste.

(3) Mon. Anc., III, 4-6. Nous ne savons pas si cette décision des chevaliers fut prise à la même époque que celle du sénat ou si ce fut plus tard.

(4) Dion (LV, 4), nous dit qu'Auguste donna à Caïus un sacerdoce ; les inscriptions nous apprennent qu'il était *pontifex*. Le sacerdoce dont parle Dion est donc le pontificat. Dion, bref et inexact, comme à l'ordinaire, le lui fait donner par Auguste qui

Puisque Tibère, le seul homme sérieux du parti de la vieille noblesse, l'avait abandonné, pourquoi s'opposerait-il à ce courant populaire, chaque jour plus fort? Il mécontenterait le public, sans gagner autre chose que l'approbation stérile de quelques grands seigneurs opiniâtres dans leurs préjugés surannés. Bientôt l'admiration qu'on avait pour Caïus à Rome gagna toute l'Italie (1); on plaça partout des statues et des inscriptions pour rappeler qu'il avait, événement sans précédent, été désigné consul à quatorze ans (2); on ne tarda pas non plus à introduire dans l'administration l'esprit nouveau. A l'étroite économie, que Tibère s'était efforcé d'apporter dans les finances, succéda une période de prodigalité. On augmenta les sommes destinées à acheter le blé pour Rome (3); on accrut les dépenses pour les travaux publics et pour les spectacles populaires à un moment où le budget pouvait à peine supporter le fardeau écrasant des dépenses militaires qui s'étaient accrues peu à peu par elles-mêmes. Les guerres que l'on faisait contre les pauvres barbares des provinces occidentales coûtaient beaucoup et rapportaient peu; d'après la loi militaire qui avait été approuvée trop à la hâte et avec beaucoup d'imprévoyance en l'an 14, il était nécessaire de payer tous les ans, au seizième de l'armée, le prix du congé. Et c'était là une dépense formidable, bien que par mille expédients on s'efforcât de la diminuer, en prolongeant le service au delà de seize années (4).

n'en aurait pas eu le pouvoir. Le collège des pontifes se recrutait en effet par cooptation.

(1) *C. I. L.*, XI, 3040.

(2) *C. I. L.*, VI, 897; VI, 3748. *Bulletino commiss. Archeol. Municip.*, 1899, p. 57 et p. 140.

(3) En effet, en l'an 2 ces dépenses furent réduites. Dion, LV, 10.

(4) La *lex militaris* de l'an 14, avec les pensions qu'elle assi-

Enfin un esprit de jouissance, de licence et même de dépravation, envahit rapidement la haute société romaine, étouffant presque partout les derniers restes de l'esprit traditionaliste, réveillé trente ans auparavant par les guerres civiles. Julie personnifiait cette tendance nouvelle des esprits. Belle, intelligente, cultivée, éprise de litterature, entièrement libre maintenant depuis qu'elle avait chassé Tibère de Rome, et entièrement dominée par Sempronius Gracchus, par Julius Antonius et par leurs amis, adulée et courtisée, comme sa muse inspiratrice, par l'aristocratie élégante et lettrée, Julie introduisait dans le vieux monde féminin de Rome, personnifié encore par l'austérité soutenue de Livie, la mondanité, les élégances de l'esprit, le luxe, le plaisir, la frivolité, la sensualité, le scepticisme. Malgré les avertissements de son père, elle dépensait sans compter, prenant soin de sa beauté, portant des vêtements plus beaux que la tradition ne l'eût permis à une matrone sérieuse; elle ne craignait pas de se montrer entourée de ses jeunes amis au théâtre, où le peuple pouvait contempler le présent et l'avenir, en considérant tour à tour Livie accompagnée toujours de sénateurs graves et âgés, et Julie qui arrivait, escortée d'un essaim de jeunes gens élégants, bruyants et insolents (1). Il semble que ce

gnait aux soldats fut une lourde charge pour l'État, puisqu'Auguste dut à quatre reprises différentes donner de son argent à lui (MON. ANC., III, 28-33), et se résoudre enfin à fonder l'*aerarium militare*. Nous voyons dans TACITE (*Annales*, I, 17) qu'en l'an 14 après Jésus-Christ, c'est-à-dire après la fondation de l'*aerarium militare*, les soldats n'étaient jamais congédiés au bout du temps prescrit; il devait en être de même, et à plus forte raison, auparavant. La question du reste fut agitée, comme nous le verrons, en l'an 5 après Jésus-Christ. Voy. DION, LV, 23.

(1) Voy. dans MACROBE, *Sat.*, II, 5 : *Super jocis ac moribus Juliae Augusti filiae.*

n'était plus seulement les hommages de Sempronius Gracchus qu'elle accueillait avec faveur, mais qu'elle en acceptait d'autres aussi, tels que ceux de Julius Antonius (1). Et l'exemple de Julie agissait plus fortement sur les esprits hésitants que les menaces des lois ou les avertissements des magistrats. Puisque la fille elle-même du président se permettait tant de choses, pourquoi les autres dames auraient-elles dû s'en abstenir? Auguste lui-même semblait tout autoriser, puisqu'il laissait faire sa fille. Et ainsi à la sévérité des années précédentes succédait un nouveau relâchement; le public, las des scandales, las aussi de l'effort que réclame la vie austère, se laissait de nouveau aller à l'indulgence; Cassius Sévérus ne réussissait plus à faire condamner personne. Les juges avaient recouvré leur mansuétude (2); les lois somptuaires et les autres lois destinées à imposer à l'aristocratie l'observance de ses devoirs perdaient de leur force; dans toutes les classes le goût des jouissances et du luxe, devenu con-

(1) VELLÉIUS, II, C, 4-5. cite cinq amants de Julie : Iulus Antonius, Quintius Crispinus, Appius Claudius, Sempronius Gracchus, et un certain Scipion. Il est impossible de dire si ces affirmations sont vraies ou fausses. Mais, outre Sempronius Gracchus dont, comme nous l'avons vu, Tacite parle lui aussi, Iulus Antonius semble bien avoir été l'amant de Julie. Ce qui porte à le croire, c'est qu'après le scandale final il se donna la mort. Il devait donc s'être beaucoup compromis avec elle.

(2) MACROBE, *Sat.*, II, IV, 9 : *cum multi, Severo Cassio accusante, absolverentur et architectus fori Augusti expectationem operis diu traheret, ita jocatus est (Augustus) : Vellem Cassius et meum forum accusasset.* Il est vraisemblable qu'Auguste se plaignait des lenteurs de son architecte et se montrait impatient au moment surtout où les travaux approchaient de la fin, mais semblaient ne jamais devoir être achevés; or le forum d'Auguste ayant été inauguré en l'an 2 avant Jésus-Christ, il est vraisemblable que ce fut à ce moment qu'un grand nombre de personnages accusés par Cassius furent absous. C'est encore là une preuve de cette oscillation des sentiments à laquelle j'ai fait allusion.

tagieux, faisait fureur. La plèbe de Rome, à qui il était déjà si difficile de fournir du pain, commençait à demander des distributions gratuites de vin (1); Ovide, le poète à la mode, donnait libre carrière à sa fantaisie voluptueuse; une épouse adultère belle et prodigue, Julie, un jeune homme inexpérimenté et frivole, Caïus César, devenaient les idoles de la plèbe cosmopolite de Rome (2). La fille d'Auguste et le fils de Julie personnifiaient à ses yeux le gouvernement de l'avenir, le gouvernement plus généreux, moins sévère, qui dépenserait beaucoup, lui donnerait de l'argent, du pain, du vin, des jeux. Une partie des classes moyennes et des hautes classes était encore attachée aux vieilles idées puritaines et traditionalistes; mais que pouvait-elle faire maintenant que l'opinion publique était si profondément changée, et que le gouvernement, grâce à Auguste, inclinait à une politique de conciliation? Réduite à l'impuissance, elle ne pouvait que protester rageusement contre tout et contre tous, et se lamenter que Tibère, le plus éminent général de Rome, fût, à cause d'une femme légère, obligé de faire de la littérature et de la philosophie à Rhodes. Au nombre de ceux qui protestaient ainsi devait être Livie : si elle ne commit pas, pour rouvrir à Tibère les portes de Rome, les crimes dont la tradition l'accuse, elle ne pouvait pas cependant ne pas désirer que son fils, l'homme qui représentait ses idées et celles de sa famille, revînt, et ne pas combattre sa bru, dans la

(1) Suétone, *Aug.*, 42. La date ici nous manque, comme presque toujours dans Suétone; c'est donc par conjecture que je place ce fait ici.

(2) Nous verrons en effet que, quand Julie fut condamnée à l'exil, le petit peuple de Rome fit de grandes démonstrations en sa faveur.

mesure de ses forces. Mais pour le moment la petite coterie des amis de Tibère et des traditionalistes, malgré l'appui de Livie, ne pouvait faire autre chose que de dépeindre sous les couleurs les plus sombres la corruption de l'époque; que d'inventer et répandre tout bas toutes sortes d'abominations sur les principaux personnages du parti opposé et surtout sur Julie. Ce fut à ce moment-là, très probablement, que commencèrent à se former les légendes infâmes que sa disgrâce devait faire entrer dans les pages de l'histoire. A en croire les amis de Livie et de Tibère, Julie aurait été un véritable monstre : ses amants étaient innombrables, ses orgies nocturnes indescriptibles; elle avait voulu, une nuit, se livrer à un amant au pied des rostres, c'est-à-dire de la tribune où son père avait promulgué la *lex de adulteriis;* elle mettait une couronne sur la tête de la statue de Marsyas à chaque fois qu'elle prenait un nouvel amant; enfin elle allait la nuit sur le Forum, habillée en prostituée, y poursuivre les jeunes gens du peuple et consentait à recevoir le prix infâme de ses complaisances (1)!

(1) Velléius Paterculus, II, c, 3; Sénèque, *de Benef.*, VI, 32; Dion, LV, 10; Pline, XXI, iii, 9. Toutes ces horreurs que l'on raconte au sujet de Julie sont certainement des inventions de ses ennemis. Il faut d'abord remarquer que les accusations sont si graves qu'elles sembleront en elles-mêmes peu vraisemblables à ceux qui pensent que les hommes, dans quelque condition qu'ils se trouvent, ne sont en général ni très bons, ni très mauvais. En outre si Julie avait été ce monstre-là, on ne s'expliquerait pas comment un parti nombreux aurait pu lui rester fidèle. Nous verrons que pendant longtemps le peuple fit des démonstrations en sa faveur, que sa mère l'accompagna dans son exil, que beaucoup de personnes intercédèrent auprès d'Auguste pour qu'il lui pardonnât, et qu'Auguste, du reste, consentit au bout de cinq ans à adoucir son exil. Ces faits nous montrent que bien des gens à Rome considéraient les accusations portées contre Julie comme des fables. D'autre part

Ainsi, non seulement Tibère fut bientôt abandonné à Rhodes dans un demi-oubli, mais Auguste lui-même, bien que ses inclinations personnelles fussent différentes, dut de plus en plus se résigner à gouverner au moins en partie avec la jeune génération, et à permettre qu'elle fit prévaloir dans les mœurs et dans l'Etat certaines idées et certaines tendances qui lui étaient propres. Il n'est pas douteux d'autre part qu'il était fortement courroucé contre Tibère, à cause de son obstination et de son départ. N'ayant plus Tibère pour l'aider, il ne pouvait guère, à lui seul, songer à s'opposer ouvertement à toutes les aspirations de la nouvelle génération. Il était nécessaire de céder au moins sur les points les moins dangereux. Malheureusement il n'est guère possible de changer entièrement d'idées et d'inclinations à soixante ans. Malgré le changement qui s'était fait dans la situation politique, Auguste restait un homme de la vieille génération, qui se défiait de la nouvelle, de ses hommes, de son esprit, de ses idées; qui ne pouvait consentir facilement à lui laisser prendre en main le véritable gouvernement de l'Etat. Il se trouvait donc dans une étrange difficulté :

tout ce que nous savons de Julie avant la catastrophe ne nous porte pas à voir en elle un monstre (voy. n. 3, p. 313, vol. IV), mais une femme ayant les vices et les vertus qui se rencontrent chez beaucoup de femmes; comment donc supposer qu'elle ait soudain été capable de tant d'horreurs? Il faut enfin lire avec attention le passage de Macrobe, *Sat.*, II, v, 9 : il a pour la question que nous discutons une certaine importance : il fait voir en effet que les fils d'Agrippa ressemblaient tellement à leur père légal, que tout le monde en tirait la conséquence logique que Julie avait été vertueuse, au moins pendant qu'elle avait été la femme d'Agrippa. L'anecdote inconvenante rapportée par Macrobe est certainement une invention, pour réfuter cette objection que le bon sens populaire faisait à ceux qui racontaient toutes ces turpitudes : comment en effet imaginer que quelqu'un ait osé poser à Julie une pareille question?

il ne pouvait se servir du seul homme de la nouvelle génération qui fût d'accord avec lui sur les choses fondamentales, parce que Tibère s'était rendu intolérable à tous; mais il ne voulait pas se servir des autres qui auraient été à sa disposition, parce qu'il se défiait d'eux et qu'il les sentait trop différents. Que pouvait-il donc faire? Il n'y avait pas d'autre parti sage à prendre que de se préparer un nouveau collaborateur pour remplacer Tibère, et ce serait Caïus; en attendant que ce jeune homme eût achevé son éducation, Auguste chercherait à gouverner l'empire du mieux qu'il pourrait, avec une prudence sans cesse en éveil, avec de sages atermoiements et une habile lenteur, pour empêcher la nouvelle génération de faire trop de mal. Mais que la tâche, même ainsi réduite, était donc difficile! Dans tout l'empire, la négligence du sénat et des magistrats, l'insuffisance des lois et des institutions devenaient tous les jours plus manifestes; et c'était toujours à lui que l'on avait recours aussi bien pour les affaires qui étaient importantes que pour celles qui ne l'étaient pas. Hérode lui faisait demander son approbation pour une nouvelle condamnation à mort prononcée contre Antipater, soupçonné à son tour d'avoir conspiré contre la vie de son père, et reconnu coupable par un tribunal qui s'était réuni à Jéricho (1). Cnyde lui demandait de vouloir bien siéger comme arbitre dans un procès criminel qui avait profondément ému le peuple, parce qu'une grande famille y était mêlée (2). Des troubles aussi menaçaient en Arménie; le successeur de Tigrane avait péri dans une expédition, et, la reine ayant abdiqué, le parti

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII, 5.
(2) *Bull. Corresp. Hell.*, 7, 1883, p. 62.

romanophile avait élu roi Artavasde, l'oncle du défunt. Rome devait dire si elle voulait ou non le reconnaître (1). Le roi de Paphlagonie, lui aussi, était mort et sa succession présentait des difficultés, probablement parce qu'il n'y avait pas d'héritiers légitimes (2). En Germanie toutes les tribus étaient soumises, mais il fallait donner aux territoires conquis la forme et l'organisation d'une province. Devant tout ce travail, Auguste s'appliqua à faire de son mieux. Il envoya en Germanie un de ses parents, Lucius Domitius Ahénobarbus, qui n'était pas un homme sans mérite, malgré son orgueil, sa violence et ses bizarreries (3) : mais il n'imposa aucun tribut, n'introduisit aucune loi romaine, laissa les Germains sujets de nom, mais en réalité libres de se gouverner comme il leur plairait. Il est évident que, privé des conseils de Tibère qui connaissait à fond les affaires de Germanie, Auguste n'osa plus rien innover ; il préféra s'en tenir au dangereux expédient de laisser la nouvelle conquête dans une situation incertaine, qui ne faisait d'elle ni une province romaine, ni un pays libre. Il confia à Asinius Gallus (4) le soin d'étudier l'affaire de Cnyde ; il se décida à faire reconnaître par le sénat le nouveau roi

(1) Tacite, *Annales*, II, 3-4 ; Dion, LV, x *a*, 6 ; mais la date est très incertaine.

(2) L'annexion de la Paphlagonie à l'empire eut lieu entre l'an 6 et l'an 5 avant J.-C. Voy. *C. I., Gr.*, 4154 ; Doublet dans le *Bull. Corr. Hell.*, 1889, p. 306 ; Ramsay dans la *Revue des études grecques*, 1893, p. 251. La raison de l'annexionne nous est pas connue : je suppose que ce fut, comme pour la Galatie, le manque d'héritiers légitimes.

(3) Suétone, *Nér.*, 4. Les textes, à dire vrai, ne nous prouvent pas clairement que Domitius ait été le successeur de Tibère en Germanie, mais c'est une supposition vraisemblable que fait Winkelsesser, *De rebus Divi Augusti auspiciis in Germania gestis*. Detmold, 1901, p. 23.

(4) *Bull. Corr. Hellen.*, 7, 1883, p. 62, v. 11.

d'Arménie, et à proposer au sénat l'annexion de la Paphlagonie qui serait unie à la Galatie (1); il continua à donner des avertissements à Julie, bien qu'il se rendît compte qu'il y perdait son temps (2); il s'efforça par tous les moyens de préserver au moins Caïus et Lucius de la contagion de l'universelle corruption; au peuple qui demandait du vin, il indiqua pour se désaltérer les nombreuses fontaines dont Agrippa avait doté Rome (3), et pour donner plus de force à son conseil, il fit réparer cette année-là tous les aqueducs (4); mais il dut se résoudre, pour apaiser le peuple qui s'agitait, à faire une distribution d'argent, et à donner 60 deniers par tête à 320,000 personnes, en prenant bien entendu cet argent dans sa caisse personnelle (5). Ce fut encore avec son argent qu'il aida le trésor à payer cette année-là leur pension aux soldats congédiés (6). Les finances étaient toujours en très mauvais état. Pour les restaurer véritablement, il aurait été nécessaire d'exiger les tributs avec plus d'énergie, de refréner les vols des publicains, de reprendre aux particuliers, comme Tibère le proposait, les terres et les mines de l'Etat, qui avaient été usurpées ou concédées en échange de *vectigalia* dérisoires. Mais comment ce gouvernement vieilli aurait-il pu oser se heurter à tant d'intérêts particuliers? Il semblait préférable de continuer à avancer ainsi un peu au hasard, en ayant confiance dans l'avenir, et surtout dans la bourse et dans la générosité d'Auguste, toutes les deux inépuisables,

(1) Franz Cumont, dans la *Revue des Etudes grecques*, 1901, p. 38.
(2) Voy. les anecdotes racontées par Macrobe (*Sat.*, II, 5).
(3) Suétone, *Aug.*, 42.
(4) *C. I. L.*, VI, 1244.
(5) Mon. Anc., III, 7.
(6) Mon. Anc., III, 28-33.

dans la bonne fortune qui voulait que précisément à cette époque la génération d'Auguste, la génération qui après la mort de César avait fait la révolution, qui avait combattu à Philippes et à Actium, se disposât, en voyant s'approcher sa fin, à aider la génération nouvelle avec une générosité intelligente. Dans cette génération, qui avait grandi au milieu d'une révolution, les célibataires, les hommes sans enfants étaient nombreux. A qui pouvaient-ils laisser les biens qu'ils avaient acquis dans la grande tourmente? Beaucoup d'entre eux devaient leur fortune à Auguste; beaucoup, qui avaient vu la tempête, admiraient Auguste qui avait su ramener la tranquillité; tous savaient qu'Auguste dépensait à des œuvres d'utilité publique les héritages qui ne lui venaient pas de sa famille. Aussi beaucoup d'entre eux faisaient-ils d'Auguste leur héritier. A partir de cette époque et jusqu'à sa mort, Auguste fit un nombre considérable d'héritages, dont la valeur s'élevait tous les ans à environ soixante-dix millions de sesterces; et ses habiles administrateurs se hâtaient de liquider ces héritages pour qu'Auguste pût dépenser à des œuvres d'utilité publique la somme qu'il en retirait (1). Les petits patrimoines des vétérans établis dans de lointaines colonies se confondaient avec les patrimoines des riches chevaliers de Rome dans cette sorte de budget supplémentaire administré par Auguste; et peu à peu, la mode de faire de tels testaments se répandant, la

(1) Suétone, *Auguste*, 101... *quamvis viginti proximis annis* (avant le testament) *quaterdecies millies ex testamentis amicorum percepisset : quod paene omne... in rempublicam absumpsisset.* Ce texte est fort important; il nous révèle en effet une des sources d'où venaient les sommes énormes qu'Auguste dépensait pour des œuvres d'utilité publique.

génération révolutionnaire restituait à la nation, en les faisant passer par les mains de son chef, tous les biens qu'elle lui avait dérobés; par l'intermédiaire d'Auguste les morts venaient en aide aux vivants; et la génération qui avait fait fortune dans les pillages de la révolution, finissait sa vie par un acte de civisme illuminé. Mais ces contradictions, ces hésitations, ces transactions devaient cependant mécontenter tout le monde. Bientôt des événements graves survinrent et accrurent encore les difficultés de la situation pendant les deux années suivantes, l'an 4 et l'an 3 avant J.-C. En l'an 4, le roi de Judée, Hérode, mourut, après avoir fait tuer Antipater (1); en l'an 3, probablement, Phraatès, le roi des Parthes, périt de la main du fils de Théa Mousa (2). Hérode, peu de temps avant de mourir, avait fait un testament, d'après lequel il laissait le titre de roi et une partie de son royaume à son fils Archélaüs, tandis qu'il partageait le reste entre ses deux fils Antipas et Philippe et sa sœur Salomé. De riches pensions étaient assignées à ses autres fils qui étaient nombreux et à ses parents. Il prescrivait en outre que le testament serait confirmé par Auguste, de façon à ce que Rome maintînt en Palestine l'ordre de choses qu'elle avait approuvé. Comme il savait que Rome n'aurait pas donné son approbation pour rien, Hérode avait déjà songé dans son testament à la payer. Il avait laissé à Auguste dix millions de drachmes (qui font à peu près dix millions de francs); et il n'avait pas oublié Livie à qui il

(1) Saint Jérôme, *ad ann. Abr.*, 2020.

(2) Nous ne savons pas quand mourut Phraatès. On peut trouver une indication chronologique, mais très vague, dans Josèphe (*A. J.*, XVIII, ii, 4) d'après lequel il mourut après la fondation de Tibériade. Les monnaies de Phraatacès vont de l'an 2 avant J.-C. à l'an 3 après J.-C. J'ai donc supposé que le père mourut en l'an 3 avant J.-C.

laissait deux vaisseaux d'or et d'argent et une grande quantité d'étoffes précieuses, de soie surtout (1). L'astucieux Ituréen connaissait admirablement son temps; il savait que l'insatiable Rome aurait bientôt fait de dévorer ce trésor, accumulé sou par sou par le patient travail des malheureux Juifs; il savait que Livie, malgré sa réserve, était très puissante à cause de l'influence qu'elle exerçait sur Auguste, qu'elle était même plus puissante que Tibère : il ne laissait rien, semble-t-il, à celui-ci.

Les amis de Tibère se faisaient, en effet, de plus en plus rares, et ils avaient maintenant beaucoup de peine à le défendre contre les calomnies de ses ennemis qui cherchaient à exciter contre lui les deux jeunes fils d'Agrippa, et même à faire entrer dans l'esprit d'Auguste le soupçon qu'il conspirait. L'homme qui, quelques années auparavant, avait été le plus glorieux général de son temps, le premier personnage de l'empire après Auguste, bien loin de pouvoir espérer une réparation solennelle et son rappel à Rome, en était réduit à se défendre contre des accusations absurdes et à s'effacer de plus en plus, là-bas, dans l'île lointaine de la mer Égée (2). A Rome cependant la plèbe et les hautes classes, en proie maintenant à la manie de décrier les choses dont depuis trente ans on avait cherché à inculquer l'admiration, attendaient avec impatience l'an 2 où Lucius, atteignant ses quinze ans, recevrait les mêmes honneurs que Caïus; elles n'épargnaient aucune flatterie pour les deux jeunes gens, comme si, auprès de la vieillesse prudente d'Auguste, ils représentaient

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII, viii, 1 : Ἰουλίᾳ δὲ τῇ Καίσαρος γυναικί..... Il s'agit donc de Livie, à qui Josèphe donne déjà le nom qu'elle portera après la mort d'Auguste.

(2) Suétone, *Tibère*, 12 et 13.

la jeunesse avide de nouveauté, de plaisir, de liberté. Les privilèges qu'on leur avait accordés, ces privilèges si contraires à l'esprit républicain, qui faisaient d'eux presque de jeunes souverains orientaux, au lieu de soulever la colère ou l'indignation, excitaient une espèce d'admiration attendrie. C'était une sorte d'aberration et pour ainsi dire de folie universelle, dans laquelle la nouvelle génération donnait enfin libre cours à son aversion, contenue pendant tant d'années, pour l'éducation qu'elle avait reçue de ses pères, pour la génération d'Actium et pour l'influence qu'elle exerçait encore sur l'administration de l'État, pour Livie, pour Tibère et pour tous ceux qui représentaient l'esprit d'attachement à l'ancienne constitution. Auguste se trouvait donc dans de graves difficultés. S'il avait consenti à ce que les deux jeunes gens fussent comblés d'honneurs, pour pouvoir disposer assez vite de deux nouveaux collaborateurs, il les voyait maintenant emportés par la foule, dans une course précipitée et au milieu des clameurs, vers un but tout différent de celui qu'il avait voulu atteindre. Les deux jeunes gens ne semblaient pas avoir tiré grand profit des leçons de Verrius Flaccus. Au milieu de tant d'adulations, de richesses et d'hommages, ils devenaient orgueilleux, prenaient de l'aversion pour Tibère, et étaient plus portés à la dissipation de leurs contemporains qu'aux mœurs sévères et aux idées des anciens (1). Auguste

(1) Dion, LV, 9... ἰδών ὁ Αὔγουστος τόν τε Γαΐον καὶ τὸν Λούκιον, αὐτούς τε μὴ πάνυ, οἷα ἐν ἡγεμονίᾳ τρεφομένους, τὰ ἑαυτοῦ ἤθη ζηλοῦντας (οὐ γὰρ ὅτι αβρότερον διῆγον, ἀλλὰ καὶ ἐθρασύνοντο...) καὶ πρὸς πάντων τῶν ἐν τῇ πόλει, τὰ μὲν γνώμῃ, τὰ δὲ θεραπείᾳ, κολακευζμένους, κἀκ τούτου ἔτι καὶ μᾶλλον θρυπτομένους..... Dion place ces faits avant l'élection de Caïus comme consul désigné. Mais il est beaucoup plus vraisemblable qu'ils appartiennent à l'époque qui suivit cette élection, alors que Caïus et Lucius devinrent

ne cessait de veiller sur eux, mais un vieillard a-t-il jamais pu retenir par ses conseils des jeunes gens emportés par l'exemple de leur génération?

On peut imaginer quelle rage impuissante gonflait le cœur des amis de Tibère. Rome avait une admiration délirante pour deux jeunes imbéciles, et elle laissait se consumer dans des loisirs obscurs et inféconds l'homme le plus capable de la noblesse. Mais il ne semblait pas y avoir de remède à cet état de choses. Auguste était toujours en colère contre Tibère, et il n'écoutait pas ceux qui voulaient intercéder en sa faveur; il y avait partout à ce moment-là une tranquillité apparente qui semblait rendre inutiles les vertus de Tibère; les jeunes gens, les riches, le petit peuple, suivaient l'exemple de Julie, s'amusaient, répandaient étourdiment l'argent extorqué à tout l'empire, sans se demander si le droit de faire la fête avec les richesses des sujets serait éternel, ou si, selon les avertissements de Tibère, il disparaîtrait dès qu'on ne serait plus assez fort pour s'approprier les richesses d'autrui. En l'an 4 et aussi pendant l'année suivante la Palestine rappela de nouveau à Rome, et par un exemple terrible, que l'or qu'elle dépensait dans ses amusements était le prix du sang. Hérode étant mort, son royaume s'était brusquement désagrégé. Le parti nationaliste avait relevé la tête; Antipas qui, dans le testament précédent, avait été désigné comme roi, était accouru à Rome pour tâcher de faire ratifier par Auguste ce testament-là au lieu du dernier qui donnait le trône à Archélaüs; inquiet de son côté, celui-ci s'était rendu à Rome, lui

l'objet des flatteries intéressées d'un parti tout entier. D'ailleurs, s'ils avaient déjà ce défaut avant les élections, ils durent l'avoir à plus forte raison après, quand ils se virent transformés avec si peu de travail en de très grands personnages.

aussi, pour plaider sa cause, bien que de partout les rancunes, les mécontentements, les espérances que la main de fer d'Hérode avait su contenir, se fissent entendre de nouveau sur un ton très menaçant (1). Les deux frères vinrent donc à Rome avec les deux testaments, et ils demandèrent à Auguste d'être leur arbitre. Comme toujours, Auguste ne voulut pas assumer à lui seul la responsabilité de la décision à prendre; il convoqua un conseil de sénateurs auquel il fit assister Caius; et le conseil décida de valider le second testament, celui qui laissait tant d'argent à Auguste et à Livie (2). Mais à peine Rome s'était-elle prononcée de la sorte, que des nouvelles beaucoup plus graves arrivèrent de Palestine. Après le départ d'Archélaüs, un dissentiment s'était élevé en Syrie entre Sabinus, le nouveau procurateur qu'Auguste avait envoyé pour remplacer Hérode dans cette charge, et Quintilius Varus, le gouverneur de la Syrie. Sabinus voulait occuper la Palestine pendant l'absence d'Archélaüs, avec la garnison romaine, pour garder, pendant des temps si troublés, les trésors du roi, et aussi les dix millions qu'Hérode avait laissés à Auguste; Varus, qui connaissait mieux le pays et les hommes, craignait que cette intervention n'exaspérât le parti national et n'amenât des désordres graves; il conseillait d'attendre tout en se tenant sur ses gardes (3). Ce fut Sabinus qui finit par l'emporter; le désir de l'argent fut, comme toujours, plus fort que la prudence politique; mais, comme le craignait Quintilius Varus, le pays, qui reprochait déjà si fort à Hérode de dépenser une partie considérable des impôts au

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII, 9.
(2) Josèphe, *A. J.*, XVII, IX, 5.
(3) Josèphe, *A. J.*, XVII, IX, 3.

profit des étrangers, perdit patience cette fois. Jérusalem se souleva, puis les campagnes; une partie de l'armée se révolta; des bandes de brigands surgirent de toute part (1); Quintilius Varus dut accourir avec les légions de Syrie et tous les corps auxiliaires, chercher des appuis partout, se servir même d'un corps de 1,500 soldats que lui offrait la ville de Béryte, de cavaliers et de fantassins que lui envoyait en grand nombre le roi de l'Arabie Pétrée, Arétas (2).

Hérode avait tenté de faire accepter aux Juifs la suprématie des deux forces contre lesquelles il eût été présomptueux de vouloir lutter : l'hellénisme et Rome. Mais il y avait tant de difficultés dans son royaume, que cette politique sage et nécessaire avait indigné les populations à cause des moyens employés pour la réaliser... Quel avertissement c'était là pour Rome! Quintilius avait été tellement effrayé par la révolte que, dès que l'ordre avait été tant bien que mal rétabli, il avait permis aux juifs d'envoyer à Rome une députation pour demander l'abolition de la monarchie (3). Et Auguste, le sénat et Rome entendirent, venant de l'Orient, humble et larmoyante cette fois, la même plainte qui avait déjà retenti en Occident avec violence et avec colère : la plainte des campagnes enserrées et sucées par la pieuvre immense, dont la monarchie d'Hérode était l'œil, et dont les tentacules insatiables étaient les villes ornées de monuments magnifiques et payant leurs plaisirs avec l'argent des campagnes; les parasites, les courtisans, les fonctionnaires, les artistes, les hommes de lettres étrangers qui fourmillaient à la cour, les bandes des soldats thraces,

(1) JOSÈPHE, *A. J.*, XVII, x, 2-10.
(2) JOSÈPHE, *A. J.*, XVII, x, 9.
(3) JOSÈPHE, *A. J.*, XVII, xi, 1.

galates, germains, qui s'engraissaient en obligeant les juifs à jeuner même les jours qui n'étaient pas prescrits par la loi, les États, les souverains, les grands personnages étrangers à qui on ouvrait continuellement ces trésors d'or et d'argent que le travail juif avait si péniblement accumulé, le luxe, le vice, la corruption, la servilité, le crime triomphant à la cour au milieu de la misère affreuse du peuple appauvri et consterné. Et les ambassadeurs juifs concluaient en demandant l'abolition de la monarchie, l'annexion de la Palestine à la Syrie et son organisation en province romaine (1). Pour échapper à la famille d'Hérode, la Palestine courait cacher sa tête dans le sein de Rome! Mais ce geste désespéré ne pouvait ébranler la froide prudence d'Auguste. Auguste se disait que si la Palestine était réduite en province romaine, Rome assumerait la responsabilité de gouverner, avec ses magistrats si peu nombreux et si peu zélés, un peuple inquiet et turbulent; qu'elle serait obligée de licencier une partie de l'armée d'Hérode, et de réorganiser l'autre en en faisant une armée auxiliaire commandée par des officiers romains; que cette transformation de l'armée d'Hérode donnerait encore plus à faire aux légions cantonnées alors en Orient et qui étaient si petites en raison de la tâche qui leur incombait, et cela justement au moment où surgissait un autre danger plus grave encore. Phraatacès, le fils de Phraatès, faisait volte-face, se tournait brusquement contre Rome, occupait, semble-t-il, l'Arménie, avec l'aide du parti national, et obligeait ainsi le roi reconnu par Rome à prendre la fuite (2). C'était une trahison,

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII, xi, 2.
(2) Velléius Paterculus, II, 100 : ... *Adjecit Armeniae manum.* Zonaras, X, 36

aux yeux des Romains ; et elle devait avoir deux causes : le désir de purifier les origines si louches de sa fortune dans la popularité d'une politique nationale, et le désir de négocier avec Rome un accord où il mettrait comme condition que les fils de Phraatès lui seraient livrés. Ceux-ci étaient de trop dangereux otages entre les mains de Rome. Ainsi les espérances que Rome avait mises dans la révolution de palais accomplie par Théa Mousa se trouvaient frustrées; le protectorat romain en Arménie, sur lequel reposait la suprématie de Rome dans toute l'Asie, se trouvait fort en danger. Rome pouvait-elle faire ce pas en arrière en Asie, alors qu'Auguste, depuis vingt ans, faisait croire à l'Italie et à l'empire que les Parthes s'étaient pliés à une sorte de protectorat romain? Mais pour pouvoir agir avec énergie en Arménie, il fallait avoir les mains libres en Palestine. Auguste n'accepta donc pas de proposer au sénat que la Palestine fût déclarée province romaine; mais il revint sur les décisions déjà prises, et il imagina, comme à l'ordinaire, une transaction pour contenter les uns et les autres : il partagea en deux le royaume d'Hérode; il en donna une partie à Archélaüs, avec le titre d'ethnarque, en lui promettant le titre de roi s'il gouvernait bien; il subdivisa l'autre en deux nouvelles parties dont il donna l'une à Philippe, et l'autre à Antipas; il établit donc en Palestine une nouvelle monarchie divisée en trois, plus faible par conséquent et plus facile à surveiller (1). Il décida enfin, pour régler la question d'Orient, d'envoyer une armée en Arménie y rétablir le protectorat romain et montrer à tout l'Orient que jusqu'à l'Euphrate Rome ne voulait

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII, xi, 4.

souffrir aucune rivalité ni aucun condominium. Mais bien qu'Auguste se doutât que Phraatacès faisait des menaces sans vouloir véritablement en venir aux mains, et cherchait surtout à intimider pour conclure une paix plus avantageuse, il ne pouvait manquer d'avoir de ce côté une assez vive inquiétude. Précisément comme il s'agissait dans cette affaire d'employer plutôt les menaces et les négociations que la force, il importait que l'expédition fût conduite par un homme qui aurait du prestige et de l'habileté. Auguste lui-même était trop vieux pour faire un si long voyage et pour se charger d'une entreprise aussi lourde; Tibère était à Rhodes; et à Rome parmi les grands il n'y avait personne à qui il pût se fier. Presque tous étaient des incapables. Lucius Domitius Ahénobarbus, par exemple, n'avait donné que de très médiocres preuves de son habileté en Germanie (1). Marcus Lollius avait peut-être les aptitudes nécessaires pour le commandement, mais il n'avait pas assez de prestige, et l'on ne pouvait pas non plus se fier suffisamment à son intégrité (2). Auguste finit par imaginer

(1) Nous ne savons à peu près rien de ce que fit Domitius Ahénobarbus. Dion fait une allusion très vague (LV, 10) à un insuccès politique et militaire contre les Chérusques, insuccès qui καταφρονῆσαι σφῶν καὶ τοὺς ἄλλους Βαρβάρους ἐποίησεν. Mais nous ne savons pas en quoi consista exactement cet insuccès; nous avons simplement là l'impression qu'on ne fut guère satisfait à Rome de ce qu'avait fait Domitius, bien que, avec la facilité ordinaire, on lui ait accordé les *ornamenta triumphalia* (Suétone, *Néron*, 4).

(2) Zonaras, X, 36 : τῶν Ἀρμενίων δὲ νεωτερισάντων καὶ τῶν Πάρθων αὐτοῖς συνεργούντων, ἀλγῶν ἐπὶ τούτοις ὁ Αὔγουστος ἠπόρει τί ἂν πράξῃ οὔτε γὰρ αὐτὸς στρατεὺσαισ οἷος τε ἦν διὰ γῆρας, ὅ τε Τιβέριος, ὡς εἴρηται, μετέστη, ἤδη ἄλλον δέ τινα πέμψαι τῶν δυνάτων οὐκ ἐτόλμα. Ces deux derniers mots οὐκ ἐτόλμα contiennent toute l'énigme de la politique d'Auguste. Pourquoi Auguste n'osait-il envoyer aucun des grands personnages en Asie? Les historiens nous disent que c'est parce qu'il voulait réserver à la dynastie

une combinaison aussi ingénieuse que hardie, pour avoir du côté de Rome en Orient les aptitudes militaires, le prestige et l'intégrité : c'était d'envoyer pour résoudre la question d'Arménie et les difficultés avec les Parthes une commission à la tête de laquelle serait Caïus César et dont les membres seraient des hommes capables de soutenir et de conseiller sa jeunesse inexpérimentée; parmi eux serait Caïus Lollius. Caïus n'avait que dix-huit ans : il était donc bien jeune pour qu'on lui confiât de grandes affaires. Mais les Italiens commençaient à être indulgents sur ce point et quant aux Orientaux, ils étaient habitués depuis longtemps à considérer dans leurs souverains non pas la personne, mais le nom, le titre, une sorte de divinité indépendante de la matière humaine dans laquelle ils pouvaient avoir été façonnés. Ignorants du droit constitutionnel romain, les peuples voyaient, après vingt-cinq ans de gouvernement, Auguste à travers l'idée de la monarchie sous laquelle ils vivaient depuis si longtemps, et se le représentaient à l'image des rois qui les avaient gouvernés depuis tant de siècles. Cela est si vrai que cette année-là, pour faire jurer aux Paphlagoniens qui venaient d'être annexés, fidélité à l'empire, on avait été obligé de leur faire répéter le serment qu'ils prêtaient auparavant aux rois de Pergame, en mettant le nom d'Auguste à la place du nom du roi, mais en y joignant les expressions de vénération religieuse qui avaient été employées en Égypte : « Je jure par Zeus, par la Terre, par le Soleil, par tous les dieux

la gloire de cette guerre. Mais c'est une supposition, qui n'aurait de valeur que s'il était démontré qu'Auguste avait cette intention. Tout ce que nous avons déjà raconté nous autorise à croire qu'il n'osait pas envoyer d'autres personnages, parce qu'il n'en trouvait aucun qui fût capable de bien conduire cette affaire.

et les déesses, par Auguste lui-même, d'aimer toujours César Auguste, ses enfants et ses descendants, dans mes paroles, mes actes et mes pensées, de considérer comme amis ou comme ennemis tous ceux qu'ils tiendront pour tels... (1) » Ces peuples-là n'auraient pas compris une autre formule. Aussi le jeune homme qui s'appelait César et était fils d'Auguste, pouvait-il représenter à leurs yeux le successeur d'Auguste par droit dynastique, et répandre parmi les sujets de l'Orient la splendeur de son prestige au milieu de princes protégés et alliés en face des Parthes. Les ordres, les promesses, les menaces qu'il viendrait à prononcer auraient la même valeur que si elles provenaient de la bouche ou de la plume d'Auguste. Assisté de conseillers habiles, Caïus pourrait s'acquitter heureusement de sa mission; en même temps il serait très bon pour lui de s'éloigner de l'énervante corruption de Rome.

Cependant Lucius arrivait à sa quinzième année et recevait, lui aussi, les honneurs et les privilèges accordés à son frère aîné. Dioscures de la nouvelle constitution, ces deux jeunes gens rassuraient l'Italie sur son avenir, et Auguste mettait en eux toutes ses espérances. Tibère était maintenant presque entièrement oublié à Rome, bien qu'en Orient le tétrarque Hérode construisît en son honneur la ville de Tibériade.

(1) Voyez l'importante inscription trouvée en Asie-Mineure, et expliquée par Franz Cumont dans la *Revue des études grecques*, 1901, p. 27 et suiv. « Le nouveau document, dit avec raison M. Cumont, nous fait vivement sentir le contraste qui existait entre la théorie romaine du césarisme et son application en Asie. En l'an 3 avant notre ère, Auguste n'est en Italie qu'un magistrat républicain, auquel on a accordé pour dix ans des pouvoirs extraordinaires... En Paphlagonie, il apparaît comme un monarque oriental, héritier des dynasties dont la maison s'est éteinte. »

La construction du nouveau forum était enfin terminée, et aussi celle du temple de Mars Vengeur, qu'Auguste, avant la bataille de Philippes, avait fait le vœu d'édifier, pour obtenir des dieux la victoire qu'il n'espérait pas de sa propre valeur. Il reste encore de belles ruines de ce forum et de ce temple dans la via Bonella près de l'*Arco dei Pantani*. Le nouveau forum était une sorte de monument grandiose élevé par Auguste à l'histoire de Rome, et où .s plus grands hommes de tous les partis et de tous les âges avaient leur statue, chacune avec une courte inscription, composée par Auguste lui-même. Venant des époques les plus disparates et des luttes les plus atroces, Marius et Sylla, Romulus et Scipion Emilien, Appius Claudius et Caïus Duillius, Métellus Macédonicus et Lucullus, se retrouvaient là dans le marbre (1). Quant au temple, le vainqueur avait mis quarante ans à accomplir son vœu, mais la faute en était à l'architecte qui travaillait avec une extrême lenteur. Quand on inaugura le forum et le nouveau temple, qui était le plus beau temple qui eût jamais été élevé au dieu de la guerre dans la ville de la guerre (et ce fut probablement au printemps de l'an 2 (2)), Auguste voulut faire une grande démonstra-

(1) Voy. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, Leipzig, 1891-96, vol. I, p. 894 et suiv.; vol. II, p. 519 et suiv.

(2) On n'est pas d'accord sur la date de l'inauguration. Comme le remarque Borghesi (*de Ovid. Fast.*, V, 550 et suiv.) il y a des raisons pour croire qu'elle eut lieu le 12 mai. Mais Velléius Paterculus (II, 100) nous dit que ce fut *se* [*id est Augusto*] *et Gallo Caninio consulibus*. Or, les inscriptions (*C. I. L*. I², 164) nous font savoir qu les consuls du commencement de l'année étaient Auguste et M. Plautius Silvanus. Gallus Caninius aurait donc été un *consul suffectus*. Comme il est peu probable que Plautius ne soit pas resté consul pendant six mois, et ait abdiqué avant le 1er juillet, l'inauguration semble avoir eu lieu après le 1er juillet, et probablement au mois d'août. Voy. Mommsen, *C. I. L.*, I², p. 318.

tion militariste et traditionaliste. Probablement il lui sembla opportun d'opposer cette manifestation à l'esprit sceptique, frivole et énervé des nouvelles générations qui observaient bien mieux le culte de Vénus que celui de Mars, à ce moment où des bruits de guerre venaient à la fois d'Orient et d'Occident, et où à Rome, avec la légèreté accoutumée, on parlait de la conquête prochaine de la Perse et d'autres folies semblables. En inaugurant ce forum, Auguste publia un édit dans lequel il conseillait au peuple d'exiger que le président de la république ressemblât toujours aux grands hommes dont les statues étaient là (1). Puis des fêtes solennelles furent célébrées; il y eut de nouveaux jeux troyens et une naumachie qui attirèrent de tous les points de l'Italie des foules énormes (2); le sénat approuva un décret qui faisait du nouveau temple de Mars le plus grand symbole religieux de la force militaire de Rome. Tous les citoyens en effet, après avoir pris la toge virile, devaient se rendre dans ce temple; tous les magistrats qui partaient pour les provinces devaient également s'y rendre au moment de leur départ, et après avoir prié le dieu de la guerre pour obtenir ses faveurs, de commencer leur voyage en partant du seuil sacré de la demeure de Mars; chaque fois qu'il s'agirait de délibérer au sujet d'un triomphe, c'est dans ce temple que le sénat se réunirait; les sénateurs y déposeraient le sceptre et la couronne et c'est là aussi que seraient apportées toutes les enseignes prises à l'ennemi (3). Avec ces monuments du forum et ces fêtes de Mars, Auguste avait donc encore une

(1) Suétone, *Aug.*, 31.
(2) Velléius Paterculus, II, c, 2 : Dion, LV, 10. Ovide, *Ars am.*, I, 171 et suiv.
(3) Dion, LV, 10.

fois cherché à raviver les grands souvenirs du passé et de l'ancienne aristocratie chez ce peuple de marchands, d'artisans, de courtisanes, de flâneurs qui allaient user le beau marbre de son monument. Mais la tentative était vaine. La nouvelle génération s'arrêterait à peine, pour regarder d'un œil distrait et d'un esprit indifférent les statues de ces grands hommes qui, au milieu de toutes les tempêtes, avec une foi invincible, avaient, petit à petit, fondé l'empire. Ovide, le poète préféré des femmes et des jeunes élégants, à qui il faisait oublier le tendre Virgile et le mordant Horace, Ovide, dans son nouveau poème sur *l'art d'aimer,* faisait de Mars, le dieu de la guerre, un trop complaisant amoureux de Vénus. Il rappelait les fêtes qu'Auguste avait fait célébrer pour la consécration du temple, mais comme une occasion unique d'aventures et d'intrigues d'amour, à cause de la foule innombrable et joyeuse de jolies femmes et de jeunes gens qui vinrent à Rome (1); et il célébrait à l'avance de la même façon les fêtes sur lesquelles on comptait déjà pour le triomphe de Caïus César, quand il reviendrait de la Perse conquise. Quelle occasion merveilleuse de faire la cour à sa belle (2)! Avec sa facilité et sa souplesse habituelle, cet harmonieux porte-voix de la jeunesse, qui exprimait toutes les folies de sa génération, n'hésitait même pas à flatter, lui aussi, comme s'il eût pris plaisir au servage dynastique, les deux jeunes fils de César; et il écrivait en leur honneur des vers qui, cinquante ans auparavant, auraient fait rougir un Romain, et lui auraient paru dignes du plus vil des esclaves. Il célébrait la grandeur précoce des deux

(1) *Ars am.*, I, 175 : *Quis non invenit, turba quod amaret in illa?*

(2) *Ars am.*, I. 177-228.

jeunes gens, comme un privilège accordé à leur nature semi-divine.

Ultor adest, primisque ducem profitetur in armis,
  Bellaque non puero tractat agenda puer.
Parcite natales timidi numerare deorum :
  Cæsaribus virtus contigit ante diem.
Ingenium cœleste suis velocius annis
  Surgit et ignavæ fert male damna moræ (1).

Mais une catastrophe inattendue et terrible, dont nous ne connaissons qu'imparfaitement les détails, interrompit soudain ce délire. Julie avait-elle été trop téméraire en comptant sur sa popularité, sur la vieillesse d'Auguste et sur l'indulgence sceptique du public? Avait-elle laissé s'entrouvrir imprudemment les voiles derrière lesquels elle devait cacher ses amours illi cites, elle, la fille de celui qui avait promulgué seize ans auparavant la terrible *lex de adulteriis?* Cela est probable (2). Devons-nous voir dans ce qui se passa alors une revanche prise par les amis de Tibère et par le petit parti traditionaliste, ou encore un suprême effort de Livie pour rouvrir à Tibère les portes de Rome? Cela encore est assez probable (3). Il faut alors sup-

(1) *Ars am.*, I, 181 et suiv.

(2) Macrobe, *Sat.*, II, v, 1 : *sed indulgentia tam fortunae quam patris abutebatur* (Julia)...

(3) Il reste dans la catastrophe de Julie bien des points qui sont obscurs; mais, ce qui paraît certain, c'est qu'il faut chercher la cause de cette catastrophe dans la *lex Julia de adulteriis*. Julie subit la loi faite par son père et dont nous avons énuméré les dispositions principales dans le chap. vii du t. V. En d'autres termes pour comprendre cette catastrophe, il faut avoir cette loi présente à l'esprit. *Ob libidines atque adulteria damnatam,* dit Suétone (*Tib.*, 11), Saint Jérôme, *ad an. Abr.* 2012 : *in adulterio deprehensam,* Tacite, *Ann.*, I, 53 : *ob impudicitiam*. Sénèque, *de Clem.*, I, x, 3 : *quoscumque ob adulterium filiae suae damnaverat*... Il est clair qu'il s'agit d'un délit prévu par la *lex de adulteriis;* et, cela admis, bien des choses qui

poser que les amis de Tibère arrivèrent à posséder les preuves d'un adultère de Julie dont avait connaissance une affranchie du nom de Phœbé, et que, furieux de la décadence de leur parti, persuadés qu'ils seraient écrasés, s'ils ne pouvaient frapper leurs ennemis d'un coup retentissant, ils firent appel à tout ce qu'ils avaient encore de courage et de hardiesse, et décidèrent de reprendre un peu de prestige en montrant qu'ils n'avaient d'égards pour personne, pas même pour la fille d'Auguste qui était si populaire. La *lex de adulteriis* avait été appliquée à beaucoup d'hommes et de femmes : pourquoi Julie et ses amants pourraient-ils y échapper? Auguste, qui avait promulgué et affirmé tant de fois que tout le monde devait obéir aux lois, ne pourrait empêcher que sa fille reçût, comme les autres, le châtiment qu'elle avait mérité. Cependant le vieux président, qui depuis vingt-cinq ans consacrait à la chose publique tant de fatigues, tant d'argent, tant de soucis, semblait demander comme unique récompense de tant de travail et de tant de mérites, que personne ne l'obligeât à voir la preuve de la faute commise par sa fille; il ne voulait pas être mis dans la terrible alternative ou de donner l'exemple de déchirer lui-même les lois qu'il avait faites ou de sévir contre son sang, de marquer d'infamie la mère des deux jeunes hommes, dans lesquels il semblait mettre les plus belles espérances pour l'avenir. Mais quel scandale pouvait causer plus de mal au parti de la jeune noblesse qu'un retentissant procès d'adultère contre Julie? Et les amis de Ti-

semblaient obscures, deviennent claires. Du jour où Auguste s'aperçut que la faute de sa fille était si évidente qu'on ne pouvait plus la cacher, il se trouva dans l'alternative ou d'imposer une scandaleuse impunité en abusant de son autorité ou d'abandonner sa fille à son sort...

bère, rendus furieux par leurs défaites répétées, n'eurent d'égards ni pour les cheveux blancs, ni pour les mérites, ni pour la famille d'Auguste, et ils montrèrent au père les preuves... Le coup dut porter bien profondément. Auguste était pris dans les filets qu'il avait tissés lui-même pour les autres. La *lex de adulteriis*, qui portait son nom, obligeait le mari à punir ou à dénoncer la faute de sa femme; et si le mari ne pouvait pas ou ne voulait pas, c'était au père à le faire. Tibère étant à Rhodes, c'était lui, Auguste, qui devait punir ou accuser sa fille, sinon Cassius Sévérus, ou quelque autre vaurien, pourrait traîner Julie devant la *quaestio*, demander, toujours en s'appuyant sur une autre loi qu'il avait fait approuver lui-même, que Phœbé fût mise à la torture pour qu'on pût lui arracher l'aveu de la faute de sa maîtresse. Et cet homme, que les historiens modernes nous représentent comme un monarque absolu, arbitre à Rome de toutes les lois et de toutes choses, cet homme qui aurait eu l'ambition de fonder une dynastie pour assurer à jamais l'empire à sa famille, cet homme n'eut pas le courage, à ce moment suprême, de disputer sa fille aux rancunes d'une petite coterie, aux préjugés stupides des classes moyennes, à la peur de paraître rechercher des privilèges pour lui et pour sa famille, à l'ambition si républicaine et si latine, de montrer au peuple que les lois étaient au-dessus de toute considération personnelle ou de famille. Il avait fait cette loi terrible et qui avait été appliquée à tant de monde; si, son tour venu de la subir, il essayait de sauver les siens, que deviendrait cette réputation de magistrat impartial, de gardien sévère des mœurs, qui faisait en grande partie sa gloire et son prestige? Que l'on se représente ce vieillard de soixante-deux ans, fatigué,

irrité des difficultés qui croissaient au moment même où il désirait le plus prendre du repos, et qui, au terme de sa vie agitée, alors qu'il avait le droit de désirer un peu de tranquillité, ne pouvait échapper à la terrible vengeance des amis de Tibère, le mettant dans l'alternative, ou de tuer sa fille, ou de compromettre dans un scandale monstrueux tout son prestige et toute son œuvre! Auguste n'était pas cruel, mais devant un tel choix à faire, il semble avoir été en proie à un accès terrible de douleur et de colère (1). Tandis que l'égalité de tous devant la loi n'était plus qu'une convention mensongère, dont se servaient les charlatans, comme Cassius Sévérus, pour tromper le peuple, Auguste voulut que ce fût une chose sérieuse pour sa fille, et il songea aussitôt à user des dernières rigueurs que la *lex Julia* permettait au *pater familias* d'appliquer à sa fille adultère, c'est-à-dire à la tuer. Puis l'affection, la raison, un peu de calme revenu dans son cœur, l'emportèrent. Sorti de Rome, il envoya à Julie, au nom de Tibère, sa répudiation, et en vertu de ses pouvoirs de *pater familias*, il l'exila à Pandatarie (2).

(1) Sénèque, *de Ben.*, I, xxxii, 2.

(2) Suétone, *Auguste*, 65. L'intervention d'Auguste dans le scandale dépend sans doute de la disposition de la *lex Julia de adulteriis* qui obligeait le père à châtier ou à accuser la femme adultère, quand le mari ne pouvait ou ne voulait le faire lui-même. Là encore Auguste appliqua sa loi. On ne voit pas bien clairement par qui et comment Julie et ses complices furent condamnés. D'après le droit commun elle aurait dû être jugée par une *quaestio*. Mais Tacite nous donne à entendre que l'on changea l'appellation du délit d'une façon un peu arbitraire : *nam culpam... vulgatam gravi nomine laesarum religionum ac violatae majestatis appellando clementiam majorum suasque ipse leges egrediebatur*. Comme nous savons que la *lex Julia de adulteriis* permettait au père de punir lui-même sous certaines conditions, la fille adultère, la supposition la plus simple, c'est qu'Auguste profita de ses pouvoirs de *pater familias*,

Et Rome, qui ne s'y attendait guère, apprit soudain que la fille d'Auguste, la mère de Caïus et de Lucius, la grande dame si populaire, avait été surprise en adultère par son père, envoyée en exil et chassée de sa famille. Les accusations les plus folles firent alors rage dans Rome. Les hautes classes aussi bien que les classes moyennes, les sénateurs et les chevaliers, les coteries les plus influentes, se révoltèrent contre Julie; toutes les fables obscènes inventées sur son compte par les amis de Tibère, et chuchotées à voix basse depuis si longtemps, furent racontées tout haut, grossies encore et exagérées, et avec la plus vive indignation; la malheureuse femme, qui s'était rendue coupable d'une faute si commune, fut avilie comme la plus honteuse des courtisanes, traînée dans la boue, accusée de toutes les abominations et même d'une tentative de parricide; tous ses amis furent accusés d'adultère, de conspiration contre Auguste; Phœbé se pendit pour ne pas avoir à porter témoignage contre sa maîtresse; Iulus Antonius le plus soupçonné de tous, à cause de ses origines, se donna la mort (1); les condamnations furent très nombreuses; Sempronius Gracchus, et plusieurs des plus illustres amis de Julie furent condamnés à l'exil (2); accompagnée de sa vieille mère, Julie dut sortir clandestinement de Rome, poursuivie par la haine de tous les gens de bien, chargée d'un nombre infini de fautes qu'elle n'avait pas commises. De nouveau et pour quelque temps le public était pris d'une horreur subite de l'adultère, dont les dénonciateurs profitaient pour accuser à l'aveuglette un grand

même peut-être en les appliquant un peu arbitrairement, pour éviter le scandale d'un procès.

(1) Dion. LV, 10; Velléius, II, c, 4

(2) Velléius, II, 100; Sénèque, *de Clem.*, I, x, 3.

nombre de gens. Auguste était trop puissant et trop admiré; personne n'osait rien tenter contre sa grandeur, mais la jalousie démocratique couvait dans les cœurs, et elle se donna libre cours dans le monstrueux scandale de l'adultère de Julie. Puisque Julie s'était laissé prendre en faute, elle allait expier la grandeur privilégiée, la fortune unique d'Auguste; elle allait être précipitée dans l'abîme de l'infamie à une profondeur égale à la hauteur de la gloire sur laquelle se tenait son père; elle expierait surtout toutes les rancunes qu'Auguste avait fait naître avec les lois sociales. Quelle joie pour ceux que les lois de l'an 18 avait frappés dans leur honneur et dans leur fortune, de voir la fille de l'auteur de ces lois accablée, elle aussi, d'infamie et perdue! Auguste lui-même, emporté par ce courant, écrivit une lettre au sénat, dans laquelle il expliquait le châtiment de sa fille, et énumérait, comme si elles eussent été la vérité, les plus odieuses calomnies que l'on faisait courir sur son compte (1).

(1) Suétone, *Auguste*, 65; Sénèque, *de Benef.*, VI, 32.

VIII

LA VIEILLESSE D'AUGUSTE

De tels excès amenèrent bientôt une réaction. Le parti de la jeune noblesse, les amis de Julie, le peuple qui aimait Caïus, Lucius et leur mère, tous ceux qui, indignés des exagérations cruelles de la vertu, en viennent à sympathiser avec le vice et parfois même avec le crime, se révoltèrent à leur tour contre la férocité de ce scandale si pénible, qui avait attristé la vieillesse d'Auguste, et privé de leur mère les deux jeunes gens, espoir de la république. On protesta contre la folie de délations qui menaçait tant d'innocents; on accusa Tibère d'être la cause de tout ce mal (1); on fit des démonstrations populaires en faveur de Julie (2). Auguste dut se résoudre à donner une satisfaction à cette partie du public et, intercédant en qualité de tri-

(1) SUÉTONE (*Tibère*, 11 et 12) nous montre clairement qu'après la condamnation de Julie commença la période la plus mauvaise de l'exil de Tibère, celle où son impopularité fut la plus grande et la haine contre lui la plus intense. Cette impopularité fut certainement causée par la haine qu'Auguste manifestait ouvertement et aussi par le scandale de Julie qui déplut à bien des gens. C'est de cette façon que l'on peut expliquer pourquoi Tibère, au dire de SUÉTONE (*Tibère*, 18), intervint plus tard auprès d'Auguste en faveur de Julie. Celle-ci était si populaire, que Tibère ne voulait plus être accusé d'avoir été son plus implacable persécuteur.

(2) SUÉTONE, *Auguste*, 65. *Deprecante saepe populo romano*, etc. Voy. DION, LV, 13.

bun, il défendit d'intenter de nouveaux procès pour les adultères commis avant une certaine époque (1). Mais cette concession faite au parti de Julie, il se hâta de donner quelque compensation au parti puritain : il exila quelques-uns des jeunes amis de Julie qui s'étaient le plus compromis dans le scandale, et qui, à cause de leurs mœurs, provoquaient le plus d'indignation dans le parti adverse, en usant, un peu arbitrairement, de son droit de faire tout ce qu'il jugeait utile pour l'ordre moral et le prestige de la religion; et suppléant en partie avec son autorité, à la férocité des jugements publics, limitée par son *veto* de tribun (2). Mais ces compensations s'arrêtèrent là.

(1) Dion, LV, 10. Ce ne fut que grâce à ses pouvoirs de tribun, qu'Auguste put empêcher ces procès.

(2) Sénèque (*de Clem.* I, x, 3) dit qu'Auguste, au lieu de mettre à mort les amants de sa fille (la *lex de adulteriis*, semble-t-il, lui aurait permis de le faire), se montra magnanime et se contenta de les exiler. Mais ici, comme pour l'exil de Julie, la question se pose de savoir en vertu de quels pouvoirs Auguste exilait les amants véritables ou présumés de sa fille ? Et d'abord peut-on croire ce que dit Sénèque, qu'Auguste exila les amants de Julie en substituant sa propre autorité à celle des tribunaux ? Tacite (*Ann.*, III, 24) confirme Sénèque : *adulteros... earum morte aut fuga punivit*. Mais ce témoignage de Tacite qui est souvent inexact dans les questions de ce genre, ne serait pas d'un grand poids, si nous n'en avions un autre plus important, celui d'Ovide. Le poète fut compromis dix ans plus tard dans le scandale de la jeune Julie, qui fut en tout point analogue au scandale de sa mère, bien qu'il fût moins grave. Ovide nous dit d'une façon très nette qu'il fut *relegatus* par un *edictum* d'Auguste, sans qu'ait été prononcée contre lui une sentence par la *quaestio* et sans que le sénat ait émis un décret (*Tristes*, II, 131 et suiv.) :

Nec mea decreto damnasti facta senatus
  Nec mea selecto judice iussa fuga est :
Tristibus invectus verbis — ita principe dignum —
  Ultus es offensas, ut decet, ipse tuas.
Adde, quod edictum, quamvis immite minaxque
  Attamen in pœnæ nomine lene fuit.
Quippe relegatus, non exul dicor in illo...

Il est évident qu'Ovide ne fut pas relégué à la suite d'un juge-

Tibère attendit en vain, à Rhodes, qu'Auguste le rappelât. Si Julie et ses amis les plus intimes, si ses amants vrais ou imaginaires, si les jeunes gens les plus corrompus de la noblesse sortirent de Rome, Tibère n'y rentra pas. Il était, depuis le scandale de Julie, encore plus détesté du public qu'auparavant; plus que jamais on redoutait cet homme d'un caractère si peu en harmonie avec son époque; en le laissant à Rhodes, Auguste donnait au parti de la jeune noblesse, si rudement éprouvé par le scandale de Julie, une nouvelle compensation.

Le scandale de Julie, au lieu d'améliorer la situation qui était si tendue, ne fit que provoquer de nouvelles discordes encore plus violentes; et le parti traditionaliste, qui l'avait machiné, n'en profita en aucune manière. A toutes ces causes de dissolution s'ajoutait maintenant pour l'État un nouveau malheur, d'ordre physique et personnel : Auguste vieillissait. Il n'avait, il est vrai, que soixante et un ans; on ne pouvait donc le dire absolument vieux; mais il avait commencé à

ment, mais par une mesure administrative, comme nous dirions aujourd'hui, qui fut prise par Auguste : il dut en être de même pour les exilés dont parle Sénèque, puisque Tacite dit que ceux qui avaient commis l'adultère avec la fille et avec la petite-fille d'Auguste furent traités de la même façon. En vertu de quelle autorité Auguste pouvait-il prendre cette mesure administrative et infliger à des citoyens romains, par un édit, la peine de la déportation? De même que pour l'exil de Julie et à plus forte raison, puisqu'il s'agit de personnes sur lesquelles Auguste n'avait pas la *patria potestas*, je ne vois pour cela que la faculté qui lui fut accordée en l'an 23, dont il est question à la page 143 du tome V : *utque quaecumque ex usu reipublicae divinarum huma(na)rum publicarum privatarumque rerum esse censebit, ei agere facere jus potestasque sit*. Dès là qu'il était établi que Julie et ses complices s'étaient rendus coupables de sacrilège *(laesarum religionum)*, comme le dit Tacite, Auguste pouvait les condamner à la relégation, en vertu des pouvoirs qui l'autorisaient à faire tout ce qu'il jugeait nécessaire pour le *prestige de la religion*.

brûler son huile de bonne heure, et depuis quarante-trois ans il faisait brûler la lampe de la vie sans ménagements, au milieu des soucis, des fatigues, des angoisses, des tribulations, des désillusions d'une carrière politique, qu'il faut compter au nombre des plus longues et des plus agitées de l'histoire universelle. Il n'est donc pas surprenant qu'Auguste fût déjà vieux, à un âge où bien des gens ont encore toute leur vigueur; et qu'il eût à cette époque déjà tous les vices de la vieillesse : l'obstination, la défiance, la faiblesse, l'irritation. Pour la première fois depuis les guerres civiles, il semble, lui l'homme sage, ordinairement si réfléchi, obéir à un esprit de rancune et d'amour-propre blessé. Si l'absurde impopularité de Tibère était déjà pour l'État une grosse difficulté, la rancune personnelle d'Auguste aggrava encore beaucoup les choses. Au parti puritain qui l'avait presque mis au défi de prouver qu'il n'était pas, comme tout le monde le pensait, un père trop indulgent, il voulut montrer qu'il savait se servir des pouvoirs discrétionnaires que le sénat lui avait conférés tant d'années auparavant, pour rendre plus dur le châtiment de sa fille dont le peuple cependant demandait la grâce. Il alla jusqu'à lui défendre de boire du vin, et de recevoir la visite des personnes auxquelles il n'aurait pas accordé lui-même une autorisation spéciale (1). Mais il se vengea sur Tibère de les tourments qu'il infligeait lui-même à sa fille, en lui fermant brutalement les portes de Rome; il laissait voir sa haine pour lui en toute occasion, et encourageait ainsi à le haïr, ceux qui avaient été écœurés par le scandale de Julie (2). Toute l'affection qu'il

(1) Suétone, *Aug.*, 65.

(2) Nous verrons dans ce même chapitre combien la conduite d'Auguste à l'égard de Tibère fut, cette année-là, contrafre à l'in-

avait autrefois pour Julie, il la reportait maintenant sur Caïus et Lucius; il pressait sur sa poitrine ces deux enfants, suprême consolation et suprême espérance, après la catastrophe de Julie. C'est pour eux seuls, enfants du sang de César, que sa tendresse sénile de grand-père aura désormais toutes les indulgences, toutes les faveurs, toutes les ambitions; pour Tibère, le Claude orgueilleux et intraitable, il n'aura que de la colère. Non seulement, en effet, Auguste ne renonça pas, comme les amis de Tibère l'avaient espéré, à envoyer Caïus en Orient, mais il lui adjoignit comme conseiller un des ennemis les plus acharnés de Tibère, Marcus Lollius (1) et il hâta leur départ, semble-t-il, au commencement de l'an 1 avant Jésus-Christ. La première génération avait trop mal répondu à ses efforts pour faire de sa famille une grande famille à la manière antique, et sur laquelle toute la noblesse pût prendre modèle : Drusus était mort à trente ans dans la lointaine Germanie; Julie était marquée d'infamie et en exil; Tibère était loin, impopulaire, abandonné, semblait-il, pour toujours! Il ne restait plus à Auguste qu'à placer tous ses espoirs dans la seconde génération; souhaiter ardemment qu'elle fût plus sage, plus vertueuse, moins orgueilleuse et moins violente que la génération précédente, vouée tout entière à une fin si tragique et si cruelle. Cette seconde génération était assez nombreuse, car si la génération précédente avait pris trop à la légère la *lex de adulteriis*, elle avait du moins obéi à la *lex de maritandis ordinibus*. Auguste et Livie avaient huit petits-enfants, outre Caïus qui était l'aîné. Des trois

térêt public. On ne peut donc l'expliquer sans admettre qu'Auguste nourrissait contre Tibère un violent ressentiment.

(1) Voy. Suétone, *Tib.*, 12 : *ex criminationibus M. Lollii comitis et rectoris ejus*. Lollius était donc un ennemi de Tibère.

enfants qu'avait laissés Drusus et qui étaient élevés par Antonia, l'aîné, Germanicus, qui avait alors onze ans, était beau, bien portant, intelligent, actif, d'un caractère aimable; il étudiait la littérature, la philosophie et l'éloquence avec beaucoup d'ardeur et de profit; il aimait les exercices physiques (1). Le second enfant était une fille, Livilla, plus jeune d'un ou deux ans; il semble qu'à cette époque, en l'an 1 avant J.-C., elle ne donnait pas à penser qu'il y eût un jour beaucoup de bien ou beaucoup de mal à dire d'elle. Au contraire le troisième fils, ce Claudius, né à Lyon le 1er août de l'an 10 avant J.-C., le jour même de l'inauguration de l'autel de Rome et d'Auguste, était un jeune monstre à demi idiot. Il avait la tête petite et tremblante, la bouche énorme; il balbutiait, confondait les mots et riait d'un rire stupide (2); son corps était mal conformé, surtout dans les membres inférieurs (3); son intelligence semblait si obtuse qu'il ne pouvait même pas apprendre les choses les plus élémentaires (4); il avait été continuellement malade dans son enfance (5). Une méningite probablement et l'épilepsie avaient fait avorter en cette laideur stupide la beauté virile, la forte et lucide intelligence des Claudes. Sa mère elle-même, la bonne Antonia, avouait qu'il n'était qu'un avorton (6). Agrippa et Julie, après Caïus et Lucius,

(1) SUÉTONE, *Cal.*, 3.

(2) SUÉTONE, *Claude*, 30 : *risus indecens... linguae titubantia, capuique, quum semper, tum in quantulocumque actu, vel maxime tremulum.*

(3) SUÉTONE, *Claude*, 30 : *ingredientem destituebant poplites minus firmi...*

(4) SUÉTONE, *Claude*, 2 : *adeo ut, animo simul et corpore hebetato, ne progressa quidem aetate, ulli publico privatoque muneri habilis existimaretur.*

(5) SUÉTONE, *Claude*, 2.

(6) SUÉTONE, *Claude*, 3.

avaient eu deux filles, qui s'appelaient toutes les deux Agrippine et avaient alors de douze à quinze ans; et un fils, Agrippa Postumus, qui avait onze ans. Il n'est nulle part, jusque-là, question de ces deux filles; mais la seconde dut donner de belles espérances à son grand-père, puisqu'il l'adopta pour sa fille, cherchant ainsi peut-être à combler le vide que Julie avait laissé dans son affection (1). Chez Postumus au contraire, par un étrange retour aux origines, au milieu d'une culture aussi raffinée, l'animalité semblait prévaloir dans un corps et un esprit grossiers, avides seulement de joies physiques, réfractaires à l'éducation méthodique (2). Enfin Drusus, le fils de Tibère et de Vipsanie, que Tibère avait laissé à Rome, avait déjà à peu près le même âge que Germanicus et promettait de devenir un jeune homme sérieux. Mais Auguste, peut-être à cause de sa rancune contre Tibère, ne semble pas avoir eu beaucoup d'affection pour lui. Il aimait au contraire beaucoup Germanicus, nouveau surgeon qui poussait sur le vieil arbre des Claudes et qui semblait à tout le monde destiné à remplacer le rameau brisé par la mort en Germanie.

C'est ainsi qu'en l'an 1 avant J.-C., tandis que Caïus voyageait en Orient, les trois membres les plus en vue de la famille qui était à la tête de l'immense empire, Auguste, Livie et Tibère, eurent, au sommet le

(1) Bien qu'aucune source antique ne nous l'indique, cette fille de Julie et d'Agrippa dut être adoptée par Auguste; sans quoi elle se serait appelée Agrippine et non Julie.

(2) Tacite, *Ann.*, I, 3 : *rudem... bonarum artium, et robore corporis stolide ferocem;* Suétone, *Auguste*, 65; *ingenium sordidum ac ferox;* Velléius Paterculus, II, cxii, 7 : *mira pravitate animi atque ingenii.* Ces textes, si vagues soient-ils, et l'exil auquel Auguste le fit condamner, nous portent à croire qu'Agrippa était un de ces dégénérés à demi fous, comme il s'en présente assez souvent dans les grandes familles.

plus haut de la fortune, des jours d'une amertume indicible. Tibère voyait qu'on était maintenant décidé à le laisser mourir dans la retraite où il était allé s'enfermer de colère, avec l'espoir qu'on viendrait l'y chercher; et la peur d'être enseveli vivant à Rhodes dans un oubli définitif l'emporta à la fin sur son orgueil. Désespéré il s'abaissa enfin jusqu'à montrer sa douleur, jusqu'à prier et supplier; il chercha même à ramener à de meilleurs sentiments ses pires ennemis, c'est-à-dire les amis de Julie, et il intervint auprès d'Auguste pour qu'elle fût traitée avec moins de rigueur (1). Ce fut en vain : Auguste se montra aussi sourd à l'appel de Tibère qu'aux réclamations violentes du peuple en faveur de Julie. Cependant le quinquennium de la puissance tribunitienne conférée à Tibère en l'an 6 arrivait à sa fin; il devenait un citoyen privé qu'aucune immunité ne recouvrait plus. S'abaissant encore davantage, Tibère écrivit à Auguste que, s'il s'était éloigné, c'était pour ne pas porter ombrage à Caïus et à Lucius, alors qu'ils faisaient leurs premiers pas sur la route des honneurs, mais maintenant, puisqu'ils étaient universellement reconnus comme les deux principaux personnages après Auguste, il demandait à revenir pour revoir les siens, sa mère, son fils, sa belle-sœur, ses neveux. Auguste lui répondit durement qu'il n'avait plus à se préoccuper de ceux qu'il avait été le premier à abandonner. (2) Livie n'arracha qu'avec peine au vieillard irrité une nomination pour la forme de *legatus* (3). Le parti de Julie restait implacable, répandait contre lui des calomnies de toutes sortes, cherchait à lui enlever

(1) Suétone, *Tibère*, 11 : c'est là, il me semble, l'explication la plus vraisemblable de cette singulière intervention.
(2) Suétone, *Tibère*, 11.
(3) Suétone, *Tibère*, 12.

ses derniers amis (1); Marcus Lollius en Orient faisait de son mieux pour exciter Caïus contre Tibère; il était d'ailleurs difficile à Caïus d'être bien disposé à l'égard de celui qui, directement ou indirectement, avait tant contribué à la ruine de sa mère (2); Auguste, de son côté, encourageait les ennemis de Tibère en montrant ouvertement combien il lui était hostile. Et ainsi le souvenir des entreprises qu'il avait réalisées, des magistratures qu'il avait exercées, des triomphes qu'il avait célébrés, le respect dont Tibère avait joui pendant tant d'années, tout cela fut emporté par un flot d'impopularité qui, de Rome, se répandit jusque dans les provinces. Pour échapper aux soupçons et aux calomnies de ses ennemis, Tibère dut se retirer à l'intérieur de l'île, ne plus recevoir aucun personnage, et presque se cacher (3); il fut obligé d'aller à la rencontre de Caïus à Samos, comme pour s'excuser d'avoir causé l'exil de Julie; il dut subir l'affront d'un accueil glacial (4); et tandis qu'Auguste vieillissait à Rome, lui aussi s'affaiblit dans cette inaction, cessa de monter à cheval, ne fit plus usage de ses armes, ne prit plus d'exercice physique (5). Comme il se diminuait ainsi, le monde le méprisa encore davantage; tout le monde se tourna contre lui;

(1) Suétone, *Tibère*, 12 : *venit etiam in suspicionem...*
(2) Suétone, *Tibère*, 12.
(3) Suétone, *Tibère*, 12.
(4) Velléius Paterculus, II, 101 : *convento prius T. Nerone, cui omnem ut superiori habuit* (*Caius Caesar*) : le récit qu'il fait de la rencontre est tout l'opposé de celui de Suétone (*Tibère*, 12). Mais il est à croire que l'admiration, justifiée d'ailleurs, de Velléius Paterculus pour Tibère, l'a amené cette fois à atténuer un peu les choses. Le récit de Suétone est plus vraisemblable. Il n'est guère possible qu'alors que Tibère avait contre lui Auguste et tout le monde, le fils de Julie, un an seulement après l'exil de sa mère, se soit montré si aimable pour lui.
(5) Suétone, *Tibère*, 13.

la populace à Nîmes alla jusqu'à renverser sa statue (1). Seuls Caïus et Lucius étaient les favoris d'Auguste et de tout l'empire; à Pise un décret solennel fut rendu pour dédier un autel à Lucius (2). Cependant la mauvaise fortune n'allait pas se prolonger plus longtemps pour Tibère. Nous voici arrivés au 1er janvier de l'an 754 de Rome : c'est à partir de cette année-là que nous comptons les années de notre ère; c'était cette année-là aussi que d'après la décision prise en l'an 6 avant J.-C., et qui avait causé tant de malheurs, Caïus César devait être consul. Mais le consul de vingt ans était alors en Asie, probablement à Antioche (3), où il préparait une armée pour envahir l'Arménie, et engageait des pourpalers avec Phraatacès pour essayer d'arriver à un accord. Auguste ne voulait pas d'une guerre avec les Parthes; il est probable que le roi des Parthes ne désirait pas non plus tirer l'épée; aussi les pourparlers, trop difficiles, quand ils venaient de Rome même, auraient plus de chance de succès, s'ils s'engageaient en Syrie et avec le fils d'Auguste à la tête d'une armée. Mais l'arrivée de Caïus César chargé d'une mission aussi importante et escorté par tant de jeunes gens appartenant aux grandes familles de l'aristocratie romaine, parmi lesquels Lucius Domitius Ahénobarbus, fils du *legatus* de Germanie (4), avait fortement ému la servilité empressée de l'Orient. On envoyait de partout au jeune homme des ambassades pour lui rendre hommage et exprimer leurs désirs; on lui érigeait des monuments, et dans les inscriptions qu'on lui consacrait, à lui et à son frère, on le traitait

(1) Suétone, *Tibère*, 13.
(2) *C. I. L.*, XI, 1420.
(3) Mon. Anc., éd. M², p. 173-75.
(4) Suétone, *Néron*, 5.

de fils d'Arès et même de nouvel Arès (1). L'Orient était depuis si longtemps habitué à la monarchie, qu'il était prêt à reconnaître l'empire de Rome jusque dans ce cortège d'éphèbes conduits par le jeune Caïus, et il s'inclinait devant eux, comme il l'avait fait depuis tant de siècles, pour tous les hommes qui symbolisaient le pouvoir. Malheureusement la petite troupe envoyée par Auguste pour représenter Rome en Orient se composait de jeunes gens trop inexpérimentés ou trop présomptueux, ou aussi trop corrompus; il n'y avait parmi eux qu'un homme énergique et intelligent, Marcus Lollius, mais il était très cupide, et il songeait moins à régler la question d'Arménie qu'à soutirer à l'Orient de nouveaux trésors qui grossiraient encore son immense fortune. Il semble avoir profité de son autorité, qui était considérable, pour rançonner les villes, les particuliers, les souverains; il se contentait en échange de s'interposer ou de promettre de s'interposer en leur faveur auprès de César et auprès d'Auguste (2); et nouveau Lucullus il envoyait, dit-on, des charges énormes d'or et d'argent en Italie. Ainsi tandis que Lollius, dans la tâche dont Auguste l'avait chargé, cherchait plutôt son avantage que celui de Rome, Caïus qui, à cause de son inexpérience, devait le plus souvent se laisser guider par lui et ne pouvait compter

(1) *C. I. A.*, III, 444, 445, 446.

(2) Pline (*N. H.*, IX, xxxv, 118) dit clairement que ce qui amena la chute de Lollius, ce furent les *regum munera*, les concussions : *hic est rapinarum exitus, hoc fuit quare M. Lollius infamatus regum muneribus et in toto Oriente interdicto amicitia a C. Caesare... venenum biberet*. Cette explication est plus précise que celle de Velléius qui est très vague (II, 102 : *per fida et plena subdoli ac versuti animi consilia per Parthum indicata Caesari*), et cela est d'ailleurs très vraisemblable si l'on songe aux mœurs du temps et à l'immense fortune que laissa Lollius.

sur ses autres compagnons tous jeunes et corrompus, s'attira, au dire d'un historien, à la fois beaucoup d'éloges et de blâmes (1). Il engagea bien des pourparlers avec les Parthes, et demanda avec fermeté à Phraatacès de renoncer à l'Arménie et à ses frères; mais peu à peu le voyage, après avoir débuté avec une véritable solennité diplomatique, dégénéra en une course aux plaisirs. Lollius, à la condition qu'on ne le dérangeât pas dans les grandes rançons qu'il prélevait, ne dérangeait pas les autres de leurs amusements; Caïus n'avait ni assez d'expérience, ni assez d'énergie pour réprimer ces folies; et ses compagnons, leurs esclaves et leurs affranchis surtout, commettaient bien des abus (2). Encouragé par le succès, Lollius en venait à employer des moyens plus audacieux pour se faire de l'argent; il semble avoir tenté d'en tirer de Phraatacès lui-même, en lui proposant dans les pourparlers de lui faire obtenir certaines concessions, s'il voulait lui verser de très grosses sommes (3).

Cependant, les préparatifs pour l'expédition continuèrent au printemps et pendant l'été de l'an 1 de l'ère vulgaire; les pourparlers avec les Parthes furent aussi poursuivis, et avec succès. Phraatacès, en effet, n'osant faire la guerre, dut consentir à évacuer l'Arménie et à

(1) Velléius Paterculus, II, ci, 1 : *tam varie se ibi gessit (C. Caesar) ut nec laudaturum magna nec vituperaturum mediocris materia deficiat.*

(2) Voyez Suétone, *Néron*, 5.

(3) C'est du moins de cette façon que l'on peut interpréter à mon sens la phrase obscure de Velléius, II, cii, 1 : (*perfida et plena subdoli ac versuti animi consilia, per Parthum indicata Caesari*) en la rapprochant de ce que Pline (IX, xxxv, 118) nous a dit des *regum munera* qui furent reprochés à Lollius. Qu'aurait bien pu révéler Phraatacès à Caïus César, sinon que Lollius lui avait demandé de l'argent?

renoncer à ses frères (1). A Rome, cependant, dans la partie la plus sérieuse de la noblesse, un mouvement en faveur de Tibère commençait à se produire, presque imperceptible d'abord et très lent. Tibère avait dans la noblesse, parmi ceux qui l'avaient vu à l'œuvre pendant la guerre, ou qui avaient combattu sous son commandement, des admirateurs, qui pouvaient n'être pas nombreux, mais qui étaient sérieux et sincères. Ces admirateurs ne reconnaissaient pas seulement ses défauts, mais aussi ses qualités. Qui pouvait nier qu'il fût le premier général de son temps? Et ils regrettaient qu'un homme d'une telle énergie fût condamné à rester inactif à Rhodes, tandis que la vieillesse d'Auguste apportait de plus en plus de la torpeur dans les affaires de l'État. Par suite de la dissolution de la noblesse et de l'épuisement du sénat, le président de la république, avec sa famille, ses amis intimes et ses esclaves était désormais le moteur suprême de tout l'État, et tandis que le monde dans son éternelle jeunesse se renouvelait alors, comme il se renouvelle toujours, Auguste, vieux, fatigué, seul au milieu de tant de jeunesse, n'osait plus rien innover. Depuis quelque temps déjà les rentrées qui se faisaient au trésor ne suffisaient plus pour compenser les dépenses qui avaient augmenté (2); mais Auguste ne se décidait

(1) Dion, LV, 10.

(2) Les difficultés financières qui existaient alors nous sont prouvées : 1° par le fait qu'après sa réconciliation avec Tibère, Auguste qui reprend un peu de vigueur s'occupe presque uniquement de trouver de nouveaux impôts; 2° par la prolongation jusqu'à vingt ans du service militaire, décidée en l'an 5 après J. C. (Dion, LV, 23). Cette prolongation fut sans doute lrendue nécessaire par la difficulté où l'on était de payer tous es ans à un seizième de l'armée le prix du congé; 3° par la création de l'*aerarium militare*, et par les actes qui précédèrent cette création, actes qui, nous le verrons plus loin, prouvent

pas à étudier une réforme des impôts qui aurait rétabli l'équilibre; il préférait vivre au jour le jour, se servir continuellement d'expédients. Tantôt il prenait sur sa fortune personnelle, au risque de ruiner sa famille; tantôt il recommandait au sénat et aux magistrats de se montrer économes; tantôt il négligeait les services publics, et renvoyait à plus tard les dépenses et les paiements. Comme il est naturel, les services publics, toujours défectueux, menaçaient de se désorganiser partout, même à Rome où la population croissait, et où l'annone, la police, les secours contre l'incendie, tout était désorganisé et insuffisant, malgré la réforme des *vicomagistri* (1). Il aurait été nécessaire de confier la ville à une autorité vigoureuse, pourvue de moyens suffisants qui aurait réformé et réorganisé tous les services, au lieu de compter sur une centaine d'affranchis ignorants que l'on récompensait en leur permettant de revêtir, en certaines occasions, la robe prétexte et de marcher accompagnés de deux licteurs. Mais Auguste ne se décidait à rien; le peuple manifestait son mécontentement; les choses allaient tant bien que mal. Si la volonté du président se montrait paresseuse à Rome, comment aurait-elle pu manier les hommes et les choses aux limites extrêmes de l'empire? Les hommes qui avaient été exilés pendant les années précédentes se moquaient de leurs condamnations et abandonnaient les tristes résidences qui leur avaient été assignées; ils se rendaient dans des villes et dans d'agréables endroits

que l'on manquait même d'argent pour entretenir l'armée. On peut alors imaginer ce qu'il en était pour les autres services.

(1) Comme nous le verrons en effet, après la réconciliation d'Auguste avec Tibère, un *praefectus annonae* et des *vigiles* furent nommés. Il est fréquemment question dans Dion de graves incendies à cette époque.

du voisinage où ils faisaient venir leurs esclaves et leurs affranchis, et où ils menaient joyeuse vie (1). Personne ne protestait et la *lex de adulteriis* disséminait pour de nouveaux plaisirs dans tout l'Orient et l'Occident les viveurs et les femmes légères de Rome. En Orient comme en Occident, Auguste semblait se fier surtout à la sagesse immanente des choses, plutôt qu'à sa sagesse et à son initiative personnelles, et il en était ainsi même pour la question la plus vitale de toutes, celle de l'armée. Le recrutement devenait tous les ans plus difficile en Italie, où, par suite de la richesse croissante, les hommes libres pouvaient trouver à vivre mieux qu'en faisant la guerre dans des pays lointains; la dépense annuelle des pensions qu'il fallait fournir aux soldats prenant leur congé devenait excessive; on ne pouvait plus tenir les promesses qui figuraient dans la loi militaire de l'an 14, et congédier les vétérans après seize années de service (2); il était nécessaire d'accroître continuellement les auxiliaires, c'est-à-dire d'affaiblir l'unité morale et nationale de l'armée romaine par des troupes hétérogènes; enfin les exigences des soldats croissaient d'un bout à l'autre de l'empire (3). Ils se plaignaient de ne pas pouvoir, avec dix asses par jour, payer les frais de leur habillement, de leurs armes, de leurs tentes; et ils demandaient qu'on leur donnât au moins un denier (4). Et leur réclamation était assez

(1) En effet en l'an 10 après J.-C. on tenta de refréner ces abus. Dion, LV, 27.

(2) C'est ainsi que peut s'expliquer la réforme militaire de l'an 5 après J.-C., et la création de l'*aerarium militare* (Dion, LV, 23 et 25).

(3) Dion, LV, 23 : χαλεπῶς δὲ δὴ τῶν στρατιωτῶν πρὸς τὴν τῶν ἄθλων σμικρότητα... οὐχ ἥκιστα ἐχόντων...

(4) Un passage de Tacite (*Ann.*, I, 17) nous montre que telle était la solde et telle aussi la réclamation des soldats en l'an 14

fondée : la prospérité, en effet, faisait hausser les salaires dans tout l'empire, grandir le prix de toute chose, et par suite la cherté de la vie; mais comment augmenter les dépenses, alors qu'on n'avait même pas assez d'argent pour la solde et pour les pensions telles qu'elles étaient alors? Sourde et aveugle, bras croisés et poings fermés, l'avarice sénile d'Auguste n'entendait plus les réclamations des soldats, ne voyait plus les signes du mécontentement qui gagnait les légions. L'ordre des chevaliers continuait à dépérir de plus en plus; mais qui aurait osé proposer de nouvelles rigueurs contre cet égoïsme, maintenant que Tibère s'était attiré tant de haine pour avoir voulu ces rigueurs? Personne ne se souciait plus d'empêcher le lent suicide de l'aristocratie de Rome. Tous les États de l'Orient, les villes. les peuples alliés ou protégés pouvaient conserver leurs lois, leurs mœurs et leurs vices, sans que Rome osât intervenir dans leurs affaires, ni pour déraciner un mal, ni pour hâter quelque amélioration, ni non plus pour exiger des impôts plus élevés, bien que la paix enrichît beaucoup l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte. Archélaüs n'avait pas tardé à montrer à la Palestine que, s'il avait la cruauté de son père, il n'avait ni son intelligence ni son énergie : mais Rome, malgré les engagements qu'elle avait pris avec le peuple juif, feignait de ne pas s'en apercevoir. En Occident, au contraire, la Dalmatie et la Pannonie semblaient s'être résignées à subir le joug de Rome; mais l'exportation

après J.-C., au moment où ils se révoltèrent à la mort d'Auguste. Il me paraît probable que la solde et la réclamation aient été les mêmes, quatorze ans auparavant, car il ne semble pas qu'il y ait eu dans cet intervalle aucune augmentation de solde. La loi de l'an 5 après J.-C. et l'*aerarium militare* assuraient plus de ponctualité dans le paiement, mais n'augmentait pas la solde.

des métaux précieux, l'introduction des mœurs exotiques, l'importation des marchandises orientales continuaient à miner l'ancien ordre de choses; le souvenir des dernières guerres s'affaiblissait, et une nouvelle génération arrivait qui était désireuse de tenter de nouveau la terrible épreuve. Il aurait été nécessaire de gouverner ces provinces avec une prudence toujours en éveil; et c'était à peine au contraire si Auguste pouvait y envoyer quelque médiocre *legatus* qui n'avait pas d'autre préoccupation que de prendre un peu d'argent au pays pour le trésor épuisé de Rome (1). Ainsi, au lieu de chercher de nouvelles ressources en Orient, où la paix accroissait la richesse, Rome s'obstinait à pressurer l'Occident pauvre et troublé. Mais la faiblesse incohérente de ce gouvernement sénile était encore plus manifeste qu'ailleurs dans les territoires récemment conquis au delà du Rhin. Auguste, depuis le départ de Tibère, n'avait pas osé imposer de tributs ou de lois aux populations soumises; il s'était contenté de faire séjourner des légions çà et là; d'établir des camps militaires qui, au milieu des villages barbares, étaient comme de petites villes rudimentaires; de former des corps auxiliaires; de corrompre la noblesse des différents peuples, en distribuant des honneurs et des salaires, en donnant aux grands le droit de cité, la dignité équestre, en les nommant aussi à des commandements rémunérés dans les corps auxiliaires (2). Et assurément les camps militaires romains, avec les égionnaires et les nombreux marchands de tous les

(1) La grande insurrection commencée en l'an 6 après J.-C. fut en effet, comme les autres, occasionnée par les tributs que l'on voulait lever. Dion, LV, 29 : Ταῖς γὰρ ἐσφοραῖς τῶν χρημάτων οἱ Δελμάται βαρυνόμενοι...

(2) Par exemple, le frère d'Arminius (Tacite, *Annales*, II, 9) et Ségeste (Tacite, *Annales*, I, 58).

pays qui les suivaient, attiraient les barbares, qui venaient chercher dans les *cannabae*, dans les boutiques des marchands beaucoup d'objets ignorés d'eux jusque-là (1), du vin, des parfums, des étoffes, de belles céramiques, et donnaient en échange le peu d'or et d'argent qu'ils possédaient, de l'ambre, des peaux, des bestiaux, des laines, des céréales. Dans beaucoup de camps il y avait même des marchés qui se tenaient à jours fixes. Mais il aurait fallu bien d'autres forces et des forces plus matérielles que cette vague influence gréco-italienne qui rayonnait des camps militaires, pour tenir soumises les turbulentes tribus germaniques, qui violaient continuellement les traités conclus. Pendant la première année de notre ère, la Germanie était dans un état de révolte

(1) Le chapitre XVIII du livre LVI de Dion est, malgré sa brièveté, d'une importance capitale pour l'histoire de la conquête de la Germanie. Il nous donne en effet une description sommaire mais claire de l'état de la Germanie avant le gouvernement de Quintilius Varus et les campagnes de Tibère (4-6 après J.-C.), c'est-à-dire une description de la Germanie à l'époque qui va de la mort de Drusus au retour de Tibère à la politique. On y reconnait immédiatement l'opportunisme prudent et hésitant d'Auguste, que la vieillesse avait rendu encore plus prudent et hésitant. Dion nous dit : *a)* que les Romains étaient les maîtres non pas sur un territoire continu, mais dans les régions diverses où la conquête avait été portée, ce qui veut dire que beaucoup de peuples n'étaient pas soumis, et qu'Auguste les laissait faire ce qui leur plaisait; *b)* qu'Auguste y faisait séjourner des στρατιῶται qui πόλεις συνῳκίζοντο : ces villes sont évidemment des camps militaires; *c)* que les Germains avaient emprunté de nombreux usages aux Romains et tenaient dans ces villes des marchés réguliers, tout en conservant leurs mœurs et leurs idées. Il dit en somme qu'ils changeaient sans s'en apercevoir : ἐλάνθανον σφᾶς ἀλλοιούμενοι. Il dit enfin, chose très importante, que Quintilius Varus, le premier, imposa des tributs aux Germains, ce qui veut dire qu'ils n'en payaient pas auparavant. C'est d'après ce passage de Dion que j'ai décrit l'état de la Germanie à cette époque.

véritable (1), et Auguste dut prendre le parti d'y envoyer un légat, M. Vinicius, qu'il chargea de rétablir l'ordre dans cette prétendue province, dans ces territoires qui coûtaient au lieu de rapporter, où l'autorité romaine respectée un jour sur un point, ne l'était plus le jour après ou dans une autre région, mais où jamais et en aucun endroit personne ne payait de tribut.

C'est ainsi que la torpeur de la vieillesse gagnait peu à peu tous les membres de ce corps immense. Tout était vieux : l'armure et celui qui la portait. Pour rajeunir l'État, il aurait été nécessaire non seulement de mettre à la tête de l'empire un homme énergique, mais de rompre hardiment le cercle étroit des privilèges sénatoriaux, de ne plus chercher seulement parmi les sénateurs les magistrats, les gouverneurs, les fonctionnaires pour les emplois nouvellement créés; il aurait fallu les prendre plus souvent et avec moins de circonspection dans l'ordre équestre, dans la bourgeoisie aisée et cultivée de l'Italie. Bien que les mariages y fussent souvent stériles, l'ordre équestre devenait plus nombreux et plus riche dans toute l'Italie et surtout dans l'Italie du nord (2); et tandis que l'aristocratie

(1) Ce fait qui a une certaine importance, puisqu'il nous aide à expliquer la réconciliation d'Auguste et de Tibère, nous est rapporté par Velléius Paterculus (II, civ, 2) : *in Germaniam... ubi ante triennium* (avant la réconciliation) *sub M. Vinicio... immensum exarserat bellum*. Le péril germanique qui réapparaissait fut probablement la cause occasionnelle de la conjuration de Cinna et aussi de la réconciliation entre le beau-père et le beau-fils.

(2) Voy. ce que dit Strabon (V, i, 7) au sujet du grand nombre de chevaliers qui vivaient à Padoue. L'enrichissement de l'Italie du nord et les progrès de la classe moyenne dont nous avons parlé dans le chapitre IV, doivent avoir augmenté dans toutes les villes le nombre des personnes qui avaient le cens équestre, bien que dans l'ordre des chevaliers les mariages fussent peu féconds.

qui possédait tout ce qu'elle voulait par privilège et sans lutte, était paresseuse, indisciplinée, l'ordre équestre était du moins aiguillonné par l'ambition d'acquérir une noblesse plus haute et un plus grand prestige, en occupant les charges de l'État qui jusque-là avaient été réservées aux sénateurs. Mais Auguste n'osait même pas prendre l'initiative de cette réforme, à laquelle s'opposaient les traditions, la ligne de conduite qu'il avait suivie jusque-là, le pli indélébile imprimé à son esprit par le mouvement traditionaliste auquel il avait si fort contribué lui-même dans sa jeunesse : et peut-être aussi sa timidité de bourgeois arrivé à la noblesse. Il était le représentant d'une génération passée ; il continuait à vivre dans un monde qui s'était presque entièrement renouvelé, mais avec lequel il lui fallait compter ; il consentait à se servir de chevaliers ou de plébéiens dans ses provinces, pour l'administration de l'Égypte, pour le gouvernement de quelques régions éloignées, perdues, de ses provinces les plus barbares (1), mais non pour les grandes charges sur lesquelles le public tenait les yeux fixés. Aussi les esprits sages, à mesure que se dissipait l'impression fâcheuse du scandale de Julie, commençaient à se demander s'il ne serait pas nécessaire pour le salut de la république, de réconcilier Tibère et Auguste, de ramener à l'État, affaibli par la vieillesse d'Auguste, cette force qui demeurait inactive à Rhodes, et qui ne demandait qu'à être employée. Auguste, il est vrai, faisait voir clairement qu'il avait placé ses espérances

(1) Ovide (*Pont.*, IV, 7) nous parle d'un certain Vestalis, descendant des rois alpins et centurion primipilarius, qui exerçait les fonctions politiques de gouverneur dans une partie de la Mésie :

> Missus es Euxinas quoniam, Vestalis, ad undas,
> Ut positis reddas jura sub axe locis.

en Caïus et en Lucius; mais tous les deux étaient encore très jeunes; la situation empirait partout; les nouvelles de Germanie n'étaient pas rassurantes et Auguste était vieux et malade. S'il était venu à mourir d'un jour à l'autre, on n'aurait pas pu le remplacer par Caïus, ni choisir pour commander l'armée un autre homme que Tibère, qui malgré son impopularité restait toujours le premier général de son temps et l'homme qui connaissait le mieux les affaires germaniques. Au bout de dix ans, les choses se trouvaient dans le même état qu'à la mort de Drusus : Tibère était le successeur inévitable d'Auguste. Il fallait donc tenter de réconcilier Auguste et Tibère. Mais Auguste fit d'abord la sourde oreille. Sa vieillesse gardait trop de rancune contre Tibère, était trop effrayée de son impopularité, trop dominée par une tardive tendresse paternelle pour Caïus et pour Lucius, et par les brillantes espérances qu'il concevait pour eux. « Salut, lumière chérie de mes yeux, — écrivait-il le 23 septembre de cette année-là, le jour anniversaire de sa naissance, à Caïus qui était en Arménie. Je voudrais t'avoir toujours près de moi, alors que tu es loin; mais mes yeux cherchent avec un plus vif désir mon Caïus dans des jours comme celui-ci. En quelque lieu que tu te trouves aujourd'hui, j'espère que cette journée aura été bonne pour toi, et que tu auras célébré gaiement mon soixante-quatrième anniversaire. Ainsi que tu le vois, j'ai échappé à cette année que l'on appelle communément l'année climatérique, la soixante-troisième. Et je demande aux dieux que pour le temps que j'ai encore à vivre, ils m'accordent de le passer dans une république prospère et en vous voyant grandir suffisamment pour que vous puissiez prendre ma place (1). »

(1) Aulu Gelle, XV, 7.

Toujours décidé à faire de Caïus et de Lucius ses successeurs, il ne voulait pas placer auprès d'eux la rivalité formidable de Tibère, et il sacrifiait à cette tendresse sénile les intérêts essentiels de l'État.

Mais bien qu'elle fût affaiblie et paresseuse, l'Italie n'était pas encore assez abattue pour pouvoir supporter sans rien dire ce gouvernement en deliquescence. Le parti traditionaliste reprenait des forces, aidé par les circonstances, par l'appui des gens avisés, et aussi certainement par Livie ; et il entreprit de faire le siège de cette obstination sénile pour obliger Auguste à capituler. Cependant Caïus, dans la seconde moitié de l'an 1 après J.-C., était arrivé avec son armée jusqu'aux frontières des Parthes (1), et nous ne savons à quel endroit, il avait arraché à Phraatacès un consentement définitif à ses propositions. Le roi parthe renonçait à toute influence sur l'Arménie, à toute prétention sur ses demi-frères ; la paix serait solennellement ratifiée dans une entrevue qui aurait lieu l'année suivante sur les rives de l'Euphrate, dans une petite île. Livie d'autre part, au commencement de l'an 2, réussissait enfin à vaincre en partie, mais au prix d'une nouvelle humiliation pour Tibère, l'entêtement du vieillard. Auguste consentit à permettre à Tibère de revenir à Rome, si Caïus y consentait lui aussi, et si Tibère promettait de ne plus s'occuper de politique (2). Cette concession était d'ailleurs de peu d'importance ; car n'étant pas exilé, Tibère avait absolument le droit de revenir sans son consentement ; mais

(1) C'est du moins ce que fait supposer le passage de la fameuse inscription de Pise (*C. I. L.*, XI, 1421) *post consulatum, quem ultra fines extremas populi romani bellum gerens feliciter peregerat.*

(2) Suétone, *Tibère*, 23.

la condition que Caïus y consentirait et que Tibère ne s'occuperait plus de politique, démontrent bien qu'Auguste voulait ménager le plus qu'il pouvait la jeune noblesse et l'opinion publique, toujours hostiles à Tibère. Ces conditions devaient être bien humiliantes pour le général qui avait dompté l'insurrection de Pannonie. Mais l'épreuve si longue — il en était à sa huitième année d'exil — avait brisé jusqu'à sa fierté; il comprenait que tant qu'il ne serait pas de nouveau rentré à Rome, il ne pourrait rien espérer; il consentit donc à demander à Caïus l'autorisation, et à promettre qu'il ne s'occuperait plus de politique. Et la fortune, lasse désormais de le persécuter, lui fut cette fois favorable. Caïus, au printemps de l'an 2 (1), avait eu sur les rives de l'Euphrate une entrevue avec Phraatacès, conclu la paix et fêté l'accord par de grands banquets (2), au milieu desquels Phraatacès, mécontent de Lollius, semble avoir dévoilé à Caïus les pourparlers secrets qui avaient été engagés entre eux. Caïus, qui avait pour les concussions l'horreur naturelle aux jeunes aristocrates nés riches grâce aux concussions de leurs ancêtres, serait alors entré dans une grande colère et, se révoltant enfin contre son conseiller, il l'aurait chassé. Ce qui est certain c'est que Lollius, peu de temps après avoir eu une altercation très violente avec Caïus, mourut subitement.

(1) On peut établir approximativement la date de la façon suivante : Lucius César mourut le 2 août de l'an 2 après J.-C. (*C. I. L.*, I², p. 326). Tibère revint à Rome en l'an 2 après J.-C. οὐ πολλῷ πρότερον, peu de temps avant la mort de Lucius (Zon., X, 36; Velléius, II, 103). Il y revint parce que Caïus, *tunc Marco Lollio offensior*, y donna son consentement (Suétone, *Tibère*, 13). Cela nous porte à croire que le scandale de Lollius et par suite la rencontre avec Phraatacès eurent lieu au printemps de l'an 2 après J.-C.

(2) Velléius, II, ci, 3.

On crut que, sentant sa situation irrémédiablement compromise, il s'était empoisonné. Il laissait à sa famille un patrimoine qu'il avait probablement amassé au prix de sa vie, mais qui, pendant plus d'un demi-siècle, devait compter parmi les plus considérables de l'Italie, et permettre à ses arrière-petites-filles de faire briller au soleil de Rome les plus riches colliers de la métropole (1). La mort de Lollius était une chance pour Tibère. Caïus, délivré des mauvais conseils de Lollius, consentit à son retour (2).

C'est ainsi que, vers le milieu de l'an 2, Tibère revint à Rome, d'où il était parti puissant et glorieux sept ans auparavant; et il alla habiter en simple particulier le palais de Mécène, dans l'Esquilin, pour y achever l'éducation de Drusus, s'abstenant absolument de s'occuper des affaires publiques (3), mais soupirant après le jour où Rome aurait de nouveau besoin de lui. Il avait expié bien cher son orgueil, mais il avait confiance en l'avenir. La fortune l'avait persécuté trop longtemps; elle allait bientôt lui sourire de nouveau. Peu après son arrivée, Lucius César, le jeune frère de Caïus, qu'Auguste avait envoyé en Espagne pour y faire son éducation militaire, était tombé malade à Marseille et y était mort le 20 août (4). Un des deux futurs collaborateurs et successeurs d'Auguste disparaissait ainsi tout à coup; Germanicus n'avait encore

(1) Pline (IX, xxxv, 118) nous dit que Lollius s'empoisonna; Velléius Paterculus (II, cii, 1) ne se prononce pas sur ce point, et c'est là une preuve que ce scandale, comme tant d'autres de cette époque-là, fut en partie étouffé, et que le public n'en sut pas grand'chose.

(2) Suétone, *Tibère*, 13.

(3) Suétone, *Tibère*, 15.

(4) C'est cette date, et non celle des Fasti Gabini (XIII *Kal. Oct.*) qui semble avoir été la date véritable de la mort de Lucius. Voy. *C. I. L.*, I², p. 326.

que dix-sept ans, Auguste en avait presque soixante-cinq; le premier pas vers une réconciliation avec Tibère avait déjà été fait de part et d'autre; les lézardes s'allongeaient et s'élargissaient un peu partout dans l'édifice de l'État, et montraient à tous la nécessité d'avoir recours à un architecte plus actif. Mais Auguste toujours lent, toujours porté à remettre à plus tard une grave décision, ne voulut rien faire encore. Cependant Caïus, après avoir conclu cet accord avec Phraatacès, avait envahi l'Arménie (1), sans rencontrer aucune résistance sérieuse; il n'avait eu qu'à dompter quelques révoltes isolées, qui étaient provoquées par le parti national. Mais dans une de ces expéditions, à Artagira, Caïus fut blessé par le chef des insurgés, et traîtreusement à ce qu'il semble (2). La blessure cependant ne parut pas grave tout d'abord, et Caïus put continuer la pacification de l'Arménie, ce qui était d'ailleurs une tâche facile. L'année suivante, l'an 3 après J.-C., commençait la dernière année du troisième decennium de la présidence d'Auguste. Cet homme maladif et faible, que la mort semblait guetter depuis un demi-siècle, réussissait cependant toujours à renouveler son bail avec la vie, et il avait le temps de recueillir les nombreux héritages de bien des gens qui, par flatterie, l'avaient inscrit dans leurs testaments, mais en croyant bien pouvoir suivre ses funérailles. Ils étaient maintenant bien peu nombreux à Rome ceux qui, en voyant passer ce petit vieillard dans sa litière, pouvaient se souvenir du beau jeune homme, plein de hardiesse et

(1) Velléius Paterculus, II, cii, 2 : *Armeniam deinde... ingressus*; *C. I. L.*, XI, 1421 : *post consulatum... devicteis aut in fidem recepteis bellicosissimis ac maximis gentibus*. L'invasion de l'Arménie eut donc lieu en l'an 2 après J.-C.

(2) Dion, LV, 10; Velléius, II, cii, 2.

de vigueur, qui, quarante-sept ans auparavant, un jour d'avril, était venu au forum promettre au peuple, comme fils de César, le legs qu'avait fait le dictateur assassiné le mois précédent. Que cette époque était lointaine ! Deux générations avaient passé, emportées par un courant rapide d'événements et de changements ; Auguste seul restait sur pied, comme s'il eût été immortel. Cependant, au bout de trente ans de gouvernement, on comprend facilement que bien des gens commençaient à être las de lui, et qu'ils jugeaient nécessaire de rajeunir l'État, si on ne voulait pas le laisser tomber dans la décrépitude, en même temps que son chef, en attendant que celui-ci subît enfin la loi commune de la nature. D'ailleurs Auguste lui-même devait avoir envie de se reposer, et être plus que rassasié d'honneurs, de puissance et de gloire. Il fallait un homme nouveau pour ces temps nouveaux ; mais qui serait cet homme nouveau ? Là était la difficulté. Les candidatures que quelques-uns mettaient en avant, de Marcus Lépidus, d'Asinius Gallus et de Lucius Arruntius (2), n'étaient guère sérieuses ; car ils étaient à peine connus en dehors de l'Italie, comme sénateurs. Caïus n'avait pas encore l'âge et la maturité nécessaires, d'après les idées romaines ; d'ailleurs on apprit bientôt qu'à la suite de sa blessure, il était tombé dans une grande prostration ; il avait abandonné le commandement de l'armée, s'était retiré en Syrie, avait écrit à Auguste que désormais il ne voulait plus

(1) Dion, LV, 12 : ἐκβιασθεὶς δῆθεν... dit Dion en faisant allusion aux refus d'Auguste que cette fois il croit simulés ; mais ne pouvaient-ils pas être plus sincères que ne le suppose cet historien venu si longtemps après ?

(2) Un discours que Tacite attribue à Auguste (*Ann.*, I. 13) nous donne à penser que l'on parlait vaguement de ces personnages pour la succession d'Auguste.

s'occuper de rien et qu'il renonçait à toute vie publique (1). Le caprice de la foule et l'égoïsme intéressé des partis avaient pu faire de lui, comme de son père, un consul de vingt ans; mais ils n'avaient pas pu faire passer dans ses veines la souplesse inusable d'Auguste. Caïus n'avait jamais eu qu'une santé faible; cette campagne d'Orient avait peut-être été une entreprise trop lourde pour lui; peut-être aussi, jeune comme il l'était, puissant et riche, avait-il trop abusé de l'Asie, cette terre du plaisir. Dans ce corps délicat, dans ce cerveau peu solide, la blessure reçue à Artagira rompit sans doute un équilibre déjà bien fragile. A vingt trois ans, le jeune homme en qui la tendresse sénile d'Auguste avait vu le soutien, l'intelligence et la volonté régulatrice de l'empire, renonçait à la grandeur et à la puissance dans un fol accès de désespoir et de peur. On se trouvait donc dans une alternative à laquelle il était impossible d'échapper; si on ne nommait pas de nouveau Auguste, il fallait choisir Tibère qui avait seul l'expérience, la vigueur, l'intelligence, la science militaire, la réputation chez les barbares qu'il fallait pour occuper la première place. Mais Tibère n'était pas encore possible : il était trop impopulaire, inspirait trop d'effroi, et avait trop d'ennemis (2). Ainsi, par nécessité, cette fois encore, tout le monde fut d'accord pour prolonger de dix nouvelles années la présidence d'Auguste, mais bien des gens sans doute espéraient,

(1) Dion, LV, 10; Velléius Paterculus, II, cii, 3.

(2) Voy. les propos que Tacite fait tenir au public à mesure qu'Auguste vieillissait. Il y a dans ces discours un fonds de vérité bien qu'on y sente les idées préconçues de l'auteur. (*Ann.* I, 4) : *Tiberium Neronem maturum annis, spectatum bello, sed vetere atque insita Claudiae familiae superbia; multaque indicia saevitiae, quamquam premantur, erumpere.* C'est-à-dire qu'on trouvait Tibère trop aristocratique, trop autoritaire et trop sévère.

sans oser l'avouer, que la mort serait plus avisée que les hommes, plus discrète qu'Auguste, et qu'elle ne lui laisserait pas finir ses quarante années de présidence (1).

Le malheur qui frappait Caïus était un nouveau coup pour Auguste; il fit ce qu'il put pour rendre courage au jeune homme, et finit par lui écrire de venir en Italie, où, s'il ne voulait plus s'occuper des affaires publiques, il le laisserait vivre à sa guise (2). La tendresse du père l'emportait encore une fois sur la sévérité de l'homme d'État, mais ce fut en vain : au moment où Caïus se disposait à rentrer, au mois de février de l'an 4, il mourut dans une petite ville de Lycie (3). La fortune faisait sortir peu à peu Tibère de sa retraite. Mais Auguste ne prenait toujours pas de décision. Cependant la révolte faisait rage en Germanie. L'entêtement d'Auguste finit par irriter (4),

(1) Dion, LV, 12.
(2) Dion, LV, 10.
(3) Dion, LV, 10; Velléius Paterculus, II, cii, 3; Suétone, *Aug.*, 65.
(4) Y a-t-il une relation entre la conjuration de Cinna et l'adoption de Tibère? La chose me semble assez probable. Il importe avant tout de remarquer que si Dion raconte la conjuration comme ayant eu lieu après l'adoption de Tibère, elle dut en réalité avoir lieu avant. Elle eut lieu en effet avant les élections, puisque Auguste, pour bien faire voir qu'il avait pardonné, soutint alors la candidature de Cinna, et cela veut dire avant le mois de juillet; or l'adoption de Tibère eut lieu, comme nous le verrons, le 26 juin. En outre, si les longs discours que Dion attribuent à Auguste et à Livie, signifient quelque chose, c'est que Livie s'employa beaucoup pour sauver les conjurés. Pour quelle raison Livie déploya-t-elle ce zèle, qui dut être grand, puisqu'il fut connu du public? Si la conjuration avait pour but d'imposer le rappel au pouvoir de Tibère, l'intervention de Livie s'explique aisément. En outre l'élection de Cinna au consulat, favorisée par Auguste comme conclusion de la conjuration, au moment où il adopta Tibère et lui fit donner la puissance tribunitienne, nous porte encore davantage à croire

semble-t-il, non seulement les amis de Tibère, le parti traditionaliste, mais tous ceux qui comprenaient qu'en continuant de la sorte, on allait exposer l'empire aux dangers les plus graves. Un jour, dans la première moitié de l'an 4 après J.-C., Auguste fut averti qu'il se tramait dans l'aristocratie une conjuration contre lui, à la tête de laquelle était un neveu de Pompée, Cnéus Cornélius Cinna (1). Voulait-on véritablement préparer de nouvelles ides de mars ou quelque démonstration moins sanglante, pour contraindre Auguste à donner à son gouvernement la nouvelle force qui lui était devenue nécessaire? Ce qui est certain, c'est que Livie intervint activement pour empêcher que les conjurés ne fussent punis (2), qu'Auguste non seulement pardonna, mais encore appuya la candidature de Cinna au consulat pour l'année suivante (3), et qu'enfin le 26 juin Auguste adopta dans les comices curiates, Tibère comme fils, en même temps qu'Agrippa Postumus (4), et lui fit donner par les comices la puissance tribunitienne pour dix ans (5).

Tibère avait dû auparavant adopter Germanicus (6). Ainsi il remplaçait, comme fils, Caïus César, et comme collègue, il prenait la place qu'avait occupée Agrippa.

que ces deux actes visaient à donner satisfaction aux mêmes intérêts. Supposer que Cinna ait voulu tuer Auguste par un reste de haine pompéienne est chose absurde. Tant de temps et tant d'oubli avaient passé sur les souvenirs des guerres civiles!

(1) Dion, LV, 14; voy. Sénèque, de *Clem.*, I, 9 (les récits sont très différents.)

(2) Dion, LV, 22.

(3) *Ibid.*

(4) Velléius Paterculus, II, ciii, 3; *C. I. L.*, I², p. 320; Dion, LV, 13; Suétone, *Aug.*, 65 et *Tib.*, 15.

(5) Dion, LV, 13.

(6) Suétone, *Tib.*, 15; Dion, LV, 13.

La république avait de nouveau deux présidents. Et Auguste allait gouverner de nouveau avec le parti traditionaliste et conservateur, qui reprenait son ancienne prépondérance dans l'État (1).

(1) Si l'on veut voir à quel point Tacite est léger et superficiel, que l'on lise le passage où il rapporte l'explication qui aurait été donnée par bien des gens de la réconciliation d'Auguste et de Tibère (*Ann.*, I, 10) : *Ne Tiberium quidem caritate aut reipublicae cura successorem adscitum, sed quoniam adrogatiam saevitiamque ejus intraspexerit, comparatione deterrima sibi gloriam quaesivisse*. Et Tacite semble approuver cette singulière explication ! Les faits démontrent au contraire qu'Auguste ne se décida à prendre Tibère comme successeur, qu'à contre-cœur, alors qu'il ne pouvait plus se soustraire à l'accomplissement de ce devoir.

IX

LE DERNIER *DECENNIUM*

L'élévation de Tibère aux fonctions de collègue d'Auguste modifia profondément la situation politique. De l'an 4 après J.-C. jusqu'à sa mort, Auguste symbolise encore la suprême autorité de l'empire, mais c'est Tibère qui l'exerce. Brisé par les fatigues et les infirmités, découragé par les déceptions que les dernières années lui avaient apportées, le vieillard finit par céder à la force des choses. Il semble encore prendre des décisions et faire encore des réformes; mais en réalité les plus importantes de ces décisions et de ces réformes sont suggérées par Tibère. On ne pourrait pas expliquer autrement comment, après l'inertie des années précédentes, le gouvernement romain retrouve tout à coup la force de tenter de si nombreuses entreprises, de faire tant de lois et d'essayer tant de réformes. Tibère en vérité gouvernait; Auguste avait finalement compris que, vieux et usé, il devait laisser agir un homme plus énergique et plus jeune, en bornant son rôle dans l'État à lui donner, autant qu'il le pourrait, l'appui de son autorité (1). Le

(1) Auguste lui-même l'a reconnu dans une lettre à Tibère, écrite certainement à l'époque de la guerre de Pannonie, et dont Suétone nous a conservé un fragment (*Tib.*, 21 : *sive quid incidit, de quo sit cogitandum diligentius, sive quid stomachor valde, medius fidius Tiberium meum desidero*.

gouvernement de Tibère ne commence pas en l'an 14, mais bien en l'an 4, à l'époque même où Auguste se réconcilie avec lui.

Après dix ans de repos forcé et d'impopularité, Tibère était impatient de prendre sa revanche sur ses ennemis; mais il voulait la prendre d'une façon digne de la haute intelligence, du noble caractère dont la nature l'avait doué. Il ne voulait pas de représailles; il voulait agir et prouver à tous que l'homme calomnié et persécuté depuis si longtemps par une aristocratie corrompue, était cependant capable de régénérer le gouvernement tombé en déliquescence. Est-ce lui qui, cette année-là, amena Auguste à adoucir le traitement infligé à Julie, en l'autorisant à vivre à Reggio, avec moins de privations et plus de liberté (1)? La chose est assez vraisemblable. Par cet acte de clémence, Tibère voulait probablement donner quelque satisfaction au peuple et montrer à tout le monde qu'il oubliait, autant qu'il était possible, le passé; qu'il voulait travailler à la réconciliation des Jules et des Claudes. Ainsi Germanicus, le fils aîné de Drusus que Tibère avait adopté, fut fiancé à Agrippine, fille de Julie et d'Agrippa. Mais si Tibère ne voulait pas user de représailles à l'égard de ses anciens ennemis, il voulait cependant gouverner selon les principes que ses ennemis détestaient; il voulait surtout porter remède sans retard aux deux maux qu'on avait si dangereusement laissés grandir dans les dernières années, par négligence : la dissolution de l'armée et le péril germanique. Sans perdre un instant, et dès qu'il fut investi de la puissance tribunitienne, il partit pour

(1) Suétone, *Aug.*, 65 : *post quinquennium* (par conséquent en l'an 4 après J.-C.) *demum ex insula in continentem, lenioribusque paullo conditionibus, transtulit.* — Voy. Dion, LV, 13.

la Germanie (1), pour rétablir la discipline dans les légions (2), pour chasser des camps militaires du Rhin l'indolence honteuse qu'avait amenée un repos aussi prolongé, pour modifier complètement la politique paresseuse qui pendant les dernières années avait laissé les Germains vivre dans une sujétion purement formelle, et Marbod, le roi des Marcomans, fonder sans être inquiété, à 200 milles de la frontière d'Italie, un grand royaume germanique, avec une armée organisée à la romaine. Mais Tibère se rendait bien compte en même temps que les légions s'étaient trop énervées et qu'il fallait procéder avec prudence. Il ne songeait donc pas à faire en Germanie des campagnes à la manière de César, où une improvisation géniale suppléait à la préparation, et une rapidité foudroyante à l'infériorité du nombre; la tactique de Tibère serait plus prudente et plus lente; elle consisterait à préparer une armée si nombreuse, si bien armée, si formidable, qu'il ne serait pour ainsi dire plus nécessaire d'en venir aux mains. Pour cette année-là il se proposait seulement de faire rentrer dans l'obéissance, par de petites expéditions et des négotiations, les peuples situés entre le Rhin et le Weser, les Caninéfates, les Actuares, les Bructères, les Chérusques; puis recommencer l'année suivante, en la préparant avec soin, la grande marche de Drusus jusqu'à l'Elbe; infliger enfin la troisième

(1) Suétone, *Tib.*, 16; Dion, LV, 13; Velléius, II, civ, 2 : *non diu vindicem custodemque imperii sui morata in urbe patria protinus in Germaniam misit.*

(2) Suétone, *Tibère*, 19 : *Disciplinam acerrime exegit* : l'ensemble même du chapitre me paraît prouver qu'il n'est pas question ici de la méthode employée ordinairement par Tibère pour commander les armées, mais de mesures spéciales qu'il prit à son retour au pouvoir, pour réorganiser les armées de Germanie et de Pannonie.

année, par une grande guerre préparée patiemment, la suprême humiliation à la barbarie germanique, en contraignant Marbod lui-même à accepter le protectorat romain (1). Mais Tibère savait que pour rendre de la force à un gouvernement affaibli, il ne suffit pas de rétablir la discipline dans l'armée et de faire la guerre. Tandis qu'il était en Germanie, Auguste, cette même année, prenait des mesures dont Tibère était évidemment l'inspirateur et où l'on reconnaît l'esprit traditionaliste et conservateur de la vieille politique aristocratique. Sans l'influence de Tibère on ne s'expliquerait pas pourquoi ce politicien rusé, qui ne songeait qu'à éviter partout les difficultés, aurait abordé, à partir de cette année-là, tant de questions difficiles et dangereuses; ni pourquoi il aurait tenté une nouvelle épuration du sénat, que d'ailleurs il interrompit bientôt comme à l'ordinaire, après avoir cherché, cette fois-ci encore, à en laisser à d'autres la responsabilité (2); pourquoi il se crut obligé de payer ponctuellement les soldats et les vétérans, après leur avoir si longtemps manqué de parole; pourquoi enfin il arriva à imaginer de demander de l'argent pour l'armée non seulement aux provinces, mais à l'Italie. Il était juste assurément que l'Italie, qui s'était tellement enrichie dans les trente dernières années, supportât une partie au moins des dépenses militaires, dont elle tirait de plus grands profits que toute autre partie de l'empire. Si les légions faisaient de si rudes campagnes en Illyrie, en Pan-

(1) Tibère (Tacite, *Annales*, II, 26) affirma plus tard que son intention n'avait pas été d'anéantir complètement Marbod, mais de l'amener *consilio* plutôt que *vi* à conclure la paix. Était-ce là le premier dessein de Tibère, ou celui auquel il dut se résoudre, quand il vit qu'il ne pouvait détruire l'empire de Marbod?

(2) Dion, LV, 13.

nonie, en Germanie, n'était-ce pas pour que les propriétaires de l'Italie du nord et de l'Italie centrale pussent avec sécurité vendre leur vin aux peuples barbares ou demi-barbares des provinces d'Europe? Mais l'Italie était si habituée depuis des siècles à ne plus payer d'impôts, qu'il fallait un esprit plus droit et plus résolu qu'Auguste pour songer à une chose aussi téméraire. Ce qui appartient à Auguste dans cette affaire, c'est sans doute la prudence infinie avec laquelle il la mena. Ne voulant rien brusquer, il se servit cette fois de son pouvoir proconsulaire, et sans donner aucune explication sur les raisons de cette mesure, il ordonna que l'on fît le recensement de toutes les personnes qui possédaient plus de 200,000 sesterces : c'étaient apparemment les victimes auxquelles on songeait pour le prochain sacrifice (1). Enfin Auguste osa aussi, après tant d'années, aborder la grosse question des mariages sans enfants, et il chercha à empêcher la bourgeoisie aisée et l'ordre équestre de passer à travers les mailles de la *lex de maritandis ordinibus*. Les chevaliers, les classes moyennes, le grand public ne s'étaient pas trompés en montrant tant d'aversion pour Tibère et tant d'admiration pour Caïus et Lucius César; à peine Tibère étail-il revenu au gouvernement depuis quelques mois, qu'Auguste osait proposer cette loi si redoutée, qui mettait les hommes mariés sans

(1) Dion, LV, 13 : il me semble qu'on ne peut expliquer ce recensement qu'en y voyant une préparation à un impôt direct. Comment expliquer autrement ce fait qu'Auguste ne fit pas le recensement des fortunes moins élevées par crainte d'une révolte? On pourrait objecter que pour l'impôt sur les héritages qui fut introduit ensuite, il n'était pas nécessaire de faire d'abord un recensement des fortunes. Mais on ne pensait pas encore à l'impôt sur les héritages à ce moment : le recensement pouvait servir à préparer d'autres impôts.

enfants sur le même pied que les célibataires (1). Cette loi s'appelait probablement *lex Julia caducaria,* et elle

(1) Jörs (*Die Ehegesetze des Augustus*, Marbourg, 1894, p. 49 et suiv.) me paraît avoir démontré clairement et d'une manière définitive ces trois points : 1° qu'entre la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex Papia Poppaea,* il faut placer une troisième loi, celle à laquelle Suétone fait allusion, comme à une modification de la *lex de maritandis ordinibus* (*Auguste*, 34) : *hanc quum aliquanto severius quam caeteras emendasset, prae tumultu recusantium perferre non potuit : nisi adempta demum lenitave parte pœnarum, et vacatione triennii data auctisque praemiis;* 2° que cette loi, qui renforçait la *lex de maritandis ordinibus*, fut proposée en l'an 4 après J.-C. et suspendue deux fois, la première fois pendant trois ans, la seconde pendant deux ans, car il n'y a pas de raison pour douter de l'assertion de Dion (LVI, 7) sur ce point; 3° que la *lex Papia Poppaea* fut un adoucissement apporté à la loi de l'an 4, par lequel on chercha à rendre possible l'application d'une partie au moins des idées qui avaient dicté la loi de l'an 4. Comme Dion (LVI, 10) nous dit que la *lex Papia Poppaea* τοὺς δὲ γεγαμηκότας ἀπὸ τῶν ἀγύνων τῷ τῶν ἐπιτιμίων διαφόρῳ διεχώρισε; comme nous savons que la *lex de maritandis ordinibus* frappait seulement les célibataires et n'atteignait pas les *orbi*, il en résulte que, puisque la *lex Papia Poppaea,* qui établit une différence entre les célibataires et les *orbi*, était une atténuation de la loi de l'an 4, celle-ci avait dû mettre sur le même pied les célibataires et les *orbi*, c'est-à-dire étendre à l'*orbitas* les peines et les infériorités dont était frappé le célibat. La chose est assez vraisemblable; comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois, les dix premiers chapitres du livre LVI de Dion nous montrent que dans les trente années qui suivirent la promulgation des grandes lois sociales, la question de l'*orbitas* devint fort grave : bien des gens pour éviter les tracasseries de la *lex Julia* se mariaient, mais la coutume de n'avoir pas d'enfants se répandit, surtout dans les familles aisées de l'ordre équestre. Le parti qui avait réclamé la *loi sur le mariage* devait demander qu'elle fût rendue efficace par une loi sur l'*orbitas;* et il n'est nullement surprenant, que la loi ait été faite en l'an 4, c'est-à-dire *après le retour de Tibère au pouvoir*. Tibère, qui était un conservateur et un traditionaliste, devait approuver ces lois; le fait que la loi dont il est question ici ait été proposée aussitôt après son retour au pouvoir en est encore une preuve, et nous aide à expliquer les raisons pour lesquelles une partie considérable de l'Italie avait pour Tibère une aversion si tenace. Le gouvernement de Tibère, cela voulait dire la loi contre l'*orbitas*. Mais quelle fut cette loi mysté-

avait à la fois un but social, et un but fiscal. Elle voulait obliger les époux à avoir des enfants, en assimilant la stérilité au célibat, et en la frappant des mêmes peines, prescrites dans la loi sur le mariage ; elle voulait en même temps remplir les caisses publiques en décidant que les héritages laissés aux célibataires et aux *orbi*, inaptes à hériter, ne seraient plus attribués aux autres héritiers selon les règles du droit ancien, mais reviendraient au trésor public.

Grâce à Tibère le parti traditionaliste redevenait puissant; il reprenait l'œuvre commencée avec les grandes lois sociales de l'an 18 et interrompue ensuite par les discordes de la noblesse, par les idées de la nouvelle génération et aussi par la faiblesse d'Au-

rieuse de l'an 4? Ulpien (*Frag.*, XXVIII, 7) parle d'une *lex Julia caducaria,* dont il n'est question nulle part ailleurs. Comme la *lex Papia Poppaea* fut une atténuation de la loi de l'an 4, et traita à fond la question des *caduca,* ne faut-il pas voir dans cette *lex Julia caducaria* la loi de l'an 4? Tacite (*Annales*, III, 25) nous dit clairement qu'un des buts de la *lex Papia Poppaea* fut d'accroître les revenus de l'État; c'est là une différence essentielle entre la loi *Papia Poppaea* et la *lex de maritandis ordinibus*, différence dont les historiens ont tenu trop peu de compte : *Papia Poppaea, quam senior Augustus post Julias rogationes, incitandis cœlibum pœnis et augendo aerario sanxerat...* A partir de cette année on voit le gouvernement s'occuper avec soin des finances; il n'est donc pas invraisemblable que la loi de l'an 4 n'ait pas eu simplement pour but de rendre l'*orbitas* moins fréquente, mais qu'elle ait été faite aussi pour procurer à l'État de nouvelles ressources, ce qui conviendrait bien à la *lex caducaria.* On put en somme, faire une loi qui attribuait à l'État les héritages laissés aux célibataires et qui en même temps assimilait les *orbi* aux célibataires. Comme la loi *Papia Poppaea* reconnaissait avant le droit de l'État le droit des parents jusqu'au troisième degré et aussi celui des autres héritiers qui avaient des enfants, je suppose que la *lex Julia caducaria* attribuait immédiatement à l'État ces héritages, et qu'ensuite la loi *Papia Poppaea* y apporta cet adoucissement. Mais il convient d'observer que ce ne sont là que des conjectures très incertaines.

guste. Après avoir cherché, en l'an 18, à guérir l'aristocratie de son égoïsme et de ses vices, ce parti entreprenait maintenant de soumettre au même traitement les classes moyennes. Si la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex de adulteriis* visaient surtout la noblesse, la *lex caducaria* était dirigée contre l'ordre équestre, dont la stérilité volontaire menaçait de faire passer l'empire entre les mains des affranchis ou des sujets. Mais l'ordre équestre était plus nombreux, plus énergique et aussi plus besogneux que la noblesse : d'autre part Tibère, l'auteur véritable de la loi, fut obligé de rester jusqu'au mois de décembre en Germanie (1), où, grâce à des négociations habilement conduites et aussi à une marche rapide, il avait soumis toutes les populations qui habitaient entre le Rhin et le Weser, jusqu'à l'Océan, et où il avait fait ses préparatifs pour la grande campagne de l'année suivante. Auguste était donc seul à Rome, quand la loi fut présentée aux comices. Moins intimidés par sa vieillesse qu'ils ne l'auraient été par la présence de Tibère à Rome, les chevaliers cette fois résistèrent, et ils essayèrent d'empêcher que la loi ne fût approuvée (2). Trop de gens se

(1) Velléius Paterculus, II, cv, 3 : *anni ejus aestiva usque in mensem Decembrem producta...*

(2) Suétone (*Auguste*, 34) : ... *prae tumultu recusantium perferre non potuit : nisi adempta demum lenitave parte pœnarum et vacatione triennii data*... Si l'on compare ces lignes si concises avec le passage de Dion (LVI, 7) on s'aperçoit facilement que, de même que Dion a oublié la loi de l'an 4 pour parler seulement de la loi *Papia Poppaea*, Suétone, d'autre part, confond, en n'en faisant qu'une seule loi, la loi de l'an 4 avec la loi *Papia Poppaea* : pour connaître la vérité, il faut donc compléter l'un par l'autre ces deux textes qui sont l'un et l'autre imparfaits. La *vacatio triennii* à laquelle il est fait allusion dans Suétone, nous est confirmée par Dion, qui ajoute en outre qu'après cette première *vacatio*, il y en eut une autre de deux ans, dont Suétone ne parle pas. Mais on peut voir dans Dion que la loi fut *perlata*

voyaient menacés de perdre une partie des héritages sur lesquels ils comptaient! Une véritable coalition se forma contre la loi; on vit les classes aisées et conservatrices, rendues furieuses par la loi, menacer de se servir de ces armes révolutionnaires que Clodius avait maniées si habilement; les chevaliers firent entendre de telles vociférations et de telles menaces, ils se livrèrent à plusieurs reprises à des manifestations publiques si violentes qu'Auguste finit par avoir peur, et introduisit dans la loi une clause qui en différait l'application pendant trois ans; c'était donner tout le temps nécessaire pour se mettre en règle et avoir au moins un fils. Mais cette faible concession ne suffit pas à tranquilliser les chevaliers furieux et tous ceux — ils étaient si nombreux! — dont la loi lésait les intérêts; et le dépit que causa ce nouveau frein imposé à l'égoïsme, augmenta encore l'aversion publique pour Tibère, qui, pendant ce temps, s'occupait des choses germaniques. Reprenant l'ancien plan d'Agrippa, il avait imaginé un double mouvement des flottes et des

dans sa forme la plus rigoureuse, bien qu'elle n'ait pas été appliquée immédiatement. Cela serait donc en contradiction avec ce que dit Suétone (*nisi adempta demum lenitave parte pœnarum*), si on le prenait à la lettre. Mais tout s'explique si l'on admet que par ces mots Suétone fait surtout allusion à la loi *Papia Poppaea* qui fut un adoucissement apporté à la *lex caducaria*. Dans sa phrase trop concise, Suétone confond en une seule loi la *lex caducaria* et la *lex Papia Poppaea*, ce qui est historiquement une erreur, mais ce qui n'était cependant pas très loin de la réalité, puisqu'en réalité, si la loi de l'an 4 fut *perlata*, elle ne fut appliquée, Dion nous le dit clairement, que dans la forme la plus douce de la *lex Papia Poppaea*, c'est-à-dire *nisi adempta demum lenitave parte pœnarum*. Ainsi, bien qu'avec une forme moins précise, Suétone confirme Dion; c'est-à-dire que la loi de l'an 4 ne fut pas appliquée, mais qu'Auguste dut d'abord accorder des délais, l'un de trois, l'autre de deux ans, et qu'au bout du second délai il dut substituer à la vieille loi une autre loi moins sévère, la loi *Papia Poppaea*.

légions : il traverserait, lui-même, à la tête d'une forte armée, la Germanie tout entière jusqu'à l'Elbe, tandis qu'une autre armée suivrait les côtes de la mer du Nord, et, se repliant vers l'embouchure de l'Elbe, apporterait à Tibère les vivres, le matériel, les renforts nécessaires, soit pour passer l'Elbe, soumettre les populations réfugiées au delà de ce grand fleuve, et isoler ainsi Marbod au Nord, soit pour revenir en sûreté, une fois l'expédition achevée (1). Le plan était si vaste, qu'il aurait réclamé la présence de Tibère en Germanie pendant l'hiver, pour tout préparer. Cependant au mois de décembre il quittait la Germanie pour l'Italie, pour revenir au commencement du printemps. Si graves que fussent les affaires germaniques, ce voyage rapide était nécessaire : car on avait besoin de lui à Rome pour résoudre la question militaire et la question fiscale. Sur ce point encore Tibère avait des idées sages et justes. On ne pouvait songer, l'argent faisant défaut, à satisfaire les exigences immodérées qu'avait fait naître dans l'armée le manque de discipline du précédent décennium. Il fallait au contraire se résoudre à ne plus appliquer l'impossible loi militaire de l'an 14 èt à faire revivre l'ancienne règle du service de vingt ans. Mais si Auguste, comme à l'ordinaire, avait, pendant de longues années, cherché par tous les détours à échapper aux difficultés, et trouvé différents prétextes pour garder les soldats sous les armes au delà du temps légal, Tibère au contraire ne voulait sortir de là que par le droit chemin et sans avoir recours à des procédés de mauvaise foi qui irritaient les soldats. Il proposait donc de rétablir le service de vingt ans pour les légionnaires, celui de quatorze ans

(1) Velléius Paterculus, II, 106.

pour les prétoriens, de promettre au moment du congé une prime de 12,000 sesterces aux légionnaires, de 20,000 aux prétoriens; mais en même temps il voulait fonder une caisse spéciale, un budget à part pour les pensions militaires, qui serait alimenté par des revenus particuliers et suffisants. De cette façon les pensions des vétérans ne seraient plus à la merci des nombreux accidents qui emplissaient ou vidaient d'un mois à l'autre le trésor de la vieille république. Les conditions du service pourraient être dures, mais elles seraient claires et précises, et la république de son côté remplirait ses engagements : telle semble avoir été l'idée de Tibère. Et la nouvelle loi militaire fut approuvée probablement au commencement de l'an 5 (1). Par contre, le nouvel impôt qui devait alimenter la caisse ne fut pas approuvé immédiatement. Il était difficile de voir quel serait l'impôt qui rendrait le plus et qui mécontenterait le moins; on eut alors l'idée de charger une commission de sénateurs d'étudier à fond la question (2).

Il est assez probable que ce fut vers cette époque et à l'instigation de Tibère, que le sénat constitua, au nord de la Thrace et de la Macédoine, de la Dalmatie à la mer Noire, le long du cours inférieur du Danube, la province de Mésie, où l'on envoya trois des légions qui étaient cantonnées en Pannonie et en Dalmatie. Ces régions étaient primitivement occupées par de petites principautés placées sous la protection de Rome; en formant d'elles une province on voulut apparemment renforcer la défense des bouches du Danube contre les Gètes (3). Puis Tibère retourna en Germanie,

(1) Dion, LV, 23.
(2) C'est à une commission en effet que semble faire allusion Dion, LV, 24.
(3) C'est là une hypothèse, mais elle me paraît assez

où au commencement du printemps il commença sa grande expédition. La flotte descendit par le Rhin et le canal de Drusus dans la mer du Nord; elle s'avança hardiment au Nord, en cotoyant le Jutland jusqu'au Skagerrak; elle regarda avec curiosité et émotion l'immense et froid océan qu'aucun œil romain n'avait encore contemplé; elle retrouva sur cette lointaine presqu'île les restes d'un peuple si célèbre et si redouté un siècle auparavant, les Cimbres (1). Ce petit peuple, vivant obscurément dans une région si sauvage et si éloignée, était tout ce qui restait de l'immense vague humaine qui avait dévasté une si grande partie de l'Europe avant de venir se briser dans la vallée du Pô. Il ne fut pas difficile à l'armée romaine de lui faire peur, de l'amener à conclure un traité d'amitié et à envoyer des ambassadeurs qui porteraient comme présent à Auguste un bassin à eau lustrale, antique et vénéré, et qui lui demanderaient pardon des maux que leurs ancêtres avaient fait subir à l'Italie! (2) Puis la flotte redescendit au sud, entra

fondée. Ovide (*Tristes*, II, 199 : écrit en l'an 9 après J.-C.) dit du pays où il était relégué : *haec est Ausonio sub jure novissima*... Si cette indication est exacte, la Mésie aurait été réduite en province romaine entre l'an 3 avant J.-C., année où la Paphlagonie fut réduite en province romaine, et l'an 9 après J.-C., Mais un passage de Dion (LV, 29) nous montre qu'en l'an 6 après J.-C. il y avait déjà un gouverneur de la Mésie qui avait des troupes à sa disposition. La Mésie fut donc réduite en province romaine entre l'an 3 avant J.-C. et l'an 6 après J.-C. J'ai supposé que ce changement se produisit après le rappel de Tibère : cela en effet devait faire partie des mesures qui furent prises pour renforcer la défense des provinces.

(1) Mon. Anc., V, 15-16; Pline, *N H.*, II, lxvii, 167 *classe circumvecta ad Cimbrorum promunturium*. En rapprochant ces textes de celui de Velléius Paterculus (II, cvi, 3) on voit que les expéditions dont parlent le monument d'Ancyre et Pline eurent lieu cette année-là et furent dirigées par Tibère.

(2) Strabon, VII, ii, 1 : il est très probable que cette ambas-

dans les bouches de l'Elbe et remonta le cours de ce fleuve. Pendant ce temps, Tibère faisait faire à l'armée, du Rhin à l'Elbe, une marche de quatre cents milles, par une route qu'il nous est impossible de retrouver; sur son chemin, un très grand nombre de peuples lui apportèrent leur soumission; il combattit et dompta les Lombards qui avaient tenté de s'opposer à lui. Arrivé au bord de l'Elbe il y trouva sa flotte chargée de vivres et de matériel de guerre (1). Mais sur l'autre rive de grandes masses armées se réunissaient; elles étaient venues de partout pour défendre au moins cette dernière frontière. Les deux armées demeurèrent en face l'une de l'autre pendant plusieurs jours; de temps en temps la flotte romaine avançait et faisait peur aux barbares qui s'enfuyaient; des pourparlers furent engagés. Enfin un chef germain demanda à voir César; il entra dans le camp romain qui lui fut montré sous son aspect le plus martial; il fut autorisé à se présenter devant Tibère, qui le reçut avec toute la gravité romaine et dans l'attitude d'un demi-dieu. Le barbare contempla longuement et en silence cet homme qui symbolisait la puissance fabuleuse de la ville lointaine, vers laquelle le monde entier tournait ses regards (2). De nouveaux traités de paix furent conclus; puis l'armée et la flotte reprirent à rebours la longue route par laquelle elles étaient venues. Tibère avait su raviver dans les esprits superficiels et légers de ces barbares, l'idée de la puissance romaine, presque sans un combat, par un grand étalage de ses forces, en leur montrant qu'une armée romaine pouvait, quand

sade fut envoyée à la suite de l'expédition de Tibère dans le Jutland et qu'elle en fut la conséquence.

(1) Velléius Paterculus, II, 106.

(2) Velléius Paterculus, II, 107.

elle le voulait, traverser en sécurité la Germanie d'un bout à l'autre. Deux autres peuples en effet, les Sénones et les Carides ou Carudes, impressionnés par cette marche, avaient décidé d'envoyer des ambassades à Rome, la grande métropole (1). Malheureusement à Rome l'épuisement sénile dont le sénat était atteint faisait des progrès rapides. Cette année-là il fallut obliger d'anciens tribuns et d'anciens questeurs désignés par le sort à accepter l'édilité, personne ne voulant plus de cette charge (2); et les sénateurs à qui l'on avait demandé de trouver le nouvel impôt nécessaire pour les pensions des soldats déclaraient avoir bien cherché, mais n'avoir rien trouvé (3). Ils convenaient tous qu'il fallait prendre soin des soldats, assurer au trésor militaire des ressources larges et abondantes, mais à chaque taxe proposée on trouvait tantôt une objection à faire et tantôt une autre, si bien qu'aucune n'était approuvée. En réalité la sollicitude pour les vétérans qui avaient vieilli en défendant le Rhin et le Danube dissimulait mal l'égoïsme intraitable des propriétaires qui ne voulaient pas d'impôts nouveaux. La *lex caducaria* avait donné lieu à un tel mécontentement à l'égard d'Auguste, de Tibère, du gouvernement, que personne n'osait irriter davantage les classes moyennes, l'ordre des chevaliers, les riches plébéiens. Mais Tibère revenait à Rome pendant l'hiver de l'an 5 et de l'an 6, après sa grande marche jusqu'au Rhin (4), se souciant

(1) Mon. Anc., V, 16-18.
(2) Dion, LV, 24.
(3) Dion, LV, 25; μηδεὶς πόρος ἀρέσκων τισὶν εὑρίσκετο.....
(4) Velléius Paterculus, II, cvii, 3... *eadem qua priore anno festinatione urbem petens*. Cette hâte nous montre que Tibère voulait surveiller les affaires intérieures qui couraient de grands risques si Auguste était seul à s'en occuper.

peu de l'irritation publique, toujours décidé à empêcher que la loi militaire ne fût pour les soldats une nouvelle tromperie. Aussi voyons-nous au commencement de l'an 6 Auguste procéder à la constitution du trésor militaire par de nombreuses et rapides mesures : puisant encore dans sa caisse personnelle, il verse au nouveau trésor militaire, en son nom et au nom de Tibère, 170 millions de sesterces (1); il prie les souverains et les cités alliées de s'engager à verser certaines sommes (2); il choisit enfin parmi les impôts proposés celui qui sera soumis au sénat et aux comices, un impôt du vingtième sur tous les héritages et tous les legs, à l'exception de ceux laissés aux parents proches et aux pauvres (3). Ainsi après la *lex caducaria*, si désagréable aux classes aisées, on proposait un impôt sur les héritages plus désagréable encore. Les protestations s'élevèrent de tous les côtés. Était-ce donc que l'on voulait confisquer les fortunes des familles, refaire les proscriptions par des moyens légaux, non pas seulement au détriment de quelques familles riches, mais au détriment de tous ceux qui possédaient quelque chose? Le mécontentement ne tarda pas à grandir; la proposition fut sévèrement jugée et attira sur Tibère de nouvelles inimitiés, si bien que, pour éviter des discussions et des contestations, Auguste fit un petit coup d'État, et prétendit avoir trouvé cette proposition dans les papiers de César. Elle devait donc être considérée comme applicable, par suite du fameux sénatus-consulte du 17 mars de l'an 44 avant J.-C. C'est là la dernière application de ces papiers de César, qui furent la plus fameuse supercherie qu'aient jamais

(1) Mon. Anc., III, 35-39; Dion, LV, 25.
(2) Dion, LV, 25.
(3) *Ibid.*

inventée les partis politiques de Rome (1). Pour contenter ensuite tous ceux qui prétendaient que les anciens impôts auraient suffi pour tous les besoins, s'il n'y avait pas eu du gaspillage et des dépenses excessives, Auguste proposa qu'une commission composée de trois consulaires, choisis par le sort, fût chargée d'examiner toutes les dépenses, de réduire celles qui paraissaient trop élevées, de supprimer celles qui étaient inutiles et aussi tous les abus et tous les gaspillages (2).

Tibère vraiment n'avait pas perdu de temps. En moins de deux ans il avait créé une nouvelle province, relevé le prestige du nom romain parmi les populations germaniques, orienté vers une solution la question fiscale et militaire, rendu un peu de vigueur aux organes principaux de l'État, enfin redonné une certaine vogue aux idées traditionalistes et classiques. Une certaine réaction se produisait dans le public. Ovide lui-même, le poète des femmes galantes et des petits-maîtres dépravés, semblait s'être assagi ; depuis quelque temps en effet, il s'était mis à imiter Virgile, et il composait un poème national, les *Fastes*, et un poème moral et mythologique, les *Métamorphoses*. Dans le premier il refaisait en poésie l'œuvre de Verrius Flaccus, et mettait en beaux distiques le calendrier, c'est-à-dire jour par jour les fables mythiques, les faits historiques, les fêtes dont revenait le souvenir ou la célébration. Dans le second il racontait les fables les plus attrayantes de la mythologie, en les reliant les unes aux autres par un fil bien mince. Ainsi Ovide, lui aussi, semblait regretter la simplicité des anciennes

(1) Dion, LV, 25.
(2) *Ibid.*

générations et l'innocence, perdue hélas! de l'âge d'or; il vénérait la tradition dans ses souvenirs et dans les monuments les plus solennels; il se prosternait devant les dieux séculaires de Rome; il s'émouvait d'une piété tendre dans les temples où Rome avait prié, en face des rites sacrés qu'elle avait observés, tandis qu'elle s'élevait au-dessus des autres peuples du monde méditerranéen. Il soupirait, vénérait, se prosternait, lui qui s'était abandonné si longtemps aux gaietés lascives de la poésie érotique, et il apportait dans ces œuvres plus graves la même facilité, la même élégance, la même distinction; mais il mêlait en même temps à la haute poésie du passé et de la tradition des sentiments tout à fait nouveaux et modernes, arrivant à tout fondre avec une telle habileté qu'il est presque impossible de distinguer le vieux du nouveau. Le premier des écrivains romains, Ovide admet parmi les vieux cultes de Rome, et comme s'il était aussi très ancien, ce culte d'Auguste et de sa famille, qui commençait à peine à naître dans la conscience des classes moyennes de l'Italie; le premier, parmi les hymnes et les louanges des autres dieux, il n'oublie pas de parler des « saintes mains » de la « sainte personne », du « numen », de l' « intelligence céleste » d'Auguste et de Tibère, en attendant qu'il puisse adresser les mêmes flatteries à Germanicus et à Livie. Combien est grande la différence qui le sépare de la dignité soutenue d'Horace et de Virgile! Ovide est à la fois le poète de la tradition nationale qui se meurt et du sentiment monarchique qui naît, de l'amour lascif et de la religion austère; mais il est le poète de toutes ces choses contradictoires avec indifférence, sans s'efforcer, comme Virgile, de concilier dans leur essence ces contraires; il se préoccupe seulement de réussir à les fondre dans

leur aspect extérieur. Ovide représente bien l'esprit frivole et indiscipliné de sa génération, de cette nouvelle aristocratie, où les caractères individuels, non plus moulés par une tradition forte et une éducation systématique, mais exposés aux influences les plus différentes et les plus opposées, pouvaient se développer librement dans toutes les directions et aboutir aussi bien au vice qu'à la vertu, à l'héroïsme qu'à la lâcheté, à l'austérité qu'à la débauche, à l'intelligence qu'à la sottise. Les bons, les médiocres, les mauvais se confondaient dans ses rangs comme dans la famille d'Auguste, qui représente bien, elle aussi, l'aristocratie de cette époque. Germanicus et Agrippine formaient un couple exemplaire, qui rappelait aux Romains Drusus et Antonia. Germanicus était aimable, généreux, prêt à défendre dans les tribunaux, comme les nobles d'autrefois, les causes des plus obscurs plébéiens, avec une ténacité et une éloquence admirable; il donnait à la jeunesse un excellent exemple d'activité, de zèle civique, de mœurs pures (1). Agrippine était une épouse fidèle, une mère féconde; elle dédaignait le luxe et les dépenses inutiles; elle était fière, trop fière même, de son mari, de ses enfants, de ses vertus romaines. Ils avaient déjà un fils et s'appliquaient à observer la *lex Julia de maritandis ordinibus* avec un zèle vraiment exemplaire. Chez son frère cadet au contraire, chez ce Claude qui, toujours malade depuis son enfance, avait paru devoir rester idiot, l'intelligence s'était développée avec les années, mais d'une façon singulière et bizarre, comme un arbre dont une branche seule se met à pousser, très longue, mais tordue et monstrueuse. Claude avait des aptitudes

(1) Suétone, Cal. 3.

et du goût pour différentes études, pour la littérature, l'éloquence et l'archéologie (1); Tite-Live lui conseillait même de s'adonner à l'histoire (2); et cependant, dans toutes les choses pratiques, même dans les plus simples, il faisait preuve d'une incurable sottise, et il était tellement incapable d'apprendre les règles élémentaires du savoir-vivre, qu'Auguste, si pressé cependant de présenter au public et de préparer aux magistratures ses fils et ses petits-fils, était obligé de le cacher (3). S'il arrivait en effet qu'il prît part à un banquet, à une fête, à une cérémonie, à une réunion quelconque, il commettait toujours quelque sottise qui donnait à rire à tout le monde (4). Toujours au milieu de ses livres, il était si gauche, si naïf et si timide, qu'il était comme un jouet entre les mains de ses domestiques, de ses précepteurs et de ses affranchis; malgré sa crédulité, il n'était guère possible de faire son éducation, car les châtiments étaient aussi impuissants que les flatteries à faire pénétrer les notions les plus simples dans son esprit qui cependant accueillait des idées compliquées et difficiles; d'une constitution faible, mais d'une voracité et d'une sensualité presque animale, Claude était pour toute la famille une énigme cruelle. « Quand il a tous ses moyens, disait Auguste à Livie, on voit resplendir la noblesse de son esprit. » Et dans une autre lettre : « O ma Livie, puissé-je mourir, si jamais j'ai eu une plus grande surprise! J'ai entendu Claude déclamer, et il m'a plu; oui, il m'a plu. Je ne m'explique pas qu'un

(1) Suétone, *Claude*, 3 : *disciplinis autem liberalibus ab aetate prima non mediocrem operam dedit.*
(2) Suétone, *Claude*, 41.
(3) Suétone, *Claude*, 2.
(4) Suétone, *Claude*, 4.

homme qui s'exprime ordinairement si mal, puisse parler si bien en public » (1). Claude n'était donc pas un sot, mais son intelligence était incomplète et déséquilibrée comme celle de certains épileptiques; c'était un de ces érudits qui, sots et ridicules dans leurs relations avec les autres hommes, peuvent faire preuve d'originalité et d'intelligence, quand ils se réfugient dans quelque coin solitaire du vaste monde des idées, n'ayant plus de contact avec le genre humain, si ce n'est par l'intermédiaire de la cuisinière qui leur prépare leur repas. Malheureusement, s'il est facile aujourd'hui de placer un de ces érudits dans une Université, il n'était guère commode d'endurer sa présence dans la maison d'Auguste où l'on cherchait des administrateurs et des guerriers capables de faire de l'histoire, et non des disciples de Tite-Live, qui auraient été capables de l'écrire; et ainsi, en attendant qu'il se corrigeât, on le laissait à l'écart, le confiant à son gouverneur qui, paraît-il, ne lui épargnait pas les coups. Cependant si Claude était stupide, il ne causait d'ennui à personne et on pouvait le garder à la maison. Agrippa Postumus semblait au contraire, en grandissant, être atteint d'une stupidité brutale; il ne voulait ni étudier, ni rien faire de sérieux; il gaspillait son temps dans des plaisirs ridicules et passait par exemple des journées entières à la pêche; il avait pris en aversion Livie, sa belle-mère, qu'il insultait d'une façon affreuse, et qu'il accusait de lui avoir, d'accord avec Auguste, volé l'héritage de son père (2). Sa sœur Julie, d'autre part, qui avait épousé depuis quelque temps un grand seigneur de Rome, L. Æmilius Paulus, avait

(1) Suétone, *Claude*, 4.
(2) Dion, LV, 32.

avec sa mère une ressemblance inquiétante. Elle aimait la littérature et la jeunesse; elle aimait surtout le luxe et dépensait déjà sa fortune à pleines mains dans un palais somptueux, construit au mépris de toutes les lois somptuaires faites par Auguste (1). Ovide faisait partie du cercle de ses amis. Drusus au contraire, le fils de Tibère, qui avait épousé Livilla, sœur de Germanicus et de Claude, était un jeune homme sérieux, bien qu'il lui arrivât parfois de céder aux emportements d'un caractère trop violent.

Cette aristocratie si inégale et si diverse, pleine de vices, de vertus, de tendances, de caractères opposés; cet ordre des chevaliers ou, pour employer un langage plus moderne, cette bourgeoisie ramassée çà et là, et dont une partie était toute récente et très ignorante, plus désireuse d'exploiter la puissance mondiale de l'Italie que de supporter les charges nécessaires pour conserver cette puissance, c'étaient là des éléments bien médiocres et peu sûrs pour gouverner. En effet, malgré les services considérables rendus par Tibère depuis un an et demi, le public continuait à avoir de l'aversion pour lui et se refusait plus que jamais à lui accorder sa confiance. La loi de l'an 4 et la nouvelle taxe proposée faisaient redouter de nouveau que Tibère ne devînt un jour le successeur d'Auguste; l'Italie, c'est-à-dire les classes aisées, influentes et bien pensantes (ou, si l'on veut, mal pensantes), était moins préoccupée de la puissance romaine en Germanie ou de la sécurité de la lointaine frontière rhénane, que de la *lex caducaria* qui devait entrer en application au bout d'un peu plus d'une année, ou de l'impôt que l'on voulait mettre sur les héritages. Dans

(1) Suétone, *Auguste*, 72.

de telles conditions l'ambition la plus ardente et la plus élevée devait se contenter d'empêcher le mal, plutôt que prétendre faire beaucoup de bien. Seul, impopulaire, aidé seulement de quelques amis, accablé par les événements qui l'obligeaient à agir sans retard, Tibère n'avait ni le temps, ni le moyen de renouveler les vieux rouages du gouvernement romain. En effet, au commencement de l'an 6, Tibère avait dû partir sans tarder, pour mettre à exécution le plan imaginé contre Marbod et qui consistait à envahir la Bohême avec deux armées. L'une sous le commandement de Caïus Sentius Saturninus, le consul de l'an 4, viendrait du Rhin, de Mayence, et marcherait vers l'Est, en traversant les forêts des Cattes; l'autre, l'armée de la Pannonie qu'il conduirait lui-même, partant des frontières de Norique, de Carnonte, s'avancerait vers le Nord (1). L'intention de Tibère était-elle de détruire le royaume de Marbod, ou seulement de l'obliger à accepter une sorte de protectorat? Il semble impossible de le dire. Quoi qu'il en soit, en faisant cette expédition, Tibère accomplissait la grande évolution de la stratégie qui, imposée par la décadence militaire qui s'accentuait de plus en plus, avait été commencée par Agrippa; aux petites armées mobiles, rapides et indivisibles de César, il substituait définitivement les grosses armées munies de pesants bagages, qu'il fallait diviser et conduire sur le champ de bataille par des routes diverses. Il en arrive toujours ainsi, quand le soldat perd de sa valeur : les armées grossissent, l'armement se complique et se perfectionne, les mouvements se ralentissent. Malheureusement, tandis que Tibère se préparait à envahir la Bohême, de grands désordres se

(1) Velléius, II, 109, 5.

produisaient à Rome à la suite d'une disette qui devait être causée à la fois par les mauvaises récoltes et par la négligence habituelle des magistrats chargés de l'annone. L'importation privée, qui n'était pas abondante, même dans les bonnes années, avait encore diminué, et l'État qui, par des distributions gratuites, aidait Rome, même dans les années normales, à éviter la famine, se trouva réduit à lui fournir à lui seul tout son pain. Auguste ordonna que la distribution ordinaire de blé fût doublée (1), et il prit peut-être d'autres mesures, mais elles ne suffirent pas; le mal empirant, une loi fut proposée d'après laquelle l'annone ne serait plus confiée à des consulaires mais à des *praefecti frumenti dandi* (2). Mais pour remplir des greniers vides il ne suffisait pas de grandir la dignité des magistrats chargés d'acheter le blé; il fallait des vaisseaux, des hommes, de l'argent, et on en manquait; aussi une fois encore la métropole de l'empire fut en proie à la famine. Comme on ne pouvait augmenter les provisions de blé, on dut recourir à un expédient suprême, et on diminua le nombre des bouches. Auguste donna l'exemple, éloignant de Rome et envoyant dans ses terres et dans d'autres villes un grand nombre de ses esclaves et de ses affranchis; les riches imitèrent son exemple; tous les étrangers furent expulsés de Rome

(1) DION, LV, 26. La question des approvisionnements de blé demeure très obscure. Cependant il me semble que l'on n'a pas prêté assez d'attention à ce chapitre de Dion, qui fournit de bons arguments à la thèse d'après laquelle les distributions publiques étaient faites seulement pour venir en aide et pour compléter le commerce privé; c'est-à-dire que presque toute la population vivait en achetant une partie de son blé et en recevant l'autre de l'État. Si tout le monde avait vécu entièrement sur les distributions publiques, on ne comprendrait pas pourquoi Auguste aurait fait doubler la distribution ordinaire.

(2) DION, LV, 26.

à l'exception des précepteurs et des médecins; on en fit sortir tous les gladiateurs; on releva tous les sénateurs de l'obligation de résider à Rome, en décidant que les votes du sénat seraient valides, quel que fût le nombre des sénateurs présents (1). Mais des expulsions aussi nombreuses ne pouvaient manquer de désorganiser complètement les services publics qui allaient déjà fort mal. Dans la ville à demi vide, les incendies recommencèrent plus fréquents et plus violents; personne ne se souciant plus de les éteindre, des quartiers entiers furent la proie des flammes (2); la misère devint générale. La situation politique, déjà si tendue et confuse, finit par sentir le contre-coup de cette crise et de ces désastres. Tous ceux qui redoutaient l'application de la *lex caducaria;* tous ceux qui espéraient ne pas payer l'impôt qui avait été décidé l'année précédente; tous ceux qui haïssaient Tibère et redoutaient son influence croissante, profitèrent du moment et soufflèrent sur le feu de l'exaspération populaire pour effrayer le gouvernement : des manifestes séditieux excitant le peuple contre Auguste, contre Tibère, contre le sénat furent divulgués; un vent de révolte souffla sur la ville, agita jusqu'aux lauriers triomphaux plantés par ordre du sénat sur le Palatin, devant la maison d'Auguste (3). Au désespoir devant tant de difficultés, le président voulut au moins prendre des mesures pour que la ville ne fût pas tout entière la proie des flammes, et il osa cette fois faire une entorse à la tradition aristocratique et au rigide principe nationaliste. Il enrôla à la hâte un grand nombre

(1) DION, LV, 26; OROSE, VII, III, 6; EUSÈBE, 2022; SUÉTONE, *Auguste*, 42.
(2) DION, LV, 26.
(3) DION, LVII, 27.

d'affranchis pauvres, les divisa en sept corps, pour les différents quartiers de la ville, les mit sous les ordres d'un chevalier, les chargea d'éteindre les incendies, comme faisaient autrefois les esclaves de Crassus et de Rufus. C'était là naturellement une mesure provisoire; quand on aurait mis fin à ce désordre, les corps seraient licenciés (1). Cependant Tibère et Saturninus, lentement, avec prudence, arrivaient des deux côtés de la Bohême, sans rencontrer aucune résistance. Il semble que Marbod, qui tenait à éviter une lutte à outrance avec Rome, ne voulait pas livrer une bataille, dont il avait également à redouter l'issue, que ce fût une victoire ou une défaite. Tibère, probablement, aurait dû se lancer vigoureusement à la poursuite de l'ennemi qui se dérobait, si, au moment où, dans leur marche convergente, les deux armées se rapprochaient, un événement inattendu n'eût changé, vers le milieu de l'an 6, le cours de la guerre contre les Marcomans et accru encore les difficultés de Rome. Profitant de l'éloignement des légions, indignés des réquisitions et des recrutements que Tibère avait fait faire pour la campagne de Bohême et qui venaient s'ajouter à des tributs déjà trop lourds, les Dalmates s'étaient révoltés sous la conduite d'un certain Baton (2); ils avaient eu facilement raison de quelques troupes romaines qui étaient restées dans la région, et leur exemple avait suscité dans la Pannonie une grande révolte qui gagna bientôt toute l'Illyrie. Partout on massacrait les Romains résidant dans le pays et les

(1) Dion, LV, 26 : ὡς καὶ δι' ὀλίγου σφᾶς διαλύσων..... Cette phrase est importante : elle nous prouve encore une fois l'opportunisme de toutes les réformes d'Auguste.

(2) Dion, LV, 29 : ταῖς γὰρ ἐσφοραῖς τῶν χρημάτων οἱ Δελμάται βαρυνόμενοι.....

marchands étrangers (1), symboles visibles du mal obscur qui tourmentait ces populations agricoles, exploitées par une civilisation plus raffinée et plus puissante; on confisquait et on pillait leurs biens partout; partout aussi la jeunesse était appelée aux armes, et elle était en Pannonie placée sous les ordres d'un chef qui, comme celui des Dalmates, s'appelait Baton (2); si la révolte ne réussit pas à armer 200,000 hommes, comme le veulent les historiens de l'antiquité (3), les deux provinces furent du moins envahies par des forces considérables, dont une partie marcha sur Sirmium, la ville la plus importante de la Pannonie, où s'étaient réfugiés les Romains (4).

Cette révolution présentait pour Rome de grands dangers. Les Pannoniens et les Dalmates étaient de ces barbares que Tibère redoutait parce qu'ils conservaient leur tempérament militaire, et apprenaient à manier les armes de Rome. Ils avaient servi en grand nombre dans les cohortes auxiliaires, et ils avaient déjà appris les choses que Marbod voulait enseigner à ses Marcomans, la discipline et la tactique romaine, la langue latine, les mœurs et les idées dont ils pouvaient se servir pour combattre Rome (5). En outre ils habitaient près de l'Italie. Par Nauporte et Aquilée une armée pannonienne pouvait en quelques jours déboucher dans la vallée du Pô. Bientôt en effet la nouvelle que les insurgés se préparaient à envahir l'Italie se répandit dans toute la péninsule; on crut partout que cette nouvelle était exacte; personne ne se demanda si une aussi

(1) Velléius Paterculus, II, cx, 6.
(2) Dion, LV, 29.
(3) Velléius Paterculus, II, cx, 3.
(4) Dion, LV, 29.
(5) Velléius Paterculus, II, cx, 5.

grande entreprise était vraiment possible; et l'on perdit à Rome le peu de bon sens qui pouvait rester après tant d'aventures. L'empire vit alors dans cette Rome qui n'avait pas désespéré, alors que les cavaliers d'Hannibal caracolaient sous ses murs ou quand la guerre sociale était déchaînée dans toute sa fureur, dans Rome arrivée au plus haut de sa puissance, le plus extraordinaire affolement et la plus incroyable terreur causée par les Pannoniens et les Dalmates. De tous les côtés on demanda avec des cris de douleur qu'on vînt au secours de la capitale, pour la sauver de la ruine et de la servitude qui la menaçaient; en un instant l'aversion tenace que l'on avait pour Tibère sembla disparaître; tout le monde parut se réjouir que Rome possédât encore une épée bien aiguisée; de toute part on supplia Auguste de faire revenir Tibère de Bohême et l'on proposa de prendre les mesures les plus radicales. Auguste, soit qu'il crût lui aussi au danger, soit qu'il voulût profiter de l'effroi universel pour rendre un peu de force au gouvernement, ne chercha pas à faire cesser cette grande panique, mais il déclara au sénat, que si l'on ne prenait pas des mesures énergiques, l'ennemi pourrait à dix jours de là être aux portes de Rome (1); et ces mesures, il les proposa aussitôt au sénat. Il ordonna à Cécina Sévérus, le gouverneur de la Mésie et au roi des Thraces, Rémétalcès, d'envahir ensemble la Pannonie, le premier avec ses trois légions et avec deux légions qu'il avait fait revenir de Syrie, le second avec son armée (2); il rappela de partout les réserves; il fit recruter de nouveaux soldats (3); pour trouver de l'argent il n'hésita plus, il imposa un tribut aux

(1) Velléius Paterculus, II, cxi, 1.
(2) Dion, LV, 29; Velléius Paterculus, II, cxii,
(3) Velléius Paterculus, II, cxi, 1.

Germains qui cependant étaient si pauvres; enfin pour grossir l'armée il eut recours aux affranchis et aux étrangers. Par une loi qu'il proposa ou par un décret qu'il fit approuver au sénat, il obligea les sénateurs, les chevaliers et les personnes qui avaient une certaine fortune, à fournir, en raison de leurs moyens, un certain nombre d'esclaves qui, mis en liberté et recevant de leurs patrons de quoi vivre pendant six mois, devaient former des cohortes, dites cohortes des *voluntarii* (1). Réunis de cette façon, vétérans, nouvelles recrues, affranchis, étrangers, furent tous expédiés en toute hâte à Tibère, à destination de Siscia (2), où les renforts se concentraient peu à peu, tandis que Cécina et Rémétalcès s'efforçaient de délivrer Sirmium (3).

Mais au milieu de la panique universelle, Tibère seul n'avait pas perdu la tête. Il connaissait les Pannoniens et les Dalmates à qui il avait fait la guerre pendant de si longues années, et tout en jugeant d'abord l'insurrection dangereuse, il ne crut pas cependant que les insurgés pourraient envahir l'Italie (4). Il ne voulut

(1) Velléius Paterculus, II, cxi, 1; Suétone, *Auguste*, 25; Dion, LV, 31; Macrobe, *Sat.*, I, xi, 30.

(2) Velléius Paterculus (II, cxiii, 3) dit : *regressus Sisciam*. Cela prouve bien que la concentration dont Velléius nous parle au commencement du chapitre se fit bien à Siscia, et que par conséquent Siscia était toujours restée au pouvoir des Romains; ce qui est encore une preuve que les nouvelles au sujet de la révolte étaient très exagérées. Dion le confirme en nous disant que Tibère et Messalinus, la première année, s'arrêtèrent à Siscia (LV, 30).

(3) Ils y parvinrent d'ailleurs. Voy. Dion, LV, 29.

(4) Dion, LV, 30 et Velléius Paterculus, II, 113 nous font voir que Tibère ne se hâta pas d'aller faire la guerre en Pannonie, puisque la première année il se contenta de répartir les légions et les auxiliaires dans la Pannonie. Il est facile d'expliquer ce retard; il voulut auparavant terminer les affaires de Bohême.

donc pas quitter précipitamment la Bohême pour fondre sur la Pannonie comme le demandait l'Italie affolée; mais il voulut d'abord terminer sa campagne de Bohême, non plus comme il l'avait projeté tout d'abord, mais du moins d'une façon honorable et sans retraite précipitée. Soit qu'il fût déjà en pourparlers, soit que, renonçant à l'idée de livrer une grande bataille, maintenant qu'il avait derrière lui la révolte de Pannonie, il en vînt seulement alors à cette idée d'une entente, il entama des négociations avec Marbod, sut les conduire avec prudence et conclut un accord satisfaisant. Seulement après avoir conclu cet accord, probablement au commencement de l'automne, il revint vers la Pannonie, envoyant en avant le gouverneur de la Pannonie, Messalinus, fils de Messala Corvinus (1). Cependant Cécina et Rémétalcès avaient délivré Sirmium, après un combat victorieux mais très meurtrier (2).

Cette pondération et cette lenteur de Tibère irritèrent l'Italie qui aurait voulu une marche foudroyante et l'écrasement immédiat des insurgés. Des murmures commencèrent à s'élever; on prétendit que Tibère faisait traîner la guerre en longueur pour demeurer à la tête d'une immense armée (3). Mais cet aristocrate qui

(1) Dion, LV, 30; Velléius Paterculus, II, cxii, 1.

(2) Dion, LV, 29. Dion fait allusion à deux combats livrés par Cécina aux insurgés, cette première année (LV, 20 et LV, 30); Velléius (II, cxii, 4) qui donne plus de détails ne parle que d'un seul combat. Mais comme Velléius semble dire que le combat dont il parle aurait été livré par les insurgés aux armées qui venaient de Mésie et de Thrace, je suis porté à croire qu'il s'agit là du premier combat dont parle Dion.

(3) Dion, LV, 31. Dion attribue ce soupçon à Auguste, mais en réalité c'est le public et ses ennemis qui soupçonnaient Tibère. Que Tibère fut accusé par le peuple et aussi par l'armée de laisser la guerre se traîner en longueur, cela nous est indirectement

avait dans le sang le mépris de l'opinion publique, qui jamais, pour quoi que ce fût, ne demandait conseil à autrui (1), n'était vraiment pas homme à prêter l'oreille aux conseils des bavards du forum. Quand, parvenu à Siscia, il eut réuni l'armée qu'il ramenait de Bohême aux forces qui lui avaient été envoyées d'Italie, et put étudier la situation avec plus de calme, il imagina un plan qui était tout l'opposé de ce que l'on désirait et que l'on attendait en Italie. Tandis qu'à Rome où l'on allait vite de la frayeur aux fanfaronnades, tout le monde s'attendait à ce que, d'un jour à l'autre, il fit mordre la poussière aux Dalmates et aux Pannoniens, dans une grande bataille rangée, Tibère savait qu'il n'aurait pas pu, sans courir de graves dangers, imiter la tactique de César en Gaule, et attaquer l'insurrection dans ses repaires innombrables. Une armée très nombreuse se formait sous ses ordres à Siscia, et comprenait dix légions, soixante-dix cohortes d'auxiliaires, dix escadrons de cavalerie, dix mille vétérans, un grand nombre de *voluntarii* ou affranchis dont on faisait des soldats, et la cavalerie thrace; l'ensemble atteignait

confirmé par Velléius, qui à différentes reprises et avec beaucoup de chaleur prend la défense de Tibère, et le loue, d'avoir dirigé la guerre, en s'occupant seulement du succès et non des applaudissements de la foule (*quae probanda essent, non quae utique probarentur sequens*, I, CXIII, 2 : *ante conscientiae quam famae consultum*; II, CXV, 5). Si, comme il me le semble, la lettre dont Suétone (*Tibère*, 21) nous donne un fragment est de cette époque, Auguste lui-même donne à entendre que bien des gens blâmaient Tibère, puisqu'il insiste tant pour lui dire que lui au contraire, et tous ceux qui avaient été en Pannonie approuvaient sa conduite. Cette lettre nous montre qu'Auguste connaissait les raisons des lenteurs de Tibère; il est donc probable que Dion, cette fois-là comme tant d'autres, a attribué à Auguste les idées d'une partie du public.

(1) Suétone, *Tibère*, 18 : *tunc* (après la défaite de Varus) *praeter consuetudinem cum pluribus de ratione belli communicavit.*

presque cent mille hommes (1). Mais Tibère, pas plus qu'Auguste d'ailleurs, ne pouvait avoir grande confiance dans la valeur d'une armée ainsi composée (2). Pouvait-il, sans témérité, attaquer brusquement, à la manière de César, un ennemi courageux et rusé, dans une région qu'il connaissait mal, où les communications et les approvisionnements étaient si difficiles? Pendant ces quelques mois de guerre Messalinus et Cécina avaient déjà à plusieurs reprises failli succomber dans des attaques inattendues, et ils ne s'étaient tirés d'affaire qu'en perdant beaucoup d'hommes (3). Qu'arriverait-il si un corps d'armée était anéanti? Tibère renonça à la gloire retentissante des batailles rangées, et il décida au contraire de faire aux insurgés une guerre analogue à celle que les Anglais ont faite, il y a quelques années, aux Boers; c'est-à-dire de diviser sa grande armée en différents corps, de réoccuper avec eux tous les lieux importants où les légions étaient auparavant cantonnées (4), d'assurer, en s'en occupant lui-même, le ravitaillement de ces corps d'armée (5). Chaque corps serait chargé de dévaster le territoire environnant, et d'empêcher les insurgés de faire leurs semailles et leurs moissons; ainsi la famine, l'année suivante, les obligerait à se rendre,

(1) Velléius Paterculus, II, cxiii, 1 : on ne sait pas au juste ce que signifie le *frequente equite regio*; à mon avis il s'agit de la cavalerie du roi de Thrace.

(2) Voyez la phrase d'Auguste dans la lettre à Tibère, citée par Suétone (*Tib.*, 21) : καὶ τοσαύτην ῥᾳθυμίαν τῶν στρατευομένων.

(3) Velléius Paterculus, II, 112; Dion, LV, 29 et 30.

(4) Velléius Paterculus, II, cxiii, 2 : *exercitum... dimittere statuit... remisit eo unde venerat* : ces phrases signifient que Tibère fit réoccuper par l'armée les lieux qu'il occupait avant la guerre.

(5) Suétone (*Tibère*, 16) dit en effet que la plus grande difficulté de cette guerre fut la *summa frugum inopia*.

tandis que les légions qui seraient nourries avec le blé apporté du dehors pourraient facilement venir à bout des bandes les plus obstinées (1). Tibère employa le reste de l'année à voir comment on pourrait répartir dans la Pannonie les différents corps d'armée; il les accompagna tous dans leurs différents cantonnements, veillant à ne pas les laisser tomber dans des embuscades, et organisant le service d'approvisionnement. Ce mouvement réussit tout à fait; l'insurrection, en effet, n'osa pas fermer la route aux Romains qui, en nombre beaucoup plus considérable, revenaient réoccuper les villages et les villes les plus importantes. Ainsi, à l'approche de l'hiver, tandis que les Romains réoccupaient toutes les villes, et tous les villages de quelque importance, les bandes des insurgés se dispersaient dans les campagnes (2). Mais vers la fin de l'année, ce fut une nouvelle calamité : les Daces, profitant de l'éloignement de Cécina, envahirent la Mésie. Cécina et le roi des Thraces furent obligés de retourner en Mésie pour repousser l'invasion (3). Quelques bandes d'insurgés se jetèrent aussi en Macédoine, mais, à ce qu'il semble, n'y firent pas grand mal.

Cette même année Archelaüs, roi de Judée, qui administrait mal la Palestine fut déposé et relégué en Gaule, à Vienne (4). Rome avait donc osé tenir l'engagement qu'elle avait pris avec le peuple juif. Il faut sans doute voir dans cette mesure énergique l'influence de Tibère. Auguste en effet n'avait pas osé, même à

(1) Dion, LV, 30 : τῇ μὲν χώρᾳ σφῶν πορθουμένῃ... Ainsi s'explique la famine de l'année suivante.
(2) Dion, LV, 30.
(3) *Ibid.*
(4) Josèphe, *A. J.*, XVII, XIII, 12 : la date est confirmée par Dion (LV, 27). Dion se trompe cependant, en ce qui concerne le nom du roi, qu'il appelle Hérode.

l'époque où il était dans toute sa vigueur, intervenir si énergiquement dans les affaires des peuples alliés. Et maintenant il était si fatigué, si découragé qu'il semble, à peu près à cette époque, avoir songé à se laisser mourir de faim (1). Des nouvelles funestes arrivaient de partout; l'état de l'empire était misérable; en Sardaigne les brigands étaient devenus maîtres de l'île; en Asie Mineure les Isaures osaient de nouveau descendre des montagnes pour saccager les plaines; en Afrique les Gétules envahissaient les territoires du roi Juba et de Rome. On était en danger partout, et l'on n'avait ni argent, ni soldats, ni généraux. Ce fut un chevalier et non un sénateur qu'il fallut envoyer en Sardaigne pour combattre les brigands (2). Quel effort pouvait opposer à cette dissolution universelle un vieillard comme Auguste, usé par un demi-siècle de gouvernement? « S'il survient pour moi quelque difficulté, surtout une difficulté grave, écrivait-il à cette époque à Tibère, si j'ai quelque souci trop grand, c'est toujours toi que je voudrais avoir auprès de moi, ô mon Tibère; et en pensant à toi je me souviens du vers d'Homère : *en suivant celui-là nous pourrions nous tirer même d'un feu ardent, tant il est habile à tout prévoir* » (3). Tibère en effet était le seul à se donner de la peine pour tirer la république du « feu ardent » de cette crise si grave, qui avait éclaté sur tant de points; et il y apportait un zèle infatigable, une abnégation silencieuse et dédaigneuse, la préoccupation exclusive de sauver l'honneur, le prestige et la puissance de Rome. Mais l'aversion que le public avait pour lui, et que le danger avait un instant fait oublier, renaissait main-

(1) PLINE, *Hist. Nat.*, VII, XLV, 149.
(2) DION, LV, 28.
(3) SUÉTONE, *Tibère*, 21.

tenant; les hommes avides, vicieux ou paresseux, qui avaient peur de lui, profitaient des lenteurs inévitables de la guerre pour le discréditer et pour accroître encore son impopularité. Si la guerre durait si longtemps, c'était, disait-on, parce que Tibère ne savait pas ou ne voulait pas y mettre fin. Il n'y avait plus à espérer que Tibère s'entendît jamais avec son époque! Mais Tibère ne se laissa pas troubler par ces critiques, et on attendit en vain à Rome, au printemps suivant, la grande bataille où les Pannoniens et les Dalmates devaient être anéantis. Répartie en tant de corps différents (1), l'armée romaine se mit, suivant les prescriptions de Tibère, à épuiser graduellement dans de petits combats les forces des insurgés et à faire en même temps le vide autour d'eux en détruisant les moissons et le bétail, tandis qu'au centre de cette armée qui était en campagne de tous les côtés, Tibère s'occupait activement de la ravitailler et de l'encourager. Mais si Tibère faisait son devoir en Pannonie, Auguste s'affligeait à Rome en voyant que le public comprenait si mal et admirait si peu le dernier général que l'aristocratie romaine eût engendré. La situation était toujours mauvaise à Rome. Il y avait moins d'incendies graves, il est vrai, grâce aux cohortes des *vigiles* dont le public était enchanté et qu'Auguste n'avait pas encore congédiées, bien qu'elles n'eussent été instituées que provisoirement (2); mais la disette continuait (3); le mécontentement populaire s'emportait de nouveau contre Tibère; une folle se mit

(1) Dion, LV, 32 : οἱ Ῥωμαῖοι νεμηθέντες... Dion place à tort cette répartition en l'an 7, après l'arrivée de Germanicus. Velléius nous dit, et cela est plus vraisemblable, qu'elle était déjà faite à la fin de l'année précédente.

(2) Dion, LV, 26.

(3) Dion, LV, 31 : τὸν λιμὸν, ὅς καὶ τότε αὖθις συνέβη...

à prophétiser à Rome, avec le plus grand succès (1); tous les ennemis de Tibère, et ils étaient si nombreux, tous ceux qui tremblaient à la pensée qu'il serait le successeur d'Auguste, s'il venait à bout de l'insurrection des Pannoniens, profitaient avec une audace croissante de la sottise populaire pour chercher par un mouvement d'opinion publique à imposer son rappel à Auguste; on répandait des soupçons au sujet de ses intentions, on l'accusait d'incapacité. Rome était inondée de libelles contre Tibère et dans quelques-uns on n'épargnait pas même Auguste. On chercha même à répéter le coup tenté avec Caïus et Lucius César, en opposant à Tibère, Germanicus, le fils de Drusus, qui jeune et sans expérience était partisan de la grande guerre et n'approuvait pas la stratégie prudente de son oncle. D'autre part, si les gardes de nuit étaient utiles, ils coûtaient aussi beaucoup d'argent, et il n'y en avait plus dans le trésor.

Comme à l'ordinaire, Auguste louvoyait et cherchait à contenter tout le monde. Il suspendit pour deux ans encore la *lex caducaria;* il célébra les grands jeux, que réclamait la prophétesse, pour donner quelque satisfaction au peuple (2); il envoya même en Pannonie Germanicus, bien qu'il ne fût encore que questeur cette année-là pour contenter un peu le parti de l'offensive rapide, pour faire croire que ce jeune homme si populaire ferait ce que Tibère ne savait pas faire, et terminerait rapidement la guerre en livrant une grande bataille (3). Mais il écrivait d'autre part à Tibère, de Rimini, peut-être, où il était allé pour avoir plus vite

(1) Dion, LV, 31.
(2) *Ibid.*
(3) Dion (LV, 31) attribue cette intention à Auguste. Il est plus probable qu'il laissait croire la chose au public.

des nouvelles : « Quant à moi, ô mon Tibère, je crois que personne n'aurait pu mieux faire que toi, au milieu de tant de difficultés et *avec de si mauvais soldats* (ce compliment est écrit en grec). Tous ceux qui sont allés là-bas sont unanimes à dire que l'on pourrait citer à ton sujet le vers qui dit : un homme seul par sa vaillance nous a tous sauvés (1) ». Il fallait cependant trouver de l'argent pour payer les *vigiles*. Auguste prit le parti de supprimer le subside accordé aux préteurs pour les spectacles de gladiateurs, et il fit approuver un impôt, qui était de 2 ou de 4 pour 100, sur la vente des esclaves (2). Cependant Germanicus était arrivé en Pannonie; mais il avait à peine essayé de mettre à exécution ses projets audacieux qu'il était tombé dans une embuscade où il avait failli être mis en pièces avec ses troupes. Tibère avait donc sagement continué à faire la guerilla, sans se soucier du mal que l'on disait de lui à Rome où on l'accusait de ne rien faire (3).

Cette année-là Auguste fit exiler par le sénat Agrippa Postumus (4), ne pouvant plus à cause de ses mœurs tolérer sa présence chez lui ni à Rome; et Cassius Sévérus trouva enfin quelqu'un qui lui fit ce qu'il avait fait à tant d'autres : un procès qui se termina par sa condamnation à l'exil (5). Nous ne savons pas en quoi consistait l'accusation, mais nous pouvons supposer par l'issue du procès que le temps avait fini par user la

(1) SUÉTONE, *Tibère*, 21.
(2) DION, LV, 31 : les manuscrits portent πεντηκοστῆς, mais on a voulu corriger et mettre πεντεικοστῆς. Voy. CAGNAT, *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains*, Paris, 1882, p. 233.
(3) DION, LV, 32.
(4) DION, LII, 32; VELLÉIUS PATERCULUS, II, CXVII, 7.
(5) Voy. SAINT JÉRÔME, *ad ann. Abr.*, 2048.

puissance de ce diffamateur professionnel et aussi la terreur qu'il inspirait.

Au cours de l'an 8 la situation devint meilleure à Rome et dans les provinces insurgées. La disette cessa dans la capitale; ceux qui avaient été expulsés commencèrent à rentrer; le mécontentement public au sujet de la guerre s'apaisa peu à peu. Les plus entêtés et les plus ignorants durent reconnaître que Tibère n'avait pas été si inhabile ni si paresseux que le prétendaient les stratèges du forum. Pendant l'hiver de l'an 7 à l'an 8, une terrible famine était survenue en Pannonie et avait décimé les insurgés, tandis que les troupes romaines, approvisionnées par Tibère, avaient pu continuer à se nourrir (1); aussi, au commencement du printemps, elles purent sortir pour asséner le coup de grâce à l'insurrection, en poursuivant les bandes démoralisées des rebelles. De nombreux chefs, qui n'espéraient plus la victoire, étaient prêts à négocier leur reddition; le peuple était las, et seul un petit parti d'irréductibles obligeait à continuer la guerre. Tibère sut profiter de l'occasion. Employant à la fois la douceur et la force, s'abstenant d'user de rigueur à l'égard des vaincus, cherchant à conclure la paix à des conditions raisonnables, il parvint au cours de l'an 8 à pacifier la Pannonie. Mais il dut pour cela faire un tel effort et se donner tant de peine que le vieux président en fut un instant inquiet : « Quand j'entends dire, écrivait Auguste à Tibère, et quand je lis que les fatigues te font maigrir et t'épuisent, cela me fait frissonner. Je te supplie de te ménager; si tu tombais malade, nous pourrions en mourir, moi et ta mère, et tout l'empire en serait bouleversé. Qu'importe

(1) Dion, LV, 33.

que ma santé soit bonne ou mauvaise, quand toi, tu es malade? Je prie les dieux de te conserver pour nous et de te donner maintenant et toujours une bonne santé, s'ils n'ont pas pris en haine le peuple romain (1). »

Cette année, en somme, aurait pu apporter quelque consolation à la vieillesse d'Auguste, si un nouveau scandale n'était venu, vers la fin de l'année, désoler sa maison. La jeune Julie, comme sa mère, par son luxe et ses mœurs, avait fini par braver trop ouvertement les lois d'Auguste qui, maintenant qu'il s'était réconcilié avec Tibère et par conséquent rapproché du parti traditionaliste, n'avait plus de raison pour se montrer aussi indulgent avec sa petite-fille qu'il l'avait été avec sa fille. Cette fois encore nous ignorons comment Auguste eut les preuves de l'adultère; mais il faut supposer, qu'une fois qu'il les eut, il voulut couper aussitôt le mal dans la racine, pour empêcher un nouveau scandale, semblable à celui de la mère. Usant donc des pouvoirs qui lui avaient été conférés en l'an 23, il intima à Julie, à Décimus Junius Silanus, qui était le plus illustre de ses amants, à d'autres personnages qui étaient passibles des peines indiquées dans la *lex de adulteriis*, de partir pour l'exil dans les séjours qu'il désignerait lui-même, s'ils voulaient éviter un procès; sans quoi, on leur appliquerait la *lex Julia de adulteriis*, qui lui donnait, à titre de *paterfamilias*, le droit de mettre à mort Julie, et, à titre de citoyen, le droit de mettre les autres en accusation (2). Dans une telle

(1) Suétone, *Tibère*, 21.
(2) Quand Ovide dit (*Tristes*, I, II, 61) :

Quamque dedit vitam mitissima Cæsaris ira

il fait simplement allusion au droit que donnait à Auguste la *lex Julia de adulteriis* de mettre à mort en même temps que sa fille

alternative, le choix s'imposait : le procès signifiait le scandale public, la condamnation certaine et irrévocable, la confiscation des biens; en consentant au contraire à s'éloigner sur l'invitation d'Auguste, les coupables sauvaient leurs biens, échappaient à une condamnation légale, et pouvaient espérer revenir un jour, quand Auguste serait apaisé ou ne serait plus là (1). Au nombre des victimes fut Ovide à qui Auguste, par sa rélégation à Tomes, fit expier à la fois un mystérieux *error* et ses *carmina*. En quoi consista cet *error*? Pour quelle raison le poète eut-il à souffrir des amitiés des grands, dont il cherchera dans la suite à éloigner son ami? Nous ne saurions le dire d'une façon précise. Il faut se rappeler cependant que la *lex Julia* frappait des mêmes peines que l'adultère, le *lenocinium*, c'est-à-dire toute aide prêtée à autrui pour consommer l'adultère, comme le fait de prêter sa maison pour les rendez-vous. Il est fort possible que le frivole poète de l'*ars amandi* ait commis une imprudence de ce genre pour Julie ou pour quelqu'un de ses amants. Les

adultère ceux qui avaient commis l'adultère avec elle. Voy. vol. V, p. 247. Auguste n'avait pas à Rome, sur les citoyens romains, le droit de vie et de mort, toute son autorité à Rome et en Italie se réduisant à cette demi-dictature qui lui avait été accordée en l'an 23 avant J.-C. avec la formule qui nous a été transmise par la *lex de imperio Vespasiani*. Assurément un despote aurait pu tirer de cette formule la justification légale du droit de vie et de mort; mais il n'est pas possible qu'Auguste ait jamais osé en venir à un tel acte d'autorité. Il n'y a rien dans tout ce que nous savons de lui qui nous autorise à le croire. Auguste n'osa jamais aller plus loin que la relégation.

(1) Ovide, *Tristes*, II, 130 :

Nec mea decreto damnasti facta Senatus etc.

Ce vers est confirmé par ce que dit Tacite de l'exil de Silanus, qui fut enveloppé lui aussi dans cette catastrophe. (*Ann.*, III, 24) : *non Senatusconsulto, non lege pulsus.*

mœurs de la haute société romaine étaient assez relâchées pour qu'Ovide pût compter ce service au nombre de ceux que l'on devait rendre à des amis, à charge de revanche, quand la même occasion se présentait. Quoi qu'il en soit, il est bien probable qu'Auguste aurait pardonné au poète cet *error*, si le parti traditionaliste n'avait reproché à Ovide d'être le corrupteur de la nouvelle génération, et d'avoir encouragé par un esprit aussi brillant que pervers les vices les plus redoutables de l'aristocratie. C'était en vain qu'il avait essayé d'excuser son egoïsme politique, en disant de ses vers :

Haec mea militia est, ferimus quae possumus arma.

C'était en vain aussi qu'il s'était fait sur le tard poète religieux et civil. Les crises intérieures, la révolte de Pannonie, la dissolution croissante de l'État, faisaient croire aux gens sérieux en Italie, que si l'on n'apportait pas plus de sévérité dans les lois et dans les mœurs, c'en était fait de l'empire. C'est la poésie érotique, c'est-à-dire une des forces dissolvantes les plus dangereuses pour l'ancienne morale romaine, qu'Auguste voulut atteindre, en frappant Ovide; et après avoir obligé l'auteur à quitter Rome, il fit enlever ses livres des bibliothèques publiques (1).

Ces exils décidés ainsi pour donner un exemple et pour ramener au respect des anciennes mœurs n'étaient pas des peines prononcées par un tribunal, mais des mesures prises par le chef de l'État avec les pouvoirs un peu vagues qu'on lui avait confiés dans un moment de crise. Il est vrai que la peine aurait été plus forte pour les coupables s'ils avaient été condamnés par les

(1) Ovide, *Tristes*, III, I, 65 et suiv.

tribunaux; mais, tout en adoucissant les peines, Auguste supprimait le jugement public, la discussion des preuves qui est toujours, même pour les plus grands coupables, une suprême espérance, les jugements humains étant incertains et faillibles. Personne cependant ne protesta. Ovide vit ses amis l'abandonner, le vide se faire autour de lui; et vers la fin de l'année il dut se résoudre au long et triste voyage qui lui était imposé comme châtiment par le parti conservateur redevenu puissant. Sa tâche, à la fois bonne et mauvaise, était finie; après avoir tant travaillé à corrompre par son art exquis les esprits de ses contemporaines, il était exilé chez les Gètes barbares, loin des belles dames de Rome qui avaient toujours eu tant de flatteries pour lui, et il allait pouvoir méditer sur la férocité des grandes traditions mourantes qu'il avait attaquées avec tant de succès, pendant si longtemps. Au commencement de l'an 9, Tibère, voyant que l'insurrection en Pannonie était terminée et qu'il ne restait plus qu'à dompter la Dalmatie, avait laissé le commandement à Germanicus et était revenu en Italie. Le public, que ses succès avaient ramené à lui, lui fit de grandes fêtes, et les chevaliers profitèrent d'une de ces fêtes pour demander, par de bruyantes démonstrations, l'abrogation de la *lex caducaria*, qui devait enfin entrer en vigueur cette année-là (1). Telle était Rome! Tandis qu'en lui rendant de grands honneurs, elle célébrait les vertus du général

(1) Dion, LVI, 1 : οἱ ἱππεῖς... τὸν περὶ τῶν μήτε γαμούντων μήτε τεκνούντων, καταλυθῆναι ἠξίουν : c'est encore là une preuve qu'entre la *lex Julia de maritandis ordinibus* et la *lex Papia Poppaea* il y en eut un troisième; à ce moment-là en effet la *lex Papia Poppaea* n'était pas encore faite et la *lex Julia* ne s'occupait que des célibataires et non des *orbi*.

qui avait triomphé dans une guerre dangereuse, elle demandait l'abrogation de la loi qui devait fournir les moyens nécessaires pour entretenir l'armée, en obligeant les citoyens égoïstes qui ne voulaient plus engendrer d'officiers ni de soldats à contribuer au moins par leur fortune, à la défense de l'empire. Mais Auguste n'entendait pas renoncer à cette source de revenus, surtout après les grandes dépenses occasionnées par la guerre en Pannonie, dont les frais dépassaient de beaucoup la valeur du maigre butin fait chez ces barbares chargés de dettes (1). D'autre part on se rendit compte bientôt que l'entreprise de Dalmatie était plus difficile qu'on ne l'avait cru tout d'abord. En l'absence de Tibère, les soldats fatigués par tant de marches et de contremarches, s'étaient mis à protester contre la stratégie lente et fatigante imposée par le généralissime, et ils demandaient que l'on en finît une bonne fois en livrant une bataille décisive. Germanicus n'avait ni l'autorité ni le tempérament qu'il aurait fallu pour contenir les soldats (2). Afin d'empêcher un désastre, Tibère repartit pour la Dalmatie, après être certainement tombé d'accord avec Auguste au sujet de la *lex caducaria*. Ce ne fut pas Auguste qui était trop vieux pour se charger d'une telle tâche, mais ce furent les deux consuls alors en charge, qui proposèrent la *lex Papia Poppaea*. Cette loi complétait la *lex de maritandis ordinibus* et remplaçait la *lex caducaria*. Les peines étaient moins sévères dans les cas de stérilité; on ne prenait aux *orbi* que la moitié des héritages ou des legs, tandis que les célibataires en étaient complètement frustrés; on attribuait les *caduca* aux parents au

(1) Dion, LIV, 16 : λεία ἐλαχίστη ἑάλω.
(2) Dion, LVI, 12.

troisième degré, ainsi qu'aux cohéritiers et aux colégataires, s'ils avaient des enfants; ce n'était que quand les uns et les autres manquaient, que l'État pouvait s'approprier ces *caduca*.

La loi fut approuvée, et à peu de temps de là, au mois d'octobre, Tibère remportait sur les Dalmates une victoire complète qui mettait fin à la guerre. Rome apprit enfin la nouvelle si longtemps attendue : la grande révolte était étouffée; Rome triomphait encore une fois. La joie fut immense; le sénat par un décret donna à Auguste le nom d'*imperator;* décida que Tibère aurait le triomphe et des arcs d'honneur en Pannonie; que Germanicus et les autres généraux auraient les ornements triomphaux; que Germanicus en outre aurait le privilège d'être nommé consul avant l'âge légal; que Drusus, le fils de Tibère, aurait le droit de prendre part aux séances du sénat avant d'être sénateur et le droit d'être compté parmi les sénateurs prétoriens quand il aurait été questeur (1). Drusus n'avait pas pris part à la guerre, mais on voulut récompenser le père en la personne de son fils. Mais, tandis que le sénat décrétait ces honneurs, tandis que le peuple était dans la joie, délivré enfin des longues angoisses de cette guerre, cinq jours après que l'on eut reçu la nouvelle de la victoire remportée en Illyrie par les armées romaines, une autre nouvelle, terrible celle-là et foudroyante, arriva des bords du Rhin : la Germanie tout entière s'était soulevée depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe; les légions cantonnées au delà du Rhin avaient été massacrées ou faites prisonnières; le *legatus* d'Auguste, P. Quintiliùs Varus, s'était lui-même donné la mort pour ne pas tomber vivant entre les mains de

(1) Dion, LVI, 17.

l'ennemi; tout l'état-major, les généraux, les officiers avaient été tués ou faits prisonniers; la forteresse d'Aliso avait capitulé. Et cette catastrophe inattendue, dont on voulut aussitôt faire retomber toute la faute sur Quintilius Varus, avait, elle aussi, sa cause dans les vices profonds qui affaiblissaient l'empire, et que personne n'avait su discerner avec autant d'acuité que Tibère, bien qu'il fût impuissant lui-même à les guérir et qu'il fût parfois contraint à se faire leur complice. Elle était due, cette catastrophe, à l'influence corrosive que la civilisation gréco-orientale et l'administration romaine exerçaient sur ces barbares belliqueux; à l'opposition désespérée que cette même influence provoquait partout, en Germanie comme en Pannonie; à la décadence militaire de Rome qui, amenée par le développement naturel de sa politique à provoquer plus souvent de semblables révoltes, n'était plus en état de les maîtriser. On avait laissé Publius Quintilius Varus en Germanie pour y appliquer la politique nouvelle, grâce à laquelle Tibère espérait raffermir l'autorité romaine dans ces immenses territoires: et on avait fait en lui un choix moins mauvais qu'on ne l'a dit plus tard, après la catastrophe. Quintilius Varus avait fait preuve en Palestine, pendant la révolte qui avait éclaté après la mort d'Hérode, de courage, d'énergie et de sagacité. Il avait commencé à introduire en Germanie les coutumes et aussi de nombreuses lois romaines; il avait favorisé de toutes les façons la diffusion des mœurs romaines et les intérêts des marchands étrangers; il avait enfin, pour la première fois, quand Rome avait eu besoin d'argent pour la guerre en Illyrie et en Pannonie, imposé un tribut aux Germains. Mais les Germains, qui avaient bien voulu consentir, après la mort de Drusus, à la soumission purement formelle

dont Auguste s'était contenté, avaient été effrayés, quand ils avaient vu Tibère commencer une politique plus vigoureuse de romanisation, quand les centurions s'étaient mis à exiger un tribut qui devait prendre la route du Rhin, des Alpes et de Rome. C'en était fini alors de la vieille liberté et de tout ce qui était cher aux Germains, des guerres continuelles, des alternatives de victoires et de défaites dans lesquelles tout peuple pouvait espérer arriver à une gloire momentanée; c'en était fini aussi des vieilles coutumes nationales! Ce serait maintenant le règne des proconsuls, des centurions, des marchands et des légistes romains. Ceux-ci étaient, non sans raison, particulièrement odieux aux Germains. Les tentatives faites par Varus pour introduire en Germanie les usages romains semblent avoir été, avec les tributs, la cause principale du mécontentement. L'insurrection de Pannonie acheva de décider des esprits très excités; un noble chérusque, Arminius, qui était citoyen romain et l'ami de Varus, commença, avec cette dissimulation tenace dont seuls savent user les barbares en lutte avec la civilisation, à s'entendre avec les chefs germains, pour provoquer un soulèvement général. Si Rome avait tant de peine à dompter la révolte d'Illyrie, si on en avait eu si peur, une révolte éclatant au même moment en Germanie pourrait rejeter pour toujours les Romains au delà du Rhin. Les organisateurs de cette révolte travaillèrent longtemps, en silence et avec ténacité. Il s'en ébruita cependant quelque chose; et Quintilius Varus fut averti de se tenir sur ses gardes. Pour un homme prudent comme Tibère, de tels avis auraient peut-être été suffisants; malheureusement Tibère était alors trop absorbé par la guerre en Pannonie, pour pouvoir suivre avec l'attention nécessaire ce qui se

passait en Germanie. Quintilius Varus n'y prit pas garde; ceux que l'on accusait d'être les chefs de la conjuration n'étaient-ils pas ses amis, ne venaient-ils pas le trouver de temps en temps à Aliso? Il ne prit donc aucune précaution; il laissa ses légions disséminées de côté et d'autre. La veille de la révolte, Arminius et les autres chefs de la conjuration dînaient encore chez le proconsul. A quelques jours de là on apprit que quelques corps détachés dans les régions les plus lointaines de la Germanie avaient été attaqués; et l'on crut, dans le camp romain, qu'il s'agissait d'une de ces petites insurrections locales qui éclataient périodiquement en Germanie. Mais ces insurrections et ces nouvelles avaient été préparées à l'avance pour que Varus accourût au secours et pour l'amener avec le gros de l'armée dans les forêts de Teutobourg où tout avait été disposé pour un massacre effroyable. Varus, trop confiant, se mit en route avec son armée, ses bagages, sa suite de femmes et d'enfants, croyant avoir à traverser un pays ami. Mais quand il fut dans l'immense forêt, il se trouva soudain attaqué de toutes parts. L'armée romaine, gênée par une longue suite qui ne pouvait combattre, par ses bagages, par son ignorance des chemins, trop lente, trop lourde et bien vite découragée, ne sut pas cette fois échapper à l'embuscade, comme César l'avait fait si souvent. Elle fut tout entière massacrée ou faite prisonnière dans la forêt (1).

(1) TACITE, *Ann.*, , 55; DION, LVI, 18-22; VELLÉIUS, II, 117-119.

X

AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

Depuis longtemps les historiens comptent la défaite de Varus au nombre des batailles « décisives » dont on peut dire qu'elles ont changé le cours de l'histoire. Si Varus, dit-on, n'avait pas été anéanti, Rome aurait conservé les territoires qui s'étendent entre le Rhin et l'Elbe, et les aurait romanisés comme la Gaule; il n'y aurait plus eu ni nation, ni culture germaniques, de même qu'après la défaite de Vercingétorix, il n'y eut plus ni nation ni culture celtiques. Teutobourg aurait ainsi sauvé le futur germanisme, comme Alésia ruina définitivement le vieux celtisme. Mais ce raisonnement, qui va droit comme une flèche, ne touche la sinueuse vérité qu'en quelques points très distants les uns des autres. C'est toujours, en histoire, une entreprise téméraire que de vouloir dire ce qui *serait* arrivé, alors qu'il est déjà si difficile d'expliquer ce qui est arrivé. Ici toutefois il me semble permis de douter que Rome aurait pu romaniser les territoires transrhénans aussi facilement qu'elle avait romanisé la Gaule, si elle les avait possédés pendant plusieurs siècles, quand on considère quelle fut la destinée de la civilisation romaine dans les provinces du Danube, surtout dans le Norique, dans la Pannonie, dans la Mésie. Rome exerça sa domination pendant des siècles dans ces

pays-là; l'influence romaine, l'influence italienne, l'influence grecque pouvaient s'y exercer plus fortement qu'en Germanie, parce qu'on y était plus près de la métropole; et cependant la civilisation romaine ne s'y enracina pas assez solidement pour pouvoir tenir contre les tempêtes qui se déchaînèrent sur l'Europe après la chute de l'empire d'Occident. De Rome et de sa longue domination il n'est resté dans tous ces vastes pays que de faibles traces. Il n'est donc pas permis de généraliser trop vite et d'affirmer que tous les territoires européens auraient pu être romanisés aussi vite et aussi facilement que la Gaule qui se trouvait, au milieu de l'empire d'Occident, dans une situation toute spéciale. On pourrait en somme, en suivant un autre raisonnement, arriver à une conclusion conjecturale tout à fait opposée à celle que l'on admet le plus souvent, mais qui ne vaudrait ni plus ni moins, et dire que les territoires germaniques n'auraient pu être romanisés d'une façon définitive, même si Varus n'avait pas été anéanti.

Quoi qu'il en soit, cette défaite de Varus ne fut pas un événement d'une médiocre importance dans l'histoire de Rome. Elle coupa court brusquement à la politique d'expansion, qui avait été la grande mission de l'aristocratie. Tibère accourut rapidement sur les bords du Rhin, recueillit les survivants, ranima le courage des légions démoralisées, renforca la défense des frontières, effaça rapidement, par un étalage de force, de tranquillité, de hardiesse, la première impression qu'avait produite cette défaite sur l'esprit mobile des provinces transalpines (1). Mais cette fois Tibère

(1) Suétone, *Tibère*, 18-19; Dion, LVI, 23; Velléius Paterculus, II, 120.

aussi jugea que le plus sage était d'abandonner les territoires conquis par son frère et par lui. Des raisons économiques et politiques faisaient triompher à la fin le parti opposé aux conquêtes germaniques. Ces guerres coûtaient plus qu'elles ne rapportaient (1) : l'insuffisance des services publics et aussi l'établissement de nouveaux impôts causaient un grand mécontentement; l'égoïsme des nouvelles générations était devenu trop grand; les grandes révoltes d'Illyrie et de Pannonie, la désorganisation de l'armée avertissaient Rome, qu'elle ne devait pas trop présumer de ses forces. Le désastre de Varus pouvait être considéré comme un malheur; mais quand Auguste avait voulu réorganiser les légions détruites, personne ne s'était présenté pour servir comme volontaire; quand il avait eu recours aux enrôlements forcés, il y avait eu un grand nombre d'insoumis. C'était là le signe le plus alarmant de la décadence militaire de l'Italie, qui avait fait tant de progrès dans le dernier demi-siècle. Auguste avait dû avoir recours aux anciens châtiments infligés aux déserteurs; frapper d'abord d'amendes les récalcitrants, puis ensuite les décimer, c'est-à-dire en condamner à mort un sur dix. Et malgré tout cela il avait dû ramasser la lie de la population de Rome et accepter même des affranchis pour avoir un nombre suffisant de recrues (2). Si donc on ne voulait pas dénationaliser l'armée en augmentant trop le nombre d'auxiliaires étrangers; si l'on voulait conserver dans l'armée

(1) Dion (LVI, 16) nous dit cela au sujet des guerres d'Illyrie et de Pannonie; il en fut certainement de même pour les guerres de Germanie, car les tribus germaines étaient très pauvres.

(2) Dion, LVI, 23; Tacite, *Annales*, I, 31 : *vernacula multitudo, nuper acto in urbe delectu, lasciviae sueta, laborum intolerans...*

l'équilibre de la partie romaine et de la partie étrangère, il fallait reconnaître ouvertement que les forces militaires ne suffisaient pas à tenir soumis un empire élargi jusqu'à l'Elbe. Enfin tant de dangers, tant de calamités et d'angoisses avaient profondément troublé l'Italie. Ce n'était pas que ce dernier coup eût ébranlé la puissance d'Auguste. Son âge, les malheurs de sa famille, les services qu'il avait rendus, les richesses énormes qu'il avait répandues en Italie, et jusqu'à sa faiblesse sénile elle-même qui n'inspirait guère de crainte, avaient fini par faire d'Auguste une sorte de demi-dieu, placé dans un ciel éternellement serein, au-dessus des éternelles fluctuations des choses humaines. Quand, en l'an 13, s'acheva sa cinquième présidence, ses pouvoirs furent renouvelés, et pour dix ans encore, malgré sa faiblesse et bien qu'il fût devenu aphone (1), qu'il ne vînt presque plus au sénat, qu'il n'assistât plus à aucun banquet, qu'il eût même prié les sénateurs, les chevaliers et ses admirateurs de ne plus lui faire de visites, parce que ces réceptions le fatiguaient trop (2). Mais Auguste n'était pas immortel, et son successeur ne jouirait plus de cette sorte d'immunité qui protégeait sa vieillesse. Auguste et Tibère furent donc d'avis qu'il fallait se tenir en deçà du Rhin; et la Germanie fut abandonnée. C'était là une nécessité; mais la décision était grave, et elle dut être bien pénible à Auguste et à Tibère. Les historiens antiques ont dit qu'à la nouvelle du désastre de Varus, Auguste déchira ses vêtements, poussa des cris de désespoir, et eut un tel chagrin qu'il en devint comme fou. S'il est difficile d'affirmer que tous ces détails sont

(1) Dion, LVI, 26.
(2) Dion, LVI, 26; LVI, 28.

vrais, nous pouvons du moins conclure de ce récit que la défaite de Varus fut la suprême amertume de cette existence si pleine de chances et de catastrophes. Après avoir vu l'écroulement de sa famille, détruite par les discordes, par la mort, par la *lex de adulteriis*, le vieillard, avant de fermer pour toujours les yeux à la lumière du soleil, voyait s'effondrer la domination romaine en Germanie, c'est-à-dire toute l'œuvre à laquelle il avait consacré ses meilleures années. Il avait, en l'an 27 avant J.-C., accepté la mission de diriger la grande restauration nationale et aristocratique à laquelle tout le monde avait déclaré vouloir travailler avec lui. Et il avait tenu son engagement pendant quarante ans, bien qu'il eût vu, petit à petit, le nombre de ses collaborateurs diminuer et leur zèle décroître; pendant quarante ans, il s'était efforcé de refaire l'ancienne aristocratie, l'ancienne armée et aussi l'ancienne âme de Rome. En proposant les grandes lois sociales de l'an 18, renforcées par la *lex Papia Poppaea*, il avait cherché à faire revivre dans la noblesse les vieilles vertus privées et civiques, qui semblaient nécessaires pour conserver le pouvoir; en faisant la conquête de la Germanie, il avait voulu lui ouvrir un champ immense où ces vertus pourraient s'exercer, accroître, dans une grande entreprise, son prestige, celui de son gouvernement, celui de la noblesse qui l'aurait conduite à bonne fin sous sa direction. De tout cela que restait-il? Il serait sans doute téméraire d'affirmer, comme trop d'historiens l'ont fait à la légère, que les lois de l'an 18 furent inutiles. Nous ne savons pas et nous ne pouvons même pas essayer de deviner ce qui serait arrivé si ces lois n'avaient pas été faites; c'est-à-dire si la dissolution de l'aristocratie avait été plus rapide, moins rapide ou

également rapide. Comment affirmer alors que ces lois n'ont servi à rien? A supposer que ces lois n'aient fait que de ralentir la dissolution de la famille aristocratique, leur auteur n'aurait pas perdu ses peines à les instituer. Si, pour le philosophe qui explore l'essence des choses, le temps n'est qu'un accident et la mesure relative sous laquelle l'éternité et l'absolu se révèlent dans la conscience des hommes, au contraire, pour les générations qui vivent dans le temps, cet accident mesure le bien et le mal dont elles doivent jouir et dont elles doivent souffrir. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, et si l'on ne peut pas dire qu'Auguste ait fait œuvre vaine en promulguant ses lois, on peut au contraire affirmer qu'il n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé, et, qu'après la défaite de Varus, quand l'abandon de la Germanie fut décidé, dans les cinq dernières années de sa vie, il ne pouvait plus se faire d'illusions : c'était bien un songe chimérique qu'il avait fait pendant quarante ans. Les lois sociales de l'an 18 avaient bien détruit sa famille, mais elles n'avaient pas reconstitué l'ancienne noblesse ; il était nécessaire maintenant d'abandonner ces territoires de Germanie, où pendant vingt ans, Auguste avait obligé l'Italie à verser son sang et à répandre son or; tous les organes de l'ancien gouvernement républicain avaient perdu leurs forces ou étaient paralysés, même les plus essentiels, même le sénat. En l'an 13, après avoir été réélu à la présidence pour la sixième fois, Auguste dut encore faire subir une dernière réforme au petit sénat qu'on lui avait donné pour l'aider : au lieu des quinze sénateurs choisis pour six mois, il se composerait de vingt sénateurs choisis pour un an; toutes les décisions prises par lui, d'accord avec Tibère, avec les consuls désignés, avec ses enfants adoptifs, avec les vingt membres du

consilium et tous les citoyens qu'Auguste jugerait bon de consulter, seraient considérés comme des sénatus-consultes (1). Il était devenu si difficile de réunir le sénat que pour ne pas gouverner seul et en son propre nom tout l'empire, Auguste avait dû avoir recours à ce suprême expédient. Il était d'ailleurs inutile de vouloir lutter contre le destin : si le sénat avait été pendant longtemps la grande force qui faisait mouvoir la république, il n'en restait plus maintenant qu'une ossature où la vie s'était éteinte. Les comices eux-mêmes, maintenant que les élections étaient réduites à des formalités vaines, étaient abandonnés ; personne ne venait plus apporter ses suffrages. Ainsi au moment où il aurait fallu à l'empire un plus grand nombre de magistrats, pleins de courage, de zèle, de légitimes ambitions, d'une activité inlassable, l'aristocratie privilégiée à qui était réservé le gouvernement de l'empire, s'éteignait lentement et volontairement dans le célibat et la stérilité ; elle perdait toutes les illusions et toutes les passions qui, en étourdissant, en grisant ou en trompant son égoïsme, poussent une classe dominante à s'aventurer dans l'avenir. On n'a pas encore trouvé et on ne trouvera jamais le breuvage magique qui pourrait conserver l'énergie dans une classe qui a conquis la richesse et le pouvoir, quand elle ne se sent pas menacée de perdre aussitôt, en même temps que la vertu, ce pouvoir et cette richesse. Par une autre contradiction étrange, la paix elle-même à laquelle Auguste avait donné tous ses soins, qu'il avait fondée et raffermie, était cause que tous ses efforts pour régénérer la république demeuraient inutiles. Tranquillisée par la paix intérieure et extérieure,

(1) Dion, LVI, 28.

sentant maintenant sa puissance assurée, l'aristocratie ne voulait plus labourer ni semer, mais seulement récolter la moisson semée par ses ancêtres; elle n'avait plus ni le respect des traditions, ni le souci de l'avenir; et dédaigneuse des devoirs les plus élémentaires, elle n'obéissait plus qu'aux appels de son égoïsme. A ce moment même, l'Italie profitait du désastre de Germanie pour demander au gouvernement d'Auguste et de Tibère, affaibli par cette catastrophe, l'abolition de l'impôt sur les héritages. On commençait à s'agiter; les esprits s'échauffaient de nouveau et il y avait même des menaces de révolution. Auguste comprenait qu'il fallait résister pour sauver au moins de la faillite les finances déjà si atteintes; mais il n'osait pas résister ouvertement; même dans cette difficulté suprême et ayant déjà un pied dans la tombe, il se retranchait derrière le sénat, lui demandait de chercher un autre impôt que l'on pourrait substituer à celui-là, et défendait à Drusus et à Germanicus d'intervenir dans la discussion (1). Et cette timidité presque incroyable n'était pas seulement l'effet de la vieillesse et du caractère d'Auguste; elle était le dernier résultat de la singulière déformation qu'avait subie, au cours de ces quarante années, la magistrature suprême qui n'avait été d'abord, en l'an 27, qu'un expédient transitoire pour liquider la terrible situation créée par les guerres civiles. Un homme seul, aidé de ses proches seulement, de quelques amis, de quelques sénateurs, ne pouvait pas, malgré son immense fortune, son autorité, ses pouvoirs multiples et étendus, imposer à une nation tout entière le sentiment du devoir qu'elle avait perdu; il ne pouvait remplacer tout ce qui dis-

(1) Dion, LVI, 28.

paraissait : traditions séculaires, discipline de la famille, vigueur des institutions. La tâche du magistrat suprême était devenue si difficile que la vieillesse débile et impuissante d'Auguste était encore nécessaire à l'empire, parce que l'on risquait de n'avoir plus rien à mettre à sa place le jour où elle disparaîtrait tout à fait. Depuis la révolte d'Illyrie et de Pannonie et la catastrophe de Varus, il n'y avait pas d'autre candidat à la présidence que Tibère, bien qu'il fût peu aimé et très redouté. Tout le monde était obligé de reconnaître, volontiers ou à contre-cœur, que le chef de l'armée et de l'empire devait connaître à fond les affaires de Germanie, et inspirer de la crainte aux Germains, aux Gaulois, aux Pannoniens. Tibère s'imposait comme successeur d'Auguste, moins parce qu'il avait été adopté par lui qu'à cause de la politique gauloise et germanique. Mais Tibère, à mesure que le jour approchait où il pourrait recevoir la récompense de son long travail, devenait hésitant, se demandant s'il devait accepter une telle succession. Avec la malveillance dont ils sont coutumiers à son égard, les historiens anciens se sont demandé si cette hésitation était sincère; mais on n'en saurait douter, après avoir suivi la longue histoire d'Auguste, si on a bien compris l'âme de Tibère, son époque et ses contradictions, la tâche impossible assignée alors plutôt par les choses elles-mêmes que par la volonté des hommes à l'autorité suprême de l'empire. Tibère était trop orgueilleux et trop inflexible pour changer, à plus de cinquante ans, aucune des idées qu'il avait professées jusque-là; il voulait, à la tête de l'empire, être l'organe de la tradition et de la discipline, imposer aux égoïsmes de ses contemporains, au nom des ancêtres, l'accomplissement des devoirs essentiels envers l'espèce et envers

l'empire. Mais il était trop intelligent pour ne pas comprendre que l'autorité suprême qui lui serait conférée ne lui donnerait pas les moyens nécessaires pour accomplir sa tâche. Auguste, malgré ses immenses richesses, la vénération que l'on avait pour lui, sa carrière heureuse, les succès vrais ou imaginaires qui lui étaient attribués, n'arrivait qu'à grand'peine et d'une façon très irrégulière à accomplir sa tâche. Mais lui, Tibère, que pourrait-il faire, lui qui était moins riche et moins célèbre, lui qui avait tant d'ennemis dans la noblesse, lui que les chevaliers détestaient comme l'inspirateur de la *lex Papia Poppaea*, et qui n'inspirait aux masses populaires que de la défiance? Toutes les contradictions de cette époque aboutissaient à cette contradiction suprême : l'homme que la situation même imposait comme successeur d'Auguste, était le personnage le plus impopulaire et le plus détesté de toute la noblesse; et c'est pourquoi, conscient des dangers inhérents à cette grandeur, il hésitait à accepter l'empire, le « monstre », comme il disait lui-même. Mais cependant ses ennemis innombrables ne pouvaient pas se réjouir de ces hésitations, ni non plus se laisser aller à l'espoir de ne pas avoir à subir son gouvernement détesté... S'il refusait, quel autre que lui pourrait-on mettre à la tête de l'empire dans des circonstances si graves, alors que les Germains victorieux poursuivaient jusqu'au Rhin les légions en déroute, alors que la Pannonie et la Dalmatie étaient à peine vaincues, que les finances étaient épuisées, que l'Italie était exaspérée par les nouveaux impôts, que l'armée était désorganisée, mécontente, tourmentée par de vieilles rancunes et par de nouveaux désirs? Car le contre-coup de la défaite de Varus s'était fait sentir même dans l'armée; les soldats osaient maintenant

parler plus haut et demander au gouvernement, affaibli par la défaite, un service moins chargé et une solde plus élevée.

C'était donc en vain qu'Auguste s'était donné tant de peine pour fondre les grandes vertus romaines avec les hautes qualités de l'hellénisme dans une belle république aristocratique qui aurait su gouverner sagement l'empire. Sa tentative pour organiser le gouvernement imaginé par Aristote, par Cicéron, par Virgile, par Horace, n'avait abouti qu'à produire un monstre. Il laissait un gouvernement hybride, confus, incertain, qu'il aurait été difficile au plus fin politicien de définir : république abâtardie, monarchie avortée, aristocratie dégénérée, démocratie impuissante. Le gouvernement républicain, après avoir, au cours des siècles précédents, subi tant de changements, s'était pendant ses quarante années comme momifié; ses organes tenaient encore, mais ils n'agissaient plus; ils étaient comme parcheminés; l'autorité suprême, créée en l'an 27 avant J.-C., s'était en vain efforcée de leur infuser quelque vigueur; elle avait fini elle-même par être à demi paralysée, ne pouvant plus guère faire passer ses idées et sa volonté par des organes trop usés. Cependant l'empire divinisait maintenant cette autorité mutilée et cette vieillesse paresseuse qui symbolisaient l'impuissance de l'ancien gouvernement républicain mutilé, bien plutôt que des forces nouvelles capables de le vivifier. Au cours des dix dernières années de la vie d'Auguste, l'exemple donné par Pergame et par Lyon fut imité dans plusieurs autres provinces; en l'an 3 avant J.-C., l'Espagne avait érigé à Bracara un autel à Auguste (1); vers l'an 10 après J.-C., la

(1) *Ephem. Epigr.*, VIII, fasc. 3, n. 280.

Galatie inaugurait à Ancyre un temple somptueux d'Auguste et de Rome, en y organisant aussi un culte fastueux, avec de nombreux divertissements populaires et de grandes fêtes (1); en l'an 11, Narbonne faisait un vœu solennel au *numen* d'Auguste, construisait au forum un autel, sur lequel, tous les ans, le 23 septembre, c'est-à-dire le jour anniversaire de la naissance du *princeps*, trois chevaliers et trois affranchis devaient faire des sacrifices au « gouverneur du monde » (2). Ainsi de partout l'admiration, la reconnaissance, les vœux de l'empire allaient à ce vieillard débile qui se plaignait à Rome de ne pouvoir presque plus rien faire pour l'État! Et les héritages lui arrivaient de partout. On essaierait en vain d'expliquer cette contradiction en attribuant ces hommages à un esprit de servilité. Malgré son impuissance, on peut même dire, en partie à cause de son impuissance, le gouvernement d'Auguste fut profitable au monde. Pour comprendre ce paradoxe apparent, il importe de se faire une idée nette de ce que fut l'expansion romaine, et de bien voir que cette politique telle que l'avait pratiquée au début la noblesse, et avant qu'elle n'eût dégénéré entre les mains rapaces des publicains et ne fût devenue un véritable brigandage sous l'influence des exigences de la politique intérieure, n'était pas du tout un pillage systématique et sans pitié. Si dans toutes ces entreprises, Rome cherchait à faire quelque profit, sa politique mondiale apportait aussi des avantages indirects, dont le monde, il est vrai, n'avait pu jouir qu'à la fin des guerres civiles. Rome avait fait pendant les deux siècles précédents un véri-

(1) Voy. *C. I. Gr.*, 4039.
(2) *C. I. L.*, XII, 4333.

table massacre de grands et de petits États, de républiques, de monarchies, de théocraties; elle avait supprimé des administrations, dissous des armées, fermé des palais royaux, dispersé la valetaille des souverains, restreint le pouvoir des castes sacerdotales ou des oligarchies républicaines; elle avait abattu beaucoup de ces superstructures sociales, brillantes, mais lourdes et coûteuses, qui s'élèvent partout, sous prétexte de les diriger, au-dessus des associations humaines élémentaires, de la famille, de la tribu, de la cité, et leur avait substitué un proconsul ou un propréteur, qui avec quelques amis, quelques esclaves, quelques affranchis, gouvernaient des régions sur lesquelles avaient autrefois vécu, régné, sévi des myriades de courtisans et de fonctionnaires. Cette politique devait donner deux résultats, l'un bon et l'autre mauvais. Il est évident que Rome pouvait percevoir dans beaucoup de provinces un tribut considérable, tout en leur épargnant une partie des dépenses énormes que faisaient les gouvernements précédents pour faire la guerre, pour entretenir leurs employés, leurs artistes, leurs hommes de lettres, leurs courtisans. Les artisans, les cultivateurs, les marchands étaient ainsi moins spoliés par l'État; la famille, la tribu, la cité pouvaient aussi acquérir plus de liberté. Mais d'autre part Rome, en détruisant ces superstructures, décapitait en Orient les aristocraties intellectuelles du monde antique; elle détruisait les supports de l'art, de la science, de la littérature; elle abolissait les traditions séculaires d'élégance, de goût raffiné, de luxe esthétique. Les cours d'Asie étaient les plus vastes et les plus intenses foyers d'activité intellectuelle. La conquête romaine aurait donc dû, dès le début, accroître la prospérité matérielle et diminuer l'activité intellectuelle des na-

tions soumises, abaisser l'élite raffinée et relever, au contraire, le niveau des classes moyennes occupées aux arts, au commerce, à l'agriculture. Mais la décomposition de la vieille aristocratie romaine, la grande crise sociale qui avait déchiré l'Italie au second siècle avant J.-C.; la cupidité effrénée des chevaliers, les révolutions et les guerres civiles, la rivalité des factions besogneuses avaient, au cours du dernier siècle, dénaturé cette politique, la transformant en un brigandage farouche, infligeant ainsi aux provinces tout le mal qu'elle était susceptible de faire, sans leur faire le bien dont elle pouvait être aussi la source.

Ce ne fut donc que sous Auguste que les provinces commencèrent à ressentir les bienfaits de cette politique, par suite de cette loi étrange de l'histoire qui veut que presque toujours les générations trouvent la route de l'avenir en se trompant de chemin, et en cherchant à atteindre les mirages irréels de leur imagination. Christophe Colomb qui voulait arriver aux Indes en naviguant à l'ouest et qui rencontra l'Amérique sur son chemin, symbolise bien un des phénomènes les plus constants de l'histoire. La génération d'Auguste, elle aussi, avait mis à la voile pour un voyage fantastique vers le passé; et elle débarqua sur la première terre qui lui apparut, mais sans la reconnaître. Après Actium, tout le monde avait été d'avis qu'il était nécessaire, pour sauver l'empire, de rendre de la force au gouvernement, et l'on avait pour cela tenté l'impossible restauration de la vieille république aristocratique; mais cette tentative désespérée avait affaibli le gouvernement au lieu de le fortifier; si bien que, à mesure qu'Auguste vieillissait, tout le monde croyait que l'empire allait à sa ruine. Et justement cet affaiblissement sénile de la république, qui dura plus

d'un demi-siècle, devait sauver l'empire. Dans l'impuissance du gouvernement d'Auguste on vit encore une fois réapparaître la Rome véritable, la Rome classique, celle qui savait simplifier partout les gouvernements fastueux, accapareurs et encombrants. Ce gouvernement si faible, si incertain, si minuscule en face de cet immense empire, ce gouvernement dirigé par une famille en proie à la discorde et servi par une administration rudimentaire, véritable monstre pourvu d'une tête trop petite et d'organes atrophiés ou alourdis, ne fut plus capable d'opprimer ni de piller les provinces; il ne fut même plus capable de conserver la proie dont il s'était emparé pendant les siècles précédents. Non seulement le gouvernement d'Auguste, qui ne voulait mécontenter personne, laissa sans rien dire les particuliers exploiter partout les terres, les bois, les mines qui appartenaient à la république, mais il s'appliqua à ne pas trop pressurer les provinces : celles de l'Orient qui l'avaient effrayé par les révoltes des cinquante années précédentes, et celles de l'Occident qui étaient à ce moment menaçantes ou en insurrection. Auguste n'avait-il pas préféré rogner sur les divertissements et sur le pain même de la plèbe de Rome, mécontenter la métropole par sa parcimonie, abandonner même — singulier monarque ! — presque tout son énorme patrimoine, en le dépensant au profit du public (1)? N'avait-il pas préféré même, pendant les dernières années, au risque d'ennuis considérables, établir des impôts en Italie? Ce gouvernement faible,

(1) Suétone, *Auguste*, 101 : *nec plus perventurum ad heredes suos, quam millies et quingenties professus, quamvis viginti proximis annis quaterdecies millies ex testamentis amicorum percepisset : quod paene omne cum duobus paternis patrimoniis ceterisque hereditatibus in rempublicam absumpsisset...*

timide, désorganisé, n'avait pas pu non plus venir beaucoup en aide aux citoyens qui exploitaient l'empire dans des entreprises privées. Sans doute les Italiens émigraient encore dans les provinces comme publicains et comme *mercatores* pour y louer les gabelles, les mines, les terres, pour y faire le commerce avec les barbares et y prêter de l'argent; mais les vampires insatiables des deux derniers siècles avaient pour ainsi dire partout disparu. Si Rome vivait en partie, s'embellissait et s'amusait avec les tributs payés par les provinces, l'Italie cherchait à s'enrichir en exploitant aussi ses richesses naturelles, en profitant de sa situation géographique. La domination romaine répandait, en même temps que l'admiration pour le peuple romain, l'usage du vin et de l'huile dans les provinces transalpines, surtout en Gaule; l'exportation faite par l'Italie des deux précieux liquides croissait rapidement, et la fortune de la classe moyenne possédante prenait racine dans le sol de la péninsule avec les plantes d'Athéna et de Dionysos. De cette façon, même si les procurateurs d'Auguste, les questeurs des proconsuls et les publicains italiens faisaient quelques déprédations, les provinces les plus civilisées et les plus riches avaient peu à peu senti diminuer le poids des impôts, en comparaison surtout de l'époque funeste qui avait précédé la révolution. Il n'y avait plus à entretenir ni cour, ni courtisans, ni concubines, ni armées, ni hommes de lettres, ni artistes; il s'agissait seulement de payer à Rome un tribut qui n'était pas très élevé; les immenses domaines royaux, et les trésors du palais avaient été divisés et étaient entrés dans la circulation universelle des richesses. Rome donnait peu aux provinces, mais d'autre part elle leur prenait peu elle-même. Oui, assurément, Au-

guste et Tibère ne s'occupèrent, dans les provinces, que de construire certaines routes, d'exécuter dans les travaux publics des réparations urgentes et d'y faire régner l'ordre tant bien que mal; mais quand un gouverneur lui conseillera d'augmenter les tributs d'une province, Tibère lui répondra qu'un bon pasteur doit tondre et non pas écorcher ses brebis (1). C'était aussi l'idée d'Auguste et de toute la noblesse sérieuse. Et c'est ainsi enfin que, sous Auguste, le monde connut véritablement le bien et le mal que la conquête romaine lui réservait depuis plus d'un siècle : d'une part, la décadence de l'esprit philosophique, de l'esprit scientifique, des arts, de la littérature, des formes les plus raffinées de la vie sociale, des aristocraties historiques, des classes sociales qui représentaient la tradition, la culture accumulée de génération en génération, l'activité haute et désintéressée de l'esprit; de l'autre, le progrès rapide du commerce, de l'industrie, de l'esprit pratique et des classes moyennes. L'ère des aristocraties historiques finissait; l'ère des parvenus commençait. Avec la chute des Ptolémées la haute culture perdit ses derniers protecteurs; à Rome même, Auguste, ses amis et l'aristocratie qui l'entouraient, n'eurent ni le temps, ni le moyen, ni le désir véritable de continuer cette mission intellectuelle. Ils donnèrent bien du travail aux sculpteurs et aux peintres qui ornaient leurs maisons, mais ils négligèrent les savants et les écrivains. Le fameux musée d'Alexandrie semble avoir été fermé, ou être bientôt tombé de lui-même en décadence; toutes les sciences purement théoriques, les mathémathiques, l'astronomie, la géographie, tous les genres littéraires déclinèrent non pas seulement en

(1) SUÉTONE, *Tibère*, 32.

Égypte, mais dans tout l'Orient. La protection de la haute culture hellénique qui avait été la grande mission et la gloire des grandes monarchies fondées par les successeurs d'Alexandre, ne fut à l'époque d'Auguste et dans tout l'empire exercée que par deux petits rois barbares, Hérode, roi de Judée, et Juba III, roi de Mauritanie, qui avait, entre autres manies, celle de recueillir les manuscrits d'Aristote, et à qui d'habiles faussaires faisaient payer très cher des œuvres apocryphes. Certes ils n'étaient l'un et l'autre que de ridicules caricatures des Attalides, des Séleucides et des Ptolémées, et cependant c'était à peine si le monde romain pouvait les tolérer. On ne voyait guère en eux que des insensés qui gaspillaient follement l'argent de leur pays. Les Juifs ne s'étaient-ils pas insurgés à la mort d'Hérode, et n'avaient-ils pas demandé que la Palestine fût annexée comme province à la Syrie? Les Juifs voulaient abolir la monarchie hellénisante pour ne plus payer les artistes grecs qui ornaient d'inutiles monuments leurs villes trop coûteuses, pour cesser aussi de payer au poids de l'or la belle prose de Nicolas de Damas. Il n'y a guère de meilleur exemple à donner, pour montrer comment la conquête romaine avait déchaîné partout en Orient les forces opposées à la haute culture littéraire et philosophique, et à quel point ces forces s'imposaient désormais et partout. Rome était fatalement destinée à devenir l'organe des intérêts matériels des classes moyennes au détriment de l'aristocratie intellectuelle.

On voyait au contraire commencer pour tout l'empire une ère nouvelle de merveilleuse prospérité matérielle. Peu à peu, dans tous les pays, les classes moyennes, qui avaient partout survécu à la destruction des oligarchies dirigeantes, parce qu'elles ne peuvent

nulle part être détruites, commençaient, sans beaucoup de méthode assurément, chacun cherchant son bien immédiat, à tirer tout l'avantage qu'était susceptible de donner le nouvel ordre de choses établi dans tout le monde méditerranéen par la conquête romaine. Rome avait fait une économie considérable d'États et, par suite, réduit dans tout l'empire les dépenses politiques; elle avait dispersé et réparti entre mille mains des capitaux infinis qui demeuraient stériles dans les cours et dans les temples, réparti aussi les terres, abandonné à qui les avait pris les bois et les mines; elle avait établi dans tout le bassin de la Méditerranée ce que nous appellerions aujourd'hui un régime de libre-échange; elle avait rapproché des nations et des régions éloignées qui s'étaient ignorées jusque-là, l'Égypte et la Gaule, la Syrie et les provinces du Danube, l'Espagne et l'Asie mineure; elle avait supprimé sur la Méditerranée et dans les provinces les privilèges et les rivalités des anciens potentats du commerce et de l'industrie, en ouvrant à tout le monde les voies de mer et les voies de terre. L'échange des marchandises, des mœurs et des idées, facilité par cette situation nouvelle, prit rapidement, sous Auguste, d'un bout à l'autre de la Méditerranée, des proportions qu'il n'avait atteintes jusqu'alors à aucune époque. Profitant de ces facilités nouvelles, chaque province cherchait à tirer d'elle-même ce qu'elle contenait de richesses cachées, et à les vendre jusque dans les régions les plus éloignées du vaste empire; l'effort intérieur de production grandissait partout, en même temps que l'expansion du commerce. C'est ainsi que presque toutes les nations soumises à Rome virent dans ce demi-siècle couler plus abondamment les anciennes sources de leurs richesses,

et ils en virent d'autres jaillir de terre. L'Égypte, la Syrie, l'Asie mineure, les trois grandes régions industrielles de l'antiquité, furent de nouveau et très vite florissantes; car elles trouvèrent dans tout l'empire ouvert et pacifié de nouveaux clients et de nouveaux marchés, aussi bien chez les Berbères que chez les Gaulois, en Dalmatie qu'en Mésie. L'Italie, la Gaule narbonaise, mais surtout les provinces du Danube qui étaient des régions sans industries locales, furent envahies par les marchands, les ouvriers, les esclaves et les aventuriers orientaux; vaste émigration dont on peut retrouver quelque trace dans les restes du culte de Mithra (1). Tyr et Sidon reprenaient leur antique prospérité; l'Égypte ne se contentait pas d'expédier ses précieux produits et d'envoyer ses médecins et ses décorateurs dans toutes les régions de l'empire, mais elle grossissait encore son immense fortune des bénéfices que lui valait son commerce dans l'extrême Orient. La situation en Grèce continuait aussi à s'améliorer lentement. Par contre, l'Afrique septentrionale demeurait plus isolée et moins connue. De toutes les parties de l'empire c'était celle qu'Auguste avait le plus négligée, et il n'y était jamais allé. Il y avait là

(1) Voyez la carte jointe à l'ouvrage de Franz Cumont, *Les mystères de Mithra*, Bruxelles, 1902. Le culte de Mithra n'était pas une religion de prosélytisme; sa diffusion ne s'est donc pas produite, comme celle du christianisme, par le fait d'une active propagande, mais par la diffusion naturelle des populations qui professaient ce culte. Partout où nous trouvons un temple de Mithra, nous devons penser qu'il y avait là un groupe d'Orientaux professant le culte de Mithra assez nombreux pour avoir édifié ce sanctuaire. Comme les populations fidèles au culte de Mithra en Asie n'avaient pas plus de raisons que les autres de quitter l'Orient, nous pouvons supposer que là où il y a un sanctuaire de Mithra, il pouvait aussi y avoir d'autres petites colonies d'Orientaux, de Juifs par exemple et de Syriaques.

cependant, à l'ouest, le vaste royaume de Mauritanie, gouverné d'abord par Juba II, puis par le fils de Ptolemée, et à l'est, la province d'Afrique, administrée par le sénat; et en aucune région de l'empire il n'était aussi facile que dans celle-là de se créer d'immenses fortunes foncières, à mesure que Rome reprenait, dans cette région dépeuplée, la mission remplie par Carthage dans des limites plus étroites, et qu'en faisant travailler les Berbères, elle permettait d'exploiter des terres extrêmement fertiles, admirablement adaptées à la culture du blé et des olives. Ni le sol ni les bras ne faisaient plus défaut. Tantôt adonnée aux travaux de l'agriculture, tantôt nomade, selon qu'elle était plus ou moins tenue par la discipline d'une civilisation supérieure, cette race si souple des Berbères pullulait dans les régions soumises à l'empire de Rome, et le désert inépuisable venait toujours combler les vides faits par le travail, par les guerres, par les maladies dans les peuples qui habitaient au bord de la mer (1). La chute de Carthage, les troubles qui, dans le dernier siècle de la république, avaient bouleversé l'empire romain, avaient aussi excité chez les barbares les instincts nomades et belliqueux, si bien qu'une partie restreinte du territoire avait seule pu être cultivée, et partout d'immenses territoires attendaient la charrue et le laboureur (2). La paix, au contraire, en

(1) Schulten, *l'Africa romana*, trad. L. Cesano, Rome-Milan, 1904, p. 19.

(2) On sait qu'au premier siècle de l'ère vulgaire, l'Afrique fut la province classique des vastes *latifundia*. (Voy. Pline, XVIII, vi, 35). Cela ne peut s'expliquer que si l'on admet qu'il y avait à la fin des guerres civiles d'immenses territoires non cultivés qui appartenaient aux villes, à la république, aux tribus et que l'on pouvait acheter à très bon compte, comme il arrive maintenant dans la république Argentine. Les grandes fortunes territoriales se font toujours soit dans les régions où il y a

barrant aux frontières les routes par lesquelles de nouvelles tribus s'aventuraient pour piller sur le territoire de Rome et de ses protégés, en empêchant les tribus indépendantes de pénétrer sur les pâturages, en deçà des frontières, en invitant les Berbères à une vie plus tranquille, plus douce et moins grossière, convertissait de nouveau les nomades en agriculteurs, fixait au sol les tribus vagabondes, les amenait à former des unités administratives au centre desquelles surgissait bientôt un village qui, dans les endroits les plus fortunés, pourrait même devenir une belle et vaste ville. De même que les bras, les terres ne manquaient pas. La république, avec sa faiblesse ordinaire, durant le gouvernement d'Auguste, laissait les particuliers s'installer dans les domaines incultes qu'elle possédait (1). En outre, dans la province d'Afrique et dans le royaume de Mauritanie les tribus s'appliquaient à cultiver avec plus de soin un territoire plus petit, à mesure que la vie devenait plus coûteuse et que le désir du lucre se faisait sentir; elles aliénaient donc facile-

beaucoup de terrains incultes, soit dans des régions populeuses et cultivées quand une grande catastrophe sociale appauvrit beaucoup de petits cultivateurs. Comme on ne voit pas que ce second phénomène se soit produit à cette époque-là, c'est bien à la première cause qu'il faut attribuer la grande propriété foncière en Afrique.

(1) Pline (*N. H.*, XVIII, vi, 35) parle des six grands propriétaires africains que Néron fit mettre à mort pour s'emparer de leurs terres. Bien que Néron n'eût pas beaucoup de scrupules quand il s'agissait de se procurer de l'argent, il est probable que si tous furent tués à la fois, il devait y avoir un prétexte qui donnait à ce massacre une apparence de justification. Ceci nous donne à croire que Néron se mit à revendiquer les propriétés de l'État qui avaient été usurpées par des particuliers. Nous avons déjà dit d'ailleurs comment le domaine de la république fut sous Auguste saccagé par les particuliers; et que Tibère demandait que l'on veillât avec plus de vigilance sur la propriété publique.

ment une partie des terres qu'elles possédaient, n'étant pas capables de les cultiver toutes elles-mêmes. En y important un peu de capital, en y aménageant sagement les eaux, on pouvait tirer de l'Afrique une production merveilleuse de blé, de vin et d'huile. Et en effet ceux qui, profitant du bon moment, savaient accaparer ces immenses territoires non encore cultivés, faisaient d'énormes fortunes foncières comme celles qui se font aujourd'hui dans la république Argentine; et au bout d'une cinquantaine d'années, c'est en Afrique que devaient être les plus riches propriétaires fonciers de l'empire. En face de l'Afrique, l'Espagne elle aussi, la vierge farouche qui, durant l'invasion romaine, s'était réfugiée au fond de ses montagnes sauvages pour échapper à la servitude, commençait à s'apprivoiser et à se livrer au monde qu'elle s'était obstinée à fuir pendant si longtemps. Après tant de guerres, usant des routes qui venaient d'être construites, sous l'œil vigilant des colonies romaines qu'Auguste avait fondées ou renforcées et des garnisons disséminées dans la péninsule, le monde antique entrait enfin en possession des trésors que cette terre cachait dans ses entrailles, comme elle les cache encore aujourd'hui. Les indigènes et les étrangers recommençaient à creuser partout des mines abandonnées ou encore inconnues; la république fermait les yeux et laissait les particuliers s'emparer de ce qui lui appartenait; elle ne défendait ses droits que lorsqu'il s'agissait des mines d'or (1), parmi lesquelles étaient les mines si riches de

(1) Strabon (III, ii, 10) nous dit que les mines d'argent de l'Espagne étaient presque toutes passées (μετέστησαν) à la propriété privée, tandis que les mines d'or appartenaient à l'État. Parmi les mines d'or cependant, il y en avait aussi quelques-unes qui appartenaient à des particuliers. (Voy. Tacite, *Annales*,

l'Asturie dont Auguste avait refait la conquête (1); les dernières guerres avaient probablement fourni le premier contingent d'esclaves, qui fut ensuite augmenté par des importations et par les prisonniers des guerres d'Illyrie et de Germanie. On fouillait partout les entrailles inépuisables de cette terre, et on en tirait de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb, du minium. Dans la Turdetania, d'autre part, dans cette région que les anciens appelaient la Bétique et que nous appelons aujourd'hui l'Andalousie, dans la belle vallée du Guadalquivir, la race ibérique, adoucie par les richesses de la terre et par son mélange avec les Phéniciens et avec les Grecs, avait perdu peu à peu son caractère belliqueux et farouche et s'adonnait à l'agriculture et au commerce maritime. La Bétique exportait en Italie, surtout à Rome, par Pouzzoles et Ostie, du blé, du vin, de l'huile très fine, de la cire, du miel, de la poix, de la laine, et aussi une qualité spéciale de tissus que fabriquaient certaines populations (2). Mais de toutes les provinces, celle qui progressait le plus était la province dans laquelle Licinus et Auguste avaient cru reconnaître l'Égypte de l'Occident. La conquête romaine d'abord, puis le cens ordonné par Auguste, avaient en effet donné en Gaule plus de force au régime juridique de la propriété, et avaient rendu sûrs les droits plus ou moins vagues que les occupants gaulois avaient sur leurs terres (3). Il est probable même que beaucoup

VI, 19). Il est évident que l'État, ne pouvant exploiter toutes les mines, se réserva les mines d'or et surtout les plus riches d'entre elles; cela nous aide à comprendre pourquoi Tibère essaya d'enlever (Suétone, *Tibère*, 49) *plurimis civitatibus et privatis... jus metallorum*.

(1) Pline, XXXIII, iv, 78.

(2) Strabon, III, ii, 6.

(3) D'Arbois de Jubainville. *Recherches sur l'origine de la pro-*

de terres publiques qui appartenaient aux *civitates* furent, grâce à la tolérance des gouverneurs romains, accaparées par la noblesse fidèle que Rome récompensait ainsi, aux frais du pays, de son loyalisme. Enfin, on commença à introduire en Gaule les notions et les pratiques de l'agriculture latine; les nobles qui revenaient de leurs voyages en Italie, et qui avaient vu les villas des grands seigneurs romains, ne voulaient plus vivre dans leurs anciennes maisons celtiques : des villas latines se construisaient dans les forêts de la Gaule (1), la vie agricole s'organisait comme en Italie, et il en résultait un progrès universel de l'agriculture. Mais dans le recueillement et dans le silence, sans que personne ne s'en doutât, l'Égypte de l'Occident préparait quelque chose de plus étonnant encore : la première des nations de l'Europe, la Gaule, allait devenir une nation industrielle. Elle saurait imiter les arts de l'Asie Mineure, de l'Égypte, de la Syrie, leur disputer leurs clients d'Italie et des provinces du Danube; elle saurait enseigner aux Germains les premiers luxes de la civilisation; non seulement elle paierait avec ses produits ses tributs à l'Italie, mais elle prendrait à l'Italie, par son commerce, une partie de l'or et de l'argent que l'Italie elle-même aurait récoltés dans les autres provinces. L'industrie du lin arrivait bien vite à faire des ouvrages plus fins que les grosses voiles des navires, par lesquelles on avait commencé. Les terribles Ner-

priété foncière et des noms des lieux habités en France, Toulouse, 1890, p. 21.

(1) Voyez l'étude très importante de Joulin, sur les restes des grandes villes romaines trouvés dans la vallée de la Garonne. Léon Joulin, *les Établissements gallo-romains de la Plaine de Martres-Tolosanes*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscr. et Belles-lettres*, première série, t. XI, 1902, p. 219 et suiv.

viens qui avaient attaqué si furieusement les légions de César, étaient eux mêmes maintenant patiemment assis à leurs métiers de tisserands; ils commençaient à tisser une étoffe que l'on devait un jour imiter jusque dans les plus anciennes et les plus fameuses fabriques de l'Orient, tant elle serait appréciée sur les marchés approvisionnés autrefois par l'Asie Mineure (1). On achetait maintenant dans toute la Gaule les belles céramiques rouges d'Arezzo et de Pouzzoles, les vases blanchâtres, gris ou jaune pâle, du potier Acon et des fabriques de la vallée du Pô; les anciennes céramiques celtiques ornées de dessins géométriques étaient exclues des maisons nouvelles, riches et élégantes, et ne trouvaient plus d'abri que dans les villages perdus dans les forêts, où les hommes habitaient encore de vieilles demeures souterraines. Mais les fabricants gaulois de ces céramiques nationales dont on ne voulait plus, parce qu'on avait la passion des objets exotiques, commençaient à étudier les céramiques de la vallée du Pô, les céramiques d'Arezzo, les vases d'argent grecs et égyptiens, les mythes et les légendes helléniques représentés sur les vases, la peinture de genre qui florissait à Alexandrie; ils faisaient venir des ouvriers d'Italie et ils cherchaient à imiter les œuvres de leurs concurrents. Il commençait à se former chez les Ru-

(1) Dans l'édit. de Dioclétien (*Edictum Diocletiani de pretiis rerum venalium*, Berlin. 1893) il est question (XIX, xxxiii : p. 36) de cette toile : Βίρρος Λαδικηνός ἐν ὁμοιότητι Νερβικοῦ. Laodicée, c'est-à-dire une des plus anciennes et des plus célèbres parmi les villes industrielles de l'Asie, imitait donc au troisième siècle un *birros*, c'est-à-dire une toile de lin des Nerviens. La chose ne peut s'expliquer que si l'on admet que les Nerviens avaient fabriqué une toile si bonne et si estimée que les fabricants de Laodicée furent obligés de les imiter pour soutenir la concurrence. Voy. Th. Reinach, *Inscrip. d'Alph.*, *Revue des Études grecques*, XIX (1906), fasc. 84, p. 89.

thènes et chez les Arvernes une école gauloise d'artisans libres qui, travaillant assidûment, devaient fonder une cinquantaine d'années plus tard, dans la vallée de l'Allier, une des plus grandes fabriques de l'empire. Alors, non seulement la Gaule n'importera plus de céramiques d'Italie, mais elle exportera les siennes au delà du Rhin, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Afrique et même en Italie. On trouvera jusque dans les cendres de Pompéi des fragments de vases provenant des fabriques ruthènes (1). En même temps que la céramique, la Gaule prenait à l'Orient et s'appropriait un art délicat, celui du verre. Nous ne savons si elle réussit à exporter des objets en verre, mais il est certain qu'elle put suffire largement à sa consommation (2). La métal-

(1) Le lecteur, désireux d'avoir la preuve détaillée de ce que nous disons ici au sujet de la céramique gauloise, pourra consulter le grand ouvrage de Déchelette, *les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904, vol. I, 1re partie, chap. 2-6. J'ai résumé en quelques lignes les principales conclusions de Déchelette. Son œuvre a une importance capitale pour l'histoire de la Gaule romaine, parce qu'elle nous expose, en s'appuyant sur de minutieuses preuves archéologiques, l'histoire d'une industrie gauloise et elle nous montre comment elle devint peu à peu une industrie d'exportation. Elle éclaire et confirme, en nous permettant d'en tirer les plus larges conclusions, les nombreux passages de Pline qui ont trait aux différentes industries gauloises et auxquelles on a prêté trop peu d'attention. Pline parle de beaucoup d'industries gauloises dont les produits étaient exportés; si quelqu'un hésitait à accepter ces affirmations comme trop extraordinaires, l'histoire de la céramique reconstruite avec tant de talent par M. Déchelette, les documents archéologiques qu'il apporte, lui montreraient d'une façon irréfutable qu'une industrie gauloise put devenir une industrie d'exportation. Nous sommes donc autorisés à croire que les autres industries dont il est question dans Pline, ont été aussi florissantes que celle de la céramique. L'œuvre de M. Déchelette augmente encore la valeur et la crédulité de tout ce que Pline rapporte sur les industries gauloises.

(2) Pline, XXXVI, xxvi, 194; voy. Déchelette, ouvrage cité, I, 241.

lurgie sera ainsi perfectionnée par l'intelligence celtique, raffinée au contact de la civilisation gréco-italienne. En effet, à peu près à cette époque, les Bituriges inventaient l'art d'étamer et d'argenter les objets en fer pour donner aux gens d'une fortune modeste l'illusion qu'ils possédaient de l'argenterie comme les riches. C'est à Alésia, dans la ville de Vercingétorix, que cet art devait bientôt fleurir, et trouver une clientèle nombreuse dans tout l'empire, le luxe se répandant jusque dans les classes inférieures (1). L'industrie gauloise de la laine devait aussi bientôt habiller les classes populaires de Rome. Dans d'autres régions de la Gaule, des artisans non moins ingénieux tentaient une entreprise plus hardie; ils teignaient en rouge les tissus, non plus avec le mollusque précieux dont on se servait pour la pourpre, mais avec le suc d'une plante très commune que Pline appelle *vaccinium*, en créant ainsi une pourpre végétale beaucoup moins coûteuse que l'autre. Si le procédé avait réussi, la Gaule aurait ruiné à son avantage une des plus anciennes et des plus florissantes industries de l'Orient; malheureusement ces pourpres végétales, si elles étaient brillantes comme les autres, ne conservaient pas aussi bien leur couleur, quand on les lavait. Les Gaulois ne devaient pas tarder cependant à les vendre au peuple et aux esclaves et à en exporter beaucoup en Italie; à côté de la pourpre véritable et coûteuse des seigneurs, il allait y avoir ainsi une pourpre commune pour les pauvres (2). En même temps que l'Espagne, la Gaule pourvoira aussi l'Italie de plomb (3). La vieille industrie gauloise de l'émail devait égale-

(1) Pline, XXXIV, xvii, 162-163.
(2) Pline, XVI, xviii, 77.
(3) Pline, XXXIV, xvii, 164.

ment redevenir florissante. Si donc il y avait pour les Gaulois de nombreuses raisons d'apprendre si bien le latin et d'oublier leur propre langue, l'une de ces raisons devait être que les Italiens étaient leurs meilleurs clients.

Ainsi, tandis qu'à Rome, autour d'Auguste, la petite oligarchie des dominateurs qui croyait que tout, et même l'avenir, dépendait d'elle, s'épuisait dans de furieuses discordes et dans des tentatives contradictoires pour façonner l'avenir à sa guise, cet avenir se faisait lui-même, et bien différent de ce qu'on avait pensé, dans l'immense empire. Tandis qu'Auguste se donnait tant de peine pour réorganiser à Rome le gouvernement aristocratique, il se trouvait que d'elles-mêmes, petit à petit, et par les efforts de millions d'hommes inconscients du résultat final, les régions de l'empire qui différaient le plus par la langue, par la race, par les traditions, par le climat, se pénétraient les unes les autres, et arrivaient à une unité économique très compacte; des intérêts matériels, qui s'enchevêtraient à l'infini, les tenaient plus étroitement attachées que ne pouvaient faire les lois et les légions de Rome ou la volonté du sénat et des empereurs. C'est par ce travail intérieur, invisible, dont personne n'avait conscience, que l'assemblage accidentel des territoires fait par la conquête et la diplomatie devenait véritablement un seul corps animé d'une âme unique. L'histoire allait berner encore une fois la timide sagesse des hommes! La force unificatrice produite par ces intérêts économiques était si grande que personne ne pouvait plus arrêter le mouvement imprimé à la société de l'empire, ni faire dévier le monde de la route où il s'était engagé de lui-même, pendant ces quarante années de *pax augusta*. Et c'était

justement la route que la sagesse romaine, parlant par la bouche de Tite-Live, d'Horace, de Virgile, d'Auguste, de Tibère, considérait comme devant conduire aux abîmes. L'Italie comme la Gaule, l'Espagne comme les provinces du Danube, les plateaux de l'Asie Mineure comme l'Afrique septentrionale, les peuples d'une civilisation déjà vieille aussi bien que les barbares, la plèbe de la campagne aussi bien que les classes moyennes et que les hautes classes, tout l'empire enfin sera, par le fait même de la paix, de la prospérité, du nouvel âge d'or, par les marchands qui, avec les objets qu'ils vendaient, répandaient la civilisation gréco-orientale, obligé d'adopter les mœurs et les idées, d'apprendre les raffinements, les corruptions et les perversités de la civilisation urbaine que les Romains considéraient comme si funestes. L'empire tout entier va se couvrir de villes. Au centre des tribus berbères aussi bien que des *civitates* gauloises, les villages se transformeront en belles villes construites sur le modèle des villes d'Italie, qui à leur tour imiteront autant qu'elles peuvent les villes de l'Asie; les *oppida* de Dalmatie et de Pannonie deviendront des *municipia* latins; les colonies romaines, les villes antiques du monde grec croîtront et s'embelliront; la grandeur de l'empire sera symbolisée par la splendeur merveilleuse de ses grandes villes et par la splendeur plus merveilleuse encore de Rome, que les empereurs embelliront, non seulement pour plaire aux Romains, mais pour éblouir les peuples soumis et leur inspirer du respect. L'agriculture sera florissante elle aussi dans cette universelle prospérité, les campagnes connaîtront une heureuse aisance; mais ce que l'on pourrait appeler l'esprit des champs, cet esprit de simplicité, d'économie, de rudesse austère que Virgile avait célébré si doucement

dans ses Géorgiques, cet esprit-là se perdra partout. Les puissantes racines des villes absorberont tout le suc vital des campagnes, la fleur de la richesse, de l'intelligence, de l'énergie, pour la convertir en luxe, en amusements et en vice : les campagnes les plus florissantes seront celles qui pourront fournir aux villes du vin et de l'huile pour leurs festins et pour leurs jeux; les propriétaires, grands et moyens, viendront habiter dans les villes, dépenseront une partie de leur fortune pour y construire des thermes, pour offrir à la plèbe des spectacles, pour y distribuer du blé et de l'huile; les paysans, de génération en génération et partout, se sentiront de plus en plus poussés à devenir des citadins; les plus éloignés même, les plus simples et les plus campagnards des peuples de l'empire, chercheront à devenir industriels, comme nous dirions aujourd'hui, à perfectionner les arts primitifs de leur pays, à vendre au loin leurs produits, à imiter les industries des peuples plus riches, surtout celles des tissus (1); les Germains eux-mêmes, au delà du Rhin, les Germains querelleurs et belliqueux, commenceront à s'asseoir au métier de tisserand (2). Rome fera pénétrer au delà de ses frontières, jusque dans les forêts de la Germanie, les premiers principes de la civilisation sédentaire; les habitudes de luxe et de plaisir s'infiltreront jusque dans les couches sociales les plus

(1) Dans l'*Editum Diocletiani*, surtout dans les chapitres où il est question des industries textiles, sont énumérés les tissus appartenant aux populations barbares ou purement agricoles : *Noricus*, *Numidicus*, *Britannicus*, etc. Ce qui signifie que pendant le premier ou le second siècle les populations agricoles elles-mêmes avaient cherché à tirer profit de leurs arts locaux, en en faisant connaître au loin les produits.

(2) Pline, *H. N.*, XIX, I, 18 : *Galliae universae vela texunt, jam quidem et transrhenani hostes...*

profondes, se répandront dans les multitudes, et iront corrompre l'armée elle-même; l'esprit militaire, national et politique s'effacera partout. La paix romaine va répandre dans tout l'empire, même dans les plus petits villages des plus lointaines provinces, même parmi les races les plus primitives, jusque dans les camps militaires cette « corruption des mœurs » qui inspirait tant d'horreur aux traditionalistes romains, cet esprit de raffinement, de plaisir, d'art, de nouveauté, de science que nous appelons, nous, au contraire, avec un optimisme qui est peut-être aussi trompeur que le pessimisme des anciens, la civilisation. C'est à cette « corruption des mœurs », à cette « civilisation », qu'il faut surtout attribuer l'unité florissante de l'empire pendant les deux siècles qui vont suivre. Rome a lié à elle-même et lié entre eux pendant trois siècles l'Orient et l'Occident, parce qu'elle a redonné aux peuples civilisés de l'Orient une brillante renaissance de la civilisation urbaine, et parce qu'elle l'a fait goûter pour la première fois aux barbares de l'Afrique et de l'Europe. Rome a dominé les masses populaires non pas avec ses légions et ses lois, mais avec ses amphithéâtres, ses jeux de gladiateurs, ses thermes, ses distributions d'huile, avec le pain à bon marché, le vin, les fêtes. A mesure que les multitudes goûteront cette vie plus raffinée et plus riche, elles s'attacheront à toutes les autorités et à toutes les institutions qui lui permettront d'en jouir; et les classes riches qui auront intérêt à conserver l'ordre de choses existant, comprendront qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour consolider le pouvoir que de satisfaire ces passions des masses. L'empereur à Rome donnera l'exemple à tous; mais, comme lui à Rome, les riches conserveront le pouvoir municipal dans les villes

lointaines d'Asie et d'Afrique, en donnant continuellement des fêtes et des vivres à la plèbe. L'aristocratie gauloise sera pour toujours dévouée à l'empire, quand elle aura pris l'habitude de vivre dans des villas semblables à celles d'Italie, mais plus grandes et plus somptueuses, resplendissant de beaux marbres italiens et grecs, décorées dans le style alors en vogue dans la métropole, ornées de copies des chefs-d'œuvre de la sculpture grecque (1). Un écrivain imbu de l'antique sagesse pourra, un demi-siècle plus tard, se plaindre que de son temps les servantes possèdent des miroirs d'argent (2) et que l'on boive tant de vin dans les tavernes de la ville; mais ce qui fera la grande cohésion de l'empire à l'époque la plus prospère sera cette universelle inclination vers le raffinement, le bien-être et la corruption d'une exquise civilisation citadine.

Assurément, quand à l'âge d'or succéderont l'âge de bronze, puis l'âge de fer, quand les sources de cette prospérité se dessécheront, cette cohésion diminuera et la masse énorme commencera à se désagréger. Mais cette époque est encore éloignée. Quand Auguste mourut, le 23 août de l'an 14, âgé de soixante-treize ans, ce travail social qui devait faire l'unité de l'empire pendant deux siècles était à peine commencé. Les familles qui s'étaient enrichies au cours des quarante années précédentes, au milieu de ce flot de richesses anciennes et nouvelles d'où émergeaient tant de fortunes, commençaient alors à peine et timidement à déployer devant le peuple une magnificence qui devait faire progresser rapidement la vie citadine sur tous les points de l'empire. L'incertitude qui régnait encore à

(1) Joulin, ouvrage cité, 327.
(2) Pline, XXXIV, xvii, 160.

Rome sur le Palatin; la crainte de faire trop de dépenses pour Rome et pour son peuple, qui caractérise le gouvernement d'Auguste et celui de Tibère; la longue hésitation entre les traditions d'un monde mourant et les exigences d'un monde naissant, retenaient dans tout l'empire les riches qui, ayant besoin d'un modèle, tenaient de partout les yeux fixés sur la maison du *princeps*. Mais les fortunes s'accumulaient cependant, et elles ne devaient pas tarder à lancer l'empire sur la voie nouvelle, dès que Rome donnerait le signal. Auguste avait donc presque toute sa vie navigué contre le courant. Faut-il en conclure que, s'il servit au progrès du monde, ce fut seulement par hasard? Non assurément. Parmi tant de choses qu'il accomplit, deux furent vraiment très vitales : sa politique républicaine et sa politique gallo-germanique. L'empire romain se composait de parties plus différentes entre elles que les grands empires qui l'avaient précédé; sa forme bizarre et circulaire rendait encore plus grande la difficulté qu'il y avait à lui donner de l'unité. La gravité de cet inconvénient nous est démontrée par ce fait, qu'il n'a jamais pu bien placer sa capitale. Rome ou Constantinople, ni les autres endroits qui ont été essayés, n'ont jamais été bien appropriés. Et cependant l'empire romain arriva à avoir beaucoup plus de cohésion et aussi de durée, qu'aucun des grands empires qui l'avaient précédé. Les forces de dissolution qui décomposèrent si rapidement les grands empires gréco-orientaux fondés par Alexandre, n'eurent point de prise sur son corps immense. Pour quelles raisons? Les historiens qui ont raillé l'esprit républicain si tenace des Romains, qui ont dit de la république d'Auguste qu'elle n'était qu'une comédie, auraient mieux fait de se poser cette question. L'unité écono-

mique, la diffusion de la civilisation citadine furent deux des causes principales de cette cohésion, mais je ne crois pas qu'elles aient été les seules. La cohésion durable de l'empire romain fut en partie l'effet de l'idée romaine et républicaine de l'État qui, différant en cela de la monarchie asiatique, impliquait, comme élément essentiel, l'indivisibilité. Dans la monarchie asiatique l'Etat était considéré comme une propriété de la dynastie, que le roi pouvait agrandir, diminuer, démembrer, partager entre ses fils et ses parents, laisser en héritage comme un champ, comme une maison. Pour le Romain, au contraire, l'État était la *res publica*, la chose de tous ; il appartenait à tous, c'est-à-dire à personne ; les magistrats qui le gouvernaient étaient, par définition, les représentants du vrai maître, impersonnel et invisible, le *populus romanus*, dont les droits éternels n'étaient soumis à aucune prescription ni à aucune restriction, et dont la pérennité formait l'âme indivisible de l'État. La politique républicaine d'Auguste et de Tibère, leur entêtement à vouloir conserver intacts les principes fondamentaux de l'ancien idéal romain, ont contribué puissamment à faire passer dans l'empire l'idée latine de l'*indivisibilité de l'État*, et par suite à l'enraciner si profondément dans la culture antique, que nous avons pu la retrouver, apres la renaissance classique, dans les débris du monde ancien. Peu à peu, à mesure que l'esprit politique s'éteint dans tout l'empire, et que la conquête de la civilisation urbaine devient le but suprême de la vie, le *princeps* de la république devient, dans l'imagination des sujets, le chef suprême, la source de toute prospérité, celui qui fait régner la paix et la justice, un véritable demi-dieu ; et c'est sur cette immense vénération que s'appuient les empereurs qui vont se

succéder, c'est d'elle qu'ils se servent pour démolir petit à petit les derniers restes de la constitution aristocratique, et pour fonder le pouvoir monarchique. Mais cependant, quand l'ancien esprit républicain fut éteint dans la nouvelle génération, une idée subsista, l'idée que l'empire était la propriété indivisible et éternelle du peuple romain, que l'empereur devait l'administrer, mais qu'il ne pouvait pas y porter atteinte. C'est par cette idée que la monarchie des Flaviens et des Antonins fut essentiellement différente des monarchies asiatiques, et ressembla plutôt aux monarchies modernes de l'Europe qui sont toutes animées d'un si puissant souffle romain; c'est à cause de cette idée que l'autorité impériale seconda pendant deux siècles, au lieu de les contrarier, comme l'aurait fait la monarchie orientale, les forces économiques qui faisaient l'unité de l'empire. En bas la synthèse des intérêts matériels, et en haut, non pas la concentration monarchique du pouvoir suprême, mais l'idée républicaine de l'État indivisible : ce furent là à la fois les fondements et la toiture du puissant édifice de l'empire. Nulle partie de l'œuvre d'Auguste et de Tibère ne fut donc plus vitale que celle qui était destinée à sauver l'essence du principe républicain, et c'est là ce que la postérité n'a pas compris, ce que nos contemporains eux-mêmes qui en recueillent encore les fruits lointains ne veulent pas comprendre. La force politique de l'Europe moderne, en effet, en face de l'Orient, vient en grande partie de cette idée romaine de l'État indivisible, idée qu'Auguste et Tibère ont tant contribué à sauver dans un des moments les plus critiques de l'évolution universelle. Qui peut dire en effet ce qui se serait passé sans la formidable résistance traditionaliste qu'opposa cette poignée d'hommes, et si l'Italie

n'eût mis que cinquante ans au lieu de deux siècles et demi à adopter en politique les idées orientales?

L'autre partie vitale de la politique d'Auguste fut la politique gallo-germanique. Licinus ne s'était pas trompé, et Auguste avait eu raison de l'écouter. La Gaule romaine est la grande œuvre historique de la famille des Jules et des Claudes; les noms d'Auguste, de Tibère et d'Agrippa, de Drusus, de Germanicus, de Claude, demeurent indissolublement attachés à la romanisation de la Gaule. Ce n'est pas par simple hasard que Drusus était mort entre le Rhin et l'Elbe et que Claude était né à Lyon; que Tibère avait passé la plus grande partie de son existence en Gaule, sur le Rhin ou au delà du Rhin; qu'Auguste, depuis l'an 14 avant J.-C. n'avait guère quitté l'Europe pour ne pas trop s'éloigner de la Gaule; que le fils de Drusus s'appelait Germanicus; que les noms de César et d'Auguste allaient être enchâssés partout dans les noms que l'on donnait aux anciennes ou aux nouvelles villes. Certes on se lamentait partout en Gaule au sujet du tribut trop lourd, mais la paix, la connaissance de la civilisation gréco-romaine, les contacts avec le monde méditerranéen, faisaient plus que compenser ce tribut. Assurément la transition n'était pas encore achevée au moment de la mort d'Auguste. Les dettes tourmentaient une partie considérable de la société gauloise, celle qui avait adopté trop rapidement la manière de vivre coûteuse de la civilisation gréco-romaine, sans proportionner ses dépenses à ses ressources. Mais les dettes elles-mêmes, si elles causaient un peu partout du mécontentement, poussaient aussi la vieille Gaule celtique à se métamorphoser en Gaule romaine. Les souvenirs, les regrets de l'indépendance d'autrefois n'étaient pas tout à fait évanouis; et ils étaient entre-

tenus encore par le malaise que causait le passage d'une vie simple à une civilisation raffinée. Mais les efforts pour retourner vers le passé allaient pousser la Gaule plus loin encore sur la route de l'avenir. Il se formait au delà des Alpes une Égypte de l'Occident, fertile comme l'autre Égypte en blé et en lin, peuplée, ayant ses agriculteurs, ses industriels, ses marchands, une population active et économe à la fois, qui cultiverait bien sa terre, qui construirait elle-même, sans être secourue par la république, comme la Gaule narbonaise, au centre des *civitates* peu à peu changées en unités administratives, des villes riches, belles, où se retrouveraient les raffinements, les ornements, les mœurs, les dieux du monde gréco-romain, mais tout cela apporté là avec une prudence parcimonieuse. Il se formait là un peuple moyen et bien équilibré qui, tout en devenant une nation industrielle et mercantile, continuerait à fournir un grand nombre de cavaliers et de soldats à l'empire de Rome, qui, tout en prenant aux Orientaux tout ce qui pourrait lui être utile, saurait arrêter les flots de l'invasion orientale qui, devait submerger à demi l'Italie. Et cette Égypte de l'Occident ne devait pas seulement rapporter à l'empire autant que l'Égypte d'Orient; elle devait aussi dans l'immense empire servir de contrepoids aux provinces orientales qui s'étaient trop étendues, maintenir Rome en Europe, et conserver encore pendant trois siècles à l'Italie sa souveraineté. Malgré la fureur patriotique qui s'était emparée de l'Italie après Actium, malgré la ruine d'Antoine, les belles odes d'Horace et le grand poème national de Virgile, l'Italie aurait été bientôt découronnée, si la Gaule était restée pauvre et barbare. La capitale d'un empire dont les provinces les plus vastes, les plus peuplées et les

plus riches étaient en Asie et en Afrique, n'aurait pas pu être située aux confins opposés, sur le seuil de la barbarie, de même que la capitale de l'empire russe ne pourrait pas être aujourd'hui à Vladivostock ou à Karbin. Rome aurait dû passer en Orient, disparaître en Asie comme l'avaient redouté les patriotes romains, jusqu'à ce qu'on eût compris à Rome l'importance de la Gaule. Quand, au contraire, Rome posséda au delà des Alpes une immense province qui rapportait autant que l'Égypte et qui fournissait beaucoup de soldats; quand elle dut par suite s'occuper de défendre la Gaule, comme elle défendait l'Égypte, et même de la défendre plus que l'Égypte, parce qu'elle était plus menacée, l'Italie se trouva bien placée au milieu de l'empire; et Rome conserva pendant trois siècles encore la couronne qu'elle avait conquise au prix de tant de sang, par deux siècles de guerres et avec l'aide de la fortune, sur la civilisation décrépite de l'Orient et sur la barbarie encore informe de l'Occident.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

I

L'ÉGYPTE DE L'OCCIDENT

II

LA GRANDE CRISE DES PROVINCES EUROPÉENNES

III

LA CONQUÊTE DE LA GERMANIE

IV

« HAEC EST ITALIA DIIS SACRA »

V

L'AUTEL D'AUGUSTE ET DE ROME

VI

JULIE ET TIBÈRE

VII

L'EXIL DE JULIE

VIII

LA VIEILLESSE D'AUGUSTE

IX

LE DERNIER « DECENNIUM »

X

AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Mémoires inédits de mademoiselle George, publiés d'après le manuscrit original, par P.-A. Cheramy. Un vol. in-16 avec portraits et fac-similé. . . . . 3 fr. 50

Souvenirs de l'Assemblée nationale (1871-1875), par Paul Bosq. Un vol. in-8° . . . . 7 fr. 50

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat (1767-1815). I. *Lettres de jeunesse. — Campagnes d'Italie et d'Egypte. — Corps et armée d'observation du Midi.* Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure et fac-similés d'autographes. . . . . 7 fr. 50

Un Grand Marin. **Tourville** (1642-1701), par le prince Emmanuel de Broglie. Un vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

Les Maîtres de l'Art. **Ghirlandaio,** par H. Hauvette. Un vol. in-8°. . . . . 3 fr. 50

Mémoires sur les guerres de Napoléon (1806-1813), par le général D. Chlapowski, publiés par ses fils, traduits par MM. Jean-V. Chelminski et le commandant A. Malibran. Un vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

Histoire de la République (1876-1879). *Septennat du maréchal de Mac-Mahon,* par de Marcère. Un vol. in-16 . 3 fr. 50

Joseph de Maistre et Blacas. *Leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié (1804-1820).* Introduction, notes et commentaires par Ernest Daudet. Un vol. in-8° avec une héliogravure. . . . . 7 fr. 50

Histoire militaire de Massena. **Le Siège de Gênes. 1800. La guerre dans l'Apennin. Journal du blocus. Opérations de Suchet,** par E. Gachot. Un vol. in-8° accompagné de gravures, plans et cartes. . . . . 7 fr. 50

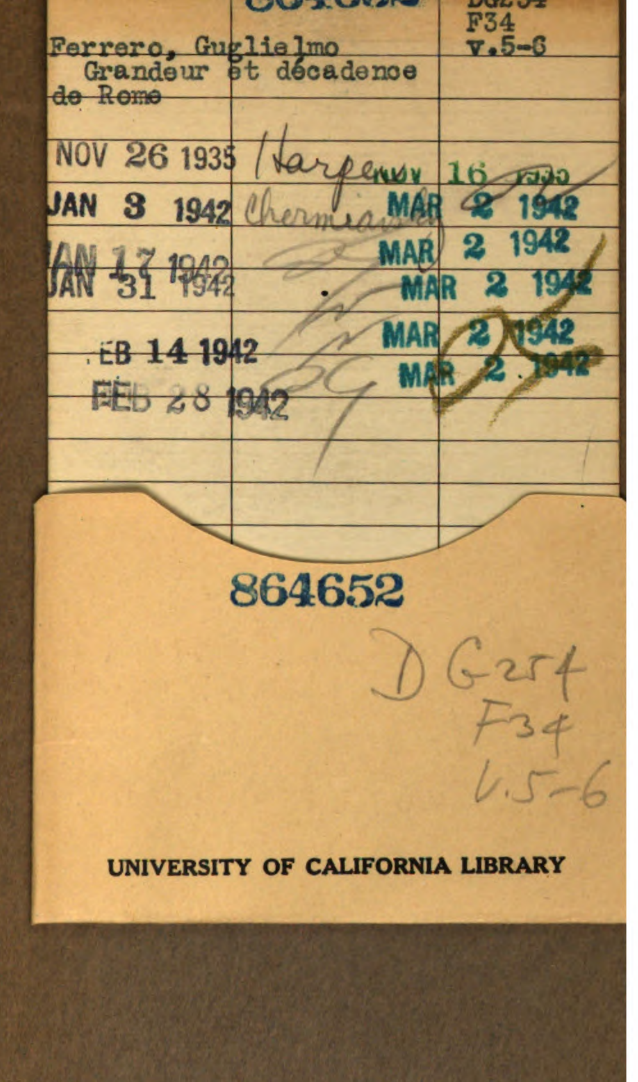
Le Grand Électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. *Sa politique extérieure (1640-1688).* Tome I (1640-1660), par Albert Waddington, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure et une carte. . . . . 8 fr.
Tome II (1660-1688). Un vol. in-8° . . . . 10 fr.

L'Espagne et Napoléon, par Geoffroy de Grandmaison. Un vol in-8° avec une héliogravure. . . . . 7 fr. 50

Mémoires du baron Fain, premier secrétaire du cabinet de l'empereur, publiés par ses arrière-petits-fils, avec une introduction et des notes, par P. Fain, chef d'escadron d'artillerie. 2e édit. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. 7 fr. 50

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE — 1115





Ferrero, Guglielmo
Grandeur et décadence de Rome
DG254
F34
v.5-6
NOV 26 1935
JAN 3 1942
JAN 31 1942
FEB 14 1942
FEB 28 1942
MAR 2 1942
MAR 2 1942
MAR 2 1942
MAR 2 1942
MAR 2 1942

